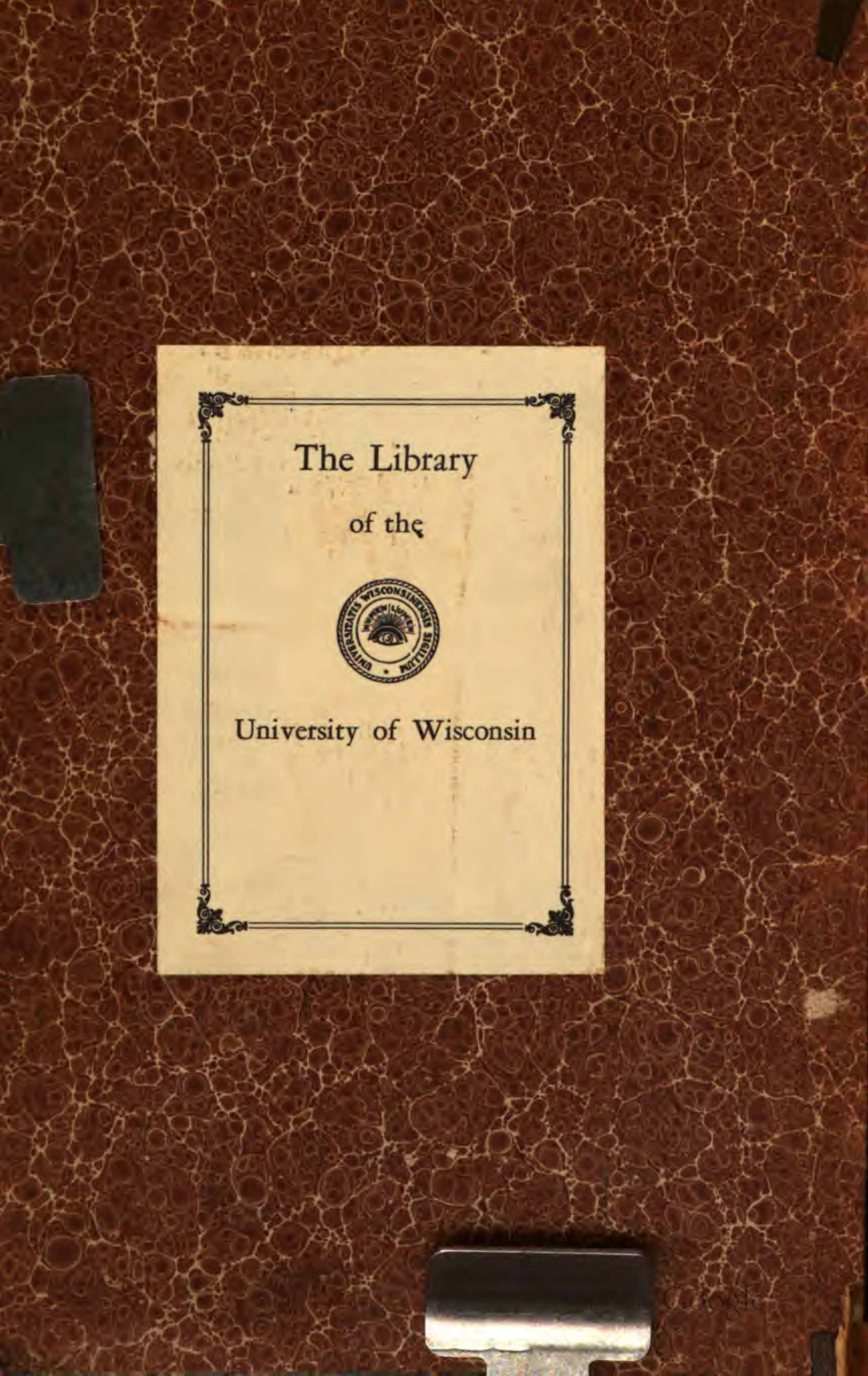
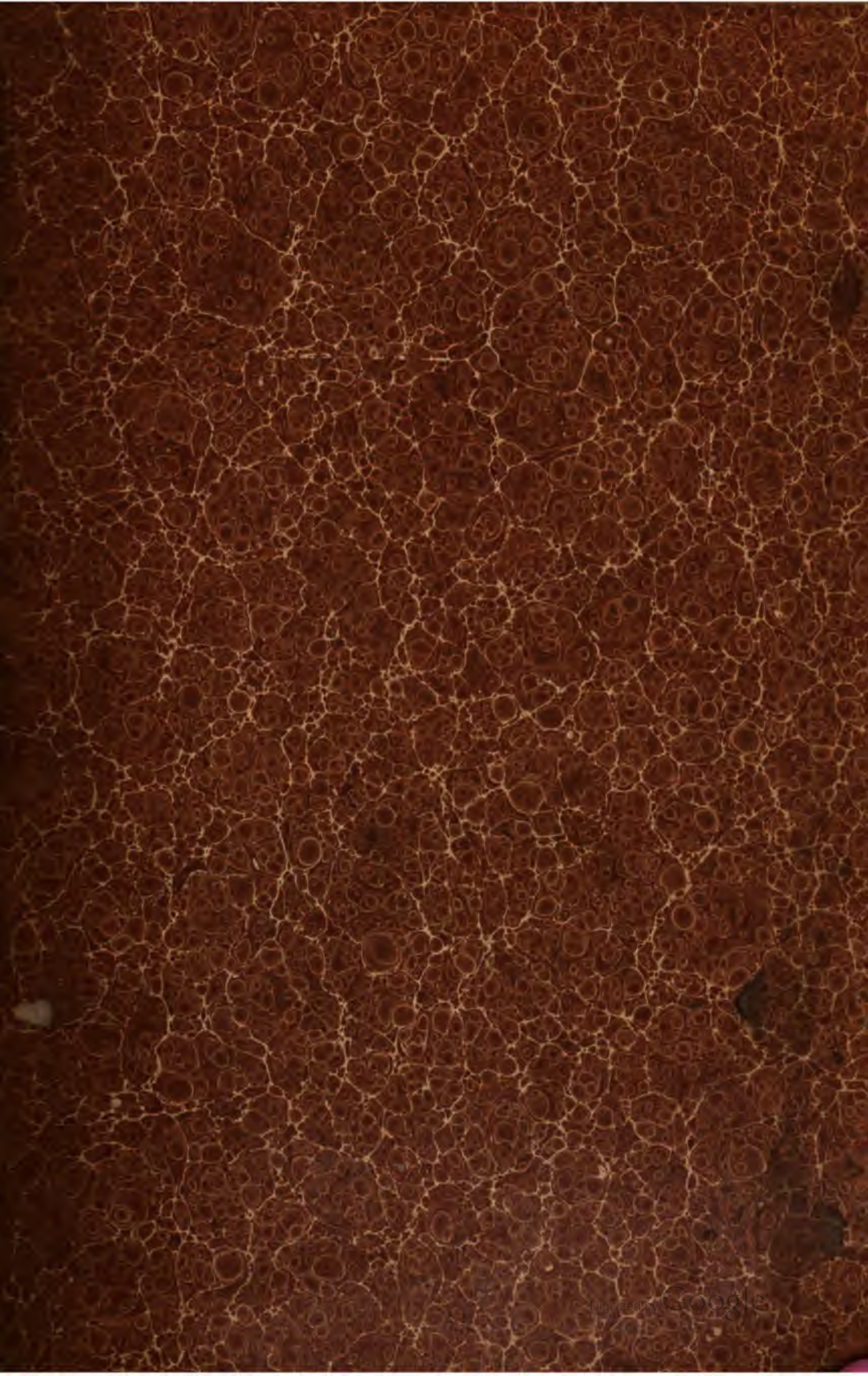




The Library
of the
UNIVERSITATIS WISCONSINIENSIS SIGILLUM
University of Wisconsin



HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE.

PARIS.
IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ESPAGNOLE DE DUBUISSON ET Cie.
Rue Coq-Héron, 5.

HISTOIRE

DE L'ÉGLISE

DE FRANCE,

COMPOSÉE

SUR LES DOCUMENTS ORIGINAUX ET AUTHENTIQUES,

Par l'abbé GUETTÉE.

TOME II.

PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, Rue Bichat, 40. | JULES RENOUARD ET C[ie], Rue de Tournon, 6

1854

COUP-D'OEIL GÉNÉRAL

SUR

L'ÉPOQUE MÉROWINGIENNE.

La période Gallo-Franke se divise naturellement en deux époques, l'époque Mérowingienne et l'époque Karolingienne. L'une et l'autre méritent une étude spéciale.

Pendant la période Gallo-Romaine, nous avons vu l'Église de France naître, se fortifier, s'organiser, arriver à sa perfection intellectuelle, morale et sociale.

Elle en était là, lorsque des tribus germaniques, connues sous le nom générique de Franks, s'établirent définitivement parmi les habitants des Gaules. Depuis long-temps, plusieurs de ces tribus s'étaient fixées, sous la conduite de Pharamond et de Mérowig, dans les provinces septentrionales; les empereurs les avaient acceptées pour hôtes et auxiliaires, comme ils faisaient pour tous les Barbares dont ils ne pouvaient arrêter les incursions; mais au moment où l'empire d'Occident s'écroula, les Franks, trop resserrés dans les Belgiques et les Germanies, jetèrent les yeux sur les provinces centrales de la Gaule qui restaient soumises à un magistrat romain, Syagrius.

A la tête de la première tribu des Franks se trouvait un jeune guerrier, brave et plein d'ambition, nommé Hlodowig [1]. Il com-

[1] J'ai suivi ordinairement dans l'orthographe des noms franks, les règles indi-

prit qu'il lui serait facile de remplacer, même pour les indigènes, le faible représentant d'un pouvoir qui n'était plus; il marcha contre lui, le vainquit à Soissons, et toutes les bandes des Franks s'avancèrent en liberté jusqu'à la Loire. Les Franks étaient encore païens; mais à part quelques pillages d'églises, résultat nécessaire de la guerre, ils ne se montrèrent point ennemis des croyances chrétiennes. D'ailleurs, leur paganisme devait nécessairement tomber sous les efforts du clergé et au milieu de continuels rapports avec une population entièrement catholique.

Cette observation n'échappa point aux évêques soumis aux Wisigoths et aux Burgundes. Ils virent avec joie une race nouvelle, forte et énergique, s'avancer jusqu'aux frontières de leurs dominateurs. Ils ne dissimulèrent même ni leurs désirs ni leurs espérances.

Les Burgundes, d'abord catholiques, s'étaient conciliés l'affection des indigènes; mais ils étaient devenus ariens au moment de la conquête franke; la diversité de religion avait fait naître de profondes antipathies.

Les Wisigoths étaient encore plus odieux aux Gallo-Romains. Outre les différences de langage, de mœurs, d'usages, il y avait toujours eu entre eux diversité religieuse, l'obstacle le plus insur-

quées par M. Aug. Thierry. Pour en faire apprécier la justesse, nous n'avons à faire que cette remarque sur le nom de Hlodowig, en latin Clodoveus. L'H est le signe de l'aspiration franke que les Latins ont rendu par le *C*, et on peut, si on veut, lui donner le son du *C* ou du *K*. On aurait alors Klodovig qui est le même mot que Clodoveus avec l'unique changement de la terminaison latine. A la fin du IX.e siècle, Hincmar, dans sa Vie de saint Remi, appelait Hlodowig, Hlodovic-*us*.

montable à la fusion entre les peuples; aussi, depuis près d'un siècle, les Wisigoths étaient restés dans les Aquitaines à l'état de bandes armées, campées en pays ennemi.

Les indigènes ne supportaient qu'impatiemment un joug qu'ils n'avaient pas la force de secouer eux-mêmes; ils virent dans les Franks des libérateurs.

Hlodowig mit à profit cette disposition; il se jeta sur les Wisigoths, les refoula jusqu'aux Pyrénées. Ses fils eussent traité de même les Burgundes, si le successeur de l'arien Gondobald, le pieux Sighismond ne les eût ramenés avec lui au sein de l'Église. La Foi renoua les liens que l'arianisme avait rompus; elle les assimila aux indigènes et forma leur nationalité, comme plus tard elle forma celle des Franks.

Les victoires de Hlodowig sur les Wisigoths ouvrirent aux Franks les provinces méridionales, mais ils ne s'y établirent qu'en petit nombre, et les Gaules se partagèrent alors en trois parties bien distinctes : l'Aquitaine, principalement habitée par les Gallo-Romains, la Burgundie et le pays des Franks qui se partagèrent en Franks Neustriens ou Occidentaux et en Franks Austrasiens ou Orientaux.

On se tromperait étrangement, si on envisageait l'invasion des Franks comme une véritable conquête qui aurait eu pour résultat la destruction de la race indigène.

Dans les provinces situées au nord de la Loire et principalement habitées par les Franks, comme dans l'Aquitaine et dans la Burgundie, toutes les races, à l'époque des invasions, se juxtaposèrent et ne se détruisirent pas. Les Gallo-Romains ne voyaient dans les Barbares que des hôtes, des alliés. L'idée de l'empire

ne s'évanouit pas pour eux, lorsque le trône impérial d'Occident s'écroula; les rois barbares ne furent pour eux que des patrices, des consuls, des Augustes; ils conservèrent leurs lois romaines et leurs magistrats romains; mais trop souvent, même lorsque le trône impérial était encore debout, leurs ducs ou leurs comtes se faisaient les complaisants serviles des rois barbares; leur autorité disparut peu-à-peu, et ils ne formèrent plus qu'une noblesse d'autant plus fière de ses titres qu'ils n'avaient plus de sens et ne servaient plus à rien.

A mesure que l'autorité romaine décroissait, l'autorité barbare se développait. Bientôt les Franks se crurent au-dessus des indigènes, ils firent des lois pour consacrer leur supériorité; dès-lors, tous les liens sociaux se rompirent, les lois romaines n'eurent plus qu'une autorité contestée; les lois imparfaites des Barbares les modifièrent; les droits et les devoirs ne furent plus clairement définis; les rois et les leudes firent prévaloir le seul droit de la force, le peuple fut sans garantie contre l'oppression.

Au milieu de cette dissolution sociale, il n'y avait qu'un seul corps fortement constitué, c'était le clergé, représenté par les évêques.

En voyant d'un côté le vieux monde se décomposer, se fondre sous l'énergique action de l'élément barbare, de l'autre, l'Église se perfectionnant progressivement en raison du dépérissement graduel de l'ancienne société, il est facile de comprendre que la Providence la destinait à déposer dans ce chaos où se débattaient tant d'éléments hétérogènes et répulsifs, le principe d'affinité destiné à les rapprocher, à les assimiler.

Il faut se placer à ce point de vue pour apprécier l'action des évêques à l'époque mérowingienne. Pour l'expliquer, on a jeté dans l'histoire le mot d'*ambition*. Ce mot constate un fait considéré d'un œil ennemi, il ne rend raison de rien. C'est au fond de l'état social lui-même qu'il faut aller chercher la raison de toute institution puissante, c'est par ses résultats qu'il faut la juger.

Dans le désordre et la commotion universelle qui régnaient à la fin du v.e siècle, au milieu de ces races diverses de Goths, de Burgundes, d'Alains, de Bretons, de Franks, sans compter tous les débris des grandes invasions restées dans les Gaules; au milieu de toutes ces peuplades juxta-posées avec des lois, des droits, des magistrats différents, l'autorité devait nécessairement revenir à ceux qui pouvaient l'exercer. Or, l'évêque, placé par les lois romaines au premier rang des habitants de la cité, revêtu d'un caractère sacré que respectaient les barbares eux-mêmes, païens où hérétiques; supérieur par l'intelligence et les vertus aux Gallo-Romains comme aux Barbares; en possession déjà d'une autorité spirituelle immense et incontestée, l'évêque devait nécessairement, et par la force même des choses, devenir puissant dans l'état et dans la cité.

Les Gallo-Romains avaient besoin des évêques pour les protéger contre les Franks qui s'établirent, il est vrai, dans la plus grande partie des Gaules, plutôt en libérateurs qu'en conquérants, mais qui pouvaient facilement abuser d'une supériorité qu'ils eurent soin de consacrer dans leurs lois. La population indigène, à la vue de son pays désolé, de ses propriétés enlevées ou ravagées, au milieu de ces ruines morales et physiques qui couvraient

le sol, sans garantie contre l'oppression, presque sans lois à invoquer, sans magistrats capables de la défendre; cette population déjà énervée par la civilisation romaine, était là, vis-à-vis de la race nouvelle, morte, sans énergie, comme une proie à dévorer; elle ne trouva que dans les évêques secours et protection. Animés, pour les être souffrants, de cette charité que J.-C. a fait connaître au monde, ils s'exposaient courageusement à la haine des leudes et des rois pour protéger les malheureux; ils passaient leur vie à prier, à conjurer, à racheter les captifs; c'était dans leurs basiliques et leurs maisons épiscopales que les affamés trouvaient du pain, les persécutés des protecteurs, les esclaves et tous les pauvres des amis dévoués.

Surtout les habitants des cités, presque tous Gallo-Romains, sans appui dans l'administration municipale qui disparaissait progressivement avec tout ce qui avait appartenu à l'empire, à la merci d'un duc et d'un comte qui exerçaient trop souvent leur tyrannie sans contrôle, avaient un immense besoin de l'appui des évêques. Ceux-ci durent accepter leur patronage; ils devinrent les seuls municipaux de l'époque mérowingienne, se posèrent comme défenseurs du peuple vis-à-vis des ducs et des comtes nommés par les rois franks, et soutinrent contre eux ces luttes que l'on rencontre, à chaque page, dans les récits de Grégoire de Tours.

C'est un spectacle vraiment digne d'admiration de voir les évêques, à cette époque, modérer la lutte occasionnée par le placement des nouveaux venus au milieu des indigènes; tenir d'une main ferme ces Franks indomptés qui frémissaient en courbant la tête sous la règle et le droit. Les évê-

ques qui les avaient appelés comme interprètes de la volonté nationale, qui avaient secondé leur établissement, qui en avaient amené déjà un grand nombre au sein de l'Église, avaient sur eux une salutaire influence, et les Franks eux-mêmes comprenaient bien qu'ils avaient besoin des évêques.

Aussitôt qu'ils voulurent se constituer comme peuple, ils appelèrent nécessairement à leur aide les seuls hommes capables de les civiliser, de modifier leur législation barbare, de la mettre en harmonie avec la morale chrétienne. Les évêques acquirent ainsi dans l'état, cette action directe, purement morale d'abord, mais qui se constitua progressivement comme l'autorité du roi et des seigneurs, et par les mêmes causes.

L'action politique des évêques, aux temps mérowingiens, se manifeste particulièrement dans les *Conciles*. On ne doit pas considérer ces conciles comme des assemblées purement religieuses. A dater du premier concile d'Orléans, convoqué par Hlodowig après l'expulsion des Wisigoths (511), ils sont aussi politiques que religieux, à part de rares exceptions. Les rois, les leudes franks, les dignitaires gallo-romains s'y trouvaient avec les évêques, délibéraient avec eux. C'était dans ces conciles qu'on agitait les plus hautes question relestives aux intérêts du pays, qu'on réglait les rapports qui devaient exister entre les différentes races, qu'on proposait les réformes, qu'on déterminait les peines à appliquer aux coupables, qu'on prenait les moyens de soulager les peuples, de prévenir ou de corriger les abus; d'harmoniser les législations aussi différentes entre elles que les nombreuses peuplades disséminées sur le sol gaulois.

Les évêques eurent la principale part à ces travaux législatifs.

Par ce qui nous en reste, on voit que leur unique but fut de poser la loi chrétienne comme point central vers lequel devaient converger, pour s'effacer, toutes les différences de mœurs, d'usages et de lois. La vie des sociétés, c'est l'unité, l'union dans les idées, les sentiments et les lois. Jamais la société nouvelle n'eût existé, si les évêques n'eussent proclamé le principe catholique, seul capable d'effacer les nuances qui eussent rendu toute fusion impossible. En travaillant à faire un peuple chrétien, les évêques ont opéré le grand travail d'assimilation qui a enfanté la nationalité française.

C'est pour n'avoir pas considéré l'action épiscopale à ce point de vue, qu'on a mal interprété leurs décrets. Rien ne prête à l'illusion et à l'erreur comme ces demi-jours où l'on voit tout d'une manière étrange, où l'on s'effraie d'une chose toute naturelle, mais qu'une lumière indécise et trompeuse nous découvre avec des proportions exagérées, bizarres et purement fantastiques.

Une des causes qui contribuèrent le plus à développer l'influence épiscopale dans la législation et à mettre les évêques à la tête de la société, fut leur supériorité intellectuelle.

Les invasions multipliées du v.ᵉ siècle avaient porté un coup mortel aux écoles civiles et en même temps à toutes les sciences qu'on y cultivait. Dès le commencement du sixième, on trouve à peine quelque mention de ces écoles dans les monuments de l'histoire; en revanche, on voit à cette même époque s'organiser complètement les écoles ecclésiastiques.

Nous avons eu déjà plusieurs fois occasion de remarquer que les évêques avaient toujours avec eux un certain nombre de dis-

ciples. Semblables d'abord à ceux qui accompagnaient J.-C. dans ses courses apostoliques à travers la Judée, ces disciples suivaient les évêques-apôtres pour être initiés par eux aux vertus de l'apostolat. Mais aussitôt que l'Église fut complètement établie, l'évêque n'ayant plus que son diocèse à administer, n'eut plus besoin d'apôtres, mais de clercs capables d'entretenir et de cultiver le bien déjà opéré. Il chercha donc à les former aux vertus pastorales, aux sciences ecclésiastiques, et ainsi se fondèrent naturellement les écoles épiscopales. L'évêque fut d'abord le seul instituteur de ses clercs qui demeuraient avec lui dans la *maison de l'église;* mais les écoles étant devenues plus considérables lorsque les fidèles furent plus nombreux, il chargea un clerc majeur de l'instruction des jeunes clercs. C'est ainsi qu'à Vienne Claudianus-Mamertus dirigeait l'école épiscopale de son frère.

Ces écoles établies au v.ᵉ siècle avaient, au commencement du sixième, leur organisation définitive; celle d'Arles, sous le grand évêque Césaire, était alors une des plus célèbres. Chaque Église avait la sienne, et si on veut avoir une idée juste de l'état florissant où elles furent pendant les vi.ᵉ et vii.ᵉ siècles, il suffit de considérer les grands évêques qu'elles avaient à leur tête et qui y furent élévés; tels sont, outre saint Césaire, Remi de Reims dont Sidonius a loué l'éloquence, Avitus de Vienne, théologien profond et poète distingué; Aurelianus d'Arles, Eleutherius de Tournai, Cyprianus de Toulon, Ferréol d'Uzès, Germain de Paris, Viventiolus de Lyon, Nicetius de Trèves, Félix de Nantes, Caletricus de Chartres et son successeur Pappolus, Marius d'Avrenche, Prétextatus de Rouen, Sulpitius-le-

sévère, évêque de Bourges, qui n'eut pas son égal en éloquence et en poésie, dit Grégoire de Tours; Grégoire de Tours lui-même, Fortunat de Poitiers, Sedatus de Béziers, Syagrius d'Autun, Aregius de Gap, Ætherius de Lyon, Desiderius de Vienne. Cette dernière cité eut l'avantage d'avoir une longue suite d'évêques aussi vertueux que savants. Ainsi, entre le grand Avitus et Desiderius s'étaient distingués Domninus, aussi instruit dans les sciences profanes que dans la doctrine de l'Église; Pantagathus, poète et orateur de grande réputation; Namatius, aussi illustre par son éloquence que par sa noblesse.

Tous les évêques que nous avons nommés imprimèrent par leurs ouvrages une forte impulsion aux études dans les écoles ecclésiastiques, et l'Église Gallo-Franke avait au VI.ᵉ siècle tant de réputation, que le poète Arator la félicitait d'avoir des évêques aussi saints et aussi amis de l'étude :

Sunt quia Pontifices in religione magistri
Gallia quos multos dat studiosa bonos.

Le VII.ᵉ siècle fut moins fecond en écrivains et les écoles épiscopales y furent moins célèbres. Cependant on l'a trop rabaissé dans l'histoire. Sulpitius-le-pieux, qui fut évêque de Bourges après avoir été abbé de l'école Palatine de Hloter II; Aunahar (S. Aunacaire) d'Auxerre, et Ceraunus de Paris, auxquels nous devons la conservation d'un grand nombre d'actes des martyrs et de biographies; Betharius de Chartres, maître de l'école du palais et proclamé, lorsqu'il était encore sur les bancs de l'école de Pappolus, *le maître des divines sciences;* Berthramn du Mans, dont Fortunat louait les poésies; Landrik de Paris, à qui nous devons les formules de Markulf; Donat de Besançon

et son prédécesseur Protadius, qui fit un ouvrage liturgique; Desiderius de Cahors, ce doux fils d'Herchen-Freda, dont nous possédons une partie de la correspondance; Eloi de Noyon, le pieux artiste, l'imitateur de l'éloquence douce et populaire de Césaire d'Arles; Audoen (S. Ouen) de Rouen, son ami et l'auteur de sa vie; l'admirable Léodgar (S. Léger) d'Autun; Amand de Tongres, Præjectus (S. Priest ou Prix), d'Arvernie; son successeur Avitus; Bonitus (S. Bonet), référendaire du roi Sighbert III, et aussi profond jurisconsulte que pieux évêque; tous ces grands hommes dominaient leur siècle de toute la hauteur du génie et conservaient dans leur clergé l'amour des études, surtout de l'Écriture Sainte, de la théologie et du droit canonique.

Outre l'école épiscopale, il y avait dans presque tous les diocèses, aux VI.e et VII.e siècles, des écoles archipresbytérales établies dans certaines localités importantes où l'évêque plaçait un prêtre chargé de la surveillance des clercs dans un rayon déterminé, et auquel on donnait le titre d'archiprêtre. La direction morale de ces écoles était confiée à l'archiprêtre lui-même et la direction littéraire à un clerc décoré du titre de *primicerius*. On y suivait pour l'enseignement le *satyricon* de Martianus Capella, et on y cultivait les sept sciences qui composaient le cours complet des études littéraires, c'est-à-dire, la grammaire, la dialectique, la rhétorique qui comprenait aussi la poétique, la géométrie, l'astrologie, l'arithmétique et la musique.

Les écoles archipresbytérales les plus célèbres sont, au VI.e siècle, celle de Mosomage (Mouzon), au diocèse de Reims; au septième, celle d'Yssoire en Arvernie, où fut élevé saint Præ-

jectus, et qu'il dirigea lui-même avant d'être élevé à l'épiscopat.

On établit encore au VI.e siècle des écoles ecclésiastiques primaires, qu'on appelait écoles paroissiales. Il en existait, dès le V.e siècle en Italie; saint Césaire les remarqua dans son voyage à Rome et revint dans les Gaules avec le projet d'en établir dans son diocèse; il fit même sentir toute l'importance de cette institution à ses comprovinciaux. Nous donnerons en son lieu le décret qu'ils portèrent au deuxième concile de Vaison, et en vertu duquel des écoles paroissiales furent établies dans tous les diocèses de la province d'Arles. Tout prêtre chargé d'une paroisse y fut dès-lors obligé de réunir en sa maison de jeunes enfants auxquels il dut apprendre à pratiquer la vertu, à lire et à chanter.

Ces établissements si utiles ne purent avoir de retentissement dans l'histoire, mais il est probable qu'ils se répandirent rapidement dans toutes les provinces des Gaules. L'enseignement ecclésiastique se trouva ainsi parfaitement régularisé au moment où les écoles civiles disparaissaient. Cette simple observation suffirait seule pour faire comprendre l'influence du clergé à l'époque mérowingienne.

On la comprendra mieux encore en jetant un coup-d'œil sur les écoles monastiques qui se multiplièrent en même temps dans tous les diocèses.

Les moines tenaient invinciblement au clergé. Presque tous laïques, ils ne formaient pas de ces corporations ecclésiastiques qui enfantèrent, dans leur décadence, comme des partis dans le corps clérical. Ils aimaient le clergé et le clergé les aimait, les favorisait. Dirigés presque toujours par un moine élevé aux

Ordres, quelquefois diacre, plus souvent prêtre, ils étaient intimement unis au clergé; les évêques prenaient même les plus distingués d'entre eux pour en faire des clercs et ils s'en servaient pour le ministère; les écoles monastiques contribuaient ainsi à concentrer toutes les lumières dans le clergé.

L'institution monastique qui avait déjà reçu, dans les Gaules, une si forte impulsion de saint Martin, de saint Honorat et de Cassien, prit encore de plus vastes développements aux temps mérowingiens.

Nous regardons ces progrès comme un des plus heureux résultats de l'action du clergé pour le bien de la société.

On a cru en voir la raison dans la commotion sociale qui aurait abattu les ames jusqu'à leur inspirer le dégoût du monde. Sans doute qu'à la vue des malheurs qui désolèrent les Gaules, plus d'une ame s'affaissa sur elle-même, désolée, succombant sous le poids d'une douleur immense; mais cette raison de quitter le monde, déterminante peut-être pour quelques organisations sensibles et mélancoliques, ne put l'être pour le grand nombre; et puis, généralement, on ne prend pas le pis, faute de mieux, et la vie monastique avec ses pénitences rigoureuses, ses vertus angéliques, ses veilles, ses jeûnes, ses continuels travaux, souriait encore moins à la nature que la vie ordinaire, même au sein d'une société désorganisée.

Nous trouvons la raison du développement de l'état monastique dans la foi courageuse, vive, énergique, que le clergé sut inspirer aux cœurs les plus sauvages. Cette foi existait à l'époque mérowingienne, c'est un fait incontestable; elle dominait jusqu'aux ames féroces des Hloter et des Hilpérik. Elle produi-

sit des vertus héroïques qui tranchent d'une manière si frappante avec les crimes atroces qui avaient pour principe la nature âpre et sauvage des Franks, que le christianisme ne put changer subitement. On ne doit pas perdre de vue les deux principes qui se disputaient alors la société. Le principe chrétien et l'élément barbare, c'est l'unique moyen d'expliquer ce mélange d'atrocités et de vertus héroïques qui forment le caractère distinctif de cette époque. Le principe chrétien produisit les vertus, l'élément barbare enfanta les crimes; l'un et l'autre eurent une action puissante. C'est pourquoi, à côté des plus grands coupables se dessinent par milliers des figures vraiment angéliques, et dans aucun temps, les saints ne furent plus nombreux. Du reste, pour se convaincre que l'énergie de la foi fut la cause la plus déterminante des progrès de l'état monastique, il suffit de considérer ce qu'il était.

Il y avait trois sortes de religieux, les reclus, les anachorètes ou ermites, les moines proprement dits ou cénobites.

Les reclus vivaient en des cellules d'où ils ne pouvaient sortir. Ils ne communiquaient avec le monde que par une ouverture étroite, par laquelle ils recevaient la sainte communion, et la nourriture qui leur était ordinairement apportée des monastères voisins. Ils étaient quelquefois isolés, le plus souvent, leurs cellules étaient dans l'enceinte même des monastères, et communiquaient avec l'oratoire. C'était ordinairement l'évêque qui faisait la cérémonie de la réclusion. Il se rendait avec son clergé à la cellule, et après que le futur reclus avait promis de rester fidèle jusqu'à la mort, il en faisait murer la porte. Le reclus n'avait d'autre occupation que la

prière ; il se livrait à des pénitences excessives dont le récit fait frémir.

Les anachorètes vivaient isolés, mais pouvaient sortir de leurs cellules. Ils cultivaient la terre ou copiaient des livres dans les instants qu'ils ne consacraient pas à la prière ou à la méditation des choses saintes. Leurs cellules, en bois et en feuillages, étaient placées ordinairement au fond des forêts et des lieux les plus sauvages. Aussitôt que l'anachorète était connu, on accourait en foule pour lui demander ses conseils et s'édifier de ses exemples. Plusieurs de ceux qui venaient le visiter, se construisaient des huttes semblables à la sienne; telle fut l'origine de la plupart des monastères.

C'est une vérité incontestable pour tous ceux qui ont quelque connaissance de l'histoire, que les monastères furent un des principaux moyens dont la Providence se servit pour conserver la religion et la science. Ils furent les asiles de l'étude et de la piété dans les temps mêmes où l'ignorance et la barbarie inondaient le reste du monde ; c'est un fait que l'on n'a pas assez remarqué que celui du développement de l'institution monastique, en raison du développement de l'influence barbare. A la fin du v.e siècle, les monastères commencèrent à se multiplier ; au sixième et surtout au septième, ils devinrent beaucoup plus nombreux, toutes les provinces des Gaules en possédèrent plusieurs. Leur fondation n'était pas coûteuse. On cédait à des moines autant de terres incultes qu'ils en pouvaient mettre en valeur. Les premiers moines qui ne se donnaient pas à Dieu pour ne rien faire, commencèrent à travailler, à défricher, à semer et à planter, non pour devenir riches puisqu'ils n'avaient

besoin de rien et ne pouvaient rien posséder individuellement, mais uniquement pour accomplir la règle qui ordonnait de travailler. Cultivés par des mains aussi pures, les déserts les plus arides devinrent fertiles; les moines, en possession de biens considérables dont ils n'avaient pas besoin, les distribuèrent en aumônes. Tous ceux qui avaient besoin des secours de leur charité, accoururent à eux, établirent près d'eux leur demeure; ainsi se formèrent un nombre considérable de villes qui subsistent encore aujourd'hui.

Nous ne devons pas, dans ce travail purement historique, étudier, dans leurs plus petits détails, les règles diverses suivies dans les monastères; il ne sera pas inutile cependant d'établir quelques principes généraux qui mettront à même d'apprécier ce que nous aurons à dire de la législation monastique.

Les trois principales règles suivies dans les monastères à l'époque mérowingienne, étaient : 1.° la règle orientale, suivie d'abord à Lérins, développée et accommodée aux exigences du climat des Gaules, par Cassien; 2.° la règle de saint Benoît; 3.° celle de saint Colomban; 4.° la règle *du maître.*

Elles posent comme base de la vie monastique, la pratique des trois grands conseils évangéliques qui forment comme l'essence de la vie chrétienne à son plus parfait développement.

Toute la doctrine morale de l'Évangile repose sur ce principe : qu'il existe dans l'homme trois concupiscences ou passions déréglées, d'où ressortent tous les maux : l'orgueil, l'amour déréglé des biens terrestres, l'amour déréglé des plaisirs sensibles. Jésus-Christ opposa à ces *trois* passions mères, *trois* vertus qui leur sont diamétralement opposées : l'humilité, source du bien,

comme l'orgueil est le principe du mal; la charité, qui lie les cœurs à Dieu et détruit en eux l'égoïsme; la chasteté, opposée à la jouissance impure.

Jésus-Christ indiqua en même temps *trois* moyens pour arriver à la pratique de ces vertus : la vigilance, qui prévient le combat; la prière, qui obtient le secours de Dieu; la pénitence, qui mortifie la nature dégradée.

Ces trois moyens, comme les trois vertus mères, peuvent être pratiqués avec plus ou moins de perfection.

L'action humaine a trois degrés; elle est insuffisante, suffisante et ordinaire ou extraordinaire. L'action suffisante et ordinaire est seule de précepte, parce que la loi s'adresse à la masse, au commun des hommes. L'action extraordinaire n'est possible qu'aux ames d'élite, elle est simplement conseillée.

Les trois vertus mères, à leur degré commun et ordinaire, sont de précepte; à leur degré extraordinaire, elles sont conseillées. J.-C., qui a posé pour tous l'obligation du bien, a posé pour les ames d'élite qui pourraient les pratiquer, ces trois conseils correspondant aux trois préceptes fondamentaux de l'Évangile : l'humilité à son degré extraordinaire, ou l'obéissance passive; la charité à son degré extraordinaire, ou l'abandon complet des choses terrestres en vue de Dieu; la chasteté à son degré extraordinaire, ou la continence absolue.

Or, le but de la vie monastique est la pratique parfaite de l'Évangile. C'est pourquoi elle consiste *essentiellement* dans les trois vœux d'obéissance, de pauvreté, de chasteté.

Tous les législateurs de la vie monastique partirent de ce principe, aussi toutes les règles s'accordent-elles sur ce point,

et leurs différences ne consistent que dans certaines pénalités, dans quelques dispositions accidentelles qui ont dû nécessairement varier en raison des lieux, des mœurs et du but particulier que se proposèrent les divers instituteurs des associations monastiques.

Ces associations ne semblent pas avoir eu, dans les premiers temps, d'autre but que l'observation des conseils évangéliques; aussi les règles de Cassien, de saint Benoît et de saint Colomban, ne diffèrent-elles que sous le rapport pénal, et dans l'extension plus ou moins grande donnée à l'un ou à l'autre des trois moyens établis par J.-C. pour arriver à la perfection. L'une donne plus à la vigilance et à la prière, l'autre à la pénitence dont faisait partie le travail manuel; car le travail, dans le monastère, n'était pas considéré comme moyen de produit, mais comme moyen de moralité, de pénitence.

Cassien, saint Benoît et saint Colomban semblent avoir eu pour but, dans leurs règles, de partager la journée du moine par des exercices successifs des trois moyens de perfection; mais dans un grand nombre de monastères, on ajoutait à leurs dispositions générales quelques modifications, et voilà ce qui donna lieu aux règles particulières de saint Césaire, de saint Aurélien, de saint Ferréol d'Uzès, de saint Jean de Réomaüs, de saint Donat de Besançon, et à la *règle du maître*. On suivait même, dans plusieurs monastères, les trois grandes règles modifiées l'une par l'autre. Malgré cette diversité, la vie du moine était, dans toutes les congrégations, partagée entre la prière, la contemplation et le travail soit intellectuel soit manuel. En raison de leur aptitude, certains moines étaient plus particulièrement appliqués

à l'une ou à l'autre de ces occupations; de là, trois espèces de religieux vivant dans une même communauté : les contemplatifs, les travailleurs et les studieux ou scholastiques.

A l'époque mérowingienne, les plus nombreux furent les contemplatifs et les travailleurs. Cependant, dans chaque monastère, il y avait une école, et tous les moines, même les moins instruits, étaient obligés de faire, chaque jour, quelque lecture. De quels livres se servaient-ils? Fortunat nous a fait connaître ceux qui étaient en usage au monastère de Sainte-Croix de Poitiers. Outre l'Écriture Sainte et les vies des saints, on y lisait les ouvrages des Pères grecs et latins, des saints Athanase, Basile, Grégoire, Hilaire, Ambroise, Jerôme et Augustin; les poètes chrétiens comme Sedulius, l'histoire ecclésiastique d'Orose. De telles lectures supposent dans ceux qui les faisaient des connaissances peu communes. Dans plusieurs monastères, on lisait les Pères grecs dans leur langue. Le biographe de saint Augendus nous apprend qu'à l'école monastique de Condat on cultivait la langue grecque aussi bien que la langue latine, et saint Augendus s'était rendu les auteurs grecs aussi familiers que les auteurs latins. Chaque monastère avait une bibliothèque, et comme une des principales occupations des moines instruits était de copier des livres, on peut croire que les divers monastères se passaient leurs manuscrits. Saint Aredius distribuait les livres qu'il avait copiés, aux églises voisines de son monastère. Florianus loue les moines de Condat du soin qu'ils avaient d'enrichir leur bibliothèque; saint Colomban priait le pape saint Grégoire-le-Grand de lui envoyer quelques-uns de ses ouvrages. Ces remarques et plusieurs autres qui n'échapperont pas au lecteur attentif, dans

les récits de l'histoire, nous font voir comment tant de précieux ouvrages ont traversé les époques les plus ignorantes et les plus barbares. Sans les bibliothèques des monastères où l'on prenait soin de multiplier les exemplaires et de les renouveler, il ne nous resterait rien des littératurès grecque et romaine, et de cette littérature ecclésiastique plus riche, plus admirable encore que les littératures anciennes, et qui recèle tant de trésors ignorés.

Les religieuses elles-mêmes s'occupaient comme les moines à copier des livres. L'abbesse Césarie, dans son monastère de Sainte-Marie à Arles, montrait à ses religieuses à copier les Saintes-Écritures en beaux caractères. On n'aurait pu évidemment copier dans les monastères tant de livres en latin ou en grec, si on n'y eut pas conservé la connaissance de ces deux langues; tant d'ouvrages de littérature, d'histoire, de mathématiques ou autres, sans être initié aux études qu'ils supposent.

C'était pour donner aux moines le moyen de l'acquérir, que dans chaque monastère, il y avait une école dirigée par un moine choisi parmi les plus instruits. Aucune des règles monastiques ne parle en détail des sciences qu'on y enseignait; mais il est très probable qu'on y suivait, comme dans les écoles ecclésiastiques, le cours d'études de Martianus Capella; ce cours terminé, on se livrait aux études ecclésiastiques, de l'Écriture Sainte, des Pères de l'Église et du droit canonique. Les écoles monastiques, qui devinrent plus tard des écoles publiques, ne semblent avoir été ouvertes qu'aux clercs et aux moines pendant les temps mérowingiens. Aussi étaient-ils alors les seuls sa-

vants, et les rois franks furent obligés d'avoir recours à eux pour la direction de leurs écoles du palais.

Ces écoles contribuèrent puissamment à accroître l'action du clergé dans le gouvernement.

On sait que les tribus germaniques, en sortant de leurs forêts, étaient groupées par bandes autour de guerriers qui se distinguaient par leur force ou leur courage. Les chefs des plus nobles familles tenaient à honneur de voir leurs enfants attachés au chef suprême de la tribu, au roi; ils renonçaient, pour ainsi dire, aux droits de la paternité; leurs enfants, inféodés au roi, devenaient ses *fidèles*, et contractaient l'obligation de ne jamais l'abandonner. L'enfant était ainsi *livré*, *recommandé*, comme disent les monuments historiques, dès son enfance, et était élevé, nourri sous la tente, et plus tard au palais du roi.

Tandis que les tribus frankes furent purement guerrières, les jeunes *recommandés* n'apprirent qu'à monter à cheval, à manier la francisque; mais leur éducation ne dut plus être purement militaire, lorsque les rois franks eurent quitté la tente pour habiter un palais. Ils étudièrent eux-mêmes et firent étudier leurs *fidèles*. Théodorik et son fils Théodebert encouragèrent les études au palais d'Austrasie; Haribert parlait latin aussi bien que les Romains. Hilpérik cultivait la poésie, la théologie et le droit canonique. Gunthramn de Burgundie eut une école célèbre que dirigea saint Ætherius, où se formèrent Austrégisil et Aunabar. Hloter II surtout, au commencement du VII.e siècle, eut son palais peuplé d'une foule de grands hommes dont les ouvrages sont perdus, mais dont la mémoire ne doit jamais périr.

La plupart d'entre eux devinrent évêques. Les rois qui les avait nourris, qui les considéraient toujours comme leurs *fidèles*, qui avaient foi dans leurs lumières et leur dévouement, les rappelaient souvent au palais, leur demandaient leurs conseils, leur confiaient les charges les plus importantes; ainsi l'école du palais fut une des causes les plus déterminantes de l'accroissement rapide de l'action directe des évêques dans les affaires de l'état.

Le clergé possédait toutes les lumières, à l'époque mérowingienne, à lui donc appartenait, de droit, la direction de la société.

« On est fort étonné, dit M. Guizot [1], quand, après avoir entendu dire et pensé soi-même que ce temps avait été stérile et sans activité intellectuelle, on y découvre, en y regardant de plus près, un monde, pour ainsi dire, d'écrits, peu considérables il est vrai, et souvent peu remarquables; mais qui, par leur nombre et l'ardeur qui y règne, attestent un mouvement d'esprit et une fécondité assez rares. Ce sont des sermons, des instructions, des exhortations, des homélies, des conférences sur les matières religieuses. Les trois quarts, que dis-je, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes peut-être de ces petits ouvrages ont été perdus... et cependant il nous en reste un nombre prodigieux, ils forment une *véritable et riche littérature.* »

Il ne nous reste pas que des sermons et des homélies de l'époque mérowingienne, mais d'admirables travaux historiques et littéraires auxquels on commence à rendre justice.

Plaçons en première ligne les œuvres de Grégoire de Tours.

[1] Hist. de la Civil. en France, t. II, p. 8.

Il y a un siècle, un homme digne à bien des titres du surnom de *judicieux* que lui décernèrent ses contemporains, le bon Fleury parlait ainsi de Grégoire[1] : « Nous avons un exemple sensible de la décadence des études dans Grégoire de Tours; il reconnaît lui-même qu'il avait peu étudié la grammaire et les lettres humaines, et quand il ne l'avouerait pas, on le verrait assez. Mais le moindre défaut de ses écrits est le style; on n'y trouve ni choix des matières, ni arrangement. C'est confusément l'histoire ecclésiastique et la temporelle : ce sont, la plupart, de petits faits de nulle importance et il en relève souvent des circonstances basses et indignes d'une histoire sérieuse. Il paraît crédule jusques à l'excès sur les miracles. J'attribue ces défauts à la mauvaise érudition plutôt qu'au naturel, autrement il faudrait dire que, pendant plusieurs siècles, il ne serait presque pas né d'homme qui eût un sens droit et un jugement exact. Mais les meilleurs esprits suivent aisément les préjugés de l'enfance et les opinions vulgaires, quand ils ne sont pas exercés à raisonner et ne se proposent pas de bons modèles. »

Pour Fleury, les bons modèles étaient les Grecs et les Romains, et, il faut bien l'avouer, Grégoire de Tours n'a pas plus la physionomie de Thucydide ou de Tacite, que la cathédrale de Reims celle du Parthénon; à notre avis, les détails historiques de Grégoire sont parfaits comme les détails artistiques des monuments chrétiens. Le bon évêque nous décrit la société telle qu'il la voit, avec une grâce, une naïveté charmantes. Il nous peint ses personnages avec tous leurs traits; chaque détail est un coup de

[1] Fleury, 3.e Disc., n.° 2.

pinceau qui rend la ressemblance plus parfaite. Nous sommes heureux d'appuyer notre opinion sur Grégoire de l'autorité d'un homme qui l'a admirablement compris et que nous eussions désiré louer plus souvent.

« Il faut descendre jusqu'au siècle de Froissard, dit M. Augustin Thierry[1], pour trouver un narrateur qui égale Grégoire de Tours dans l'art de mettre en scène les personnages et de peindre par le dialogue. Tout ce que la conquête de la Gaule avait mis en regard ou en opposition sur le même sol, les races, les classes, les positions diverses, figure pêle-mêle dans ses récits, quelquefois plaisants, souvent tragiques, toujours vrais et animés. »

Tout est confondu dans les récits de Grégoire parce qu'il nous a peint la société telle qu'elle était. On lui reproche d'avoir été crédule à l'excès sur les miracles; on pourrait en dire autant des historiens, de tous les biographes de cette époque; cependant, Cyprianus de Toulon, Fortunat, Dynamius, Jonas, Audoen, les biographes anonymes de saint Avitus et de saint Léodgar, étaient des hommes graves et éclairés, comme l'attestent leurs œuvres; ils ont raconté des événements dont ils furent témoins. Je suis loin de prétendre que dans leur foi candide, ils n'aient jamais pris pour des faits prodigieux, des effets naturels de causes qu'ils ne connaissaient pas; mais lorsqu'ils racontent un fait qui ne peut être évidemment qu'un fait surnaturel, lorsqu'ils l'ont vu et qu'ils le retracent avec toutes ses circonstances, en présence de ceux qui en ont été les témoins et l'objet; il me sem-

[1] Aug. Thierry, Récits des temps Mérowingiens, Préf., p. VI.

ble plus facile alors d'admettre un miracle que de contester leur témoignage.

Les miracles ont été nombreux à l'époque mérowingienne, et ils ont dû l'être, parce que les saints y ont été nombreux, et que la société avait besoin alors d'une manifestation fréquente de l'action divine. Un apôtre de l'Évangile eût raisonné long-temps sur les mystères de la Foi, avant d'arriver à l'intelligence du Frank ou de tout autre barbare. Dieu qui avait mis sa puissance à la disposition des premiers apôtres de J.-C., pour faire connaître l'Évangile au monde, et aux ordres de saint Martin pour évangéliser les campagnes de la Gaule, put bien la confier aux Remi, aux Médard, aux Germain, aux Éloi pour éclairer les Franks. Les raisonneurs qui croient la vérité faite seulement pour eux, peuvent contester cette manifestation de l'action divine dans la société, peuvent nier le *miracle;* mais nous qui croyons la vérité révélée pour tous, nous ne trouvons pas étonnant que Dieu ait parlé le langage des prodiges, lorsque la masse n'en pouvait pas entendre d'autre.

Du reste, que l'on compte les personnages vertueux que l'Église a placés au nombre de ses saints, qu'on examine leur vie; et, si on ne veut pas admettre de miracles, qu'on explique leurs vertus, qu'on rende raison du concours de ces milliers de pélerins aux tombeaux des Martin de Tours, des Hilaire de Poitiers, des Germain d'Auxerre, des Lupus de Troyes.

On pourra, si on veut, dire qu'ils ont cru voir ce qu'ils n'y voyaient pas, être guéris quand ils ne l'étaient pas; pour nous, nous ne croyons pas que le sens commun soit le privilége de

notre époque, et nous préférons croire que les miracles furent très nombreux aux temps mérowingiens.

Les récits de miracles ne doivent pas déprécier, même aux yeux de ceux qui n'y croient pas, l'importance des documents historiques de cette époque, et on est étonné, en les lisant, des innombrables et précieux renseignements qu'ils contiennent, aussi bien pour l'histoire civile que pour l'histoire religieuse.

Les monuments historiques les plus importants des temps mérowingiens, après les Œuvres de Grégoire de Tours, sont : les Légendes de Fortunat de Poitiers, et surtout sa Vie de sainte Radegonde, la Vie de la même sainte, par la sœur Baudonivia; la Vie de saint Césaire d'Arles, écrite par ses disciples et en particulier par Cyprianus de Toulon; celles de saint Colomban et de saint Eustase son successeur à Luxeuil, écrites par Jonas; l'Histoire de saint Éloi, par son ami le vénérable Audoen de Rouen; celle de saint Léodgar, par un moine d'Autun, contemporain, et par Ursinus, abbé de Ligugé. Ces biographies sont écrites avec un talent d'exposition bien rare, même de nos jours. Ce sont d'inappréciables documents historiques, et nous oserons en dire autant des Vies de sainte Géneviève, de saint Leobinus de Chartres, du saint abbé Avitus, de sainte Rusticula, par le prêtre Florentius. Les Biographies du patrice Dynamius ne sont pas non plus sans mérite.

Sans doute que parmi les légendes, il en est de fausses et même d'absurdes; mais les mauvaises œuvres ne doivent pas nuire aux bonnes. Les légendes contemporaines des événements qui y sont racontés sont, en général, intéressantes et exactes. Ce

sont les seules dont nous ayons fait usage, et en suivant cette règle, on ne s'expose pas à tomber dans l'erreur.

Fortunat de Poitiers, qui mérite une place distinguée parmi les biographes et les légendaires, en mérite une plus belle encore parmi les poètes. Il n'a pas fait, il est vrai, de longs poèmes; mais ses épitaphes, ses inscriptions, ses pièces fugitives, ses éloges des grands évêques de son temps révèlent en lui une facilité étonnante, un talent incontestable.

Saint Avitus de Vienne doit cependant être placé au-dessus de lui. On a perdu beaucoup des écrits de ce savant évêque; mais outre quatre-vingt-huit lettres et quelques fragments d'homélies, il nous reste de lui six poèmes en vers héxamètres. Les trois premiers sur la création, la chute de l'homme et son expulsion du Paradis, l'ont fait placer à côté de Milton, par un littérateur peu suspect de partialité envers un évêque du VI.e siècle [1].

Sulpitius-le-Sévère, évêque de Bourges, n'avait pas d'égal dans la poésie et l'éloquence, suivant Grégoire de Tours. Berthramn, évêque du Mans, était aussi un fort bon poète, ainsi que Félix, évêque de Nantes. Leurs ouvrages sont perdus. Le peu qui nous reste des vers de saint Colomban et de saint Livin doit nous faire vivement regretter les autres.

Au premier rang des orateurs de l'époque mérowingienne, il faut placer saint Césaire d'Arles. Saint Remi, au rapport de Sidonius, était très éloquent, mais nous n'avons plus ses discours. Ceux de saint Césaire sont des chefs-d'œuvre d'éloquence chrétienne populaire; ils furent adoptés par un grand nombre d'é-

[1] M. Guizot. Nous citerons plus tard ses paroles.

vêques des Gaules et d'Espagne, et saint Éloi, au VII.ᵉ siècle ne trouvait rien de mieux à dire aux fidèles. Saint Nicetius de Trèves eut la réputation d'un orateur plein d'énergie; ce qui nous reste de lui atteste qu'il la méritait. Saint Colomban était fort bon orateur; son génie poétique se révèle dans les homélies trop peu nombreuses qui nous restent de lui.

Mentionnons encore la correspondance de Desiderius de Cahors, les touchantes lettres que lui adressa au palais de Hloter II sa mère Herchen-Freda; l'admirable lettre de Léodgar à sa mère, et après ce tableau rapide des productions intellectuelles des temps mérowingiens, nous pourrons conclure qu'il pourrait bien y avoir eu dans l'histoire plus d'une époque moins favorisée du côté du génie.

Que serait-ce si nous pouvions enregistrer tant de travaux que l'on sait positivement être perdus!

Cependant, nous devons l'avouer, si l'on compare le VI.ᵉ et le VII.ᵉ siècles, au cinquième que nous considérons comme le grand siècle chrétien, on reconnaîtra qu'il y eut décadence. Grégoire de Tours était le premier à dire que les arts libéraux périssaient dans les cités des Gaules, et beaucoup s'écriaient avec lui : Malheur à notre temps, car l'étude des lettres périt parmi nous. Avant Grégoire de Tours, le grand poète Avitus de Vienne trouvait qu'il était à-peu-près inutile d'écrire en vers, puisque bien peu étaient capables d'apprécier la poésie.

Grégoire de Tours signalait avec raison comme cause de cette décadence les commotions sociales, les intrigues, les dissentions des rois et des peuples, dont il était témoin.

La déplorable confusion qui régnait dans la société au VI.ᵉ et

au VII.e siècles, ne pouvait engendrer nécessairement que le dégoût de la littérature et des beaux-arts, dégoût qui ne pouvait que s'accroître par la prédomination de l'élément barbare au sein de la société. Un fait incontestable, c'est que l'immense troupeau des Gallo-Romains se laissa absorber par quelques tribus germaniques qui ne connaissaient que les luttes et les batailles, et n'avaient pas même idée des sciences. Au moment où ces tribus se fixèrent dans les Gaules, les écoles civiles tombèrent presque complètement. Le clergé seul eut les siennes et conserva aux études assez d'éclat.

Mais l'élément barbare absorba le clergé lui-même. Les récits qui vont suivre nous mettront à même de remarquer les développements progressifs de l'invasion des Franks dans l'Église. Le clergé, pendant le VI.e siècle, fut presque tout entier gallo-romain et conserva les traditions de l'empire. Au commencement du septième, les Franks sont plus nombreux parmi les évêques, le pape saint Grégoire-le-Grand jette le cri d'alarme, car, presque tous y entrent par le seul fait de la volonté des rois. A mesure que les rois empiètent sur les droits de l'Église dans le choix des évêques, le nombre des Franks augmente dans le clergé, et la décadence dans les études croît en raison de cette invasion trop précipitée. Au commencement du VIII.e siècle, cette invasion est consommée. Aussi le VIII.e siècle est-il le point le plus bas où la société soit tombée sous le rapport intellectuel, depuis l'établissement du christianisme.

On peut aisément constater l'état intellectuel du clergé et de la société tout entière, par les actes législatifs qui nous sont restés, et surtout par les canons des conciles.

Ce sont en effet les monuments les plus curieux et les plus authentiques sur les idées admises dans la société. Or, dans tout ce qui nous reste des conciles de l'époque mérowingienne, nous avons admiré des vues élevées, une profonde connaissance du droit ecclésiastique, des décrets entièrement conformes au véritable esprit de l'Église. Disons-le franchement, nous avons été étrangement surpris de voir les institutions sociales dont se glorifient les plus parfaits de nos gouvernements modernes, établies ou renouvelées par les décrets des conciles de ces temps mérowingiens qui n'étaient pour nous jadis, comme pour beaucoup d'autres, qu'un horrible chaos où régnaient l'ignorance et la barbarie.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE.

PÉRIODE GALLO-FRANKE.

LIVRE PREMIER.

(486 — 533)

I.

Eglise du royaume des Franks. — Saint Remi — Les populations des Gaules et l'Eglise. — Saint Remi, apôtre des Franks. — Hlodowig et Hlothilde. — Conversion de Hlodowig. — Il est félicité par le pape Anastase et saint Avitus de Vienne — Hlodowig et Géneviève. Vertus et mort de Géneviève. — Hlodowig, Melanius de Rennes et saint Remi. — Lettre de saint Remi à Hlodowig sur la mort de sa sœur Albofléde. — Travaux apostoliques de saint Remi et de ses disciples. — Saint Vaast envoyé par saint Remi à Arras. — Genebaudus ordonné évêque de Laon par saint Remi. — Péché et pénitence de Genebaudus. — Saint Remi fonde des monastères. — Monastère de Mici ou de Saint-Mesmin fondé par Hlodowig.

486—499.

Tandis que l'Eglise arrivait, sous la main de la Providence, à sa perfection sociale et affermissait de plus en plus son doux empire sur les intelligences et les cœurs, la société civile était en proie à de terribles commotions.

L'empire romain venait de crouler (476). L'Italie, subjuguée d'abord par Odoacre et ses Hérules, avait passé sous la domination des Goths orientaux (Ostrogoths); les Goths occidentaux (Wisigoths) occupaient les provinces méridionales des Gaules comprises entre la Loire, le Rhône, la Méditerranée et l'Océan. L'Espagne leur était soumise presque tout entière. Les Burgundes étaient maîtres des

contrées qui s'étendent entre les Alpes et la rive gauche du Rhône. Les provinces centrales des Gaules étaient encore gouvernées par un magistrat romain, Syagrius, qui avait reçu d'Ægidius, son père, ce débris de l'empire qui devait bientôt tomber entre les mains des Franks, établis déjà dans la plus grande partie des Belgiques et des Germanies.

Les Wisigoths étaient ariens. Alarik, leur roi, n'était pas aussi cruel que son père Evarik. On comprend cependant quelle défiance devait exister entre la population indigène, toute catholique et toute romaine, et cette race gothique qui lui faisait sentir le poids de sa puissance.

Les vainqueurs n'épargnent jamais aux vaincus ces vexations continuelles qu'on ne peut appeler des persécutions, mais qui nourrissent toujours ces antipathies secrètes qui deviennent facilement de la haine dans le cœur de l'opprimé.

Les Burgundes, d'abord catholiques et pleins de douceur pour leurs frères en J.-C., étaient devenus ariens comme les Wisigoths, surtout depuis le règne de Gondobald (Gondebaud). Les catholiques voyaient d'un œil défiant ce roi aussi habile que dissimulé; lui aussi se défiait des catholiques et surtout des évêques, dont il connaissait l'affection pour les Franks. Nous avons raconté comment l'évêque de Langres, Aprunculus, lui était devenu suspect et avait été obligé de s'enfuir de Dijon pendant la nuit.

Les évêques des églises du royaume des Wisigoths ne dissimulaient pas non plus leur prédilection pour les Franks [1].

Ces peuplades germaniques avaient, il est vrai, apporté de leurs forêts de vieilles traditions idolâtriques, et elles étaient étrangères à toute croyance chrétienne. Mais le polythéisme des Franks devait nécessairement tomber vite sous l'action incessante d'un prosélytisme intelligent, aussitôt qu'ils seraient admis au sein des Gaules; tandis que l'arianisme des Wisigoths et des Burgundes résistait depuis longues années et menaçait même de faire des progrès.

Cette réflexion, qui n'avait certainement pas échappé aux évêques et à toute la population gallo-romaine, devait leur faire préférer la

[1] M. Aug. Thierry (Hist. de la conquête d'Angleterre par les Normands, t. I, p. 34 et suiv.) trouve fort mauvais que les évêques catholiques aient aimé les Franks. M. Thierry n'aime pas les Franks, et leur préfère les Wisigoths et les Burgundes, parce que les Franks devinrent catholiques, et que les autres furent hérétiques. M. Thierry avoue son faible pour les hérétiques, et les prend sous sa protection, comme les races vaincues.

domination des Franks, encore infidèles, à celle des Wisigoths et des Burgundes hérétiques.

Les désirs et les espérances des populations gallo-romaines n'étaient pas inconnus du chef de la principale tribu des Franks, Hlodowig [1], brave, ambitieux et assez habile politique pour comprendre combien l'influence des évêques pouvait favoriser ses projets de conquête. Aussi, étant encore païen, il avait pour eux beaucoup d'égards. On sait comment il admit la réclamation de l'évêque de Reims, saint Remigius. Avant de la raconter, faisons connaître ce grand homme, qui mérita le nom d'Apôtre des Franks.

Remigius [2], plus connu sous le nom de saint Remi, était issu d'une famille gallo-romaine distinguée par sa noblesse. Sa naissance fut prédite d'une manière surnaturelle [3] par un solitaire nommé Montanus, qui fut chargé d'aller annoncer à la pieuse Cylinia qu'il lui naîtrait un fils prédestiné à faire de grandes choses, et qu'elle devrait appeler Remigius.

Cylinia crut à la parole du solitaire et mit au monde un fils, comme il le lui avait prédit.

Remi vit le jour au territoire de Laon. Son père se nommait Emilius, et il eut deux frères: saint Principius, qui mourut évêque de Soissons, et un autre dont on ignore le nom, qui eut deux enfants, saint Lupus de Soissons, successeur de saint Principius, et une fille qui épousa Genebaudus [4].

Dès ses premières années, Remi laissait entrevoir les vertus qu devaient embellir son âge mûr [5]. Il avait la gravité d'un vieillard, une bonté parfaite, une admirable douceur. Il n'était encore âgé

[1] Nous adoptons ordinairement, pour les noms franks, l'orthographe de M. Aug. Thierry, et nous la trouvons bien supérieure à l'orthographe ordinaire, qui défigure étrangement les noms. En prononçant l'aspiration h comme le k, la prononciation des noms franks devient facile. De *Hlodowig* (Clovis) on a fait *Hlodovicus*, *Ludovicus*, Louis.

[2] La Vie de saint Remi fut écrite peu de temps après sa mort. Grégoire de Tours parle de ce livre, qui est perdu. Ægidius (Gilles), qui fut évêque de Reims au VIIe siècle, pria Fortunat de Poitiers d'extraire de cette ancienne Vie des légendes pour l'office de son saint prédécesseur. Nous avons encore (Bolland., 1 octob.) ces légendes de Fortunat. Hincmar de Reims composa, au Xe siècle, une nouvelle Vie, dans laquelle il mit des fables sans le vouloir. (Bolland., *ibid.*) Nous emprunterons quelque chose à ce travail d'Hincmar; mais nous préférons nous appuyer ordinairement sur Sidonius, Grégoire de Tours et Fortunat.

[3] Fortunat., Vit. S. Remig., n° 1; apud Bolland., 1 octob.

[4] *V.* Bolland., Comment. hist., ad diem 1 octob., § 3.

[5] Fortunat., Vit. S. Remig., nos 2, 3, 4.

que de vingt-deux ans, quand il fut appelé, par les vœux unanimes des fidèles de Reims, à succéder à Bennagius sur le siége épiscopal de cette cité. Il y était à peine assis, qu'il montra, pour le saint ministère, une aptitude égale à celle des plus anciens évêques. Il faisait de grandes aumônes, passait de longues veilles en prières. Ses vertus les plus éminentes étaient la piété, la charité, l'humilité. La sérénité de son âme se peignait sur son visage, et la douceur de ses paroles exprimait bien la touchante bonté de son cœur. Dans sa vie, il était un parfait modèle de sainteté, et il rehaussait toutes ses vertus par le soin qu'il avait d'éviter l'éclat et de rechercher l'obscurité. Pasteur vigilant, il visitait souvent les paroisses de son diocèse, afin de s'assurer par lui-même s'il y avait quelque négligence dans le service de Dieu.

Principius de Soissons était, comme son frère, un modèle de toutes les vertus. Dans une lettre que lui adressa Sidonius, nous trouvons un bel éloge de ces deux grands évêques.

« Sidonius [1], au seigneur pape Principius, salut:

« Quoique je ne vous aie jamais vu, pape vénérable, vos actions me sont connues depuis longtemps. La gloire que donne la vertu ne peut être renfermée en d'étroites limites.

« Je veux bien que vous regardiez comme un mensonge ce que je vais vous dire, si mes paroles ne sont pas appuyées sur le témoignage d'un homme qui fut, à Lérins, l'émule des Lupus et des Maximus, qui rivalisa d'austérité avec les archimandrites de Memphis et de la Palestine; je veux parler de l'évêque Antiolius.

« C'est lui qui m'a appris quel digne père vous avez, quels dignes frères vous êtes vous-mêmes; quelle pureté de vie vous apportez tous deux dans les sublimes fonctions de l'épiscopat. Quand vous étiez auprès de votre père, sa maison l'emportait de beaucoup sur celle de l'ancien pontife Aaron; le bonheur que donnaient à celui-ci Ithamar et Eléazar fut empoisonné par Nadab et Abiu.

« Pour vous, lorsque vous approchez de l'autel, ce n'est pas avec un feu étranger, comme les indignes enfants d'Aaron; mais avec les victimes pures de la charité et de la chasteté, vous offrez un encens délicieux sur l'autel de votre cœur. Lorsque vous attachez, par les liens de vos prédications, le joug de la loi divine sur la tête des hommes rebelles, ce sont des taureaux que vous immolez mystiquement au Seigneur; quand, par les aiguillons d'une correction charitable, vous ramenez à l'amour de la douce et suave pudeur des

[1] Sidon. Apollin., lib. 8, epist. 14.

hommes souillés de la fange de l'impudicité, vous faites à J.-C., avec ces boucs impurs, un sacrifice d'agréable odeur; lorsque, touchée de vos exhortations, une âme contrite et repentante soupire au souvenir de ses fautes, c'est un couple de colombes que vous offrez à Dieu; quand, par vos conseils, vous amenez quelqu'un à renoncer aux aberrations d'une raison perfide, à professer la saine doctrine, à embrasser la foi, à suivre la voie droite, à espérer la vie, qui pourrait douter que, dans cette âme libre de toute hypocrisie, de toute hérésie, de tout schisme, vous ne présentiez au Seigneur le pain de proposition le plus pur, des azymes de sincérité et de vérité?

« Je rends à Dieu de vives actions de grâces, car je me suis aperçu en lisant votre lettre, que si l'évêque dont j'ai parlé plus haut m'a dit de vous de grandes choses, il m'en a caché de plus grandes encore. Vous semblez bien bon quand on entend parler de vous; vous êtes meilleur encore lorsqu'on vous lit. Si on vous voyait, vous apparaîtriez dans toute la perfection de la bonté.

« Veuillez m'écrire souvent, vous et votre frère. Si la difficulté des chemins et la distance des lieux s'opposent à mes désirs, priez du moins quelquefois pour ceux qui se recommandent à vos prières.

« Daignez vous souvenir de nous, seigneur pape [1]. »

Sidonius était aussi en correspondance avec saint Remi, et on ne lira pas sans intérêt la lettre suivante qu'il lui adressa:

« Sidonius [2], au seigneur pape Remigius, salut:

« Un habitant de l'Arvernie vient de faire un voyage dans la Belgique [3] (je connais l'homme, mais j'ignore le motif de son voyage, ce qui n'importe guère). Arrivé à Reims, il gagna votre copiste ou votre libraire, et soit par argent, soit par amitié, bon gré mal gré, il en obtint un recueil complet de vos *Déclamations*. Il revint ici tout fier de sa riche collection de volumes. Nous voulions les lui acheter, mais il nous en fit présent, ce qui valait bien mieux; j'y avais du reste quelque droit.

« Tous les amis de la littérature ont été charmés, comme moi, de la lecture de vos discours. Nous nous sommes empressés d'en faire des copies, d'en apprendre par cœur de nombreux fragments.

[1] Nous avons encore une autre lettre de Sidonius à Principius de Soissons, lib. 9, epist. 8.

[2] Sidon. Apollin., lib. 9, epist. 7.

[3] Reims était métropole de la première Belgique.

Notre avis, à tous, est que personne, aujourd'hui, ne pourrait écrire aussi bien.

« Il y a de l'à-propos dans les exemples que vous apportez, de la fidélité dans vos citations. Vos discours sont remarquables par la justesse des épithètes, l'élégance des figures, la puissance des preuves, la force des pensées. Ils ressemblent à un fleuve par l'abondance des mots, à la foudre par la véhémence des péroraisons. La structure de vos périodes est ferme et vigoureuse, les divers membres en sont unis par d'heureuses transitions, les mots en sont arrangés avec tant de douceur et d'harmonie, que la langue du lecteur roule sur le palais sans jamais balbutier, sans rencontrer de mots durs et raboteux. Votre phrase, enfin, est unie et limpide comme la surface du cristal. Qu'ajouter encore? Il n'est point aujourd'hui d'orateur que vous ne puissiez laisser loin derrière vous.

« Cessez donc désormais de vouloir vous soustraire à nos jugements qui n'ont rien ni de mordant ni de satirique. Si vous différez de féconder notre stérilité par vos éloquents discours, nous ferons marché avec les voleurs. A notre instigation, la main rusée des larrons ira dévaliser votre portefeuille, et alors, mais inutilement, vous serez sensible à ce larcin, si vous ne l'êtes pas aujourd'hui à nos prières. Daignez vous souvenir de nous, seigneur pape. »

L'évêque de Reims était donc aussi distingué par son éloquence que par ses vertus. Il était très-savant, dit Grégoire de Tours [1], et particulièrement initié aux études de la rhétorique.

Tel était l'homme prédestiné de Dieu à éclairer les Franks des lumières du christianisme.

Une circonstance fortuite en apparence, mais sans doute ménagée par la Providence divine, mit en relation le chef des Franks et le saint évêque.

Hlodowig ayant conçu le dessein de soumettre à sa puissance les contrées des Gaules gouvernées par Syagrius, marcha sur la cité de Soissons. Syagrius, après avoir fait mine de la vouloir défendre, s'enfuit auprès d'Alarik, roi des Wisigoths, qui eut la lâcheté de le livrer à Hlodowig.

Les Franks étaient encore païens [2], et ils pillèrent, pendant cette expédition, un grand nombre d'églises, entre autres la basili-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 31.

[2] *Ibid.*, c. 27.

que de Reims, qu'ils dépouillèrent de tous les ornements du ministère ecclésiastique. Il y avait dans ce butin un vase d'une grandeur et d'une beauté remarquables. L'évêque Remi [1] envoya prier Hlodowig de lui faire rendre au moins ce vase, s'il ne pouvait lui faire restituer les autres richesses de son église. Hlodowig dit à l'envoyé de l'évêque: « Suis-nous jusqu'à Soissons; c'est là qu'on partagera les dépouilles; si le sort m'adjuge ce vase, je donnerai satisfaction à la demande de l'évêque. »

Lorsque l'armée fut arrivée à Soissons, on déposa toutes les dépouilles en un même lieu, et Hlodowig dit: « Je vous en prie, courageux guerriers, ne me refusez pas ce vase en dessus du lot qui me sera assigné par le sort. » A cette demande du roi, les plus sages répondirent: « Glorieux roi, tout ce qui est là sous nos yeux t'appartient, et nous-mêmes, nous nous faisons gloire de marcher sous tes ordres; fais comme il te semblera bon; nul ne peut résister à ta puissance. » Comme ils parlaient ainsi, un soldat violent et plein d'insolence éleva la voix, et, frappant le vase de sa francisque, dit à Hlodowig : « Tu n'auras rien que ce que le sort te donnera. » Tous étaient indignés; le roi seul dissimula, et, prenant tranquillement le vase, le remit à l'envoyé de l'évêque.

L'année suivante, Hlodowig passait, au Champ-de-Mars, la revue de son armée; il reconnut le soldat: « Personne, lui dit-il, n'a des armes aussi mal tenues que toi, » et, lui arrachant sa francisque, il la jeta à terre. Pendant que le soldat se baissait pour la ramasser, il lui fendit la tête en disant : « C'est ainsi que tu as frappé ce vase à Soissons ! »

Le roi des Franks eut bientôt soumis toutes les contrées des Gaules comprises entre le Rhin, l'Océan et la Loire. Les Wisigoths et les Burgundes tremblaient au bruit de ses conquêtes, et ces derniers voulurent s'unir à lui par un traité.

Les Burgundes, après la mort de Gundeuk, avaient reconnu pour chefs ses quatre fils [2] : Gundobald, Godégisil, Hilpérik et Godomar. Bientôt Hilpérik fut tué par Gundobald, qui eut l'atrocité de faire jeter à l'eau, une pierre au cou, l'épouse de son frère. Hilpérik avait laissé deux filles; la plus jeune s'appelait Hlothilde [3].

[1] Grégoire de Tours ne nomme pas saint Remi; mais Frédégaire, Aimoin et Hincmar disent positivement que ce fut saint Remi qui réclama par lui-même ou par ses envoyés le vase en question.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 28.

[3] *Hilde*, terminaison fréquente dans les noms franks, signifie *jeune fille*.

Les ambassadeurs qu'envoya Hlodowig au pays des Burgundes pour conclure le traité, ayant eu occasion de voir la jeune Hlothilde, la trouvèrent belle et sage, et en parlèrent à leur roi. Hlodowig l'envoya demander en mariage à Gundobald qui craignit de refuser le terrible roi des Franks. Les envoyés ayant reçu la jeune fille, l'amenèrent en toute hâte au roi, qui la vit avec joie et l'épousa.

Hlothilde, élevée au milieu des ariens, avait cependant conservé la foi catholique que professait son père.

Or, dit Grégoire de Tours [1], Hlothilde ayant eu un fils, désirait ardemment le faire consacrer par le baptême. Elle disait souvent à son mari : « Les dieux que vous adorez ne sont rien ; ils ne peuvent être utiles ni à eux-mêmes ni aux autres, puisqu'ils sont faits de pierre, de bois ou de métal ; il vaut bien mieux adorer CELUI qui a fait le soleil, la terre, la mer et tout ce qui existe. » Hlodowig était peu disposé à embrasser la foi ; il consentit cependant au baptême de son fils, et Hlothilde, afin de produire une salutaire impression sur un cœur que ses paroles n'avaient point ému, fit décorer magnifiquement le baptistère. L'enfant reçut le nom d'Ignomer, et mourut lorsqu'il portait encore les habits blancs des nouveaux baptisés. Hlodowig entra alors en fureur ; il reprochait la mort de son fils à sa pieuse épouse, et lui disait : « Si mon fils eût été consacré à mes dieux, il vivrait ; baptisé au nom de ton Dieu, il ne pouvait pas vivre. » Hlothilde répondait : « Je rends grâces au Dieu créateur tout-puissant, qui ne m'a pas trouvée indigne de donner un habitant à son royaume. »

Elle eut un second fils qui fut appelé Hlodomir, et Hlodowig consentit encore à ce qu'il fût baptisé. La douceur et la piété de sa vertueuse épouse désarmaient sa colère et faisaient taire ses préjugés. Le jeune Hlodomir tomba malade quelque temps après son baptême, et le roi disait : « Il ne peut lui arriver autre chose qu'à son frère ; puisqu'il a été baptisé au nom de ton Christ, il mourra bientôt. » Cependant Hlothilde priait, et le Seigneur rendit la santé à son enfant. Elle eût bien désiré faire abandonner à son mari le culte des idoles [2], mais elle avait la douleur de voir inutiles tous les efforts qu'elle faisait depuis longtemps. Une circonstance extraordinaire obligea le roi frank à confesser hautement ce qu'auparavant il refusait de croire (496).

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 30.
[2] *Ibid.*

Une troupe d'Allamans [1] s'étant jetée sur le territoire des Gaules, Hlodowig courut à eux. Les deux armées se ruèrent l'une sur l'autre avec fureur, et il se fit un horrible carnage. Cependant les Franks, après des efforts inouïs, commençaient à plier et à tourner le dos. A cette vue, Hlodowig lève vers le ciel ses yeux baignés de larmes, et, l'âme brisée de douleur, il s'écrie : « Jésus-Christ, que Hlothilde m'a dit être le Dieu vivant, toi qui peux, dit-on, porter secours et donner la victoire à ceux qui espèrent en toi, je t'appelle à mon aide! Si tu me rends victorieux de mes ennemis, si tu me fais sentir cette puissance que dit avoir éprouvée le peuple qui t'adore, je croirai en toi et serai baptisé en ton nom! J'ai appelé mes dieux, ils ne viennent pas me secourir; ils n'ont pas de puissance, puisqu'ils ne protègent pas ceux qui les implorent! Je t'invoque et je désire croire en toi; seulement, arrache-moi à mes ennemis. »

Il priait encore lorsque les Allamans, épouvantés, prennent la fuite. Leur chef tombe percé de coups et ils disent à Hlodowig : « Ne fais pas de nous un plus grand carnage : nous sommes à toi. » Le roi des Franks mit fin à la bataille, rassembla son peuple, et vint raconter à Hlothilde comment il avait mérité d'obtenir la victoire en invoquant le nom du Christ. Il prit avec lui, en passant à Toul, un pieux ermite nommé Vedastus (saint Vaast), pour l'instruire de la foi chrétienne [2]. « Saint Vaast et saint Remi furent les deux flambeaux qui éclairèrent Hlodowig dans la voie de Dieu, et enfantèrent à J.-C. la glorieuse nation des Franks, qui devint un peuple élu dont les grandes œuvres célébrèrent la gloire de CELUI qui les appela des ténèbres à son admirable lumière. »

Ainsi parle le légendaire de saint Vaast, qui nous apprend un fait miraculeux dont le roi des Franks fut témoin.

Comme il passait sur un pont, auprès d'un village nommé Vungise [3], un aveugle qui apprit que Vaast était avec le roi, se mit aussitôt à crier : « Vaast, saint et élu de Dieu, ayez pitié de moi! Je ne demande ni or ni argent, mais, par vos prières, rendez-moi la vue. » L'homme de Dieu sentit que la puissance divine était venue en lui, et, plus encore pour ceux qui l'entouraient que pour

[1] Greg. Tur., l. 2, c. 30.—Nous suivons Grégoire de Tours dans le récit de la conversion de Hlodowig. Quelques auteurs ont trouvé très philosophique de travestir ce fait qui eut, pour l'Église et la civilisation, de si prodigieux résultats.

[2] Vit. S. Vedasti, auctore Alcuino, c. 1; apud Bolland., 6 feb.

[3] Vouzy.

l'aveugle lui-même, il lui fit le signe de la croix sur les yeux en disant : « Seigneur Jésus, qui êtes la vraie lumière et avez ouvert les yeux de l'aveugle-né, rendez la vue à cet homme, afin que le peuple qui est présent sache que vous êtes le seul Dieu opérant des merveilles au ciel et sur la terre. » L'aveugle, aussitôt, recouvra la vue, et ce miracle produisit une impression salutaire sur Hlodowig et ses Franks [1].

Hlothilde avertit en secret saint Remi des heureuses dispositions du roi, et le pria de venir lui annoncer la parole du salut [2]. Remi étant arrivé, se mit à l'instruire très-secrètement et à l'engager à quitter le culte des idoles. « Père très-saint, lui répondait Hlodowig, je veux bien t'écouter, mais une chose m'arrête et m'empêche encore de faire ce que tu désires, c'est que le peuple dont je suis chef ne voudra pas abandonner ses dieux. Je vais l'assembler et lui parler selon ce que tu m'as dit. » Lorsque Hlodowig eut commencé à parler dans l'assemblée des Franks, tous s'écrièrent, par un effet de la puissance divine : « Bon roi ! nous abandonnons les dieux mortels et nous sommes prêts à suivre le Dieu immortel que prêche Remi ! »

A cette nouvelle, Remi fut comblé de joie. Il en écrivit aussitôt à tous les évêques des Gaules, les invitant au baptême du roi. Plusieurs s'y trouvèrent, entre autres Heraclius de Sens et Solennis de Chartres [3]. Le baptême eut lieu à Reims, la veille de Noël [4] de l'année 499, dans l'église de Saint-Martin.

Remi avait fait décorer magnifiquement le baptistère. Le pavé était couvert de superbes tapis et les murs étaient revêtus de tentures d'une blancheur éblouissante ; des cierges nombreux exhalaient en brûlant l'odeur la plus suave qui se mêlait à celle des parfums qu'on avait répandus dans l'église entière. Dieu fit tant de grâces à ceux qui étaient présents, dit Grégoire de Tours [5], qu'ils se croyaient transportés au milieu des joies du paradis. Le roi demanda le premier le baptême, et le nouveau Constantin s'avança joyeux vers le bain salutaire qui devait guérir la lèpre de son âme et laver toutes les

[1] « Dans la suite, ajoute Alcuin, on bâtit une église en ce lieu, pour perpétuer » le souvenir de ce miracle, et, jusqu'aujourd'hui (IXe siècle), ceux qui y viennent prier avec foi y reçoivent bien des grâces. »

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 31.

[3] Bolland., 27 sept. et 8 jun.

[4] Avit., Epist. ad Clodov.

[5] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 31.

taches de sa vie. Avant de le baptiser, Remi lui adressa d'éloquentes paroles. « Sicambre, lui dit-il en finissant, baisse la tête avec douceur, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré. » Hlodowig ayant ensuite confessé le Dieu tout-puissant un en trois personnes, fut baptisé au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; puis il fut oint du chrême sacré avec le signe de la croix du Christ.

Plus de trois mille hommes de son armée [1] reçurent le baptême avec lui, ainsi que sa sœur Alboflède. Son autre sœur, nommée Hlanthilde, s'étant convertie de l'hérésie arienne, fut seulement marquée du saint chrême, après avoir confessé le Fils égal au Père et au Saint-Esprit.

La conversion de Hlodowig fut un grand événement pour l'Église catholique, et le pape Anastase II, ainsi que le grand évêque de Vienne, Avitus, envoyèrent au roi des Franks des lettres de félicitation.

« Glorieux fils, lui écrivit Anastase [2], je me réjouis que votre entrée dans la foi chrétienne coïncide avec la nôtre dans le pontificat. Le siége de Pierre ne peut que se réjouir en voyant une grande nation venir à lui et remplir ces filets que le bienheureux pêcheur d'hommes et porte-clefs de la céleste Jérusalem a reçu ordre de jeter en pleine eau.

« Nous avons voulu vous envoyer le prêtre Eumerius, afin de vous témoigner la joie que ressent votre père et vous animer à croître en bonnes œuvres. Vous serez notre bonheur et notre couronne, et l'Église, votre mère, se réjouira du progrès spirituel du grand roi qu'elle vient d'enfanter à Dieu.

« Glorieux et illustre fils, comblez de joie votre mère et soyez pour elle une colonne de fer. La charité d'un grand nombre se refroidit, notre barque est agitée des flots tumultueux de la malice des hommes; mais nous espérons contre l'espérance même. Nous louons le Seigneur qui vous a arraché de la puissance des ténèbres et a donné à son Église un protecteur qui saura la défendre et charger sa tête du casque du salut pour déjouer les efforts de ses ennemis.

« Avancez, cher et glorieux fils, dans la route où vous êtes entré, afin que le Dieu tout-puissant vous couvre de sa protection,

[1] Frédégaire dit qu'il y eut six mille hommes baptisés avec Hlodowig; Flodoard et Hincmar disent trois mille, sans compter les femmes et les enfants.

[2] Apud Bolland., ad 1 octob.

vous et votre royaume, qu'il ordonne à ses anges de vous garder en toutes vos voies et vous donne la victoire sur tous vos ennemis. »

Avitus de Vienne [1] commence sa lettre à Hlodowig par le féliciter d'avoir préféré l'Église catholique à toutes les sectes hérétiques qui se prétendaient chrétiennes; il le loue d'avoir compris que le respect dû aux ancêtres n'est pas une raison de rester dans l'erreur, et, après avoir parlé de l'éclat que la conversion d'un si grand roi répandait sur tout l'Occident, il continue ainsi : « Ce n'est pas sans raison que cet éclat a commencé à luire le jour de la naissance de notre Rédempteur. Vous deviez être régénéré par le baptême le jour même où le Seigneur du ciel est né pour la rédemption du monde. Le beau jour de la naissance du Seigneur est aussi le jour de votre naissance; vous y êtes né pour J.-C., comme J.-C. y est né pour le monde.

« Que dirai-je de la glorieuse solennité de votre baptême? Je n'ai pu y assister de corps, mais j'ai pris part, cependant, à la joie commune, car la bonté divine m'avait accordé la joie de connaître d'avance cette nouvelle. Pendant cette nuit sacrée où vous avez reçu le sacrement de la régénération, je me représentais tous ces évêques assemblés pour plonger un grand roi dans les eaux qui donnent la vie; je voyais ce roi courber, devant les serviteurs de Dieu, cette tête que les nations ne regardent qu'en tremblant; couvrir du casque du salut sa longue chevelure nourrie sous le casque guerrier; échanger la cuirasse contre les habits de la candide innocence [2]. Croyez-moi, roi très-glorieux, ces habits blancs donneront à vos armes une force nouvelle, et la sainteté s'unira à votre bonne fortune pour accroître vos succès.

« Je voudrais à mes éloges mêler quelques avis salutaires; mais ai-je besoin de vous prêcher la foi, à vous qui l'avez déjà depuis longtemps? Est-il besoin de vous exciter à la miséricorde, lorsqu'un peuple entier, naguère encore captif, exalte votre clémence, et devant les hommes par des transports d'allégresse, et

[1] Epist. Avit. ad Clodov. (*inter opera Avit.*, *à J. Sirmond. edit.*) Il pourrait sembler étonnant, au premier abord, qu'un évêque du pays soumis aux Burgundes félicite Hlodowig et souhaite à ses armes de nouveaux succès. Il faut se souvenir que les royautés barbares n'étaient pas constituées, aux v[e] et vi[e] siècles. Les chefs barbares n'étaient, aux yeux de la population gallo-romaine, que les lieutenants des empereurs d'Orient. L'idée de l'empire romain survécut longtemps à la ruine de l'empire d'Occident. Il ne faut pas perdre de vue cette remarque importante.

[2] Les nouveaux baptisés étaient revêtus d'habits blancs.

devant Dieu par des larmes de bonheur? Je ne vois qu'un conseil à vous donner : maintenant que le Seigneur s'est servi de vous pour conquérir votre peuple, étendez votre sollicitude sur les autres nations encore ensevelies dans leur ignorance; tirez de votre cœur cette bonne semence de la vérité, et jetez-la sur ces peuples que n'ont pas encore gâtés les dogmes pervers de l'hérésie; ne rougissez pas de leur envoyer des ambassadeurs pour soutenir, auprès d'eux, les intérêts de ce Dieu qui a si bien pris les vôtres. »

Avitus indiquait au zèle de Hlodowig les peuplades germaniques affiliées à ses Franks. On ignore s'il suivit le conseil du saint évêque de Vienne et s'il leur envoya des missionnaires; on sait seulement qu'il seconda de tout son pouvoir Remi, Vaast, Solennis et tant d'autres qui, aussitôt après sa conversion, travaillèrent à amener à la foi les diverses tribus frankes établies dans les Gaules.

Le baptême ne détruisit pas dans Hlodowig sa fière et apre nature; il eut toujours les vices d'un demi-barbare, mais on ne peut contester la franchise et la vivacité de sa foi.

Lorsqu'il était encore revêtu des habits blancs que les nouveaux baptisés [1] portaient alors pendant huit jours, saint Remi, qui continuait de l'instruire des vérités de la religion, lui lut un jour la passion de J.-C. Hlodowig fut vivement ému au récit des injustes et atroces tourments qu'eut à supporter le sauveur du monde. « Si j'avais été là avec mes Franks! » s'écria-t-il.

Malgré son caractère naturellement vindicatif, Hlodowig, devenu chrétien, oublia de nombreuses injures; il accorda à Remi la grâce d'un riche Gallo-Romain nommé Eulogius, et la douce et pieuse vierge Géneviève, qui vivait encore, plaida souvent, auprès de lui, la cause des malheureux [2]. Elle en obtint la délivrance d'un grand nombre de captifs, la grâce de bien des coupables. Hlodowig avait hérité pour elle de la vénération de son père Hilderik qui avait connu Géneviève lorsqu'il était venu assiéger Paris.

Ce fut pendant ce siége que Géneviève, voyant ses malheureux concitoyens manquer de pain, se dévoua pour eux, remonta la Seine jusqu'à Meaux et réussit à leur amener plusieurs bateaux chargés de blé : c'était pour la seconde fois que l'humble vierge sauvait sa patrie. Elle l'édifiait en même temps par une vie vraiment angélique. Depuis l'âge de quinze ans [3] jusqu'à cinquante,

[1] Fredeg., c. 21.

[2] Vit. S. Genovef., c. 6 et 11; apud Bolland., 3 Jan.

[3] *Ibid.*, c. 4.

elle jeûna tous les jours, excepté le dimanche et le jeudi. Elle ne prenait que ces jours-là un peu de nourriture qui consistait en du pain d'orge et des fèves. Elle ne buvait jamais ni vin ni autre liqueur qui pût enivrer. Après sa cinquantième année, elle commença à manger, avec son pain d'orge, un peu de lait et de poisson, « encore ne fut-ce que pour obéir aux évêques auxquels on ne peut désobéir sans faire un sacrilège, » dit le bon légendaire.

Chaque fois que Géneviève regardait le ciel, elle se prenait à verser des larmes, et, comme son cœur était pur, il lui semblait y voir J.-C. assis à la droite de Dieu le père. Elle avait pour compagnes ordinaires les douze vierges spirituelles dont parle Hermas dans son livre *Du Pasteur,* c'est-à-dire : la foi, l'abstinence, la patience, la magnanimité, la simplicité, l'innocence, la concorde, la charité, l'obéissance, la chasteté, la vérité, la prudence.

Outre ces compagnes purement mystiques, Géneviève avait avec elle plusieurs vierges [1] qui la reconnaissaient pour leur mère, et entre autres sainte Céline qu'elle aimait avec tendresse.

Quelquefois, Géneviève quittait sa douce solitude pour aller en pèlerinage. Elle aimait à visiter le tombeau de saint Denis, et elle se rendit à Tours par dévotion pour saint Martin. Sa vie bienheureuse fut couronnée d'une sainte mort, vers les premières années du VIe siècle.

Hlodowig fit commencer sur son tombeau une basilique qui fut achevée par Hlothilde. Cette église avait trois portiques et était enrichie de fresques représentant les histoires des patriarches, des prophètes, des martyrs et des confesseurs [2].

Après son baptême, Hlodowig fit construire un grand nombre d'autres églises et restaurer celles qui tombaient en ruines. Il suivait en cela les conseils de l'évêque de Rennes, saint Melanius. Ce saint avait d'abord été moine et avait succédé, sur le siége de Rennes, à saint Amandus. Sa légende, écrite par un auteur contemporain, nous fait ainsi connaître son élection et ses vertus [3] : « Le vénérable évêque de Dieu Amandus, sur le point de mourir et en proie à de cruelles souffrances, fit venir le bienheureux serviteur de Dieu Melanius et lui dit avec douceur et tendresse : « Mon très-« cher fils, demeure chérie de l'Esprit-Saint, prépare-toi à veiller

[1] Vit. S. Genovef., c. 5.

[2] *Ibid.*, c. 11.

[3] Vit. S. Melanii ; apud Bolland., 6 jan. — And. Duchêne, Rer. Franc. script. coætan., t. I.

« avec une sollicitude pastorale sur le troupeau du Seigneur qui te « sera confié, après ma mort, par le pasteur éternel. » Il annonça en même temps aux fidèles qu'il allait quitter le monde et qu'il aurait Melanius pour successeur. Le vénérable Amandus quitta en effet bientôt après cette vie terrestre, au milieu des larmes de ses enfants qui ne se consolaient qu'en pensant à celui qui devait lui succéder. Aussitôt qu'on eut fait les funérailles du bienheureux Amandus, qu'on eut confié son corps à la terre en chantant des psaumes et des hymnes, et que son âme fut allée au ciel chercher sa couronne, le peuple entier, clercs et laïques, guidés par la même pensée, par les mêmes désirs, coururent au monastère de Melanius qui fut élu évêque malgré ses réclamations et ses prières. On ne saurait dignement raconter les éminentes vertus dont il donna l'exemple après son exaltation sur le siége épiscopal. Ses veilles, ses jeûnes, ses prières étaient continuelles; toujours il avait l'œil de son esprit fixé en Dieu pour agir en tout suivant sa volonté. Il parcourut avec une infatigable activité les paroisses de son diocèse et il en arracha les derniers restes de l'idolâtrie. »

Hlodowig avait beaucoup de vénération pour Melanius. A sa prière, il distribuait d'abondantes aumônes, bâtissait des monastères, exerçait la justice envers ses peuples et favorisait de tout son pouvoir le culte divin [1]. Aucun évêque n'eut sur lui plus d'influence, si ce n'est saint Remi qu'il regardait, à bon droit, comme son père.

Le saint évêque de Reims, de son côté, aimait Hlodowig d'un amour paternel; il lui en donna une preuve touchante dans la lettre qu'il lui écrivit pour le consoler de la mort de sa sœur Alboflède qui avait été baptisée avec lui et était morte bien peu de temps après.

« La cause de votre chagrin, lui écrivit-il [2], me serre le cœur, et j'éprouve une bien vive douleur de la mort de votre sœur Alboflède, de glorieuse mémoire; mais elle est sortie si pure de ce monde, qu'au lieu de pleurer, nous devons nous consoler en pensant à elle. Elle a mené une vie si sainte, qu'on doit la croire appelée par Dieu dans les cieux pour y prendre une place au milieu des

[1] Vit. S. Melan.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 31.— Cet historien donne le commencement de cette lettre, qu'on trouve en entier dans plusieurs collections, entre autres dans les Bollandistes, 1 octob.

élus. Quoique ravie à vos yeux, elle vit encore pour votre foi, et J.-C. ne l'a enlevée de ce monde que pour lui donner la bénédiction de la virginité. Ne pleurez donc pas celle qui resplendit devant le Seigneur de la fleur virginale qui brille sur sa tête comme une couronne étincelante. A Dieu ne plaise que des fidèles pleurent celle qui a mérité d'être en ce monde la bonne odeur de J.-C., et qui, dans les cieux, peut leur accorder du secours par CELUI dont elle a mérité l'amour. Bannissez donc, seigneur, la tristesse de votre âme, élevez-vous à ces hautes pensées qui ramèneront le calme dans votre cœur et vous laisseront la liberté de penser au gouvernement de votre royaume; qu'une douce joie remplace votre abattement et vous travaillerez mieux à votre salut. Souvenez-vous du royaume que vous avez à conduire, sous la protection de Dieu; vous êtes le chef des peuples et vous tenez le gouvernail; que ceux qui, grâce à vous, sont si heureux, ne vous voient pas dans le deuil et l'amertume. Soyez vous-même votre consolateur; rappelez cette force d'âme qui vous est naturelle, et que la douleur n'obscurcisse pas la lucidité de votre esprit. La mort récente de celle qui vient d'être unie au chœur des vierges réjouit, j'en suis bien sûr, le roi du ciel.

» Je salue Votre Grandeur et vous recommande mon cher prêtre Maccolus qui vous porte cette lettre. Excusez-moi si j'ai eu la présomption de vous envoyer mes consolations lorsque j'aurais dû me présenter devant vous. Si vous m'ordonnez de vous aller trouver, je mépriserai la rigueur de l'hiver et les fatigues de la route; je m'efforcerai, avec le secours du Seigneur, d'arriver jusqu'à vous. »

L'âme noble et affectueuse de Remi se peint tout entière dans cette lettre si chrétienne. On y reconnaît l'ami sincère, le grand évêque et l'apôtre. A côté des consolations que la foi lui inspire, il rappelle Hlodowig aux grandes pensées que la religion impose à ceux qui, en ce monde, sont revêtus de la puissance et qui doivent s'oublier eux-mêmes pour ne penser qu'au bonheur de ceux qu'ils sont appelés à conduire.

Sans autre ambition que celle d'étendre le royaume de J.-C., Remi n'usait de l'influence que lui avaient acquise ses vertus sur l'esprit de Hlodowig que pour l'animer à seconder ses efforts pour la propagation du christianisme parmi les Franks. C'était le projet de Remi, sa pensée habituelle, son désir le plus ardent de les amener tous à la connaissance de J.-C.

Outre les soldats de Hlodowig qui, pour la plupart, avaient suivi

son exemple, il y avait plusieurs bandes de Franks qui reconnaissaient des chefs particuliers tels que Kararik, Sighebert, Rignomer et Ragnaker. Ce dernier roi s'était fixé à Cambrai et Kararik habitait aux environs de Tournai et de Térouenne. Ce fut principalement les Franks de Ragnaker et de Kararik, fixés dans sa province, qu'entreprit de convertir le saint évêque de Reims.

Il avait auprès de lui plusieurs disciples qu'il avait formés, par ses exemples, aux vertus de l'apostolat. C'étaient Eleutherius, Aumondus, Alpinus, Medardus, Athalbertus, et plusieurs autres moins connus. Il retint dans le royaume de Hlodowig, Alpinus qu'il établit évêque de Chalons (sur Marne), envoya Eleutherius à Tournai, Medardus (saint Médard) à la cité des Veromanduens, Aumondus et Athalbertus à Térouenne. Kararik et son fils embrassèrent la foi avec un grand nombre de leurs Franks; mais Ragnaker persévéra dans l'idolâtrie malgré les efforts de saint Vaast, que choisit Remi pour évangéliser les Franks de Cambrai et d'Arras.

Depuis le baptême de Hlodowig, Vaast avait repris sa vie remplie de bonnes œuvres, et, malgré son humilité, sa gloire jetait un si vif éclat [1], que le bienheureux évêque Remi dut le placer plus haut dans la maison de Dieu, afin que sa lumière brillât plus loin pour le salut d'un grand nombre. Il l'ordonna évêque et lui confia la mission de prêcher la parole de Dieu dans la cité d'Arras.

A son arrivée, l'homme de Dieu se mit à parcourir la ville et à chercher si, au milieu des ruines, il ne trouverait pas quelque débris d'église. Il savait qu'en ces lieux la religion avait été florissante jusqu'à l'invasion du cruel roi des Huns, Attila, qui avait détruit la ville et répandu, autour des autels, le sang des serviteurs de Dieu. L'apôtre de J.-C. trouva enfin, au milieu des décombres, les restes d'une antique église. On ne voyait plus que des épines et des reptiles immondes en ce lieu qui jadis avait retenti du chant des psaumes, et on n'y distinguait qu'avec peine des pans de mur à demi ruinés. A cette vue, Vaast gémit au fond de son âme et s'écria : « Ah! Seigneur! tous ces malheurs sont tombés sur nous, parce que nous avons péché avec nos pères et que nous avons commis l'injustice et l'iniquité. Mais, Seigneur! souvenez-vous de vos miséricordes; pardonnez-nous et n'oubliez pas vos pauvres à jamais! »

Vaast ne perdit pas courage à la vue de la rude tâche qui lui était

[1] Vit. S. Vedasti, c. 3.

confiée. Suivi d'un petit nombre de prêtres et de diacres, il parcourut tout le pays et releva beaucoup d'églises auxquelles il aimait mieux donner l'ornement des louanges divines que le luxe des vaines richesses du monde. Libéral envers les pauvres, affable envers les riches, il sut, par ses aumônes et ses gracieuses paroles, gagner bien des cœurs et les amener à la pratique du bien. Lorsque l'infâme Ragnaker eut été tué par Hlodowig, le christianisme, par les soins de Vaast, fit de nombreuses conquêtes parmi les Franks de Cambrai qui reconnaît, aussi bien qu'Arras, saint Vaast pour son premier évêque.

Remi avait compris que le moyen le plus efficace pour étendre le christianisme parmi les Franks, était de multiplier les siéges épiscopaux. Ainsi, outre celui d'Arras et de Cambrai, il avait établi ceux de Térouenne et de Tournai, qu'illustrèrent saint Aumondus et saint Eleutherius; celui de Châlons, et enfin celui de Laon, sur lequel il plaça Genebaudus.

C'était un homme [1] distingué par sa noblesse et dont la science était aussi étendue dans les Saintes Écritures que dans les lettres profanes. Il avait épousé la nièce de saint Remi, et, de son consentement, gardait avec elle une parfaite continence lorsqu'il fut ordonné évêque. Genebaudus était vertueux; mais, trop confiant dans l'innocence de ses mœurs, il oublia qu'il n'était ni plus saint que David ni plus sage que Salomon. Il permit à son épouse, qui ne devait plus être que sa sœur, de le visiter souvent sous prétexte de venir puiser dans ses discours une instruction salutaire, et peu à peu le feu de la concupiscence se ralluma dans son cœur.

Il devint coupable et resta quelque temps dans son péché, qu'il était parvenu à cacher aux yeux des hommes. Le Seigneur, qui d'un seul regard avait amolli le cœur de l'apôtre infidèle qui l'avait renié, jeta enfin sur Genebaudus un œil miséricordieux et le fit rentrer en lui-même.

Genebaudus, converti par la bonté de Dieu, envoya prier saint Remi de venir à Laon. L'évêque de Reims s'y rendit aussitôt, et, après avoir été introduit avec respect dans l'appartement le plus secret de la maison, il demanda à Genebaudus pour quelle cause il l'avait fait venir. Genebaudus ne lui répondit que par ses gémissements et ses larmes, et en ôtant de son cou l'étole qu'il n'était plus digne de porter; Remi l'en empêcha, et lorsque tous deux

[1] Hincmar., Vit. S. Remig., c. 5.

eurent pleuré pendant long-temps (car Remi avait compris que Genebaudus avait commis un péché qui le rendait indigne de porter l'étole), l'évêque de Laon confessa le crime dont il s'était rendu coupable.

Saint Remi, le voyant brisé de douleur et presque désespéré, le consola, lui parla avec tendresse, lui rappela l'infinie bonté de Dieu qui ne méprise jamais le pécheur repentant, qui est mort pour rendre la vie aux coupables, et a toujours pardonné à ceux qui n'ont pas désespéré de sa miséricorde. Remi, par ses touchantes paroles, ramena la paix dans l'âme de Genebaudus; puis enferma l'évêque coupable dans une petite cellule près de l'église de Saint-Julien, pour y faire pénitence, et prit soin de son église, célébrant alternativement à Reims et à Laon les saints offices du dimanche.

Après sept ans de pénitence, Genebaudus connut, par révélation, que Dieu avait oublié son péché, et le saint évêque de Reims, qui avait reçu le même avertissement du ciel, vint ouvrir la cellule de Genebaudus, qu'il replaça sur son siége épiscopal.

Cet évêque passa le reste de sa vie dans la sainteté et la justice, faisant connaître à tous les miséricordes du Seigneur. Souvent il répétait avec l'Apôtre : « C'est une parole certaine et digne de foi que J.-C. est venu dans le monde sauver les pécheurs dont je suis le premier; mais j'ai obtenu miséricorde parce que le Seigneur a voulu faire voir en moi toute sa patience, pour l'instruction de ceux qui devront croire en lui. »

Genebaudus fut honoré comme saint après sa mort. Il eut pour successeur son fils Latro, qui avait été le fruit de son péché et qui eut, comme son père, le bonheur de se sanctifier sur le siége de Laon.

Cette église était particulièrement chère à saint Remi, qui lui donna une partie considérable des biens qu'il recevait de la libéralité de Hlodowig et des seigneurs franks. Le roi et les plus riches des Franks qui avaient embrassé le christianisme secondaient, dit Hincmar [1], le zèle de saint Remi, en lui donnant de grands biens en plusieurs provinces. Mais le saint évêque, afin de ne pas paraître travailler à la conversion des Franks par avarice, ne gardait rien de ces richesses, et les partageait aux églises qui avaient besoin de secours.

Il s'en servait aussi pour construire des monastères. Car, à l'exem-

[1] Hincmar., Vit. S. Remig., c. 5.

ple des Martin, des Victricius et de tant d'autres grands évêques, il regardait l'institution monastique comme un des moyens les plus puissants pour affermir la foi dans les nouvelles Églises. Il était surtout aidé, dans cette œuvre, par un de ses disciples nommé Théodorik (saint Thierri). Théodorik naquit dans un village du diocèse de Reims et eut pour père un voleur de profession nommé Markar. Mais il fut, dit Flodoard [1], comme un lis que Dieu fit éclore parmi les épines. Dès sa jeunesse, il se distingua par son innocence, et ses parents l'ayant engagé dans le mariage, malgré lui, il résolut d'y vivre en continence. Son épouse s'en offensa d'abord et se crut méprisée; mais elle donna ensuite son consentement et promit elle-même la continence, à la prière de saint Remi et de l'abbesse Suzanna qui dirigeait, à Reims, un monastère de vierges.

Théodorik se mit sous la discipline de saint Remi. Le saint évêque ayant reconnu son attrait pour la vie monastique, l'envoya avec l'abbesse Suzanna chercher, aux environs de Reims, un lieu convenable pour y bâtir un monastère. Ils choisirent le Mont-d'Or, et Théodorik y fut bientôt à la tête d'une fervente communauté.

Saint Remi l'ordonna prêtre et s'en servit utilement pour la conversion des Franks. Une des premières conquêtes du nouvel apôtre fut son père Markar, qui embrassa la vie monastique.

Remi, se rendant un jour au monastère d'Or, accompagné de Théodorik, chantait des psaumes avec son disciple pendant le chemin. Comme ils passaient auprès d'une maison de prostituées, la voix manqua tout à coup à Théodorik, et la même chose lui arriva au retour. Saint Remi fut étonné de voir son disciple, si habile à chanter les louanges de Dieu, perdre la voix aussi subitement, contre son ordinaire, et il lui en demanda la cause : « C'est que je gémis, lui répondit Théodorik, de la perte de tant d'âmes, et de ce que, dans le voisinage de mon saint père, il se commette de si honteuses turpitudes. »

Remi conçut aussitôt le dessein de remplacer ce mauvais lieu par un monastère dans lequel se retireraient ces malheureuses qui, en se perdant, en perdent tant d'autres avec elles.

Hlodowig aida saint Remi dans l'exécution de son projet, car il partageait ses idées sur l'importance des monastères. Plusieurs durent leur origine à ses libéralités, et entre autres, celui de Saint-Maximien, appelé vulgairement Saint-Mesmin, dont nous devons raconter la fondation.

[1] Flod., lib. 1, c. 24.

Au commencement de sa domination dans les Gaules, Hlodowig éprouva de la résistance en plusieurs cités. Celle de Verdun [1] leva ouvertement l'étendard de la révolte contre le nouveau souverain. Le roi frank eut bientôt rassemblé son armée, et il serra la ville de si près, qu'aucun des habitants n'en pouvait sortir. Réduits à l'extrémité, les citoyens de Verdun firent des réflexions trop tardives sur l'infériorité de leurs forces et ne pensèrent plus qu'à adoucir la colère du vainqueur. Leur évêque, nommé Firminus, venait de mourir; or, il n'y avait qu'un évêque qui pût désarmer la colère d'un roi barbare et mettre à ses pieds les prières du peuple. Cependant les citoyens de Verdun, privés de leur évêque, s'accordèrent à confier à un prêtre nommé Euspicius la difficile mission de fléchir le roi victorieux. Euspicius était rempli de l'esprit de Dieu et vénéré de tous. En entendant la prière du peuple, il se souvint de cette parole de J.-C. à ses Apôtres : « Quand vous serez devant les rois et les princes, ne cherchez pas ce que vous devez dire. Ce n'est pas vous qui parlerez, mais l'esprit de votre Père qui parlera en vous. » Après avoir invoqué le Seigneur pour lui et pour le peuple qui l'avait chargé de ses intérêts, il alla plein d'espérance trouver Hlodowig.

Le roi consentit à le recevoir. A mesure que les douces paroles de l'homme de Dieu frappaient ses oreilles, la colère et le ressentiment s'évanouissaient de son âme. Il promit le pardon, et Euspicius, plein de joie, lui offrant la main, s'avança avec lui en tête de l'armée jusqu'aux portes de la ville. A la voix d'Euspicius, les portes s'ouvrirent, le clergé accourut au-devant du roi, mêlant ses louanges aux hymnes qu'il chantait à la gloire du Seigneur, et s'avança jusqu'à l'église où Hlodowig rendit grâces à Dieu de sa glorieuse et pacifique victoire.

Après avoir réglé tout ce qui était nécessaire pour la bonne administration de la cité, le roi fit venir Euspicius en sa présence et lui témoigna le désir de le voir élevé sur le siége de Verdun. Mais le bon prêtre mettait en pratique cette parole du Seigneur : « Plus tu es grand, et plus tu dois t'humilier en toute chose si tu veux trouver grâce devant le Seigneur. » Il refusa l'épiscopat, et tout ce que le roi put obtenir, ce fut qu'il l'accompagnerait jusqu'à Orléans.

Euspicius voulut emmener avec lui son neveu Maximinus. Il l'aimait tendrement à cause de sa docilité et de son innocence, et il

[1] Vit. S. Maxim.; apud And. Duchêne, Rer. Franc. script. coætan., t. I, p. 531 et seq.

voyait avec bonheur ses vertus croître de jour en jour. Etant arrivé à Orléans, Hlodowig lui dit : « J'aurais voulu que tu fusses resté dans ta patrie pour en être le guide et le docteur; c'eût été, je crois, pour le bien de l'Église. Mais puisque Dieu a permis que tu sois venu avec nous à Orléans, je désire que tu choisisses, aux alentours, un lieu favorable pour y fonder un établissement utile qui puisse attirer sur nous les bénédictions du ciel, et où tes successeurs aient de quoi vivre en paix. »

Euspicius et Maximinus, ayant entendu ces paroles, se mirent à la recherche d'un lieu solitaire où ils pussent vivre dans le silence et éloignés du bruit du monde. Quand ils l'eurent trouvé, Euspicius dit au roi : « Mon âge avancé ne me permet pas d'espérer de longues années, et la sagesse et la vertu de mon neveu Maximinus, votre serviteur, me font espérer qu'il dirigera mieux que moi notre monastère. Je supplie donc Votre Libéralité de lui accorder la campagne de Miciacum, la petite propriété appelée Cambiacum et une autre appelée Litimiacum; nous espérons pouvoir, en ces lieux, vaquer en toute liberté au service divin avec tous ceux qui viendront s'adjoindre à nous, sous la protection de l'évêque de cette cité, Eusebius. »

Miciacum ou Mici, situé entre deux rivières, semblait avoir été créé par Dieu exprès pour devenir un monastère. Son territoire fertile était couvert de vignes et de superbes forêts. Il était comme un port assuré où les serviteurs de Dieu se mettraient facilement à l'abri des périls que traînent après elles les fréquentations du monde.

Hlodowig céda volontiers à Euspicius le terrain qu'il lui demandait et en rédigea, dans toutes les formes, l'acte de donation qui est ainsi conçu [1] :

« Hlodowig, roi des Franks et homme illustre [2] :

« Nous vous concédons, à toi, vénérable vieillard Euspicius, à ton neveu Maximinus et à vos successeurs légitimes, Miciacum et tout ce qui appartient à notre domaine entre les deux rivières, y compris la forêt de chênes, la saussaie et les deux moulins, le tout exempt d'impôts, tant au-dessus qu'au-dessous de la Loire et du Loiret; à la charge, pour vous et vos successeurs, d'implorer la divine miséricorde pour notre conservation, celle de notre chère épouse et celle de nos enfants.

« Et toi, saint Eusebius, évêque de la religion catholique, prends soin d'Euspicius et de Maximinus; défends-les, eux et leurs biens,

[1] D. Ruinart., in Append. ad Greg. Tur., col. 1328.

[2] C'était un titre romain.

dans toute l'étendue de ton diocèse. On ne doit pas laisser persécuter ceux que le roi aime.

« Vous tous, évêques de la religion catholique, prenez-les aussi sous votre protection.

« Euspicius et Maximinus, vous n'êtes plus étrangers parmi les Franks; regardez comme votre patrie le lieu que je vous accorde au nom de la sainte, indivisible, égale et consubstantielle Trinité.

» Qu'il soit fait comme moi Hlodowig l'ai voulu.

» Moi, Eusebius, ai confirmé le présent acte. »

Ainsi fut fondé le célèbre monastère de Mici ou de Saint-Mesmin.

II.

Église du royaume des Burgundes — Saint Avitus de Vienne. — Conférence des évêques catholiques et des évêques ariens. — Expédition de Hlodowig contre les Burgundes. — Avitus et Gondobald. — Sigismond, fils de Gondobald, converti par Avitus. — Avitus et le pape Symmaque. — De la primatie de l'Église de Vienne. — Jugement de Symmaque. — Lettre d'Avitus sur ce sujet. — Avitus et le pape Hormisdas — Études sur les ouvrages d'Avitus. — Ses poésies. — Ses lettres. — Dissentiment de Sigismond et des évêques. — Concile de Lyon. — Concile d'Epaone convoqué par Avitus et Viventiolus de Lyon. — Travaux législatifs de ce concile.

499 — 517.

Le christianisme était florissant dans les régions soumises à la domination des Franks. Tous les jours il multipliait ses conquêtes parmi ces nouveaux hôtes des Gaules, grâce surtout à Remi et à ses disciples, dont le Seigneur bénissait les travaux.

Pour le grand évêque de Reims, ce n'était pas assez d'étendre parmi les Franks le royaume de J.-C., il nourrissait la pensée de ramener à l'unité catholique le peuple burgunde, qui l'avait abandonnée pour embrasser le système impie d'Arius.

« Dieu, dit une relation contemporaine pleine d'intérêt [1], inspira au seigneur Remigius la bonne pensée d'engager les évêques du pays des Burgundes à se réunir, afin de ramener, s'il était possible, les ariens à la foi catholique.

» Le seigneur Étienne, évêque de Lyon, entra dans les vues de saint Remigius, et, afin de mieux réussir et de faire croire que la réunion des évêques avait tout autre motif, il écrivit à plusieurs de ses frères pour les inviter à la fête de saint Justus, qu'on célèbre avec beaucoup de solennité et qui attire une grande foule de peuple au

[1] Collat. Episcop., inter opera S. Avit.; edit. Sirm., inter op. var., t. II, p. 270 et seq.



tombeau du saint, qui y fait de fréquents miracles. Avitus, évêque de Vienne, Eonius d'Arles, Apollinaris de Valence, Honoratus de Marseille [1], et plusieurs autres, tous catholiques et d'une vie irréprochable aux yeux du Seigneur, se rendirent à l'invitation d'Étienne.

Le plus célèbre était Avitus, le plus grand évêque du pays des Burgundes.

Alcimus Ecdicius Avitus était parent de Papianilla, femme de Sidonius, et du pieux guerrier Ecdicius qui combattit si courageusement pour l'indépendance de l'Arvernie. Il succéda à son père Hesichius sur le siége de Vienne. Sa première action connue est un acte de charité.

Gondobald, roi des Burgundes, ayant fait une expédition en Italie, en avait amené un grand nombre de prisonniers. Depuis longtemps l'Italie, ravagée par mille peuples barbares, était dans la désolation, et déjà les évêques des Gaules, Eonius d'Arles en particulier et Rusticius de Lyon, avaient envoyé d'abondantes aumônes à l'Église romaine.

Les prisonniers italiens retrouvèrent dans les évêques gaulois la même charité. Avitus, surtout, et une pieuse dame nommée Syagria, et surnommée le Trésor de l'Église, leur prodiguèrent tous les soins que put leur inspirer leur tendre amour pour les malheureux.

Théodorik, roi des Ostrogoths, étant devenu maître de l'Italie, gémissait de voir ses provinces dépeuplées et désirait vivement le retour des prisonniers retenus par les Burgundes. Il pria saint Epiphanius de Pavie, chargé autrefois par l'empereur Nepos de négocier la paix avec Évarik, de se rendre auprès de Gondobald et d'en obtenir le rachat des prisonniers.

[1] Honoratus de Marseille avait été disciple de saint Hilaire d'Arles. Gennade, prêtre de Marseille, son contemporain, dit de lui (*De Vir. illustr.*) : « Il a com» posé, en forme d'homélies, des discours très utiles, dans lesquels il expose la » foi et combat les hérétiques. Non-seulement les évêques et les peuples des cités » voisines désirent entendre ses sermons, mais si quelque affaire l'appelle en des » églises éloignées, on l'oblige à y annoncer la parole de Dieu. Le saint pape » Gélase a rendu, par écrit, témoignage à l'intégrité de sa foi. Il a composé, » pour l'édification des fidèles, les Vies des Saints Pères, et en particulier celle » de saint Hilaire d'Arles, dont il a été disciple. » Cette Vie est le seul ouvrage qui nous reste de lui.

Gennade, contemporain d'Honoratus de Marseille, composa un grand nombre d'ouvrages de polémique et un Catalogue des Écrivains ecclésiastiques. On croit que le traité *Des Dogmes ecclésiastiques* est de lui. On ne possède plus que cet ouvrage et son Catalogue. — *V.* sur Honoratus de Marseille et Gennade, l'Histoire littéraire de France, par les Bénédictins.

Le Gaulois Ennodius [1] nous a raconté avec des détails pleins d'intérêt le voyage du saint évêque de Pavie, dont il fut disciple et successeur. Gondobald se laissa fléchir par l'éloquence d'Epiphanius et n'exigea de rançon que pour ceux qui avaient été pris les armes à la main. Le nombre en était si grand, que l'or confié par Théodorik à saint Epiphanius ne suffit pas. Ce fut Avitus qui fournit le surplus avec la charitable Syagria.

Avitus s'étant rendu à Lyon sur l'invitation de l'évêque Étienne, fut choisi par tous les évêques présents pour porter la parole devant Gondobald et diriger les efforts qu'on allait faire pour convertir les ariens [2].

Gondobald était à son palais de Sarbiniacum. Avitus et Étienne, suivis des autres évêques catholiques, s'y rendirent. Le roi burgunde les reçut bien, malgré les intrigues des ariens, qui eussent désiré qu'il leur refusât audience.

Après avoir salué le roi, le seigneur Avitus lui dit [3] : « Si Votre Excellence [4] voulait donner la paix à l'Église, nous serions prêts à démontrer si clairement la vérité de notre foi d'après l'Évangile et les Épîtres des Apôtres, qu'il serait évident que votre croyance n'est ni selon Dieu ni selon l'Église. Vous avez ici auprès de vous les ariens les plus instruits, ordonnez-leur d'entrer en conférence avec nous, et qu'ils voient s'ils pourront répondre à nos raisons, comme nous aux leurs. »

Le roi répondit : « Si votre foi est véritable, pourquoi vos confrères n'empêchent-ils pas le roi des Franks de me déclarer la

[1] Ennodius a écrit en vers la Vie de saint Epiphanius de Pavie. On a encore de lui un grand nombre de lettres. Le P. Sirmond a édité ses œuvres.

[2] Collat. Episcop. — Bolland. ad diem 5 feb.

[3] *Ibid.*

[4] M. Aug. Thierry, après avoir parlé de la tolérance de Gondobald et de l'ingratitude des évêques qui correspondaient avec les Franks pour les exciter à faire une invasion, ajoute, à propos de la conférence que nous rapportons : « Gondo» bald, quoique barbare et maître, leur résistait avec une grande douceur, tan» dis qu'eux lui parlaient avec le ton d'arrogance des magistrats de l'ancienne » Rome envers les rois barbares, l'appelant insensé, apostat et rebelle à la loi » de Dieu. » (Hist. de la Conquête des Normands, t. I, p. 41.) Nous remarquons dans cette conférence, de la part des évêques, un ton très soumis et très réservé, et aucune des expressions que leur reproche M. Thierry. M. Guizot (Hist. de la Civil. en France, t. II, p. 65) dit, en parlant de cette conférence : « La confé» rence qu'il (Avitus) eut à Lyon, en 499, avec quelques évêques ariens, en pré» sence de Gondebaud, prouve à la fois *sa fermeté et sa prudence.* » L'opinion de M. Guizot est juste ; celle de M. Aug. Thierry est d'une injustice évidente.

guerre et de s'unir à nos ennemis pour nous détruire? La vraie foi ne peut pas résider avec la convoitise du bien d'autrui et la soif du sang des peuples. Qu'il montre sa foi par ses œuvres. »

Hlodowig avait, en effet, déclaré la guerre à Gondobald. Godegisil, frère du roi burgunde, ayant appris les victoires du roi des Franks, lui avait envoyé secrètement quelques-uns des siens pour lui dire[1] : « Si tu veux me prêter secours pour attaquer mon frère, le tuer au combat ou le chasser du royaume, je te paierai chaque année un tribut que tu fixeras toi-même. »

Hlodowig était ambitieux ; il aimait les batailles et avait à venger contre Gondobald la mort cruelle de Hilpérik, père de Hlothilde son épouse. Il fut bientôt sur les frontières de Burgundie.

Gondobald n'avait pas su découvrir l'intrigue de son frère et croyait à une ligue des évêques catholiques en faveur du roi des Franks. En amenant la discussion sur ce point, il espérait embarrasser Avitus, qui avait félicité Hlodowig après son baptême. Mais l'évêque de Vienne lui répondit avec la simplicité et la fermeté qu'inspire l'innocence.

« O roi, lui dit-il[2], nous ne savons pourquoi le roi des Franks fait ce que vous dites. Mais considérez que l'Écriture nous dit que souvent les royaumes sont détruits pour avoir abandonné la loi de Dieu. Le Seigneur suscite des ennemis à ceux qui se déclarent les siens. Embrassez la loi de Dieu avec votre peuple, et Dieu vous donnera la paix. Si vous avez la paix avec lui, vous l'aurez avec les autres; ou du moins vos ennemis ne prévaudront pas contre vous.

» — Est-ce que je ne professe pas la loi de Dieu? répondit Gondobald. Quoi! parce que je refuse d'admettre trois dieux, je ne suivrais pas la loi de Dieu? Je n'ai pas vu dans l'Écriture qu'il y eût trois dieux, mais un seul.

» — C'est vrai, répliqua Avitus, l'Écriture dit : Ton Dieu est un, ô Israël; et Dieu me garde d'avoir une autre foi. Mais, grand roi, en Dieu unique en essence il y a trois personnes. »

Le savant évêque partit de là pour exposer la doctrine de l'Église sur la sainte Trinité. Et comme il vit que Gondobald l'écoutait favorablement, il ajouta: « Ah! si vous vouliez savoir comme notre foi est appuyée sur des preuves solides, que d'avantages vous en retireriez pour vous et pour votre peuple! Ordonnez à vos évêques

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 32.

[2] Collat. Episcop.

d'en conférer avec nous en votre présence, et vous verrez bientôt que le Seigneur Jésus est le Fils éternel du Père, que le Saint-Esprit est co-éternel à l'un et à l'autre, et que ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu, éternel, n'ayant jamais commencé et ne devant jamais finir. »

Après ces paroles, Avitus et les autres évêques se jetèrent aux pieds du roi et les arrosèrent de larmes. Gondobald, vivement ému, les releva avec bonté et leur promit de leur faire savoir le lendemain ce qu'il aurait décidé.

Gondobald, s'étant rendu à Lyon, fit mander Étienne et Avitus. « Je vous accorde ce que vous m'avez demandé, leur dit-il, mes évêques sont prêts à vous démontrer que personne ne peut être co-éternel et consubstantiel à Dieu. Je ne veux pas que la conférence ait lieu en public, de peur qu'elle ne soit une occasion de trouble. Elle se tiendra en présence de mes sénateurs et autres personnes que je choisirai. De votre côté, choisissez ceux qu'il vous plaira, mais en petit nombre. La discussion commencera demain. »

Les deux évêques remercièrent le roi et s'en allèrent avertir leurs confrères. C'était la veille de la fête de saint Justus. Les évêques eussent bien désiré que la conférence fût remise après la solennité, mais ils n'osèrent pas le demander, dans la crainte de perdre l'occasion favorable qui se présentait de faire beaucoup de bien.

Afin d'obtenir, par l'intercession de saint Justus, un heureux succès, ils résolurent de passer la nuit dans la basilique où était son tombeau. On y chantait l'office nocturne. Or, le lecteur ayant récité une leçon tirée de Moïse, lut ces paroles : « J'endurcirai son cœur. Je multiplierai mes miracles et mes prodiges en Égypte, et il ne vous écoutera pas. » Après le chant des psaumes, le lecteur ouvrit le livre d'Isaïe et tomba sur ces paroles : « Vas et dis à ce peuple : Écoute et ne comprends pas. Aveugle les yeux de ce peuple et rends sourdes ses oreilles, de peur qu'il ne voie, n'entende et ne comprenne, de peur qu'il ne se convertisse et que je ne sois obligé de le guérir. » Après le chant des autres psaumes, le lecteur lut ces paroles dans la leçon tirée des Évangiles : « Malheur à toi, Corozaïm ! Malheur à toi, Bethsaïda ! Si les prodiges opérés dans vos murs eussent été faits à Tyr et à Sidon, ces villes eussent fait pénitence sur la cendre et le cilice. » Enfin, dans la leçon tirée des Épîtres des Apôtres, le lecteur récita ces paroles : « Méprises-tu les richesses de sa bonté et de sa patience, et ne sais-tu pas que par la

dureté et l'impénitence de ton cœur, tu amasses contre toi un trésor de colère pour le jour des vengeances? »

Les évêques prirent ces différents passages comme autant d'avertissements du ciel. Ils comprirent que le roi resterait dans son erreur, mais ils n'abandonnèrent pas pour cela leur résolution de prouver la vérité de la foi contre les ariens.

Ils se trouvèrent à l'heure indiquée au palais de Gondobald, accompagnés de quelques prêtres et diacres et de plusieurs laïques, parmi lesquels on distinguait deux officiers de l'armée du roi, Placidus et Lucanus.

Les ariens arrivèrent de leur côté. On prit séance. Avitus se présenta pour parler au nom des catholiques, Bonifacius au nom des ariens.

Avitus était d'ordinaire très-éloquent; mais le Seigneur, en cette circonstance solennelle, donna une nouvelle grâce à sa parole. Il ouvrit la discussion par une exposition lucide de la foi catholique, et démontra ensuite cette foi, d'après l'Ecriture-Sainte, d'une manière si évidente, que les ariens en étaient stupéfaits.

Bonifacius ayant pris la parole, n'entreprit pas de détruire les preuves d'Avitus, mais se jeta en des questions arduës, inintelligibles, comme s'il eût pris à tâche de fatiguer le roi.

Avitus cherchait à ramener Bonifacius à la question, et le pressait de répondre d'abord à ses preuves, après quoi on en viendrait aux objections. Mais comme l'évêque arien ne pouvait en ébranler aucune, il jugea plus commode d'adresser aux catholiques de violentes invectives. Il ne tint pas à lui qu'ils ne sussent parfaitement qu'ils n'étaient que des magiciens et des adorateurs de plusieurs dieux.

Gondobald, s'apercevant que son parti ne brillait pas, leva la séance en promettant que Bonifacius répondrait le lendemain. Les évêques catholiques se retirèrent, et, comme le jour n'était pas fini, allèrent retrouver les fidèles à la basilique de saint Justus, où ils rendirent grâces à Dieu de la victoire qu'il leur avait donnée sur ses ennemis.

Ils revinrent au palais le lendemain et rencontrèrent à la porte Aredius, qui les engagea à s'en retourner, sous prétexte que les discussions n'étaient propres qu'à aigrir les esprits. L'évêque Etienne connaissait Aredius et savait que, catholique en apparence, il favorisait secrètement les ariens pour faire sa cour au roi. Il lui fit observer qu'en cherchant à faire connaître la vérité, on travaillait à unir les esprits et non à les aigrir, parce que la vérité resserre les

liens de l'unité entre ceux qui la connaissent. Il ajouta qu'ils ne venaient que par ordre du roi, et Aredius, en bon courtisan, s'inclina devant cette raison.

Gondobald ayant aperçu les évêques, s'avança à leur rencontre, les introduisit lui-même, s'assit entre Etienne et Avitus, et leur fit de nouvelles plaintes contre Hlodowig, qu'il accusait de solliciter son frère Godegisil à s'armer contre lui.

Les évêques lui répondirent que s'il était uni de foi avec Hlodowig, on obtiendrait facilement la paix, et que si cela lui était agréable, ils feraient tout leur possible auprès du roi des Franks pour le détourner de son projet.

La conférence recommença ensuite. Avitus démontra que les catholiques n'adoraient pas plusieurs dieux, et il répondit victorieusement à toutes les objections de Bonifacius.

L'évêque arien voulut répliquer. Il recommença ses invectives de la veille et s'emporta avec tant de violence, qu'il en contracta un enrouement qui l'empêcha de continuer et faillit le suffoquer.

Le roi attendit vainement que la voix lui fût revenue, et, après un temps assez long, se leva plein de colère. Alors le seigneur Avitus lui dit en montrant les autres évêques ariens : « Si Votre Grandeur voulait ordonner à ceux-ci de discuter. » Le roi ne répondit pas et les évêques ariens gardèrent un profond silence. Saint Avitus ajouta: « Si vos évêques n'ont rien à répondre, pourquoi ne pas nous réunir tous dans la même foi ? » Les ariens, à ces mots, firent entendre de sourds murmures. « Si nos raisons ne peuvent vous convaincre, dit encore Avitus en s'adressant au roi, je ne doute pas que le Seigneur ne fasse un miracle pour confirmer notre foi. Que Votre Grandeur ordonne aux ariens de venir avec nous au tombeau de saint Justus. Nous l'interrogerons sur notre foi, Bonifacius sur la sienne, et le Seigneur décidera par la bouche de son serviteur. »

Le roi, surpris d'une telle proposition, allait l'accepter, quand les ariens s'écrièrent qu'il ne leur était pas permis d'avoir recours aux sortiléges et aux enchantements, pour prouver la foi. Gondobald ne se fit pas illusion sur le scrupule de ses évêques, prit par la main Etienne et Avitus et les conduisit jusqu'en ses appartements où il les embrassa avec effusion, leur demandant de prier Dieu pour lui.

Plusieurs de ceux qui avaient assisté à la conférence en retirèrent

plus de fruit que Gondobald, et, ayant abjuré leurs erreurs, furent baptisés quelques jours après [1].

Cependant Hlodowig avait assemblé son armée et était en marche vers la Burgundie. Gondobald, qui ne connaissait pas encore la trahison de son frère, lui envoya dire [2]: « Viens à mon secours, les Franks marchent sur nous et veulent s'emparer de notre pays. Réunissons nos forces contre ce peuple ennemi; si nous combattons séparément, nous aurons le sort de bien d'autres nations. » Godegisil fit répondre à son frère: « J'irai avec mon armée et te porterai secours. » Ayant donc assemblé son armée, il se joignit à Gondobald qui avait rencontré Hlodowig près de Dijon.

Au moment où le combat s'engageait, Godegisil s'unit à Hlodowig, et ensemble ils tombèrent sur les troupes de Gondobald, qui furent taillées en pièces. Le roi vaincu s'enfuit jusqu'à Avignon, où il s'enferma; Hlodowig courut l'y assiéger, tandis que Godegisil s'en allait faire à Vienne une entrée triomphale, comme s'il eût été déjà maître de toute la Burgundie.

Hlodowig serrait de près Gondobald. Aredius trouva moyen de délivrer son maître en engageant le roi frank à se contenter d'un tribut que le roi burgunde promit de lui payer.

Gondobald, délivré contre toute espérance, marcha sur Vienne et y surprit Godegisil qui fut tué. Les soldats franks que Godegisil avait dans son armée s'étaient réfugiés dans une tour; Gondobald leur accorda la vie et les envoya à Alarik, roi des Wisigoths. Il fit mettre à mort les sénateurs qui avaient pris parti pour son frère, et lorsque la paix fut entièrement rétablie, il institua des lois pour empêcher les Burgundes d'opprimer les Romains, c'est-à-dire, les indigènes [3].

Gondobald sentait qu'il avait besoin d'eux. Il s'était fait de Hlodowig un ennemi irréconciliable en refusant de payer le tribut qu'il lui avait promis. Or, les Gallo-Romains étaient catholiques, et ce fut sans doute pour se les attacher qu'il leur laissa, jusqu'à ses derniers moments, l'espoir de sa conversion. Il permettait aux catholiques d'engager des discussions publiques avec les ariens, et Avitus nous apprend, dans une de ses lettres, qu'un rhéteur célèbre, nommé Heraclius, se distingua dans ces luttes contre l'erreur [4]: « J'ap-

[1] Collat. Episcop.— Nous avons suivi littéralement ce document authentique et plein d'intérêt.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 32.

[3] *Ibid.*, c. 33.

[4] Avit., Epist. 47 ad Heracl.

prends, lui écrivait-il, que vous avez eu, en présence du roi, une conférence avec les ariens. Il paraît que c'est un vrai combat que vous avez été obligé de livrer. Ce n'est pas sans une volonté expresse de Dieu que vous consacrez à la défense de la vérité une bouche accoutumée aux pompes de l'éloquence. »

Avitus, de son côté, avait de fréquentes discussions avec les ariens, et Gondobald aimait à s'entretenir avec lui. Le roi burgunde avait des prétentions à la théologie; il proposait souvent des questions au savant évêque de Vienne qui éclaircissait ses doutes et parvint à le convaincre de la vérité de la foi catholique.

« Le roi des Burgundes, dit Grégoire de Tours [1], ayant connu que les assertions des hérétiques n'étaient pas fondées, confessa que le Christ était Dieu et que le Saint-Esprit était égal au Père. Il pria même saint Avitus de l'oindre du chrême, mais secrètement. L'évêque lui répondit : Si vous croyez ce que le Seigneur nous a enseigné, il faut le confesser publiquement, car le Seigneur a dit : « Si quelqu'un me confesse devant les hommes, et moi aussi je le confesserai devant mon Père qui est dans les cieux. Celui, au contraire, qui me reniera devant les hommes, je le renierai devant mon Père qui est dans les cieux. » Comment, vous, le chef du peuple, vous seriez assez esclave du bon plaisir de ceux qui vous obéissent, pour ne pas avouer publiquement votre foi? Ne vous laissez pas dominer par cette faiblesse, et ce que vous croyez de cœur, confessez-le de bouche devant le peuple. Souvenez-vous de cette parole de l'Apôtre : « La foi du cœur conduit à la justice, mais il faut confesser sa foi de bouche pour arriver au salut. » Le prophète a dit aussi : « Je te confesserai, Seigneur, dans une grande assemblée, je te louerai au milieu d'un peuple nombreux... Je chanterai une hymne à ta gloire au milieu des nations. » O roi! ne savez-vous pas que c'est vous qui devez donner au peuple l'exemple du retour à la foi, au lieu de soutenir ses erreurs? Ce n'est pas votre peuple que vous devez suivre. Quand vous marchez au combat, vous marchez en tête de l'armée et l'armée vous suit. Ne vaut-il pas mieux que le peuple entre après vous dans la vérité que de le laisser périr avec vous dans l'erreur? Souvenez-vous qu'on ne se joue pas de Dieu et qu'il n'aime pas celui qui lui préfère même un royaume en ce monde. »

Ce fut en vain qu'Avitus pressa Gondobald de rentrer dans l'E-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 34.

glise. Son zèle, sa science, les éclaircissements qu'il lui prodiguait, tout vint échouer devant la crainte qu'avait le vieux roi burgunde d'irriter le peuple par sa conversion et de perdre son trône.

L'évêque de Vienne fut plus heureux auprès de Sigismond, fils de Gondobald. Ce prince quitta franchement l'erreur avec son fils Sigérik, et fit quelque temps après le voyage de Rome, afin de vénérer les tombeaux des Apôtres et de rendre ses hommages au Père commun des fidèles. Le pape Symmaque reçut le prince burgunde avec de grands honneurs et lui donna de précieuses reliques.

A son retour, Sigismond en enrichit plusieurs églises, et écrivit au pape pour lui en demander d'autres et le remercier des témoignages de bienveillance qu'il lui avait prodigués.

Avitus qui était, depuis la conversion de Sigismond, son ami et son confident le plus intime, dicta la lettre qu'il écrivit au pape. Avitus y fit bien voir qu'il ne gardait pas rancune au pape pour la décision qu'il avait rendue, assez récemment, dans la discussion qui s'était renouvelée entre les églises d'Arles et de Vienne, au sujet de la juridiction.

Le pape Anastase avait étendu les priviléges de la métropole de Vienne, parce que, probablement, la cité d'Arles étant soumise aux Wisigoths, son évêque ne pouvait que bien difficilement exercer sa juridiction sur les églises soumises à la domination des Burgundes.

Eonius d'Arles, après la mort d'Anastase, porta ses plaintes au pape Symmaque qui ordonna aux parties adverses de lui envoyer des députés pour lui faire connaître leurs raisons. Eonius envoya le prêtre Crescentius. Mais Avitus n'ayant envoyé personne, le pape donna raison à l'évêque d'Arles. Avitus qui, sans doute, n'avait pu, pour cause légitime, envoyer des députés, se plaignit d'avoir été condamné sans avoir été entendu. Symmaque lui écrivit qu'il était libre encore de soutenir ses droits [1].

Cette question ne fut terminée que plusieurs années après, sous l'épiscopat de saint Césaire d'Arles, et le pape Symmaque confirma la décision de saint Léon.

Au commencement de son pontificat, Symmaque avait été accusé de plusieurs crimes [2] auprès de Théodorik, roi d'Italie, qui ordonna à tous les évêques de son royaume de se réunir à Rome. Les évêques de Ligurie, d'Emilie et de Vénétie, se rendant au concile, passèrent par Ravenne et demandèrent à Théodorik pourquoi

[1] Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 156, 157.

[2] Ennod., Apolog.; edit. Sirm.

il les faisait assembler. Théodorik répondit que c'était pour examiner les crimes dont on accusait le pape Symmaque. Les évêques firent observer que le pape seul avait le droit de convoquer un concile et qu'il ne devait pas être soumis au jugement de ses inférieurs. Mais le roi leur ayant montré les lettres du pape dans lesquelles il demandait lui-même à être jugé dans un concile, ils continuèrent leur voyage pour Rome.

Il s'y trouva soixante-seize évêques qui déclarèrent Symmaque déchargé, quant aux hommes, des accusations portées contre lui ; laissant le tout au jugement de Dieu.

Les évêques des Gaules ayant appris que les évêques d'une province avaient osé juger le chef de l'Église universelle, en furent très-affligés et chargèrent Avitus d'en écrire à Rome en leur nom.

L'évêque de Vienne adressa sa lettre à Faustus et à Symmaque qui étaient les chefs du sénat.

« Il serait bien à désirer, leur dit-il [1], que nous pussions nous rendre nous-mêmes dans cette ville que l'univers entier vénère, pour nous y acquitter de nos devoirs religieux et civils [2]; mais puisque le malheur des temps nous rend ce voyage impossible, nous aurions voulu, au moins, nous réunir et faire ainsi connaître à Votre Grandeur le sentiment unanime de tous les évêques des Gaules au sujet de cette affaire importante qui nous regarde tous ; les bornes de nos provinces respectives, devenues infranchissables, ont mis obstacle à nos désirs. Je prie cependant le sénat de ne pas considérer cette lettre comme celle d'un seul évêque, car je ne vous écris qu'au nom de mes frères des Gaules qui m'ont donné, par lettres, commission de vous écrire, et je ne suis que l'interprète de leurs sentiments.

« Nous étions en de grandes inquiétudes au sujet de l'Église Romaine (inquiétudes bien légitimes puisque l'épiscopat tout entier est ébranlé quand son chef est attaqué), lorsque nous avons eu connaissance du jugement prononcé par les évêques d'Italie dans la cause du pape Symmaque.

[1] Avit., Epist. 31.

[2] S. Avitus était sénateur. Le sénat survécut à toutes les révolutions de l'empire d'Occident. Cet empire était bien, en réalité, partagé entre plusieurs chefs barbares ; mais le sénat s'obstinait à regarder ces rois comme des lieutenants des empereurs, qui n'étaient, eux-mêmes, à ses yeux, que les premiers fonctionnaires de la *république*. Les empereurs d'Orient conservèrent long-temps certaines prérogatives vis-à-vis des rois d'Occident.

« Quoique cette sentence, rendue dans un nombreux concile, soit respectable en elle-même, nous ne pouvons dissimuler cependant que le saint pape Symmaque, poursuivi devant l'autorité civile, eût dû trouver dans ses co-évêques plutôt des consolateurs que des juges. De plus, il n'est pas facile de comprendre comment le supérieur a pu être jugé par ses inférieurs. Quand l'Apôtre nous interdit de recevoir légèrement une accusation contre un simple prêtre, comment a-t-on pu en recevoir une contre le chef de l'Église universelle? Le vénérable concile l'a compris, et c'est pour cela sans doute que, tout en affirmant qui ni lui ni le très-glorieux Théodorik n'avaient trouvé fondés les crimes reprochés au pape, il décide qu'il doit renvoyer à Dieu une cause dont il n'avait pu (soit dit sans offenser personne) se charger sans témérité.

« Comme sénateur romain et comme évêque chrétien, je vous conjure de vous intéresser autant à ce qui regarde l'Eglise qu'à ce qui regarde la république, et, dans votre cité, n'aimez pas moins le siége de Pierre que la capitale du monde. Si on a des reproches à faire à un autre évêque, on peut examiner sa cause sans difficulté; mais quand on attaque le pape de Rome, l'épiscopat tout entier chancelle. Vous savez au milieu de quelles tempêtes nous dirigeons le gouvernail de la foi. Si, comme nous, vous tremblez à la vue des périls que court notre vaisseau, il faut vous unir à nous pour en défendre le pilote. Souvenez-vous que ce n'est pas au troupeau à juger le pasteur; le souverain juge a seul le droit de demander compte des brebis à celui auquel il les a confiées. Travaillez donc à rétablir la paix si elle ne l'est pas encore. »

Hormisdas, qui succéda à Symmaque sur la chaire de saint Pierre, eut de fréquents rapports avec Avitus.

L'Eglise d'Orient était alors troublée par les partisans du schisme d'Acace de Constantinople [1]. Hormisdas, qui désirait la paix et l'union, avait envoyé des légats en Orient et il était parvenu à détacher du schisme les évêques de Dardanie, d'Illyrie et de Thrace. Mais depuis longtemps l'Eglise orientale ressentait contre l'Eglise d'Occident les atteintes de cette jalousie qui l'a conduite au schisme déplorable qui dure encore. Les efforts d'Hormisdas échouèrent contre la perfidie des Grecs et il ne put rétablir la paix.

Avitus avait appris du pape lui-même [2] les heureuses dispositions

[1] Fleury, Hist. eccl., t. VII, l. 30, 31.

[2] Epist. Hormisd. ad Avit.; Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 190.

des évêques qui étaient rentrés dans l'unité, et l'intention où il était d'envoyer de nouveaux légats en Orient.

Il s'intéressait si vivement à cette affaire, qu'il envoya à Rome, quelque temps après, le prêtre Alexius et le diacre Venantius, pour connaître le résultat de cette seconde ambassade. Dans la crainte que ses envoyés ne pussent arriver jusqu'à Rome, il chargea d'autres clercs d'aller à Ravenne demander à l'évêque Pierre les renseignements qu'il désirait [1].

La lettre qu'il donna pour le pape à Alexius et à Venantius était écrite au nom de tous les évêques de la Viennoise [2]; elle commence ainsi [3] :

« Au seigneur pape Hormisdas, très-illustre par ses mérites, très-glorieux en J.-C. et très-digne du siége apostolique.

« Malgré les nombreux travaux que vous ont inspirés votre zèle et votre vigilance pour soutenir la religion et les règles parfaites de la foi catholique, pour conduire dans la voie droite le troupeau qui vous est confié, c'est-à-dire tous les membres de l'Eglise universelle, vous avez daigné penser à la province de Vienne et la visiter l'année dernière par vos lettres pleines d'une sollicitude vraiment pastorale. Elles m'ont été remises par les clercs de l'Eglise d'Arles et nous avons tous été comblés de joie en y apprenant le retour des provinces de Dardanie, d'Illyrie et de Scythie à la communion de l'Eglise. Vous nous y avez donné aussi des instructions salutaires sur les précautions que nous avions à prendre vis-à-vis des Grecs, dont la perfidie aurait pu en imposer à notre ignorance.

« Nous apprenons en effet de plusieurs personnes dignes de foi, que les Grecs se vantent d'être parfaitement réconciliés avec l'Eglise Romaine; mais nous devons nous défier de leur peu de franchise et garder notre joie pour le temps où cette réconciliation sera certaine et incontestable.

« Eclairez-moi sur ce point, afin que je puisse moi-même éclairer les Gaulois, vos fils et mes frères, qui pourraient me consulter. Je n'exagère pas en vous disant que non-seulement dans la province de Vienne, mais dans toutes les Gaules, on s'en tiendra à vos instructions sur l'état de la foi en Orient. Priez pour nous, afin que nous ne soyons jamais trompés par des professions de foi falla-

[1] Avit., Epist. 37 ad Pet.

[2] *Ibid.*, Epist. 36 ad Senar.

[3] *Ibid.*, Epist. 87.

cieuses, et que, toujours en possession de la vérité, nous persévérions dans l'unité dont vous êtes le guide. »

Le pape répondit à Avitus [1] :

« Celui qui, malgré sa science, désire toujours des instructions nouvelles sur la discipline catholique, montre par là combien il a de zèle pour les préceptes divins. Celui-là seul a un zèle aussi pur dont la foi est vive et sincère.

« Très-cher frère, nous nous sommes réjoui dans le Seigneur en voyant, dans la lettre que vous nous avez envoyée par le prêtre Alexius et le diacre Venantius, combien vous êtes attaché aux constitutions du siége apostolique qui ont condamné les impies Nestorius et Eutychès, et combien vous mettez d'intérêt à savoir si nos démarches ont produit quelque résultat contre ces hérétiques qui troublent les Eglises orientales. »

Après avoir dit à Avitus que ces démarches avaient eu peu de succès, Hormisdas ajoute en parlant des Grecs :

« Nous avons cru utile de leur envoyer de nouveaux légats. Si la pensée du salut, l'amour de Dieu et la raison ne peuvent rien sur eux, peut-être céderont-ils enfin à nos importunités. Au moins ne trouveront-ils plus d'excuses si, après tant de sollicitations, ils restent encore obstinés dans l'erreur. Joignez vos vœux et vos prières aux nôtres, afin qu'en travaillant à maintenir la foi catholique, nous nous conservions purs de toute communion avec ceux qui l'attaquent. »

On s'occupait alors beaucoup dans les Gaules des hérésies de Nestorius et d'Eutychès qui troublaient l'Eglise d'Orient. Gondobald consultait souvent Avitus sur ce sujet; et nous avons encore les réponses du savant évêque, qui accusent en lui des connaissances théologiques peu communes.

On n'a pas donné une assez large place dans l'histoire à cet évêque, qui lutta contre l'erreur avec tant d'énergie et eut la gloire de ramener au sein de l'Eglise le peuple des Burgundes. Avitus fut un saint évêque, un homme de génie, un théologien profond, un grand poète.

On a droit de s'étonner que ses poésies soient demeurées si inconnues. Elles renferment cependant des beautés du premier ordre, et l'Eglise a peu de poètes aussi distingués.

Avitus nous a laissé six poèmes en vers hexamètres. Les trois

[1] Inter Epist. Avit., 88, et apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 191.

premiers sont sur la création, le péché originel et l'expulsion d'Adam et d'Ève du paradis terrestre. Ce sont comme trois chants d'une même épopée qu'on pourrait appeler le Paradis perdu [1].

Quelques extraits nous mettront à même de l'apprécier comme il le mérite.

Voici comment Avitus décrit la formation de l'homme :

« Dieu place la tête de l'homme au lieu le plus élevé de son corps et pratique dans son visage six ouvertures pour servir l'intelligence. Elles sont le siége de l'odorat, de l'ouïe, de la vue et du goût. Le toucher est le seul des sens qui soit répandu dans tout le corps ; il manifeste son action dans tous les membres. A la voûte du palais est attachée la langue. Elle est flexible, et quand l'air entre dans les cavités où elle est attachée, elle le frappe, et l'air, refoulé par elle, résonne comme sous un coup d'archet et sort avec des modulations variées. De la partie antérieure du corps sortent des bras vigoureux terminés par les mains, qui en sont comme les ramifications. Par derrière et au-dessous de l'occiput descend la moëlle épinière, qui distribue partout ses innombrables nerfs. Au-dedans est le poumon qui doit se nourrir d'un air léger qu'il reçoit et rend tour-à-tour. »

La science n'a rien à reprendre dans cette description anatomique d'un évêque du VIe siècle.

Avitus traite les faits avec exactitude ; mais il est gracieux surtout quand il peut laisser libre carrière à sa riche imagination. Telle est la description qu'il nous a faite du paradis terrestre :

[1] C'est une idée de M. Guizot, qui a fait dans son Histoire de la Civil. en France (t. II, p. 66 à 77) un curieux rapprochement entre le poëme de saint Avitus et celui de Milton. « Ce n'est point par le sujet et le nom seul, dit M. Guizot, que » cet ouvrage rappelle celui de Milton ; les ressemblances sont frappantes dans » quelques parties de la conception générale et dans quelques-uns des plus importants détails... L'analogie des deux poëmes est un fait littéraire assez curieux, et celui de saint Avite mérite l'honneur d'être comparé de près à celui » de Milton. »

Après avoir comparé la description de l'Éden que donne saint Avitus avec celle de Milton, M. Guizot ajoute : « Certainement la description de saint Avite est » plutôt supérieure qu'inférieure à celle de Milton... La description des beautés » de la nature me paraît à la fois plus variée et plus simple. »

M. Guizot trouve plusieurs autres morceaux des poëmes de saint Avitus dignes d'être comparés avec ceux où le grand poëte anglais se trouve avoir traité le même sujet.

Ce jugement, plein d'une juste indépendance, honore M. Guizot, qui n'a pas craint d'élever si haut un poëte chrétien du VIe siècle.

Le père Sirmond a édité les œuvres de saint Avitus. On les trouve au tome II de ses *Opera varia*.

« Bien au-delà de l'Indus, dans ces lieux où commence le monde, où se joignent, dit-on, les confins de la terre et des cieux, se trouve un séjour inaccessible aux mortels et fermé d'éternelles barrières, depuis que le premier coupable en fût chassé.

« La température n'y varie jamais: on n'y ressent point la rigueur des frimats, et le brûlant soleil d'été n'y succède pas aux glaces de l'hiver.

« Tandis que l'année, dans son cours mobile, nous ramène les chaleurs étouffantes et les gelées qui blanchissent nos campagnes, le ciel favorable y maintient un printemps éternel. Le fougueux Auster n'y règne jamais, aucun nuage ne vient ternir l'éclat d'un ciel toujours pur. La terre ne soupire jamais après la pluie, et les plantes y sont rafraîchies par une rosée bienfaisante. Les collines y conservent toujours leur verdure et les arbres leurs feuilles. Les fruits y mûrissent tous les mois et les arbres réparent vite leurs forces, doués qu'ils sont d'une séve vigoureuse.

« Le soleil n'y ternit point l'éclat du lys, les violettes n'y sont jamais flétries, la rose y conserve toujours sa couleur et sa forme gracieuse.

« Le baume le plus suave tombe des branches fécondes des plantes; et si parfois un vent léger s'élève, la belle forêt qui embellit cet heureux séjour, caressée de son souffle, agite avec un doux murmure ses feuilles et ses fleurs, et laisse échapper les parfums les plus délicieux.

« Une claire fontaine sort d'une source dont l'œil atteint sans peine le fond. L'argent le mieux poli, le cristal le plus pur, n'ont pas l'éclat de ses ondes. Les émeraudes et toutes ces pierres précieuses qu'apprécie tant la vanité mondaine, sont les cailloux qui sont épars sur ses rives et lui forment comme un diadème. »

Ce tableau est plein de fraîcheur et de grâce; en voici un autre où l'énergie est peinte dans toute sa rudesse. Avitus met en scène Satan entrant dans le paradis terrestre et apercevant Adam et Eve pour la première fois.

« Lorsqu'il vit les nouvelles créatures, menant dans ce beau séjour une vie heureuse sous la loi qu'elles avaient reçue du Seigneur avec l'empire du monde; lorsqu'il les vit jouir, au sein de tranquilles délices, de tout ce qui leur était soumis, une noire jalousie embrâsa son âme.

« Il y avait bien peu de temps qu'il était tombé des cieux et qu'il avait entraîné dans les abîmes la troupe liée à son sort. En voyant

les nouvelles créatures si heureuses, il se rappela son ancienne félicité et il lui sembla qu'il avait perdu davantage. La honte et l'envie oppressèrent son cœur et il épancha en ces mots ses amers regrets :

« O douleur! c'est donc cette œuvre de terre qui doit nous rem-
» placer! Moi, Vertu! j'ai possédé le ciel et j'en ai été chassé, et cette
» boue succéderait aux honneurs des Anges! Un peu d'argile façon-
» née régnerait, posséderait la puissance qui nous a été ravie! Non,
» jamais. Nous ne l'avons pas perdue tout entière cette puissance,
» nous pouvons et nous savons nuire. Ne tardons pas. Ce combat me
» plaît... dès aujourd'hui je l'engage. Ils sont simples encore, ils
» ignorent la ruse. Trompons-les maintenant qu'ils sont seuls, et
» avant qu'ils aient lancé dans l'éternité des siècles une postérité
» nombreuse. La tâche sera plus facile. Non, je ne permettrai pas
» que rien d'immortel sorte de la terre! Je ferai périr la race entière
» dans sa source... la racine coupée, l'arbre ne pourra s'élever. Ce
» sont là mes consolations, à moi Ange tombé! Si je ne puis remon-
» ter aux cieux, au moins ils seront aussi fermés pour ces nouvelles
» créatures. Ma peine me semblera moins dure si je les vois souffrir
» avec moi. C'est l'orgueil qui m'a précipité des cieux, c'est par la
» même voie qu'ils sortiront du paradis. »

» Il dit et il poussa un sourd gémissement. »

Un morceau non moins frappant est celui où Avitus représente Adam, répondant à Dieu qui vient de le condamner. C'est le langage de l'orgueil humilié et du désespoir :

« Lorsqu'il se voit condamné, il ne demande pas humblement son pardon ; il ne prie pas, il ne verse point de larmes, il ne cherche pas, en avouant son crime, à détourner le châtiment qu'il a mérité; lui, misérable, il n'invoque pas la pitié! il se redresse, s'irrite et son orgueil s'exhale en cris insensés.

« C'est donc pour me perdre que cette femme m'a été unie! celle
» que tu m'as donnée pour compagne, c'est elle qui, vaincue elle-
» même, m'a vaincu par ses mauvais conseils! c'est elle qui m'a
» persuadé de prendre ce fruit qu'elle connaissait déjà! Elle est la
» source du mal, c'est d'elle qu'est venu le crime. J'ai été crédule,
» mais c'est toi, Seigneur, qui m'as dit de me confier en elle, en
» m'attachant à elle par les nœuds les plus doux! Heureux si ma
» vie, d'abord solitaire, s'était écoulée sans que j'aie connu les
» liens d'une telle union! heureux si je n'avais jamais subi le joug
» d'une compagne aussi fatale! »

» Il dit, et le Créateur, adresse à Eve désolée ces paroles sévères :
« Pourquoi as-tu entraîné ton mari dans ta chute? femme perfide!

» pourquoi n'être pas tombée seule et avoir détrôné la raison su-
» périeure de l'homme?

» Et Eve, pleine de honte, dit que le Serpent l'a trompée et lui a persuadé de toucher au fruit défendu. »

Le poète décrit ainsi la sortie d'Adam et d'Eve du paradis terrestre :

« Le Seigneur les revêt tous deux de peaux de bêtes et les chasse du bienheureux séjour du Paradis; ils tombent ensemble sur la terre; ils errent çà et là d'une course rapide et ne trouvent partout qu'un désert. La terre est couverte d'arbres et de gazon, elle a de vertes prairies, des fontaines et des fleuves, et elle leur paraît hideuse auprès de toi, ô Paradis! Ils la regardent avec horreur, et, par un sentiment naturel à l'homme, ils en aiment bien davantage ce qu'ils ont perdu. Ils ne voient pas les bornes de la terre, et cependant ils s'y sentent à l'étroit et ils gémissent. Le jour même est sombre à leurs yeux, et lorsque le soleil brille de tout son éclat, ils se plaignent que la lumière ait disparu. »

Les trois autres poèmes de saint Avitus, le *Déluge*, le *Passage de la Mer Rouge* et l'*Eloge de la Virginité*, sont inférieurs aux trois premiers; on y trouve cependant des fragments remarquables, et on s'étonne, en les lisant, qu'un tel trésor soit resté si longtemps enfoui et oublié.

On pourrait en dire autant de bien d'autres ouvrages inspirés par la religion. La littérature chrétienne sera un jour réhabilitée, nous en avons l'espérance.

Outre les poèmes de saint Avitus, nous trouvons dans ses œuvres quelques homélies et un assez grand nombre de lettres qui en forment la partie la plus considérable.

Les lettres d'Avitus n'ont pas l'intérêt historique de celles de Sidonius; elles sont précieuses cependant. Plusieurs sont adressées à Gondobald, ce sont de vrais traités théologiques; tout ce que l'évêque de Vienne écrit au roi burgunde est relatif à sa conversion ou à son instruction. Ses lettres à Sigismond ont un caractère tout différent; il y parle comme un ami, un directeur, un père. Plusieurs de ses lettres aux évêques nous font connaître la pieuse coutume où ils étaient de s'édifier mutuellement en s'écrivant, chaque année, la manière dont ils avaient célébré les grandes solennités de la Nativité et de la Résurrection. Les autres sont des réponses aux consultations qu'on lui adressait. Ainsi il écrit [1] à l'évêque Constantius, de ne jamais permettre aux clercs d'avoir recours aux juges

[1] Avit., Epist. 61.

laïques et de ne pas excommunier précipitamment; il dit à Etienne [1], métropolitain de Lyon, qu'il est de son devoir de déployer un zèle très-actif contre les Donatistes; il conseille [2] à Victorius de Grenoble de ménager les Ariens et de ne pas les exaspérer en leur ôtant violemment leurs églises; il lui indique aussi la manière dont il doit agir contre un Burgunde nommé Vinkomal qui avait contracté un mariage incestueux.

Il paraît que ces sortes de mariages étaient alors assez fréquents parmi les Burgundes, et, à la cour même du pieux Sigismond [3], le préfet du fisc, Etienne, avait épousé sa proche parente, Palladia, malgré la défense de l'Eglise.

Les évêques ne purent tolérer un pareil scandale et ils excommunièrent les coupables dans un concile qu'ils tinrent à Lyon.

Sigismond prit parti pour Etienne et menaça les évêques de sa colère s'ils ne revenaient sur leur sentence. Ils se réunirent de nouveau à Lyon, mais afin de donner une preuve éclatante de leur courage et de leur respect pour les lois de l'Eglise. Ils firent six canons dont le premier est ainsi conçu [4] :

« Assemblés de nouveau dans la cité de Lyon pour examiner la cause d'Etienne qui s'est rendu coupable d'inceste, nous avons décidé que notre première sentence serait maintenue et qu'Etienne resterait condamné. Cette sentence ne frappe pas Etienne seulement, mais tout autre qui se rendait coupable du même crime. »

Les évêques pensèrent bien que cette décision allait soulever contre eux une violente tempête, c'est pourquoi ils arrêtèrent : 1° Que si un évêque était persécuté, tous les autres prendraient sa défense; 2° que si le roi se séparait des évêques, ils se retireraient tous en des monastères, jusqu'à ce que le calme fût rétabli; 3° que pendant leur retraite, celui qui voudrait faire en leurs diocèses quelque fonction ecclésiastique ou des ordinations, serait déposé et excommunié; 4° que celui qui tenterait d'usurper leurs églises serait excommunié avec ceux qui auraient pris part à son ordination.

Dans le sixième canon, les évêques imposent la stricte obligation de suivre ces règles, et, pour faire plaisir au roi, ils accordent à Etienne et à Palladia la permission de rester dans l'église jusqu'à la

[1] Avit., Epist. 24.
[2] *Ibid.*, Epist. 6.
[3] Il succéda à son père Gondobald en 517.
[4] Concil. Lugdun. ; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 202.

prière du peuple, qui se disait après l'Evangile [1]. Le roi demandait davantage.

Parmi les courageux évêques qui signèrent ces décrets, les plus célèbres sont saint Viventiolus, successeur d'Etienne sur le siége de Lyon et ami intime d'Avitus; Apollinaris de Valence, digne frère du grand évêque de Vienne; saint Sylvestre de Châlon (sur Saône), qui donna à saint Césaire la tonsure cléricale; saint Grégoire de Langres, oncle de Grégoire de Tours et qui fut évêque après avoir été quarante ans comte d'Autun; saint Claude de Bezançon, qui monta sur ce siége après avoir gouverné le monastère de Condat avec tant de sagesse, qu'il en fut comme le second fondateur et qu'il lui laissa son nom.

On ne voit pas parmi les souscriptions du concile, celle d'Avitus; sa légende [2] nous apprend cependant qu'il y assista.

Sigismond, excité par Etienne, entra en fureur en apprenant la décision du concile. Les évêques se mirent peu en peine de la colère et des menaces d'un roi de la terre [3]; ils s'unirent pour supporter ensemble la persécution, et se retirèrent dans un endroit du diocèse de Lyon qu'on appelait *Sardinia*. Le roi, outré de leur constance, leur ordonna de retourner à leurs Eglises; ils se séparèrent après avoir pleuré et prié ensemble, mais restèrent unis de sentiment.

Celui qui eut le plus à souffrir de la persécution, fut l'évêque de Valence, Apollinaris; mais Sigismond étant tombé malade quelque temps après, et ayant été guéri par ce saint évêque, rentra en lui-même et lui rendit son amitié ainsi qu'aux autres évêques de son royaume.

Ce fut probablement après cette réconciliation qu'Avitus et Viventiolus de Lyon convoquèrent tous les évêques de Burgundie, pour un concile qui se tint à Epaone [4] (517).

Dans sa lettre de convocation [5], Avitus dit aux évêques de sa province que le pape lui a fait de vifs reproches de ce que les conciles

[1] C'est-à-dire l'*Orate fratres*.

[2] Vit. S. Avit., § 2; apud Bolland., 5 febr.

[3] *Ibid.*

[4] On croit que Yenne, au diocèse de Belley, est l'ancienne Epaone. Des ruines considérables, disent les Bollandistes (5 *febr.*, *Comm. præv.*, *Vit. S. Avit.*, n° 27), attestent qu'il y eut en cet endroit une ville importante, et on y a trouvé des pierres sur lesquelles on lisait cette inscription : *Deæ Eponæ*. On sait que les Gaulois déifiaient leurs villes.

[5] Avit., Epist. 80.

y étaient si rares, et leur recommande de ne pas se dispenser d'assister à celui d'Epaone. Si une maladie grave ou toute autre cause aussi légitime les empêche de s'y rendre, ils devront y envoyer deux prêtres pieux et instruits avec leur procuration.

Saint Viventiolus fit à tous les clercs de sa province l'obligation d'aller au concile et permit aux laïques d'y assister, « afin, dit-il[1], que le peuple connaisse ce qui sera décidé par les évêques. Nous donnons aux fidèles la permission d'accuser les clercs devant le concile, car il est juste que tous les catholiques désirent avoir un clergé vertueux; seulement, les accusations ne doivent pas être inspirées par la haine ou l'envie et l'accusateur devra prouver ce qu'il dénoncera au concile. »

Vingt-cinq évêques se trouvèrent à Epaone. Les plus célèbres après Avitus et Viventiolus, qui présidèrent, étaient Apollinaris de Valence, Grégoire de Langres, Sylvestre de Châlon, Claude de Bezançon, Pragmatius d'Autun, Catulinus d'Embrun.

Ils firent quarante canons relatifs au clergé, aux biens ecclésiastiques et à l'état monastique. En voici l'analyse.

1° Canons relatifs au clergé:

L'évêque doit se rendre aux conciles et aux ordinations quand il est convoqué par son métropolitain; s'il refuse d'y aller, sans raison légitime, il sera excommunié pendant six mois; il lui est défendu d'élever aux Ordres du diaconat et de la prêtrise, les bigames, et d'admettre dans le clergé ceux qui auraient été en pénitence publique.

Il ne doit consacrer, par l'onction du chrême, que des autels de pierre, et il ne peut suivre, dans l'office divin, d'autre rit que celui de sa métropole[2].

Il est défendu aux évêques, aux prêtres et aux diacres d'élever des chiens ou des oiseaux pour la chasse, sous peine de trois mois d'excommunication pour l'évêque, de deux mois de la même peine pour le prêtre, d'un mois pour le diacre.

Un prêtre ne peut aller exercer les fonctions ecclésiastiques dans un autre diocèse, sans la permission de son évêque. Le prêtre et le diacre ne peuvent même voyager sans être porteurs d'une lettre de leur évêque; autrement, on ne peut les recevoir en communion dans les lieux qu'ils parcourent.

[1] Epist. Vivent.; apud Hard., Concil., t. II, p. 1046.

[2] Concil. Epaon., can. 1, 2, 3, 26, 27; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 194 et seq.

Lorsqu'un clerc est cité devant un tribunal civil, il doit comparaître, mais il doit n'y citer personne.

Les clercs catholiques doivent fuir les hérétiques sous peine d'excommunication pour les clercs majeurs, et de la discipline pour les autres.

La discipline, d'abord en usage dans les monastères, commençait donc à être employée contre les clercs mineurs. Elle consistait ordinairement en trente-neuf coups de fouet. C'est ce qu'on appelait la *Discipline légitime*.

Il est défendu aux clercs de faire des visites aux femmes, sans témoins ou à des heures indues, comme à midi [1] et au soir.

Le prêtre ou le diacre, coupable d'un crime capital, sera enfermé dans un monastère. Le faux témoignage était, pour les clercs, un crime capital [2].

2° Canons relatifs aux biens ecclésiastiques :

L'évêque ne peut vendre les biens de son église à l'insu du métropolitain ; il peut seulement les échanger. Un prêtre chargé d'une église ne peut disposer des biens qu'elle possède, il ne peut faire aucune acquisition qu'au nom de cette église pendant tout le temps qu'il en est chargé.

Un clerc qui est ordonné évêque ne doit rien emporter, dans sa nouvelle église, des biens dont il avait la jouissance dans l'église qu'il desservait comme prêtre et qu'il abandonne.

Un évêque ne peut rien donner des biens de son église par testament. Ses legs seront nuls, à moins qu'il ne dédommage l'église sur ses biens patrimoniaux.

Un clerc qui jouit de biens ecclésiastiques, même par l'autorité du prince, ne peut jamais en avoir la propriété, mais seulement l'usufruit. Pour les biens ecclésiastiques, il ne peut jamais y avoir de prescription [3].

Les biens ecclésiastiques appartenaient donc à l'église et non au clergé ; l'évêque en avait l'administration générale sous la surveillance du métropolitain ; il ne pouvait aliéner que des biens de peu de valeur, et n'avait pas le droit de changer la destination des biens-fonds sans le consentement du métropolitain et des comprovinciaux.

Le prêtre chargé d'une église avait la jouissance de ses biens ;

[1] Midi était une heure indue, parce que c'était la coutume alors d'y dormir.

[2] Concil. Epaon., can. 4, 5, 6, 11, 13, 15, 20, 22.

[3] *Ibid.*, can. 7, 8, 12, 14, 17, 18.

mais il devait donner à l'église épiscopale une partie des revenus et des offrandes quotidiennes des fidèles.

Ces contributions étaient déposées entre les mains de l'archidiacre qui administrait le temporel au nom de l'évêque, et étaient destinées à l'entretien des clercs qui n'étaient pas chargés de paroisses [1].

L'église qui voulait avoir un pasteur particulier, devait avoir des biens suffisants pour le faire vivre [2].

Les revenus des biens servaient non-seulement à l'entretien des clercs, mais aussi à celui des églises et des ornements nécessaires au culte. Le reste était employé en bonnes œuvres et distribué aux pauvres dont les noms étaient inscrits sur un registre appelé *Matricule* [3]. C'est aussi sur la matricule qu'étaient inscrits les clercs qui devaient avoir leur part des revenus perçus par l'église épiscopale.

3° Canons relatifs à l'état monastique:

Un abbé ne peut gouverner deux monastères à la fois, et on ne doit pas en bâtir de nouveaux sans l'agrément de l'évêque. Il est défendu aux abbés de vendre les biens des monastères à l'insu de l'évêque, ou d'affranchir les esclaves qui aidaient les moines dans leurs travaux

Les biens des monastères étaient cultivés par les moines qui avaient, pour les aider, des esclaves ou colons attachés au sol.

Lorsqu'un abbé a commis quelque faute, il doit être jugé par l'évêque, ou par le métropolitain s'il a des raisons de récuser le jugement de son évêque.

On ne doit permettre l'entrée des monastères de filles qu'à des personnes qui, par leur âge et leur vertu, soient à l'abri de tout soupçon; les clercs qui y entrent pour l'office divin doivent en sortir aussitôt après. Les jeunes clercs et les jeunes moines n'y entreront jamais que pour l'office, et ils ne pourront parler qu'à leurs proches parentes [4].

Les Pères du concile d'Epaone firent encore plusieurs canons relatifs aux pénitents et aux laïques ; nous n'y trouvons de remarquable que celui où ils ordonnent aux citoyens notables de célébrer les

[1] Les clercs chargés d'églises ayant des biens-fonds furent appelés *bénéficiers*, et leurs églises *bénéfices*.

[2] Concil. Epaon., can. 25.

[3] On chargea depuis de distribuer ces revenus aux clercs et aux pauvres inscrits dans la matricule, des personnes notables que l'on appelait *matricularii*. C'est l'origine des fabriciers. Les clercs inscrits sur la matricule étaient appelés *canonici*, ou *clercs inscrits au canon :* ces clercs devinrent les *chanoines*.

[4] Concil. Epaon., can. 8, 9, 10, 19, 38.

fêtes de Pâques et de Noël dans l'église où se trouve l'évêque, afin d'y recevoir sa bénédiction [1].

Le but de ce réglement était sans doute de rendre ces fêtes plus solennelles, et les évêques se donnaient mutuellement avis de la manière dont on les avait célébrées dans leurs églises.

On doit aussi remarquer le vingt-neuvième canon dans lequel les évêques abrègent la durée de la pénitence publique pour ceux qui étaient tombés dans l'hérésie après le baptême. On la réduit à deux ans, pendant lesquels les convertis jeûneront deux fois la semaine, sortiront de l'église avec les catéchumènes, et passeront par les autres degrés de la pénitence. S'ils trouvent ces épreuves trop longues ou trop rigoureuses et s'ils s'en plaignent, on les soumettra aux anciens canons.

Il est probable que pendant le règne de Gondobald, plusieurs catholiques avaient embrassé l'arianisme par intérêt. Lorsque Sigismond eut remplacé son père sur le trône, ils voulurent rentrer dans le sein de l'Eglise. La rigueur de la pénitence qu'on était obligé de faire, pouvait bien en effrayer un assez grand nombre. C'est sans doute pour cette raison que le concile jugea à propos de l'adoucir.

III.

Église du royaume des Wisigoths. — Concile d'Agde présidé par saint Césaire d'Arles. — Vie de saint Césaire avant son épiscopat. — Il est élu évêque après la mort de saint Eonius. — Institutions de Césaire. — Son zèle pour la prédication — Caractère de son éloquence. — Extrait de ses sermons. — Charité de Césaire. — Il est accusé de trahison auprès d'Alarik, roi des Wisigoths. — Son innocence reconnue — Défiance d'Alarik contre les évêques. — Volusianus et Verus de Tours. — Quintianus de Rhodez. — Hlodowig fait la guerre aux Wisigoths. — Bataille de Voclade et succès de Hlodowig. — Les Franks assiégent Arles. — Accusation de trahison contre saint Césaire. Il est justifié. — Les Franks vaincus par Théodorik, roi des Goths d'Italie — Charité de Césaire envers les prisonniers franks. — Il est accusé de trahison pour la troisième fois. — Il va en Italie trouver Théodorik — Son innocence reconnue de nouveau. — Il va à Rome. — Son mémoire au pape Symmaque. — Son retour à Arles.

506—513.

Comme le royaume des Burgundes, et quelques années auparavant (506), le royaume des Wisigoths avait eu son concile national qui s'était tenu à Agde.

[1] Concil. Epaon., can. 35, — Les évêques donnaient en ces fêtes une bénédiction solennelle. Cette coutume s'est conservée jusqu'à nos jours.

En présence du travail de transformation qui s'opérait alors dans la société, les évêques sentaient le besoin de se réunir en grand nombre. Ils avaient à préserver le clergé des principes de dissolution et de désordre qu'enfantent nécessairement les commotions sociales et qui tendent à ébranler les institutions les mieux établies. Ils comprenaient de plus la haute mission confiée par la Providence à l'Eglise qui devait réunir, par les liens du christianisme, les éléments hétérogènes épars dans les Gaules.

Pour arriver à ce résultat, il fallait un clergé pur de toute hérésie, détaché des biens temporels, fortement uni, plein de force et d'énergie; or la force et l'énergie ne peuvent résulter que de la pureté et de l'union.

Cette pensée semble avoir dirigé les Pères du concile d'Agde dans leurs décisions.

« Le saint synode, disent-ils [1], s'étant réuni, au nom du Seigneur et avec la permission du très-glorieux, très-magnifique et très-pieux roi Alarik [2], dans la ville d'Agde; après avoir prié Dieu à genoux pour la prospérité du roi et du peuple, nous avons pris séance dans la basilique de Saint-André afin de régler certains points relatifs à la discipline ecclésiastique, aux ordinations des clercs et des évêques et de faire d'autres décrets pour l'utilité de l'Eglise.

« Il nous a plu d'abord de nous faire lire les canons et statuts des Pères, après quoi nous avons décidé ce qui suit. »

Ce préambule est suivi de quarante-huit canons [3] qu'on peut réunir sous trois titres principaux: 1° le clergé; 2° les biens ecclésiastiques; 3° la liturgie. Plusieurs autres ont rapport à l'état monastique et aux simples fidèles, mais ils ne diffèrent pas de ceux que nous avons rapportés des autres conciles et n'offrent pas d'intérêt pour l'histoire de la législation ecclésiastique.

1° Canons relatifs au clergé:

Si un évêque excommunie quelqu'un pour une cause légère, les évêques comprovinciaux doivent l'en avertir, et si leur avertissement n'est pas écouté, ils recevront en leur communion la per-

[1] Concilium Agathense, apud Sirm., Conc. Gall., t. I, p. 160.

[2] Ces titres donnés au roi arien par les évêques ne doivent rien faire préjuger, ni sur le mérite d'Alarik, ni sur la servilité des évêques. C'étaient des titres officiels.

[3] Après ces 48 canons, on en trouve 25 autres qui y ont été ajoutés et sont tirés, pour la plupart, du concile d'Épaone.

sonne excommuniée, jusqu'au prochain concile où l'affaire sera examinée.

L'évêque ne doit pas, à moins de graves raisons, préférer les jeunes clercs aux anciens, pour les dignités ecclésiastiques. S'il est convoqué par le métropolitain à un concile ou à une ordination, c'est une obligation pour lui de s'y rendre. S'il refuse sans raison légitime, il sera excommunié.

On sentait toute l'importance des assemblées épiscopales, seules capables de donner au clergé cette unité sans laquelle il n'eût pu remplir sa mission.

Si un évêque ayant dépensé quelque bien de l'Église pour ses affaires particulières, institue d'autre héritier que l'Eglise, son testament sera annulé. Mais s'il a été marié avant son épiscopat et s'il a des enfants, on ne les privera pas de l'héritage qui leur est dû. Seulement on prendra sur leurs biens de quoi indemniser l'Eglise [1].

Par compassion pour les bigames qui ont été ordonnés clercs, on leur laissera le titre de l'Ordre qu'ils auront reçu, mais il leur est défendu d'en exercer les fonctions.

L'irrégularité provenant de la bigamie était alors d'une grande importance. Elle fermait l'entrée du clergé à presque tous les barbares qui n'étaient pas encore assez chrétiens pour marcher en tête de la société et la diriger.

Les clercs qui négligeront de se rendre à l'église seront traités en clercs étrangers, on effacera leurs noms de la matricule et on ne les y inscrira de nouveau que s'ils deviennent plus exacts.

Un clerc qui aura recours à un juge laïque pour échapper à la correction sera excommunié avec celui qui l'aura protégé dans sa désobéissance.

Suivant les décrets des papes Sirice et Innocent, les clercs qui sont dans les Ordres majeurs garderont une exacte continence, et, afin d'éviter les tentations, ils n'auront chez eux ni servantes ni affranchies. Leurs mères, leurs sœurs ou leurs nièces sont les seules femmes dont ils pourront recevoir des soins.

On n'élèvera personne à l'Ordre du diaconat avant l'âge de vingt-cinq ans, à la prêtrise et à l'épiscopat avant l'âge de trente ans. Ceux qui seraient mariés ne pourront être ordonnés qu'après avoir obtenu de leurs épouses la promesse de vivre en continence.

Les clercs ne devront porter que des habits et des chaussures

[1] Concil. Agath., can. 3, 23, 33, 35.

convenables à leur état. Si quelques-uns voulaient porter les cheveux longs, l'archidiacre les leur couperait malgré eux.

Il est probable que certains clercs voulaient modifier le costume long des Romains par l'habit court des barbares et adopter leurs usages pour la chevelure et la chaussure. Le concile devait s'opposer à ces nouveautés qui eussent introduit dans l'armée cléricale une variété qui eût nui à son influence.

Un clerc ne devra jamais citer personne devant un tribunal civil, ni intenter d'accusation en matière criminelle. Un laïque qui, par malice, forcerait un clerc de paraître devant un tribunal civil serait excommunié.

Les prêtres, diacres et sous-diacres, et tous ceux qui sont obligés de garder la continence, doivent éviter d'aller aux noces [1].

C'est la première fois que nous voyons dans la législation de notre Église les sous-diacres obligés au célibat. On sentait le besoin de donner plus d'extension à cette loi qui pouvait seule donner au clergé la vigueur, la forte constitution sans laquelle il n'eût jamais résisté aux assauts de la barbarie, bien loin de pouvoir la dominer et la diriger.

2° Canons relatifs aux biens ecclésiastiques :

Les biens donnés à l'église par les fidèles, pour le salut de leur ame, appartiennent à l'église et non à l'évêque.

Les évêques ne peuvent vendre ni les vases de l'église, ni les maisons, ni les esclaves, ni les autres biens servant à la subsistance des pauvres. Si la nécessité ou l'utilité obligent de vendre quelque chose ou d'en céder l'usufruit, l'affaire sera examinée par deux ou trois évêques voisins qui autoriseront et signeront l'acte qui en sera dressé.

L'évêque peut cependant affranchir les esclaves qui auraient bien mérité de l'Église; mais, en les affranchissant, il ne pourra leur donner en terres, vignes ou maisons que la valeur de vingt sous d'or. Il est aussi permis à l'évêque d'aliéner des biens peu considérables, sans le consentement des autres évêques.

Dans les circonstances malheureuses, les plus saints évêques se croyaient, avec raison, dispensés de ces réglements et vendaient jusqu'aux vases de leurs églises. Saint Césaire, qui présidait ce concile, en donna lui-même l'exemple.

Il faut des règles pour les temps ordinaires. Dans les calamités, la seule règle qu'on doive suivre est la charité.

[1] Conc. Agath., can. 1, 2, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 20, 32, 39.

Les clercs qui aliéneront les biens ecclésiastiques dont on leur a accordé l'usufruit, seront traités suivant la rigueur des anciens canons. S'ils anéantissent les titres de ces biens ou s'ils les livrent, ils sont excommuniés avec ceux qui les auraient engagés à cette fraude.

Le clerc qui vole l'église doit être traité comme étranger, c'est-à-dire qu'il ne doit rien recevoir des revenus ecclésiastiques, et les clercs ou les laïques qui retiennent les legs pieux devront être frappés d'excommunication, comme meurtriers des pauvres, suivant les expressions du concile de Vaison.

L'évêque est obligé de donner une rétribution suffisante au clerc qui sert bien l'église [1].

On voit par ces réglements que l'évêque était l'administrateur général des biens ecclésiastiques; mais il n'en était pas propriétaire. Il devait en partager les revenus ou en donner une partie en usufruit à tous les membres de son clergé qui servaient bien l'église. Tout ce qui n'était pas nécessaire à l'entretien du clergé et de l'église appartenait aux pauvres.

3° Canons relatifs à la liturgie :

Pendant le carême, les fidèles jeûneront tous les jours, même le samedi.

Le concile appuie sur ce mot parce que les Wisigoths ne jeûnaient pas ce jour-là. Il n'y avait, pour les catholiques, que le dimanche d'excepté dans les jeûnes du carême.

Dans la semaine qui précède Pâques, on expliquera le symbole aux *compétents*, dans toutes les églises et au même jour.

On appelait *compétents* les catéchumènes qui demandaient [2] à recevoir le baptême à Pâques. On sait que le baptême se donnait solennellement la veille de cette fête ou Samedi-Saint.

Les autels devront être consacrés non-seulement avec le saint chrême, mais encore par la bénédiction de l'évêque.

Ceux qui demanderont la pénitence devront recevoir du prêtre l'imposition des mains et le cilice sur la tête, suivant la pratique universelle. On ne devra pas admettre au nombre des pénitents ceux qui refuseront de se couper les cheveux et de changer leurs habits.

Les pénitents, comme nous l'avons remarqué, formaient comme

[1] Conc. Agath., can. 6, 7, 45, 46, 36, 5, 4, 22, 26.

[2] Competentes, id est, simul petentes, dit saint Césaire.

un corps religieux dans l'Eglise; il paraît qu'ils devaient, comme le clercs, porter les cheveux courts et un habit particulier. La cérémonie de l'imposition des mains et du cilice avait lieu le premier jour de carême, et l'absolution solennelle le Jeudi-Saint [1].

Si quelqu'un veut avoir sur sa terre un oratoire particulier, il lui sera permis d'y faire dire la messe, pour la commodité de sa famille; mais il devra célébrer Pâques, Noël, l'Epiphanie, l'Ascension, la Pentecôte et les autres fêtes solennelles dans les villes ou les paroisses. Ceux qui auraient dit la messe, ces jours-là, dans un oratoire particulier, auraient été excommuniés.

Pour conserver, comme il convient, l'uniformité dans l'office divin, les évêques et les prêtres doivent dire les *collectes* après les *antiennes*, suivant l'usage universel. On doit aussi chanter chaque jour les hymnes du matin et du soir, et dire, après les hymnes, des *capitules* tirés des psaumes. Après la collecte de l'office du soir, l'évêque doit donner la bénédiction avant de congédier le peuple [2].

Les Pères du concile d'Agde voulaient l'unité parfaite jusque dans la disposition des prières de l'office.

Le simple prêtre n'a pas le droit de donner la bénédiction au peuple dans l'église.

Nous ordonnons que, le dimanche, les fidèles entendent la messe tout entière; le peuple ne doit pas sortir avant d'avoir reçu la bénédiction de l'évêque.

C'était encore alors le privilége des évêques de donner la bénédiction dans l'église. Ils avaient donné aux prêtres la permission de bénir, dans les maisons particulières, les fidèles qui leur demandaient la bénédiction; mais ce ne fut que plus tard qu'ils leur accordèrent de bénir le peuple dans l'église [3].

Les évêques les plus célèbres qui assistèrent au concile d'Agde sont: Cyprianus, métropolitain de Bordeaux; Tetradius, métropolitain de Bourges; Clarus, métropolitain d'Eluse; Nicetius d'Auch, Sophronius d'Agde, saint Quintianus de Rhodez, persécuté bientôt après à cause de son amour pour les Franks; saint Césaire d'Arles, le plus illustre de tous et qui présida le concile.

[1] La cérémonie des Cendres et l'absoute du Jeudi-Saint sont des restes des anciennes cérémonies de l'imposition du cilice et de l'imposition réconciliatoire des mains.

[2] L'évêque donne encore sa bénédiction après la collecte de l'office du soir ou des vêpres.

[3] Concil. Agath., can. 12, 13, 14, 15, 21, 30, 44, 47.

Césaire était, pour le royaume des Wisigoths, ce qu'était Remi pour celui des Franks, et Avitus pour celui des Burgundes; les faits se groupent autour de lui, il en est l'âme.

Le bienheureux Césaire, évêque d'Arles [1], naquit au territoire de Châlon (sur Saône). Ses parents possédaient la vraie noblesse, car ils surpassaient leurs concitoyens par leur foi et leurs vertus. Dès l'âge de sept ans, Césaire aimait tendrement les pauvres et se dépouillait souvent pour les vêtir. Lorsqu'il rentrait à demi nu, ses parents lui demandant ce qu'il avait fait de ses vêtements, il répondait humblement: Les passants me les ont ravis. Il n'avait encore que dix-huit ans lorsque, plein du désir de gagner le royaume des cieux, il s'en alla trouver, à l'insu de sa famille, saint Sylvestre, évêque de la cité, le priant de lui couper les cheveux et de le revêtir de l'habit clérical.

Le saint évêque dut se rendre à ses ardents désirs, et l'admit au nombre de ses disciples. Césaire resta deux ans auprès de lui, puis résolut de suivre encore plus parfaitement les conseils évangéliques, et d'abandonner sa patrie. Il prit le chemin du monastère de Lérins. L'abbé Porcarius, qui le reçut, eut bientôt la consolation de voir le jeune novice laisser loin derrière lui les plus parfaits religieux.

Il le nomma cellerier, c'est-à-dire procureur ou économe du monastère. Césaire voulut remplir sa nouvelle charge en conscience. Très-attentif à procurer aux malades tous les adoucissements que leur état pouvait réclamer, il était impitoyable pour les moines immortifiés, et n'écoutait jamais leurs réclamations. Sa fermeté lui fit quelques ennemis, qui se plaignirent si haut, que les supérieurs jugèrent prudent d'ôter à Césaire la charge qu'ils lui avaient confiée.

Le saint religieux fut au comble de la joie d'être débarrassé du soin des choses temporelles, et de pouvoir s'adonner tout entier à la prière, au chant des psaumes, à la lecture, aux veilles et à la pratique de la mortification. Il acquit cette vertu à un si haut degré, qu'il ne mangeait, chaque jour, qu'un peu de légumes qu'il faisait cuire, le dimanche, en quantité suffisante pour toute la semaine.

Ses austérités lui causèrent une fièvre lente qui donna de graves inquiétudes au vénérable Porcarius. Ce bon abbé, qui l'aimait ten-

[1] Vit. S. Cæsarii, lib. 1, c. 1, apud Bolland, 27 aug.

Le premier livre de la *Vie de saint Césaire* a été écrit principalement par Cyprianus, évêque de Toulon et son disciple.

Le second livre fut composé par plusieurs autres disciples de saint Césaire, et contient surtout le récit de ses miracles.

drement, désespérant de lui faire adoucir sa pénitence tant qu'il serait au monastère, lui ordonna d'aller à Arles pour y rétablir sa santé.

Il y avait en cette cité un homme illustre et craignant Dieu, nommé Firminus, et une pieuse dame, sa parente, qui demeurait avec lui et se nommait Gregoria. Tous deux aimaient les clercs, les moines et les pauvres, et, au lieu de dissiper en vaines profusions les richesses que Dieu leur avait données, ils les envoyaient au ciel par l'entremise des malheureux.

Ils reçurent Césaire en leur maison, par charité. Ils donnaient en même temps l'hospitalité à un rhéteur du nom de Pomerius. Or, Firminus, ayant remarqué en Césaire beaucoup de moyens naturels, engagea Pomerius à lui donner des leçons de rhétorique.

Césaire faisait des progrès rapides; mais, dit le bon légendaire, celui que la grâce divine instruit elle-même n'a pas besoin de leçons humaines, et Dieu fit connaître à Césaire qu'il aurait toujours une élocution parfaite, si son intelligence était éclairée des lumières de la foi.

Il n'y avait que bien peu de jours que Césaire était à Arles, et déjà ses hôtes étaient dans l'admiration de ses vertus. Ils allèrent trouver l'évêque de la cité, saint Eonius, qui, désirant faire sa connaissance, les pria de le lui amener. Lorsqu'il eut demandé à Césaire quels étaient son pays et ses parents : « Eh! mon cher fils, lui dit-il tout joyeux, vous êtes mon parent et mon compatriote. Je n'ai point perdu le souvenir de vos père et mère; toujours je les ai considérés comme de ma famille; » et, lui prodiguant les marques d'une paternelle tendresse, il le retint auprès de lui, et envoya prier l'abbé de Lérins de le lui céder. Porcarius n'y consentit qu'avec beaucoup de peine.

Césaire fut bientôt élevé au diaconat et à la prêtrise. Il n'abandonna pas pour cela la *psalmodie canonique des moines* [1], et fut toujours un scrupuleux observateur des règles de Lérins. Il fut clerc par son Ordre et ses fonctions, et moine par son humilité, sa charité, son obéissance et sa mortification. Toujours le premier aux offices de l'Église, il sortait le dernier de la maison de Dieu. Pendant la prière, son âme était tellement unie à Dieu, que les choses extérieures ne pouvaient le tirer de sa contemplation, et qu'un rayon céleste semblait briller sur son visage.

[1] Les moines seuls étaient tenus à l'office canonique quotidien (bréviaire). Saint Césaire, devenu évêque, l'établit pour les clercs de son église épiscopale.

Eonius, pour satisfaire l'amour qu'avait Césaire pour la vie monastique, lui donna le gouvernement d'un monastère dont l'abbé venait de mourir, et qui était près de la cité.

Césaire y était depuis trois ans [1], lorsque saint Eonius, sentant que le moment de sa mort approchait, convoqua le clergé, les magistrats et les fidèles, et les pria de lui donner Césaire pour successeur : « Lui seul, leur dit-il, est capable de rétablir dans toute sa pureté la discipline, que j'ai laissée s'affaiblir, à cause des souffrances qui ont accablé ma vieillesse. Ce sera pour moi une grande consolation, en quittant la vie, de laisser à mon Église un si digne évêque, et je crois que Dieu me tiendra compte, dans le royaume des cieux, du choix que je vous indique. »

Après avoir mis ordre aux affaires de son Église, saint Eonius s'en alla au Seigneur, et Césaire, ayant appris qu'on le voulait faire évêque, s'enfuit dans un lieu solitaire, et se cacha dans les tombeaux. On sut l'y découvrir, et, malgré lui, on le chargea du fardeau de l'épiscopat, qu'il porta toujours avec modestie.

A peine fut-il évêque, que, plein de sollicitude pour les progrès spirituels de tous ses enfants, il établit que les clercs de sa basilique de Saint-Étienne chanteraient tous les jours les offices de tierce, sexte et none, avec leurs hymnes, afin que les fidèles et les pénitents qui voudraient assister chaque jour aux offices de l'Église en eussent la facilité. Il établit aussi que les simples fidèles chanteraient, comme les clercs, des proses et des antiennes, soit en grec, soit en latin, et par là il abolit la mauvaise coutume où l'on était auparavant de se livrer dans l'église à d'inconvenantes conversations.

A certains jours de fête, et à heure fixe, il faisait des sermons dans l'église. La prédication de la parole de Dieu était une des principales occupations du grand évêque d'Arles. Il parlait souvent de la vanité des choses présentes, qui passent comme une ombre, et de l'éternité de la béatitude céleste; il gagnait les uns par la douceur de ses paroles et effrayait les autres par le tableau saisissant des plus terribles vérités : mais lorsqu'il était obligé de menacer des supplices éternels, il versait des larmes abondantes. Habile médecin, il avait des remèdes pour toutes les blessures et ne donnait pas à ses malades ce qui pouvait leur plaire, mais les guérir. Il ne craignait pas d'adresser ses avertissements aux évêques eux-mêmes et

[1] Vit. S. Cæsarii, lib. 1, c. 2.

aux autres pasteurs des Églises; il leur recommandait surtout de donner la nourriture spirituelle au troupeau qui leur était confié. « Mon frère, disait-il, considérez que le Seigneur vous a confié des talents dont il vous demandera compte avec usure. Écoutez la parole du prophète : « Malheur à moi, parce que je me suis tu. » Écoutez l'Apôtre, disant avec effroi : « Malheur à moi, si je n'évangélise » pas. » Prenez garde d'occuper une place qu'un autre eût mieux remplie, et qu'on ne dise de vous : « Il possède la clef de la science, et non-seulement il n'entre pas, mais il ne laisse pas entrer les autres. »

Les conseils que donnait Césaire étaient si justes, qu'il semblait lire dans les cœurs et être témoin des consciences.

Son zèle pour la prédication lui fit composer un grand nombre d'instructions. Il en avait, dit l'auteur de sa Vie [1], pour toutes les fêtes et sur différents sujets; par exemple, contre l'ivrognerie et le libertinage, la haine, la colère, l'orgueil, et contre les superstitions de ceux qui adoraient les arbres ou les fontaines ou consultaient les augures. Si quelqu'un lui demandait ses homélies, il les donnait volontiers, il les offrait même, et les communiqua ainsi à plusieurs évêques du pays des Franks, de la Gaule [2], d'Italie et d'Espagne, qui les lisaient dans leurs églises.

On a encore un assez grand nombre des homélies de saint Césaire [3]. Il ne faut pas y chercher les mouvements vifs et animés, les pensées sublimes, l'élocution brillante, qui caractérisent ce qu'on est convenu d'appeler la haute éloquence : l'évêque d'Arles n'a pas la prétention d'être orateur; il ne tient pas à être admiré, son but est d'inspirer à tous l'amour du bien. Il parle avec simplicité et douceur; il n'y a que son amour pour son troupeau qui lui arrache parfois de ces accents qui révèlent le cœur d'un pasteur, d'un père rempli de tendresse.

Quelques extraits nous feront apprécier le genre de la prédication de saint Césaire. Voici les réflexions qu'il adresse à son peuple sur la voie large qui conduit à la mort, et la voie étroite qui mène à la vie [4].

[1] Vit. S. Cæsarii, lib. 1, c. 5.

[2] On appelait le nord des Gaules *Francia*, et les provinces méridionales avaient encore le nom de Gaule au temps où écrivait Cyprianus de Toulon.

[3] On les trouve dans l'appendice aux sermons de saint Augustin.

[4] Cæsarii Sermo 68. In append. ad op. S. Aug. (Nov. edit. Migne.)

« Je sais, mes frères bien-aimés, que votre sainte charité n'ignore pas qu'Adam, notre père, fut placé au milieu des délices du paradis, mais qu'à l'instigation du démon, il a méprisé les ordres de Dieu et qu'ainsi il est tombé dans les misères de ce monde.

» Son premier état était un paradis, son second fut un enfer : car il y a deux enfers, celui de ce monde et l'enfer inférieur où les pécheurs et les impies seront ensevelis après la mort. Notre Dieu qui est bon et miséricordieux n'a pas voulu que la faute de notre premier père nous fît tomber nécessairement en cet enfer, et il nous a laissé la possibilité de remonter à notre patrie. Considérons donc, mes frères bien-aimés, non pas à la légère, mais avec crainte et tremblement, et comprenons bien que nous avons été placés, par la miséricorde du Seigneur, dans l'enfer supérieur de ce monde, afin que nous fassions effort pour remonter, par les degrés de nos bonnes œuvres, jusqu'à CELUI qui nous a créés, et non afin que nous descendions dans les abîmes de l'enfer inférieur avec celui qui nous a trompés.

» Placés comme entre l'eau et le feu, entre le souverain bien et le souverain mal, entre l'abîme de l'enfer inférieur et la montagne du paradis, écoutons le Seigneur qui nous dit : « Je t'ai placé entre la mort et la vie, choisis la vie afin que tu vives [1]. » Le Seigneur nous a indiqué les deux voies que nous pouvions suivre, dans l'Évangile où il dit : « Elle est large et spacieuse, la voie qui conduit » à la mort, et il en est beaucoup qui y marchent. Elle est étroite » et resserrée la voie qui conduit à la vie, et il en est peu qui la » trouvent [2]. » On va donc en paradis par la voie étroite et en enfer par la voie large. Il faut par conséquent, tandis que nous le pouvons encore, nous efforcer de monter au paradis par la voie étroite et prendre garde d'arriver aux supplices de l'enfer, en marchant dans la voie large et spacieuse.

« Quelqu'un me dira peut-être : je voudrais bien savoir quels sont ceux qui descendent par la voie large et ceux qui montent par la voie étroite.

» Ceux qui descendent par la voie large sont les amis du monde, les orgueilleux, les avares, les envieux, les ivrognes, ceux qui commettent l'adultère, qui conservent de la rancune au fond de

[1] Deut., c. 30, v. 19.

[2] Matth., c. 7, v. 13, 14.

leur ame, qui rendent le mal pour le mal, ceux enfin qui aiment les spectacles sanglants ou impurs.

» Ceux qui montent par la voie étroite, ce sont les amis de la chasteté, de la sobriété, de la justice; ceux qui exercent la miséricorde, qui mettent leur bonheur à secourir leur prochain, qui pardonnent du fond de leur cœur les injures qu'on leur a faites.

» Ceux-là sont déjà dans les cieux, quoique leur corps habite encore la terre, et quand le prêtre dit à la messe : *Sursum corda* (élevez vos cœurs), ils peuvent répondre avec vérité : *Habemus ad Dominum* (nous les avons élevés vers le Seigneur).

» Considérez, je vous en prie, mes frères, avec douleur ceux qui se précipitent dans la voie large et spacieuse; ayez pitié d'eux; dites leur qu'après cette courte vie, ils auront à souffrir un supplice éternel. Pour ceux qui marchent dans la voie étroite, joignez-vous à eux, allez ensemble à la béatitude de la vie éternelle; ne tremblez pas à la vue des difficultés que vous aurez à surmonter, marchez au contraire avec joie en pensant à la récompense magnifique que vous trouverez dans la patrie.

» Je vous en prie, je vous en conjure, mes frères bien-aimés! pensons à la joie éternelle qui couronnera la peine si légère que les justes ont à supporter en cette vie, et craignons le supplice éternel qui suivra la joie si passagère des pécheurs. »

Il serait difficile de parler des hautes vérités chrétiennes avec une simplicité plus saisissante.

Voici comment Césaire exhorte son peuple à faire l'aumône :

« Faites l'aumône [1], mes frères, exercez la miséricorde, car l'aumône délivre de la mort et ne laisse pas aller dans les ténèbres celui qui la fait. Que chacun, selon ses moyens, ouvre sa main au pauvre: vous avez de l'or? donnez de l'or; de l'argent? donnez de l'argent; vous n'avez que du pain à donner? donnez-en; vous ne pouvez en donner un tout entier? donnez-en un morceau; partagez ce que vous avez. Le Seigneur n'a pas dit par la bouche du Prophète : Donne tout ton pain à celui qui a faim; mais il a dit [2] : Partage ton pain avec celui qui a faim.

» Votre charité sera toujours agréable à Dieu, si vous la faites de bon cœur; car, écoutez ce que dit le Seigneur dans l'Évangile en parlant de cette pauvre veuve qui n'avait offert que deux petites

[1] Cæs., Serm. 78. Append.

[2] Isaïe, c. 58, v. 7.

pièces d'argent : Cette veuve, dit-il [1], a donné plus que tous les autres. Les autres, en effet, qui étaient riches, avaient pris sur ce qu'ils avaient de trop. Elle, au contraire, avait donné tout ce qu'elle possédait ; aussi a-t-elle mérité d'être louée par la bouche même du Seigneur.

» Que chacun donc donne ce qu'il pourra, mais qu'il donne de bon cœur et avec joie.

» Pourquoi faut-il être joyeux en faisant l'aumône? Parce que vous donnez peu et que vous recevez beaucoup. Que donnez-vous? Une chétive pièce de monnaie. Que recevez-vous? Un royaume, la vie éternelle. Vous donnez des choses passagères, temporelles, et vous méritez des choses durables, éternelles ; voilà pourquoi nous devons faire l'aumône de bon cœur et avec joie.

» Si quelqu'un venait vous dire franchement et de bonne foi : Donnez-moi une pièce d'or, et je vous donnerai cent pièces d'or d'une plus grande valeur, ne seriez-vous pas très-joyeux de recevoir ainsi plus de cent pour un? Combien donc nous devons nous réjouir en entendant ces paroles du Seigneur [2] : Celui qui donne au pauvre prête à Dieu avec intérêt. Tu dois prêter à Dieu sur la terre pour recevoir les intérêts dans la vie éternelle et pour être en état de dire au souverain juge quand tu paraîtras devant son tribunal : Seigneur, vous êtes mon débiteur, car j'ai fait l'aumône ; j'ai fait ce que vous m'avez dit, donnez-moi maintenant ce que vous avez promis. »

Cet entretien familier nous semble la perfection de l'éloquence chrétienne populaire.

Quelquefois saint Césaire parle aux pécheurs avec une mansuétude digne d'un parfait disciple de J.-C.

« Frères bien-aimés [3] ! si quelqu'un d'entre vous (la nature humaine est si fragile!) a été vaincu par les ruses du démon ; s'il a violé en lui, comme dit l'Apôtre, le temple de Dieu, je l'en supplie, qu'il ne désespère pas de la miséricorde du Seigneur! Qu'il se hâte au contraire de sortir de ses iniquités, de peur que l'habitude du péché ne l'ensevelisse sous ses propres ruines. Ce n'est pas celui qui a péché qui est odieux au Seigneur, mais bien celui qui persévère dans son péché. Le Seigneur ne veut pas que nous ayons défiance

[1] Luc., c. 21, v. 3, 4.

[2] Prov., c. 19, v. 17.

[3] Cæsarii, Serm. 258. Append.

de sa miséricorde, et, comme un tendre père, il nous adresse ces paroles consolantes par son Prophète [1] : Je ne veux pas la mort du pécheur, je veux qu'il se convertisse et qu'il vive... L'impiété de l'impie ne lui sera pas nuisible, dès le jour qu'il se convertira.

« Mais cette grande miséricorde ne pourra nous servir que si nous ne différons pas de nous convertir au Seigneur, et si nous n'accumulons pas crimes sur crimes.

« Nous pouvons, par les blessures de nos corps, nous former une idée de celle de nos âmes. Si quelqu'un se casse le pied ou la main, il se remet de sa blessure, quoiqu'il ait de la peine à faire revenir son membre à son premier état; mais, s'il se casse le même membre deux fois, trois fois ou plus souvent, Votre Charité peut comprendre combien il aura de peine à guérir.

« Il en arrive ainsi dans les blessures de nos âmes. Si quelqu'un a péché une fois ou deux, il pourra recouvrer sa première vigueur, s'il a bien vite recours au remède de la pénitence. Mais s'il amasse péchés sur péchés, s'il les cache au fond de sa conscience et les laisse engendrer la pourriture dans son âme, au lieu de les guérir en les confessant et en faisant pénitence, je crains bien qu'il ne voie se vérifier en lui cette parole de l'Apôtre [2]: « Ignores-tu que « la bonté de Dieu t'invite au repentir? Mais toi, par la dureté de « ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère pour le « jour où éclatera le juste jugement de Dieu. »

« En serait-il qui croirait avoir commis de trop grands crimes pour oser en espérer le pardon? Que tous les pécheurs rejettent bien loin une semblable pensée! O homme! qui que tu sois, tu considères la multitude de tes fautes et tu ne penserais pas à la toute-puissance du céleste médecin? Dieu veut pardonner parce qu'il est bon; il le peut parce qu'il est tout-puissant. Celui-là se ferme à lui-même la porte de la miséricorde, qui pense que Dieu ne veut pas ou ne peut pas lui pardonner, qui ne croit pas à la bonté de Dieu ou à sa puissance. Auriez-vous commis cent péchés, mille crimes, ne désespérez jamais de la miséricorde de Dieu. Hâtez-vous cependant de vous remettre en grâce avec lui, de peur qu'après avoir contracté l'habitude du mal, vous ne puissiez plus vous débarrasser des filets du démon. »

Cette parole simple et pleine de charité devait produire un effet

[1] Ezech., c. 33, v. 11, 12.

[2] Rom., c. 2, v. 4, 5.

magique sur la masse des auditeurs du saint évêque. Il s'adressait toujours au grand nombre, en vrai disciple de J.-C. Aussi avait-il soin d'expliquer sa pensée, de la rendre claire pour les plus faibles intelligences, en se servant de comparaisons familières.

Après avoir expliqué aux fidèles l'obligation où ils étaient d'éviter ces péchés légers que l'on trouve continuellement occasion de commettre, voici la comparaison qu'il emploie pour rendre sa pensée plus évidente :

« Pour prendre un exemple dans les choses que nous avons continuellement sous les yeux, quel homme est assez paresseux et apathique pour ne pas faire balayer sa chambre tous les jours? quel homme laisse ses chevaux toujours sur leur fumier? Je vous en prie, mes frères, de ces comparaisons basses tirez des conclusions élevées. Ne trouvez pas inconvenant que nous vous parlions de balayer votre maison. Le Seigneur nous a dit lui-même dans l'Evangile que la femme qui avait perdu une drachme la trouva dès qu'elle eut balayé sa chambre. La drachme est une pièce de monnaie, et sur la monnaie se trouve l'effigie de l'empereur. De même qu'en balayant sa maison la femme en question retrouva l'effigie de l'empereur empreinte sur la drachme, de même nous trouvons l'image de Dieu, notre empereur, dans notre âme, lorsque nous la nettoyons de ses péchés par la pénitence. Mes frères bien-aimés, je ne vous demande pas une chose pénible et difficile; ce que je voudrais, c'est que, comme vous nettoyez votre maison pour plaire à vos amis, vous nettoyiez votre âme, avec l'aide de Dieu, afin qu'elle ne déplaise pas aux yeux des anges. Mais ce ne sont pas seulement les anges qui veulent y entrer, c'est le Seigneur lui-même qui a dit [1] : « Voici « que je me tiens à la porte et que je frappe. Si quelqu'un vient « m'ouvrir, j'entrerai chez lui, je mangerai avec lui, et lui mangera « avec moi... Moi [2] et mon père nous viendrons et nous ferons en « lui notre demeure. »

« Heureuse l'âme qui se purifiera de toutes ses souillures et travaillera à devenir, par ses bonnes œuvres, une demeure agréable au Seigneur ! »

Saint Césaire attaque très-souvent, dans ses homélies, les restes des superstitions païennes.

« Vous savez bien, frères bien-aimés, disait-il [3], que je vous ai

[1] Apocalyp., c. 3, v. 20.
[2] Joann., c. 14, v. 23.
[3] Serm. 278. Append.

souvent avertis, dans ma sollicitude paternelle, que je vous ai suppliés, conjurés d'abandonner les coutumes sacriléges des païens. Si j'en crois des rapports nombreux qui m'en ont été faits, il en est certains qui ont peu profité de mon admonition.

« Je vous en prie donc de nouveau, n'allez consulter ni les devins, ni les sorciers, ni les enchanteurs. N'observez pas non plus les augures, et ne croyez pas que le chant de certains oiseaux vous prédise l'avenir. Ne faites attention ni au jour où vous sortez de votre maison, ni au jour où vous y rentrez, car c'est le Seigneur qui a fait tous les jours, et ils sont tous bons. N'allez donc pas faire des remarques qui sont aussi ridicules que sacriléges. Quand vous aurez besoin de vous mettre en route, faites le signe de la croix, dites l'Oraison dominicale ou le Symbole, et faites votre voyage tranquillement, sans vous occuper des augures...

« Un chrétien ne doit pas non plus faire de vœux aux arbres ni prier aux fontaines. Si quelqu'un a dans son champ, dans sa maison de campagne ou auprès, des arbres, des autels ou autres objets d'une vénération superstitieuse, il doit les détruire, s'il ne veut être coupable des sacriléges qui s'y commettent. Pourquoi aussi refuser de faire du feu avec ces arbres quand ils tombent? Quelle misère et quelle folie chez certains hommes! Ils ont du respect pour une vieille souche, et ils méprisent les commandements du Dieu vivant! Ils n'osent pas mettre au feu les branches d'un arbre, et ils se jettent eux-mêmes, par leurs superstitions, dans les feux de l'enfer! »

Dans un autre sermon [1], Césaire cherche à détourner les fidèles des superstitions qui avaient lieu à la fête de saint Jean-Baptiste. Cette fête se célébrait avec beaucoup de solennité, afin de contrebalancer, par les pompes du véritable culte, les superstitions qui avaient lieu le même jour dans le paganisme.

« Je vous en prie, mes frères, dit-il, ayez soin que personne, dans la fête de saint Jean, n'aille aux fontaines, aux lacs ou aux fleuves, pour s'y laver pendant la nuit ou le matin. C'est un reste des superstitions païennes. Ayez soin aussi de n'y pas chanter des chansons obscènes. De tels chants ne doivent pas souiller une bouche qui doit recevoir l'Eucharistie de J.-C. »

Césaire s'élève souvent, dans ses sermons, contre les abus qui s'étaient introduits dans l'assistance aux offices [2]. Un grand nombre

[1] Cæsarii Sermo 277. Append.

[2] Serm. 281, 282, 283, 284, 285, 286. Append. — Ces sermons de saint Césaire sont pleins d'intérêt sous le rapport liturgique.

sortaient de l'église avant la fin de la messe ou s'y livraient à d'indécentes conversations. Le zélé pasteur avait établi l'excellente coutume de faire chanter les fidèles pendant l'office, et il avait ainsi mis fin aux conversations. Mais plusieurs, malgré ses avertissements, sortaient toujours après l'Evangile, et n'assistaient pas ainsi à l'instruction.

Un jour [1], il en remarqua quelques-uns qui sortaient ainsi au moment où il allait commencer à prêcher. Il courut à eux. « Mes enfants, leur dit-il, que faites-vous là, où allez-vous ainsi? Pour le salut de vos âmes, restez et écoutez attentivement ce que j'ai à dire!

On rapporte un trait à peu près analogue de saint Hilaire d'Arles, dont Césaire rappelait le zèle, l'éloquence et surtout l'active charité.

C'était la grande vertu de Césaire, et il mettait, dit son légendaire [2], au nombre de ses principaux devoirs celui de soulager les infirmes; il leur bâtit à Arles une maison spacieuse, dans laquelle il avait placé des lits et tout ce qui leur était nécessaire. Des personnes charitables y prenaient soin d'eux, et ils pouvaient y entendre l'office comme dans la basilique. Seulement, on l'y récitait à mi-voix, de peur de les incommoder.

Tous les pauvres étaient sûrs de trouver un asile auprès du charitable pasteur. Souvent il disait à son serviteur: « Faites bien attention s'il n'y aurait pas des pauvres à la porte, » car il poussait la sollicitude jusqu'à ne pas vouloir les y laisser attendre.

Il voyait dans les pauvres la personne même de J.-C., et croyait qu'ils étaient dans le monde afin que nous pussions leur prêter, sous la caution de J.-C., des biens que nous retrouverons dans les cieux.

Ainsi vivait l'admirable évêque d'Arles, ne pensant qu'à faire aimer Dieu et à servir le prochain. Mais la haine envieuse du démon vint troubler une vie si paisible et si sainte. Un des notaires [3] du bienheureux, nommé Licinianus, entreprit contre l'homme apostolique ce que Judas ne craignit pas de faire contre notre Sauveur, le fils de Dieu. Comme Césaire était natif du pays des Burgundes, il l'accusa auprès d'Alarik de vouloir livrer au roi de Burgundie la cité d'Arles et son territoire.

Le bon pasteur, au contraire, priait à genoux, nuit et jour, pour

[1] Vit. S. Cæs., lib. 1.

[2] *Ibid.*, lib. 1, c. 2.

[3] On appelait ainsi les secrétaires.

la paix des nations et la tranquillité des cités. Il fut cependant obligé de se rendre à Bordeaux pour y confondre la calomnie. Dieu permit, pour faire éclater son innocence, qu'un violent incendie se déclarât dans la cité. Tout le peuple accourut se jeter aux pieds de l'homme de Dieu et s'écriait : « Saint Césaire, éteignez ce feu violent par vos prières ! » et le bienheureux, à ces cris, était ému de compassion. Il suivit la foule, et se mit à genoux devant les flammes qui s'éteignirent tout à coup. Témoin de ce miracle, le peuple chanta les louanges de Dieu qui avait manifesté sa puissance par son serviteur, et, dès lors, Césaire ne fut plus regardé comme un simple évêque, mais comme un apôtre.

Alarik, ayant reconnu son innocence, lui permit de retourner à son église, et condamna son accusateur à être lapidé. Déjà le peuple accourait avec des pierres, quand le saint évêque apprit la sentence du roi. Il vole sur-le-champ au palais, se jette aux pieds d'Alarik, et ne se retire qu'après avoir obtenu la grâce de son ennemi. Il aimait mieux lui laisser le temps du repentir que de tirer vengeance de sa trahison.

Quand les fidèles d'Arles eurent appris que leur évêque approchait de la cité, ils sortirent à sa rencontre en portant des cierges et des bannières et en chantant les louanges de Dieu. Le Seigneur permit qu'à l'arrivée du bon pasteur une pluie abondante vînt consoler les habitants d'Arles d'une sécheresse qui désolait leur pays depuis longtemps.

Mais l'homme pervers s'attaque à l'homme juste avec plus de violence à mesure qu'il le voit faire plus de bien, et Césaire fut encore accusé de trahison pendant la guerre qui éclata entre les Franks et les Wisigoths.

Du jour où Hlodowig reçut le baptême des catholiques avec trois mille de ses guerriers, les Wisigoths durent comprendre qu'ils ne resteraient pas paisibles en leurs provinces méridionales.

Ils étaient encore comme une armée campée au milieu de la population indigène. Les différences d'origine, de mœurs, de langage, s'effacent peu à peu, mais la différence de religion est un obstacle insurmontable à la fusion entre les peuples.

La masse de la population, catholique d'autant plus ardente que ses dominateurs étaient ariens, ne dissimulait pas ses désirs et ses espérances. Elle enviait le bonheur de ses frères d'au-delà de la Loire, et tous souhaitaient, dit Grégoire de Tours, la domination des Franks avec un désir d'amour.

Alarik était alarmé de cette disposition des Gallo-Romains, et il se défiait surtout des évêques, dont il connaissait l'influence sur les populations. Il eut quelque velléité de persécution. Volusianus, évêque de Tours, fut exilé; Verus, qui lui succéda, mourut, comme lui, dans l'exil [1], et Quintianus de Rhodez fut obligé de quitter son église.

Quintianus, évêque de Rhodez, dit Grégoire de Tours [2], fut chassé de la cité. « Ton désir, lui disait-on, est que les Franks dominent sur ce pays. » Après quelques jours de paix, un nouveau débat s'éleva entre lui et les Goths qui étaient dans la ville. Ils lui reprochaient toujours de se vouloir mettre sous l'empire des Franks, et ils conçurent le dessein de le tuer d'un coup d'épée. L'homme de Dieu l'ayant appris, se leva pendant la nuit avec ses serviteurs les plus fidèles, sortit de la ville, et se retira au pays des Arvernes. Il y fut bien reçu par l'évêque Euphrasius, qui avait succédé à saint Aprunculus. L'évêque des Arvernes retint auprès de lui Quintianus, lui donna des maisons, des champs et des vignes, et lui dit: « Mon église est assez riche pour nous faire vivre l'un et l'autre. C'est bien le moins que la charité règne entre les prêtres de Dieu. L'évêque de Lyon donna aussi à Quintianus les biens que possédait son Église en Arvernie. »

Ce récit nous peint au naturel les dispositions réciproques des Gallo-Romains et des Wisigoths.

Alarik vit bien que ce n'était pas l'exil de quelques évêques qui pourrait affermir sa domination et il songea à faire un traité avec Hlodowig.

Il lui envoya dire [3]: « Si mon frère y consentait, il m'est venu dans l'esprit d'avoir avec lui une entrevue. » Hlodowig le voulut bien, et les deux rois s'étant donné rendez-vous dans une île de la Loire, près d'Amboise, mangèrent et burent ensemble, puis se séparèrent en se promettant amitié.

Mais Hlodowig était ambitieux et il savait que les Gallo-Romains, soumis aux Wisigoths, le recevraient comme un libérateur.

« Un jour [4] il dit donc aux siens: Il me déplaît que ces ariens occupent une bonne partie des Gaules; allons sur eux avec le se-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 26; lib. 10, c. 31.

[2] *Ibid.*, lib. 2, c. 36.

[3] *Ibid.*, c. 35.

[4] *Ibid.*, c. 37.

cours du Seigneur, et soumettons leur terre à notre puissance, car elle est très-bonne. » La proposition plut aux Franks, et l'armée se mit joyeusement en marche vers Poitiers où demeurait Alarik.

Saint Remi ne voulut pas laisser partir son fils Hlodowig pour cette nouvelle conquête sans lui donner de sages conseils. Il lui écrivit cette lettre [1] :

« Au seigneur illustre et très-grand en mérites, le roi Hlodowig, Remigius, évêque :

« Nous avons appris une grande nouvelle, on dit que vous entreprenez une seconde expédition militaire. Je ne m'étonne pas que vous soyez tel que vos pères ont toujours été. Mais vous devez, surtout en cette occasion, faire en sorte de ne vous point écarter de la loi du Seigneur qui vous a élevé, à cause de vos mérites, au faîte de la puissance. Comme on le dit communément : C'est la fin qu'on se propose qui fait juger de l'action.

« Choisissez des conseillers qui puissent ajouter à l'éclat de votre renommée. Dans la gestion de vos affaires, soyez pur et plein de réserve, honorez les évêques et prenez souvent leurs conseils. Si vous êtes avec eux en bonne intelligence, tout ira bien dans votre province. Soulagez vos peuples, consolez les affligés, protégez les veuves, nourrissez les orphelins. Vous leur apprendrez ainsi à vous aimer et à vous craindre. Que vos jugements soient toujours conformes à la justice, ne demandez rien aux pauvres ni aux étrangers et refusez toute espèce de présents. Que votre prétoire soit ouvert à tous et que personne n'en sorte la tristesse dans l'âme. Vous tenez de vos pères d'immenses richesses, employez-les à délivrer les captifs. Si quelqu'un paraît devant vous, ne lui faites pas sentir qu'il est étranger. Délassez-vous avec les jeunes gens, mais traitez de vos affaires avec les vieillards. Si vous voulez être vraiment roi, méritez d'en être jugé digne. »

Il appartenait à un grand évêque chrétien de donner à un jeune conquérant d'aussi utiles conseils. Hlodowig voulut les mettre en pratique, et, avant d'entrer sur les terres des Wisigoths, fit un édit portant défense de piller les églises, d'insulter les clercs et toutes les personnes consacrées à Dieu [2].

« Comme une partie de son armée devait traverser le territoire de

[1] Apud Bolland., 1 octob., n° 176.

[2] V. Sirm., Conc. Gall., t. I, p. 176.

Tours [1], il ordonna, par respect pour saint Martin, de n'y rien prendre que de l'eau et de l'herbe. Or, un soldat ayant trouvé du foin qui appartenait à un pauvre homme, dit, en se raillant de la défense de Hlodowig : « Le roi n'a-t-il pas permis de prendre de « l'herbe? Du foin c'est de l'herbe ; donc je puis l'emporter sans lui « désobéir. » Il paya cher sa plaisanterie, car Hlodowig ayant appris ce qu'il avait fait, lui passa son épée au travers du corps : « Com« ment pourrons-nous espérer la victoire, s'écria-t-il, si on offense « le bienheureux Martin ? »

«Le roi envoya ensuite à la basilique du saint évêque de Tours [2] quelques-uns des siens en leur disant : « Allez et peut-être nous apporterez-vous de cette vénérable basilique quelque présage de la victoire. » Et leur remettant les présents qu'ils devaient offrir dans le lieu saint, il ajouta : « Seigneur, si tu dois venir à mon secours et livrer entre « mes mains cette nation incrédule et toujours ton ennemie, daignes « le faire connaître quand on entrera dans la basilique de Saint-Martin, « afin que je sache si tu daigneras être propice à ton serviteur. »

« Les envoyés, en approchant de la basilique, observèrent tout avec soin, comme le roi le leur avait recommandé; lorsqu'ils entraient, ils entendirent le primicier chanter cette antienne: « Seigneur, vous m'avez revêtu de force pour la guerre, vous avez « abattu à mes pieds ceux qui étaient debout devant moi, vous « avez fait tourner le dos à mes ennemis et détruit ceux qui me « haïssaient [3]. » Les envoyés, entendant ces paroles, rendirent grâ-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 37.

[2] Ce fut pendant qu'il se disposait à la guerre contre les Wisigoths, que Hlodowig fut guéri d'une maladie grave par les prières de saint Séverin, abbé du monastère d'Agaune. Comme il ne trouvait de secours ni dans les remèdes ni dans les prières des évêques, dit le légendaire de Saint Séverin (Bolland., 11 feb.), son médecin, nommé Tranquillus, lui conseilla de faire venir le saint abbé Severinus. Hlodowig lui envoya un officier nommé Transoar, qui l'amena à Paris.

En passant à Nevers, Severinus y guérit l'évêque qui était sourd et muet, et qui fut si parfaitement délivré de ses infirmités, qu'il alla le lendemain à l'église où il célébra la messe et bénit le peuple. En entrant à Paris, Severinus guérit un lépreux en l'embrassant. Introduit dans le palais, il se mit en prière auprès du lit du roi et étendit son manteau sur lui. Hlodowig, guéri subitement, offrit à Severinus, pour les pauvres, autant d'argent qu'il en voudrait, et fit grâce aux prisonniers.

Severinus se remit en route, mais, arrivé au *castrum* de Landon, il y mourut et y fut enseveli par deux prêtres, Pascasius et Ursicinus, qui desservaient un petit oratoire situé en ce lieu, et qui prirent soin des deux compagnons du saint abbé, le moine Vital et le prêtre Faustus, qui le servaient depuis trente ans.

[3] Psalm. 17.

ces à Dieu, offrirent leurs vœux au saint confesseur Martin et revinrent joyeux annoncer au roi le présage que Dieu lui donnait de la victoire. »

Hlodowig, plein de confiance, se mit en marche sur Poitiers. Arrivé sur le bord de la Vienne, il ne savait en quel endroit passer cette rivière considérablement enflée par les pluies. Il pria Dieu pendant la nuit de lui indiquer un gué, et le matin, dit Grégoire de Tours [1], une biche d'une grandeur extraordinaire entra dans la rivière à la vue de toute l'armée qui la suivit et passa de l'autre côté. Hlodowig, arrivé auprès de la cité de Poitiers, avait placé son camp sur une éminence. Il vit une lumière éclatante sortir de la basilique de Saint-Hilaire et s'avancer vers lui. Il comprit que le saint confesseur lui promettait son secours pour vaincre des hérétiques contre lesquels il avait lui-même autrefois courageusement combattu. Pour mériter sa protection, il défendit à son armée de ravager le pays [2].

Or, vivait en ces jours-là, et tout près de Poitiers, un homme d'une éminente sainteté [3], nommé Maxentius. Il gouvernait un monastère et menait cependant la vie de reclus, enfermé dans sa cellule. Les moines ayant vu un détachement de l'armée des Franks marcher sur le monastère, furent effrayés et coururent à la cellule du saint abbé. Lui, feignait de ne pas croire au danger et n'ouvrait pas. Les moines dans leur frayeur brisèrent la porte, et Maxentius, tiré par force de son réduit, s'avança au devant des soldats.

Un d'entre eux, plus cruel que les autres, tira son glaive pour lui donner la mort; mais comme il levait le bras, sa main tout-à-coup resta immobile élevée en l'air, et le glaive tomba par derrière. Le Frank, touché de ce miracle, se jeta aux pieds de Maxentius qui le guérit pour toute vengeance et le laissa rejoindre avec ses compagnons le corps d'armée.

Bientôt Hlodowig [4] engagea le combat avec Alarik dans le champ de Voclade, à dix milles de Poitiers; et comme les Goths, suivant leur coutume, prirent la fuite, le roi des Franks, avec l'aide de Dieu, gagna la victoire. Il avait tué Alarik de sa propre main et poursuivait les ennemis avec ardeur, lorsque deux soldats Wisigoths

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 37.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

tombèrent sur lui à l'improviste. Il ne dut la vie qu'à la force de son armure et à la vitesse de son cheval.

Après cette bataille, les Wisigoths abandonnèrent les Aquitaines et s'en allèrent se retrancher dans les Pyrénées. Le roi des Goths d'Italie, Théodorik, accourut au secours de sa race et protégea la Provence; le reste passa sous la domination des Franks.

Hlodowig, après avoir enlevé à Toulouse les trésors d'Alarik et passé l'hiver à Bordeaux, revint à Tours, où il offrit de magnifiques présents à la basilique du bienheureux Martin. Il y reçut les ambassadeurs de l'empereur d'Orient, Anastase, qui lui apportaient les insignes du consulat. Il s'en revêtit avec pompe, parcourut la cité en triomphateur comme les anciens généraux de la république romaine et fut dès-lors, ajoute Grégoire de Tours, regardé comme consul et appelé Auguste.

L'ombre de l'empire survivait à la réalité. Les rois barbares étaient flattés des titres d'auguste, de patrice ou de consul. Vraiment rois pour leurs bandes, ils n'étaient pour les indigènes que des magistrats romains.

Après avoir vaincu les Wisigoths, Hlodowig écrivit cette lettre aux évêques des Aquitaines [1] :

« Aux seigneurs évêques, saints et très-dignes du siége apostolique, Hlodowig, roi :

« Votre Béatitude a eu connaissance des ordres donnés à mon armée avant d'entrer sur la terre des Goths. J'avais défendu de piller les ministères des églises, d'injurier les vierges, les veuves consacrées à Dieu, les clercs, les enfants des clercs et les veuves habitant dans leurs maisons. Je prescrivais même de respecter les esclaves appartenant aux églises.

« Il faut que vous sachiez que nous venons de porter un édit en vertu duquel on devra restituer sans retard ce qui aurait été enlevé aux personnes susdites, soit dans l'église, soit hors de l'église.

« Si vous avez des réclamations à faire, faites-le-nous savoir par lettres scellées de votre anneau, et, pour éviter les fraudes, ayez soin, mon peuple le veut, d'attester par serment la vérité de votre déclaration.

« Priez pour moi, Seigneurs saints et papes très-dignes du siége apostolique. »

Après avoir passé quelques jours à Tours, Hlodowig se rendit à

[1] Apud Sirm., Conc. Gall., t. 1, p. 176.

Paris, qu'il fit sa capitale. Pendant ce temps-là, une partie de son armée, après avoir parcouru l'Arvernie et les bords du Rhône, vint assiéger Arles, protégée par Théodorik.

Saint Césaire eut beaucoup à souffrir pendant ce siége. Un de ses clercs, son concitoyen et son parent [1], craignant de tomber dans l'esclavage si la ville était prise, descendit la nuit du haut du mur, à l'aide d'une corde, et se rendit au camp des ennemis. Les Goths qui défendaient la cité s'en prirent au saint évêque. Les Juifs, assez nombreux à Arles, criaient plus haut qu'eux encore et disaient que l'évêque avait envoyé son parent aux ennemis pour leur livrer la ville. On mettait tous les catholiques dans la conjuration. Il faut, s'écriaient les Juifs, arracher l'évêque de la maison de l'église [2], le jeter dans le Rhône ou au moins l'enfermer dans la prison d'Ugerne. On s'arrêta à ce dernier parti. Mais cette prison était située au-delà du Rhône, et les assiégeants empêchèrent les Goths de le traverser. Il fallut ramener Césaire à Arles, où il fut enfermé si secrètement que les catholiques ignoraient s'il vivait encore.

Tandis qu'à la grande joie des Juifs on insultait aux catholiques et à leur évêque, un des leurs, qui était de garde sur la partie du mur dont on leur avait confié la défense, jeta du côté des ennemis une pierre à laquelle était attachée une lettre. Il y invitait les ennemis à venir planter les échelles de ce côté et leur promettait de livrer la ville à condition que tous les Juifs auraient la vie sauve et qu'ils conserveraient leurs biens.

Plusieurs des assiégés ayant profité d'un instant où les Franks s'étaient un peu éloignés, pour sortir de la ville, trouvèrent cette lettre et accoururent la lire sur la place publique. Ce fut le plus éclatant témoignage rendu à l'innocence de saint Césaire. Il fut délivré et les Juifs, dit le légendaire, tombèrent dans le piége qu'ils avaient eux-mêmes dressé.

Les Franks furent obligés de lever le siége d'Arles. Ils essuyèrent même un échec considérable, et les Goths leur firent un si grand nombre de prisonniers que les basiliques elles-mêmes et la maison de l'église en étaient remplies. Tous ces captifs manquaient de pain et de vêtements. Césaire fut leur providence, et employa pour les soulager et acheter leur liberté l'argent que son prédécesseur, le

[1] Vit. S. Cæsarii, lib. 1, c. 3.

[2] On appelait ainsi une maison attenante à l'église épiscopale et où l'évêque demeurait avec ses clercs.

vénérable Eonius, avait laissé dans le trésor de l'église. A l'imitation du Seigneur qui consacra le pain dans un plat de terre et défendit à ses Apôtres d'amasser des richesses, il vendit les encensoirs, les calices et les patènes de son église; il fit même enlever des colonnes et des balustres les ornements d'argent qui y étaient incrustés, afin de procurer la liberté à un plus grand nombre de prisonniers. Il craignait qu'un dur esclavage ne les obligeât à se faire ariens ou Juifs.

En dépouillant ainsi son église de ses richesses, il l'ornait plutôt qu'il ne l'appauvrissait, dit son pieux légendaire. Mais il est difficile de faire le bien sans avoir des censeurs, et Césaire en trouva même dans son clergé. Sa charité n'en fut pas moins active et il disait souvent: « Il paraît que certains prêtres du Seigneur ou autres clercs trouvent mauvais qu'avec ces richesses je rachète les serviteurs de J.-C.; or je voudrais bien qu'ils me disent s'ils trouveraient mauvais qu'on les rachetât eux-mêmes, s'ils étaient captifs. Je ne crois vraiment pas que ce soit une chose désagréable à Dieu d'employer les vases de son autel à racheter des hommes pour lesquels il s'est livré lui-même. »

La charité de Césaire fut mal interprétée par les Goths. Il fut encore accusé de trahison et obligé d'aller à Ravenne où résidait Théodorik, qui était resté maître de la province d'Arles.

A la vue du courageux et vénérable évêque, Théodorik se leva respectueusement. Un homme comme Césaire devait produire un effet magique sur les barbares. Le roi goth lui parla avec bonté et des fatigues qu'il avait dû éprouver pendant le voyage, et de son peuple qui habitait la Gaule, puis, après l'avoir congédié, il dit aux siens: « Dieu punisse ceux qui ont forcé cet homme saint et innocent à faire un si pénible voyage! La crainte respectueuse que m'a inspirée sa présence me prouve ce qu'il est. Oui, c'est un visage d'ange que j'ai vu; cet homme est un apôtre: je regarde comme un crime de penser mal d'un homme si vénérable. »

Théodorik envoya ensuite à Césaire un plat d'argent pesant environ soixante livres, trois cents pièces d'or et un billet ainsi conçu: « Saint évêque, veuillez recevoir, le roi votre fils vous en conjure, le présent que je vous envoie. Que Votre Béatitude daigne le conserver comme un souvenir. »

Trois jours après, Césaire avait vendu le plat d'argent pour délivrer des captifs. Les officiers de Théodorik accoururent l'en avertir: « Nous avons vu, lui dirent-ils, le présent que vous avez fait au

saint évêque mis à l'enchère, et il y a une si grande foule de pauvres à sa porte qu'on ne peut qu'à grand' peine entrer dans sa maison pour le saluer. »

Théodorik ne dissimula point l'admiration qu'il avait pour tant de charité, et tous les officiers de la cour se firent un devoir de visiter l'homme de Dieu et de déposer leurs aumônes entre ses mains.

La réputation de Césaire pénétra jusqu'à Rome. On l'y désirait; le sénat et la noblesse, le pape, le clergé et le peuple, tous l'aimaient avant même de le connaître. Césaire avait hâte de visiter l'Eglise mère. Il ne voulut pas cependant quitter Ravenne avant d'avoir délivré les habitants d'Orange qui avaient presque tous été réduits en servitude et un grand nombre de ceux qui habitaient au-delà de la Durance. Il leur fournit des voitures et tout ce qui leur était nécessaire pour retourner dans leur patrie.

C'était une belle mission que celle de délivrer les captifs à cette époque de luttes et de désordre où ils devaient être si nombreux.

Après avoir édifié Ravenne par sa charité et par ses miracles, Césaire prit le chemin de Rome. Le clergé et le sénat rendirent grâces à Dieu de leur avoir accordé la faveur de voir cet homme apostolique, et le pape Symmaque, frappé de ses mérites, confirma ses priviléges de métropolitain, le décora du pallium et permit à ses diacres de porter la dalmatique comme les diacres de l'Eglise Romaine [1].

Ce fut sans doute pendant son voyage de Rome que Césaire présenta au pape Symmaque un mémoire contre plusieurs abus qu'il expose en ces termes [2]:

« Le bienheureux apôtre Pierre ayant été le chef de l'épiscopat, il appartient à Votre Sainteté de faire connaître aux Eglises ce qu'elles doivent observer.

« Dans la Gaule, les biens ecclésiastiques sont aliénés à divers titres; d'où il arrive que chacun, suivant son bon plaisir, diminue les richesses de l'église qui n'ont été données que pour les besoins

[1] Le pape Symmaque, dans une lettre aux évêques des Gaules (*V.* Sirm., Conc. Gall., t. I, p. 186), confirma la décision du pape saint Léon sur les priviléges de l'Église d'Arles. Il dit que Césaire le pria de donner une décision définitive sur cette question, pendant qu'il était à Rome.

La dalmatique n'était pas encore en usage au VI[e] siècle dans les Gaules. Nous verrons saint Aregius de Gap demander au pape saint Grégoire le Grand, le privilége qu'accorda Symmaque à saint Césaire.

[2] Apud Sirm., Conc. Gall., t. I, p. 184.

des pauvres. Nous demandons que l'autorité du siége apostolique interdise ces aliénations et ne les autorise qu'en faveur des monastères.

« Nous demandons aussi que les laïques, ayant exercé des charges de judicature ou pris part au gouvernement des provinces, ne soient faits clercs ou évêques qu'après de longues épreuves et un sévère examen de leur vie.

« Nous voudrions que les veuves revêtues depuis longtemps de l'habit religieux, et les vierges enfermées depuis longtemps dans les monastères, ne pussent plus se marier, quand bien même elles le voudraient, et que personne ne pût les y forcer.

« Nous vous supplions encore d'empêcher qu'on ne parvienne à l'épiscopat par brigue ou en achetant le suffrage des hommes puissants. Pour remédier plus facilement à cet abus, les clercs et les citoyens ne devraient écrire leur bulletin d'élection qu'en présence du métropolitain.

« Portez des peines graves contre ces abus, afin que, dans votre Église, comme dans la province des Gaules, on conserve, dans toute sa pureté, la discipline qui est la mère des bonnes mœurs. »

Le pape approuva le zèle de Césaire, et fit les décrets qu'il sollicitait [1].

A son retour de Rome, l'évêque d'Arles trouva un peu d'opposition dans l'exercice de ses droits de métropolitain. L'évêque d'Aix, qui se croyait sans doute exempt de sa juridiction, comme pasteur d'une métropole civile, refusa de se rendre aux conciles et aux ordinations sur sa convocation. Césaire en informa le pape dans une lettre dont il chargea l'abbé Ægidius et son secrétaire, le prêtre Messianus.

« Il est juste, lui répondit le pape [2], que l'Eglise d'Arles jouisse de ses anciens priviléges, et que l'orgueil n'ébranle pas ce qui est appuyé sur l'autorité des Pères. Nous voulons que la sollicitude de Votre Fraternité s'étende, non-seulement sur les provinces de la Gaule, mais sur celles d'Espagne, et qu'aucun clerc ne vienne de ces lieux sans une lettre de vous qui l'y autorise. »

[1] Apud Sirm., Conc. Gall., t. I, p. 184.

[2] *Ibid.*, p. 187.

IV.

L'Église Franke. — Premier concile d'Orléans. — Mort de Hlodowig. — Caractère de ce roi. — Meurtre de plusieurs chefs de Franks tués par Hlodowig. — Hlothilde après la mort de son mari. — Elle engage ses enfants à faire la guerre au roi des Burgundes pour venger la mort de son père et de sa mère. — Sighismond, roi des Burgundes. — Il fonde le monastère d'Agaune. — Il fait tuer Sighéric, son fils. — Sa pénitence à Agaune. — Guerre de Burgundie. — Sighismond est pris par Hlodomir, roi d'Orléans. — Saint Avitus de Mici prend la défense de Sighismond. — Sa prédiction à Hlodomir. — Mort de Sighismond. — Mort de Hlodomir. — Meurtre de ses enfants — Douleur de Hlothilde. — Sa vie pieuse et retirée à Tours. — Vie de saint Remi depuis la mort de Hlodowig. — Ses discussions avec Falcon de Tongres et avec Heracilus, Léon et Theodosius. — Il assiste à une conférence contre les ariens. — Sa mort. — Son testament.

511 — 533.

Tandis que Césaire parcourait l'Italie, recueillant les respects et les honneurs que méritaient ses vertus, Hlodowig travaillait, de concert avec les évêques, à établir sa nouvelle conquête sur des bases solides.

Dès qu'il fut à Paris, il y manda saint Remi et saint Melanius, les deux conseillers dont il appréciait le plus la sagesse. Ce fut sans doute d'après leur avis qu'il résolut de convoquer à Orléans les évêques du royaume des Franks et de l'ancien royaume des Wisigoths.

Hlodowig, en réunissant ainsi les évêques, posait un principe dont il ne prévoyait pas sans doute les immenses résultats. Pendant l'époque mérowingienne, nous verrons fréquemment les évêques réunis par les rois franks, travailler avec constance et énergie à établir une parfaite *unité* dans les idées, les mœurs, les lois, les simples usages entre les Gallo-Romains et les Franks. On peut affirmer que ce fut ce travail d'*unité* poursuivi avec persévérance qui contribua le plus puissamment à la formation de la nationalité française.

Les évêques ne se proposaient pas un but politique dans leurs décrets. Mais en travaillant dans l'intérêt de la religion, leur action eut pour résultat nécessaire la fusion des deux races et leur civilisation.

A dater du concile d'Orléans, le premier, à proprement parler, de l'époque mérowingienne, on ne doit plus considérer les conciles comme des assemblées purement religieuses.

Ce fut Hlodowig qui convoqua lui-même les évêques, et il avait préparé d'avance les matières qui devaient être soumises à leurs

délibérations. Ils s'y trouvèrent au nombre de trente-deux. Les plus célèbres étaient: Cyprianus, métropolitain de Bordeaux; Tetradius, métropolitain de Bourges; Licinius, métropolitain de Tours; Leontius, métropolitain d'Eluse. Ils représentaient les quatre provinces conquises sur les Wisigoths. Gildard, métropolitain de Rouen; Quintianus, ancien évêque de Rhodez, Euphrasius d'Arvernie, Eusebius d'Orléans, Aventinus de Chartres [1], sont les plus connus des autres évêques après Melanius qui fut l'âme du concile d'Orléans.

« Au milieu des trente-deux évêques du concile, il brilla, nous dit son légendaire [2], comme un porte-enseigne courageux; réfuta habilement les objections des hérétiques, et fut l'auteur des canons qui y furent adoptés sur la discipline, comme on peut le voir dans la préface du concile. »

Les canons du premier concile d'Orléans sont au nombre de trente-un et traitent surtout de l'état et des biens ecclésiastiques, de l'état monastique et de la liturgie.

1° Canons relatifs à l'état ecclésiastique:

Les maisons des évêques et les églises sont déclarées lieux de refuge, et on ne pourra en tirer de force même les criminels. L'évêque ne devra relâcher les réfugiés qu'après avoir exigé le serment qu'il ne leur sera fait aucun mal.

Une société composée de Gallo-Romains, de Wisigoths, de Burgundes, de Franks et autres tribus moins considérables devait regorger de malheureux et de persécutés. Les lieux de refuge furent une nécessité sociale pendant plusieurs siècles et on devait étendre le droit d'asile jusqu'aux criminels si on voulait sauver les innocents.

Les évêques ne doivent pas excommunier ceux qui poursuivent leurs droits contre eux ou contre les églises, à moins qu'ils n'agissent d'une manière calomnieuse et outrageante.

[1] Saint Aventinus (Aventin) de Chartres avait succédé à saint Solennis (Solenne), un des apôtres des Franks et un des évêques qui avait assisté au baptême de Hlodowig. Saint Solennis ayant été élu évêque, s'était caché dans une caverne obscure d'où il ne sortit que lorsqu'il eut appris que saint Aventinus avait été ordonné à sa place. A peine eut-il reparu, que tout le peuple, et saint Aventinus lui-même, l'obligèrent à accepter l'épiscopat. Saint Solennis gouverna l'Église de Chartres de concert avec saint Aventinus, qui se fixa à Châteaudun et resta évêque de Chartres après la mort de saint Solennis. Nous verrons plus tard une discussion à propos de l'évêché de Châteaudun.

[2] Vit. S. Melanii, apud Bolland., 6 jan. — La préface du concile dont parle l'auteur de la Vie de saint Melanius est perdue.

Cette disposition prouve que les évêques ne désiraient que la justice et voulaient conserver à chacun son droit.

L'évêque qui ordonne prêtre ou diacre un esclave qu'il connaît pour tel, paiera cet esclave à son maître le double de son prix, et l'esclave conservera l'Ordre qu'il aura reçu.

L'ordination affranchissait les esclaves. On pourrait croire, d'après la peine infligée à l'évêque qui en ordonnait, qu'on ne les voyait qu'avec peine élevés à la cléricature. Les préjugés de la société païenne étaient encore trop enracinés dans les âmes pour que les évêques pussent les y élever sans difficulté ; l'Eglise eût perdu beaucoup de son influence en mettant au nombre de ses magistrats ceux que la société civile jugeait indignes des droits les plus imprescriptibles de la condition humaine.

Si l'évêque qui ordonnait un esclave ignorait qu'il fût de condition servile, l'obligation de restituer retombait sur ceux qui le lui avaient présenté.

Toutes les églises dépendent de l'évêque dans le diocèse duquel elles sont situées.

L'évêque doit toujours se trouver le dimanche à l'église la plus rapprochée de sa demeure, à moins que la maladie ne l'en empêche.

Aucun laïque ne sera reçu dans le clergé sans l'agrément du roi ou la permission du juge. Seulement les fils des clercs, leurs petits-fils et leurs arrière-petits-fils seront sous la puissance de l'évêque qui pourra y choisir des clercs à sa volonté.

Hlodowig avait demandé cette décision probablement pour n'être pas privé de ses Franks que l'ordination eût exemptés du service militaire. On ne pouvait pas non plus, sous les empereurs, choisir un fonctionnaire public pour évêque, sans l'agrément de l'empereur ou du préfet.

Il est défendu aux abbés, aux prêtres ou autres clercs, d'aller à la cour solliciter des grâces, sans le consentement et la recommandation des évêques.

Plusieurs abusaient sans doute des bonnes dispositions de Hlodowig.

Les clercs hérétiques seront reçus par l'imposition des mains dans l'Ordre dont l'évêque les aura jugés dignes, et les églises des Goths seront purifiées par une nouvelle dédicace[1].

[1] I Conc. Aurelianense, can. 1, 2, 3, 6, 8, 17, 31, 4, 7, 10 ; Apud Sirm., Conc. Gall., t. I, p. 177.

On comprend l'importance de ces réglements au moment où les Goths, chassés des provinces méridionales, abandonnaient beaucoup d'églises qu'il n'eût pas été raisonnable de laisser inutiles [1]. Il est très-probable que les clercs hérétiques dont il est parlé étaient des Gallo-Romains qui avaient embrassé l'arianisme sous la domination des Goths, et qui désiraient revenir à l'Eglise. Les évêques devaient faciliter leur retour.

2° Canons relatifs aux biens ecclésiastiques:

Les revenus des terres données par le roi ou qu'il donnera dans la suite, avec exemption des tributs [2], seront employés aux réparations des églises, à l'entretien du clergé et des pauvres, et au rachat des captifs. L'évêque qui les administrera autrement sera repris par ses comprovinciaux et excommunié s'il ne se corrige.

L'évêque doit avoir la moitié des offrandes faites par les fidèles dans l'église épiscopale. L'autre moitié doit être distribuée aux clercs. Quant aux offrandes faites dans les paroisses, le tiers seulement appartient à l'évêque. Les terres, les vignes, les esclaves et l'argent donnés, soit à l'église épiscopale, soit aux paroisses, sont sous l'administration générale de l'évêque.

Avec ces biens, l'évêque doit nourrir et vêtir le plus qu'il lui est possible de pauvres et d'infirmes incapables de travailler.

Si l'évêque donne à des clercs ou à des moines, des terres ou des vignes à cultiver, ces biens reviendront toujours à l'église; et la prescription autorisée par les lois civiles ne s'applique pas aux biens ecclésiastiques [3].

3° Canons relatifs à l'état monastique:

Les abbés des monastères sont sous la surveillance de l'évêque qui les corrigera, s'ils sont coupables, suivant la règle suivie dans le monastère. Les abbés de chaque diocèse se réuniront une fois l'année au lieu indiqué par l'évêque. Il n'est pas permis aux moines de porter l'*orarium* ou étole, ni les chaussures appelées tzan-

[1] Le concile d'Épaone (can. 33) avait décidé que les églises bâties par les hérétiques ne pourraient être consacrées au culte catholique. La décision contraire du concile d'Orléans fut généralement suivie dans l'Église.

[2] M. Michelet a dit en parlant des biens donnés par Hlodowig : « Les biens immenses que Clovis assura aux Églises, particulièrement à celle de Reims, durent étendre la salutaire influence de l'Église; quelque bien qu'on mît dans les mains ecclésiastiques, c'était toujours cela de soustrait à la violence, à la brutalité, à la barbarie. » (Hist. de France, t. I, p. 207.)

[3] Conc. Aurel., can. 5, 14, 15, 16, 23.

ges [1]. Il leur est défendu aussi de se séparer de la communauté pour vivre solitaires, à moins qu'ils n'aient obtenu la permission de l'évêque et de l'abbé.

4° Canons relatifs à la liturgie :

Il est décidé que le carême durera seulement quarante jours et non pas cinquante.

Les Wisigoths avaient peut-être la coutume de faire le carême de cinquante jours, contrairement à l'usage de l'Église catholique.

Les Rogations ou Litanies seront célébrées dans toutes les églises pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension. On jeûnera ces trois jours ; on n'y usera que des aliments de carême, et les esclaves eux-mêmes n'y travailleront pas.

Les clercs qui refuseront d'assister aux Rogations, recevront la correction à la volonté de l'évêque.

On voit que la pieuse institution de saint Mamertus de Vienne fut établie de bonne heure dans toutes les Eglises du royaume des Franks.

Nous citerons encore du concile d'Orléans le trentième canon dans lequel il condamne une superstition bien enracinée parmi les fidèles et qu'on appelait le *sort des saints*. Elle consistait à ouvrir au hasard un des livres de l'Ecriture-Sainte et de prendre pour une prédiction ou un avertissement les premières paroles qui tombaient sous les yeux à l'ouverture du livre [2].

Les évêques du concile ayant rédigé leurs décrets, les adressèrent à Hlodowig avec cette lettre [3] :

« Au seigneur roi Hlodowig, très-glorieux fils de l'Eglise catholique, tous les évêques assemblés en concile par son ordre :

« C'est par l'inspiration de votre zèle ardent pour le bien de la religion et de la foi que vous nous avez réunis en concile, afin que nous traitions ensemble, comme il convient à des évêques, de plusieurs questions importantes.

« Il est juste que nous vous adressions les réponses que nous avons faites aux questions que vous nous avez proposées. Si vous les jugez dignes de votre approbation, l'autorité d'un si grand roi, jointe à celle de tant d'évêques, en assurera l'exacte observation. »

Nous voyons au premier concile d'Orléans le commencement de

[1] Espèce de bottines ou cothurnes.

[2] Conc. Aurel., can. 19, 20, 22, 24, 27, 28, 30.

[3] Apud Sirm., loc. cit.

cette alliance qui exista si longtemps entre les deux pouvoirs politique et religieux. Hlodowig consulte les évêques, ceux-ci lui adressent leurs décisions et le roi leur donne force de lois.

Une fois entré dans cette voie, le clergé, par la force même des choses et par un effet nécessaire de sa position sociale, de son influence, de sa supériorité intellectuelle et morale, avança peu à peu, sans violence, sans commotion, et finit par être dans l'Etat un corps politique, et par mettre la religion qu'il représentait en tête des institutions politiques, à faire de ses lois des lois de l'Etat.

On ne doit jamais perdre de vue cette remarque importante si l'on veut apprécier avec justesse l'action du clergé. C'est pour n'avoir pas compris sa position politique qu'on est tombé dans ces déclamations absurdes que doit abandonner l'histoire intelligente et consciencieuse.

Nous ne sommes ni l'ami ni l'ennemi de ce régime politico-religieux où vécut l'Eglise pendant un si grand nombre de siècles. Il eut ses avantages et ses inconvénients pour la société comme pour l'Eglise. Nous l'acceptons comme un fait, et notre devoir est de le présenter avec vérité et exactitude.

L'année même que se tint le concile d'Orléans, Hlodowig mourut.

Quelle que soit l'idée qu'on adopte sur ce roi, on ne peut nier qu'il n'ait accompli une haute mission providentielle, si on réfléchit aux circonstances au milieu desquelles il embrassa la foi catholique.

Les Wisigoths et les Burgundes, dans les Gaules, étaient ariens. Les Wandales, qui se partageaient l'Espagne avec les Wisigoths et occupaient le Nord de l'Afrique, suivaient la même hérésie. Théodorik et ses Ostrogoths l'avaient apportée avec eux en Italie et serraient au cœur, pour ainsi dire, l'Eglise catholique. Enfin, à cette même époque, les empereurs d'Orient fatiguaient l'Eglise de ces mille chicanes hérétiques qui devaient nécessairement enfanter un schisme déplorable.

C'est alors que parut ce chef barbare aux allures sauvages, adorateur encore des dieux usés du paganisme et dans lequel les évêques catholiques surent découvrir le protecteur futur de l'Église.

Si, comme on l'a dit, Hlodowig n'eût embrassé la foi catholique que dans le but de se concilier les évêques, et par eux la population indigène toute catholique, sa politique l'eût bien inspiré, car ce fut son baptême qui rallia autour de lui les Gallo-Romains et fonda sa puissance.

Mais, hâtons-nous de le dire, c'est sincèrement et par conviction

que Hlodowig se fit chrétien. C'est l'idée qui ressort des récits presque contemporains de Grégoire de Tours. Hlodowig ne fut pas sans doute, après son baptême, un chrétien parfait, et nous n'avons aucunement l'intention de le canoniser. Mais il faut comme à tout autre lui rendre justice. Nous dirons donc franchement qu'on a peu compris généralement le récit qu'a fait Grégoire de Tours du meurtre de plusieurs chefs des bandes frankes, établies autour de Tournai, de Cologne, de Cambrai et du Mans. Voici le récit de Grégoire dans toute sa simplicité [1] :

« Lorsque Hlodowig était à Paris, il envoya secrètement vers le fils de Sighbert pour lui dire : « Voici que ton père est devenu vieux ; » s'il mourait, tu posséderais son royaume avec mon amitié. » Celui-ci, séduit par le désir de la puissance, pensa dès lors à tuer son père. Sighbert étant sorti de Cologne et ayant passé le Rhin, était allé se promener dans la forêt Buconia, et, vers le midi, il prenait son sommeil dans sa tente, lorsque son fils s'y précipita avec des meurtriers, et lui donna la mort.

» Par le jugement de Dieu, il tomba dans le même piége qu'il avait tendu à son père. Après avoir commis son crime, il envoya dire à Hlodowig : « Mon père est mort, et j'ai en ma possession tous » ses trésors et son royaume. Envoie-moi quelques-uns des tiens, et » je leur remettrai tout ce que tu voudras de ces trésors. » Hlodowig lui répondit : « Je te rends grâces, mais ta bonne volonté suffit : » montre seulement tes trésors à mes envoyés, puis tu en resteras le » maître. » Le fils de Sighbert montra donc aux envoyés de Hlodowig les trésors de son père. « Voilà, disait-il, la cassette où mon » père enfermait sa monnaie d'or. » — « Enfonce ta main jusqu'au » fond, lui disent les Franks de Hlodowig, afin de voir combien il » y en a. » Il le fit ; et comme il était ainsi très-incliné, un des envoyés lui brisa le crâne d'un coup de sa francisque. Il lui fut fait comme il avait fait à son père.

» Hlodowig ayant appris la mort de Sighbert et de son fils, se rendit à Cologne, assembla leurs Franks, et dit : « Apprenez ce qui » est arrivé : tandis que j'étais sur le fleuve de l'Escaut, Hlodérik » persécutait son père Sighbert, qui était mon parent, et voulait lui » faire entendre en même temps que c'était moi qui voulais le tuer. » Or, comme Sighbert était dans la forêt Buconia, Hlodérik en» voya contre lui des meurtriers, et lui donna la mort. Lui-même, en

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 40.

» ouvrant les trésors de son père, a été frappé par je ne sais qui, et il » est mort. Je ne suis pour rien dans ces meurtres. Je sais que c'est » très-mal de verser le sang de ses parents. Mais puisque les choses » sont arrivées ainsi, je vous donne le conseil de vous rallier à moi » et d'être des miens. »

A ces mots, les Franks frappèrent des mains, poussèrent des cris joyeux, et, élevant Hlodowig sur un bouclier, le proclamèrent roi.

« Hlodowig ajouta ainsi les trésors et le royaume de Sighbert à ceux qu'il avait déjà. Dieu faisait ainsi tomber chaque jour tous ses ennemis et augmentait son royaume, parce qu'il marchait devant lui avec un cœur droit et faisait ce qui est agréable à ses yeux. »

Le bon historien n'eût sans doute pas fait cette réflexion si Hlodowig n'eût eu que son ambition pour motif de sa sauvage politique. On peut croire que le roi frank avait contre Sighbert et son fils une raison analogue à celle qui lui fit tuer Kararik, dont Grégoire de Tours raconte ainsi la mort [1] :

« Après cela, Hlodowig vint au roi Kararik. Or, comme il combattait contre Syagrius, Kararik, qu'il avait appelé à son aide, s'était tenu sur la réserve, comptant lier amitié avec celui qui gagnerait la victoire. Pour cette raison, Hlodowig lui conserva rancune; et ayant usé de ruse pour s'emparer de lui et de son fils, il leur fit couper les cheveux, les mit en prison, et voulut que Kararik fût ordonné prêtre et son fils diacre. Or, Kararik déplorait un jour son malheur et pleurait. Son fils laissa, dit-on, échapper ces paroles en montrant ses cheveux : « Ces branches ont été coupées sur un arbre » vigoureux; la séve n'est pas épuisée, et elles repousseront vite; » fasse le ciel qu'il meure aussi vite celui qui nous a ainsi traités! »

» Ces paroles vinrent aux oreilles de Hlodowig, qui fit tuer le père et le fils, et se mit en possession de leur royaume et de leurs trésors.

» Or, continue Grégoire de Tours [2], il y avait à Cambrai un roi nommé Ragnaker, si effréné dans sa luxure qu'il n'épargnait même pas ses proches parents. Les Franks étaient indignés contre lui, et Hlodowig paya des traîtres pour s'en défaire. La monnaie qu'il leur donna semblait être d'or et n'en était pas. Tandis que ces traîtres se rendaient à Cambrai, il se dirigea du même côté avec son armée. Ragnaker vint à sa rencontre, mais il fut vaincu et arrêté par les

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 41.

[2] *Ibid.*, c. 42.

traîtres qui lui lièrent les mains derrière le dos et l'amenèrent à Hlodowig. « Pourquoi, lui dit celui-ci, as-tu déshonoré notre race « en te laissant lier? Il eût mieux valu mourir. » Et, ce disant, il lui fendit la tête d'un coup de francisque. Puis, se tournant vers Rikar, frère du roi de Cambrai: « Si tu eusses porté secours à ton « frère, lui dit-il, il n'eût pas été lié! » Et il le tua aussi d'un coup de francisque.

« Ils étaient déjà morts quand ceux qui les avaient livrés s'aperçurent qu'ils avaient reçu de fausse monnaie pour prix de leur trahison. Ils le dirent à Hlodowig qui leur répondit: « C'est la mon- « naie avec laquelle on doit payer ceux qui trahissent leur maître; « vous êtes trop heureux que je vous laisse la vie. »

« Hlodowig tua aussi Rignomer, frère de Ragnaker, et qui était le chef de la bande de Franks fixés auprès du Mans. Après leur mort, il s'empara de leurs royaumes et de leurs trésors. Il tua de même beaucoup d'autres rois, ses proches parents, parce qu'il se défiait d'eux et craignait qu'ils ne lui enlevassent son royaume.

« Cependant, ayant assemblé ses Franks, on dit qu'il leur parla ainsi au sujet de ses parents qu'il avait lui-même fait mourir:

« Malheur à moi qui suis resté seul comme un étranger au mi- « lieu d'étrangers! je n'ai plus de parents qui pourraient me venir « en aide aux jours de l'adversité! » Ce n'était point le regret de la perte de ses parents qui le faisait ainsi parler; mais il voulait voir s'il n'en découvrirait pas encore quelqu'un, afin de le tuer.

« Les choses étant ainsi arrivées, continue Grégoire de Tours [1], Hlodowig mourut à Paris et fut enseveli dans la basilique des saints apôtres qu'il avait construite de concert avec la reine Hlothilde. »

La trahison de Kararik à la bataille de Soissons; la férocité de Ragnaker qui avait en outre recueilli, à Cambrai, les Franks mécontents de la conversion de Hlodowig [2] et établi dans son royaume un centre d'opposition; la défiance de Hlodowig contre ces rois qu'il soupçonnait de lui vouloir ravir son royaume; enfin, cette réflexion qui serait plus qu'étrange, mais impie, où le saint historien des Franks nous montre la main de la Providence abaissant les ennemis de Hlodowig parce qu'il marchait dans la justice; tout cela nous porterait à soupçonner une conjuration tramée par les autres chefs des Franks contre Hlodowig.

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 43.

[2] Bolland., ad diem 1 octob., comm. præv.

Ils ne durent pas voir sans jalousie la supériorité que prenait sur eux le chef de la bande des Franks de Soissons qui, sans doute, n'était pas plus qu'eux d'abord. Ils complotèrent sa ruine, et Hlodowig ne fit que les prévenir. Il les tua pour ne pas être tué par eux.

Il usa de ruse et de fourberie; ce sont là malheureusement les moyens ordinaires de la politique, qui a rarement usé de loyauté. Celle du roi frank fut sauvage; mais qui fera un crime à un demi-barbare de n'avoir pas connu ces mille détours d'une politique savante, qui ne servent qu'à dissimuler un but souvent plus injuste que celui qu'il se proposa?

Après la mort de Hlodowig, Hlothilde, son épouse, se retira à Tours où elle passa le reste de sa vie, s'occupant avec beaucoup de pudeur et de piété du service de la basilique de Saint-Martin [1].

Elle avait eu trois fils, Hlodomir, Hildebert et Hloter, qui partagèrent le royaume des Franks avec Théodorik que Hlodowig avait eu d'une concubine avant son mariage avec Hlothilde.

Les quatre rois eurent des parts égales. Théodorik établit sa résidence à Metz, Hlodomir à Orléans, Hildebert à Paris et Hloter à Soissons [2].

Dans ce temps régnait sur les Burgundes Sighismond, l'ami du saint évêque Avitus qui l'avait converti à la foi. La plus grande partie des Burgundes étaient rentrés dans l'Eglise à la suite de leur chef, après la mort du vieux Gondobald, et la religion en leur pays était florissante, protégée par Sighismond qui donnait l'exemple de toutes les vertus.

Ce roi avait épousé la fille de Théodorik, roi des Goths d'Italie, et il en avait eu un fils nommé Sigherik. Après avoir perdu sa première épouse, il prit en mariage une femme d'une condition obscure. L'orgueil de Sigherik exaspéra cette femme au point de lui faire concevoir un projet atroce.

Le jeune Burgunde ayant vu [3], un jour de fête, l'épouse de son père parée des ornements que sa mère avait autrefois portés: « Tu n'étais pas née, lui dit-il, pour te parer de ces vêtements qu'on sait avoir appartenus à ma mère, ta maîtresse. » Cette femme, humiliée et furieuse à ces paroles, vint dire à Sighismond: « Ton

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 43.

[2] *Ibid.*, lib. 3, c. 1.

[3] *Ibid.*, c. 5.

coupable fils désire posséder ton royaume; il veut te tuer d'abord, puis passer en Italie pour recueillir l'héritage de Théodorik, son aïeul. Il sait bien qu'il ne pourra exécuter ce projet tant que tu vivras, et qu'à moins que tu ne tombes, il ne pourra s'élever. »

Sighismond croit à ces perfides paroles, fait enivrer son fils et ordonne à deux esclaves de l'étrangler pendant son sommeil. A peine l'ordre fatal est-il exécuté, que le pauvre père sent tout son amour revivre en son cœur; il se jette sur le corps inanimé de son fils et l'arrose de ses larmes. « Ce n'est pas sur ton fils innocent qu'il faut pleurer, lui dit un vieillard, mais sur toi qu'un perfide conseil a rendu si coupable. »

Sighismond suivit cet avis et se retira au monastère d'Agaune où il passa bien des jours dans la prière, le jeûne et les larmes.

Il avait rebâti ce monastère peu après sa conversion et il y avait institué, par le conseil d'Avitus, la psalmodie perpétuelle. Les moines y étaient partagés en neuf chœurs qui se succédaient continuellement pour chanter les louanges de Dieu, et ils avaient à leur tête l'abbé Hymnemundus, que l'évêque de Vienne avait tiré des monastères de Grigny, avec plusieurs autres moines, pour augmenter la communauté d'Agaune.

Le jour de la dédicace du monastère fut un jour de fête pour l'église de Burgundie. Les évêques se réunirent en grand nombre à Agaune, et Avitus, le plus illustre d'entre eux, y prêcha[1].

Après avoir passé quelque temps dans ce monastère, Sighismond revint à Lyon, suivi de près, dit Grégoire de Tours, par la vengeance divine.

Hlothilde n'avait pas oublié la mort de son père et de sa mère si cruellement assassinés par Gondobald, père de Sighismond; elle dit un jour à ses fils[2]: « Mes chers enfants, que je ne me repente pas de vous avoir élevés avec tendresse; prenez à cœur mon injure, je vous en supplie, et vengez la mort de mon père et de ma mère. »

Les fils de Hlodowig n'aspiraient qu'après des batailles. Ils s'unirent et se jetèrent sur Sighismond et Godomar, son frère. Celui-ci, voyant son armée en déroute, parvint à s'échapper. Sighismond ne fut pas aussi heureux; comme il cherchait à gagner le monastère d'Agaune avec sa femme et ses enfants, il fut pris par Hlodomir et amené à Orléans.

[1] Bolland., 1 maii. — Op. S. Avit., Fragm. Hom.; edit. Sirm.
Greg. Tur., Hist., lib. 3, c. 6.

Les rois franks ayant quitté la Burgundie, Godomar reparut à la tête d'une armée. Hlodomir se disposait à marcher contre lui, mais il voulut auparavant se défaire de Sighismond.

Le bienheureux Avitus, abbé du monastère de Mici, et prêtre illustre, prit la défense du roi malheureux et de sa famille; il dit à Hlodomir: « Si, en vue de Dieu, vous changez de résolution et ne faites pas mourir ces prisonniers, le Seigneur sera avec vous et vous gagnerez la victoire. Si vous les tuez, vous serez pris par vos ennemis et subirez le même sort. Vous serez traités, vous, votre femme et vos enfants, comme vous aurez traité Sighismond, sa femme et ses enfants. »

Hlodomir, méprisant ces paroles, dit au saint homme: « Tu me donnes là un sot conseil, de laisser chez moi des ennemis quand je vais en combattre d'autres; j'en aurais ainsi par devant et par derrière et je pourrais être sûr de succomber : la victoire me sera plus facile en commençant par me débarrasser de l'un d'eux; » et sur-le-champ, il ordonna de jeter Sighismond, sa femme et ses enfants dans un puits situé au bourg de Columna, près d'Orléans.

Le grand évêque de Vienne, Avitus, pleura amèrement le malheureux Sighismond et ne lui survécut que peu de temps [1]. Il retrouva au sein de Dieu le pieux roi des Burgundes que l'Eglise a placé sur ses autels.

Cependant Hlodomir, après avoir fait tuer Sighismond, avait marché contre Godomar, mais il trouva la mort au sein même de la victoire. Il éprouva ainsi les effets des menaces prophétiques du saint abbé de Mici, qui s'accomplirent aussi d'une manière épouvantable sur ses enfants.

Il en avait trois qui se nommaient Théodebald, Gunthar et Hlodoald. Leur aïeule Hlothilde les avait recueillis auprès d'elle à Tours, après la mort de Hlodomir. Elle vint un jour avec eux à Paris. Or, Hildebert [2] s'aperçut qu'elle les aimait avec beaucoup de tendresse et craignit qu'elle ne voulût les rétablir sur le trône de leur père. Il envoya à Soissons dire à Hloter: « Notre mère retient auprès d'elle les enfants de Hlodomir et veut les faire rois; viens vite à Paris, afin que nous décidions ensemble si nous leur cou-

[1] Bolland., 5 febr.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 3, c. 6 et 18.

perons les cheveux pour les mettre au rang du peuple [1] ou si nous les tuerons. »

Hloter arriva à Paris. Déjà Hildebert avait fait répandre le bruit que le roi de Soissons devait venir pour s'entendre avec lui afin de placer les enfants de Hlodomir sur le trône de leur père. A son arrivée, les deux rois envoyèrent à Hlothilde, qui était encore à Paris, un message pour lui dire: « Envoyez-nous les enfants afin que nous les fassions rois. »

Hlothilde fut comblée de joie à ces paroles; elle donna à boire et à manger à ses petits enfants, puis les envoya, accompagnés de leurs serviteurs. Les voyant partir, elle leur disait: « Je ne croirai plus avoir perdu mon fils Hlodomir, si je vous vois à sa place sur son trône. »

Bientôt Hlothilde fut cruellement désabusée. Arcadius, un de ces Romains dégradés qu'on voit ramper sous les rois franks à l'époque mérowingienne, arriva à sa demeure, portant une épée nue et des ciseaux. « Vos enfants, mes maîtres, lui dit-il, désirent connaître votre volonté, ô très-glorieuse reine! Que doit-on faire de vos petits enfants? leur conserver la vie en leur coupant les cheveux, ou les égorger? »

A ces mots, Hlothilde fut attérée sous le poids de sa douleur. Elle fixait d'un œil immobile les ciseaux et le glaive. « Puisque mes enfants ne doivent pas être rois, dit-elle enfin, j'aime mieux les voir morts que tondus. »

Arcadius, sans tenir compte de la douleur qui avait seule inspiré Hlothilde, se hâte de retourner vers ses maîtres et leur dit: « Accomplisssz votre projet, la reine y consent et le veut. » Aussitôt, Hloter saisit l'aîné des enfants, le jette à terre et lui enfonce un poignard dans le flanc. Au cri qu'il pousse, son frère se jette aux pieds de Hildebert, et embrasse ses genoux: « Bon père, s'écrie-t-il, sauve-moi, il va me tuer aussi! » Hildebert était ému et pleurait. « Cher frère, dit-il à Hloter, je t'en prie, accorde-moi la vie de cet enfant, je te donnerai tout ce que tu voudras, seulement ne le tue pas. » Lâche-le, s'écrie Hloter plein de fureur, ou je te tue avec lui; c'est toi qui as conçu le projet et tu changes sitôt d'avis? » Hildebert, à ces mots, jeta à Hloter cette nouvelle victime.

Hlodoald, le plus jeune des enfants de Hlodomir, fut sauvé par

[1] Les Mérowingiens portaient de longues chevelures, comme signe de leur royauté.

le secours d'hommes courageux. Plus tard, dédaignant un royaume de terre, il se coupa lui-même les cheveux et gagna, par ses bonnes œuvres, le royaume du ciel. Il était prêtre quand il mourut, et il est connu dans l'Eglise sous le nom de saint Cloud [1].

Après l'affreuse tragédie qui venait d'ensanglanter son palais, Hildebert, sous le poids du remords, s'en alla cacher sa honte dans un faubourg de Paris; Hloter remonta à cheval et s'en retourna tranquillement à Soissons; Hlothilde recueillit les deux petits cadavres dans un même cercueil et les suivit, accablée de douleur, jusqu'à l'église de Saint-Pierre, où ils furent inhumés. Elle retourna ensuite à Tours, et fit tant et de si belles actions, dit Grégoire de Tours [2], que tout le monde la vénérait. Ses aumônes étaient considérables, elle passait les nuits en prières et se montrait toujours pure et sans tache. Elle dota un grand nombre d'églises et de monastères; sa bonté rehaussait encore le prix de sa charité. On la regardait moins comme une reine que comme une humble servante du Seigneur. La puissance de ses enfants, les richesses et les honneurs ne furent point pour elle, comme pour tant d'autres, un principe de ruine; toujours humble, au contraire, elle mérita la grâce du Seigneur et le bonheur qu'il accorde à ses saints.

Elle ne s'occupa de ses criminels enfants que pour les engager à vivre en paix, et elle priait pour eux, bien désolée des perfidies et des crimes dont elle était témoin. Quand elle fut prête à quitter le monde, elle demanda à être inhumée aux pieds de Géneviève, l'humble et sainte bergère.

Depuis la mort de Hlodowig, la vie de Hlothilde fut une vie de douleur et d'affliction que la piété seule put adoucir. La vie de saint Remi, cet autre ange que le Seigneur avait donné au roi des Franks, semble aussi avoir été dès-lors triste et éprouvée.

Les dernières actions connues du saint évêque de Reims sont les démêlés qu'il eut avec plusieurs évêques.

Falcon, évêque de Tongres, avait, peu après son élection, ordonné plusieurs clercs pour l'église de Mosomage (Mouson), située sur le territoire du diocèse de Reims. Remi l'ayant appris, écrivit à Falcon une lettre fort vive, ainsi conçue [3]:

[1] Hincmar (*Vit. S. Remig.*, c. 7) dit que saint Cloud donna plusieurs terres à saint Remi, et une à l'Église de Paris dont il fut clerc.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 3, c. 18.

[3] Apud Sirm. Concil. antiq. Gall., t. 1, p. 205, et apud Bolland., 1 octob., comm. præv. Vit. S. Remig.

« A son seigneur et frère Falcon, évêque saint et bienheureux en J.-C., Remigius, évêque :

« D'après ce que je vois, Votre Béatitude a plus de souci de me faire une injure que de m'adresser ses salutations. C'est vraiment un beau début pour votre épiscopat de blesser mes droits avant que j'aie eu nouvelle que vous fussiez évêque! Croyez-moi, vous prenez l'essor trop vite, et vos ailes sont encore trop tendres. Il vaudrait bien mieux pour vous, ce me semble, prendre les conseils de la sagesse que ceux de votre esprit un peu léger. Quoi! vous commencez à être évêque, vous devriez n'entrer qu'en tremblant sur votre domaine, et déjà vous empiétez sur celui des autres? Vous avez donc cru qu'il vous était permis de faire des ordinations en cette église de Mosomage que les métropolitains de Reims ont toujours gouvernée avec la grâce de J.-C.? Il y a si peu de temps que vous êtes évêque, que je suis porté à croire que vous ne connaissez pas encore très-bien les limites de votre Église. Vous avez donc, dans une de mes églises, ordonné des lévites, consacré des prêtres, établi des archidiacres, institué le primicier de l'école des clercs [1]. Je ne me plains pas qu'au milieu de tout cela vous ne m'ayez pas vu, j'aurais seulement désiré que vous eussiez pu vous y voir vous-même. Si Votre Sainteté ignorait les canons, elle s'est un peu hâtée, je crois, de les transgresser. Elle eût pu commencer par les apprendre; si elle les connaissait, elle a plus mal fait encore, en foulant aux pieds les décrets des anciens et illustres évêques. Prenez garde, vous qui usurpez les droits des autres, de perdre ceux que vous semblez avoir! »

Après avoir dit à Falcon qu'en défendant ses droits épiscopaux il ne lui interdisait pas d'annoncer la parole de Dieu à son troupeau, saint Remi ajoute :

« J'ai appris que vous aviez ordonné aux fermiers des biens de l'église de vous en apporter les revenus. Il paraîtrait que vous préférez les biens de l'église à l'église elle-même. Du reste, je ne veux pas vous laisser ignorer que les lévites et les prêtres ordonnés par vous illicitement ont été déposés. Il n'était pas convenable que j'admisse à exercer leur Ordre ceux qu'il ne vous était pas permis d'y élever. »

La vertu de Falcon, qui a été mis au nombre des saints, nous fait croire qu'il aura adressé à saint Remi les excuses qu'il lui devait.

[1] Nous parlerons bientôt des diverses écoles ecclésiastiques qui existaient au VIe siècle.

On ne possède, au sujet de cette affaire, aucun autre document que la lettre de Remi.

Le saint évêque de Reims eut un autre différend avec trois évêques : Heraclius de Paris, Léon de Sens et Theodosius d'Auxerre, au sujet d'un prêtre nommé Claudius qui s'était rendu coupable d'un péché grave après son ordination.

Claudius avait été dans les bonnes grâces de Hlodowig qui avait prié saint Remi de l'élever au sacerdoce. Lorsque le bon évêque de Reims le vit coupable, il fut touché de compassion, et conçut l'idée de lui infliger une pénitence rigoureuse et de le rétablir ensuite dans son Ordre. Le concile d'Orléans avait décidé, il est vrai (can. 9), que si un diacre ou un prêtre se rendait coupable d'un crime capital, il serait déposé et excommunié; mais il espérait obtenir des évêques ses collègues un adoucissement en faveur de Claudius, et il leur écrivit à ce sujet. Les trois évêques Heraclius, Léon et Théodosius n'entrèrent pas dans les vues de saint Remi. Ils traitèrent sa demande comme celle d'un vieillard sans énergie, lui dirent par moquerie, et en faisant allusion à son grand âge, qu'il était *jubilaire*, et lui recommandèrent de rechercher un certain Celsus qui avait autrefois prêté à Claudius de l'argent qui n'avait jamais été remboursé.

En recevant la réponse inconvenante des trois évêques, saint Remi se sentit blessé dans sa dignité et dans sa vieillesse. Il leur écrivit cette lettre [1] :

« A mes frères et seigneurs, saints et bienheureux en J.-C., Heraclius, Léon et Theodosius, Remigius, évêque :

« L'apôtre saint Paul a dit : « La charité ne se lasse point. » Vous n'y avez pas songé probablement en m'envoyant votre lettre. Je vous avais adressé en faveur de Claudius une simple prière, et, pour me blesser, vous me répondez qu'il n'est même pas prêtre. Je sais très-bien qu'il s'est rendu bien coupable, mais vous me deviez des égards, je ne dirai pas à cause de mes mérites, mais à cause de mon âge.

« Grâce au Seigneur, voilà cinquante-trois ans que je suis évêque, et personne ne m'a jamais traité aussi injurieusement que vous.

« Sachez que je ne me suis point laissé corrompre par les présents pour élever Claudius au sacerdoce. Je l'ai fait à la prière du grand roi qui fut le prédicateur de la foi catholique et son défenseur. Vous

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 204. — Apud Bolland., 1 oct., comm. præv. Vit. S. Remig.

dites que ce qu'il m'a demandé n'était pas conforme aux canons? De quel droit, je vous prie, tranchez-vous cette question? Êtes-vous donc revêtu du souverain pontificat? Votre haine contre moi vous a aveuglé, et vous avez oublié, sans doute, que c'est ce même roi qui vous a fait élever à l'épiscopat.

« J'ai demandé que Claudius pût être admis à la pénitence, parce que j'ai lu que les Ninivites avaient échappé, par la pénitence, à une ruine prédite par Dieu lui-même; parce que j'ai lu que Jean, le précurseur du Seigneur, prêchait au peuple la pénitence, afin qu'il ne pérît pas. Si j'en juge par les paroles acerbes de Votre Sainteté, vous n'auriez, vous, aucune compassion des pécheurs, et tout votre désir serait qu'ils ne se convertissent pas. Le Seigneur a dit, cependant: « Je ne veux pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et « qu'il vive. » Voilà l'exemple qui nous est donné. Nous sommes évêques pour avoir compassion des hommes, et non pour nous irriter contre eux; pour être pleins de bonté, et non pour être colères.

« Vous m'imposez, dans votre lettre, l'obligation de rechercher un certain Celsus qui aurait prêté de l'argent à Claudius. Vous ne daignez pas vous mettre en peine de savoir s'il est vivant ou s'il est mort, s'il faut le chercher en ce monde ou s'il faut l'aller chercher dans l'autre. Vous voulez seulement que je le trouve et que je lui restitue de l'argent que j'ignore lui être dû. Vous me haïssez au point de m'imposer une obligation qu'il m'est impossible de remplir. Enfin vous allez jusqu'à insulter à ma vieillesse, et vous dites, par moquerie, que je suis *jubilaire*. C'est rompre à mon égard tous les liens de la charité. »

Cette noble indignation dut remplir de honte ceux qui l'avaient provoquée.

Si quelques évêques manquèrent aux égards qu'ils devaient au grand homme qui avait baptisé Hlodowig, le plus grand nombre le regardaient toujours comme leur maître et leur père, et lui donnèrent une preuve éclatante de leur vénération dans un concile qui eut lieu à cette époque.

Après la conquête du royaume des Wisigoths, les évêques catholiques travaillèrent avec zèle à faire rentrer dans le sein de l'Eglise ceux qui s'étaient laissé séduire par l'hérésie arienne. Ils avaient souvent des conférences avec les principaux champions de l'erreur, et Hincmar[1] nous parle ainsi d'une de ces conférences à laquelle

[1] Hincmar., Vit. S. Remig., c. 7.

assista saint Remi. Les évêques des provinces des Gaules et de Belgique, dit-il, s'étant assemblés en concile, y invitèrent saint Remi dont ils connaissaient la science dans les Écritures et les dogmes de l'Église. Il y avait à cette réunion un arien âpre à la dispute, très-orgueilleux et plein de confiance dans les subtilités de sa dialectique. Lorsque saint Remi entra dans l'assemblée, tous les évêques se levèrent respectueusement et le reçurent comme un ange de Dieu; l'orgueilleux hérétique fut le seul qui resta assis, mais il perdit l'usage de la parole lorsque le saint passa auprès de lui. Remi ayant fini son discours, tout le monde attendait que l'arien prît la parole, mais il ne put jamais ouvrir la bouche, et il se jeta aux pieds de Remi, implorant son pardon et attestant par signes la sincérité de sa foi.

Alors le saint évêque lui dit : « Au nom de Notre Seigneur J.-C., vrai fils du Dieu vivant, si tu crois en lui comme croit l'Église catholique, ouvre la bouche et confesse ta foi. » A ces mots, celui qui tout-à-l'heure encore était le plus orgueilleux des hérétiques, confessa la foi catholique sur la sainte et indivisible Trinité et sur l'incarnation du Christ.

Remi saisit cette occasion pour parler aux évêques des sentiments de miséricorde qu'ils devaient avoir pour les pécheurs, à l'exemple de J.-C. qui, en se faisant homme, s'est fait notre frère pour sauver les pécheurs et les exciter au repentir. Il avait sans doute en vue, dans cette allocution, les trois évêques qui avaient blâmé sa bonté pour Claudius.

Après ce concile, saint Remi retourna à son église, où il passa en paix les dernières années de sa vie. Détaché de la terre et aspirant toujours au ciel, il disait souvent [1] : « Quand viendra le jour où j'irai paraître devant Dieu ! Mes désirs seront comblés quand sa gloire me sera révélée ! » Le Seigneur entendit ses prières et ses gémissements; il vint le consoler en lui annonçant que le jour de sa mort était proche. Il avait perdu la vue dans les dernières années de sa vie; mais, avant de l'appeler à lui, Dieu la lui rendit comme un signe de la lumière éternelle dans laquelle il le faisait entrer.

Le jour de sa mort, saint Remi dit encore la messe, donna à communier à ses enfants spirituels et leur fit ses adieux avant de partir pour l'éternité.

Il mourut après soixante-quatorze ans d'épiscopat. Nous avons

[1] Hincmar., Vit. S. Remig., c. 8.

encore son testament[1] qui est un monument trop précieux pour que nous n'en donnions pas quelques extraits.

Il le commence ainsi :

« Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit : Gloire au Seigneur, Amen.

» Moi, Remigius, évêque de la cité de Reims et honoré du sacerdoce, j'ai fait ce testament.

» Lorsque moi, Remigius évêque, aurai passé de ce monde, sois mon héritière, sainte et vénérable Église catholique de la cité de Reims.

» Et toi, fils de mon frère, évêque Lupus[2], que j'ai toujours si tendrement aimé, sois aussi mon héritier, ainsi que toi, mon cher neveu Agricola que j'ai élevé au sacerdoce et qui m'as toujours été agréable depuis ton enfance.

» A toi, sainte Église de Reims, appartiendront les colons que je possède au territoire de Porcein, ainsi que les terres, prés, pâturages et forêts situés au même endroit.

» A l'évêque qui sera mon successeur, je lègue la chasuble blanche qui me servait au temps pascal.

» Ma chère Église, tu partageras avec celle de Laon un vase d'argent dont je veux qu'on fasse des calices et des patènes pour le très-saint ministère.

» Je te lègue un autre vase d'argent qui me fut donné par le seigneur roi Hlodowig, d'illustre mémoire, mon fils par le baptême. Je veux que tu en fasses un encensoir et un calice sculpté. Je les ferai faire moi-même, s'il me reste assez de vie. Si je meurs auparavant, je te charge d'exécuter ma volonté, évêque Lupus, fils de mon frère. »

Saint Remi fit faire le calice avant de mourir, et grava dessus ces trois vers qui expriment bien sa foi vive à la présence réelle :

Hauriat hinc populus vitam de sanguine sacro
Injecto æternus quem fudit vulnere Christus.
Remigius reddit Domino sua vota sacerdos.

« Que le peuple boive en ce calice la vie avec le sang précieux

[1] Apud Bolland., 1 octob., post Vit. S. Remig.

[2] Saint Lupus de Soissons, successeur de saint Principius et fils d'un autre frère de S. Remi.

» qui a coulé de la blessure de J.-C. Ce calice est un présent
» qu'offre au Seigneur l'évêque Remigius[1]. »

Dans le reste de son testament, saint Remi lègue plusieurs sommes d'argent aux prêtres et aux diacres de l'église de Reims, aux sous-diacres, aux lecteurs et aux pauvres inscrits sur la matricule de l'église. Il donne la liberté à plusieurs esclaves, désigne les biens qui devront appartenir à ses neveux Lupus et Agricola, et fait plusieurs legs aux églises de Laon, de Soissons, de Mosomage ou Mouson, de Vouzy et de Porcein[2].

Le saint évêque ne dispose que des biens qui lui venaient de sa famille; ses richesses étaient considérables.

Outre les disciples de saint Remi dont nous avons parlé, nous devons faire encore mention des ermites Bertholdus et Amandus, qui vinrent d'Écosse, ainsi que saint Gibrianus qui se fixa avec ses frères et ses sœurs dans la province de Reims. On donne encore à saint Remi pour disciples, un seigneur frank nommé Arnulf, qui fut tué en venant visiter le tombeau du saint évêque, et un homme distingué, nommé Attolus, qui, par le conseil de saint Remi, consacra sa fortune au soulagement des malheureux et fonda douze hôpitaux[3].

[1] C'est Hincmar qui nous a conservé ces vers. Il avait vu le calice, qui fut fondu de son temps et donné aux Normands pour racheter des chrétiens qu'ils avaient faits prisonniers. (*Vit. S. Remig.*, c. 1.)

[2] La plus grande partie des biens de saint Remi fut pour l'église de Reims qui les posséda jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

[3] Sur les disciples de saint Remi, *V.* Bolland., 1 octob., comm. præv. Vit. S. Remig., c. 14.

LIVRE DEUXIÈME.

(524—576)

I.

Suite de la vie de saint Césaire d'Arles. — Il donne la première impulsion aux écoles paroissiales — Les diverses écoles ecclésiastiques. — Impulsion morale et intellectuelle donnée par Césaire au clergé — Conciles d'Arles, de Carpentras et de Vaison. — École épiscopale d'Arles. — On y suit la doctrine de saint Augustin sur la grâce. — Opinion de Cassien ou semi-pélagianisme. — Ses derniers partisans. — Deuxième concile d'Orange. — Le semi-pélagianisme condamné à ce concile et par le pape Boniface II. — Césaire fait le procès à Contumeliosus, évêque de Riez. — Appel de Contumeliosus. — Le pape Agapet et Césaire. — Règle de Césaire pour les religieuses. — Sa mort et ses funérailles.

524—542.

Le grand évêque de Reims dont nous venons de retracer les dernières actions, Avitus l'apôtre des Burgundes et Césaire d'Arles sont les trois hommes les plus illustres de l'Église des Gaules dans la première moitié du VIe siècle. Tous les événements religieux se groupent autour de ces trois grands évêques, qui sont les plus dignes représentants du mouvement intellectuel, concentré dès lors dans le clergé.

Césaire n'avait ni le génie poétique d'Avitus ni l'éloquence pompeuse de Remi. Il avait, comme eux, l'amour de la science et le désir ardent de la voir cultivée par les clercs.

C'est lui qui donna, dans la Gaule, la première impulsion aux *écoles paroissiales*.

Nous l'avons remarqué plusieurs fois : les évêques : dès l'origine de notre Église, avaient avec eux plusieurs disciples. Tant qu'ils menèrent la vie apostolique, ces disciples les suivirent comme les Apôtres suivaient J.-C., recueillant de leur bouche les enseignements divins et cherchant à seconder leur zèle pour les répandre; mais lorsque les Églises furent fondées et organisées, la *Maison de l'Église* devint une véritable école. L'évêque y instruisait ses clercs,

souvent par lui-même ou par un clerc supérieur qui avait le titre de primicier [1].

Outre l'école épiscopale, il y avait en plusieurs diocèses, dès le ve siècle, d'autres écoles ecclésiastiques établies dans les Églises principales. Dans sa lettre à Falcon de Tongres, saint Remi parle de l'école très-illustre de l'Église de Mosomage (Mouson) qui semble avoir été fort nombreuse. Nul doute qu'il n'y en ait eu beaucoup d'autres établies particulièrement chez les archiprêtres dont la maison était modelée sur celle de l'évêque.

L'Italie était plus avancée que la Gaule dans l'établissement des écoles ecclésiastiques. Elle en avait dans toutes les paroisses, et c'est probablement pendant le voyage qu'y fit Césaire qu'il conçut le projet d'en établir aussi dans toutes les paroisses de sa province.

Le grand évêque d'Arles travaillait à donner au clergé le premier rang dans l'ordre intellectuel et moral, à cette époque où tous les liens sociaux étaient rompus, où l'influence barbare menaçait d'ensevelir, dans une profonde ignorance, toutes les classes de la société. Il cherchait aussi à inspirer ses grandes et belles idées à tous ses confrères dans l'épiscopat.

Ayant eu occasion de réunir à Arles ses comprovinciaux, pour la dédicace de l'église de Sainte-Marie, il s'occupa, avec eux, de la réforme du clergé.

On renouvela dans cette assemblée [2] plusieurs canons des conciles précédents relatifs aux ordinations : le diacre doit avoir vingt-cinq ans pour être ordonné, le prêtre et l'évêque doivent en avoir trente. Un laïque ne peut être élevé à la prêtrise ou au diaconat qu'un an au moins après sa conversion. On ne devra ordonner ni les bigames ni les *pénitents*, et on excommunie ceux qui recevraient des clercs vagabonds et les protégeraient contre leurs évêques.

Agræcius, évêque d'Antibes, ne jugea pas à propos d'observer les réglements renouvelés au concile d'Arles. Césaire, pour prévenir les fâcheux effets d'un si mauvais exemple, indiqua à Carpentras un concile où Agræcius fut cité [3]. Il ne comparut pas et n'en fut pas moins condamné et suspendu, pour un an, de la célébration des saints mystères.

Les Pères du concile de Carpentras s'occupèrent ensuite des

[1] Epist. Remig. ad Falcon. *Primicerium* scholæ clarissimæ militiæque lectorum.

[2] IV Conc. Arelat.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 207.

[3] *Ibid.*, p. 218.

plaintes portées contre plusieurs évêques qui ne laissaient presque rien aux paroisses des offrandes faites par les fidèles. Ils décidèrent que les évêques ne prélèveraient rien sur ces offrandes si leurs églises étaient assez riches pour qu'ils pussent s'en passer. Elles seraient alors employées uniquement à l'entretien des églises et des clercs des paroisses où elles étaient recueillies. Si l'évêque était peu riche ou obligé de faire de grandes dépenses, il pouvait prélever sur ces offrandes ce qui ne serait pas nécessaire aux églises et aux clercs.

Césaire, pour donner plus de poids aux canons du concile d'Arles transgressés par Agræcius, les soumit à l'approbation du pape. Félix IV les approuva, et, dans la lettre qu'il en écrivit à l'évêque d'Arles [1], il l'exhorta à s'opposer particulièrement aux ordinations précipitées des laïques: « N'imposez les mains à personne trop vite, lui dit-il, car qu'est-ce qu'un maître qui ne connaît pas les premiers éléments de la science? qu'est-ce qu'un pilote qui n'a pas commencé par être matelot? Celui qui n'a pas appris à obéir ne sait pas commander. »

Les écoles ecclésiastiques et monastiques n'étaient sans doute pas encore assez nombreuses pour fournir aux besoins des diocèses. On était obligé d'ordonner des laïques après d'assez courtes épreuves, ce qui dut être une des principales causes des abus qui tendaient à se glisser dans le clergé.

Tant que les paroisses ne furent pas très-nombreuses, l'école épiscopale et les écoles monastiques furent des pépinières suffisantes pour les besoins de l'église. Mais, au VIe siècle, chaque village ayant son église, on eut besoin de nombreux sujets, et il fallut penser à un moyen plus puissant de recruter la milice cléricale.

Césaire et ses comprovinciaux, réunis à Vaison, trouvèrent que ce moyen était l'établissement, dans toutes les paroisses de la campagne, d'écoles gratuites où le prêtre donnerait l'enseignement primaire clérical à des enfants qui viendraient ensuite recevoir l'enseignement secondaire dans les écoles supérieures des archiprêtres ou à l'école épiscopale.

Le décret des Pères de Vaison, pour l'établissement de ces écoles, est très-remarquable, et nous le donnons textuellement [2]:

« Nous décidons que tous les prêtres qui sont établis dans les

[1] Apud Sirm. Concil. antiq. Gall., t. I, p. 214.

[2] II Concil. Vas., apud Sirm., *op. cit.*, p. 226.

paroisses recevront dans leur maison, suivant la coutume utilement suivie en Italie, autant de jeunes lecteurs qu'ils en pourront trouver et qui ne seront pas encore mariés. Ils devront se considérer comme leurs pères, les nourrir spirituellement, leur apprendre à chanter des psaumes, à lire assiduement les divines leçons et les instruire dans la loi de Dieu, afin de se préparer de dignes successeurs et de recevoir de Dieu les récompenses éternelles. Si plus tard ces jeunes clercs veulent se marier, on leur en laissera la liberté. »

Les Pères du concile de Vaison prirent, par leur deuxième canon, une mesure très-utile pour l'instruction du peuple chrétien.

« Pour l'édification des Eglises et l'utilité du peuple, disent-ils, il est permis aux prêtres de prêcher, non-seulement dans les villes, mais dans toutes les paroisses de campagne. Si le prêtre ne peut pas prêcher, il fera lire par le diacre quelques homélies des SS. Pères. Ceux qui sont dignes de chanter l'Evangile de J.-C. ne peuvent être indignes de lire les explications qu'en ont faites les SS. Pères. »

Jusqu'à cette époque, les évêques seuls prêchaient ordinairement dans les églises. Ce fut saint Césaire surtout qui contribua à faire accorder aux prêtres la permission de prêcher. Le décret du concile de Vaison qu'il présidait rappelle ces paroles de son biographe[1] : Le bienheureux Césaire prêcha dans l'église à haute voix aussi longtemps qu'il lui fut possible, et, lorsque l'âge et les infirmités l'empêchèrent de remplir ce devoir, il chargeait des prêtres ou des diacres de réciter ses homélies. C'est ainsi, selon lui, que devaient agir les évêques qui ne pouvaient plus prêcher. Puisque les prêtres et les diacres, disait-il, ont le pouvoir de lire dans l'église les paroles des Prophètes et des Apôtres du Seigneur, pourquoi ne pourraient-ils pas réciter les homélies d'Ambroise, d'Augustin ou les miennes?

Après ces deux décrets importants sur les écoles paroissiales et la prédication, le concile de Vaison fit ces réglements liturgiques:

« A l'exemple du saint-siége et des provinces d'Italie et d'Orient qui disent souvent à l'office, avec beaucoup de dévotion, *Kyrie eleison*, on le dira dans nos églises à l'office du matin, à la messe et à l'office du soir.

« A toutes les messes, même à celles du carême et des Morts, on dira trois fois *Sanctus*, comme aux messes solennelles.

[1] Vit. Cæsar., lib. 2, c. 5.

» Dans nos églises on nommera, aux prières de l'office, le pape qui occupera le saint-siége.

» Pour confondre les subtilités et les blasphèmes des hérétiques qui prétendent qu'il y eut un temps où le Fils n'existait pas, on ajoutera après *Gloria Patri*, etc., ces paroles : *Sicut erat in principio*, etc., comme on le fait à Rome, en Afrique et en Italie. »

Ces réglements furent adoptés dans toute l'Église franke.

Césaire et ses comprovinciaux, avant de les formuler, avaient commencé par lire les canons des conciles précédents et avaient eu la consolation de reconnaître qu'ils les avaient parfaitement observés [1]. Un si grand zèle pour la discipline doit faire présumer qu'ils travaillèrent activement à faire exécuter leurs décrets et que leurs diocèses furent bientôt enrichis de nombreuses écoles paroissiales.

Césaire, sur ce point, comme sur tout le reste, pouvait bien leur servir de modèle; son école épiscopale était nombreuse et très-distinguée. On y remarquait Cyprianus, Firminus et Viventius, qui furent évêques et composèrent le premier livre de la vie de saint Césaire; le prêtre Messianus et le diacre Stephanus, qui composèrent le second livre de cet ouvrage; l'abbé Ægidius [2], Florianus [3], Theuderius [4] et Armenius, qui héritèrent des idées de leur maître sur la vie monastique.

Tous les disciples de Césaire travaillaient, à son exemple, à se perfectionner dans la vertu et à acquérir les sciences ecclésiastiques. Ils se livraient particulièrement à l'étude de l'Écriture-Sainte, et, pour être ordonné diacre dans l'Église d'Arles, il fallait avoir lu quatre fois tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. A l'école de Césaire, le temps même du repas n'était point perdu pour l'étude, et on y faisait toujours quelque lecture. Quand le soir était venu et que Césaire pouvait prendre quelque repos, il réunissait autour de lui ses disciples et leur disait : « Eh bien, comment avons-nous dîné ce soir? quels mets nous a-t-on servis? » Et les disciples, qui comprenaient bien qu'il ne voulait parler que de

[1] II Concil. Vas.; apud Sirm., *op. cit.*, p. 226.

[2] Quelques auteurs ont fait de l'abbé Ægidius le célèbre saint Gilles. Nous croyons, avec les Bollandistes, que saint Gilles ne vécut qu'au VII[e] siècle. (*V.* Bolland., 1 septemb.)

[3] On possède quelques fragments d'un certain Florianus, moine de Saint-Claude, qu'on croit être le même que Florianus, disciple de saint Césaire.

[4] Theuderius est vulgairement appelé saint Chef; nous en dirons quelques mots plus tard.

la nourriture spirituelle, se taisaient bien souvent, embarrassés pour lui répondre. Alors il ajoutait : « Je suis sûr que si je vous demandais ce qu'on a mangé au dîner, vous vous en souviendriez bien ; mais si je vous demande ce qu'on a lu, vous ne savez que répondre. Vous en eussiez gardé le souvenir si la lecture fût allée à votre cœur ; mais, au lieu de l'écouter avec plaisir, vous l'avez peut-être entendue avec dégoût. » Et le saint évêque, poussant un soupir, disait : « O oubli fatal du bien ! il n'est rien de plus triste que cela ! » Puis il recommençait à exposer la lecture qui avait été faite pendant le repas : « Recueillez, recueillez, disait-il, le froment du Seigneur. Je vous le dis, vous ne le recueillerez pas longtemps ! et alors vous regretterez ces jours où vous eussiez pu faire une riche moisson. »

Quelquefois ses disciples, le voyant exténué de fatigue, le suppliaient de prendre quelque repos ; mais son zèle était trop actif ; il ne pouvait être un seul instant sans s'occuper de son troupeau ou de l'instruction et de la direction de ses enfants spirituels. Il poussait la sollicitude jusqu'à vouloir qu'ils l'interrogeassent lorsqu'ils auraient quelque difficulté, et il provoquait leurs questions : « Je sais, disait-il, que vous ne comprenez pas tout ce que je dis ; pourquoi ne nous interrogez-vous pas, afin de pouvoir l'entendre ? Accourez à moi dans vos difficultés et fournissez-moi l'occasion d'exprimer pour vous le miel spirituel. »

L'étude des dogmes de l'Église était cultivée avec soin à l'école d'Arles, et on y suivait la doctrine de saint Augustin. Césaire était l'admirateur du grand évêque d'Hippone, et partageait toutes ses opinions sur les questions ardues de la grâce et du libre-arbitre. L'opinion de Cassien ou semi-pélagianisme avait encore quelques partisans dans les provinces méridionales, en particulier dans les écoles monastiques de Lérins et de Saint-Victor, et dans quelques écoles monastiques et épiscopales de la province viennoise.

Les semi-pélagiens se croyaient les plus orthodoxes. Ils attaquèrent la doctrine de Césaire, et le savant évêque, pour mettre un terme à ces discussions qui partageaient les catholiques depuis si longtemps, rédigea une série de propositions qu'il soumit à l'approbation du souverain pontife. Le pape Félix les ayant approuvées, Césaire les fit souscrire dans un concile de quatorze évêques qui s'étaient réunis à Orange pour la dédicace d'une belle église bâtie en cette cité par le patrice Liberius.

« Nous avons appris, disent ces évêques[1], que plusieurs, par un effet de l'ignorance, ont, sur la grâce et le libre-arbitre, des sentiments qui ne sont pas conformes à la foi catholique. C'est pourquoi, de l'avis et par l'autorité du saint-siége apostolique, nous avons jugé à propos de souscrire de notre main quelques articles envoyés par le saint-siége et tirés des Saintes-Ecritures et des Pères, afin d'éclairer ceux qui n'auraient pas des opinions justes sur ce sujet. »

Suivent vingt-cinq articles dont les huit premiers sont conçus en forme de canons. En voici l'abrégé :

1° Si quelqu'un dit que, par la prévarication d'Adam, l'homme n'a pas été changé quant au corps et quant à l'âme; mais qu'il n'y a que le corps qui soit devenu sujet à la corruption, et que l'âme a conservé sa liberté intacte : celui-là est trompé par l'erreur de Pélage.

2° Si quelqu'un dit que la prévarication d'Adam n'a nui qu'à lui seul, et non à sa postérité, et que la mort du corps, qui est la punition du péché, a été transmise seule, et non le péché lui-même, qui est la mort de l'âme, il fait Dieu injuste, et contredit l'Ecriture.

3° Si quelqu'un dit que la grâce de Dieu est méritée par la prière de l'homme et que cette prière elle-même n'est pas l'effet de la grâce, il contredit la Sainte-Ecriture.

4° Si quelqu'un dit que Dieu attend la volonté de l'homme pour le justifier du péché, et s'il ne reconnaît pas que c'est l'infusion même du Saint-Esprit et son opération en nous qui nous inspire le désir d'être justifiés, il contredit le Saint-Esprit, qui a dit le contraire dans les Saintes-Ecritures.

5° Si quelqu'un dit que le commencement de la foi n'est pas, aussi bien que son accroissement, un effet de la grâce, sa doctrine n'est pas conforme à celle de saint Paul.

6° Si quelqu'un dit que la miséricorde est accordée à ceux qui croient, veulent et désirent, mais que ce n'est pas l'infusion de l'Esprit-Saint qui nous fait croire, vouloir et désirer, il ne croit pas suivant la vraie doctrine.

7° Si quelqu'un dit que nous pouvons, par les seules forces de la nature, faire un bien surnaturel et méritoire pour le salut, il est séduit par l'esprit de l'hérésie.

[1] II Concil. Arausic. ; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. 1, p. 215.

8° Si quelqu'un dit que les uns peuvent arriver à la grâce du baptême par pure miséricorde, et les autres par l'effet de leur libre-arbitre, il est éloigné de la vraie foi.

Ces décisions sont presque toutes accompagnées des passages de l'Ecriture sur lesquels elles sont appuyées.

Les dix-sept autres articles ne sont que des sentences tirées de saint Augustin et de saint Prosper et qui établissent la nécessité de la grâce prévenante.

Aux vingt-cinq articles, les Pères du concile ajoutèrent cette déclaration, qui condamne en même temps le semi-pélagianisme et le prédestinatianisme qui avait peut-être encore quelques partisans :

« Nous devons enseigner et croire que, par le péché du premier homme, le libre-arbitre a été tellement affaibli, que personne n'a pu aimer Dieu comme il faut, croire en lui et faire le bien, s'il n'a été prévenu par la grâce.

« Nous croyons aussi que tous les baptisés peuvent et doivent, avec la coopération de J.-C., accomplir ce qui est nécessaire pour le salut. Non-seulement nous ne croyons pas qu'il y ait des hommes prédestinés au mal par la divine puissance, mais, s'il en est qui soient dans cette erreur, nous leur disons anathème. »

Liberius et sept autres laïques distingués, qui avaient assisté à la dédicace de la basilique d'Orange, signèrent les décisions du concile avec les évêques.

Plusieurs évêques de la province de Vienne n'adoptèrent pas complètement les décisions de ceux de la province d'Arles, et se réunirent en concile à Valence pour les examiner. Césaire était malade alors et ne put se rendre à cette réunion. Il fut remplacé par le plus savant de ses disciples, Cyprianus de Toulon, qui soutint avec éclat la doctrine de la grâce prévenante, en l'appuyant sur les témoignages de l'Ecriture-Sainte et des Pères [1].

Il ne put, malgré son érudition, amener tout le monde à son avis, et Césaire s'adressa au siége apostolique pour obtenir la confirmation solennelle des articles adoptés au concile d'Orange.

Boniface II, qui venait de succéder à Félix, lui répondit [2]:

« J'ai reçu par notre fils, le prêtre-abbé Armenius, la lettre que Votre Fraternité m'a adressée lorsqu'elle ignorait encore mon élévation au souverain pontificat, et dans laquelle elle me priait d'ap-

[1] Vit. S. Cæsar., lib. 1, c. 5.

[2] Epist. Bonif.; apud Sirm., *op. cit.*, t. 1, p. 223.

puyer auprès du pape Félix ce qu'elle avait fait pour l'affermissement de la foi catholique.

« Puisque la volonté suprême a décidé que ce serait à nous de vous donner la réponse que vous espériez de notre prédécesseur, nous ne différons pas de vous adresser la décision catholique que vous demandez dans votre louable sollicitude pour la foi.

« Quelques évêques des Gaules, dites-vous, tout en reconnaissant que tous les autres biens nous viennent de la grâce de Dieu, veulent que la foi, par laquelle nous croyons en J.-C., vienne de la nature, et non de la grâce; et vous demandez que, pour ôter toute espèce de doute et d'indécision, le siége apostolique confirme la confession de foi d'après laquelle le commencement de toute bonne volonté nous est donné par une grâce prévenante de Dieu. Ce sentiment est conforme à la vérité catholique.

« Nous avons bien de la joie qu'il ait été celui de Votre Fraternité et celui des autres évêques des Gaules assemblés avec vous (à Orange), et nous l'approuvons comme étant conforme aux règles catholiques des Pères.

« Nous espérons que la divine Miséricorde, par le ministère et la science de Votre Fraternité, opérera tellement sur les cœurs de ceux qui ne partageaient pas votre sentiment, qu'ils seront convaincus et obligés de confesser que toute bonne volonté ne vient pas d'eux, mais de la grâce divine. »

Boniface ne présumait pas trop de la soumission des évêques de la Viennoise, et peu à peu l'erreur semi-pélagienne disparut complètement[1].

Quelque temps après (534) la condamnation du semi-pélagianisme, Césaire fut obligé de faire le procès à un évêque de sa province, Contumeliosus de Riez.

Les évêques, réunis en concile, l'ayant cité à paraître devant eux, lui firent avouer les fautes dont on l'accusait et qui semblent avoir été fort graves. Ils en écrivirent ensuite au pape Jean, successeur de Boniface, pour lui demander son avis dans une affaire aussi délicate.

Le pape répondit aux évêques que Contumeliosus, ayant été convaincu de plusieurs crimes, devait être enfermé dans un monastère et interdit de ses fonctions; qu'il devait, de plus, adresser aux évêques une requête dans laquelle il leur demanderait la pénitence et

[1] Vit. S. Cæsar., lib. 1, c. 5.

ferait l'aveu de ses fautes; après quoi, les évêques établiraient dans l'Eglise de Riez un visiteur qui en prendrait soin, sans toutefois y faire les ordinations ni en administrer les biens.

Le pape envoya aussi aux fidèles de Riez une lettre où il leur recommande d'obéir au visiteur qui devra remplacer leur indigne évêque, et il écrivit à Césaire qu'il le chargeait spécialement de mettre à exécution ces décisions [1].

« Nous avons reçu avec bienveillance, lui dit-il, la lettre de Votre Charité. Nous déplorons la perte d'un évêque; mais il faut observer rigoureusement les canons. En vertu de notre autorité, nous suspendons Contumeliosus de l'Ordre de l'épiscopat, car un homme souillé de crimes n'est pas digne d'exercer le saint ministère. Donnez ordre de le conduire dans un monastère, afin qu'il puisse repasser ses fautes dans l'amertume de son cœur, les pleurer et en obtenir le pardon de Notre Seigneur J.-C., qui veut bien avoir compassion de tous les coupables. Etablissez à sa place un visiteur, qui prendra soin de l'Eglise de Riez jusqu'à ce qu'elle puisse avoir un autre pasteur. »

Le pape Jean ne fut pas longtemps sur le siége apostolique, et il eut pour successeur Agapet. Contumeliosus lui adressa appel du jugement rendu contre lui par saint Césaire et ses comprovinciaux, d'après la décision du pape Jean. Agapet admit l'appel et en écrivit à Césaire.

« Nous eussions bien désiré, très-cher frère, lui dit-il [2], ne pas vous imposer l'obligation d'un nouveau jugement; mais puisque l'évêque Contumeliosus a interjeté appel et veut prouver son innocence, c'est un devoir pour nous de désirer ardemment qu'il sorte pur de cette nouvelle épreuve. Nous allons donc, avec l'aide de Dieu, déléguer des juges qui devront examiner, sans partialité, tout ce qu'a fait Votre Fraternité en cette affaire. Nous voulons, jusqu'à la sentence définitive, qu'on rende à l'évêque Contumeliosus la jouissance de ses biens. Il demeurera suspendu cependant de l'administration du patrimoine ecclésiastique et de la célébration de la messe. Il n'en sera que plus glorieux pour lui, s'il ne recouvre qu'en vertu d'un jugement ce qu'une sentence juridique lui avait enlevé. Comme il en avait interjeté appel avant qu'elle eût été mise à exécution, vous eussiez bien fait d'attendre la décision

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 237.

[2] Apud Sirm., *op. cit.*

du siége apostolique avant de l'enfermer dans un monastère, d'autant plus qu'il était libre, d'après les canons, d'opter entre la vie pénible du monastère et la vie privée. »

Césaire, en attendant les juges envoyés par le pape, rédigea un mémoire [1] dans lequel il prouvait que Contumeliosus avait été légitimement condamné, et qu'on ne devait pas le rétablir sur son siége. Il ne le fut pas, en effet; au moins est-il probable que telle fut l'issue de cette affaire.

Césaire avait adressé au pape Agapet, dès le commencement de son pontificat, une lettre dans laquelle il demandait l'autorisation d'aliéner quelques biens ecclésiastiques en faveur des pauvres. Il voulait, sans doute, doter l'hôpital qu'il avait établi dans la cité d'Arles. Mais le pape lui refusa ce qu'il demandait. Les canons défendaient, en effet, d'aliéner les biens ecclésiastiques, pour quelque raison que ce fût. Césaire avait lui-même sollicité cette décision du pape Symmaque, et n'avait demandé d'exception qu'en faveur des monastères. Le pape y avait consenti, et Césaire avait profité de cette autorisation pour doter le monastère de vierges qu'il avait fondé à Arles.

Le bienheureux Césaire, dit son biographe [2], conçut par l'inspiration du Seigneur, le projet d'orner l'église d'Arles non-seulement d'un grand nombre de clercs, mais encore de chœurs de vierges.

Il avait déjà construit une partie du monastère qu'il leur destinait, lorsque les Franks, unis aux Burgundes, vinrent mettre le siége devant la cité d'Arles que défendirent les généraux de Théodorik. Pendant ce siége, le saint évêque eut la douleur de voir détruire la plus grande partie de ses constructions, auxquelles il avait travaillé de ses propres mains. Après la guerre, il les reprit sur le même plan [3], et quand le monastère fut entièrement terminé, il y plaça sa sœur, nommée Césarie. Il l'avait envoyée d'avance au monastère de vierges, qu'avait fondé Cassien à Marseille, afin qu'elle

[1] Apud Sirm., *op. cit.*

[2] Vit. S. Cæsar., lib. 1, c. 3.

[3] Saint Césaire bâtit auprès du monastère une basilique ayant trois nefs. La nef du milieu fut dédiée à la Sainte-Vierge; l'un des bas-côtés fut dédié à saint Jean, et l'autre à saint Martin. Il fit pratiquer dans les dalles de cette église des tombeaux pour les religieuses, et il voulut lui-même y être enterré. Cette église communiquait avec le monastère par une porte intérieure, et touchait à l'oratoire particulier des religieuses. Les fidèles pouvaient y assister aux offices.

y apprit ce qu'elle devait enseigner un jour, et fût simple religieuse avant d'être abbesse. Césarie n'eut d'abord avec elle que deux ou trois vierges, mais bientôt elle en vit accourir un grand nombre, toutes pleines de mépris pour les joies passagères du monde et désireuses de leur perfection.

Ces pieuses vierges passaient leurs jours à chanter des psaumes, à jeûner, à veiller, à faire des lectures édifiantes et à écrire en beaux caractères les livres divins. Elles avaient pour guide et maîtresse en ce travail la pieuse Césarie, différente de la sœur du saint évêque d'Arles et qui lui succéda dans la direction du monastère.

C'est à elle que Césaire adressa la règle qu'il composa pour les religieuses. Nous devons faire connaître en détail cette règle qui fut adoptée dans un grand nombre de monastères de vierges, et en particulier par sainte Radegonde, pour son monastère de Sainte-Croix de Poitiers [1].

« Aux saintes et vénérables sœurs en J.-C., habitant le monastère que nous avons fondé par l'inspiration et avec le secours de Dieu, Cæsarius, évêque:

« Puisque le Seigneur nous a inspiré de fonder votre monastère, nous avons recueilli dans les écrits des anciens Pères les avis spirituels les plus propres à diriger votre vie. Par vos prières, attirez le fils de Dieu dans vos âmes, afin que vous puissiez les observer et dire: *Nous avons trouvé celui que nos cœurs cherchaient.*

« Je demande à Dieu que vous soyez toujours du nombre de ces vierges sages qui attendent le Seigneur avec leurs lampes allumées, et j'espère que vous prierez pour moi, qui ai tant travaillé pour élever votre monastère.

« Les avis que je vous adresse sont extraits de toutes les règles en usage, où j'ai choisi ce qui m'a paru le mieux convenir à des vierges de tout âge qui doivent vivre en communauté.

« Voici le point fondamental que vous devez toutes observer:

« Si une vierge quitte ses parents et renonce au monde pour entrer dans la sainte bergerie et échapper, avec l'aide de Dieu, à la dent des loups, elle doit prendre la résolution de n'en sortir jamais jusqu'à sa mort, et de ne pas même aller dans la basilique qui touche au monastère et qui a une porte extérieure.

« On ne donnera l'habit de religion à une postulante qu'après des épreuves multipliées. On la mettra d'abord sous la conduite de

[1] Apud Bolland., 12 jan.

l'une des plus anciennes religieuses pendant une année entière, et ce ne sera ordinairement qu'après ce temps qu'elle pourra recevoir l'habit et être admise dans le dortoir des religieuses. La prieure pourra abréger ou prolonger le temps des épreuves en quelques circonstances particulières, suivant le degré de ferveur de la postulante.

« Les femmes veuves ou les femmes mariées qui, du consentement de leurs maris, les quitteraient pour entrer dans le monastère, devront donner ou vendre leurs biens et se débarrasser de toutes leurs affaires temporelles, suivant cette parole du Seigneur : « Si « tu veux être parfait, vas et vends tout ce que tu possèdes. Celui « qui ne quitte pas tout pour me suivre, ne peut être mon dis- « ciple. » Je vous parle ainsi, vénérables filles, parce que les religieuses qui posséderont quelque bien ne posséderont jamais la perfection. Ainsi, les vierges elles-mêmes qui ne renonceront pas à leurs biens, ne pourront être reçues parmi vous. On ne leur donnera l'habit qu'après qu'elles se seront entièrement débarrassées des soins du monde.

« Celles qui auraient leurs parents et ne posséderaient pas encore leurs biens, ou qui seraient mineures, devront faire un acte anticipé de vente ou de donation qui aura son effet au moment où elles entreront en possession de leurs biens ou dans leur âge de majorité.

« Aucune religieuse n'aura de servante, pas même l'abbesse. Les plus jeunes lui rendront les services dont elle pourrait avoir besoin. On ne recevra pas dans le monastère d'enfant au-dessous de six ou sept ans, et on ne prendra en pension aucune fille, soit noble, soit plébéienne, pour en faire l'éducation [1].

« Personne n'aura le choix de son ouvrage. Chaque religieuse fera ce qu'ordonnera l'abbesse ; aucune n'aura ni chambre à part ni meuble fermant à clef. Toutes coucheront dans un même dortoir, en des lits séparés ; les anciennes et les malades auront seules une salle particulière.

« Jamais on ne doit parler à haute voix, et, pendant la psalmodie, il ne faut ni parler ni travailler.

« Celle qui, au signal donné, ne se rendra pas avec empressement à l'office ou à l'ouvrage, sera fortement réprimandée. Si elle ne se corrige pas après deux ou trois avertissements, elle sera privée de la table commune et excommuniée. »

[1] Reg., c. 1.

On appelait excommunication, dans les monastères, l'exclusion des prières communes.

« Une religieuse qui sera réprimandée devra écouter, sans répondre, les avertissements qu'on lui donnera. Celle qui refusera de se soumettre à la correction, sera privée de la communion de la table ou de la prière, suivant la gravité de la faute.

« Les religieuses chargées de la cuisine auront, à leur repas, un peu plus de vin que les autres. Toutes seront chargées alternativement de la faire et de remplir tous les autres offices domestiques. La mère et la prieure en sont seules exemptes.

« Pendant les veilles, on s'occupera à faire des ouvrages qui éloigneront le sommeil et ne pourront distraire de l'attention qu'on devra apporter à la lecture. Si une religieuse s'endort, elle sera condamnée à se tenir debout tandis que les autres seront assises.

« Toutes recevront humblement la tâche qui leur sera donnée pour leur journée, et l'accompliront du mieux possible. Personne ne fera rien pour soi et ne possédera rien en propre, ni vêtement ni autre chose.

« Après Dieu, c'est à la mère qu'il faut obéir, et on doit aussi se soumettre à la prieure.

« A table, on doit écouter attentivement la lecture et continuer à la méditer au fond de son cœur quand elle est terminée. On demandera par signes les choses nécessaires à celle qui sera chargée de servir à table, et il faut songer à écouter la parole de Dieu tandis que le corps prend sa nourriture.

« Toutes les religieuses apprendront à lire. En tout temps, les deux premières heures du jour seront consacrées à la lecture, le reste du jour sera consacré au travail et à la prière. Depuis la deuxième heure jusqu'à la troisième ou heure de Tierce, une sœur lira à haute voix pendant que les autres travailleront. Durant le temps qu'on ne fera pas de lecture, on méditera intérieurement la parole de Dieu et on parlera seulement lorsqu'on ne pourra s'en dispenser [1].

« Celles qui possédaient quelque chose dans le monde l'offriront humblement à la mère pour la communauté; celles qui n'avaient rien ne chercheront pas à acquérir dans le monastère ce qu'elles ne possédaient pas dans le monde. Celles qui étaient riches ne mépriseront pas leurs sœurs qui étaient pauvres. A quoi leur servirait-il

[1] Reg., c. 2.

d'avoir quitté leurs richesses si elles avaient conservé leur orgueil? Vivez toutes ensemble dans l'union et la concorde, et respectez mutuellement en vous le Dieu dont vous avez mérité d'être les temples.

« Quand vous chantez à Dieu des psaumes et des hymnes, que votre cœur s'unisse à vos voix. Quand vous travaillez, ayez toujours dans l'esprit quelques passages des Saintes-Écritures.

« Vous aurez soin de bien traiter les malades, afin qu'elles se rétablissent promptement et qu'elles puissent reprendre leurs abstinences accoutumées. On devra leur donner tout ce qui leur sera nécessaire, et comme c'est l'ordinaire de n'avoir pas de bon vin pour la communauté, l'abbesse aura soin d'en avoir de meilleur pour les malades et pour celles qui auraient une santé délicate [1].

« Votre vêtement n'aura rien de remarquable. Vous ne devez pas chercher à plaire par vos habits, mais par vos vertus, ce qui convient mieux à votre profession. Les vêtements seront confectionnés dans la communauté. Ils seront simples et honnêtes; ils ne seront ni noirs ni d'une couleur éclatante, mais de laine blanche.

« Comme la mère du monastère doit prendre soin du spirituel, avoir des rapports avec les personnes du dehors, tenir la correspondance et surveiller le temporel, la prieure aura la surveillance du vestiaire et elle aura soin qu'il y ait toujours des vêtements pour les sœurs qui en auraient besoin [2].

« Vous n'userez jamais d'argenterie et il n'y en aura dans le monastère que pour le ministère de l'oratoire. Les ornements de l'oratoire seront en laine. On n'y mettra ni tableaux ni fleurs, parce qu'il ne doit rien y avoir dans le monastère qui puisse flatter les regards.

« Si on fait pour l'oratoire quelque présent dont l'usage est prohibé, on le vendra ou on le mettra dans la basilique de Sainte-Marie [3].

« Ayez toutes beaucoup de pudeur et de réserve dans vos regards. Si vous remarquez un peu de légèreté en quelqu'une de vos sœurs, reprenez-la secrètement. Si elle méprise votre avertissement, dites-le à la mère, et ne pensez pas être malveillante quand vous agissez avec une intention droite. Vous seriez coupables si, par votre silence, vous laissiez périr une de vos sœurs que la correction pouvait sauver [4].

[1] Reg., c. 3, 5.

[2] *Ibid.*, c. 3, 4, 8.

[3] *Ibid.*, c. 8.

[4] *Ibid.*, c. 2.

« Si une sœur, ce qu'à Dieu ne plaise! était tellement avancée dans le mal qu'elle reçût en cachette des lettres ou de petits présents, on devrait user d'indulgence et prier pour elle, si elle avouait sa faute avec candeur; mais elle devrait être sévèrement punie, si elle la niait, quoiqu'elle fût convaincue.

« On punira de la même manière celle qui fera des présents ou écrira des lettres. Seulement, si une religieuse, par affection pour ses parents, voulait leur envoyer des eulogies [1], elle en demanderait la permission à la mère, et, si elle l'obtenait, elle les ferait remettre par les portières.

« Si une des sœurs commettait un vol ou se laissait aller à des injures, elle devrait recevoir la discipline en présence de toute la communauté [2].

« Une religieuse qui aura mérité d'être excommuniée et séparée de la communauté, restera dans le lieu que l'abbesse lui aura désigné, jusqu'à ce qu'elle ait demandé pardon de sa faute [3].

« Avant tout, et pour conserver intacte votre réputation, que jamais aucun homme n'entre dans l'intérieur du monastère ou dans l'oratoire, excepté les évêques, le proviseur [4] de la communauté, un prêtre, un diacre, un sous-diacre et un ou deux lecteurs, tous recommandables par leur âge et leurs vertus, et qui n'y entreront que pour célébrer la messe. Les ouvriers ne seront admis qu'accompagnés du proviseur, et encore faudra-t-il que la mère l'ait su d'avance et l'ait permis. Le proviseur lui-même n'entrera jamais dans le monastère que dans les cas indispensables, et encore sera-t-il toujours accompagné de l'abbesse et d'une autre sœur des plus respectables.

« Les dames du monde, les jeunes personnes ou autres femmes ayant l'habit laïque, ne pourront être non plus admises dans le monastère.

« L'abbesse elle-même ne pourra aller au parloir sans être accompagnée de deux ou trois des sœurs.

« Les évêques, les abbés et les autres religieux recommandables par leur sainteté, seront admis dans l'oratoire pour y prier, s'ils le demandent. La porte du monastère devra être ouverte, à certaines

[1] C'est-à-dire du pain bénit, en signe d'affection et de communion.

[2] Reg., c. 4.

[3] *Ibid.*, c. 6.

[4] Le proviseur était chargé des affaires extérieures de la communauté.

heures convenables, aux personnes qui voudraient rendre aux religieuses leurs devoirs de politesse.

« Jamais, ni dans le monastère, ni hors du monastère, vous ne donnerez de repas aux évêques, aux abbés, aux moines, aux clercs, aux laïques, aux femmes portant l'habit séculier. Vous n'en donnerez même pas au proviseur. Seulement, vous pourrez admettre à votre table, et encore très-rarement, les religieuses de la cité qui auront une grande réputation de vertu et honoreront votre monastère. Si cependant une femme venait de loin pour voir sa fille dans la communauté, on pourrait l'inviter à partager le repas des sœurs, si elle était pieuse et si l'abbesse y consentait.

« Si on vient rendre visite à l'une des sœurs, on lui accordera la permission d'aller au parloir, mais elle y sera accompagnée de l'une des plus anciennes religieuses [1].

« On ne fera pas d'aumômes quotidiennes à la porte du monastère. Si Dieu vous donne la faculté de pouvoir secourir les pauvres, l'abbesse chargera le proviseur des aumônes du monastère [2]. »

Césaire termine sa règle par ces paroles [3] :

« Nous vous avions composé une règle dès la fondation de votre monastère, et nous avons été obligé plusieurs fois de la modifier. Mais, après avoir fait l'expérience de ce que vous pouviez faire, nous avons fixé aujourd'hui définitivement ce que nous avons cru possible, raisonnable, utile à votre sanctification. Nous avons tellement adouci cette règle, que nous vous croyons capables, avec le secours de Dieu, de l'accomplir parfaitement. Nous vous conjurons, en présence de Dieu et de ses anges, de n'y jamais rien changer [4]. »

Après avoir composé cette règle, Césaire l'envoya au pape Hormisdas qui alors vivait encore; il le pria en même temps d'exempter son nouveau monastère de la juridiction de l'évêque,

[1] Reg., c. 7.

[2] *Ibid.*, c. 8.

[3] *Ibid.*, c. 9.

[4] Après ces paroles, saint Césaire fait une récapitulation des principaux points de la règle, et ajoute trois chapitres : le premier, sur l'élection de l'abbesse ; elle devra être élue par toutes les religieuses ; le deuxième, sur l'ordre de la psalmodie et des jeûnes. Nous avons donné ce qui regarde la psalmodie dans les pièces justificatives du tome 1er de l'*Histoire de l'Église de France*. Elle était la même qu'à Lérins. Le troisième chapitre est sur l'ordre qu'on doit observer dans les repas. On y interdit l'usage absolu de la viande, excepté dans le cas de maladie grave.

quant au gouvernement intérieur de la communauté, et de confirmer la vente des biens ecclésiastiques qu'il avait faite en faveur de religieuses.

Le pape lui répondit [1] : « Je me réjouis dans le Seigneur, très-cher frère, de vous voir animé d'un si grand zèle pour tout ce qui peut procurer la gloire de Dieu, que vous ne croyez jamais en avoir fait assez. C'est le propre de l'amour d'agir toujours sans pouvoir être jamais satisfait.

« Vous nous annoncez dans votre lettre que vous avez établi dans votre église d'Arles, non-seulement des clercs et des moines, mais encore des chœurs de vierges pour chanter les louanges de Dieu, et vous me demandez d'exempter leur monastère de la juridiction de vos successeurs.

« Nous consentons de bon cœur à la demande de Votre Fraternité, et, de notre autorité apostolique, nous déclarons qu'aucun évêque, même de vos successeurs, ne pourra s'attribuer de droits dans le susdit monastère, si ce n'est celui de visiter, à certaines époques, la famille sainte qui y est réunie et pour laquelle vos successeurs devront avoir une sollicitude pastorale.

« Quant à la vente des biens ecclésiastiques que vous avez faite en faveur de ce monastère et que vous nous priez d'approuver, nous ne lui donnons cette approbation qu'à la condition que les évêques, appartenant au diocèse de Votre Charité, y donneront leur consentement.

« Que Dieu, bien-aimé frère, vous conserve en bonne santé. »

Césaire soumit, suivant la volonté du pape, à l'approbation de ses évêques comprovinciaux, la vente qu'il avait faite. Ils la confirmèrent, et nous voyons au bas de la lettre du pape les signatures de Mercellus, Jean, Severus, Cyprianus, Montanus, Pierre et Contumeliosus qui était encore sur son siége à cette époque.

Césaire avait pour son monastère de religieuses une affection toute paternelle et il ne voulut pas quitter le monde sans avoir fait, à ses filles spirituelles, ses derniers adieux.

Il avait soixante-treize ans, et depuis quarante ans il était évêque lorsqu'il sentit approcher le moment suprême. Au milieu des souffrances de sa dernière maladie [2], il s'informait si le jour de la fête du bienheureux Augustin était proche. « J'espère, disait-il, que

[1] Epist. Hormisd. ad Cæsar.; apud Bolland., 12 jan.
[2] Vit. S. Cæsar., lib. 2, c. 4.

le jour de ma mort n'en sera pas éloigné. Vous savez combien j'ai aimé la doctrine très-catholique d'Augustin. »

A la première nouvelle de sa maladie, les religieuses de son monastère tombèrent dans une si grande désolation, qu'elles en avaient perdu le sommeil et ne pouvaient prendre aucune nourriture; elles pleuraient et gémissaient lorsqu'elles voulaient psalmodier. Césaire se fit porter au milieu d'elles, afin de les consoler, mais ses paroles rendirent leur douleur plus vive encore. Le saint évêque, après avoir consolé l'abbesse Césarie qui avait alors avec elle plus de deux cents religieuses, et lui avoir recommandé l'exacte observation de la règle, donna sa bénédiction à toute la communauté et lui fit ses adieux. Les pieuses vierges poussèrent un cri déchirant en voyant partir leur bon père qu'elles ne devaient plus revoir que dans l'éternité.

Césaire se fit de là porter à son église où il expira entre les bras des évêques, des prêtres et des diacres qui étaient accourus en grand nombre pour assister à ses derniers moments.

Aussitôt qu'il eut rendu le dernier soupir, le peuple se jeta sur ses vêtements. Les évêques et les prêtres ne purent empêcher qu'ils ne fussent mis en lambeaux et emportés comme de précieuses reliques. En entrant au ciel, le bienheureux y fut sans doute reçu au milieu des transports d'une ineffable joie, mais il laissa sur la terre la désolation et le deuil. Les méchants comme les bons, les Juifs comme les chrétiens faisaient son éloge. Hélas! disaient-ils pendant les funérailles, le monde ne fut pas digne de posséder plus longtemps un si bon pasteur. Le corps du saint fut conduit, au milieu des sanglots et des larmes, jusqu'à la basilique de Sainte-Marie attenante au monastère des religieuses, et il y fut inhumé.

Qui pourrait, disent les auteurs de sa Vie [1], raconter quelles furent sa patience, sa pureté, sa charité, son application à méditer jour et nuit la loi de Dieu? Il fut le défenseur de la foi, le modèle des évêques, l'ornement des églises, le prédicateur de la grâce, le père des pauvres, le rédempteur des captifs. Son cœur était un foyer de charité; jamais, de sa bouche, il ne sortit une parole amère, un mensonge, une malédiction. A ceux qui lui disaient des injures, il répondait. « Que Dieu vous pardonne votre péché, » ou bien: « Que Dieu dissipe votre erreur. » Son visage était toujours d'une angélique tranquillité. Jamais trop joyeux, il n'était

[1] Vit. S. Cæsar., lib. 2, c. 4.

jamais non plus dans une trop grande tristesse, à moins qu'il ne déplorât les péchés qu'il voyait commettre. Il n'était pas une heure sans méditer la parole de Dieu, et quand il cessait de méditer ou de prêcher, un secrétaire continuait de lire auprès de lui.

Souvent il faisait dans sa province des courses apostoliques, et un jour il s'avança jusqu'au milieu des Alpes avec l'évêque d'Avignon Eucherius. Les deux évêques trouvèrent en leur chemin une pauvre femme qui rampait sur les pieds et les mains et ne pouvait se tenir debout à cause de ses infirmités. « Baissez-vous, dit Césaire à Eucherius, et faites-lui le signe de la croix. » Celui-ci hésita, et se mit à trembler et à s'excuser; « Faites-lui le signe de la croix, dit encore Césaire, » et Eucherius enfin obéit. « Maintenant, ajouta Césaire, prenez-lui la main et relevez-la. — Pour cela, dit Eucherius, je n'oserai pas le faire. Faites-le, vous qui avez reçu de Dieu le pouvoir de guérir le corps et l'âme des malades. — Tout-à-l'heure, dit Césaire, vous prétendiez que vous iriez jusqu'en enfer, par obéissance, et vous refusez de faire ce que demande de vous la charité? Prenez donc la main de cette femme et relevez-la, au nom du Seigneur. » Eucherius obéit enfin, et la pauvre femme s'en retourna parfaitement guérie en son logis.

Nous pourrions raconter bien d'autres miracles du saint évêque d'Arles, car Dieu se plaisait à soumettre la nature à cet homme admirable qui s'était élevé au-dessus de la nature par ses vertus.

II.

Sainte Radegonde. — Elle est amenée de Thuringe par Hloter et élevée au palais d'Aties. — Hloter l'épouse — Vie de Radegonde au palais de Soissons. — Sa fuite. — Saint Médard lui donne l'habit de religieuse — Elle se retire auprès de Poitiers — Elle fait bâtir son monastère. — Vie de Radegonde au monastère. — Ses relations avec Fortunat. — Hloter pense à arracher Radegonde de son monastère. — Saint Germain de Paris l'en détourne. — Radegonde obtient de l'empereur Justin un morceau de la vraie croix. — Son monastère appelé Sainte-Croix. — Elle donne à son monastère la règle de saint Césaire. — Elle le met sous la protection des évêques. — Lettre que lui écrivent les évêques du concile de Tours, parmi lesquels est saint Germain. — Voyage de saint Germain au monastère de Sainte-Croix. — Vie de saint Germain. — Ses travaux liturgiques. — Exposition du rit de l'ancienne liturgie gauloise dans la célébration de la messe, d'après saint Germain.

531—567.

L'Église a toujours eu des saints dans toutes les conditions. Il semblerait même que ce fut aux époques où la société civile fut en proie aux plus terribles commotions que Dieu voulut donner cet éclatant

témoignage à la divinité de sa doctrine et de ses lois. La sainteté est la perfection du bien, le bien n'est que la vérité en pratique; la couronne éclatante de saints qui embellit le front de l'Église atteste donc d'une manière non équivoque qu'elle a en elle le principe du bien ou la vérité. Après la vie d'un grand évêque, nous avons à redire celle d'une pieuse reine.

Radegonde, Hlothilde et Bathilde, sont trois figures angéliques qui tranchent bien sur ce fond si noir des palais mérowingiens.

Radegonde était fille de Berther [1], roi de Thuringe. Son père ayant été vaincu par les rois franks, fils de Hlodowig, elle fut emmenée prisonnière, et tomba, elle et son frère, dans le lot du roi de Soissons. Elle avait à peine huit ans. Mais elle était si gracieuse que Hloter conçut dès-lors le désir de l'avoir plus tard pour épouse.

Dans ce but, il la fit élever soigneusement à Aties, maison royale située au territoire des Veromanduens, et il voulut qu'à tous les travaux qui conviennent à son sexe elle joignît l'étude des lettres. L'ame de Radegonde était naturellement impressionnable, et, comme la lecture qui lui plaisait le mieux était la Vie des Saints, elle conçut un vif amour de la perfection, et elle disait souvent à ses compagnes que son désir le plus ardent était d'être martyre.

A mesure qu'elle croissait en âge, une angélique modestie rehaussait l'éclat de sa beauté. Elle aimait les pauvres jusqu'à leur rendre les plus humbles services. Son bonheur était d'assister aux offices de l'Église, et elle avait tant de vénération pour la maison de Dieu, qu'elle la balayait elle-même et en nettoyait le pavé.

Mais tandis qu'elle passait ainsi des jours heureux dans l'exercice de la piété et de la charité, arriva le temps où Hloter avait résolu de l'épouser. En voyant arriver les officiers qui devaient l'emmener au palais de Soissons, Radegonde, effrayée et tremblante, s'enfuit. On l'atteignit et on l'emmena, malgré elle, à Hloter [2].

[1] Fortunat., Vit. S. Radegund., c. 1; apud Bolland., 13 aug. — La Vie de sainte Radegonde a été écrite par Fortunat, qu'elle fit proviseur de son monastère. La sœur Baudonivia en composa une autre peu de temps après, pour compléter celle de Fortunat. Baudonivia était une des religieuses de sainte Radegonde.

[2] Les rois franks, avant d'avoir embrassé le christianisme, regardaient comme un des priviléges de leur dignité d'avoir plusieurs femmes. Hloter était, il est vrai, chrétien de nom, mais réellement païen et encore barbare. Il eut un grand

L'attrait de la puissance et des richesses ne put atténuer dans une ame comme celle de Radegonde les inexprimables dégoûts qui suivirent cette union forcée. Autant qu'il lui était possible, elle se dérobait à toutes ces magnificences qui la poursuivaient, et lui étaient plus cruelles que les chaînes de l'esclavage. Aussi souvent qu'il lui était possible, elle sortait du palais, et c'était pour porter des secours aux monastères ou aux pauvres dont la voix plaintive ne frappait jamais en vain son oreille.

Hloter lui avait donné la maison d'Aties, où elle avait été élevée. Elle en fit un hôpital, et bien souvent elle venait y rendre aux malades les services les plus pénibles à la nature. A la table même du roi, elle savait imiter la frugalité des anachorètes, et, pendant la nuit, il lui arrivait fréquemment de se lever, sous quelque prétexte, et de rester si long-temps en prières, agenouillée sur un cilice, qu'elle se relevait transie de froid.

Les fêtes et les plaisirs auxquels elle devait prendre part attristaient l'ame de la pieuse reine; elle n'avait de bonheur qu'en voyant arriver au palais quelque serviteur de Dieu, avec qui elle put s'entretenir de choses spirituelles. Elle était industrieuse pour lui témoigner sa joie et sa vénération; mais lorsqu'il était parti, elle retombait dans sa tristesse.

Hloter aimait Radegonde avec passion; il eût voulu cependant qu'elle fût moins vertueuse. Sa piété le mettait en humeur, et il disait souvent qu'il avait pour femme une religieuse, et non une reine.

Radegonde cherchait à adoucir son caractère farouche, et cachait de son mieux l'amertume dont elle était abreuvée.

Pour cette ame froissée et comme meurtrie par tous les liens qui l'attachaient au monde, il n'y avait qu'un refuge, le monastère. Radegonde y aspirait de tous ses vœux, mais les obstacles étaient grands, et six années se passèrent avant qu'elle osât les surmonter. Un dernier malheur de famille lui en donna le courage.

Son frère, amené captif avec elle, avait grandi au palais de Soissons. Sans doute, il regrettait et sa patrie et le trône de son père.

nombre de femmes, et plusieurs ensemble. Il est probable que le mariage de Radegonde avec lui ne fut légitime que suivant les lois frankes, et non suivant les lois de l'Église. C'est la manière la plus raisonnable d'expliquer la tristesse de Radegonde pendant les six années qu'elle passa au palais de Soissons, sa fuite, et la consécration religieuse que lui donna saint Médard, avant même d'avoir consulté Hloter. Si le mariage de Radegonde eût été légitime aux yeux de l'Église, elle n'eût pu, en conscience, abandonner son mari comme elle le fit.

Hloter lui en fit un crime, et, par ses ordres, le jeune Thuringien fut massacré.

Dès qu'elle eût appris cette horrible nouvelle, Radegonde prit la résolution de quitter le palais du farouche Hloter. Elle usa de ruse pour en sortir, et demanda [1] seulement au roi la permission d'aller rendre visite à saint Médard [2].

Ce vénérable évêque gouvernait l'Église des Veromanduens lorsqu'elle était à Aties. Comme elle y revenait souvent pour soigner les malades, elle avait eu avec lui des rapports fréquents, et l'avait sans doute fait le confident de ses pensées les plus intimes et de l'amère douleur qui pesait sur son ame.

Lorsque la cité des Véromanduens fut détruite, Médard transporta son siége épiscopal à Noyon. C'est là que vint le trouver Radegonde.

Il était dans l'église lorsque la pieuse reine vint se jeter à ses pieds, le suppliant de lui donner l'habit religieux.

Le saint évêque fut étonné d'abord; il hésitait, et les officiers de Hloter qui avaient accompagné Radegonde s'étant précipités dans le sanctuaire, cherchaient à l'arracher de l'autel. Mais elle, entrant dans le sacrarium, se revêtit elle-même de l'habit de religieuse, et s'avançant au pied de l'autel: « Si vous différez de me consacrer, dit-elle à l'évêque, et si vous craignez plus un homme que le Seigneur, le souverain pasteur des ames vous demandera compte d'une brebis que vous aurez laissé perdre! »

Ces paroles vont à l'ame du saint évêque. Il ne peut plus hésiter: il étend les mains, et consacre à Dieu la jeune reine qui distribue sur-le-champ aux pauvres et à l'église ses parures chargées d'or et de pierreries.

[1] Fortunat., Vit. S. Radegund., c. 2.

[2] Saint Médard était fils du Frank Nektar et d'une Gallo-Romaine nommée Protagia. Il naquit à Salenci, près Noyon, et passa sa jeunesse à garder les troupeaux de son père. Il avait dès-lors tant d'amour pour les pauvres, qu'il leur donnait souvent ce qu'il avait apporté dans les champs pour sa nourriture. Ses parents le mirent au nombre des disciples de saint Remi, qui le fit évêque de la cité des Véromanduens. Le saint évêque travailla à la conversion des Franks, de concert avec saint Eleutherius de Tournai, son ami, et, comme lui, disciple de saint Remi. Médard s'étant rendu à Tournai pour les funérailles de saint Eleutherius, les fidèles de cette Église le prièrent d'être leur pasteur, et Médard gouverna les deux Églises de Tournai et de Noyon, qui restèrent unies pendant six cents ans. Fortunat a fait la Vie de saint Médard, et ne nous apprend presque rien de la vie de ce grand évêque. (*V.* Fortunat., Vit. S. Medard., apud Bolland., 8 jun.)

De Noyon, Radegonde se rendit à la basilique de saint Martin de Tours, vénérée comme un asile inviolable, et quand elle sut que Hloter lui laissait la liberté de se donner à Dieu, elle se retira dans une maison de campagne, près de Poitiers, où elle voulait bâtir un monastère.

Hloter lui-même l'aida à mettre ce projet à exécution [1], et l'évêque Pientius activa les travaux de concert avec le duc Austrapius, qui depuis fut fait par Hloter évêque de Selle, au diocèse de Poitiers.

Pendant le temps que dura la construction, Radegonde édifia toute la contrée du spectacle de ses angéliques vertus.

Depuis le jour [2] où elle fut consacrée par saint Médard jusqu'à sa vieillesse, elle ne mangea que des légumes et ne but qu'un peu d'eau et de cidre. Comme saint Germain d'Auxerre, elle avait une petite meule pour broyer le grain qui servait à sa nourriture. Elle faisait elle-même son pain, et, de la plus pure farine, elle faisait des pains d'autel qu'elle envoyait aux sanctuaires les plus vénérés. Elle joignait à ces humbles occupations les actes d'une héroïque charité, et on ne peut comprendre, dit Fortunat, comment, exilée et étrangère, elle pouvait suffire aux aumônes qu'elle distribuait. Tous les jours, elle nourrissait les pauvres inscrits sur la matricule de l'église, et deux jours par semaine, le jeudi et le samedi, elle réunissait les infirmes, nettoyait et lavait leurs plaies, puis leur servait un repas. Elle faisait même manger les aveugles et ceux qui n'avaient pas la force de porter la nourriture à leur bouche.

Dès que son monastère fut achevé [3], Radegonde, renonçant de grand cœur à l'éclat et aux attraits du monde, s'y enferma pour ne plus penser qu'à embellir son ame de toutes les grâces de la vertu.

Le jour [4] où elle entra dans sa nouvelle retraite, les places et les rues de la ville de Poitiers étaient remplies d'une foule immense. Les toits des maisons étaient couverts de spectateurs avides de contempler une dernière fois cette jeune et belle reine, qui échangeait les grandeurs du monde pour cette vie de mortification et de pénitence qui en a fait l'émule des martyrs.

Le premier carême qu'elle passa dans son monastère, Radegonde ne mangea du pain que le dimanche. Les autres jours elle ne prit

[1] Baudoniv., Vit. S. Radegund., c. 1; apud Bolland., 13 aug.

[2] Fortunat., Vit. S. Radegund., c. 2.

[3] Baudoniv., Vit. S. Radegund., c. 1.

[4] Fortunat., c. 2.

pour nourriture que des racines et des légumes non assaisonnés. Elle était si exténuée, qu'elle pouvait à peine ouvrir la bouche pour chanter l'office. Elle avait sur la chair un rude cilice, couchait sur la cendre et se levait la nuit pour nettoyer les chaussures de ses sœurs. Dans la suite, elle modéra un peu ses mortifications; mais jusqu'au moment où ses infirmités devinrent très grandes, elle ne mangea un peu de pain que le jeudi et le dimanche pendant tous les carêmes, coucha toujours sur le cilice et la cendre, excepté aux grandes solennités de l'Église.

Après avoir établi son monastère, Radegonde se déchargea de la direction sur une abbesse [1] qu'elle fit élire et à laquelle elle se soumit comme la plus humble des sœurs.

L'abbesse et toutes les religieuses la regardèrent toujours comme leur mère, elle au contraire se regardait comme leur servante. Elle balayait [2] à son tour les salles et les corridors de la maison, elle faisait sa semaine à l'infirmerie, et lorsqu'elle était de cuisine, elle allait elle-même chercher le bois au bûcher et l'eau au puits; elle nettoyait et lavait les légumes, soufflait le feu, lavait la vaisselle et servait à table avec une admirable modestie.

Outre ces humbles actions qui lui étaient communes avec ses sœurs, Radegonde faisait des actes de mortification dont la pensée fait frissonner, dit le pieux Fortunat. Elle était faible et très délicate, et cependant elle avait l'habitude, pendant le carême, de s'entourer le corps d'une chaîne de fer. Une année, elle l'avait tellement serrée, qu'elle avait complètement disparu dans la chair. Après les jours de pénitence, elle ne put l'ôter elle-même, et il fallut lui faire de profondes incisions qui lui causèrent d'atroces douleurs. Une autre fois, elle fit rougir au feu des lames de cuivre taillées en forme de croix et se les appliqua fortement sur le corps. Elle se torturait continuellement et semblait vouloir remplacer pour elle-même les bourreaux qui n'étaient plus là pour lui faire souffrir le martyre.

Sa piété égalait sa mortification. « Sa pensée était toujours en Dieu, et lorsqu'elle cessait de chanter des psaumes, dit sa pieuse fille Baudonivia [3], son cœur continuait à se nourrir des bons sentiments qu'elle y avait puisés. Jamais de sa bouche ne sortaient ni

[1] Cette abbesse s'appelait Agnès.

[2] Fortunat., c. 3.

[3] Baudoniv., Vit. S. Radegund., c. 2.

malédictions ni mensonges; elle priait pour ses persécuteurs et nous apprenait à faire de même. Elle aimait tendrement la nouvelle famille que le Seigneur lui avait donnée à la place de celle qui lui avait été ravie pendant son enfance, et elle nous disait souvent : « Vous êtes les filles de mon choix, mes yeux et ma vie, mon re» pos et tout mon bonheur! Jeunes plantes que je cultive avec » amour! pratiquons ensemble, pendant cette vie, les vertus qui » nous procureront le bonheur dans le monde futur; servons le » Seigneur avec crainte, foi et amour; cherchons-le dans la simpli» cité de nos cœurs, afin que nous puissions lui dire un jour : Don» nez-nous, Seigneur, ce que vous nous avez promis, puisque nous » avons accompli ce que vous nous aviez ordonné. »

Radegonde n'imposait[1] jamais aux autres ce qu'elle n'avait pas elle-même pratiqué auparavant. S'il venait au monastère un serviteur de Dieu, elle s'empressait de lui demander ses conseils, et lorqu'elle avait appris de lui quelque pratique pieuse qu'elle ne connaissait pas, elle la faisait d'abord, puis l'établissait dans sa communauté.

Le monastère de Radegonde florissait depuis plusieurs années, n'ayant encore de règle que ses exemples, lorsqu'il fut visité par Venantius Fortunatus, plus connu sous le nom de Fortunat.

Ce pieux pélerin était venu d'Italie vénérer les reliques de saint Martin de Tours et de saint Hilaire de Poitiers. Il ne put quitter cette dernière cité sans aller rendre visite à Radegonde, dont la fuite du palais de Hloter avait eu sans doute beaucoup de retentissement dans le monde chrétien.

Radegonde eut à peine vu Fortunat, qu'elle conçut pour lui beaucoup d'estime et une de ces affections connues seulement des cœurs purs. Elle lui proposa de se fixer à Poitiers et d'être proviseur de son monastère. Fortunat y consentit et se mit au rang des clercs de l'Église épiscopale de Poitiers. Bientôt après, ses vertus le firent élever au sacerdoce.

Fortunat était un poète distingué, et nous trouvons dans ses œuvres vingt-sept pièces de vers adressées à sainte Radegonde, où à l'abbesse Agnès qui gouvernait le monastère sous sa direction. Il parle souvent dans ces vers de l'affection qu'il avait pour elles. Il ne donne à Radegonde que le doux nom de mère, et il appelle Agnès sa chère sœur. Son cœur chaste et pur comme celui des

[1] Baudoniv., Vit. S. Radegund., c. 2.

deux anges terrestres qu'il aimait, ne soupçonnait pas qu'on pût lui en faire un crime.

« Oui, dit-il à Agnès, je vous donne le nom de sœur, c'est que mon affection pour vous est celle d'un frère. J'en atteste J.-C. et Pierre et Paul, ses ministres fidèles, et la Sainte Vierge Marie, et le chœur pur des vierges dont elle est la reine : je n'ai jamais eu pour vous que cette amitié que nous eussions eue l'un pour l'autre, si sainte Radegonde eût été réellement notre mère. »

Fortunat, dans les vers qu'il adresse à ses pieuses amies, chante tous ces petits événements qui faisaient le charme de la vie douce et monotone qu'il menait à Poitiers. Si Radegonde s'enfermait en sa cellule au commencement du carême, suivant sa coutume, il lui disait sa tristesse, et il chantait sa joie et son bonheur lorsqu'il voyait arriver le jour de Pâque qui était pour lui une double fête. Si Radegonde ou Agnès lui envoyaient quelque présent, du lait, des fruits ou des fleurs, le poète leur donnait en retour des corbeilles d'osier qu'il tressait lui-même, et quelques vers exprimant une pensée délicate, un sentiment d'amitié, un conseil affectueux.

Les jours de grandes fêtes, les bonnes religieuses se mettaient en frais et déployaient tout leur génie culinaire; Radegonde cherchait s'il ne lui restait pas quelque débris de son ancienne magnificence, et Fortunat voyait arriver à l'heure de son repas des légumes qui nageaient en un jus délicieux, des ragoûts pompeusement placés sur des plats d'argent ou de marbre.

A cette vue, le bon proviseur s'égayait, et saisissant la lyre d'Horace, il chantait d'une voix mal assurée son ivresse et ses excès [1]. Ses joviales fantaisies venaient faire diversion à l'existence si rude et si sévère des anges terrestres qu'il était heureux d'égayer quelques instants.

Mais tout n'est pas fête en cette vie, et au milieu des parfums de béatitude que respire un cœur pur, au sein d'une douce retraite,

[1] M. Aug. Thierry a pris au sérieux les fantaisies de Fortunat, et il fait de cet homme vénérable, que l'Église a mis au nombre de ses saints, un gourmand et un ivrogne dont sainte Radegonde et l'abbesse Agnès favorisaient les vils penchants. On est stupéfait en lisant, dans un livre sérieux, une telle assertion. M. Thierry consacre à sainte Radegonde des pages où il montre, comme toujours, un rare talent d'exposition. Nous dirons même que, dans les *Récits des temps Mérovingiens*, M. Thierry est beaucoup moins ennemi de l'Église que dans l'*Histoire de la Conquête des Normands ;* mais il est loin d'être encore débarrassé de ses préjugés anti-chrétiens. (*V.* Récits des temps Mérovingiens, t. II.)

il est parfois des instants pénibles. Dieu les permet pour nous faire souvenir que la terre n'est pas le séjour du bonheur.

Radegonde, si heureuse au milieu de ses filles adoptives, se prenait quelquefois à penser à sa chère Thuringe qu'elle avait quittée si jeune encore, à ses parents massacrés sous ses yeux, à son frère que le roi de Soissons avait si cruellement immolé. Ces tristes souvenirs passaient comme des nuages sombres sur son cœur. Fortunat était le confident de ses tristesses, et sans doute qu'elle lui peignit bien souvent les scènes de désolation et de meurtre dont elle avait été témoin et victime.

Après tant d'années d'exil, le souvenir du foyer paternel vivait toujours en son ame. Fortunat écrivait en son nom au dernier débris de sa race, au fils de son oncle, réfugié à Constantinople; et dans les paroles de la fille des rois de Thuringe, on retrouve un reste des mœurs germaniques [1], des réminiscences de ces chants nationaux qu'elle avait jadis écoutés dans le palais de bois de ses ancêtres et sur les bruyères de son pays. La trace s'en retrouve çà et là visible encore, bien que certainement affaiblie, dans quelques pièces de vers où Fortunat, parlant au nom de Radegonde, cherche à rendre telles qu'il les a reçues ses confidences mélancoliques.

« J'ai vu les femmes traînées en esclavage, les mains liées et les cheveux épars.... l'une marchait nu-pieds dans le sang de son mari, l'autre passait sur le cadavre de son frère.

» Chacun a eu son sujet de larmes.... moi j'ai pleuré pour tous.

» J'ai pleuré mes parents morts, et il faut que je pleure aussi ceux qui sont restés en vie.

» Quand mes larmes cessent de couler, quand mes soupirs se taisent, ma douleur ne se tait pas.

» Lorsque le vent murmure, j'écoute s'il m'apporte quelque nouvelle; mais l'ombre d'aucun de mes proches ne se présente à moi.... Tout un monde me sépare de ceux que j'aime.

» En quels lieux sont-ils? Je le demande au vent qui siffle; je le demande aux nuages qui passent; je voudrais qu'un oiseau vînt me donner de leurs nouvelles... Ah! si je n'étais retenue par la clôture sacrée de ce monastère, ils me verraient arriver près d'eux au moment où ils m'attendraient le moins.

» Je m'embarquerais par le gros temps... Je voguerais avec joie

[1] Aug. Thierry, Récits des temps mérow., t. II.

dans la tempête. Les matelots trembleraient... moi, je ne tremblerais pas

» Si le vaisseau se brisait, je m'attacherais à une planche et je continuerais ma route... si je ne pouvais saisir aucun débris, j'irais jusqu'à eux en nageant. »

Ainsi s'écoulaient, mêlés de bonheur et de tristesse, les jours de Radegonde, lorsqu'elle apprit que Hloter pensait encore à elle. Effrayée, elle envoie sur-le-champ [1] prier un saint ermite nommé Jean de la recommander au Seigneur et d'obtenir pour elle d'échapper au malheur qui la menaçait. Le saint homme lui fit dire : « Hloter a conçu le projet de vous rappeler auprès de lui, mais il ne l'exécutera pas. »

Hloter vint en effet à Tours sous prétexte de vénérer les reliques de saint Martin, mais avec l'intention secrète d'aller jusqu'à Poitiers et d'enlever Radegonde. Il était accompagné du grand évêque de Paris, Germain [2]. Radegonde envoya secrètement au saint évêque un nommé Proculus qui lui remit quelques présents, des eulogies et une lettre. Germain l'ayant lue se jeta aux pieds du roi en présence du tombeau de saint Martin, et le conjura, les larmes aux yeux, de ne point aller à Poitiers.

Hloter comprit que Germain n'était que l'inteprète de Radegonde, et il se repentit d'avoir effrayé cette douce et pieuse femme qu'il aimait toujours, mais qu'il devait respecter. Il chargea saint Germain de lui obtenir son pardon et repartit pour Soissons.

Délivrée de ses frayeurs, Radegonde ne pensa plus qu'à faire fleurir de plus en plus la piété dans son monastère. Dans ce but, elle l'enrichit de plusieurs reliques. Elle eût désiré, dit Baudonivia [3], que le Sauveur lui-même vînt habiter au milieu de nous. Elle voulut au moins avoir un morceau de la croix sur laquelle il racheta le monde. Elle envoya, pour en obtenir, des clercs à Justin, empereur d'Orient. Elle ne put à sa demande joindre des présents, puisqu'elle ne possédait plus rien, mais elle se mit en prières avec sa communauté, et le Seigneur exauça les désirs de son cœur. Justin accueillit favorablement la demande de Radegonde et lui envoya un morceau de la vraie croix entouré d'or et de

[1] Greg. Tur., De Glor. Confess., c. 2.

[2] Baudoniv., c. 1.

[3] Baudoniv., c. 3. — Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 40.

diamants, des reliques des saints les plus vénérés en Orient et un livre d'Évangiles couvert d'or et de pierreries.

L'évêque de Poitiers, nommé Marowig, refusa, on ne sait pour quelle cause, d'aller au-devant des saintes reliques, et on fut obligé de les déposer à Tours, dans un monastère d'hommes qu'avait fondé Radegonde.

L'évêque de Tours, Euphronius, les porta ensuite avec pompe jusqu'à Poitiers. Une grande foule de peuple les accompagnait, portant des cierges et chantant des psaumes. Ce fut pour cette cérémonie que Fortunat composa l'hymne *Vexilla Regis*.

« L'étendard du Roi est déployé et nous voyons briller avec éclat le mystère de la croix; ce gibet auquel a été suspendue la chair du Dieu créateur du monde.

» Sur ce gibet, son cœur, percé du fer cruel d'une lance, a laissé couler le sang et l'eau qui nous ont lavés de nos crimes.

» C'est aujourd'hui que nous voyons vraiment s'accomplir les chants prophétiques de David : *Dieu a régné par le bois sur les nations*.

» O arbre magnifique et glorieux orné de la pourpre du Roi! Bois sacré qui as été trouvé digne de toucher des membres si vénérables!

» Arbre bienheureux qui as tenu sur tes bras le prix du monde! qui as été la balance où a été pesé ce corps qui l'a emporté sur l'enfer et lui a ravi sa proie.

» Salut [1], pieux autel! Salut, victime sainte! Gloire à ta Passion par laquelle la vie a vaincu la mort; qui a fait sortir la vie du sein même de la mort.

» Trinité suprême! O Dieu unique! Que tout esprit chante tes louanges! Diriges à travers les siècles ceux que tu as sauvés par le mystère de la Croix. »

C'est au milieu de ces chants de triomphe que les reliques arrivèrent au monstère de Poitiers, qui prit le nom de monastère de la Sainte-Croix. Radegonde les y reçut avec bonheur et eut la consolation de voir sa pieuse famille croître en nombre et en ferveur.

Cependant le monastère de Sainte-Croix ne possédait pas une règle fixe, bien déterminée et propre à diriger les sœurs dans le détail de toutes leurs actions. Radegonde sentit la nécessité d'en éta-

[1] Cette strophe de Fortunat a été remplacée par : *O crux, ave*, etc.

blir une, et elle se rendit à Arles[1] afin d'y étudier celle de saint Césaire qui passait pour la plus parfaite. Elle était accompagnée d'Agnès. L'abbesse Césarie les reçut avec joie et leur promit de faire copier et de leur envoyer la règle telle que le saint évêque l'avait donnée. Elle la leur adressa en effet quelque temps après, et Radegonde écrivit aux évêques du concile de Tours qui se tenait alors, pour les prier d'approuver cette règle et de prendre son monastère sous leur protection.

Voici la réponse des évêques que Grégoire de Tours[2] nous a conservée :

« A la très bienheureuse dame Radegonde, fille de l'Église de J.-C., Euphronius, Prætextatus, Germanus, Félix, Domitianus, Victorius et Dumnolus, évêques :

» Dieu, dans son infinie bonté, a toujours fourni aux hommes des moyens de salut, et aucun temps ni aucun lieu n'a été privé de ses bienfaits. Toujours l'arbitre bienfaisant des choses a suscité, dans les champs confiés à la culture de l'Église, des personnes capables de les cultiver et de leur faire produire au centuple, grâce à la douce température qu'y fait régner J.-C. Sa bonté répand ses bienfaits de toutes parts, et ne refuse jamais ce qu'elle sait être à l'avantage du grand nombre, afin d'en avoir, au dernier jour, un plus grand nombre à couronner. C'est ainsi qu'à la naissance de la religion catholique parmi nous, lorsque les Gaulois commençaient seulement à respirer les premiers parfums de la foi catholique, et qu'un bien petit nombre étaient venus à la connaissance des mystères ineffables de l'adorable Trinité, le Seigneur daigna envoyer, de contrées lointaines, le bienheureux Martin, afin que la religion n'eût pas moins de succès en notre pays que dans le reste de l'univers. Quoiqu'il ne soit pas venu au temps des Apôtres, la grâce apostolique ne lui a pas manqué; Dieu lui donna, comme faveur, ce qu'il n'eut pas par l'âge, et ses mérites suppléèrent à ce qui lui manqua du côté de la dignité.

» Nous nous réjouissons, vénérable fille, de voir revivre en vous, par la miséricorde divine, la preuve de la dilection de Dieu; car, dans le déclin et la vieillesse de notre temps, la foi, par les efforts de votre amour, renaît et refleurit, et ce qu'avait engourdi le froid de la vieillesse, se réchauffe aux rayons de votre ame brû-

[1] Bolland., 13 aug. Comm. præv.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 39.

lante. Comme vous êtes venue à-peu-près des mêmes lieux d'où nous est venu le bienheureux Martin, il n'est pas étonnant que vous l'ayez pris pour modèle : vous avez voulu imiter les œuvres de celui dont vous avez suivi le chemin, et vous unir à cet homme bienheureux aussi complètement que vous vous êtes séparée du reste du monde. Brillante de la lumière de ses doctrines, vous remplissez les cœurs de ceux qui vous écoutent d'une céleste clarté, et les ames des vierges, attirées vers vous, embrâsées des étincelles du feu divin, accourent s'abreuver dans votre sein, comme à la source de l'amour de J.-C.; elles abandonnent même leurs parents, et vous préfèrent à leur mère. C'est la grâce qui leur donne ce courage, et non la nature. Témoins de cette ardeur, nous en rendons grâce à la Bonté divine, qui sait unir les volontés humaines à sa propre volonté, et qui retiendra certainement dans ses bras celles qu'elle a réunies autour de vous.

» Or, comme nous avons appris que, par la protection divine, plusieurs vierges étaient venues d'elles-mêmes se soumettre à la règle que vous avez établie, et après avoir examiné la requête que vous nous avez faite dans la lettre que vous nous avez adressée et que nous avons reçue avec joie, nous arrêtons, en J.-C., notre Créateur et notre Rédempteur, que toutes celles qui se sont rassemblées autour de vous doivent inviolablement garder, dans l'amour du Seigneur, la résolution qu'elles semblent avoir prise de leur plein gré; car on ne doit pas souiller la foi qu'on a promise à Dieu en présence du ciel, et ce n'est pas un crime léger de polluer le temple de Dieu, et de mériter, chose horrible à dire, qu'il soit détruit par les flammes de sa colère. Nous statuons donc, comme nous l'avons dit, que si quelque vierge, appartenant aux lieux soumis à notre juridiction sacerdotale, mérite d'être admise dans votre monastère de Poitiers, pour y vivre selon la règle du seigneur Césaire, évêque d'Arles, de sainte mémoire, elle ne pourra obtenir la permission d'en sortir, si, comme le dit la règle, elle y est entrée de sa propre volonté. La faute d'une seule ne doit pas en effet ternir ce qui, pour les autres, est un honneur.

» Si donc, ce qu'à Dieu ne plaise! quelqu'une d'entre elles, écoutant les inspirations d'un esprit insensé, voulait flétrir sa gloire et sa couronne, et sortir du cloître, comme Ève autrefois sortit du Paradis; quitter le ciel pour ainsi dire, et devenir semblable à la fange qu'on foule aux pieds dans les places publiques, nous décidons qu'elle sera séparée de notre communion et frappée d'ana-

thême. Si, abandonnant J.-C., elle se marie, celui qui s'unira à elle sera regardé comme un infâme adultère, et plutôt comme un sacrilége que comme un mari. Celui qui lui aura donné le conseil empoisonné d'abandonner ses premiers engagements, sera aussi frappé d'anathême; elle sera sous le poids de la peine jusqu'à ce qu'elle se soit séparée de celui auquel elle se serait unie, et que, par une pénitence sincère de son crime, elle ait mérité d'être rétablie dans son premier état.

» Nous ajoutons que ceux qui nous succéderont dans le sacerdoce devront tenir fidèlement à ces décisions. Et si, ce que nous ne croyons pas, quelqu'un d'entre eux voulait s'en relâcher, qu'il sache que nous l'appellerons en cause devant le souverain juge. Il est connu de tous, en effet, que les promesses que l'on fait à J.-C. doivent être observées.

» Lequel décret nous avons cru devoir munir de notre signature afin de lui donner plus d'autorité et afin qu'il soit toujours suivi par nous, avec la grâce de J.-C. »

Germanus, dont le nom se trouve en tête de cette lettre, était le célèbre Germain, évêque de Paris, qui avait obtenu de Hloter de laisser Radegonde en sa chère solitude.

Lorsque Hloter se remit en route pour Soissons, Germain se rendit au monastère de Sainte-Croix, et ce fut alors probablement qu'il donna à Agnès la bénédiction [1] qu'il était d'usage de donner aux abbesses comme aux abbés des monastères.

Germain est digne d'être placé au rang des Remi, des Avitus, des Césaire, et sa vie mérite d'être connue dans ses plus petits détails [2].

Il naquit au diocèse d'Autun et fut élevé auprès de son parent, le prêtre Scapilion, qui jeta dans son ame les premières semences de la science et de la vertu. Dès sa jeunesse, Germain était d'une ferveur singulière, et quoiqu'il demeurât loin de l'église, il assistait toujours, même en hiver, aux offices de la nuit.

Depuis quinze ans il vivait auprès de Scapilion, remplissant les plus humbles ministères de l'église, lorsque l'évêque d'Autun, saint Agrippinus, l'ordonna diacre. Trois ans après, le même évêque l'éleva au sacerdoce, et son successeur Nectarius choisit Germain pour diriger le monastère de Saint-Symphorien. La vie monastique convenait bien à son amour pour la retraite et à son humilité; mais

[1] Epist. Radeg. ad omnes Episcop.; apud Greg. Tur., Hist., lib. 9; c. 42.

[2] Bolland., 28 maii.

ses vertus et sa sagesse éclatèrent malgré lui, et tout le monde admirait sa prudence, sa vie austère, son recueillement au sein des plus nombreuses occupations, et surtout son amour pour les pauvres.

Sa réputation eut bientôt franchi les étroites limites de son monastère et du diocèse d'Autun, et ayant été obligé de faire un voyage à Paris, il fut élu évêque de cette cité (555).

A l'exemple de saint Germain d'Auxerre qu'il prit pour modèle, il resta moine dans l'épiscopat; sa vie fut toujours humble, recueillie et austère. Chaque jour, à neuf heures du soir, il se rendait à l'église et il y restait en prières jusqu'à la fin de l'office de la nuit. Sa table était aussi frugale que celle du monastère de Saint-Symphorien. Il faisait faire de pieuses lectures pendant le repas et il avait toujours plusieurs pauvres à manger avec lui.

L'amour qu'il avait pour les pauvres était héroïque, et « quand bien même, dit l'auteur de sa vie [1], toutes les voix se réuniraient en une seule, il serait impossible de dire combien il fut prodigue en aumônes. S'il rencontrait un pauvre sans vêtements, il lui donnait les siens et ne gardait que sa tunique, de sorte que l'indigent avait chaud tandis que le bienfaiteur avait froid. Nul ne pourrait compter en combien de lieux ni en quelle quantité il a racheté des captifs; les nations voisines, les Espagnols et les Scots, les Bretons et les Gascons, les Saxons et les Burgundes, peuvent attester qu'on recourait de toutes parts au bienheureux pour être délivré de l'esclavage. Lorsqu'il n'avait plus rien, il était triste et préoccupé. Son visage était sombre, sa conversation sèche et brève. Si par hasard quelqu'un alors l'invitait à un repas, il engageait les convives et même les serviteurs à se cotiser pour racheter un captif, et l'ame du saint évêque sortait alors de son abattement. Si le Seigneur lui envoyait quelque secours, il se recueillait aussitôt et disait : « Rendons grâces à la bonté divine, car voici de quoi payer la rançon de quelque malheureux. » Quand il avait reçu ainsi des aumônes, les rides de son front s'effaçaient, son visage était plus serein, sa démarche plus légère, sa conversation plus gaie. On eût vraiment cru qu'en rachetant les autres, l'homme de Dieu se délivrait lui-même du joug de l'esclavage. »

Germain avait hérité de la belle vertu de Césaire. Elle était élevée en lui au degré de la passion : passion sublime qui le rendit cher à Dieu et aux hommes.

[1] Bolland., 28 maii.

Hildebert, roi de Paris, fit souvent Germain distributeur de ses aumônes. Ce roi ne fut pas un génie, mais il fut religieux; et si le meurtre des enfants de son frère Hlodomir doit flétrir sa mémoire, il est juste aussi de lui tenir compte de ses vertus. Il avait surtout beaucoup de charité. Ayant un jour donné à Germain six mille sous d'or, le saint évêque en distribua sur-le-champ trois mille. Et comme le roi eut occasion de le revoir quelques jours après : « Avez-vous encore de l'argent à distribuer, lui dit-il. — J'ai encore trois mille sous d'or, répondit Germain. — Donnez, donnez libéralement, reprit Hildebert, avec la grâce de Dieu, je ne vous laisserai pas manquer de fonds. » Et aussitôt il remit plusieurs vases d'argent au charitable évêque qui les distribua aussitôt aux pauvres; car il croyait ne posséder que ce qu'il avait donné.

Germain aimait son prochain plus que lui-même, et aussi il aimait Dieu par-dessus toutes choses. Sa piété vive et tendre lui inspirait un grand zèle pour tout ce qui tient au culte du Seigneur. Il aimait à assister aux offices et à chanter des psaumes. De son temps, il se fit peu de cérémonies éclatantes où il n'ait assisté. Il était au Mans pour la dédicace de l'église et du monastère de Saint-Vincent, bâtis par l'évêque Domnolus; à Poitiers, pour la bénédiction de la sœur Agnès; à Autun pour l'ordination du grand évêque Syagrius; à Bourges, pour l'ordination de Félix et la translation des reliques de saint Ursin.

Il était célèbre par sa science liturgique, et souvent on le consultait sur ce point. Nous avons encore quelques fragments de ses lettres dans lesquels il expose l'ordre de la messe tel qu'il était observé dans les Gaules avant l'adoption de la liturgie romaine [1]. Ces

[1] La liturgie suivie dans nos églises avant l'adoption de la liturgie romaine, sous Pépin et Charlemagne, est tombée dans un si grand oubli, dit le père Mabillon (*De Lit. gallican.*), qu'elle est aujourd'hui inconnue aux hommes les plus instruits. Il est indubitable cependant que l'Église des Gaules a eu une liturgie particulière jusqu'à la fin du VIII.ᵉ siècle, et que cette liturgie différait beaucoup de la liturgie romaine. A la fin du VIII.ᵉ siècle, la liturgie romaine, au moins pour l'ordre de la messe, fut adoptée si universellement, que Charles-le-Chauve, ayant eu la fantaisie de voir par lui-même en quoi l'ancien rit gaulois différait du romain, fut obligé d'avoir recours à deux prêtres de Tolède pour se faire dire la messe suivant l'ancien rit; ce qui prouverait que le rit espagnol connu sous le nom de mozarabique était à-peu-près le même que l'ancien rit gaulois.

Ce rit gaulois remontait à une haute antiquité. Hilduin (*Aréopag.*) prétend qu'il était venu avec la foi à l'Église des Gaules, et Grégoire de Tours semble avoir eu la même opinion. (*De Vit. PP.*, c. 17. — *I De Glor. Martyr.*, c. 86.) Le père Lebrun (Dissert. 4.) prétend qu'il était venu d'Orient, et lui trouve beau-

fragments ont trop d'importance pour l'histoire de la liturgie, pour que nous ne les fassions pas connaître avec quelque étendue.

coup d'analogie avec la liturgie des *constitutions apostoliques* et les diverses liturgies orientales. D. Guéranger est du même avis. (Inst. Lit., t. I, c. 8.) Le Père Mabillon ne croyait pas que le rit gaulois vînt d'Orient. Nous oserons proposer une idée qui pourrait, ce nous semble, concilier ces deux sentiments. Il est certain que l'ancienne liturgie gauloise a des analogies avec celles de l'Orient; mais elle en diffère sur plusieurs points. Il devait en être ainsi, et en voici la raison. Parmi nos premiers apôtres, les uns sont venus d'Orient, comme saint Trophime, saint Luc, saint Crescent, saint Pothin, saint Irénée, saint Bénigne, etc.; et ils durent nécessairement apporter avec eux les usages liturgiques des *constitutions apostoliques* et des diverses Églises d'Orient, d'Éphèse surtout. Les nombreux apôtres qui vinrent de Rome, au III.ᵉ siècle, durent apporter avec eux les usages de l'Église de Rome; et voilà pourquoi on retrouve, dans notre ancienne liturgie, des analogies avec les liturgies orientale et romaine. Les évêques des diverses Églises, surtout aux IV.ᵉ, V.ᵉ et VI.ᵉ siècles, établissant des liturgies particulières, empruntèrent sans doute des rits et usages aux plus anciennes Églises d'origine orientale ou d'origine romaine, et commencèrent ainsi la fusion entre les liturgies.

Au V.ᵉ siècle, il n'y avait encore rien de bien déterminé, quant à l'office canonique, comme nous l'avons vu dans la lettre des SS. Lupus et Euphronius à Talasius d'Angers. Quant à l'ordre de la messe, il y avait unité entre les diverses liturgies particulières. Les cérémonies essentielles étaient aussi les mêmes que dans la liturgie romaine et les liturgies orientales; il n'y avait de diversité que dans les choses purement accidentelles, comme dans le choix ou la disposition de certaines prières.

L'ordre de la messe, suivant la réforme du pape Gélase, semble avoir été adopté, dans l'Église des Gaules, avant le reste de la liturgie, et on trouve dans le missel frank le *canon gélasien*.

Les monuments qui nous restent de l'ancienne liturgie gauloise sont: 1.° trois missels incomplets, édités d'abord par le cardinal Bona et le cardinal Thomasi. Le Père Mabillon les a réunis tous trois dans son ouvrage intitulé *De Liturgiâ gallicanâ*, 1 vol. in-4.°, et y a joint un vieux lectionnaire qu'il trouva dans la bibliothèque du monastère de Luxeuil.

« En passant un jour dans l'abbaye de Luxeuil, dit ce savant Bénédictin (*De Lit. gall., præf.*, n.ᵒˢ 5-7.), je trouvai dans la bibliothèque un vieux lectionnaire qui me sembla, au premier abord, avoir au moins mille ans de date, et avoir servi à lire les prophéties, les épîtres et les évangiles. Je fus bien joyeux, car je ne doutai pas que je n'eusse découvert un monument de notre ancienne liturgie. Ma conjecture se trouva vraie, et, après l'avoir examiné avec plus de soin, il me fut facile de fixer son âge, car les caractères sont évidemment ceux de l'écriture mérowingienne. »

Les trois missels, d'abord édités à Rome et ensuite par le Père Mabillon, venaient de l'abbaye de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire. Ce monastère ayant été pillé par les huguenots, quelques manuscrits furent sauvés et passèrent dans la bibliothèque de Christine de Suède, qui les emporta à Rome, et dans celle de l'Électeur Palatin, qui fut enlevée par le duc de Bavière et donnée par lui, en

Saint Germain commence par quelques notions sur les ornements dont le prêtre doit être revêtu pour célébrer la messe. Les

grande partie, au pape Grégoire XV. (Mabillon, De Lit. Gall. — Lebrun, 4.e dissert.)

Le Père Mabillon, dans un voyage qu'il fit en Italie, trouva au monastère de Bobio un vieux sacramentaire, écrit en lettres mérowingiennes et qui y fut sans doute apporté du monastère de Luxeuil par saint Colomban ou quelqu'un de ses disciples. Il l'édita dans le premier volume du *Musæum Italicum*. Il appelle ce manuscrit *Sacramentarium gallicanum*. Il appelle le lectionnaire qu'il trouva à Luxeuil *Lectionarium gallicanum*. Le plus ancien des trois missels a reçu le nom de *Missale gothico-gallicanum*; le second, le nom de *Missale Francorum*; le troisième, celui de *Gallicanum Vetus*. Nous croyons ce troisième missel plus ancien que le *Missale Francorum*, où se trouve le canon gélasien, et nous ne sommes pas de l'avis du Père Lebrun, qui fixe son âge au commencement du IX.e siècle, appuyé sur cette raison : « On dit aux oraisons du Vendredi-Saint : *Oremus et pro christianissimis regibus*; ensuite : *Respice propitius ad romanum benignus imperium*. J'apprendrais volontiers comment la prière pour l'empire romain a pu convenir aux Français, avant que Charlemagne eût été couronné empereur, c'est-à-dire avant l'an 801. » (Dissert. 4, art. 2.) Sans vouloir donner une leçon au savant oratorien, nous ferons remarquer que la raison sur laquelle il s'appuie, pour fixer l'âge du *Missale Vetus*, est fort mauvaise; car, pendant toute l'époque mérowingienne et au-delà, on voit, dans la plupart des monuments, l'idée de l'empire romain mêlée aux royautés barbares. L'ombre de l'empire survécut à la réalité, et les rois franks, qui étaient vraiment rois pour leurs bandes, n'étaient, comme nous l'avons remarqué, que des consuls ou des patrices pour la population gallo-romaine. Dans les missels, on pouvait donc, dès les VI.e et VII.e siècles, prier, et pour les rois franks, qui étaient chrétiens, et pour l'empire romain. Tout, dans le *Missale Vetus*, prouve qu'il a dû être en usage dans le VI.e siècle.

On trouve, dans ce *Missale Vetus*, des prières vraiment sublimes, qu'il était d'usage de faire le Vendredi-Saint aux différentes heures du jour. Les sentiments, les idées, le style de ces prières, nous portent à les regarder comme des fragments du *Livre des Mystères*, ou missel, composé par saint Hilaire de Poitiers. On y reconnait le grand adversaire de l'arianisme. Pour donner une idée de ces belles prières, nous donnons celles de la troisième et de la neuvième heure (9 heures du matin et 3 heures du soir, heure de la mort de J.-C.)

PRIÈRE DE LA 3.e HEURE.

« O Sagesse admirable du Dieu vivant! O toi, Verbe vivant et éternel! Vertu éternelle du Père éternel qui est Dieu! Toi, dont la naissance est éternelle, qui es de toute éternité fils du Père, fils de Dieu et Dieu! Rien n'a été fait sans toi; tout a été par toi; tout existe en toi. Tu es Dieu au-dessus de nous, et homme à cause de nous. C'est à cause de nous que tu as voulu être ce que nous sommes.

» Donne-nous ce que tu as promis; accorde-nous, malgré notre indignité, ce que tu as promis à tous sans distinction. Que ta passion soit notre liberté, ta mort notre vie, ta croix notre rédemption, tes blessures notre guérison! Que, crucifiés avec toi, nous nous élevions, par ta grâce, jusqu'à ton Père, avec qui tu vis et règnes heureux dans les siècles des siècles. »

principaux étaient : 1.° la *casula* ou chasuble, nommée aussi *amphibalus*, parce qu'elle entourait le prêtre complètement ; 2.° le *pallium* ou étole, qui se mettait autour du cou et tombait sur les épaules et la poitrine ; 3.° le *manualia* ou manipule ; 4.° la tunique nommée aussi aube et serrée au-dessous des bras par une ceinture.

Les ornements du diacre étaient l'aube ou tunique blanche et l'étole. L'aube du diacre ne devait pas être serrée par une ceinture. Pendant le carême, le diacre ne mettait pas d'étole par humilité. Les ornements appelés aujourd'hui tunique et dalmatique n'étaient en usage qu'à Rome et dans certaines Églises auxquelles le pape accordait le privilége de les porter.

Après avoir donné ces notions générales sur les ornements du prêtre et du diacre, saint Germain explique en détail les différentes parties de la messe.

On peut diviser l'ancien ordre de la messe en quatre parties : la préparation, l'offrande, la consécration et la communion.

PRIÈRE DE LA 9.e HEURE.

« O heure salutaire de la Passion ! O la plus grande des grâces ! La neuvième heure de ce jour est la plus sainte des heures. O Époux bien-aimé ! Embrasse-nous du haut de ta croix ; embrasse-nous, nous t'en supplions ; donne-nous le salut de ton amour, ô admirable Triomphateur ! Guide suprême ! Dieu bon ! Combattant glorieux ! dis-nous : « Salut, salut ; prenez courage ; tenez ferme. » Parle à nos cœurs, ô Christ ! Tu les vois ; ne pourrais-tu pas faire aujourd'hui ce que tu fis autrefois ? Tu le peux, ô bien-aimé ! tu peux faire plus que nous ne saurions penser ; rien n'est au-dessus de ta puissance, ô Dieu tout-puissant ! O Jésus ! avant de retourner glorieux à ton père, avec qui tu as été et tu es *un* ! O bien-aimé, serre-nous sur ton sein ; car ton sein est délicieux, il exhale l'odeur des plus suaves parfums. Ton nom est doux au cœur, et les Vierges l'ont aimé ; ils l'aiment aussi, les justes que tu as attirés à toi du haut de cette croix qui est ton lit et ton trophée.

» C'est à cette heure que, de ta croix, tu montes au ciel : les anges et les archanges accourent à ta rencontre et disent : Quel est celui-ci qui vient de Bosra, et dont les habits sont teints de sang ? Ils te demandent pourquoi ton habit est sanglant, et tu réponds : J'ai foulé seul le pressoir, et personne n'est venu à mon aide.

» O Sauveur ! c'est à cause de nous que ton corps est rouge de sang ; c'est pour nous racheter de la mort que tu as été crucifié ; c'est par tes blessures que tu as guéri les innombrables blessures de tous les pécheurs. O Christ ! ô bon Crucifié ! rachète-nous avec les tiens ! Sauve-nous, ô souveraine Bonté ! O Dieu qui vis et règnes *un* avec le Père et le Saint-Esprit, dans l'éternité et les siècles des siècles ! »

Dans le *Missale Vetus*, on trouve la belle prière *Exultet jàm*, qui fut composée et chantée par saint Augustin, étant encore diacre, lit-on dans ce vénérable monument liturgique.

La première partie commence par une antienne suivie d'un verset de psaume et du *Gloria Patri*. On donnait à cette doxologie le nom de Gloire de la Trinité.

Cette première antienne est appelée, par saint Germain, *de Prœlegere*, parce qu'elle précédait les différentes lectures qui se faisaient au commencement de la messe.

Pendant que les clercs la chantaient, le célébrant sortait du *sacrarium* ou sacristie, et lorsqu'elle était finie, le diacre imposait silence, afin que le peuple pût écouter la parole de Dieu avec attention et fût averti de tenir son cœur dans le silence de toute mauvaise pensée.

Les fidèles et les clercs ayant fait silence, le célébrant les bénissait en disant : *Que le Seigneur soit toujours avec vous;* et le peuple lui rendait la bénédiction par ces paroles : *Et avec votre esprit.*

Le célébrant entonnait ensuite le trisagion *Agios* que l'on chantait en grec et en latin. Puis trois jeunes clercs chantaient ensemble *Kyrie eleison* qui était suivi de la prophétie ou cantique *Benedictus* chanté à deux chœurs.

On ne chantait pas ce cantique pendant le carême. Dans plusieurs églises le *Gloria in excelsis* remplaçait le *Benedictus*.

La prophétie était suivie d'une prière appelée *Collecte après la prophétie* [1], et qui était ordinairement composée des paroles du cantique *Benedictus* lui-même.

On lisait ensuite deux leçons : la première tirée de l'Ancien Testament et la seconde des Épîtres des Apôtres [2]. Dans le temps pascal, les leçons étaient tirées des Actes des Apôtres et de l'Apocalypse. Aux fêtes des Confesseurs et des Martyrs on lisait leurs légendes [3].

Après les leçons, on chantait la Bénédiction, c'est-à-dire le cantique des trois enfants dans la fournaise, *Benedicite*, qui était suivi d'un responsoir chanté par de jeunes clercs.

[1] *Collectio post prophetiam*. Voici celle du jour de Pâques : « Dieu suprême et tout-puissant, qui nous avez conquis le salut par le mystère de votre Croix, afin de nous élever à la dignité royale dans la maison de David, accordez-nous de vous servir, vous, Notre Seigneur, dans la sainteté de la justice..... »

[2] Jusqu'au v.e siècle, on n'eut pas de leçons déterminées pour les offices. Nous avons vu, à cette époque, Musæus et Claudianus composer leurs *lectionaires* ou livres de leçons.

[3] La légende, d'après l'étymologie du mot, était faite *pour être lue* dans les offices. *La plupart* des Vies de Saints étaient faites dans ce but, et méritent ce nom de légendes. Il y a cependant quelques exceptions, et il y a certaines Vies de Saints qui sont de vraies biographies et n'étaient pas faites pour être lues à l'office.

Pendant ce temps-là, le diacre, accompagné de sept ou cinq céroféraires, suivant le degré de la fête, s'avançait majestueusement vers l'ambon, portant le livre des Évangiles. Il annonçait à haute voix le passage de l'Évangile qu'il allait lire, et les fidèles répondaient par ces paroles : Gloire à vous, Seigneur (*Gloria tibi, Domine*).

Tandis que le diacre venait à l'ambon et retournait à l'autel après l'Évangile, les clercs chantaient le trisagion *Agios* et l'évêque faisait ensuite une homélie dans laquelle il expliquait avec clarté et simplicité les leçons ou l'Évangile dont le peuple avait entendu la lecture pendant cette première partie de la messe.

L'homélie finie, on se mettait à genoux et les clercs priaient à haute voix pour le peuple. Le célébrant terminait cette prière par une collecte [1]; on faisait sortir de l'église les cathécumènes et tous ceux qui ne devaient pas assister au saint sacrifice. Le diacre imposait silence pour la seconde fois, et on commençait la seconde partie de la messe ou l'offrande.

Le diacre allait d'abord chercher au côté de l'autel ou dans le *sacrarium* un petit meuble appelé Tour, et dans lequel étaient renfermés les vases servant au sacrifice et tout ce qu'on désignait sous le nom de Ministère du Seigneur [2]. Pendant qu'il l'apportait, le chœur faisait entendre des chants joyeux que saint Germain compare aux fanfares des trompettes d'argent dont les lévites de l'ancienne loi faisaient retentir le temple au moment de l'oblation de la victime.

Le diacre, après avoir tiré de la tour le calice, y mettait du vin et de l'eau pour signifier, dit saint Germain, l'union du peuple avec le Seigneur ou l'eau et le sang qui ont coulé de la blessure de J.-C.

[1] Cette collecte s'appelait *Collectio post precem*. Saint Germain ne parle pas dans son exposition de la messe, dont nous n'avons du reste que des fragments, d'une *admonition*, ou préface, qui se faisait immédiatement après la *collectio post precem* et au commencement de la messe des fidèles. Cette préface était un simple avertissement donné aux fidèles sur le mystère ou le saint dont on célébrait la fête.

Voici celle du jour de Saint Étienne, tirée du *Missale gothico-gallicanum* : « Célébrant aujourd'hui la vénérable et sublime passion du bienheureux Etienne, premier martyr; prions, très chers frères, le Dieu des martyrs, qui a daigné couronner ses mérites, de nous faire, à nous, miséricorde par N. S. J.-C., son fils. »

[2] D'après les paroles de saint Germain, on pourrait croire qu'on renfermait aussi dans la tour la sainte Eucharistie. On la conservait ordinairement dans une colombe d'or ou d'argent, suspendue entre les colonnes de l'autel.

sur la croix. Puis il mettait sur la *palle corporale* [1] les pains qui devaient être consacrés. Le célébrant plaçait ces pains sur la *patène* [2] et en faisait l'oblation ainsi que du vin mêlé d'eau.

Après cette offrande, on couvrait le calice et la patène d'un voile qui était souvent orné d'or et de pierreries [3], et aussitôt les clercs entonnaient le cantique que saint Jean entendit chanter aux anges, le joyeux *Alleluia*.

Après l'oblation, le célébrant disait une collecte appelée *Collecte avant les noms* [4], et on lisait ensuite les noms des vivants et des morts qui étaient inscrits sur des tables appelées dyptiques. Cette lecture était suivie d'une collecte [5], puis les clercs et les fidèles se donnaient mutuellement le baiser de paix et le célébrant récitait une collecte [6] qui terminait la seconde partie de la messe.

La troisième partie commençait par une préface appelée *Contestatio* [7], *Illatio* ou *Immolatio*. Le célébrant y avertissait d'abord les

[1] C'est ce qu'on appelle encore aujourd'hui *corporal*. Saint Germain remarque que la *palle corporale* devait être de lin. C'est encore la règle suivie par l'Église.

[2] La patène était beaucoup plus grande que celle dont on se sert aujourd'hui ; elle avait du reste à-peu-près la même forme.

[3] Ce voile est remplacé aujourd'hui par la *palle*, qui sert à couvrir le calice et qui est ordinairement ornée, par-dessus, d'or ou de broderies.

[4] *Collectio ante nomina.* Voici celle du premier dimanche de l'Avent dans le *Missale Vetus* : « Nous vous en supplions, Seigneur, excitez nos cœurs à préparer les voies à votre Fils unique, afin que, par sa venue, nous puissions vous servir avec des cœurs purifiés. »

[5] Cette collecte était appelée *Collectio post nomina.* Voici celle de Noël, tirée du *Missale gothico-gallicanum* : « Recevez, nous vous en prions, Seigneur Jésus, Dieu tout-puissant, le sacrifice de louanges que nous vous offrons aujourd'hui en l'honneur de votre incarnation ; par lui, soyez-nous propice, et donnez à ceux qui sont sur la terre la vie, et à ceux qui sont morts, le repos éternel. Écrivez, dans l'éternité, les noms que nous venons de prononcer, et sauvez ceux pour lesquels vous vous êtes revêtu de la chair, ô Sauveur du monde, qui vivez et régnez avec le Père, co-éternel avec vous. »

[6] Cette collecte était appelée *Collectio ad pacem.* Voici celle de la vigile de Pâques, tirée du *Missale Vetus* : « [illegible]evez, Seigneur, les prières de votre peuple avec l'offrande du Sacrifice, afin que, dans les mystères de la pâque, elles soient, par votre grâce, un remède pour l'éternité, et qu'en recevant l'Holocauste, nous possédions au fond de nos cœurs la paix que nous avons sur les lèvres. »

[7] Voici la préface du jour de Pâque, que l'on trouve dans le *Missale Vetus* : « Il est vraiment digne et juste de vous louer, de vous bénir et de vous exalter, ô Seigneur, en tout temps, mais surtout en ce jour où le Christ, notre pâque, a été immolé : c'est par lui que les enfants de lumière sont nés à la vie éternelle, et que les portes du royaume céleste ont été ouvertes aux fidèles. Au moyen de sa bienheureuse loi, nous pouvons, contre les choses humaines, échanger les choses

fidèles d'élever leurs cœurs vers le ciel (*sursum corda*), et elle était suivie du chant du *Sanctus*.

On ne possède plus la partie de l'ouvrage où saint Germain traitait du canon de la messe. Seulement, en parlant de l'offertoire, il rappelle, par avance, les paroles de la consécration et il s'exprime d'une manière très claire sur la présence réelle.

D'après les monuments liturgiques qui nous ont été conservés, le canon était composé d'une prière appelée *Collecte après le Sanctus* [1], des paroles de la consécration et d'une prière désignée sous le nom de *Collecte après le mystère* [2].

Ces prières étaient suivies de la fraction de l'hostie et du mélange du corps du Seigneur, comme dit saint Germain. Pendant que le célébrant s'acquittait de ces augustes fonctions, le chœur était à genoux et chantait une antienne.

La troisième partie de la messe était terminée par le *Pater* précédé d'une préface [5] analogue à celle qui est aujourd'hui en usage, et

divines, parce que notre vie, à tous, est ressuscitée. Nous le reconnaissons pour le Dieu de majesté, sous les voiles de la mortalité dont il s'est revêtu, et nous le confessons Dieu et homme, ce Christ qui, en mourant, a détruit notre mort, et, en ressuscitant, a réparé la vie. »

[1] La collecte après le *Sanctus* était très courte ordinairement, et se terminait de manière à pouvoir être suivie des mots *Qui pridiè*, qui étaient, comme aujourd'hui, le commencement de la prière dans laquelle se trouvent les paroles de la consécration. Nous trouvons la suivante au jour de la Circoncision, dans le *Missale gothico-gallicanum* : « Vraiment saint, vraiment béni soit Notre Seigneur J.-C., votre fils, qui vient chercher et sauver ceux qui avaient péri, et qui, lui-même, la veille, etc., etc. » Cette prière répond à l'*Hanc igitur* du canon romain.

[2] *Collectio post mysterium*, nommée aussi *Collectio post secreta*. Elle répond à la prière *Undè et memores* du canon romain, et commence ordinairement par ces mêmes mots, comme celle-ci, tirée du *Missale gothico-gallicanum*, au jour de la Circoncision : « Nous souvenant, Seigneur, de ces institutions et de ces préceptes, nous vous prions, prosternés devant vous, de bénir et sanctifier ce Sacrifice, afin qu'il soit pour nous une Eucharistie légitime, et qu'en votre nom, au nom de J.-C., votre fils, et du Saint-Esprit, il soit transformé au corps et au sang de Notre-Seigneur J.-C., votre fils unique, par qui vous créez tout, vous bénissez ce que vous avez créé, vous sanctifiez ce que vous avez béni, et nous donnez ce que vous avez sanctifié, ô Dieu qui vivez et régnez, en Trinité parfaite, dans les siècles des siècles. »

[5] Cette préface varie un peu dans la forme, à chaque messe, quoiqu'elle soit la même pour le fond. Celle du jour de l'Épiphanie est ainsi conçue : « Seigneur, ne présumant point de notre mérite, mais obéissant à l'ordre de Notre Seigneur J.-C., votre fils, que vous nous avez envoyé pour nous délivrer des ténèbres et de l'ombre de la mort, nous osons vous dire, quoique bien indignes d'être appelés vos enfants : *Pater noster*, etc. (*Missale goth.-gall.*)

suivi d'une prière commençant toujours par ces mots : *Libera nos* [1].

Après cette prière, l'évêque donnait la bénédiction. Dès le VI.e siècle, en plusieurs provinces, le simple prêtre pouvait donner la bénédiction à la messe, mais il se servait d'une formule moins solennelle que l'évêque [2]; et il disait seulement ces paroles, que saint Germain nous a conservées, « Que la paix, la foi, la charité et la communication du corps et du sang du Seigneur soient toujours avec vous. »

Après cette bénédiction, il était permis à ceux qui ne devaient pas communier de sortir de l'église.

[1] Cette prière, comme la précédente, varie dans la forme ordinairement, tout en restant la même pour le fond. Nous donnons, comme exemple, celle du jour de l'Épiphanie, dans le *Missale gothico-gallicanum* : « Délivrez-nous du mal, Dieu éternel et tout-puissant, et régnez sur nous, vous qui avez détruit en nous l'empire de la mort, afin que toujours, ô Seigneur, nous méditions vos commandements avec soin, vos jugements avec crainte, vos promesses avec joie, par celui qui vit, domine et règne avec vous, en l'éternité du Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. »

[2] Les bénédictions que les évêques donnent encore, en France, aux messes pontificales, sont un reste de ces anciennes bénédictions épiscopales qui se donnaient avant la communion.

TABLEAU COMPARATIF

de l'ancien ordre de la Messe et du nouveau.

1.re PARTIE DE LA MESSE.

Ordre ancien.	*Ordre nouveau.*
1. Antienne *de Prælegere*.	1. Antienne semblable nommée *Introït*.
2. Trisagion et *Kyrie eleison*.	2 *Kyrie eleison*.
3. *Benedictus* ou *Gloria in excelsis*.	3. *Gloria in excelsis*.
4. Collecte *post prophetiam*.	4. Collecte ou *Oremus*.
5. Deux épîtres et le *Benedicite*.	5. Une seule épître suivie du Graduel.
6. Evangile précédé et suivi du Trisagion.	6. Évangile.
7. Homélie.	7. Homélie.
8. Prières sur le peuple suivies de la collecte *post precem*	8. Prières du prône suivies d'une collecte.

Il n'y a donc que ces différences entre l'ordre ancien et l'ordre nouveau : dans l'ancien ordre, on chantait deux fois le trisagion, et on ne le chante pas dans le nouveau. On a remplacé aussi, dans le nouveau, le cantique *Benedicite* par le graduel, et on ne lit qu'une épître. Jamais les légendes des saints ne la remplacent. Aux samedis des Quatre-Temps, on dit encore plusieurs épîtres, suivies d'une partie du cantique *Benedicite* : c'est un reste de l'ancienne liturgie. Dans l'ancienne liturgie, comme dans la nouvelle, on fléchissait le genou, à certains jours, avant les collectes, et sur cet avertissement du diacre : *Flectamus genua*. L'avertissement sur la fête, par lequel on commençait la deuxième partie de la messe dans l'ancien ordre, est remplacé par la lecture du Rituel, où on donne aussi l'avertissement sur le dimanche ou les fêtes.

Lorsque le célébrant avait communié, les fidèles qui devaient participer aux saints mystères s'approchaient jusqu'au pied de l'autel, recevaient l'Eucharistie sur la main et se communiaient eux-mêmes. Les femmes ne pouvaient pas la recevoir sur la main nue, ni se servir de la palle de l'autel[1]. Elles devaient avoir la tête couverte d'un voile qu'on appelait *dominical*.

Pendant qu'on donnait la communion, le chœur chantait en l'honneur de la sainte Trinité une antienne que saint Germain nomme *Trecanum*. Le célébrant disait ensuite la collecte après la communion et la prière de la fin de la messe. Puis le diacre congé-

2.ᵉ PARTIE DE LA MESSE.

Ordre ancien.	*Ordre nouveau.*
1. Le diacre apporte la *tour*, étend le corporal, mèle l'eau au vin. Le célébrant fait l'offrande et on couvre les oblations du voile.	1. Le diacre apporte le calice, développe le corporal, mèle l'eau au vin. Le célébrant fait l'offrande et on couvre le calice de la palle.
2. Pendant ce temps-là, le cœur chante un responsoir.	2. Pendant ce temps-là, le chœur chante l'offertoire.
3. Mémoire des vivants et des morts précédé et suivi d'une collecte.	3. Préface.
4. Cérémonie de la paix.	
5. Contestation ou préface.	

3.ᵉ PARTIE DE LA MESSE.

1. Prière avant la consécration.	1. Mémoire des vivants précédé et suivi d'une prière.
2. Consécration.	2. Prières avant la consécration.
3. Prière après la consécration.	3. Consécration.
4. *Pater* précédé de sa préface.	4. Prières après la consécration.
5. *Libera nos*.	5. Mémoire des morts précédé et suivi d'une prière.
6. Mélange des espèces et bénédiction.	6. *Pater* précédé de sa préface.
	7. *Libera nos*.
	8. Cérémonie de la paix.
	9. Mélange des espèces accompagné de la bénédiction.

On voit que les mémoires des vivants et des morts et la cérémonie de la paix que l'on faisait à la seconde partie de la messe dans l'ancien ordre, sont faits à la troisième partie dans l'ordre nouveau.

4.ᵉ PARTIE DE LA MESSE.

1. Communion accompagnée de la prière.	1. Communion accompagnée de la prière.
2. Chant d'une antienne pendant la communion.	2. Chant d'une antienne pendant la communion.
3. Collecte après la communion.	3. Collecte après la communion.
4. Prière pour terminer la messe.	4. Prière *Placeat* qui termine le sacrifice.
	5. Seconde bénédiction et lecture du dernier évangile.

Cette dernière cérémonie de l'ordre nouveau est d'une institution plus récente.

Le renvoi de la messe, *Ite missa est*, se faisait dans l'ancienne liturgie comme dans la nouvelle.

[1] On appelait ainsi la nappe d'autel; les hommes s'en servaient pour la communion.

diait l'assemblée par cette formule usitée au prétoire comme à l'église : *Ite missa est*, d'où on a donné au saint sacrifice le nom de *messe*[1].

III.

La race gallo-romaine et la race franke. — Médiation des évêques. — Leurs travaux législatifs.

Grands évêques du VI.e siècle. — Influence des évêques. — Saint Quintianus pendant la guerre d'Arvernie. — Histoire d'Attale, neveu de saint Grégoire de Langres. — Saint Desideratus de Verdun. — Le Gallo-Romain placé au-dessous du Frank par la loi salique. — Les évêques, quoique Gallo-Romains, dominent les Franks. — Travaux législatifs des évêques. — Les conciles depuis 533 jusqu'à 573. — 1.° Canons relatifs au clergé ; — 2.° Canons relatifs aux biens ecclésiastiques. — Usurpateurs de ces biens. — Les évêques du premier concile de Clermont et Théodebert. — Hloter et Injuriosus de Tours. — Celsus le spoliateur des églises. — Anathêmes du deuxième concile de Tours. — 3.° Canons sur la juridiction. — Saint Léon de Sens et Hildebert. — Hloter et son évêque Austrapius. — Haribert et Leontius de Bordeaux. — Juridiction de l'évêque, du métropolitain, du concile provincial, du vicaire du saint-siége. — Auxanius et le pallium. — 4.° Canons sur les principaux abus à corriger parmi les fidèles. — Mariages incestueux. — Saint Nicetius de Trèves. — Saint Albinus d'Angers. — Mariages avec les Juifs défendus. — 5.° Canons sur la liturgie. — Superstitions remplacées. — Pâque et les fêtes solennelles. — Le dimanche. — Ordre de l'office des Matines. — 6.° Canons sur les élections épiscopales. — Empiétements des rois franks. — Fâcheux résultats. — Saint Gallus d'Arvernie. — Caton et Cautinus. — Salonius et Sagittarius. — Priscus. — Makliaw. — Prometus de Châteaudun. — Réaction des évêques contre les empiétements des rois. — Courageuses paroles des évêques du troisième concile de Paris. — Discussion sur les *trois chapitres*.

533--573.

Saint Germain de Paris, dont nous venons d'analyser les fragments liturgiques, prit une part active aux travaux législatifs qui furent nombreux et importants dans l'Église franke au VI.e siècle.

A côté de lui, au premier rang des grands évêques de cette époque, on distingue Nicetius de Trèves, célèbre par sa science et son caractère plein d'énergie; Desideratus de Verdun, que son zèle fit exiler par Théodorik, roi d'Austrasie; Grégoire de Langres et Gallus d'Arvernie, tous deux oncles de Grégoire de Tours; Lupus, qui fut abbé de l'Ile-Barbe avant d'être élevé sur le siége de Lyon; Laudus de Coutances[2]; Innocent du Mans, qui fit de son diocèse une Thébaïde; Léon de Sens, qui racheta par ses vertus la faute qu'il avait commise envers saint Remi; Flavius de Rouen, successeur

[1] Les notions liturgiques que nous avons données d'après saint Germain, pour la plupart, se trouvent confirmées et éclaircies par un grand nombre de passages de Grégoire de Tours, réunis par le père Mabillon dans son savant ouvrage *De Liturgiâ gallicanâ*, abrégé par le Père Lebrun dans sa 4.e Dissertation.

[2] Saint-Lô.

de saint Gildard; Eumerius de Nantes, lié d'une étroite amitié avec Trojanus de Saintes, que son peuple vénérait au point d'arracher les franges de ses vêtements pour les conserver comme des reliques; Pantagathus de Vienne, distingué par son érudition et sa noblesse; Agricola de Châlons-sur-Saône, en qui tout fut grand, excepté la taille, dit Grégoire de Tours; Albinus d'Angers[1]; Leontius de Bordeaux, dont la femme Placidina comptait Sidonius parmi ses aïeux; Ferreolus d'Uzès, d'une des plus illustres familles gallo-romaines; Sacerdos de Lyon et son successeur Nicetius; Prætextatus de Rouen, dont nous raconterons la mort tragique; Leobinus[2] de Chartres et ses successeurs Pappolus et Caletricus; enfin, Auxanius, Aurelianus et Sapaudus, tous trois évêques d'Arles et vicaires du siége apostolique pour l'Église Gallo-Franke.

Ces évêques jouent un grand rôle dans la société à cette époque. Ils nous apparaissent dans tous les événements comme médiateurs entre les races vaincues et les races victorieuses encore barbares. Quoique leur action dans l'état ne fût pas alors appuyée sur les lois comme le fut celle de leurs successeurs, ils étaient déjà les conseillers des rois, les législateurs, les pères des peuples, les protecteurs des opprimés.

Leur titre d'évêque, leurs lumières, leur sainteté les faisaient également vénérer des Franks et des Gallo-Romains, qui s'accordaient à leur reconnaître une autorité supérieure et presque divine.

Quelques faits, racontés d'après Grégoire de Tours, nous feront apprécier, beaucoup mieux que toutes les réflexions, l'influence des évêques.

Théodorik, roi d'Austrasie, faisant la guerre en Thuringe[3], le bruit courut en Arvernie qu'il était mort. Arcadius, un des sénateurs arvernes, invita aussitôt Hildebert à venir s'emparer de ce pays, et celui-ci, sans retard, se mit en route. Il arriva au pied de la hauteur sur laquelle était bâtie la cité des Arvernes, par un temps de brouillard fort épais. Or, le roi avait l'habitude de dire : « Je voudrais bien voir de mes yeux cette Limagne d'Arvernie que l'on dit si agréable. » Dieu ne lui accorda pas cette satisfaction.

Parvenu au pied des murs de la ville, Hildebert trouva les portes fermées, mais Arcadius brisa une serrure et l'introduisit.

[1] Saint-Aubin.
[2] Saint-Lubin.
[3] Greg. Tur., Hist., lib. 3, c. 9 ad 15.

On apprit peu après que Théodorik était revenu vainqueur de Thuringe, et Hildebert, comme s'il eût craint d'être pris sur le fait, se hâta de quitter l'Arvernie et de partir pour l'Espagne, d'où il ramena sa sœur Hlothilde qui avait épousé l'arien Amalarik, avait beaucoup souffert pour la foi et mourut comme elle rentrait au pays des Franks.

Théodorik, ayant appris l'expédition d'Hildebert en Arvernie, dissimula pendant deux ans le projet de s'en venger sur la malheureuse contrée.

Il arriva alors qu'Hildebert et Hloter firent ensemble le projet de soumettre entièrement le pays des Burgundes, et invitèrent Théodorik à se joindre à eux. Théodorik refusa, et les deux autres rois partirent pour la Burgundie.

Dès que les Franks d'Austrasie eurent entendu parler de cette guerre, ils vinrent en tumulte autour du palais de Théodorik, et lui dirent : « Si tu ne veux pas aller en Burgundie avec tes frères, nous te quittons, et nous les suivons au lieu de toi. — Suivez-moi vers la cité des Arvernes, leur répondit Théodorik ; c'est un pays où vous trouverez à souhait de l'or et de l'argent, des dépouilles de toute espèce, des troupeaux et des esclaves. »

Les Franks y consentirent, et Théodorik partit pour l'Arvernie, tandis que ses frères soumettaient les Burgundes. Il ravagea et dévasta tout le pays. Les églises ne furent pas épargnées, et plusieurs Franks osèrent même violer la basilique de saint Julien de Brioude, une des plus vénérées des Gaules. Ils en brisèrent les portes, y commirent bien des sacriléges, et pillèrent tous les biens des pauvres qui y avaient été mis comme en lieu sûr. Cependant Théodorik avait mis le siége devant la capitale du pays. Saint Quintianus en était évêque.

Il avait été d'abord évêque de Rhodez, d'où il avait été obligé de s'enfuir, parce que son amour pour les Franks l'avait rendu odieux aux Wisigoths. Après la mort de saint Euphrasius [1], il fut élu évêque de la cité des Arvernes. Alors, Alcima et Placidina, femme et sœur d'Apollinaris [2], vinrent le trouver, et lui dirent : « Seigneur saint, qu'il suffise à Votre Vieillesse d'avoir reçu l'ordination épiscopale, et que Votre Piété permette à son serviteur Apollinaris d'occuper le siége d'Arvernie. Lorsqu'il y sera monté, il fera en tout votre bon plaisir. C'est vous qui commanderez ; pour lui, il se

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 3, c. 2.
[2] Fils de Sidonius.

contentera d'obéir; seulement, veuillez accueillir favorablement notre humble demande. — Que puis-je vous accorder, répondit Quintianus, moi qui n'ai aucune puissance? Je ne désire qu'une chose, c'est de passer mes jours dans la prière, recevant de l'Église ma nourriture quotidienne. »

Ayant entendu ces paroles, Alcima et Placidina firent aussitôt partir Apollinaris pour le palais d'Austrasie. Il fit de grands présents à Théodorik, qui, en retour, le fit faire évêque. Il le fut quatre mois seulement, et il mourut.

Théodorik l'ayant appris, ordonna d'élever Quintianus sur le siége des Arvernes : « C'est à cause de son amour pour nous, disait-il, qu'il a été chassé de Rhodez. »

Théodorik aimait donc le vénérable évêque d'Arvernie, ce qui ne l'empêcha pas de dévaster cette malheureuse contrée. Pendant qu'il assiégeait la capitale, l'évêque Quintianus partageait les fatigues et soutenait le courage des citoyens. Tant que dura le siége [1], on le vit, durant la nuit, faire le tour des murailles, chantant des psaumes et implorant, par le jeûne et les veilles, l'aide et la protection du Seigneur.

Cependant la ville fut prise, et le roi voulait en faire raser les murailles, lorsqu'un Frank nommé Hilping vint lui dire : « Ecoute, glorieux roi, les conseils de ma petitesse : les murailles de cette ville sont très fortes; elles sont flanquées de redoutables défenses; je veux parler des basiliques des saints qui en garnissent le pourtour; en outre, l'évêque de ce lieu passe pour grand devant le Seigneur. N'exécute pas ce que tu médites, ne détruis pas la ville et ne maltraite pas l'évêque. »

Théodorik suivit ce conseil, et Quintianus sauva ainsi son Église par ses prières. Il était tout-puissant sur le cœur de Dieu, l'Arvernie en eut une preuve nouvelle dans une sécheresse qui la menaçait d'une affreuse famine. Le troisième jour des Rogations, avant l'Ascension, la procession était prête à rentrer dans l'église, et les fidèles n'avaient pu encore obtenir la pluie qu'ils désiraient si ardemment. Le clergé et le peuple se jetèrent aux pieds du saint évêque et le pressèrent de chanter lui-même une antienne, persuadés que Dieu écouterait sa prière. S'étant donc prosterné sur son cilice, il pria long-temps avec larmes, puis il se leva et chanta comme il put cette antienne : « Lorsque le ciel sera fermé et qu'il ne tom-

[1] Greg. Tur., Vit. S. Quint.; De vit. PP., c. 4.

bera pas de pluie à cause des péchés de votre peuple; s'il se convertit et s'il a recours à vous, exaucez-le, Seigneur. » La voix du saint vieillard alla jusqu'à Dieu. Le ciel tout-à-coup se couvrit de nuages, et la procession n'avait pas encore gagné la ville qu'il tomba une pluie abondante.

Saint Quintianus était le médiateur de son peuple auprès de Dieu et le père des malheureux. Il honorait les haillons du pauvre autant que la robe du sénateur, et dès qu'il entendait quelqu'un pleurer à sa porte, il disait à ses clercs : « Allez vite porter à manger à ce malheureux ; c'est peut-être J.-C. lui-même. »

Le bon pasteur dut ressentir une douleur amère en voyant Théodorik lui enlever plusieurs de ses brebis. Après avoir ravagé l'Arvernie, ce roi s'en retourna à Metz, traînant après lui un grand nombre de prisonniers.

C'était le résultat trop habituel de ces guerres que se faisaient continuellement les fils de Hlodowig, et la Gaule entière était couverte de captifs.

Quelque temps après la guerre d'Arvernie, Hildebert et Théodorik[1] se jurèrent amitié, et, pour garantie de leurs serments, se donnèrent mutuellement des ôtages. Ils les choisirent dans les familles sénatoriales et les donnèrent en garde à des seigneurs franks. Mais la mésintelligence ayant éclaté de nouveau entre les deux rois, les ôtages devinrent esclaves et la propriété de ceux qui les avaient reçus en garde. Plusieurs parvinrent à s'évader, d'autres furent moins heureux. De ce nombre était Attale, neveu du bienheureux Grégoire, évêque de Langres. Il était devenu l'esclave d'un Frank qui habitait sur le territoire de Trèves, et son emploi était de garder aux champs les nombreux chevaux de son maître.

Le bienheureux Grégoire envoya des serviteurs à la recherche de son neveu. Ceux-ci l'ayant trouvé, offrirent à son maître le prix de sa rançon, mais le Frank refusa ce qu'ils lui présentaient. « Un homme de si grande famille, dit-il, ne peut se racheter à moins de dix livres d'or. » Les serviteurs revinrent apporter cette réponse au saint évêque. Alors, son cuisinier nommé Léon lui dit : « Si vous vouliez me permettre d'aller au pays de Trèves, je parviendrais à tirer Attale de sa captivité. » L'évêque y consentit avec joie, et Léon partit pour le lieu qu'on lui avait indiqué. A son arrivée, il épia l'occasion d'enlever le jeune homme, mais ce fut inutilement. Il confia

[1] Greg. Tur., Hist., lib, 3, c. 15.

alors son projet à un homme du pays, Romain comme lui. « Viens avec moi, lui dit-il, vends-moi dans la maison de ce barbare ; l'argent sera pour toi ; il me suffit, à moi, d'avoir un moyen plus facile d'exécuter mon projet. » Après avoir promis le secret avec serment, cet homme conduisit Léon chez le Frank, qui l'acheta douze pièces d'or. Son nouveau maître lui ayant demandé ce qu'il savait faire : « Je suis en état, répondit Léon, de préparer tout ce qui se mange à la table des grands, et je ne crains pas que vous puissiez trouver mon pareil dans la science de la cuisine. Quand vous auriez le roi à traiter, je me ferais fort de tout apprêter de la manière la plus parfaite. — Eh bien ! reprit le Frank, voici le jour du soleil qui approche (c'est ainsi que les barbares appelaient le dimanche), je veux inviter pour ce jour-là à dîner mes voisins et mes proches ; il faut nous faire un repas qui les étonne, et dont ils disent : Nous n'avons rien vu de mieux dans la maison du roi. — Que mon maître, dit Léon, donne l'ordre de me fournir un grand nombre de volailles, et je ferai ce qu'il demande. »

Le dimanche arrivé, le repas fut servi, et les convives furent si satisfaits qu'ils ne cessèrent de complimenter leur hôte jusqu'au moment de leur départ.

Depuis ce jour, Léon devint le favori de son maître ; il eut l'intendance de la maison, et il distribuait aux autres esclaves leur nourriture. Au bout d'une année, lorsqu'il crut son maître sans défiance, il se rendit dans la prairie où Attale avait coutume de garder les chevaux. Ils s'assirent tous deux sur l'herbe, mais assez loin l'un de l'autre, et se tournant le dos, afin de ne pas paraître causer ensemble. Dans cette position, Léon dit à Attale : « Il est temps de songer à retourner dans notre pays. Ainsi, cette nuit, quand tu auras ramené les chevaux à l'écurie, tu auras soin de ne pas t'endormir. Tiens-toi tout prêt, et, dès que je t'appellerai, viens et mettons-nous en route. »

Ce jour-là, le Frank avait à dîner chez lui plusieurs de ses parents, parmi lesquels était son gendre. Vers minuit, les convives ayant quitté la table et s'étant couchés, Léon suivit le gendre à sa chambre, et lui versa un dernier coup à boire. « Dis-moi donc, toi l'homme de confiance de mon beau-père, lui dit celui-ci en plaisantant, quand est-ce que tu lui voleras ses chevaux pour retourner dans ton pays ? — Cette nuit même, s'il plaît à Dieu, répondit Léon sans se déconcerter. — Que mes serviteurs fassent bonne garde, au moins, ajouta le Frank, afin que tu ne m'emportes rien. » Et ils se quittèrent en riant.

Quand tout le monde fut endormi, Léon appela Attale et lui demanda s'il avait une épée. « Non, répondit-il ; j'ai seulement une petite lance. » Léon va droit à l'appartement de son maître, et lui prend son bouclier et sa framée. Au bruit qu'il fait, le maître s'éveille : « Qui est là ? s'écrie-t-il ; que veut-on ? — C'est moi, votre serviteur, dit Léon ; je viens de réveiller Attale pour qu'il se lève vite et mène les chevaux au pré. Il dort comme un ivrogne. — C'est bien, dit le maître, » et il se rendormit. Léon donna des armes au jeune homme, et étant montés tous deux à cheval, ils marchèrent jusqu'à la Meuse. Ils laissèrent là leurs chevaux et leur petit bagage, passèrent la rivière à la nage, et s'enfoncèrent dans un bois pour y passer la nuit.

C'était la troisième depuis leur fuite, et ils n'avaient encore pris aucune nourriture. Heureusement qu'ils trouvèrent un prunier couvert de fruits. Ils en mangèrent, ce qui les soutint un peu. Ils continuèrent leur route vers la Champagne ; mais comme ils observaient soigneusement si quelqu'un ne venait pas derrière eux, ils entendirent le trot de plusieurs chevaux. Couchons-nous par terre, dirent les deux fugitifs, de peur qu'on ne nous voie, et ils coururent se cacher derrière un buisson, mettant à côté d'eux leurs épées nues. Par hasard, les cavaliers s'arrêtèrent près du buisson, et l'un d'eux, pendant que les chevaux urinaient, se mit à dire : « Quel malheur, que ces misérables nous échappent. Je le dis par mon salut ; si je peux les tenir, l'un d'eux sera pendu, et l'autre coupé par morceaux. » C'était le maître lui-même qui parlait ainsi. Il avait entrepris de courir jusqu'à Reims après eux, et la nuit seule l'avait empêché de les atteindre. Les fugitifs entendirent bientôt le pas des chevaux qui s'éloignaient. Ils se remirent en route, et la quatrième nuit de leur voyage, ils arrivèrent à Reims. Ils demandèrent à la première personne qu'ils rencontrèrent la demeure du prêtre Paulellus, intime ami de l'évêque Grégoire ; comme ils arrivaient à sa porte, on sonnait Matines, car c'était un dimanche. Léon nomma son jeune maître, et raconta en peu de mots leurs aventures, sur quoi le prêtre dit : « Mon rêve se trouve donc vrai ; je voyais cette nuit deux pigeons venir à moi et se poser sur ma main, l'un était blanc et l'autre noir. » Les voyageurs, qui mouraient de faim, dirent au bon Paulellus : « Dieu nous pardonnera de ne pas garder son saint jour [1], mais nous vous en prions, donnez-nous à manger ; il

[1] Les fidèles ne mangeaient pas le dimanche matin, à cause de la communion qu'ils faisaient ce jour-là, pour la plupart.



y a quatre jours que nous n'avons goûté ni pain, ni rien de cuit. » Le prêtre les fit mettre dans un appartement secret, leur donna à manger, et s'en alla à Matines.

Comme il sortait, il rencontra leur maître qui les cherchait et qui lui demanda des renseignements. Paulellus sut si bien lui donner le change, qu'il lui persuada de retourner chez lui.

Après avoir passé deux jours chez l'ami de son oncle, Attale se remit en route avec son compagnon. Quand il arriva à Langres, Grégoire le reçut avec des transports de joie et le serra tendrement sur son cœur. Par reconnaissance, il affranchit Léon avec toute sa famille, et lui donna en propriété des terres, où il vécut heureux avec sa femme et ses enfants.

Cette anecdote intéressante peint au naturel la position des Gallo-Romains vis-à-vis des Franks.

A la première mésintelligence qui s'élevait entre les rois franks, ils tombaient les uns sur les autres à la tête de leurs bandes. Ils pillaient, ravageaient tout; emmenaient de longues files de prisonniers attachés derrière leurs charriots remplis de butin, et ces prisonniers étaient presque tous de la race gauloise, attachée au sol et sans défense. Si les rois franks faisaient des alliances, c'étaient encore des Gallo-Romains qu'ils se donnaient pour ôtages.

Dans leur malheur, les indigènes n'avaient de refuge que dans la religion et les évêques; et ceux-ci remplissaient admirablement la glorieuse mission de médiateurs que leur avaient confiée les malheureux. Leurs vies nous les montrent tous occupés, comme les Césaire et les Germain, à racheter les captifs, à secourir les pauvres, à protéger les opprimés. Des cités entières étaient sauvées quelquefois par un saint évêque, comme celle de Verdun. Desideratus, son évêque, eut à souffrir, dit Grégoire de Tours [1], un grand nombre d'injures de la part du roi Théodorik. Mais après bien des calamités, des pertes et des souffrances, il revint dans sa ville épiscopale et recouvra sa liberté. En arrivant à Verdun, il fut bien affligé en voyant la misère de son troupeau; il n'avait pas de quoi la soulager, car il avait été dépouillé de ses biens par Théodorik. Mais ce roi était mort et il connaissait la bonté de son fils Théodebert, qui l'avait rappelé d'exil. Il lui envoya un message pour lui dire : « La terre entière parle de votre bonté, et votre libéralité est si grande, que vous venez au secours de ceux-là même qui n'osent vous adres-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 8, c. 34.

ser leurs prières. Je vous en prie, si Votre Piété a quelque argent, qu'elle veuille bien nous le prêter, afin que nous puissions secourir nos citoyens. Les négociants de notre cité répondront pour elle comme cela se fait partout ailleurs, et nous vous rendrons votre argent avec un légitime intérêt. » Théodebert fut ému de compassion et lui envoya sept mille pièces d'or. L'évêque les ayant reçues, les distribua aux citoyens, qui rétablirent leurs affaires et devinrent riches. Lorsque l'évêque rapporta au roi l'argent qu'il lui devait, Théodebert lui répondit : « Je n'ai pas besoin de cet argent, il me suffit que par tes soins et par mes largesses ceux qu'accablait la misère aient été soulagés. »

Il était trop rare de voir les rois s'unir aux évêques pour soulager la race indigène. Il leur était plus ordinaire de la piller, de l'opprimer en toute manière. Le Frank estimait peu le Gallo-Romain, comme on en peut juger par ce passage de la loi salique :

« Si quelque homme libre [1] a tué un Frank, il sera jugé coupable au taux de deux cents sous [2]. Si un Romain , possesseur, c'est-à-dire, ayant des biens en propre dans le canton où il habite, a été tué, celui qui sera convaincu de l'avoir tué sera jugé coupable à cent sous.

» Celui qui aura tué un Frank ou un barbare dans la *truste*, (service de confiance du roi), sera jugé coupable à six cents sous. Si un Romain, convive du roi, a été tué, la composition sera de trois cents sous.

» Si quelqu'un, ayant rassemblé une troupe, attaque dans sa maison un homme libre (Frank ou barbare), et l'y tue, il sera coupable à six cents sous. Mais si un *lite* ou un Romain a été tué par un semblable attroupement, il ne sera payé que la moitié de cette composition.

» Si quelque Romain charge de liens un Frank sans motif légitime, il sera jugé coupable à trente sous. Mais si un Frank lie un Romain pareillement sans motif, il sera jugé coupable à quinze sous.

» Si un Romain dépouille un Frank, il sera jugé coupable à soixante-deux sous. Si un Frank dépouille un Romain, il sera jugé coupable à trente sous. »

[1] Traduct. de M. Aug. Thierry, lett. 7.

[2] Le sou d'or équivalait à 90 fr. 33 c. de notre monnaie, d'après M. Guérard.

« Voilà[1] comment la loi salique répond à la question de la différence originelle de condition entre les Franks et les Gaulois. Tout ce que fournissent à cet égard les documents législatifs, c'est que le *wergheld* ou *prix de l'homme*, était, dans tous les cas, pour le barbare, double de ce qu'il était pour le Romain. Le Romain, libre et propriétaire, était assimilé au *lite*, Germain de la dernière condition, cultivateur forcé des domaines de la classe guerrière. »

Parmi les Gallo-Romains, si rabaissés par le Frank, il y avait une classe privilégiée que son caractère sacré et ses vertus séparaient de la masse qui dominait le Frank lui-même; c'était celle des évêques qui, au milieu même des premières commotions de la conquête, entreprirent de christianiser et les Franks et leur législation barbare. Les rois franks secondèrent leur action en favorisant ces réunions que l'on a désignées sous le nom de conciles et qui étaient des assemblées aussi politiques que religieuses, où les rois, les seigneurs franks et les nobles gaulois se trouvaient à côté des évêques.

De 533 à 573, il se tint douze conciles principaux dont nous avons les canons ou décrets législatifs. Ce sont : les deuxième, troisième, quatrième et cinquième d'Orléans; le premier et le second de la cité d'Arvernie (Clermont); les deuxième, troisième et quatrième de Paris; le cinquième d'Arles, le deuxième de Tours, et le deuxième de Lyon[2].

[1] Aug. Thierry, 7.e lettre.

[2] Nous avons déjà vu, au VI.e siècle, les conciles suivants :

506. Concile d'Agde (*Agathense*).
511. I.er Concile d'Orléans (*Aurelianense*).
517. Concile d'Épaone (*Epaonense*).
524. IV.e Concile d'Arles (*Arelatense*).
527. Concile de Carpentras (*Carpentoractense*).
529. II.e Concile de Vaison (*Vasionense*).
529. II.e Concile d'Orange (*Arausicanum*).
530. II.e Concile de Valence (*Valentinum*).

Voici la chronologie des Conciles nommés ci-dessus :

533. II.e d'Orléans.
535. I.er de Clermont (*Claromontanum*).
538. III.e d'Orléans.
541. IV.e d'Orléans.
549. V.e d'Orléans.
553. II.e de Clermont.
553. II.e de Paris (*Parisiense*).
554. V.e d'Arles.

Les canons de ces conciles peuvent être classés sous six titres principaux : 1.° le clergé ; 2.° les biens ecclésiastiques ; 3.° la juridiction ecclésiastique ; 4.° les abus à corriger parmi les fidèles ; 5.° la liturgie ; 6.° les élections épiscopales.

1.° Canons relatifs au clergé :

La vertu la plus recommandée au clergé est la continence[1]. Les évêques comprenaient quelle était la vie du clergé, le principe de son influence et de la vénération qu'avaient pour lui les barbares. Aussi, obligent-ils les clercs à prendre les précautions, on pourrait dire les plus minutieuses, pour la conserver intacte. Le premier concile de Clermont défend aux évêques, aux prêtres et aux diacres, de laisser entrer dans leurs chambres des femmes étrangères, même des servantes ou des vierges consacrées à Dieu. Le troisième concile d'Orléans range les sous-diacres parmi les clercs obligés à la continence. Cette loi, établie d'abord à Rome, l'avait ensuite été pour les Églises méridionales des Gaules, au concile d'Agde. Le troisième concile d'Orléans l'établit pour les Églises centrales et septentrionales. Dans cette même assemblée, on statua que les clercs qui négligeraient de prendre pour se conserver purs les moyens indiqués par les conciles, seraient excommuniés pendant trois ans.

Si un évêque métropolitain se rend coupable d'un crime honteux, les évêques de la province se réuniront pour le dégrader, suivant les canons.

Si un simple évêque se rend coupable du même crime, le métropolitain convoquera ses comprovinciaux pour le déposer.

Le clerc qui a commis un péché honteux sera puni par l'évêque et excommunié ; mais s'il a été ordonné malgré lui, ou si, marié avant son ordination, il n'a eu depuis commerce qu'avec sa femme légitime, il sera seulement déposé, mais non excommunié.

Le deuxième concile de Tours entre surtout en de grands détails sur les moyens que doivent employer les évêques et les prêtres pour mettre leur vertu à l'abri du plus léger soupçon. Il leur défend d'abord d'avoir chez eux d'autre femme que leur mère, leur

557. III.e de Paris.
567. II.e de Tours (*Turonense*).
567. II.e de Lyon (*Lugdunense*).
573. IV.e de Paris.

(V. Sirm., Concil. antiq. Gall., t. 1, p. 240 et seq.

[1] II Aurel., can. 8. — I Clarom., can. 16. — III Aurel., can. 2, 4, 7. — IV Aurel., can. 29. — V Aurel., can. 3, 4. — II Tur., can. 10, 11, 12, 13, 14, 19.

sœur ou leur fille. L'évêque qui a été marié avant son ordination ne demeurera pas avec sa femme, mais avec ses clercs. Les archiprêtres, dont la maison devait être modelée sur celle de l'évêque, devront être accompagnés d'un clerc partout où ils iront; ils veilleront avec soin sur la chasteté des clercs soumis à leur autorité, c'est-à-dire, formant leur école paroissiale et remplissant les différents ministères de leurs églises. S'ils sont négligents dans l'accomplissement de cet important devoir, l'évêque les mettra en prison pendant un mois, et les y fera jeûner au pain et à l'eau.

Le clerc convaincu d'un crime honteux sera enfermé pour toute sa vie dans un monastère.

Ces lois n'étaient pas trop sévères, car il fallait prémunir le clergé contre les scandales de l'impureté raffinée des Gallo-Romains et les impudicités éhontées des Franks.

Le troisième concile d'Orléans [1] défend aux clercs de prêter à usure ou de faire du commerce; il condamne à être déposé le clerc convaincu de vol ou de faux; il excommunie pour deux aus le clerc coupable de faux témoignage en justice, et il signale aux punitions de l'évêque les clercs qui feraient des complots contre le gouvernement.

Pour obvier aux abus qui tendent toujours à s'introduire dans les institutions les plus saintes, et en raison même de leur sainteté, il est défendu [2] d'ordonner un laïque avant une année de conversion, c'est-à-dire de continence. On ne pourra être ordonné prêtre qu'à trente ans, et diacre qu'à vingt-cinq. Les bigames doivent être exclus des Ordres, comme trop enclins à l'incontinence, et les esclaves et colons ne peuvent entrer dans le clergé qu'après avoir été affranchis dans les formes prescrites. Telles étaient ces formes :

L'esclave qu'on voulait affranchir était conduit en cérémonie à l'église [3], et là, toutes les portes étant ouvertes en signe du droit que devait avoir l'affranchi d'aller partout où il voudrait, l'évêque déclarait devant l'archidiacre gardien des rôles d'affranchissement, qu'eu égard aux services de l'esclave ou pour toute autre raison qu'il spécifiait, il lui plaisait de le rendre libre et de le faire citoyen romain.

[1] III Concil. Aurel., can. 27, 8, 21.

[2] III Concil. Aurel., can. 6, 26. — V Aurel., can. 6. — III Aurel., can. 32. — IV Aurel., can. 13, 20.

[3] Aug. Thierry, lett. 8. — V. Hist. de l'Église de France, t. I, p. 260, 261.

L'archidiacre dressait l'acte de manumission suivant le protocole usité, avec les clauses suivantes [1] : « Que ce qui a été fait selon la loi romaine soit à jamais irrévocable. Aux termes de la constitution de l'empereur Constantin, de bonne mémoire, et de la loi dans laquelle il est dit que quiconque sera affranchi dans l'église, sous les yeux des évêques, des prêtres ou des diacres, appartiendra dès-lors à la cité romaine et sera protégé par l'église : dès ce jour, l'esclave ici présent sera membre de la cité; il ira partout où il voudra et du côté qu'il lui plaira d'aller, comme s'il était né et procréé de parents libres. Dès ce jour, il est exempt de toute sujétion, de servitude, de tout devoir d'affranchi, de tout lien de patronage; il est et demeurera libre d'une liberté pleine et entière, et ne cessera en aucun temps d'appartenir au corps des citoyens romains. »

Ce titre d'affranchissement n'eût pas été valable, si on n'eût pas donné au nouveau citoyen quelque bien en propriété. Le concile d'Agde avait fixé à vingt sous d'or [2] la valeur des biens que l'évêque pouvait donner à l'esclave de l'Église qui avait mérité d'être affranchi.

Il avait été décidé, au premier concile d'Orléans, que l'ordination affranchirait l'esclave, mais que l'évêque qui l'ordonnerait serait obligé d'en payer le prix au maître. On abusa sans doute de ce décret, et il fut ainsi modifié : L'évêque qui ordonnait un esclave avec connaissance de cause était suspens pendant six mois de la célébration des saints mystères, et le nouveau clerc restait sous la puissance de son maître, qui ne devait en exiger qu'un service convenable. Si le maître en exigeait des services incompatibles avec l'Ordre qu'il avait reçu, l'évêque était obligé de l'échanger contre deux autres des siens.

Nous avons remarqué qu'on n'eût pu admettre beaucoup d'esclaves dans les Ordres sans nuire à la considération dont le clergé devait jouir pour le bien de la religion et pour celui de la société.

Le deuxième concile d'Orléans [3] veut que l'évêque ordonne ses clercs gratuitement. L'évêque doit aussi veiller à ce que les ordinands, pour les Ordres inférieurs, sachent lire et administrer le baptême, et que tous les prêtres des paroisses aient chez eux un

[1] Marculf., Formul. 56; apud D. Bouquet, t. IV, trad. de M. Aug. Thierry.

[2] Environ 2,000 fr. de notre monnaie.

[3] II Concil. Aurel., can. 3, 14, 16. — IV Aurel., can. 6. — V Arelat., can. 4. — II Tur., can. 7.

exemplaire des lois ecclésiastiques, afin d'en instruire les fidèles et que personne ne puisse prétexter de son ignorance.

C'est à l'évêque seul qu'il appartient de déposer les clercs qui n'exerceraient pas bien leurs fonctions, et les prêtres ne pouvaient déposer ni les diacres ni les sous-diacres; mais si l'évêque avait à déposer un archiprêtre, il devait auparavant consulter les autres prêtres et obtenir leur consentement. De même, avant de déposer un abbé, l'évêque devait avoir le consentement des autres abbés de son diocèse.

Nous l'avons fait observer déjà, à propos des appels aux conciles provinciaux, les évêques étaient jaloux de concilier à leurs sentences la plus haute considération, et ils voulaient en éloigner tout soupçon d'arbitraire. Le décret du concile de Tours, que nous venons de rapporter, en est une nouvelle preuve. Il révèle de plus, dans les Pères de ce concile, des idées larges, qui contrastent singulièrement avec les idées étroites et despotiques alors en vigueur dans la société civile.

2.° Canons relatifs aux biens ecclésiastiques [1] :

On a vu, par les conciles d'Agde, d'Orléans et d'Épaone, que les biens ecclésiastiques consistaient en biens fonds appartenant aux diverses églises, et en offrandes faites par les fidèles et qui devaient être partagées entre les paroisses qui les recevaient et l'église épiscopale.

L'évêque avait l'administration de tous les biens; il distribuait les revenus dont jouissait son église et la partie des offrandes qui lui venait des paroisses aux clercs n'ayant pas charge d'ames.

Quant aux clercs auxquels il confiait la direction d'une paroisse, il leur donnait l'usufruit des biens appartenant à cette paroisse, soit pour un temps limité, soit à vie. Ceux qui avaient reçu la jouissance à vie ne pouvaient être privés de leurs biens par les successeurs de l'évêque qui les leur avait donnés; et si ces clercs n'obéissaient pas comme ils le devaient, ce qui était toujours pour eux un devoir, et s'ils méritaient d'être punis, on ne devait pas pour cela les dépouiller de leurs revenus.

L'inamovibilité de certains prêtres, dans les paroisses, remonte donc au moins au VIe siècle.

Les clercs ne devaient prendre que leur nécessaire sur les biens

[1] III Concil. Aurel., can. 17, 18. — II Lugdun., can. 5. — IV Aurel., can. 34. — V Aurel., can. 20, 21. — II Tur., can. 5.

ecclésiastiques qui leur étaient concédés. Ils ne pouvaient aliéner le fonds, ni employer les revenus à acquérir des biens en propriété; mais ils devaient les consacrer à l'entretien de l'église, au soulagement des captifs et des malades, et en nourrir les pauvres de leurs paroisses, afin de *les empêcher d'aller mendier*[1].

D'après les nombreux canons[2] qui frappent d'anathème les usurpateurs des biens ecclésiastiques, il demeure constaté que s'il y avait, au VI.e siècle, beaucoup de fidèles qui confiaient à l'église le soin de distribuer leurs aumônes, il y avait aussi un grand nombre d'hommes avides qui cherchaient à s'enrichir de ses dépouilles.

Ils profitaient des troubles occasionnés par les rivalités continuelles des rois franks, et des fréquents changements dans les démarcations du territoire, pour demander aux rois des biens appartenant à des églises qui ne se trouvaient plus dans les limites de leurs royaumes.

Les évêques du premier concile de Clermont adressèrent à Théodebert une requête contre cet abus : « Nous espérons de votre piété et de votre justice, lui disent-ils, que vous accueillerez notre demande : que vos sujets et ceux des rois vos oncles, évêques, clercs ou laïques, puissent jouir en toute liberté des biens qui leur appartiennent, en payant l'impôt ordinaire. »

Théodebert aimait l'Église et les évêques. Il est probable qu'il admit la juste requête du concile ; mais Hloter, roi de Soissons, au lieu de protéger les biens ecclésiastiques, fit un édit pour obliger toutes les Églises à lui donner la troisième partie de leurs revenus[3]. Il réunit donc les évêques de son royaume, et les força de signer son décret. Injuriosus de Tours fut le seul qui osa refuser, et s'adressant à Hloter en pleine assemblée ; « Si tu veux ravir les biens de Dieu, lui dit-il, le Seigneur t'enlèvera bientôt ton royaume. C'est une criante injustice de remplir ainsi tes greniers du bien des pauvres, que tu devrais nourrir de tes propres biens ; » et, plein d'indignation, il quitta l'assemblée sans même saluer le roi. Hloter fut effrayé et craignit de s'attirer le courroux de saint

[1] On voit que l'Église a précédé la philantropie moderne pour l'extinction de la mendicité. On peut remarquer aussi qu'elle y consacrait ses propres biens, tandis que la philantropie s'est contentée de la théorie jusqu'à présent.

[2] I Concil. Clarom., can. 5, — III Paris., can. 1, 2, 3. — II Tur., can. 24, 25.

[3] Greg. Tur., Hist., lib. 4, § 2.

Martin, dont Injuriosus était successeur; il fit courir après lui avec des présents, lui demanda pardon, condamna ce qu'il avait fait, et le supplia d'intercéder pour lui auprès de saint Martin.

La religion régnait jusque sur l'ame féroce du roi de Soissons. Parmi les spoliateurs de l'Église, on remarquait surtout un certain Celsus, homme d'une grande taille, dit Grégoire de Tours[1], fort des épaules, robuste des bras, hardi en paroles, prompt à répondre, et habile dans la science du droit. Il avait une telle passion de s'enrichir, que souvent il usurpait les biens des Églises et les ajoutait aux siens. On raconte qu'un jour, entendant lire dans l'église la leçon du prophète Isaïe où il est dit : « Malheur à ceux qui joignent maison à maison, et champ à champ, jusqu'à ce que la terre leur manque, » il s'écria tout-à-coup : « C'est bien insolent de chanter ainsi : malheur à moi et à mes enfants. »

Il ne laissa qu'un fils qui mourut sans postérité et donna la plus grande partie de ses richesses aux Églises que son père avait pillées.

Le père avait sans doute plus d'imitateurs que le fils, car les évêques du second concile de Tours se crurent obligés de lancer les plus foudroyants anathêmes de l'Église contre les usurpateurs de ses biens.

« Si quelqu'un, disent-ils, s'empare des biens de l'Église, un prêtre ira d'abord l'avertir de l'obligation où il est de restituer; s'il refuse, les évêques de la province lui écriront une lettre commune pour l'y engager. Après cela, s'il persiste, les évêques, les abbés, les prêtres et tous les clercs réciteront contre ce meurtrier des pauvres le psaume cent huitième, afin qu'il soit frappé de la malédiction qui tomba sur Judas. Celui qui, au mépris de Dieu, de l'Église et des évêques, aura volé le bien de l'Église, sera frappé du glaive du Seigneur; il mourra excommunié, et sous le poids de l'anathême. »

3.° Canons sur la juridiction ecclésiastique[2] :

La juridiction ecclésiastique fut souvent attaquée par les premiers rois franks qui se prenaient parfois à vouloir conduire l'Église comme leurs bandes; ils comprenaient l'importance de l'action directe de l'Église sur la société, et ils ne s'apercevaient pas qu'elle ne pour-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 24.

[2] III Concil. Aurel., can. 15. — IV Aurel., can. 7. — V Arelat., can. 7, 2, 3, 5, 22, 17. — V Aurel., can. 2, 15. — III Paris., can. 7. — II Tur., can. 8, 6, 14, 15, 16, 17, 1. — II Aurel., can. 1. — I Clarom., can. 1.

rait avoir cette action bienfaisante si elle ne restait pas libre dans sa sphère spirituelle.

Ils vénéraient les évêques, mais ils les auraient voulu souvent plus dévoués à leur puissance qu'à l'intérêt des peuples, et ils essayèrent plusieurs fois de créer des évêchés, afin de mettre dans les dignités ecclésiastiques leurs serviteurs les plus complaisants.

Nous avons contre cet abus une forte réclamation de saint Léon de Sens, à Hildebert.

Une partie du diocèse de Sens faisait partie du royaume de Paris, et la cité épiscopale était dans celui de Metz. Hildebert, ne voulant pas qu'une fraction de son territoire fût soumise à la juridiction d'un évêque qui ne le reconnaissait pas pour roi, érigea de sa propre autorité, Melun, en siége épiscopal; y nomma un évêque et écrivit à Léon de le venir ordonner.

Léon lui répondit[1] qu'il avait reçu sa lettre avec respect, mais qu'il était surpris qu'il voulût lui ôter une partie de son troupeau. « S'il est vrai, ajoute-t-il, que les habitants de Melun demandent un autre évêque, vous devez les regarder comme des déserteurs et non comme des brebis fidèles. C'est un devoir pour vous de rejeter une requête plus propre à causer du scandale qu'à procurer la paix. Vous dites qu'ils veulent un évêque parce que les chemins me sont fermés et que je ne puis ni les visiter moi-même, ni leur envoyer de visiteurs. Mais est-ce à moi qu'il faut s'en prendre ou bien à vous qui avez fermé ces chemins? Sans votre défense, ni l'âge, ni les infirmités ne m'eussent empêché de visiter un troupeau confié à mes soins, ou au moins je lui aurais envoyé des visiteurs, comme les canons l'ordonnent. Sachez que si on entreprend d'ordonner à Melun un évêque sans mon consentement, et cet évêque et ceux qui l'auront ordonné seront excommuniés jusqu'à la décision du pape ou du concile. »

Hildebert ne donna probablement pas de suite à son projet. Mais Hloter, moins scrupuleux, créa un siége épiscopal à Selle, au diocèse de Poitiers. Il en dota Austrapius, qui l'avait servi pendant la révolte de son fils Khramn[2]. Austrapius espérait bien succéder à l'évêque de Poitiers Pientius. Hloter le lui avait promis, mais Hloter n'était plus quand Pientius mourut, et Haribert, son fils, mit sur le siége de Poitiers l'abbé Pascentius. Austrapius jeta les

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. 1, p. 258.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 18.

hauts cris, ce fut inutilement, et comme il fut tué bientôt après par les Taïfales [1], son prétendu diocèse rentra sous la juridiction de l'évêque de Poitiers.

Haribert ne respectait pas plus que son père les droits de l'Église. Du temps de ce roi, dit Grégoire de Tours [2], Leontius, ayant rassemblé à Saintes les évêques de sa province, déposa Emerius, évêque de cette cité, parce qu'il n'avait pas été élevé canoniquement à cet honneur; le roi Hloter avait en effet voulu qu'il fût ordonné en l'absence du métropolitain. Emerius, ayant donc été déposé, on mit à sa place Heraclius, prêtre de Bordeaux, et les évêques présents envoyèrent à Haribert le prêtre Nuncupatus, pour le prier de confirmer l'acte de nomination.

Nuncupatus passa par Tours et présenta cet acte au bienheureux Euphronius qui refusa de le signer. Étant arrivé à Paris, il se présenta devant le roi et lui dit : « Salut, roi glorieux, le siége apostolique envoie à Votre Éminence une très ample salutation. — Est-ce que tu viens de Tours [3] m'apporter les salutations de l'évêque? dit le roi. — Non, répondit le prêtre, c'est votre père Leontius et ses comprovinciaux qui vous saluent. Ils vous informent en même temps qu'Emulus (c'est ainsi qu'on avait coutume d'appeler Emerius dans son enfance) a été déposé de l'épiscopat pour avoir été élevé sur le siége de Saintes contre les canons, et ils vous envoient l'acte de nomination de son successeur afin d'en mettre un autre à sa place; en condamnant les transgresseurs des canons, votre puissance ne pourra que s'affermir d'âge en âge. » En l'entendant parler ainsi, le roi se mit en fureur et ordonna de saisir le pauvre Nuncupatus et de le traîner en exil sur un chariot rempli d'épines : « Crois-tu donc, s'écriait-il en colère, que Hloter n'ait plus de fils capable de soutenir ce qu'il a fait? Crois-tu que je laisserai ainsi déposer un évêque de son choix? » Il envoya ensuite à Saintes des hommes religieux qui rétablirent l'évêque Emerius, et des offi-

[1] C'était une tribu de Goths établie auprès de Poitiers.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 26.

[3] Quelques auteurs lisent dans le texte le nom de *Rome*, d'après D. Ruinart; mais les plus anciennes éditions et les plus profonds érudits, d'après elles, admettent le mot *Tours*. On donnait le nom de *siéges apostoliques* à tous les siéges épiscopaux. Nuncupatus le donne ici à celui de Bordeaux. Haribert était bien, sans doute, avec Euphronius de Tours, qui refusa de signer cet acte qui le mit en si grande fureur, et il pouvait croire que Nuncupatus venait le saluer de sa part.

ciers de son palais qui firent payer à Leontius mille sous d'or et aux autres évêques des amendes proportionnées à leurs moyens.

De tels faits n'étaient pas rares et font comprendre la nécessité où étaient les évêques de renouveler et de raffermir les lois sur la juridiction.

L'évêque n'avait de juridiction que dans son diocèse. S'il allait dans le diocèse d'un autre consacrer des autels ou faire des ordinations, il devait être suspens de la célébration de la messe pendant un an et les clercs ordonnés par lui étaient déposés.

L'évêque avait sur tous les clercs de son diocèse une telle juridiction, qu'ils ne pouvaient être élevés, sans son consentement par écrit, à un autre degré de la hiérarchie ecclésiastique. Si un évêque ordonnait un clerc d'un autre diocèse qui n'avait pas le démissoire de l'évêque de ce diocèse, il était suspens de ses fonctions pendant trois mois.

Un clerc ne pouvait non plus, sans l'agrément de son évêque, exercer aucune fonction ecclésiastique, même dans une maison particulière.

L'évêque seul pouvait, dans son diocèse, lancer une sentence d'excommunication. Un autre évêque ne pouvait tenter de la lever sans être excommunié lui-même. Seulement il était défendu d'excommunier pour des causes légères. Et si la sentence était évidemment injuste, le métropolitain et ses comprovinciaux pouvaient en suspendre l'effet jusqu'au plus prochain concile, où l'affaire était examinée.

L'évêque seul pouvait donner des lettres de communion aux fidèles et aux clercs de son diocèse. Il avait en outre la surveillance des hôpitaux et des monastères. Il avait droit de correction sur les abbés. Il devait veiller à ce que, dans les monastères de religieuses, il ne se fît rien contre la règle.

En général, les monastères étaient en dehors de la juridiction épiscopale pour leur gouvernement intérieur, mais cependant l'évêque avait droit de les obliger aux réglements qu'il faisait pour la bonne administration de son diocèse.

Le pouvoir de l'évêque était étendu, et il eût pu facilement devenir despotique s'il eût été sans contrôle. De saints évêques comme il y en avait alors un grand nombre, ne pouvaient s'en servir que pour le bien. Mais les Cautinus, les Salonius, les Sagittarius, les Priscus et les Makliaw, dont nous aurons tout-à-l'heure occasion de parler, en auraient abusé certainement beaucoup plus encore

qu'ils ne le firent, s'ils n'avaient pas eu près d'eux *leurs pairs* pour surveiller leur conduite et les juger au besoin.

L'évêque, dans l'exercice de ses fonctions, était sous la surveillance du métropolitain qui, lui-même, était sous celle de ses comprovinciaux et ne pouvait rien sans eux. Il devait les réunir deux fois ou au moins une fois par an. S'il ne les convoquait pas, il était suspens de ses fonctions pendant un an, et les évêques convoqués qui ne se rendaient pas au concile encouraient la même peine s'ils n'avaient pas d'excuse légitime.

Comme les rois franks, dans leurs dissensions si fréquentes, voulaient interdire aux évêques leurs sujets de se rendre au concile si le lieu où il devait se tenir n'était pas de leur royaume, les évêques déclarèrent que la différence de royaume et la défense du roi n'étaient pas des raisons suffisantes pour se dispenser de venir au concile.

Les grands évêques du VI.e siècle comprenaient qu'une aveugle soumission aux exigences et aux préventions injustes des gouvernements, peut souvent causer à l'Église d'affreux malheurs. Ils aimaient mieux être persécutés que de renoncer à la juste indépendance qui leur était due dans leur action spirituelle et purement ecclésiastique.

Le concile provincial, qui devait se tenir si fréquemment, était un tribunal devant lequel l'évêque lui-même pouvait être cité. On y faisait les réglements qu'on jugeait utiles pour la province, et chaque évêque y proposait les points spéciaux sur lesquels il désirait des éclaircissements ou des réformes.

Les provinces ecclésiastiques se gouvernaient ainsi elles-mêmes sous la surveillance générale du pape, auquel on n'avait recours que dans les causes majeures. L'évêque qui se croyait injustement condamné par son métropolitain et ses comprovinciaux, pouvait de même en appeler au pape.

Nous avons vu Chelidonius de Besançon et Contumeliosus de Riez user de ce droit.

Le pape exerçait sa surveillance générale dans les Gaules par un vicaire qui était ordinairement l'évêque d'Arles. Au moment où les Gaules furent partagées en trois royaumes ennemis, les papes semblent avoir eu trois vicaires, saint Remi pour le royaume des Franks [1], saint Avitus de Vienne [2] pour celui des Burgundes, et

[1] De là, sans doute, vient la tradition du vicariat donné à saint Remi par le saint-siége. (*V.* Bolland., Comm. præv., 1 octob.)

[2] Saint Avitus eut une juridiction plus étendue que ses prédécesseurs et ses successeurs, et le pape Anastase l'avait accrue légalement.

l'évêque d'Arles pour celui des Wisigoths. Mais lorsque les Franks eurent conquis à peu près toutes les Gaules, l'évêque d'Arles rentra dans son ancien privilége.

C'est à cette époque que mourut saint Césaire. Son successeur Auxanius reçut avec beaucoup de solennité l'investiture de sa dignité. Quelque temps après son ordination, il avait écrit au pape Vigile pour lui en donner avis et lui demander en même temps le pallium.

Cet ornement, purement religieux, donnait sans doute, ou des priviléges civils ou une juridiction reconnue des empereurs. Or, comme pour les Romains l'empire existait encore et que les rois franks étaient censés reconnaître l'empereur d'Orient comme *leur père* et être seulement ses généraux ou ses patrices, le pape fut obligé de demander à l'empereur l'autorisation de donner le pallium à Auxanius.

Après l'avoir obtenue, il écrivit à Auxanius qu'il lui en accordait l'usage et qu'il le nommait son vicaire dans les Gaules. En conséquence, il lui donne le pouvoir de terminer les différends qui pourraient s'élever entre les évêques en s'en adjoignant quelques-uns des plus capables de l'éclairer. Quant aux causes majeures et aux questions de foi qui ne pourront être terminées sur les lieux, il les instruira avec maturité et sagesse, enverra tous les renseignements au saint-siége et lui laissera le jugement à prononcer.

Le pape Vigile écrivit en même temps à tous les évêques des Gaules pour les avertir qu'Auxanius était son vicaire, et qu'ils devaient prendre de lui des *lettres formées* s'ils avaient à faire de longs voyages.

Saint Aurelianus, successeur d'Auxanius, eut les mêmes priviléges [1].

4.° Canons relatifs aux principaux abus à corriger parmi les fidèles :

Les conciles s'élèvent particulièrement contre les mariages incestueux [2].

On déclare incestueux les mariages contractés avec la veuve du frère ou de l'oncle, avec la sœur de la femme, la belle-mère, la bru, la tante, la belle-fille ou avec la fille de la belle-fille. On tolérera seulement ces mariages quand ils auront été contractés avant le baptême.

[1] Apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 270, 275.

[2] II Concil. Aurel., can. 10. — I Clarom., can. 12. — III Aurel., can. 10. — III Paris., can. 4. — II Tur., can. 20.

Les mariages entre parents ont de tout temps été contraires à l'intention de l'Église, qui a toujours travaillé activement à l'union intime de toute la société chrétienne. Mais les évêques devaient, à l'époque où nous sommes arrivés, travailler à les abolir avec d'autant plus de zèle qu'ils avaient à unir des races ennemies.

En interdisant le mariage entre les membres d'une même famille, on le propageait entre les races; on les attachait les unes aux autres par mille liens indissolubles; on effaçait, par le contact habituel et nécessaire qui s'établissait par le mariage entre les familles de race différente, ces nuances nombreuses qui eussent rendu leur fusion impossible.

Il y avait chez les Franks une réaction puissante contre ces lois religieuses si salutaires, et les évêques eurent souvent à lutter. Ils le firent avec énergie.

Grégoire de Tours [1] raconte à ce sujet un trait de courage de la part de saint Nicetius de Trèves.

Un jour Théodebert entra dans l'église après les lectures et lorsqu'on offrait les dons sur l'autel [2]. Il était accompagné de plusieurs Franks que le saint évêque avait excommuniés pour avoir, malgré ses avertissements, contracté des mariages incestueux. Nicetius les voyant entrer se tourna vers le peuple et dit : « Nous ne dirons pas la messe ici aujourd'hui, à moins que les excommuniés ne se retirent. » On se mit en devoir de les faire sortir; mais Théodebert s'y opposait, lorsque tout-à-coup un énergumène se mit à publier à haute voix et les vertus de l'évêque et les adultères du roi. « Qu'on chasse de l'église cet homme possédé du démon, disait Théodebert. — Il faut auparavant, répondait l'évêque, en chasser les incestueux, les homicides et les adultères. »

Théodebert avait des qualités brillantes, mais il les déshonorait par un amour adultère pour Deuteria. Jusqu'au jour où il fut désenchanté de cette femme, qui poussa l'infamie jusqu'à faire périr sa fille qu'elle commençait à regarder comme une dangereuse rivale, Nicetius lutta avec une fermeté inflexible contre la passion du jeune roi.

Son énergie le rendait formidable à tous les pécheurs. Il faisait dans ses homélies des portraits si ressemblants des coupables, qu'on ne pouvait les méconnaître. Aussi s'attira-t-il des persécutions. Il

[1] Greg. Tur., De Vit. PP., c. 17.

[2] C'est-à-dire au commencement de la deuxième partie de la messe.

les craignait peu et disait souvent : « Je mourrais bien volontiers pour la justice. »

Saint Albinus d'Angers partageait le zèle de saint Nicetius contre les mariages incestueux et il les combattit jusqu'à s'exposer même au martyre, dit Fortunat [1]. Il fit le voyage d'Arles pour consulter saint Césaire sur ce point de discipline ecclésiastique, et il contribua puissamment, dans plusieurs conciles, à faire adopter les décisions qu'on y rendit sur ce sujet. Un jour cependant il fut obligé, dans un concile, de lever l'excommunication qu'il avait lancée contre un personnage important qui avait contracté un mariage opposé aux lois de l'Église, et ses confrères mêmes le prièrent de bénir des eulogies et de les lui envoyer. « Vous m'obligez, leur dit-il, à donner cette bénédiction, mais puisque vous abandonnez la cause de Dieu, il saura la défendre lui-même. »

En effet, la personne excommuniée mourut avant d'avoir reçu les eulogies.

Mais en cherchant à propager les mariages entre les chrétiens, les conciles défendaient d'en contracter avec les Juifs [2] qui semblent avoir été très nombreux à cette époque dans le royaume des Franks. Ils voulaient sans doute empêcher tout élément hétérogène de s'introduire dans la société chrétienne. C'est pourquoi ils défendent aux catholiques d'avoir des rapports intimes avec ces ennemis de J.-C. et de traiter avec eux, même pour leurs affaires temporelles, depuis le Jeudi-Saint jusqu'au lundi de Pâque. Les évêques craignaient qu'il ne s'élevât des collisions entre les chrétiens et les Juifs pendant les jours consacrés au souvenir de la Passion de J.-C.

3.° Canons relatifs à la liturgie :

Les conciles dont nous étudions les réglements travaillèrent avec soin et avec beaucoup d'intelligence à remplacer par les pratiques du culte véritable les restes des superstitions druidiques et païennes qui s'étaient déposées comme un limon au fond de la société [3].

On trouvait encore des chrétiens ignorants et superstitieux qui venaient dans les églises, comme autrefois les païens dans leurs temples, faire des vœux au milieu des plus honteux excès d'intempérance. D'autres, en souvenir de la récolte du gui ou du dieu Janus, se livraient à de sacriléges réjouissances dans les premiers

[1] Fortunat., Vit. S. Albin.; apud Bolland., 1 mart.

[2] II Concil. Aurel., can. 19. — III Aurel.: can. 13, 30. — IV Aurel., can. 31.

[3] II Concil. Aurel., can. 12. — II Tur., can. 22.

jours de janvier. D'autres, enfin, vénéraient des pierres, des arbres, des fontaines, ou venaient déposer, le vingt-deux février, des viandes sur les tombeaux des morts.

Comme nous l'avons fait observer ailleurs [1], l'Église chercha toujours à remplacer sans secousse les pratiques superstitieuses par celles du vrai culte.

Ainsi, le vingt-deux février, elle établit qu'on ferait un festin pieux dans les familles, afin d'abolir le repas superstitieux qui se faisait ce jour-là avec les viandes offertes aux mânes des morts. Et ce jour où on célèbre la fête de la chaire de saint Pierre, fut appelé long-temps le jour du festin de saint Pierre.

Les nombreuses fêtes de cet apôtre se célébraient avec une très grande solennité. Dans nos vieux missels gaulois et franks, la fête de la Chaire de saint *Pierre* est au nombre des plus solennelles; et nous pensons qu'on a eu principalement pour but, dans ce déploiement de pompe religieuse, d'abolir le culte des *pierres* qui avait encore, au VI.e siècle, de nombreux partisans.

La similitude des mots n'est pas sans influence sur les esprits grossiers; et l'Église, dans sa divine sagesse, use de toutes les voies pour communiquer à tous *la vérité*. Elle comprend, comme son divin fondateur, que l'ame de l'idiot est faite pour la vérité comme celle du philosophe; et c'est une forte preuve en faveur de la vérité de sa doctrine, de surpasser en même temps les plus hautes conceptions du génie et d'être à la portée des plus faibles intelligences.

Les conciles travaillaient non-seulement à arracher les dernières racines de la superstition, mais à régler le vrai culte jusque dans ses plus petits détails. Leurs canons liturgiques ont surtout rapport à la célébration de la pâque et des grandes fêtes de l'année; à la sanctification du dimanche et à l'ordre qu'on devait observer dans les offices [2].

La fête de Pâque a toujours été la première des fêtes chrétiennes; elle était précédée du carême qui devait être observé uniformément dans toutes les Églises. Le quatrième concile d'Orléans défend de le commencer à la Sexagésime ou à la Quinquagésime, c'est-à-dire, soixante ou cinquante jours avant Pâque. Il ne devait durer que quarante jours pendant lesquels tous les fidèles étaient obligés de

[1] Coup-d'œil général sur l'Église Gallo-Romaine, I.er vol. de cette Histoire.

[2] IV Concil. Aurel., can. 2, 1, 3. — I Clarom., can. 15. — III Aurel., can. 18, 31, 29, 14. — II Tur., can. 15, 18.

jeûner, excepté le dimanche, à moins d'un empêchement légitime. Les jours de jeûne, on ne faisait qu'un seul repas vers le soir.

Tous les évêques étaient tenus de célébrer la pâque le même jour; de suivre, pour fixer ce jour, le cycle de Victorius, et de l'annoncer aux fidèles le jour de l'Épiphanie. S'il s'élevait quelque différend, touchant l'époque où il fallait célébrer la Pâque, le métropolitain en référait au saint-siége et s'en tenait à sa décision. Depuis l'adoption du cycle de Victorius, le pape n'avait plus besoin d'annoncer le jour de Pâques par une circulaire, comme c'était la coutume dans les cinq premiers siècles de l'Église.

Personne ne pouvait à Pâques s'absenter de sa paroisse sans la permission de l'évêque. Il en était de même pour les fêtes de Noël et de la Pentecôte. Ces jours-là, les laïques ayant des oratoires particuliers, les clercs attachés à ces oratoires et non chargés de paroisses, devaient se rendre à l'église épiscopale, pour y assister aux offices célébrés par l'évêque.

Pour sanctifier le dimanche, on devait s'abstenir du travail et assister aux offices. Il était permis de voyager avec des chevaux, des bœufs et des charriots, de préparer à manger et de faire ce qui convenait pour la propreté des personnes ou des maisons; mais il était défendu de labourer, de travailler à la vigne, de faucher, de moissonner et de battre le grain. Si quelqu'un était surpris faisant ces travaux, il devait être puni par l'évêque et non par l'autorité laïque. Le troisième concile d'Orléans, qui entre dans ces détails, semble appuyer sur cette dernière phrase. Les évêques invoquaient alors très rarement le secours de l'autorité laïque, pour forcer à exécuter leurs décrets. Et dans les conciles que nous analysons, nous ne les voyons le réclamer que deux fois, contre les hérétiques et contre les moines qui voulaient se marier après leurs vœux.

Tous les fidèles étaient obligés, le dimanche, d'assister à la messe et de n'en sortir qu'après l'Oraison Dominicale. La messe finissait avec cette prière pour ceux qui ne devaient pas communier. Mais si l'évêque était présent, il fallait attendre sa bénédiction qu'il donnait immédiatement après le *Pater*.

Aux fêtes solennelles, comme la messe se disait avec plus de pompe et était plus longue, on la commençait à la troisième heure du jour, c'est-à-dire, à neuf heures du matin, afin que les fidèles qui avaient assisté à la messe eussent la facilité de revenir pour les vêpres.

Le deuxième concile de Tours fit un réglement remarquable sur l'ordre de la psalmodie qu'on devait suivre à Matines. Il est ainsi

conçu : « En l'honneur de saint Martin, voici l'ordre de la psalmodie qu'on sera tenu d'observer, tant dans son église que dans les nôtres. Les jours de fête, on dira à Matines six antiennes avec deux psaumes à chaque antienne, pendant tout le mois d'août; et, comme il y a des fêtes et des messes de saint, pendant ce mois, on dira l'office plus matin que dans le reste de l'année [1]. En septembre, on dira sept antiennes à deux psaumes; en octobre, on dira huit antiennes à trois psaumes; en novembre, neuf antiennes à trois psaumes; en décembre, dix antiennes à trois psaumes; en janvier et en février, jusqu'à Pâques, l'office des Matines sera aussi long qu'en décembre. On doit faire en sorte de ne jamais dire moins de douze psaumes à Matines, car les Pères ont ordonné d'en dire six à Sexte avec l'*alleluia,* et douze à la douzième heure (c'est-à-dire aux vêpres), aussi avec l'*alleluia;* ce qu'ils ont établi d'après la révélation d'un ange. Puisqu'on dit douze psaumes aux vêpres, pourquoi n'en pas dire aussi douze à Matines ? Celui qui aura manqué un jour de dire douze psaumes à Matines, jeûnera ce jour-là au pain et à l'eau et ne prendra point d'autre nourriture. Et s'il n'a pas voulu se soumettre à ce jeûne, il sera condamné à jeûner une semaine entière, tous les jours, au pain et à l'eau. »

6.° Canons sur les élections épiscopales :

De graves abus s'étaient introduits dans les élections épiscopales depuis la conquête des Franks. Les Pères du concile d'Orléans, en admettant, sur la proposition de Hlodowig, que le consentement du roi serait nécessaire pour élever les laïques aux divers degrés de la hiérarchie cléricale, avaient posé un principe dont ils ne prévirent pas les conséquences désastreuses. Les rois en abusèrent, empiétèrent peu-à-peu sur les élections et parvinrent à les annuler, à les remplacer par leur volonté absolue; leur prépondérance ne fut pas à l'avantage de l'Église. A mesure qu'elle s'accrut, on les vit mettre dans le clergé leurs créatures, quelques Gallo-Romains soumis comme des esclaves, et plus souvent des Franks qu'ils choisissaient parmi les plus dévoués. Or les Franks n'étaient pas encore assez christianisés; ils étaient trop ignorants pour être capables de diriger l'Église et la civilisation. Leur invasion trop précipitée dans le clergé fut une des principales causes de la décadence intellectuelle qu'on a exagérée, mais qui est réelle cependant, surtout aux VII.e et

[1] Sans doute à cause des travaux de la campagne, auxquels on pouvait se livrer après les offices des petites fêtes.

VIII.e siècles. Elle eut aussi pour résultat nécessaire l'introduction dans l'Église des mœurs frankes, et c'est du mélange incohérent de ces mœurs avec les mœurs basées sur les lois ecclésiastiques qu'est sorti ce clergé dans lequel on voit côte à côte les plus héroïques vertus et les crimes les plus atroces.

Quelques extraits de Grégoire de Tours nous feront connaître les abus qui s'étaient glissés dans les élections épiscopales dès le VI.e siècle.

Nous avons déjà rapporté l'élection de saint Quintianus au siége d'Arvernie, et l'ambition d'Apollinaris qui fut évêque quatre mois par la seule volonté de Théodorik d'Austrasie. Ce fut Gallus (S. Gal) qui succéda à saint Quintianus.

Il appartenait à une famille sénatoriale et descendait par sa mère Leocadia du célèbre martyr Vettius Epagathus[1]. Il se sentit dès sa jeunesse beaucoup d'attrait pour la vertu, et ses parents ayant voulu le marier, il s'enfuit au monastère de Cournon et supplia l'abbé de lui donner la tonsure. L'abbé ne voulut pas l'admettre avant d'avoir consulté Georgius son père. Le pieux sénateur eut de la peine à donner son consentement : « C'est mon fils aîné, dit-il, c'est pourquoi je voulais le marier ; mais enfin, si Dieu daigne l'appeler à son service, que sa volonté soit faite et non la mienne. »

Gallus se distingua au monastère par sa piété et la beauté singulière de sa voix. Saint Quintianus l'ayant entendu chanter le fit clerc de son église ; et sa voix devenant de plus en plus belle, le roi Théodorik le fit venir à Metz pour être clerc de sa chapelle, et l'aima comme son fils.

Gallus ayant accompagné le roi à Cologne, mit le feu à un temple d'idoles. Les païens le poursuivirent pour le tuer, mais Théodorik le protégea, et Gallus, dans sa vieillesse, disait souvent à son neveu Grégoire de Tours, qu'il regrettait bien de n'avoir pas alors donné sa vie pour la foi.

Gallus était de retour en Arvernie lorsque saint Quintianus mourut. Il fut témoin de tous les mouvements que l'on se donnait pour le choix d'un nouvel évêque ; les réunions des clercs se tenaient chez le prêtre Impetratus son oncle, et c'est là que se dévoilaient les intrigues des ambitieux. « Ils ont beau faire, disait Gallus, c'est moi qui serai évêque, » et par le conseil d'Impetratus, il se rendit au palais d'Austrasie, afin d'annoncer à Théodorik la mort de saint

[1] Greg. Tur., De Vit. PP., c. 6.

Quintianus : « Si Dieu lui inspire de te faire évêque, lui avait dit Impetratus, nous en rendrons grâces au Seigneur, ou du moins tu pourras te recommander à celui qui sera choisi. » Comme Gallus arrivait à Trèves où était le roi d'Austrasie, Aprunculus, évêque de cette cité, venait de mourir. Le clergé, qui avait connu Gallus pendant qu'il était clerc du palais, vint en corps le demander pour évêque : « Choisissez-en un autre, répondit Théodorik, car j'ai destiné Gallus à une autre église. » Le clergé de Trèves choisit alors saint Nicetius dont nous avons parlé.

Cependant des clercs d'Arvernie arrivèrent au palais porteurs de l'acte d'élection et de grands présents ; car, ajoute Grégoire de Tours, dès-lors les rois vendaient l'épiscopat et les clercs l'achetaient ; cette mauvaise coutume était déjà établie. Théodorik annonça aux clercs arvernes que le diacre Gallus serait leur évêque. C'est pourquoi il le fit ordonner prêtre, et comme il l'aimait beaucoup, il donna un festin à ses Franks en réjouissance de sa promotion ; sur quoi Gallus disait souvent que l'épiscopat ne lui avait coûté qu'un tiers de sou d'or qu'il avait donné au cuisinier.

Théodorik fit accompagner Gallus par deux évêques jusqu'à la cité d'Arvernie ; il y fut reçu au chant des psaumes et ordonné évêque. Gallus fit oublier par ses vertus le vice de son élection. Il fut la providence de son peuple au milieu des malheurs qui l'accablèrent, et par ses mérites il le préserva d'une peste qui désola une grande partie des Gaules.

Comme il priait [1] nuit et jour le Seigneur de lui épargner la douleur de voir son Église ravagée par le fléau, un ange lui apparut en songe et lui dit : « Évêque, tu fais bien de prier ainsi pour ton peuple ; ta prière a été entendue et vous serez épargnés toi et ton peuple. Personne dans cette contrée ne sera frappé de cette peste pendant ta vie ; mais dans huit ans, tremble. » Il était évident que le bienheureux évêque, d'après cette prédiction, quitterait ce monde après huit années, et qu'alors le fléau tomberait sur son peuple. La prédiction se réalisa.

S'étant éveillé, Gallus rendit grâces à Dieu et institua dans ce but les Rogations de la mi-carême, dans lesquelles on devait se rendre à la basilique de saint Julien, martyr (de Brioude), éloignée d'environ trois cent soixante stades de la cité d'Arvernie.

Saint Gallus étant mort, les clercs s'en allèrent complimenter le

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 5, 6, 7.

prêtre Caton sur son élévation à l'épiscopat, qu'ils considéraient tous comme certaine. Caton n'en doutait pas non plus; et comme si déjà il eût été évêque, il s'empara de tous les biens de l'église, changea les anciens administrateurs et régla tout de sa propre autorité.

Les évêques qui étaient venus pour ensevelir saint Gallus se rendirent aussi chez le prêtre Caton après la cérémonie et lui dirent : « Nous voyons que la plus grande partie du peuple t'a choisi, viens te concerter avec nous, nous te bénirons et te consacrerons évêque. Le roi est un enfant (c'était alors Théodebald, fils de Théodebert), si on t'attaque, nous prendrons ta défense et nous traiterons avec les officiers du roi, afin qu'on ne te fasses aucune peine. S'il t'arrive quelque dommage, compte sur nous, nous te servirons de caution et nous t'indemniserons sur nos propres biens. » Mais Caton, enflé de vaine gloire, leur dit : « Vous savez sans doute que dès ma jeunesse j'ai toujours vécu religieusement; sur ce point ma réputation est faite. Vous le savez aussi, le jeûne et l'aumône sont mes délices; je suis assidu à célébrer les saintes Vigiles, et très souvent j'ai passé les nuits entières à chanter les psaumes. Le Seigneur mon Dieu, que j'ai si bien servi, ne peut permettre que je sois privé de l'ordination épiscopale. J'ai passé canoniquement par tous les degrés de la hiérarchie cléricale; j'ai été lecteur pendant dix ans; j'ai exercé l'office de sous-diacre pendant cinq ans et de diacre pendant quinze ans. Il y a vingt ans que j'ai été élevé à l'honneur du sacerdoce; qu'ai-je donc à recevoir maintenant, si ce n'est l'épiscopat? Je l'ai certainement bien mérité. Vous donc, retournez à vos cités et occupez-vous de vos affaires; je ne veux être évêque que suivant les canons. » A ces mots, les évêques se retirèrent stupéfaits de l'orgueil de cet homme.

Caton fut en effet élu avec le consentement des clercs. Avant son ordination, il prit en main la direction de toutes les affaires. Et comme il n'aimait pas l'archidiacre Cautinus, il lui faisait de grandes menaces : « Bientôt, lui disait-il, je te chasserai, je t'abaisserai, je te ferai souffrir mille morts. — Très pieux seigneur, répondait Cautinus, je désire obtenir ta faveur; si j'ai le bonheur de la mériter, je te rendrai un service, et pour t'éviter la peine d'aller au palais, j'irai moi-même et, loyalement, je demanderai pour toi l'épiscopat; je ne veux que tes bonnes grâces pour récompense. » Caton soupçonna quelque ruse et répondit à Cautinus avec mépris.

Celui-ci, se voyant humilié et en butte à la calomnie, feignit d'être malade pour dissimuler son absence, et sortant de la cité pendant la

nuit, il alla trouver le roi Théodebald et lui annonça la mort de saint Gallus. A cette nouvelle, le roi, ou plutôt ceux qui étaient au palais avec lui, convoquèrent les évêques qui se rendirent à Metz et ordonnèrent Cautinus évêque d'Arvernie. Il était déjà consacré quand arrivèrent les clercs envoyés par le prêtre Caton. Le roi fit mettre ces clercs au pouvoir de Cautinus ainsi que les présents qu'ils avaient apportés et qu'ils avaient pris sur les biens de l'église; puis il désigna les évêques et les domestiques qui devaient accompagner Cautinus jusqu'en Arvernie. Il y fut reçu volontiers par les clercs et les citoyens et installé comme évêque.

Mais bientôt s'élevèrent de grands débats entre lui et le prêtre Caton; car jamais personne ne put décider celui-ci à être soumis à son évêque. Les clercs se partagèrent aussi en deux partis; les uns se déclarèrent pour l'évêque Cautinus, les autres pour le prêtre Caton. Ce fut pour eux la source de grands dommages, car l'évêque Cautinus, voyant qu'il était absolument impossible de dompter son adversaire, retira la jouissance des biens ecclésiastiques à lui et à tous ceux de sa faction et les réduisit ainsi à une extrême indigence. Il rendait cependant à ceux qui rentraient sous son autorité ce qu'il leur avait enlevé.

Sur ces entrefaites, Gunthar, évêque de Tours, étant mort [1], on pensa, au palais, à confier cette église à Caton. Il est probable que ce fut Cautinus qui suggéra cette idée, dans le désir de se débarrasser de lui. Plusieurs clercs de Tours, accompagnés de l'abbé Leubaste, se mirent donc en route pour l'Arvernie, avec un grand appareil. Quand ils eurent fait connaître à Caton la volonté du roi, il leur demanda quelques jours de réflexion. Mais eux, désirant s'en retourner, lui dirent : « Dis-nous de suite si tu veux ou non être notre évêque, afin que nous sachions à quoi nous en tenir; car nous repartons sans retard pour notre pays; nous ne sommes pas venus à toi de notre gré, mais par l'ordre du roi. »

Caton obtint cependant quelque sursis, et il en profita pour faire assembler autour de sa maison une foule de pauvres qui durent s'écrier en présence des députés de l'église de Tours : « Bon père, pourquoi nous abandonnes-tu, nous, tes enfants, que tu as soutenus jusqu'à ce jour? Qui nous donnera à manger et à boire, si tu t'en vas? Nous t'en prions, n'abandonne pas tes enfants que tu avais coutume de nourrir! » Les ordres de Caton furent exécutés

[1] Greg. Turon., Hist., lib. 4, c. 11, 15.

et les pauvres firent entendre des cris déchirants quand les clercs de Tours vinrent chercher la réponse définitive. « Vous voyez, mes très chers frères, leur dit Caton, combien ces pauvres ont d'amour pour moi. Je ne puis les quitter pour m'en aller avec vous. » Les clercs n'en demandèrent pas davantage et s'en retournèrent à Tours.

Hloter de Soissons, après la mort de Théodebald d'Austrasie et de Hildebert, fut reconnu roi par tous les Franks; mais son fils Khramn conçut le projet de se mettre à sa place, et se révolta contre lui. Le centre de la révolte était en Arvernie. Caton embrassa le parti de Khramn, qui lui promit de chasser Cautinus et de le faire à sa place évêque d'Arvernie, aussitôt qu'il aurait tué Hloter. Mais celui qui méprisa la chaire de Saint-Martin n'obtint pas celle qu'il désirait, et en lui s'accomplit la parole de David : Il refusa la bénédiction et elle s'éloigna de lui.

Il ne grandit qu'en vanité et il arriva au faîte, au point qu'il était persuadé qu'il n'y avait personne plus saint que lui. Il allait jusqu'à payer des femmes, afin qu'elles criassent dans l'église avec un ton d'inspirées, qu'il était un grand saint chéri de Dieu, tandis que l'évêque Cautinus était un grand coupable, couvert de crimes et indigne de l'épiscopat.

En cela, elles ne se trompaient pas, car Cautinus se conduisait de manière à se faire exécrer de tout le monde[1]. Il buvait outre mesure, et en telle quantité, que souvent ce n'était pas trop de quatre hommes pour l'emporter de table. Il en devint épileptique, et le peuple fut témoin fréquemment de ses convulsions. Il était si avare, qu'il était au désespoir s'il ne parvenait pas à rogner quelque chose des propriétés qui touchaient aux siennes. Il l'emportait sur les plus puissants, à force de contestations et de querelles; quant aux faibles, il les volait impudemment.

Il y avait en ce temps-là un prêtre nommé Anastase qui possédait une propriété que lui avait autrefois donnée la reine Hlothilde, de glorieuse mémoire. Cautinus le fit venir plusieurs fois et s'abaissa jusqu'aux plus humbles prières, pour en obtenir la charte attestant la légitimité de sa possession. Mais le prêtre refusant d'obtempérer à sa volonté, il laissa les caresses, et eut recours aux voies de rigueur : il le fit venir de force en la cité d'Arvernie et ordonna de l'accabler de coups et de le faire mourir de faim, s'il ne donnait

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 12.

pas la charte qu'il convoitait. Le prêtre tint bon, disant qu'il valait mieux pour lui mourir de faim, que de laisser ses enfants dans la misère; et Cautinus remit le malheureux Anastase entre les mains de plusieurs bourreaux, avec ordre de le laisser mourir s'il ne donnait sa charte.

Il y avait dans la basilique de saint Cassien, martyr, une crypte très ancienne et très profonde, où se trouvait un grand tombeau de marbre de Paros, dans lequel on avait déposé autrefois le corps d'un homme. Ce fut dans ce sépulcre qu'on enterra, tout vivant, le malheureux prêtre, et on replaça par-dessus lui la pierre qui recouvrait auparavant le sarcophage. On mit des gardes devant les portes de la basilique. Comme c'était en hiver, ces gardes allumèrent du feu, burent du vin chaud et s'endormirent bientôt, appesantis par les vapeurs du vin.

Cependant Anastase, comme un autre Jonas, criait vers Dieu du fond de son tombeau et il élevait les mains vers lui. Le sépulcre était assez grand pour qu'il pût étendre les bras de tous côtés; mais dès qu'il voulait s'agiter, il remuait les restes du cadavre sur lequel il était étendu et qui exhalait une puanteur à lui soulever les entrailles. Il se fermait, il est vrai, les narrines avec son manteau et retenait son haleine aussi long-temps qu'il pouvait; mais lorsqu'il était sur le point d'étouffer, il était forcé de respirer un peu, et alors l'odeur empestée lui entrait par le nez, par la bouche, et, pour ainsi dire, par les oreilles. Il était depuis quelque temps dans son affreux cachot, lorsque, machinalement, il se mit à promener sa main le long des bords du couvercle du tombeau. Heureusement pour lui, il rencontra la pointe d'un levier qu'on avait laissé par mégarde enclavé entre le bord du sépulcre et la pierre qui le recouvrait. En remuant un peu ce levier, il s'aperçut qu'il ébranlait cette pierre; grâce à des efforts inouïs, il parvint à former une ouverture assez large pour y passer la tête; bientôt il put y passer tout son corps et il se trouva dans la crypte. Elle avait deux ouvertures, une donnant dans l'église, et l'autre, sur la rue. Il se dirigea vers cette dernière, mais elle était fermée d'une porte très épaisse et garnie de fortes serrures. Les planches, cependant, n'étaient pas tout-à-fait jointes à un endroit, et il put en s'approchant de très près apercevoir un homme qui passait. Il l'appela à voix basse; et comme celui-ci avait une hache, il coupa la porte de manière à pouvoir soulever la serrure, et le prêtre fut ainsi délivré de sa prison.

Il etait nuit quand il sortit de la crypte, et les gardes n'avaient

rien entendu. Il pria l'homme qui l'avait délivré de ne rien dire à personne, courut à sa maison, y prit la charte que voulait Cautinus et alla raconter au roi Hloter comment son indigne évêque l'avait enseveli tout vivant. Cautinus ne craignit pas de se rendre au palais pour se défendre, mais sous le poids de l'accusation du prêtre, dit Grégoire de Tours, il s'en retourna vaincu et humilié.

Ce fut toute la punition infligée à ce monstre.

Il n'était estimable sous aucun rapport, et il était absolument dépourvu de science, tant ecclésiastique que profane. Les Juifs seuls l'aimaient, parce qu'il faisait avec eux du commerce et qu'il était leur dupe.

Il avait une peur horrible de Khramn, qui ravageait l'Arvernie et voulait s'y faire un parti contre son père.

Or, le jour de la mi-carême étant arrivé [1], il fut obligé de faire la procession qu'avait instituée saint Gallus et d'aller à la paroisse de Brioude en chantant des psaumes. En sortant de sa ville d'Arvernie, il pleurait beaucoup et tremblait qu'il ne lui arrivât en chemin quelque malheur. Il savait que Khramn avait fait des menaces.

Il eut donc soin de faire tenir près de lui un cheval sellé, afin de pouvoir prendre la fuite au premier danger. Il allait ainsi tremblant et regardant de tous côtés s'il ne verrait pas des ennemis, quand tout-à-coup il entendit des cavaliers accourir par derrière. « Malheur à moi, s'écrie-t-il, voici ceux que Khramn envoie pour me prendre ; » et sautant à cheval, il laisse la procession, presse sa monture des deux talons, et s'enfuit au galop jusqu'au portique de la basilique de Saint-Julien. Il était à demi mort quand il mit le pied dans cet asile.

« En racontant de tels faits, dit Grégoire de Tours, je me souviens de cette parole de Salluste : « Il est difficile d'écrire les événements passés, d'abord parce qu'il faut que les paroles soient à l'unisson des faits, et ensuite parce que la plupart attribueront à l'envie ou à la malveillance le blâme que vous voudrez imprimer au crime. »

Ce qu'il raconte de Cautinus serait en effet incroyable, si le bon historien n'était pas aussi véridique et aussi sincère.

Cependant le prêtre Caton, voyant Cautinus s'enfoncer toujours de plus en plus dans le crime, s'imagina que le moment était arrivé de le supplanter, et il se dirigea du côté du palais de Hloter. Les

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 13.

clercs de Tours s'y étaient rendus aussi après avoir élu évêque Euphronius. « J'avais ordonné, leur dit Hloter, qu'on fît évêque de Tours le prêtre Caton; pourquoi ne m'a-t'on pas obéi? » « Nous sommes allés le chercher, dirent les clercs, et il n'a pas voulu venir avec nous. » Comme ils parlaient ainsi, Caton arriva et demanda au roi de renvoyer Cautinus et de le mettre à sa place. Hloter se moqua de lui, et il demanda alors le siége de Tours qu'il avait d'abord refusé. Le roi lui dit : « J'avais donné ordre de te sacrer évêque de Tours, et il paraît que tu as méprisé cette Église; tu ne l'auras donc pas. » Caton se retira confus et Hloter ayant appris qu'Euphronius était neveu du bienheureux Grégoire (de Langres), « C'est une famille de première qualité, dit-il, que la volonté de Dieu et de saint Martin soit faite, et cette élection confirmée. »

Caton, de retour en Arvernie, s'y distingua par son courage et sa charité, pendant une peste affreuse qui désola cette contrée. Tandis qu'un grand nombre fuyaient la contagion [1], il resta dans la cité, ensevelissant les morts et disant des messes. Ce prêtre, ajoute Grégoire de Tours, avait beaucoup d'humanité, et il aima les pauvres; cette vertu lui servit sans doute, devant Dieu, de remède à son orgueil. Pour Cautinus, il se mit à errer çà et là pour éviter la contagion, et ne revint en sa cité que la veille du dimanche de la Passion. Il prit la peste ce jour-là même et mourut.

Voici un autre récit de Grégoire de Tours où figurent deux indignes évêques, Salonius d'Embrun et Sagittarius de Gap [2].

Ces deux évêques étaient frères; ils avaient été élevés par saint Nicetius de Lyon, qui les avait crus vertueux et leur avait conféré l'ordre du diaconat. Quand ils furent évêques, ils s'abandonnèrent avec une espèce de fureur aux brigandages, au meurtre, à l'adultère et à toutes sortes de crimes. Un jour que Victor, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, célébrait l'anniversaire de sa naissance, ils envoyèrent une troupe de gens armés d'épées et de flèches, qui tombèrent sur lui, déchirèrent ses vêtements, frappèrent ses serviteurs, et pillèrent les vases et tout l'appareil du festin. On les dénonça à Gunthramn, qui alors était roi de Burgundie, et qui assembla à Lyon un concile sous la présidence du bienheureux patriarche Nicetius. Ils furent convaincus des crimes dont on les accusait, et déposés. Mais, connaissant que le roi leur était favorable,

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 31.
[2] *Ibid.* lib. 4, c. 37, lib. 5, c. 20.

ils vinrent à lui, se plaignirent d'avoir été injustement condamnés, et implorèrent la permission d'aller vers le pape de la ville de Rome. Le roi le leur permit et leur donna des lettres de recommandation. Le pape Jean les crut sur parole, et écrivit au roi qu'ils devaient être réintégrés dans leurs églises. Le roi les renvoya donc à leurs églises, après toutefois leur avoir adressé une vive réprimande.

Après leur réintégration, Salonius et Sagittarius continuèrent leur vie criminelle. On les vit dans les combats, armés, non pas de la croix, mais du casque et de la cuirasse, tuant force ennemis de leur propre main. Ils n'épargnaient pas davantage leurs concitoyens, et ils en firent battre plusieurs à coups de bâton jusqu'au sang.

On les dénonça de nouveau au roi, qui les cita à comparaître devant lui. Lorsqu'ils furent arrivés, il refusa de les voir, et voulut qu'on examinât, avant de leur donner audience, s'ils étaient dignes d'être admis au palais. Sagittarius, qui était plein de vanité, fut blessé du procédé du roi, et vomit contre lui les injures les plus atroces. Gunthramn alors enleva aux deux coupables évêques leurs chevaux, leurs serviteurs et tout ce qu'ils possédaient, et les fit enfermer chacun dans un monastère, ne leur laissant qu'un seul clerc pour les servir, et défendant expressément à qui que ce fût de les visiter.

Or, dans ce temps, le roi Gunthramn avait deux fils, et l'aîné tomba malade. Les familiers du roi lui dirent : « Si le roi daigne écouter favorablement les paroles de ses serviteurs, ils se feront entendre à tes oreilles. — Parlez comme il vous plaira, dit le roi. — Prends garde, ajoutèrent ceux-ci, que ces évêques aient été exilés injustement, et que le péché du roi ne soit cause de la mort de son fils. — Allez vite, s'écria Gunthramn effrayé, les faire sortir de leurs monastères; conjurez-les de prier Dieu pour nos petits enfants. »

Salonius et Sagittarius, remis ainsi en liberté, retournèrent à leurs cités, tellement convertis qu'on les voyait sans cesse occupés à psalmodier, à jeûner et à faire des aumônes. Ils disaient le psautier tout entier chaque jour, et ils passaient les nuits à chanter et à méditer les hymnes et les leçons.

Leur régularité ne fut pas de longue durée, et bientôt, comme auparavant, ils passèrent la plupart des nuits à manger et à boire. Pendant que les clercs chantaient matines à l'église, ils faisaient couler le vin, et le service de Dieu était le moindre de leurs soucis. Au lever de l'aurore, ils se revêtaient de vêtements moëlleux et se

couchaient pour ne plus se lever qu'à la troisième heure du jour (9 heures du matin). Après des nuits d'une affreuse immoralité, ils prenaient le bain, et se mettaient à table pour n'en plus sortir de la journée. Telle fut leur vie quotidienne jusqu'au jour où la colère de Dieu tomba sur eux.

Gunthramn [1] les fit juger de nouveau au concile de Châlons (sur Saône). Ils furent encore déposés; mais ils se réfugièrent dans la basilique de saint Marcellus, où ils furent gardés à vue. Ils trouvèrent cependant moyen de s'échapper, et errèrent çà et là jusqu'à leur triste mort, qui couronna dignement leur triste vie.

Saint Nicetius de Lyon eut pour successeur Priscus, qui ne fut pas meilleur évêque que ses deux élèves Salonius et Sagittarius.

Makliaw, évêque de Vannes, ne menait pas une vie plus édifiante.

Khanao, comte des Bretons, ayant tué trois de ses frères, dit Grégoire de Tours [2], fit prendre Makliaw, le quatrième, et l'enferma dans une prison, après l'avoir chargé de chaînes. Il fut sauvé par Félix, évêque de Nantes, qui obtint sa grâce. Makliaw jura fidélité à son frère; mais il voulut rompre son serment quelque temps après, et Khanao, en ayant été informé, recommença à le poursuivre. Makliaw vit bien qu'il ne pourrait échapper, et se réfugia chez un autre comte breton, nommé Khonomor. Celui-ci, ayant appris que les gens qui poursuivaient Makliaw n'étaient pas éloignés, le fit cacher dans un petit réduit sur lequel il construisit une tombe, suivant l'usage. Il n'avait laissé qu'un soupirail imperceptible pour qu'il eût un peu d'air. Les envoyés de Khanao étant arrivés, et lui ayant demandé le fugitif, Khonomor les conduisit au tombeau et leur dit : « Voici, Makliaw est mort et il est là enseveli. » Sur ce, les envoyés, pleins de joie, se mirent à boire et à manger sur la tombe, puis retournèrent annoncer à Khanao que son frère n'était plus.

Quelque temps après, Makliaw sortit de terre, et gagna la cité de Vannes, où il fut tonsuré et ordonné évêque. A la mort de Khanao, il apostasia, laissa croître ses cheveux, reprit sa femme et s'empara de tout le royaume des Bretons. Il fut excommunié par les évêques, et, quelque temps après, tué par le fils d'un comte dont il avait usurpé le domaine.

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 3, c. 27.

[2] *Ibid.*, lib. 4, c. 4.

Nous pourrions, à ces indignes évêques, joindre Saffaracus de Paris et plusieurs autres non moins coupables; mais, pour comprendre les funestes effets des empiètements des rois franks dans le domaine de l'Église, il suffira d'ajouter à ces déplorables récits l'exposé de l'affaire de Promotus, qui fut jugée au quatrième concile de Paris.

Ægidius, évêque de Reims, par une lâche complaisance pour Sighbert qui fut roi d'Austrasie après la mort de Hloter, avait ordonné Promotus évêque de Châteaudun. Cette paroisse était du diocèse de Chartres, et Pappolus, qui alors en était évêque, dut porter cette cause au concile de Paris. Il lut donc dans l'assemblée la requête suivante [1] :

« Les canons nous avertissent de porter aux tribunaux des conciles les différends qui s'élèvent dans l'Église. C'est pourquoi, très pieux évêques, j'ai cru devoir vous déférer ce qui a été fait à notre préjudice. Quoique j'aie été élu évêque de Chartres par les suffrages du clergé et des citoyens, et du consentement de mon métropolitain, un prêtre de mon diocèse, nommé Promotus, a usurpé une de mes Églises, appelée Dun [2], en vertu d'un prétendu titre épiscopal. Il a même osé, je ne sais de quelle autorité, usurper les petits biens que possède mon église au territoire de Dun.

» Je supplie et conjure Votre Sainteté, par le Saint-Esprit qui réside en vous, Mes Seigneurs, par le jugement dernier et par la rémission des péchés, de me rendre justice et de ne pas souffrir qu'on me fasse ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-mêmes. Ce sera le moyen de prévenir, pour la suite, de pareils désordres, et de rétablir la paix dans l'Église. »

Le concile, ayant entendu cette requête, Constitutus de Sens, métropolitain de Chartres, pria les évêques de charger Germain de Paris de poursuivre cette affaire et de citer Promotus à comparaître devant le concile. Promotus ne se rendit pas à la réquisition, et Germain, de concert avec Constitutus, en fit son rapport au concile qui procéda au jugement.

On fit un décret qui fut adressé à Ægidius, et dans lequel on lui

[1] Apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 350.

[2] *Dunum* était une des localités auxquelles on donnait le nom de *castrum* (château), d'où on a fait *Castrodunum*, Châteaudun. Promotus prétendait, sans doute, que Châteaudun devait être siége épiscopal, à cause du séjour qu'y avait fait saint Aventin, lorsqu'il eut cédé son siége à saint Solenne.

reproche d'avoir violé les canons, en ordonnant, contre toutes les règles, un évêque pour le diocèse d'un autre.

« Celui qui a été ainsi ordonné, continuent les Pères du concile, mérite d'être déposé, et celui qui a fait une telle ordination mérite d'être puni. Cependant nous ne voulons pas rompre l'union qui est entre nous, et nous vous déclarons seulement que vous devez appeler et retenir auprès de vous le prêtre Promotus, afin qu'il ne puisse plus faire outrage à l'Église et à son évêque. De plus, comme il a différé de comparaître devant le concile, après y avoir été cité par notre frère Germain, à la réquisition de son métropolitain Constitutus, Votre Sainteté saura que si ce prêtre, soutenu par quelque puissance ou par pur entêtement, ose encore demeurer au château de Dun, retenir les biens de cette église, bénir des autels, confirmer des enfants, faire des ordinations ou résister à son évêque, il sera frappé d'un anathème éternel, et séparé de la communion des évêques. »

Malgré ce décret formel, Sighbert maintint Promotus sur le siége de Châteaudun.

Les saints évêques, si nombreux au VI.e siècle dans l'Église Gallo-Franke, étaient profondément affligés de ces empiètements des rois, et ne se dissimulaient pas les graves inconvénients que devait nécessairement avoir pour l'Église l'intervention de l'autorité séculière dans le choix des évêques. Ils étaient trop courageux pour ne pas attaquer le mal de front, et ils firent les décrets suivants pour ramener les élections épiscopales aux formes anciennes [1] :

« Le métropolitain, suivant les anciens canons, sera élu par les évêques comprovinciaux, de concert avec le clergé et le peuple. Celui qui achètera l'épiscopat sera regardé comme un réprouvé. Ceux qui auront brigué la protection des hommes puissants pour arriver à la dignité épiscopale, ou qui auront employé des promesses ou des menaces pour faire signer le décret d'élection, seront excommuniés. L'évêque devra être sacré dans son Église, ou au moins dans la province, par les comprovinciaux et avec l'agrément du métropolitain. »

On voit que les évêques attaquaient directement les abus que nous ont révélés les récits de Grégoire de Tours.

Mais les Pères du troisième concile de Paris se prononcent avec

[1] II Concil. Aurel., c. 3, 4. — III Aurel., c. 3. — I Clarom., c. 2. — IV Aurel., c. 5.

plus d'énergie encore pour l'ancienne discipline. Voici comment ils s'expriment[1] : « Comme, en certains points, on néglige de se conformer aux anciennes règles, et qu'on ose même violer les canons, nous avons ordonné qu'on suivrait à l'avenir exactement ces décrets : Que personne donc ne soit ordonné évêque d'une Église malgré les citoyens et sans avoir été élu par les suffrages libres du clergé et du peuple. Que personne n'entre dans l'épiscopat par l'autorité du prince ou par tout autre moyen, contre la volonté du métropolitain et des autres évêques de la province. Si quelqu'un ose usurper la dignité épiscopale en vertu d'un ordre du roi, il ne devra pas être reçu par les évêques comprovinciaux qui connaîtront l'irrégularité de son institution. L'évêque qui le recevra, malgré cette défense, sera excommunié. Quant aux ordinations déjà faites contre les règles, le métropolitain convoquera ses comprovinciaux et d'autres évêques, pour en statuer suivant les anciens canons. »

Ces courageuses paroles étaient signées, entre autres, de Germanus de Paris, de Prætextatus de Rouen, de Leontius de Bordeaux, de Paternus d'Avranches, de Caletricus de Chartres.

Les rois franks secondèrent quelquefois cependant les évêques dans leurs travaux de réforme, surtout Hildebert de Paris et Théodebert d'Austrasie. Ce dernier consulta[2] même le siége apostolique sur les pénitences que devaient faire ceux qui avaient contracté des mariages incestueux, et il semble avoir compris comme les évêques l'importance des règles ecclésiastiques sur ce point.

Hildebert montra plus de zèle encore que Théodebert, et on a de lui une ordonnance fort curieuse contre certaines superstitions dont il voulait corriger le peuple ; la voici[3] :

« Celui qui a, dans son champ, des idoles consacrées au démon, et qui refuse de les détruire ou empêche l'évêque de les briser, comparaîtra devant nous, et nous vengerons sur lui l'injure qu'il fait à Dieu.

» On nous a rapporté que plusieurs d'entre le peuple passent les nuits à boire, à manger ou s'abandonnent à d'autres désordres. Il en est qui osent même profaner ainsi, au mépris de la loi de Dieu, les saints jours de Pâques et de Noël ou les autres solennités. Nous savons aussi que le dimanche des aventurières courent de maison en maison dans les campagnes.

[1] III Concil. Paris., c. 8.

[2] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 240.

[3] *Ibid.*, p. 280.

» Nous ne pouvons tolérer ces désordres qui offensent Dieu grièvement. Celui donc qui s'en rendra coupable après la publication de cette ordonnance et après avoir été averti par les évêques, sera puni de cent coups de fouet s'il est esclave, ou de la prison s'il est homme libre. »

On n'a pas tenu assez de compte à Hildebert du soin qu'il apporta à la réforme de la législation barbare des Franks, et du zèle avec lequel il seconda les efforts tentés dans le même but par les évêques. Il contribua surtout à modifier la loi salique dans ce qu'elle contenait de contraire aux principes chrétiens, comme nous l'apprend le prologue de cette loi elle-même.

« La nation illustre des Franks [1] a Dieu pour fondateur. Elle est forte sous les armes, ferme dans les traités de paix, profonde en conseil, noble et saine de corps, d'une blancheur et d'une beauté singulières, hardie, agile et rude au combat, depuis peu convertie à la foi catholique et libre d'hérésie ; lorsqu'elle était encore sous une croyance barbare et que, par l'inspiration de Dieu, elle recherchait la clef de la science et désirait la justice, la loi salique fut dictée par les chefs qui, en ce temps-là, commandaient chez elle.

» On choisit entre plusieurs quatre hommes, savoir : le gast [2] de Wise, le gast de Bode, le gast de Sale et le gast de Winde, dans les lieux appelés canton de Wise, canton de Sale, canton de Bode et canton de Winde. Ces hommes se réunirent dans trois mâls [3], discutèrent avec soin toutes les causes de procès, traitèrent de chacune en particulier et décrétèrent leur jugement en la manière qui suit.

» Puis, lorsqu'avec l'aide de Dieu, Hlodowig le chevelu, le beau, l'illustre roi des Franks, eût reçu le premier le baptême catholique, tout ce qui, dans ce pacte, était jugé peu convenable, fut amendé avec clarté par les illustres rois Hlodowig, Hildebert et Hloter, et ainsi fut dressé le décret suivant. »

Les lois frankes ne furent pas subitement modifiées, transformées, mais les travaux législatifs des évêques y introduisireut peu-à-peu l'esprit chrétien et en firent disparaître tout ce qui sentait les mœurs sauvages des bandes germaniques.

[1] Apud D. Bouquet, Script. rer. Franc., t. IV. (Traduction empruntée en partie à M. Aug. Thierry.)

[2] Nom donné aux chefs de tribu.

[3] On nommait ainsi les assemblées ou conseils des chefs des francks.

Mais l'activité qu'ils déployaient dans leurs réformes législatives ne les empêchait pas d'avoir l'œil ouvert sur l'Église catholique tout entière et d'y veiller, pour leur part, au maintien des vraies doctrines dans toute leur pureté. Nous les voyons mêlés aux discussions qui eurent lieu vers le milieu du VI.e siècle relativement *aux trois chapitres*.

Sous ce nom de trois chapitres, on désignait : 1.° les écrits de Théodoret contre saint Cyrille; 2.° la lettre d'Ibas à Maris; 3.° les écrits de Théodore de Mopsueste [1].

Justinien, empereur d'Orient, avait entrepris de les faire condamner pour faire plaisir aux eutychiens et affaiblir l'autorité du concile de Chalcédoine. En apparence, il semblait n'avoir en vue que la défense de la saine doctrine, mais les catholiques n'étaient pas dupes de son hypocrisie et lui savaient peu de gré du secours qu'il prétendait porter à la foi. Elle ne manquait pas d'autres défenseurs un peu moins suspects. La dissertation théologique que l'empereur adressa à toute l'Église catholique y fut donc assez mal reçue, et Justinien sentit le besoin de l'appuyer sur une autorité plus décisive que la sienne en matière de foi.

Il y avait alors sur le siége apostolique un pape qui n'y était monté que par les intrigues de l'impératrice Theodora, épouse hérétique de Justinien. C'était Vigile.

L'empereur crut qu'il lui serait facile de le gagner à sa cause, et il le manda à Constantinople. Vigile partit, et dans plusieurs lettres qu'il eut occasion d'écrire pendant son voyage, il tâcha de faire bien comprendre à Justinien qu'il ne condamnerait pas les trois chapitres. Cet empereur le reçut bien cependant, mais bientôt il mit tout en œuvre pour l'amener à son but. Il semblerait même qu'il

[1] Le moine Eutychès, en combattant Nestorius, évêque de Constantinople, tomba dans l'erreur opposée. Nestorius distinguait deux personnes en J.-C.; Eutychès confondit ses deux natures divine et humaine en une seule. La vraie doctrine est : qu'il n'y a en J.-C. qu'une seule personne ayant deux natures. J.-C. est Dieu-homme : ses deux natures sont unies, sans se confondre, dans une même personne qui est la personne du Fils de Dieu.

Les trois évêques Théodoret, Ibas et Théodore, étaient plus favorables à Nestorius qu'à Eutychès; voilà pourquoi les eutychiens poursuivaient leur condamnation. L'Église n'a jamais approuvé tout ce que leurs écrits contenaient; mais comme ils étaient morts dans la foi catholique, et que les eutychiens ne les poursuivaient que pour affaiblir l'autorité du concile de Chalcédoine, qui avait condamné Eutychès et n'avait pas condamné ses trois adversaires, l'Église refusa assez long-temps d'accéder à ce qu'ils demandaient.

usa de violence, car, dans une assemblée, le pape s'écria : « Je vous déclare que quoique vous me teniez captif, vous ne tenez pas saint Pierre. »

Cependant il consentit à ce que cette cause fût discutée à Constantinople dans une assemblée de soixante-dix évêques, et il formula lui-même son avis dans une pièce officielle connue sous le nom de *Judicatum*. Il y condamne la doctrine trop favorable au nestorianisme qui est contenue dans les trois chapitres, en mettant toutefois cette réserve : sauf l'autorité du concile de Chalcédoine. La sentence du pape était juste par rapport à la doctrine; mais il semblait cependant, malgré sa réserve, donner une sorte de satisfaction aux eutychiens.

Les évêques d'Afrique, d'Illyrie et de Dalmatie, effrayés de l'atteinte qu'il semblait par-là donner au concile de Chalcédoine, se séparèrent de sa communion, et deux de ses diacres, Rusticus et Sebastianus, écrivirent en plusieurs provinces qu'il avait abandonné ce concile.

Ils écrivirent en ce sens à Aurelianus, évêque d'Arles. Ce saint évêque, pour s'assurer de la vérité, envoya à Constantinople un prêtre nommé Anastase, avec une lettre pour Vigile qui lui répondit [1] :

« Soyez certain que nous n'avons rien fait de contraire ni aux constitutions de nos prédécesseurs ni aux décisions des quatre conciles généraux de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine. Nous condamnons tous ceux qui n'y adhèrent pas. Que Votre Fraternité, en sa qualité de vicaire du saint-siége, avertisse les évêques de ne se troubler ni des fausses nouvelles ni des fausses lettres qu'ils pourront recevoir, et d'être assurés que nous gardons inviolablement la foi des Pères. Quand l'empereur notre fils nous aura laissé libre de retourner en Italie, nous vous enverrons quelqu'un pour vous instruire exactement de tout ce qui s'est passé. Comme nous connaissons la parfaite vénération que professe pour le siége apostolique notre glorieux fils le roi Hildebert, priez-le de prendre soin de l'Église dans les malheureuses circonstances où elle se trouve. Si, comme on le dit, les Goths [2] ont pris Rome, conjurez-le d'écrire à leur roi de ne rien faire qui puisse nuire à notre

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 287.

[2] L'Italie était alors ravagée par les Ostrogoths, et leur roi Totila s'empara en effet de Rome.

Église ou troubler la paix des fidèles. Il est digne d'un roi catholique de défendre la foi de l'Église dans laquelle il a été baptisé. Son zèle lui méritera récompense, car il est écrit : *Je vis et je glorifierai ceux qui me glorifient*. Travaillez, très cher frère, à vous maintenir dans la vraie foi et à entretenir la paix dans les Églises; Dieu, en vous élevant à la dignité épiscopale, vous a chargé de conserver cette paix, et nous aussi, nous vous en avons confié le soin en vous déléguant notre puissance; montrez, par des œuvres dignes de Dieu, que vous êtes vraiment le vicaire du siége apostolique. »

Sur ces entrefaites, Théodebald, fils et successeur de Théodebert, envoya des ambassadeurs à Justinien. Les clercs d'Italie espérèrent que ces ambassadeurs prendraient, à Constantinople, la défense du pape, auquel on faisait souffrir les plus indignes traitements. Ils leur écrivirent donc une lettre qu'ils commencent par le tableau des violences exercées contre Vigile pour l'amener à condamner le concile de Chalcédoine. On les avait poussées si loin, que le pape avait été obligé, pour mettre sa vie en sûreté, de se réfugier dans l'église de Saint-Pierre. L'empereur voulut l'en tirer de force et chargea de cette mission le préteur destiné à rechercher les voleurs et les meurtriers. Celui-ci entra dans l'église à la tête d'une troupe de soldats, les épées nues à la main et les arcs bandés. A cette vue, le pape se réfugia sous l'autel et les clercs lui firent un rempart de leurs corps. Le farouche préteur se jeta sur eux, et tandis que plusieurs de ses satellites les traînaient par les cheveux hors du sanctuaire, d'autres avaient saisi le pape lui-même et le tiraient par les pieds, les cheveux et la barbe. Vigile était fort et robuste. Il saisit une des colonnes qui soutenaient l'autel et tint ferme. Mais comme ses ennemis redoublaient de violence, la colonne se rompit et la table de l'autel l'eût écrasé si les clercs ne l'eussent soutenue.

Cet indigne spectacle émut jusqu'au fond de l'ame le peuple qui était accouru à l'église; plusieurs soldats poussèrent des cris d'indignation, et le préteur épouvanté s'enfuit avec sa troupe.

Après avoir raconté aux ambassadeurs de Théodebald ces brutalités exercées contre le pape, les clercs d'Italie continuent ainsi [1] :

« On a envoyé des émissaires dans les provinces d'Italie, afin de répandre contre le pape d'atroces calomnies. On a même suborné un de ses secrétaires qui sait imiter son écriture, et, à l'aide de ce

[1] Apud Sirm.. Concil. antiq. Gall., t. 1, p. 294.

faussaire, on a fabriqué des lettres mensongères qu'un certain Étienne a été chargé de répandre en Italie.

» Nous vous conjurons par le terrible jugement de Dieu, de faire connaître au plus tôt toutes ces choses dans les provinces, afin qu'on ne se laisse point surprendre par ces émissaires, ni par un certain Anastase envoyé à Constantinople par le saint évêque d'Arles Aurelianus. Cet Anastase, afin de pouvoir sortir de Constantinople, promit avec serment d'engager les évêques gaulois à condamner les trois chapitres, et le pape n'a pas eu la liberté d'envoyer par lui à ces évêques la relation de ce qui s'était passé. Il a pu seulement déclarer qu'il était attaché à la foi catholique et aux quatre conciles, suivant la tradition des Pères. »

Les clercs d'Italie font allusion à la lettre du pape à Aurelianus, que nous avons rapportée.

Quelque temps après avoir reçu cette lettre, ce saint évêque mourut et eut pour successeur Sapaudus. Le pape Vigile lui survécut quatre ans ; il les passa à Constantinople au milieu des discussions relatives aux trois chapitres, qu'il finit par condamner solennellement, sans toutefois porter atteinte aux décrets du concile de Chalcédoine, et sans imprimer aucune flétrissure ni à Théodoret ni à Ibas, ni même à Théodore de Mopsueste, qui étaient morts tous trois dans le sein de l'Église. Après cette condamnation, Vigile eut la permission de retourner à Rome, mais il mourut en route et eut pour successeur Pélage, qui était soupçonné d'avoir contribué aux mauvais traitements qu'il avait eu à souffrir, et même d'avoir avancé sa mort. Il fut obligé d'attester par un serment solennel, qu'il en était innocent.

On avait aussi répandu, dans l'Église Gallo-Franke, que le nouveau pape n'était pas orthodoxe, à cause de la part qu'il avait prise à la condamnation des trois chapitres. Sans admettre les erreurs contenues dans ces ouvrages, on considérait dans plusieurs Églises leur condamnation comme une concession faite aux exigences des hérétiques. C'était l'opinion généralement répandue parmi les évêques gaulois, qui prièrent Hildebert d'envoyer au pape des ambassadeurs pour le prier de dissiper leurs craintes, en leur envoyant sa profession de foi sur les articles en question.

Pélage adressa à Hildebert la lettre suivante [1] :

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 304.

« Au très glorieux et très excellent seigneur roi, notre fils, Hildebert :

» Ruffinus, ambassadeur de Votre Excellence, nous avertit qu'il s'est répandu dans les Gaules des semences de scandale, et que plusieurs prétendent qu'on a donné atteinte à la foi catholique. Quoique depuis la mort de l'impératrice Theodora on n'ait plus rien à craindre pour la foi, en Orient, et qu'on y ait seulement agité certaines questions qu'il serait trop long de vous exposer en une lettre, et qui ne touchent point à la foi; nous consentons volontiers, de l'avis du seigneur Ruffinus, et pour calmer votre inquiétude et celle des évêques des Gaules, à déclarer en peu de mots, que nous anathématisons et jugeons indigne de la vie éternelle celui qui s'écarte ou s'écartera tant soit peu de la foi proclamée par le pape Léon, d'heureuse mémoire, et d'après sa lettre, par le concile de Chalcédoine. Que Votre Excellence et nos frères les évêques n'aient donc point égard aux discours de ceux qui aiment les scandales. L'empereur votre père [1] a détruit toutes les hérésies qui, jusqu'à son règne, avaient à Constantinople leurs évêques et leurs églises, de grands revenus et quantité de vases précieux qu'il a donnés aux catholiques. Ce sont les hérétiques qui s'efforcent de répandre des calomnies afin de troubler l'Église. Ce sont eux qui, pendant notre séjour à Constantinople, envoyaient de fausses lettres sous notre nom, dans lesquelles on nous faisait dire qu'on avait altéré la foi catholique; maintenant encore, on fait courir des lettres anonymes pour mettre notre foi en suspicion. »

Hildebert avait chargé ses envoyés de demander des reliques au pape. Pélage lui dit dans sa lettre, qu'il lui en a déjà envoyé par des moines de Lérins, et qu'il en a confié d'autres au sous-diacre Homobonus, qui les portera jusqu'à Arles. Il chargea en outre cet envoyé d'une lettre [2] pour Sapaudus, qui avait sollicité le pallium par l'entremise de Hildebert. Il lui dit qu'il est tout disposé à le lui accorder, mais qu'il est convenable d'envoyer à Rome des clercs, le solliciter en son nom, suivant l'usage. Il lui recommande le sous-diacre Homobonus et le prie de dire au patrice Placidus de recueillir tout ce qu'il pourra des revenus de l'Église Romaine, dans les Gau-

[1] Les Romains n'avaient pas renoncé aux idées d'empire, et considéraient les rois barbares comme dépendants de l'empereur. Nous avons déjà eu occasion de le remarquer.

[2] Apud Sirm., *op. cit.*, p. 306.

les, et d'en acheter des tuniques blanches, des cuculles, des saies et autres habits à l'usage des pauvres, si nombreux en Italie depuis les ravages des Goths.

L'Église Romaine possédait dans les Gaules, surtout dans les provinces méridionales, des biens très considérables qui étaient ordinairement administrés par un patrice résidant sur les lieux.

Sapaudus envoya à Rome deux clercs de son église, comme le voulait le pape, afin de solliciter en son nom le pallium et les prérogatives que le siége apostolique avait coutume d'accorder à ses prédécesseurs. Ces clercs étaient aussi porteurs de nouvelles lettres de Hildebert, dans lesquelles il disait au pape que sa profession de foi n'avait pas été jugée satisfaisante, et il le priait d'en envoyer une autre plus explicite.

Pélage lui répondit[1] : « Le Sauveur du monde a dit à ses disciples : *Votre Père ne veut pas qu'un seul de ces petits enfants périsse,* et il menace de grands supplices ceux qui les scandalisent. Combien devons-nous donc être soigneux d'ôter tout sujet de scandale de l'esprit des rois, auxquels, suivant l'Écriture, nous devons obéissance. Le seigneur Ruffinus, envoyé de Votre Excellence, nous ayant prié de déclarer nettement si nous recevions de tout point la lettre du pape Léon, d'heureuse mémoire, et de composer nous-même notre profession de foi, nous avons accédé sur-le-champ à la première partie de sa demande, et avons déclaré, dans un écrit signé de notre main, que la foi exposée par le pape Léon est bien la nôtre. »

Pélage envoya en outre à Hildebert une profession de foi détaillée sur la Trinité, l'Incarnation, les différents mystères de la vie du Sauveur et la vie future ; il dit en finissant :

« Voilà notre foi et notre espérance, dont saint Pierre nous a ordonné de rendre compte à tous ceux qui le demanderaient. Maintenant que vous n'avez plus d'inquiétude sur ce point, il vous reste à réprimer sévèrement l'audace de ceux qui répandent des semences de discorde et cherchent à tromper nos frères les évêques, ou les peuples confiés à leurs soins. Que Dieu, dont la miséricorde vous a suscité, dans ces temps malheureux, pour combattre les ennemis de la paix de l'Église, vous rende si vigilant, qu'ils ne puissent semer leur ivraie dans le champ du Seigneur. »

Pélage écrivit en même temps à Sapaudus pour lui accorder le

[1] Apud Sirm., *op. cit.*, p. 310.

pallium et le nommer vicaire du siége apostolique. Quelque temps après, il lui écrivit une seconde lettre pour lui demander si sa dernière profession de foi avait été bien reçue dans les Gaules. Il lui recommande en même temps à lui et au patrice Placidus, d'avoir pitié des Romains qui avaient cherché dans les Gaules un refuge contre les malheurs qui accablaient l'Italie, et les supplie d'envoyer au plus vite les vêtements qu'ils avaient dû acheter avec les revenus de l'Église Romaine; car, dit-il, la pauvreté et le dénuement sont tels dans cette ville, qu'on ne peut voir, même les gens qui autrefois étaient dans l'aisance, sans avoir l'ame navrée de douleur. »

On n'a pas la réponse de Sapaudus. Il est probable que la profession de foi de Pélage avait tranquillisé les évêques sur son orthodoxie.

IV.

PROGRÈS DE L'INSTITUTION MONASTIQUE.

Coup-d'œil général sur les règles monastiques de Cassien, de saint Césaire, de saint Aurelianus d'Arles, de saint Ferreolus d'Uzès, de saint Jean de Reomaüs. — Vie de ce saint. — Saint Seine son disciple. — École du monastère de saint Seine. — École monastique de Condat; saint Eugendus, Viventiolus, Florianus. — Monastères de Lérins, de Saint-Victor, de Bodane; saint Marius. — Monastère de Mici. — Saint Lié à Mici; son monastère. — Saint Avit et saint Calais à Menat et à Mici. — Leur fuite en Sologne, leur fuite dans le Perche. — Monastère de saint Avit. — Monastère de saint Calais dans le Maine. — Solitaires du Maine. — Saint Innocent du Mans demande à saint Benoît quelques-uns de ses disciples. — Saint Maur et ses compagnons dans les Gaules. — Fondation du monastère de Glanfeuil. — Saint Iriez. — Saint Wilfaik son disciple. — Les reclus Hospitius, Cibar, Senoch. — Saint Ursus. — Saint Brakhion. — Saint Pourçain. — Saint Caluppa. — Saint Patrocle. — Saint Phalier. — Saint Dié — Saint Busice. — Saint Marien. Saint Friard. — Saint Martin de Vertou. — Saint Valleri. — Saint Junien de Limoges. — Saint Junien de Poitiers. — Saint Fridolin. — Saint Paterne. — Institutions monastiques dans la Neustrie et dans l'Armorike. — Saint Lifard. — Saint Laumer. — Fondation du monastère de Saint-Vincent par Hildebert.

Tandis que les évêques travaillaient avec persévérance à faire prédominer les idées chrétiennes dans les mœurs et la législation des Franks, on voyait se développer d'une manière prodigieuse l'institution monastique destinée à exercer sur la société une influence non moins salutaire que les réglements des conciles.

Les évêques du VI.e siècle comprenaient, comme ceux du cinquième, la haute mission des monastères. Ils en fondaient un grand nombre et plusieurs même voulurent en être les législateurs. On possède encore la règle de saint Césaire pour les moines; elle a beaucoup de rapports avec celle des religieuses que nous avons fait connaître. Saint Aurelianus, un des plus célèbres successeurs de

Césaire, marcha sur ses traces et fit une règle assez étendue, dont les idées principales sont empruntées à celle de Cassien. Il en est de même de celle que donna saint Ferreolus d'Uzès aux monastères qu'il fonda dans son diocèse.

Cassien fut le grand législateur des moines des Gaules avant l'adoption de la règle de saint Benoît. On pourrait même dire que ce saint patriarche ne fit que la compléter, en réglant, dans les plus petits détails, la prière, l'étude et le travail, qui partagent dans sa règle, comme dans celle de Cassien, la vie du moine. Cassien, comme saint Benoît, fait consister la vie monastique dans la pratique des trois conseils évangéliques d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, qui forment comme l'essence de la vie chrétienne à son plus complet développement. Leur unique différence consiste dans quelques usages non essentiels et certaines pénalités qui ont dû varier nécessairement suivant les temps, les lieux et les mœurs.

Il en était de même des règles de saint Césaire, de saint Aurelianus et de saint Ferreolus, qui posaient les mêmes bases de la perfection monastique, instituaient les mêmes obligations de la prière, de l'étude et du travail, et ne différaient que par le plus ou le moins de développement donné à ces occupations. Saint Aurelianus semble dans sa règle avoir donné la préférence à la prière vocale et commune [1]. Saint Ferreolus, au contraire, s'attache plus pariculièrement dans la sienne à régler le travail manuel, à faire du monastère une pieuse métairie et un atelier chrétien. Il y avait dans les monastères qu'il institua des bergers et des laboureurs. Ceux qui ne pouvaient travailler à la terre exerçaient des métiers, faisaient des filets ou des chaussures [2].

Il y avait dans chaque monastère, dès le v.e siècle, une classe de moines dont le travail manuel était l'occupation principale. D'autres, plus instruits, étudiaient et copiaient des livres, et tous se réunissaient pour la prière. Mais au vi.e siècle et aux suivants le nombre des travailleurs fut beaucoup plus considérable dans les monastères que celui des studieux, et nous avons remarqué combien les uns et les autres contribuèrent au bien-être social et à la civilisation. Les contemplatifs furent toujours les moins nombreux, excepté dans l'école de saint Martin, qui ne permettait qu'aux plus jeunes même

[1] Nous avons donné sa *Règle de l'office* dans les Pièces justificatives du premier volume de cette Histoire. — *V.* Lecointe, Annal.

[2] Reg. S. Ferreol.; ap, Lecointre, Annal.

de copier des livres. Mais la règle du grand évêque de Tours eut mieux convenu à des anges qu'à des hommes, et celle de Cassien fut adoptée à-peu-près dans tous les monastères des Gaules avec quelques modifications accidentelles.

Elle fut adoptée, en particulier, par le saint abbé Jean, fondateur de Reomaüs [1].

Cet homme vénérable était originaire de Dijon et appartenait à une famille sénatoriale. Il avait reçu de Dieu un goût prononcé pour la vie monastique, et, dès ses plus jeunes années, il se retira avec deux serviteurs dans une propriété de son père nommée Reomaüs et située dans un lieu solitaire et sauvage. L'éclat de ses vertus lui attira un grand nombre de disciples qui n'eurent d'abord pour règle que ses pieux exemples. Il sentit cependant la nécessité de leur en donner une, et il se mit en route pour visiter les divers monastères des Gaules, afin de s'instruire de leurs usages et de recueillir, comme une abeille industrieuse, le suc de leurs saintes institutions.

Lérins jouissait encore de son antique réputation. L'abbé Porcarius, qui avait reçu Césaire, y avait conservé les bonnes traditions des Honorat, des Maximus, des Faustus, et il possédait, au moment où Jean vint le visiter, un saint homme nommé Antoine, qui vint des bords du Danube jusqu'à Lérins en fuyant de solitude en solitude devant la persécution des honneurs que lui attiraient ses vertus.

Jean resta dix-huit mois à Lérins confondu avec les simples novices. Il y fut reconnu par un pélerin qui vint aussi visiter ce célèbre monastère et en donna avis à l'abbé, qui demanda pardon à Jean, dont la réputation était déjà grande, de l'avoir traité comme un novice. Cependant les disciples du saint abbé de Reomaüs s'étaient relâchés pendant son absence, et saint Grégoire de Langres ayant appris qu'il était à Lérins, lui écrivit pour le conjurer de revenir au plus vite, afin de rétablir la discipline parmi eux. Grégoire écrivit en même temps à l'abbé de Lérins de renvoyer Jean à son monastère.

Le saint abbé y revint en effet et y eut bientôt rétabli la plus exacte discipline.

[1] La Vie de saint Jean de Reomaüs, écrite par un auteur contemporain, a été revue par Jonas. On y voit que la règle donnée par saint Jean à son monastère était celle de saint Macaire, avec des modifications, c'est-à-dire, que le fond était pris dans les règles orientales, et qu'il prit aux monastères de Lérins et de Saint-Victor les réglements qu'avaient faits Cassien pour rendre ces règles praticables dans les Gaules. (*V.* Bolland.. 28 jan.)

Les moines de Reomaüs vivaient en des cellules séparées et n'avaient qu'un oratoire commun où ils se réunissaient pour l'office. Leur temps était partagé, comme à Lérins et à Saint-Victor, entre la prière, l'étude et le travail des mains. Jean leur donna l'exemple de toutes les vertus jusqu'à l'âge de cent vingt ans. Quand il mourut, il avait encore toutes ses dents; sa vue ni sa mémoire n'étaient affaiblies. Il était cependant le plus austère de toute la communauté.

Le plus célèbre des disciples de saint Jean de Reomaüs fut Sequanus, vulgairement appelé saint Seine [1]. Élevé au sacerdoce par l'évêque de Langres, il ne soupirait qu'après le jour où il pourrait se donner à Dieu sans réserve, éloigné même des distractions innocentes que procure la vie cénobitique. Après avoir passé quelque temps à Reomaüs, il alla s'ensevelir au fond d'une forêt, près de la source de la Seine. Il n'y fut pas long-temps sans voir accourir à lui des disciples auxquels il fut obligé de servir de père. L'étude fut en grand honneur dans son monastère, et il y donna un si grand développement aux saintes lettres, dit son biographe, que les autres monastères du voisinage en étaient dans l'admiration.

Saint Eugendus [2] avait donné aussi une forte impulsion aux études dans le monastère de Condat, fondé autrefois par saint Romain [3]. Après la mort de saint Lupicinus, ce monastère fut gouverné par saint Minautius qui, se sentant trop faible pour porter seul le fardeau de sa dignité, s'associa Eugendus.

Après la mort de Minautius, Eugendus fut seul chargé de la direction de la communauté. Il était jeune encore, mais par sa sagesse et sa prudence, il suppléa à l'expérience que l'âge ne lui avait pas encore donnée. Jusqu'alors les moines de Condat, comme ceux de Lérins et de la plupart des monastères, vivaient en des cellules séparées, il fit démolir ces cellules et réunit tous les moines dans une maison commune; il prit soin, en outre, de recueillir tous les règlements faits par ses prédécesseurs, les retoucha et les mit en meilleur ordre. Sous sa direction, le monastère de Condat devint plus célèbre que jamais par sa régularité, et le saint abbé prit un soin particulier d'y faire fleurir les études. Il avait lui-même beaucoup

[1] Bolland., 19 septemb. — Sa Vie a été écrite par un auteur contemporain.

[2] Vit. S. Eugend., apud Bolland., 1 jan. — Cette vie a été écrite par un moine de Condat, contemporain et auteur des Vies de saint Romain et de saint Lupicinus.

[3] V. Histoire de l'Église de France, t. 1, liv. 4.

d'instruction et s'était rendu familiers les auteurs grecs et latins. Il avait chargé de l'école du monastère Viventiolus, qui fut ensuite évêque de Lyon, et donna à cet école beaucoup d'éclat. L'abbé Théodat, successeur de saint Eugendus, fut chargé de l'école après Viventiolus, et ce fut sous sa direction que Florianus étudia l'Écriture-Sainte.

Florianus, après avoir étudié quelque temps à l'école épiscopale de Pavie, dont le Gaulois Ennodius était évêque, s'était fait disciple de saint Césaire d'Arles. Il passa ensuite à l'école de Condat, où il se fortifia dans la science et la piété. Il fut élu abbé du monastère après Théodat, et, malgré les occupations de sa charge, il trouvait encore le moyen de lire les ouvrages des anciens. La réputation de Florianus s'étendit au loin. Il fut en relation avec Ennodius de Pavie et saint Nicetius de Trèves, et le poète Arator lui adressa son poème des *Actes des Apôtres*. Il l'accompagna d'une lettre en vers dans laquelle il exalte le mérite et la science de l'abbé de Condat et le loue du zèle qu'il avait pour enrichir des meilleurs ouvrages la bibliothèque de son monastère [1].

Plusieurs auteurs ont cru que Florianus avait quitté Condat pour se retirer à Lérins, dont il aurait été aussi abbé.

Lérins avait conservé sa vieille réputation et passait toujours pour l'école monastique la plus parfaite. Le monastère de Saint-Victor fut beaucoup moins célèbre après la mort de Cassien, et il fut éclipsé par ceux que fondèrent dans la province d'Arles saint Césaire et son neveu Tetradius. Un des plus célèbres monastères de cette province fut celui de Bodane, que gouverna saint Marius et où fut élevé Lucretius qui devint évêque de Die.

Marius [2] était natif d'Orléans et avait sans doute commencé son éducation monastique à Mici. Cet illustre monastère était encore dirigé par saint Maximin avec beaucoup de sagesse, et la réputation de ce saint abbé lui attira plusieurs hôtes illustres.

De ce nombre était Lætus (S. Lié). Formé à la vie monastique dans le diocèse de Bourges et sous la direction de l'abbé Trierus, Lætus se sentit de l'attrait pour la vie solitaire et se retira dans les lieux les plus sauvages de la Sologne. Attiré à Mici par le désir de profiter des leçons et des exemples de saint Maximin, il y passa quelque temps

[1] Ennod., Epist., lib. 1, epist. 15, 16. — Arator-Poem., Biblioth. PP., t. 10. — Epist. Florian., apud Duchêne, Rer. Franc. script. coætan., t. I.

[2] Vit. S. Marii à Dynam. script.; apud Bolland., 27 jan.

et se retira eusuite dans la forêt d'Inatoire, nommée dépuis Forêt-aux-Loges.

L'abbé Trierus ayant appris que son ancien disciple avait été obligé de prendre la direction d'un monastère qui s'était formé autour de son ermitage, vint avec plusieurs de ses moines augmenter la nouvelle communauté.

Saint Maximin reçut à Mici, à-peu-près dans le même temps que saint Lætus, deux moines du monastère de Menat, nommés Avitus et Carilefus (S. Avit et S. Calais).

Avitus [1] était né en Aquitaine de parents d'une humble condition aux yeux des hommes, mais nobles et illustres aux yeux de Dieu. Ils gagnaient leur pain à la sueur de leur front et trouvaient cependant moyen de secourir les pauvres auxquels ils donnaient souvent place à leur humble foyer. Un bon prêtre du voisinage se chargea de la première éducation d'Avitus qui perdit ses parents étant encore bien jeune et qui se trouva ainsi de bonne heure seul et abandonné au milieu des dangers du monde. Mais grâce aux exemples de ses parents et aux leçons de son premier maître, il ne fut pas de ceux qui disent : Hâtons-nous de nous couronner de roses avant qu'elles se flétrissent; il aimait mieux qu'on pût dire de lui : Bienheureux celui qui souffre la tentation, parce qu'après les jours d'épreuve il recevra la couronne que Dieu a promise à ceux qui l'aiment.

Avitus, plein de mépris pour le monde, n'aspirait qu'à l'abandonner. Il visita plusieurs monastères, et partout il donna des preuves de son amour pour la piété et pour la science.

Il y avait alors en Arvernie un célèbre monastère appelé Menat. Avitus s'y rendit et supplia en grâce l'abbé de lui donner la tonsure. Il obtint ce qu'il demandait, et il avait reçu de Dieu de si excellentes dispositions pour la vertu et pour l'étude, qu'il devint en très peu de temps un des plus saints et des plus instruits de la communauté. Il était en même temps le plus humble. L'abbé remarqua son mérite et le fit cellerier.

Les occupations multipliées de sa charge ne l'empêchèrent pas de travailler à sa perfection, et il y fit de si grands progrès, que la vie cénobitique ne pouvait plus lui offrir de moyens de s'élever plus haut. Il conçut donc le projet de s'ensevelir dans quelque lieu sauvage et d'y vivre uniquement pour Dieu.

[1] Vit. S. Avit. — Cette Vie est très bien écrite, et a été composée par un auteur contemporain. (*V.* Bolland., 17 Jun.)

Un jour qu'il réfléchissait aux moyens de mettre ce projet à exécution, un moine qui partageait son amour de la vie parfaite le vint trouver afin de jouir avec lui des pures délices d'un entretien spirituel : c'était Carilefus. Dans les confidences de l'amitié, Avitus laissa échapper de son cœur le secret que Dieu seul connaissait encore, et Carilefus voulut accompagner son pieux ami. Ils convinrent de partir la nuit suivante. Avitus étant donc venu le soir, selon sa coutume, à la cellule de l'abbé pour l'aider à se mettre dans son lit, détacha adroitement de sa ceinture les clefs du cellier et les attacha à celle de l'abbé, sans qu'il s'en aperçut. Lorsque toute la communauté fut endormie, les deux fugitifs sortirent du monastère et s'avancèrent en droite ligne vers les bords de la Loire.

Lorsque l'abbé se leva pour l'office de la nuit, il fut étonné, en prenant sa ceinture, d'entendre un bruit de clefs. Il se douta de ce qui était arrivé et courut à la cellule d'Avitus pour s'en assurer. Avitus et son compagnon étaient déjà loin. Arrivés sur le bord de la Loire, ils la passèrent en bateau et se dirigèrent vers le territoire d'Orléans.

Ils y entendirent parler de saint Maximin qui cultivait soigneusement à Mici la philosophie spirituelle, dit le biographe de saint Avitus, et ils ne voulurent point passer si près de son école sans lui demander ses leçons. Maximin avait alors plusieurs disciples distingués par leur sainteté, tels que Théodmir et Viator (S. Viatre).

Il salua très respectueusement ses deux nouveaux hôtes et les reçut avec une grande bonté. Les paroles du saint abbé, l'air de sainteté qui brillait sur son visage séduisirent tellement Avitus et Carilefus, qu'ils se décidèrent à rester quelque temps parmi ses disciples. Maximin les admit volontiers, et il conçut tant d'estime pour eux qu'il les fit élever au sacerdoce et nomma Avitus cellerier de son monastère.

Ce fut un grand bonheur pour les habitants d'Orléans, qui eurent alors à souffrir de la famine. Tous ceux qui n'avaient pas de pain accouraient à Mici, et le bon cellerier fut leur providence. Maximin avait laissé liberté entière à sa charité, aussi les provisions du monastère furent bientôt épuisées. Cependant les pauvres revenaient toujours, et Avitus fut enfin obligé de leur dire qu'il n'y avait plus rien. Par habitude, il se rendit au cellier et la foule le suivait empressée. Il l'ouvrit et le trouva rempli de blé et de vin. Dieu avait voulu donner à Avitus le bonheur de secourir les pauvres pendant tout le temps de la famine.

Cependant Avitus et Carilefus avaient senti renaître, plus ardent encore qu'autrefois, leur désir de la vie solitaire. Ils s'enfuirent de Mici comme ils s'étaient enfuis de Menat, et se retirèrent dans un lieu désert de la Sologne, où ils se construisirent une hutte avec de la terre et des branches d'arbre. Ils y vécurent quelque temps inconnus aux hommes; mais le bienheureux Maximinus étant mort, les moines de Mici désirèrent avoir Avitus pour abbé, et le cherchèrent avec tant de soin qu'ils le découvrirent. Ils le ramenèrent à Mici avec son compagnon, et le firent abbé malgré lui. Mais quelque temps après, effrayé du poids d'une dignité que son humilité grandissait encore à ses yeux, il s'enfuit une troisième fois et ne s'arrêta que dans les profondes solitudes du Perche. Carilefus l'avait suivi, et ils se mirent tous deux à la recherche de quelque lieu où ils pussent enfin ne vivre que pour Dieu seul.

Ils s'arrêtèrent dans un endroit très solitaire, et en même temps fertile et pittoresque; on l'appelait *Piciacum*. Il y avait eu là autrefois une habitation charmante dont il ne restait plus que des pans de mur sur lesquels les deux solitaires ajustèrent un toit. Ils y vécurent assez long-temps, entièrement ignorés, ne mangeant que des fruits sauvages et ne buvant que de l'eau d'une fontaine dont Carilefus avait lui-même creusé le bassin.

Lorsqu'on les eut découvert, il leur arriva des disciples de toutes parts, et le roi Hildebert leur fit construire une église et un monastère.

Le bienheureux Carilefus l'abandonna à son ami, et se dirigea avec un seul compagnon vers le pays du Maine. Il s'arrêta dans une forêt, près la rivière d'Anisole, et commença à défricher un petit espace pour y établir sa hutte et celle de son compagnon. Un jour qu'il travaillait avec courage et qu'il était tout couvert de sueur, il quitta sa cuculle et la suspendit aux branches d'un arbre. Un roitelet s'y glissa et y déposa un œuf. Le bon solitaire trouva, dans ce petit événement, quelque chose de mystérieux, et revint à Piciacum trouver Avitus, afin de lui faire connaître et ce qui lui était arrivé et le lieu qu'il avait choisi. « Mon cher et vénérable ami, lui répondit Avitus, courage! et tu verras éclore en ce lieu une communauté plus nombreuse que celle qui est ici réunie autour de moi. » Carilefus s'en retourna à la solitude d'Anisole, et vit se vérifier la parole d'Avitus.

Or, comme il était là paisiblement occupé à défricher une terre

inculte et à servir Dieu avec ses disciples, Hildebert[1] vint à sa maison de Madowal, qui en était très rapprochée. Un jour qu'il était à la chasse et poursuivait avec ardeur un buffle, l'animal épouvanté vint se réfugier auprès de la cellule de Carilefus et semblait lui demander protection. Les Franks du palais de Hildebert, qui avaient devancé le roi, arrivèrent au même instant; mais ils n'osèrent attaquer le buffle, par respect pour le saint homme, s'en retournèrent au-devant du roi, et lui racontèrent ce qui était arrivé. Hildebert se moqua d'eux et accourut à la cellule de Carilefus. L'animal était parti; alors le roi, plein de colère, dit à l'abbé : « Pourquoi êtes-vous venu vous établir ici sans ma permission? — Ce n'a point été, répondit Carilefus, pour troubler vos plaisirs, mais bien pour servir le Seigneur. — J'entends, continua Hildebert, que vous quittiez ce lieu au plus vite. — Seigneur, répondit tranquillement Carilefus, vous devez, vous et vos officiers, être fatigués; daignez accepter un peu de vin qui nous reste encore. » La placidité du saint homme redoubla la colère de Hildebert, et il se retirait furieux, lorsqu'à une certaine distance des cellules son cheval s'arrêta tout-à-coup. Il eut beau faire, l'animal restait immobile. « Bon roi, dit alors un des Franks, si je ne me trompe, Dieu veut te faire comprendre que tu as bien maltraité ses serviteurs. A mon avis, ces hommes sont si puissants auprès de lui que, s'ils disaient au soleil de s'arrêter, il s'arrêterait. » Hildebert fut bien obligé d'en convenir, et envoya un de ses officiers faire ses excuses au saint. « Mon fils, dit Carilefus à celui-ci, vas dire à ton maître de revenir chercher la bénédiction des serviteurs de Dieu avant de retourner chez lui. » Le roi prit le parti d'oublier sa colère, il revint sur ses pas, accepta le vin du bon abbé, et lui donna en retour sa maison de Madowal pour en faire un monastère.

Le diocèse du Mans était alors peuplé d'un grand nombre d'autres solitaires. On distinguait parmi eux saint Ulface, saint Bommer, saint Almer, saint Léonard, saint Fraimbauld, qui vint d'Arvernie avec saint Constantien; saint Ernée, qui vint d'Aquitaine avec saint Alnée; saint Gal ou Gault, et saint Front. La plupart de ces hommes vénérables joignaient les travaux de l'apostolat aux pieux exercices de la vie solitaire. La vénération des peuples qu'ils ont édifiés de leurs exemples et nourris de la vérité, atteste qu'ils ont passé en ce monde en faisant le bien. Saint Innocent, évêque du

[1] Vit. S. Carilef.; apud Bolland., 1 jul., auct. S. Siviardo.

Mans, secondait de tout son pouvoir le développement de l'institution monastique dans son diocèse, et il fut le premier [1], dans les Gaules, qui songea à enrichir son Église d'une colonie d'enfants de saint Benoît. Dans ce but, il envoya au Mont-Cassin son archidiacre Flodgar et le procureur de sa maison, nommé Harderar, afin de lui donner quelques-uns de ses disciples pour les mettre en un monastère qu'il voulait établir.

Le saint patriarche choisit Maurus, plus connu sous le nom de saint Maur, et les quatre moines Simplicius, Antonius, Constantianus et Faustus, qui durent regarder Maurus comme leur abbé.

La communauté tout entière les conduisit jusqu'au seuil de la porte, et saint Benoît, après les avoir bénis et embrassés, remit à Maurus un exemplaire de sa règle, écrit de sa main.

Les pieux voyageurs furent reçus avec beaucoup de charité dans tous les monastères qu'ils trouvèrent sur leur route, particulièrement à Agaune et à Font-Rouge, que Romanus, ancien ami de saint Benoît, venait de fonder.

Lorsqu'ils furent arrivés à Orléans, ils apprirent la mort du saint évêque qui les avait demandés. Harderar, qui les accompagnait, voulut, avant de passer outre, savoir si le nouvel évêque voudrait les recevoir, et il partit pour le Mans après avoir installé Maurus et ses compagnons dans une maison située tout près de l'église de Saint-Pierre.

Le successeur d'Innocent ne partageait pas ses vues et refusa de recevoir en son diocèse les enfants de saint Benoît. Alors Hardérar leur envoya son fils Adhémar pour leur dire de se diriger sur le diocèse d'Angers où ils le retrouveraient lui-même, et où il leur procurerait un endroit convenable pour s'y établir. Maurus et ses compagnons partirent avec joie; car, tout en se rendant aux désirs de l'évêque du Mans, il leur semblait que l'endroit qu'il leur destinait et qui s'appelait Rupiac [2], serait peu propre à l'établissement d'une colonie monastique. Le nom seul du lieu leur faisait croire qu'il y avait plus de rochers que de terre labourable.

[1] La Vie de saint Maur dit que ce fut Bertramn; mais c'est évidemment une erreur. Cette Vie a été écrite par Faustus, compagnon de saint Maur; il s'y est glissé quelques erreurs de détail qui ne doivent pas empêcher de la regarder comme authentique. (*V.* in Annal. ord. Bened., t. I, ad fin. — Dissert. D. Th. Ruinart. — Bolland., 15 jan.)

[2] Ce nom vient de *rupes*, rocher.

En arrivant à Angers, ils trouvèrent Hardérar et toute sa famille qui les reçurent avec beaucoup de joie. Hardérar avait au palais de Théodebert un parent nommé Florus, qui nourrissait depuis longtemps la pensée de fonder un monastère. Il l'avait averti de l'arrivée de Maurus, et Florus s'était rendu à Angers. Il donna aux nouveaux moines une terre considérable nommée Glanfeuil, qu'il possédait dans le pays et qui devint ainsi la première abbaye de l'Ordre de saint Benoît en-deçà des Alpes. Florus y prit l'habit religieux ainsi que Florianus, un des fils d'Hardérar.

Maurus, après avoir organisé le nouveau monastère, en laissa le gouvernement à Bertulf et se retira dans une cellule, près d'une église dédiée à saint Martin; il y mourut entre les bras de Constantianus et de Faustus, auxquels il recommanda de retourner au Mont-Cassin.

Ils lui obéirent et quittèrent l'abbaye de Glanfeuil lorsqu'elle florissait sous la direction de Florianus, fils d'Hardérar et successeur de Bertulf.

Outre Florus qui se fit moine à Glanfeuil, le palais de Théodebert fournit encore à l'état monastique une de ses gloires, Aredius, appelé vulgairement saint Iriez.

Il naquit à Limoges de parents distingués. Son père se nommait Jocundus et sa mère Pelagia. Il fut instruit de bonne heure dans les lettres où il fit de grands progrès en peu de temps. Il eut pour maître Sebastianus, abbé de Vigeois, et passa de l'école de ce monastère à l'école du palais de Théodebert. Saint Nicetius de Trèves l'ayant vu au palais, remarqua, dit Grégoire de Tours [1], je ne sais quoi de divin sur son visage et lui ordonna de le suivre. Aredius abandonna aussitôt le palais du roi et le suivit. Lorsqu'ils furent entrés dans la cellule où demeurait l'évêque, ils se mirent à causer ensemble, et le jeune homme supplia le bienheureux de le recevoir au nombre de ses disciples, de le corriger et de l'instruire des saints livres. Nicetius le reçut volontiers à son école épiscopale, le tonsura et lui fit faire de rapides progrès dans la science divine et la piété. Un jour qu'Aredius était au chœur occupé à chanter des psaumes avec les autres clercs, une colombe descendit de la voûte et, après avoir voltigé quelque temps autour de lui, vint se reposer sur sa tête. Dieu voulait sans doute, ajoute Grégoire, attester que le jeune clerc était rempli de la grâce de l'Esprit Saint. Aredius chercha en

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 29.

vain à la chasser ; quand il la forçait de s'éloigner un peu, elle revenait incontinent sur sa tête ou sur son épaule. Elle sortit de l'église avec lui, entra avec lui dans la maison de l'Église, et ne le quitta point pendant plusieurs jours. L'évêque n'était pas sans étonnement en réfléchissant à ce fait extraordinaire.

Aredius ayant perdu son père et son frère, retourna dans sa patrie pour consoler Pelagia sa mère, qui n'avait plus que lui au monde. Comme il n'aimait à s'occuper que de la prière et du jeûne, il pria sa mère de se charger du soin de la maison, de la conduite des esclaves, de la culture des champs et des vignes. Il voulait pouvoir se livrer sans distractions à son goût pour la prière, et ne se réserva que le privilége de présider à la construction des églises que Pelagia ou lui voudrait élever. Il en bâtit un grand nombre qu'il enrichit de reliques et il fonda un monastère où plusieurs de ses esclaves embrassèrent avec lui la vie religieuse. On suivit à ce monastère non-seulement la règle de Cassien, mais aussi celle de saint Basile et des autres abbés législateurs de la vie monastique. Ce fut la pieuse Pelagia qui se chargea de fournir à la nouvelle communauté le vêtement et la nourriture, et ce soin ne l'empêchait pas de servir Dieu avec ferveur et de lui offrir le pur encens d'une prière continuelle. N'ayant point à s'occuper des choses temporelles, Aredius ne songeait qu'à se perfectionner et à diriger ses disciples. Une de ses principales occupations était de copier des livres qu'il distribuait ensuite aux paroisses voisines. Il ne sortit de son monastère que pour aller deux fois à la cour de Hilpérik demander la diminution des impôts, et pour faire des pélerinages. Il avait beaucoup de vénération pour saint Hilaire et saint Martin. Il visita plusieurs fois le tombeau du saint évêque de Tours et alla sans doute aussi en pélerinage à celui de saint Hilaire, à Poitiers, où il connut Fortunat, qui lui écrivit [1] pour le saluer de sa part, de la part de sainte Radegonde et d'Agnès, abbesse du monastère de Sainte-Croix.

A son dernier voyage à Tours, il dit à Grégoire, qui en était évêque [2] : « Je ne serai pas long-temps maintenant dans ce monde, et le jour de ma mort est bien proche. » Ayant fait ses derniers adieux à l'évêque, il s'en alla rendant grâces à Dieu de lui avoir accordé la faveur de baiser encore une fois, avant de mourir, le tombeau du bienheureux Martin. Arrivé à sa cellule, il fit son testament, insti-

[1] Fortunat., lib. 5, 20.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 29.

tua saint Hilaire et saint Martin ses héritiers, et fut pris d'une dysenterie qui le conduisit au tombeau après six jours de souffrances.

Saint Aredius avait reçu de Dieu beaucoup de pouvoir et il fit un grand nombre de miracles qui nous sont attestés par saint Grégoire de Tours qui connut le saint, vit les témoins de ses œuvres merveilleuses et les apprit de ceux mêmes sur lesquels elles avaient été opérées.

Pelagia, mère d'Aredius, est aussi honorée comme sainte. Elle avait prié son fils de ne la faire enterrer que le quatrième jour après sa mort, afin que ceux qui avaient été à son service et à qui elle avait fait du bien, eussent le temps de se rendre à ses funérailles. Il s'y fit plusieurs miracles [1].

Saint Aredius eut un disciple qui renouvela dans les Gaules l'étonnante vie et les vertus des stylites de l'Orient. C'était Wlfilaïk, vulgairement appelé saint Oulfroi ou Valfroi. Il raconta lui-même son histoire à Grégoire de Tours [2].

« Étant venu au château d'Eposium [3], dit cet historien, je trouvai là le diacre Wlfilaïk qui me conduisit à son monastère, où je fus très bien reçu. Ce monastère est bâti sur la cime d'un mont et l'abbé y a élevé une grande basilique qu'il a décorée des reliques du bienheureux Martin et de plusieurs autres saints. Pendant mon séjour en ce lieu, je priai Wlfilaïk de me raconter quelque chose de son entrée dans la vie monastique, et comment, étant Lombard, il était arrivé aux fonctions ecclésiastiques. Mais le saint abbé, qui craignait la vaine gloire, ne se rendait pas à mes prières. Son refus augmentait mes désirs et je le conjurais par les choses les plus saintes, lui promettant de ne rien divulguer de ce qu'il me raconterait. Après s'y être refusé long-temps, vaincu enfin par mes sollicitations et mes prières, il me dit : « J'étais encore tout petit enfant quand j'entendis » parler pour la première fois du bienheureux Martin. J'ignorais » encore s'il avait été martyr ou confesseur, quel bien il avait fait » pendant sa vie, quel pays avait mérité de posséder ses membres » bienheureux, et déjà cependant je célébrais des veilles par vénération pour lui, et s'il me venait quelque argent, je faisais des » aumônes en son honneur. En avançant en âge, je m'appliquai à » apprendre mes lettres et je sus les écrire avant de savoir les assem-

[1] Greg. Tur., Hist., De Glor. Confess., c. 104.

[2] *Ibid.*, Hist., lib. 8, c. 15.

[3] Ipsch, dans le duché de Luxembourg.

» bler pour lire. Je m'attachai ensuite à l'abbé Aredius, qui m'ins-
» truisit et m'emmena avec lui à la basilique du bienheureux Martin.
» Avant de la quitter, il prit un peu de poussière du tombeau et
» l'enferma dans une petite boîte qu'il suspendit à mon cou. Quand
» nous fûmes de retour à son monastère situé au territoire de Li-
» moges, il prit la petite boîte pour la placer dans son oratoire, mais
» la poussière s'était tellement augmentée qu'elle remplissait la
» boîte entière et s'échappait par-dessus les bords. Ce miracle me fit
» voir plus clairement encore que je devais placer toute mon espé-
» rance dans le bienheureux Martin. Après avoir passé quelque
» temps au monastère de l'abbé Aredius, je me rendis au territoire
» de Trèves et sur cette montagne, où je construisis de mes mains
» la demeure que vous voyez. J'y trouvai à mon arrivée une statue
» de Diane que le peuple, encore idolâtre, adorait comme une di-
» vinité, et j'y élevai une colonne sur laquelle je me tenais avec de
» grandes souffrances, sans aucune espèce de chaussure. Lorsqu'ar-
» rivait le temps de l'hiver, j'y souffrais tellement du froid, que très
» souvent les ongles me sont tombés des pieds, et que l'eau glacée
» pendait à ma barbe en forme de chandelles, car cette contrée
» passe pour avoir des hivers très froids. »

» Je lui demandai avec instance quelle était sa nourriture et comment il avait renversé la statue de Diane qu'il avait trouvée sur la montagne. Il me dit :

« Un peu de pain, de légumes et d'eau faisait toute ma nourri-
» ture. Une grande multitude de gens des villages voisins étant venus
» me visiter, je leur prêchais continuellement que Diane et les
» autres idoles qu'ils adoraient n'étaient rien ; que les chants qu'ils
» faisaient entendre au milieu de leurs festins et de leurs débau-
» ches, étaient mauvais, et qu'il valait bien mieux offrir un sacrifice
» de louanges au Dieu tout-puissant qui a fait le ciel et la terre. Je
» priais aussi bien souvent le Seigneur de détruire le simulacre et
» d'arracher ce peuple à ses erreurs. La miséricorde du Seigneur
» fléchit ces esprits grossiers et les disposa à prêter l'oreille à mes
» paroles, à abandonner leurs idoles pour suivre le Seigneur. J'as-
» semblai alors plusieurs hommes afin de pouvoir, avec leur se-
» cours, renverser la statue de Diane. J'avais bien pu tout seul dé-
» truire les autres idoles, mais celle-là, je ne le pouvais, car elle
» était immense. Un grand nombre vinrent à mon secours, y
» jetèrent des cordes et commencèrent à la tirer. Mais c'était en
» vain, ils ne pouvaient même pas l'ébranler. Alors, je me rendis à

» la basilique, me prosternai à terre et je priai Dieu avec larmes de » détruire par sa puissance ce que les efforts des hommes ne pou- » vaient renverser. Ma prière finie, je revins à ceux qui travail- » laient, je les aidai à tirer la corde, et, du premier coup, l'idole » roula à terre. On la brisa ensuite avec des maillets de fer et on la » réduisit en poudre.

» Comme l'ennemi des hommes cherche toujours à nuire à ceux » qui cherchent le Seigneur, les évêques, qui auraient dû m'en- » courager, afin que je pusse continuer plus parfaitement l'œuvre » que j'avais commencée, survinrent et me dirent : La voie que » tu as choisie n'est pas bonne, et tu n'as pas assez de vertu pour » imiter Siméon d'Antioche, qui vécut sur sa colonne. Le climat ne » permet pas de supporter de pareilles souffrances. Descends plutôt » et habite avec les frères que tu as rassemblés. — A ces paroles » (car on regarde comme un crime de ne pas obéir aux évêques), je » descendis, j'allai avec eux, et je pris la même nourriture.

» Un jour l'évêque m'emmena assez loin et envoya, pendant mon » absence, des ouvriers avec des haches et des marteaux pour dé- » truire ma colonne. Quand je revins le lendemain, il n'en restait » rien et je pleurai amèrement. Je ne voulus pas la rétablir, de » peur qu'on ne m'accusât de désobéir aux évêques, et, depuis ce » temps, je me suis contenté de demeurer ici avec mes frères, » comme vous voyez. »

A l'autre extrémité des Gaules, près de Nice, vivait un saint reclus dont la vie n'était pas moins merveilleuse que celle de Wlfilaïk, c'était saint Hospitius, homme d'une grande abstinence [1], qui serrait son corps à nu dans des chaînes de fer, portait un cilice pardessus et ne mangeait que du pain sec et quelques dattes. Dans les jours du carême, il se nourrissait de la racine d'une herbe d'Égypte à l'usage des solitaires de ce pays, et que lui apportaient les marchands. Il buvait d'abord le jus dans lequel il l'avait fait cuire et la mangeait ensuite. Dieu daigna opérer par lui de grands miracles, et il prédit, en particulier, les ravages que les Lombards firent à cette époque dans les provinces méridionales des Gaules : « Les Lombards vont venir, disait-il aux habitants du pays, et dévasteront sept cités... Rassemblez tout ce que vous possédez dans l'enceinte des murailles, de peur que les Lombards ne vous le prennent. Songez vous-mêmes à vous mettre en défense en des lieux fortifiés. » Il

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 6, c. 6.

disait aux moines qui habitaient aux environs : « Partez de ce ce lieu et emportez avec vous ce que vous avez, car voici que s'approchent les peuples que je vous ai annoncés. » Mais eux lui répondaient : « Très saint père, nous ne voulons pas vous abandonner. — Ne craignez rien pour moi, ajouta-t-il, ils me feront des injures, mais ne me tueront pas. »

Les Lombards arrivèrent comme il l'avait prédit et parvinrent jusqu'à l'endroit où était enfermé le saint de Dieu. Il se montra à eux par la fenêtre de sa tour; mais comme ils voulaient entrer et ne trouvaient point de porte, ils montèrent sur le toit et le découvrirent. En voyant le saint homme chargé de chaînes et couvert d'un cilice : « C'est sans doute un malfaiteur, dirent-ils, il aura fait quelque meurtre; voilà pourquoi on l'a chargé ainsi de chaînes. » Et ils lui demandèrent par interprète quel crime il avait fait pour être condamné à un tel supplice. Lui s'avoua homicide et coupable de tous les crimes. Alors un d'eux tira son épée pour la lui faire tomber sur la tête, mais le bras qu'il levait pour frapper se raidit tout-à-coup et il lâcha son épée qui tomba à terre. A la vue de ce prodige, les autres Lombards poussèrent de grands cris vers le ciel et prièrent le saint de leur donner ses conseils. Le bienheureux Hospitius ayant fait approcher de la fenêtre de la tour le soldat dont le bras s'était raidi, lui fit le signe du salut et le guérit. Ce soldat, converti sur-le-champ, fut tonsuré et est maintenant un excellent moine, dit Grégoire de Tours.

Saint Hospitius se rendit célèbre par de nombreux miracles, et on accourait de toutes parts à sa tour pour implorer la guérison de ses infirmités. Ce fut au milieu de ces actes de charité et dans les exercices d'une mortification qui serait incroyable, si elle n'était aussi bien attestée, que cet homme extraordinaire vit approcher l'heure de sa mort. Ayant fait venir le prévôt du monastère voisin, il lui dit : « Apportez des outils, ouvrez la muraille et envoyez dire à l'évêque de la cité de venir m'ensevelir; dans trois jours, je quitte ce monde et je m'en vais au repos que Dieu m'a promis. » Après avoir entendu ces paroles, le prévôt envoya avertir l'évêque de Nice. Un certain Crescens vint alors à la fenêtre d'Hospitius et le voyant chargé de chaînes et rempli de vers : « O mon seigneur, lui dit-il, comment pouvez-vous supporter avec tant de courage d'aussi horribles tourments? » Le saint reclus lui répondit : « Celui pour la gloire de qui je souffre ces choses m'en donne la force. Mais je le dis, bientôt mes chaînes seront brisées, et je m'en vais au repos. »

Le troisième jour étant venu, il ôta les chaînes dont il était chargé et se prosterna en terre. Après avoir prié long-temps avec larmes, il se coucha sur une planche, étendit ses jambes, leva les yeux au ciel, et en rendant grâces à Dieu, lui remit son esprit. Aussitôt les vers qui dévoraient ses membres disparurent, et l'évêque Austadius étant arrivé, inhuma le bienheureux corps avec beaucoup de soin.

Dans le même temps [1] mourut à Angoulême le reclus Eparchius (S. Cibar), homme d'une éclatante sainteté et par qui Dieu fit de grands prodiges. Il était natif de Périgueux. Lorsqu'il eut embrassé la vie religieuse, il fut fait clerc et vint aux environs d'Angoulême, où il se bâtit une cellule. Il y rassembla un petit nombre de moines et se livrait avec eux à une prière continuelle. Si on lui apportait de l'or ou de l'argent, il l'employait à soulager les pauvres ou à racheter les captifs. Tant qu'il vécut, on ne fit jamais cuire de pain dans son monastère, mais les personnes pieuses en apportaient pour lui et pour ses moines quand ils en avaient besoin. Avec les offrandes qu'il recevait, il racheta une grande multitude de captifs, guérit par le signe de la croix beaucoup de maladies contagieuses, et très souvent les juges furent obligés de lui accorder la grâce même des coupables, tant sa douceur avait sur eux d'empire. Son langage était si doux qu'il était impossible de lui refuser ce qu'il demandait.

Un jour on avait condamné à être pendu un homme qui avait été convaincu de vol et que les habitants du pays accusaient de beaucoup d'autres crimes. Eparchius ayant appris qu'on le conduisait au supplice, envoya un de ses moines demander au comte d'accorder la vie à ce malheureux. Mais comme le peuple se mit à pousser des cris et à dire que s'il était relâché, ni le pays ni le juge ne s'en trouveraient bien, il fut exécuté. On l'étendit par terre, et après l'avoir frappé à coups de verges et de bâtons, on le suspendit au gibet. Le moine revint fort triste rendre cette réponse à son abbé. « Retourne, lui dit le saint, et tu resteras un peu éloigné les yeux fixés sur la potence. Sache que celui qui m'a été refusé par l'homme, me sera donné par Dieu. Quand tu verras tomber le coupable de son gibet, cours à lui et amène-le au monastère. Le moine partit et Eparchius se mit en prières. Il y resta jusqu'au moment où le pendu tomba à terre. Le moine l'ayant vu tomber courut à lui, le trouva sans aucun mal et l'amena à son abbé. Celui-ci, rendant grâces à Dieu, envoya chercher le comte et lui dit : « Fils bien-aimé, tu avais coutume de

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 6, c. 8.

m'écouter volontiers ; pourquoi aujourd'hui m'as-tu refusé cet homme dont je te demandais la vie? — Saint prêtre, lui répondit celui-ci, je t'aurais encore obéi comme toujours, mais le peuple s'est soulevé et je n'ai pu faire autrement, dans la crainte qu'il ne se révoltât contre moi. — Tu ne m'as pas écouté, continua Eparchius, eh bien, Dieu m'a écouté, lui, et il a rendu la vie à celui que tu as envoyé à la mort ; le voici plein de vie en ta présence. »

J'ai appris ce fait, dit Grégoire de Tours, de la bouche même du comte à qui la chose est arrivée.

Il n'était pas rare de rencontrer alors, dans l'Église Gallo-Franke, de ces hommes extraordinaires, reclus ou solitaires, isolés au fond des bois, enfermés en des tours ou des cellules d'où ils ne pouvaient sortir, poussant jusqu'à l'héroïsme la pratique des conseils évangéliques. Depuis long-temps, ces héros de la pénitence sont taxés de folie par ceux qui mettent leur bonheur dans la jouissance des biens fragiles et passagers du monde. A leur point de vue, ils ont parfaitement raison. Les reclus et les solitaires, les moines, les vierges et les martyrs, sont des fous comme les apôtres de J.-C. qui se glorifiaient d'être atteints de cette folie sublime qui est la folie de la Croix, et qui est plus sage que la sagesse du monde. Glorieuse folie, qui les a fait pousser jusqu'à l'excès l'amour de Dieu et de la vertu ! Plût au ciel qu'il y eût en ce monde un plus grand nombre de ces héroïques insensés [1] !

Un reclus non moins célèbre que les saints Hospitius et Eparchius était le saint prêtre Sénoch qui établit sa demeure auprès de Tours, dans les ruines d'un oratoire de saint Martin. Il marchait toujours nu-pieds et portait une chaîne de fer aux pieds, aux mains et au cou. Saint Léobard vivait dans le même temps au territoire de Tours. Il s'était enfermé dans une cellule de Marmoutiers et consacrait tout le temps qu'il ne donnait pas à la prière à tailler des pierres dans le roc, à faire du parchemin ou à transcrire des livres. Il était venu d'Arvernie où florissait un autre reclus nommé Caluppa. Cet homme admirable avait d'abord été moine au monastère de Melet, et ses austérités l'avaient tellement affaibli qu'il ne pouvait, comme les autres, travailler des mains. Le prévôt du monastère lui disait à cause de cela les paroles les plus dures, et lui répétait souvent : « Un

[1] M. Guizot (Hist. de la Civil. en France, 14.e leçon.) traite fort mal les reclus et les anachorètes ; il s'est permis les expressions les plus inconvenantes pour les caractériser. Il eût dû laisser cela aux vétérans de la vieille école.

moine qui ne travaille pas, ne doit pas manger. Caluppa résolut de se soustraire à ces reproches continuels et se retira dans le creux d'un rocher. Il n'y vécut que d'un peu de pain qu'on lui envoyait du monastère et de l'eau qui dégouttait de la voûte de sa grotte. Il y eut beaucoup à souffrir, et très souvent, lorsqu'il était en prière, des serpents lui tombaient sur la tête et s'entortillaient autour de son cou. Ses souffrances et ses mortifications lui méritèrent le don des miracles, la vénération des peuples et la gloire éternelle [1].

Un pieux solitaire illustrait l'Arvernie en même temps que le reclus Caluppa : c'était Emilianus, qui eut la gloire de convertir saint Brakhion.

Ce saint fut d'abord esclave de Sighivald, duc d'Arvernie, qui l'avait amené de Thuringe. Or Sighivald était un grand chasseur et il appréciait beaucoup l'adresse de Brakhion, qui était toujours le compagnon de ses courses à travers les immenses forêts d'Arvernie.

Un jour que Brakhion, poursuivant avec ardeur un sanglier, s'était enfoncé au plus épais d'un bois, il vit tout-à-coup ses chiens s'arrêter et rester immobiles. Étonné, il s'avance et aperçoit le sanglier aux pieds d'un saint ermite assis à la porte d'une hutte de feuillage. « Mon fils, dit Emilianus au jeune chasseur, vous me semblez bien paré et peut-être cherchez-vous à plaire moins à Dieu qu'aux hommes. Voudriez-vous toujours servir un maître dont la puissance est si fragile? Croyez-moi, il vaut bien mieux servir celui qui a dit : *Mon joug est doux et mon fardeau est léger*, celui qui donne la vie éternelle pour récompense à ceux qui le servent. »

De retour à la maison de Sighivald, Brakhion n'oublia pas les paroles du solitaire. Il comprit la nécessité de la science du salut, et lorsqu'il voyait arriver chez son maître des abbés ou des clercs, il courait à eux et les priait de l'instruire. Sighivald ayant été tué, Brakhion s'en alla trouver Emilianus, vécut avec lui jusqu'à sa mort et hérita de sa pauvre cellule et de ses vertus.

Sa réputation de sainteté lui attira des disciples ; il leur bâtit un monastère, et Ranikhilde, fille de Sighivald, lui donna les terres qui lui appartenaient autour de sa cellule [2].

Porancius (vulgairement S. Pourçain) édifiait aussi alors l'Arvernie. D'abord esclave d'un Frank qui le traitait avec cruauté, ce saint homme avait coutume de s'enfuir au monastère de Mirandes pour

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 7-9 ; De Vit. PP., c. 16, 20, 11.

[2] Greg. Tur., De Vit. PP., c. 12.

échapper aux brutalités de son maître. Le Frank y accourait après lui, et le bon abbé du monastère trouvait ordinairement moyen d'apaiser l'orage. Il en fut cependant une fois la victime, et le Frank, plus furieux encore qu'à l'ordinaire contre son esclave fugitif, déchargea toute sa bile sur l'abbé et vomit contre lui les plus grossières injures. A l'instant même il devint aveugle. Ce fut pour lui une faveur de la divine miséricorde, car, rentrant aussitôt en lui-même, il se jeta aux pieds de l'abbé pour lui demander pardon. Celui-ci, qui connaissait la vertu de Porancius, lui ordonna d'imposer les mains sur les yeux de son maître, qui recouvra aussitôt la vue. Porancius reçut en récompense sa liberté, mais il la consacra au Seigneur dans le monastère même de Mirandes. Il en devint abbé, et ses vertus et ses miracles lui attirèrent une foule d'admirateurs qui se fixèrent auprès de lui et y formèrent une ville.

Nous voyons, à cette époque, un grand nombre de villes et de villages se former, comme celle de saint Pourçain, autour d'un monastère ou de l'humble cellule d'un ermite. Les peuples se croyaient là mieux à l'abri, et de la colère céleste et des vexations des hommes puissants qui abusaient si facilement de leur pouvoir dans ces temps où la force était à-peu-près le seul droit. Ils y venaient admirer des prodiges de sainteté, et chercher la guérison de leurs souffrances; ils y apprenaient en même temps à aimer le travail, dont les moines leur donnaient l'exemple, et à pratiquer toutes ces vertus chrétiennes principes du perfectionnement social comme du perfectionnement individuel.

C'est ainsi que se formèrent un nombre considérable de localités plus ou moins importantes, entre autres Saint-Seine, Saint-Léonard-le-Noblet, Saint-Calais, Saint-Dié, Saint-Junien, Saint-Lié, Selles [1], au diocèse de Blois, qui se forma autour de la cellule de saint Eusice. Ce saint homme menait depuis assez long-temps la vie érémitique dans un lieu sauvage situé sur les bords du Cher, lorsqu'il reçut la visite de Hildebert. Le roi frank se rendait au royaume des Wisigoths pour délivrer sa sœur Hlothilde, et il espérait que les prières du saint ermite attireraient la bénédiction de Dieu sur ses armes. Comme il lui offrait cinquante pièces d'or, « Pourquoi m'offrez-vous cet argent? lui dit Eusice, donnez-le plutôt à d'autres qui en feront des aumônes. L'argent n'est point

[1] Beaucoup de localités tirent leur nom de *cella*, selle ou celle, monastère; ou de *cellula*, cellule ou petite celle.

à mon usage, et je me contente de prier le Seigneur pour qu'il me pardonne mes péchés. Allez, ajouta-t-il, vous gagnerez la victoire. » Le saint homme avait bien prophétisé : Hildebert fut victorieux, et remplaça par un monastère et une belle église l'humble *celle* de saint Eusice [1].

Ce fut saint Dié qui fit connaître la retraite de saint Eusice au roi Hildebert [2]. Il avait été lui-même visité par Hlodowig, lorsque ce roi, après avoir vaincu les Wisigoths, revenait de Tours à Paris. Ce fut avec les libéralités de ce prince que saint Dié bâtit sur la rive gauche de la Loire, à quelque distance de Blois, le monastère autour duquel se forma la petite ville qui porte son nom.

Saint Dié était originaire du diocèse de Bourges, et avait été élevé au monastère de saint Phaletrus (S. Phalier). C'est aussi de ce pays que sortit saint Patrocle [3], homme d'une admirable sainteté et d'une grande abstinence. Il ne buvait ni vin ni bière, ni rien de ce qui peut enivrer, mais seulement de l'eau un peu adoucie de miel. Du pain trempé dans de l'eau salée faisait toute sa nourriture. Il était assidu à la prière, et lorsqu'il l'interrompait un peu, il lisait ou écrivait. Il avait toujours sur la chair un cilice. Dans sa jeunesse, il gardait les troupeaux de son père; mais une raillerie de son frère qui étudiait, le décida à aller à l'école, où il fit en peu de temps de si grands progrès, qu'il entra à l'école du palais de Hildebert. Après la mort de son père, il revint dans sa patrie, où sa mère voulut le marier. « J'ai un autre projet », dit-il à sa mère, et, sans lui en dire davantage, il vint à Bourges demander la tonsure à l'évêque Arcadius. Il fut reçu à l'école épiscopale, et, quelque temps après, ordonné diacre. Comme Patrocle, par amour de l'abstinence, ne venait point à la table commune des clercs, l'archidiacre lui dit avec aigreur qu'il devait vivre comme les autres, ou s'en aller ailleurs. Le pieux clerc quitta donc l'école épiscopale et se retira au village de Néris, où il bâtit un oratoire en l'honneur de saint Martin, et se mit à faire l'école aux petits enfants. Ses vertus jetèrent malgré lui beaucoup d'éclat; il en fut effrayé, et partit un jour n'emportant qu'une bêche et une hache, et se retira au fond d'une forêt.

Il lui vint des disciples; mais il fonda pour eux le monastère de

[1] Vit. S. Eusit.; apud Labbe Biblioth. — Greg. Tur., De Glor. Confess., c. 82.
[2] Vit. S. Deodat,; apud Bolland., 24 april.
[3] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 10; De Vit. PP., c. 9.

Colombières, où il établit un abbé; pour lui, il vécut seul dans sa cellule, qu'il habita pendant dix-huit ans. Il mourut à l'âge de quatre-vingts ans, célèbre par ses miracles.

Saint Ursus (S. Ours) édifiait le diocèse de Bourges en même temps que saint Patrocle. Il était originaire de Cahors [1], et après avoir établi plusieurs monastères dans le diocèse de Bourges, il passa dans celui de Tours, fonda à Senevière un monastère qu'il laissa à saint Lubais, et se retira à Loches, où il en fonda un autre dans lequel il mourut plein de jours et de vertus.

Le diocèse de Limoges possédait aussi un grand nombre de monastères et d'anachorètes. Outre saint Iriez, dont nous avons parlé, mentionnons saint Léonard [2], dont la célébrité atteste les miracles et les vertus; saint Valleri, qui vint de Germanie à Limoges par dévotion pour saint Martial; enfin saint Junien, qu'il faut distinguer d'un autre saint du même nom qui vivait au diocèse de Poitiers.

Ce dernier [3] avait mérité l'affection de sainte Radegonde, et ils s'envoyaient mutuellement des instruments de pénitence, comme témoignage de la sainte amitié qui les unissait. Sainte Radegonde ayant une fois envoyé à saint Junien un cilice qu'elle avait fait elle-même, celui-ci lui fit présent d'une chaîne de fer, qu'elle mit sur-le-champ autour de son corps.

Avant saint Junien, saint Fridolin [4] avait édifié le diocèse de Poitiers. Il était venu d'Irlande, et après avoir été quelque temps abbé du monastère de saint Hilaire, il passa en Austrasie, et fonda un grand nombre de monastères sur les bords du Rhin.

Saint Paternus [5] quitta le diocèse de Poitiers à-peu-près dans le même temps que saint Fridolin. Il avait été élevé au monastère d'Ansion ou Ennesion; mais, dans le désir de faire de plus grands progrès dans la perfection, il abandonna sa famille et sa patrie, et se

[1] Vit. S. Ursi; apud Bolland., 28 jul. — Greg. Tur., De Vit. PP., c. 18.

[2] *V.* Hagiog., 6 novemb. — On reconnaît plusieurs saints du nom de Léonard : saint Léonard du Limousin, dont nous parlons et qui fut, dit-on, d'abord moine à Mici; saint Léonard de Dunois, qui aurait été aussi moine de Mici, avant de se réfugier dans un ermitage du pays de Châteaudun; saint Léonard de Corbigny, et plusieurs moines ou anachorètes de ce nom. Leurs Vies ne sont pas à l'abri de la critique, et celle de saint Léonard du Limousin, qui fut composée de son temps, a été falsifiée par la suite.

[3] Bolland., 13 aug.

[4] *Ibid.*, 6 mart.

[5] Fortunat., Vit. S. Patern.; apud Bolland., 15 april.

retira au diocèse de Coutances. Il n'était accompagné que d'un seul moine, nommé Scobilion, et n'avait emporté avec lui qu'un psautier. Il parcourut, non-seulement le diocèse de Coutances, mais ceux du Mans, de Bourges, d'Avranches et de Rennes. Il établissait partout des monastères et prêchait l'Évangile aux idolâtres, encore assez nombreux dans les villages de ces contrées. Sa parole avait cette autorité puissante que donne toujours la sainteté. Un peu de pain et de légumes assaisonnés au sel faisait toute sa nourriture; il ne buvait que de l'eau, couchait sur la terre nue, et portait toujours sur la chair un rude cilice. Émerveillé de tant de zèle et de vertus, Leonianus, évêque de Coutances, conféra à Paternus la dignité sacerdotale. Le saint n'en fut ni moins humble ni moins austère, et il continua sa vie toute apostolique jusqu'à l'âge de soixante-douze ans, qu'il fut élevé sur le siége d'Avranches. Paternus, dans l'épiscopat, fut toujours moine et apôtre; il prit part aux travaux législatifs des évêques et gouverna son église pendant treize ans.

Saint Vigor [1], évêque de Bayeux, était, comme saint Paternus, un apôtre zélé et un ardent propagateur des institutions monastiques. Comme son maître, saint Waast d'Arras, et comme tous les grands évêques, il les regardait comme un des moyens les plus puissants pour cultiver parmi les peuples la semence évangélique. Le monastère de Cérisi est le plus célèbre de ceux que fonda le saint évêque de Bayeux.

Cette Église eut la gloire de donner à l'état monastique le célèbre saint Markulf, plus connu sous le nom de Marcou [2]. Après avoir passé à Bayeux les premières années de sa vie dans la piété, il entra à l'école cléricale de saint Possessor, évêque de Coutances. Il y passa par tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, et lorsqu'il fut élevé au sacerdoce, Possessor le chargea de parcourir son diocèse, pour y prêcher l'Évangile et ranimer la ferveur des fidèles.

Marcou ne borna pas au diocèse de Coutances ses courses apostoliques ; il évangélisa les diocèses voisins, et passa même dans la Grande-Bretagne.

Avant de partir, il était allé trouver Hildebert, et en avait obtenu la terre de Nanteuil pour y établir une colonie monastique. A son retour, il la trouva bien augmentée. Hildebert et Ultrogothe, son

[1] *V.* Hagiog., 1 novemb.

[2] Vit. S. Marculf.; apud Bolland., 1 maii.

épouse, pourvurent à la subsistance de ses disciples. Marcou termina sa vie dans son monastère de Nanteuil. Saint Lô, successeur de saint Possessor sur le siége de Coutances, le vint visiter pendant sa dernière maladie et fit ses funérailles.

Ébrulf[1], dont le nom populaire est saint Évroul, naquit, comme saint Marcou, au diocèse de Bayeux. Il fut élevé au palais de Hildebert, où il exerça une charge importante. Mais au milieu des grandeurs, et dans les liens du mariage, il avait trouvé moyen de créer en son cœur une solitude où ne pouvait arriver le bruit du monde. Quand il était seul, il lisait et méditait les Saintes-Écritures ou les ouvrages des anciens Pères. Il y puisa un dégoût inexprimable du siècle, et communiqua à son épouse le projet qu'il avait formé de l'abandonner entièrement. La pieuse femme partageait les sentiments de son mari, et se retira dans une communauté de religieuses pour lui rendre toute sa liberté.

Évroul vendit alors ses biens, en distribua le prix aux pauvres, suivant le conseil de l'Évangile, et se retira avec trois compagnons dans la forêt d'Uticum[2]. Il y convertit plusieurs voleurs qui y faisaient leur demeure et qui devinrent ses premiers disciples. Le bruit de ses vertus et de ses miracles lui attira depuis un nombre considérable de disciples. Il y eut jusqu'à quinze cents cellules autour de la sienne, et il fonda en outre quinze monastères.

Avant de se retirer dans la forêt d'Uticum, Evroul avait passé quelque temps au monastère des Deux-Jumeaux à Bayeux, sa patrie. Ce monastère venait d'être fondé par saint Martin de Vertou et avait reçu son nom de deux jumeaux qui lui avaient donné leur patrimoine et qui s'y étaient consacrés à Dieu.

Martin, après avoir été élevé à l'école épiscopale de Nantes, sa patrie, fut fait diacre par Félix qui en était évêque. Après avoir évangélisé les habitants de la petite ville de Herbadille[3], il se mit en route afin de visiter les tombeaux des martyrs les plus illustres et les plus célèbres monastères. De retour en Armorike, il se retira dans la forêt de Vertave ou Vertou. Il vit bientôt accourir à lui des disciples auxquels il donna une règle tirée des anciens Pères et qu'il apporta d'Italie[4]. Il fonda depuis plusieurs autres monastères.

[1] Hagiog., 29 decemb.

[2] Nommée depuis forêt d'Ouche.

[3] On prétend que cette ville fut engloutie, et qu'à sa place il se forma le lac qui existe près de Herbauges.

[4] Ce qui a fait penser que c'était celle de saint Benoît.

L'Armorike possédait dans le même temps saint Friard, saint Secondel et un grand nombre de moines et d'apôtres illustres qui lui étaient venus de Bretagne.

Dès le milieu du v.e siècle, un grand nombre de Bretons, fuyant devant les Saxons et les Angles, traversèrent l'Océan [1] pour aller retrouver dans la Gaule un des pays que leurs aïeux avaient peuplés en même temps que la Bretagne, et où vivaient encore des hommes issus de leur race et parlant leur langage.

De nombreux vaisseaux de fugitifs Bretons abordèrent successivement à la pointe la plus occidentale de l'Armorike, dans les cantons qui, sous les Romains et même avant eux, avaient été appelés territoires des Osismiens et des Venètes. D'accord avec les anciens habitants qui reconnaissaient en eux des frères d'origine, les nouveaux venus se répandirent sur toute la côte septentrionale jusqu'à la petite rivière qu'on nomme Coësnon, et vers le sud, jusqu'au territoire de la cité des Venètes, aujourd'hui Vannes.

Ils avaient avec eux leur comtes. Des moines et des évêques régionnaires s'attachèrent à leur fortune. Parmi eux, on distinguait Sampson (S. Samson), qui avait été revêtu du caractère épiscopal par saint Dubrice, évêque de Coerléon. Il avait été élevé au célèbre monastère de Lann-Carvann, sous l'abbé Iltut qui avait reçu lui-même les leçons du grand évêque d'Auxerre, saint Germain.

Sampson était accompagné de Maklor (S. Magloire) et de Makliaw (S. Malo), ses parents. Maklor n'était que diacre et Makliaw était prêtre. Ils parcoururent la partie de l'Armorique habitée par les Bretons, annonçant l'Évangile aux indigènes, dont un assez grand nombre étaient encore païens, et établirent de nombreux monastères. Makliaw se fixa à Aleth [2] dont il fut fait évêque. Sampson fonda le monastère de Dol où il fit sa demeure [3] et celui de Kerfunt où il mit Maklor. Quelque temps après il le fit prêtre, afin qu'il pût lui succéder dans la dignité épiscopale. Mais après avoir

[1] Aug. Thierry, Hist. de la Conq. d'Angleterre, t. I, p. 20.

[2] Auprès d'Aleth était une petite île où un Breton, nommé Aaron, avait fondé un monastère. Jean de la Grille, évêque d'Aleth, transféra en 1141 son siége dans cette île, où se forma la ville de Saint-Malo.

[3] Dol devint ainsi un siége épiscopal, et comme saint Samson était en quelque sorte le chef de la mission bretonne, ses successeurs, les évêques de Dol, prétendirent être métropolitains de la Bretagne : l'évêque métropolitain de Tours réclama, ce qui donna lieu à des discussions qui ne furent terminées qu'en 1199, par Innocent III, qui donna raison à l'évêque de Tours.

gouverné quelque temps le monastère de Dol, Maklor établit à sa place Budok et mena la vie érémitique.

Sampson était encore accompagné, à son arrivée dans l'Armorique, de deux moines ses parents, Pol et Mévenn (S. Méen). Le premier se fixa au territoire des Osismiens. Withur, comte des Bretons de ce pays, le fit ordonner évêque de leur ville qui prit le nom du saint apôtre. Mévenn obtint du comte Kadwon une terre sur la rivière de Meu, où il fonda un monastère.

Outre saint Sampson, trois autres évêques régionnaires étaient venus de Bretagne en Armorike accompagnés de plusieurs moines. C'étaient Leonor (S. Lunaire), qui établit un monastère entre les rivières de Rance et d'Arguenon; Tugdual (S. Tugal) et Briok (S. Brieuc). Tugdual établit plusieurs monastères, entre autres celui de Trécor, qui devint le siége épiscopal de Tréguier. Briok avait connu saint Germain d'Auxerre et l'avait accompagné dans les Gaules. Il était retourné ensuite en Bretagne, d'où il revint en Armorike. Le comte Riwallon lui donna une terre dans laquelle il bâtit un monastère qui devint un siége épiscopal.

A ces grands apôtres, il faut joindre Winwaloë (S. Guinolé) qui naquit en Armorike d'une famille bretonne émigrée. Son père le mit dans sa jeunesse à l'école du monastère qu'un Breton nommé Budok avait établi dans l'île des Lauriers (île Verte). Winwaloë se distingua tellement par sa science et ses vertus, que Budok le mit à la tête de onze moines qu'il envoyait former un autre monastère. La pieuse colonie se fixa d'abord dans une île déserte à l'embouchure de la rivière d'Aven; mais des vents furieux rendaient cette île inhabitable. Ils la quittèrent au bout de trois ans et vinrent s'établir dans la vallée de Landevenec, où leur communauté devint très florissante.

Nous pourrions encore, parmi les Bretons, citer bien des moines illustres; mais outre que leurs vies n'ont pas tous les caractères d'authenticité qu'on pourrait désirer, nous ne pourrions que nous répéter en traçant le tableau de leurs vertus. Tous étaient illustres par leur zèle apostolique, par leur abstinence et par la pratique parfaite des plus sublimes conseils de l'Évangile. Nous ne pouvons pas cependant passer sous silence le grand nom de Gildas[1],

[1] On peut consulter, sur les saints de la Bretagne, les Bollandistes ou les autres hagiographes. — D. Lobineau, Vies des Saints de Bretagne. — D. Morice, Hist. de Bretagne. — Sur saint Gildas, en particulier, l'Histoire littéraire de France par les Bénédictins, t. III. — Biblioth. Pp. (edit. Lugd.), t. VIII.

ce Jérémie qui laissa échapper de sa grotte de si plaintifs accents sur les malheurs de sa race et sur les vices des chefs et des prêtres qui les avaient causés.

Gildas avait reçu, comme Sampson et la plupart des missionnaires bretons, les leçons de l'abbé Iltut qui le fit élever au sacerdoce. Il parcourut l'Écosse sa patrie, la Bretagne et l'Irlande, prêchant de toutes parts la réforme des abus et la pénitence. Il passa ensuite en Italie, visita Rome et Ravenne et vint s'ensevelir dans une île sur la côte sauvage de Rhuis en Armorike.

Les malheurs de sa race, la désolation de sa patrie ravagée par les Anglo-Saxons, avaient pénétré son ame d'une amère douleur. Il chercha la cause de tant de calamités et la révéla avec une noble et courageuse indépendance.

Gildas, au commencement de son ouvrage, sent le besoin de protester que ce n'est point la haine qui l'a porté à écrire, mais l'amour de sa patrie qu'il voudrait sauver. Il ne veut que déplorer ces malheurs que tous les Bretons déplorent comme lui. Sans doute, continue-t-il, mon ouvrage ne plaira pas à tous. Ceux qui craignent Dieu le liront et verseront des larmes avec moi. Les mauvais chrétiens s'en offenseront, mais leur haine ne m'empêchera pas de dire la vérité. L'amour de la vérité doit être plus fort encore que l'amour de la patrie.

Après ce préambule, Gildas fait le tableau des malheurs de la Bretagne et en trouve la cause dans la corruption des mœurs de ses habitants. Il s'adresse ensuite directement aux chefs qui gouvernaient les diverses tribus des Bretons et leur reproche leurs crimes avec une liberté et une véhémence qui rappelle les écrits prophétiques.

Dans la seconde partie de son ouvrage, Gildas reproche au clergé ses vices avec la même vigueur.

Le savant solitaire de Rhuis vit bientôt accourir de toutes parts des fidèles avides de ses conseils. Il céda aux instances continuelles qu'on lui fit d'établir un monastère sur la côte. Mais lorsqu'il vit sa communauté nombreuse et florissante, il la quitta pour reprendre la vie érémitique qui convenait mieux à son caractère et à son amour passionné pour la perfection. Il mourut vers la fin du VI.e siècle et il est honoré comme saint [1].

[1] M. Aug. Thierry (Hist. de la Conq. d'Angleterre, t. I, p. 47 et suiv., 2.e édit.) fait des remarques assez singulières, à propos des apôtres bretons qui vinrent

A tous les reclus, solitaires ou cénobites dont nous avons parlé, nous pourrions en ajouter un grand nombre d'autres, tels que saint Thiou et saint Basle, saint Victor d'Archies, saint Léonard de Dunois, et mille autres dont les noms ont été conservés par les martyrologes et les légendaires; mais leurs Vies, outre qu'elles sont peu certaines, ne présenteraient pas un grand intérêt historique. Nous terminerons ce tableau des progrès étonnants de l'état monastique par l'abrégé de la Vie de saint Laumer [1] et de saint Lifard [2], dont les biographies, à-peu-près contemporaines, offrent de l'intérêt.

Laumer était originaire du territoire de Chartres. Dans son enfance, il garda les troupeaux de son père, et avant même de con-

en Armorike : 1.° Il affecte de faire remarquer qu'ils étaient bien reçus parce qu'ils ne demandaient rien, ce qui ferait penser que les autres apôtres chrétiens étaient beaucoup moins désintéressés. M. Thierry ne prouve point ce fait, et toute l'histoire le dément. 2.° M. Thierry prétend que les émigrés bretons firent bande à part et n'eurent point de rapport avec le clergé indigène et les autres évêques gaulois. Les légendes nous les montrent, au contraire, en rapports continuels avec les évêques, avec les rois franks, et en particulier Hildebert, qui les aida à bâtir leurs monastères et en fit ordonner quelques-uns évêques. Plusieurs de ces légendes n'ont pas, il est vrai, une grande autorité; cependant aucun monument historique ne les contredit sur ce point. M. Thierry avait sans doute oublié que, parmi les souscriptions du 2.° concile de Paris, on voit celle de saint Samson, chef de la mission bretonne, quand il dit que les évêques bretons n'assistaient pas aux conciles convoqués par les rois franks. 3.° M. Thierry prétend que la hiérarchie, parmi les Bretons, était vague, mobile, au gré de la volonté populaire. C'est ainsi qu'il interprète la coutume où on était dans l'Église bretonne de donner la dignité épiscopale à certains abbés, et d'en faire des évêques sans siége, ou régionnaires, qu'on peut comparer aux anciens *évêques des nations*, ou aux nouveaux *évêques in partibus.* Ces évêques-abbés se donnaient des successeurs revêtus de leur dignité. C'était un point de pure discipline, sur lequel différaient les Églises bretonne et gauloise. M. Thierry doit savoir que la discipline étant purement ecclésiastique, peut et doit varier suivant les temps et les pays. C'est cependant sur de semblables variétés qu'il a basé son idée de la différence de christianisme qui existait, suivant lui, entre les Bretons et les Gaulois. Le 2.° concile de Tours, can. 9, s'éleva contre la coutume que les émigrés bretons voulaient établir dans l'Armorike. Cependant les nouveaux siéges furent approuvés, et ce ne fut qu'une question de pure juridiction ecclésiastique qui s'éleva entre l'évêque de Tours et celui de Dol.

[1] On possède deux Vies de saint Laumer : l'une, composée aussitôt après sa mort, par un de ses disciples; D. Mabillon l'a éditée dans son recueil, *Act. SS. ord. S. Bened.*; l'autre, faite assez long-temps après sur la première, a été donnée par Bolland., 19 jan.

[2] Apud Bolland., 3 jun.

naître parfaitement la loi divine, il l'observait par un heureux instinct, et se distinguait par son amour pour les pauvres. Son éducation fut confiée à un saint prêtre nommé Chérémir, très célèbre à Chartres par sa piété, et qui déposa en même temps dans son intelligence le germe de la science, et dans son cœur celui de la vertu. Laumer passa, de la maison de Chérémir, à l'école épiscopale, et fut élevé au sacerdoce. Il était si bon pour tous ses frères, que l'évêque le nomma économe de l'école cléricale.

Quelques années après son ordination, Laumer mit à exécution le projet qu'il avait conçu, dans son enfance, de mener la vie érémitique. Une nuit, tandis que les clercs dormaient, il se leva, et, le bâton du voyageur à la main, se dirigea du côté de la solitude, objet de ses désirs. Il gagna une forêt du Perche, et s'y construisit une pauvre hutte.

Des voleurs qui se cachaient en cette forêt, ayant remarqué cette demeure, s'imaginèrent que le solitaire devait avoir de l'argent, et résolurent de le venir attaquer pendant la nuit; mais, jusqu'au matin, ils errèrent autour de la cellule sans pouvoir la trouver. Dès qu'il fit jour, ils la virent tout près, et connurent qu'ils avaient été aveuglés par Dieu; ils vinrent sur-le-champ se jeter aux pieds de Laumer, qui leur dit : « Eh! mes frères, que voulez-vous? Qu'est-ce qui vous amène au fond de ce bois? » Les voleurs lui racontèrent leur aventure, et il ajouta : « Je connaissais bien votre projet, mes enfants; que le Seigneur vous pardonne : retirez-vous en paix et ne péchez plus. Cessez vos brigandages et vos rapines, afin que vous puissiez trouver miséricorde auprès du Seigneur. Quant à moi, soyez bien sûrs que je n'ai pas d'argent; toute ma fortune, c'est J.-C. »

L'aventure arrivée au pieux solitaire le fit connaître : on accourut à lui, et plusieurs même se construisirent des huttes autour de la sienne. Telle fut l'origine du monastère appelé Cellomer (celle de Laumer). Mais les fréquents miracles de Laumer lui attirèrent trop de visiteurs, et il quitta ce monastère avec quelques-uns de ses disciples. Un homme riche et puissant nommé Ragnosointh, ayant eu occasion de le voir, conçut pour lui une grande vénération, et lui donna la terre de Corbion pour s'y établir avec les disciples qui l'avaient suivi.

Laumer gouverna son monastère de Corbion jusqu'à une extrême vieillesse. Il était près de quitter le monde, lorsque Malehar, évêque de Chartres, le fit venir en cette cité pour jouir de ses pieux

entretiens et de ses exemples. Il y était depuis quelques jours seulement, lorsqu'il tomba malade. L'évêque accourut le visiter, et lui dit en pleurant : « Vénérable père, pourquoi m'abandonnes-tu? — Ne pleure pas, saint évêque, lui répondit Laumer : la mort est une loi que nous devons tous subir; je la vois venir sans crainte, car j'espère en la miséricorde divine. O Seigneur des vertus, dit-il ensuite, que vos tabernacles sont chers à mon cœur! O mon Roi! ô mon Dieu! mon ame se consume du désir de vous posséder! »

Laumer prédit ensuite les malheurs qui devaient tomber sur la cité de Chartres, et quitta ce monde pour aller recevoir la couronne due à ses mérites.

Le bienheureux Lifard ne fut pas, comme Laumer, possédé dès son enfance de l'amour de la solitude. Il entra dans le barreau à Orléans, s'y distingua par sa science des lois et sa probité. A l'âge de quarante ans, il demanda à entrer dans le clergé, et fut fait diacre; puis il se retira dans un lieu appelé Magdunum (Meun). C'était un ancien castrum ruiné par les Vandales; mais comme les habitants l'avaient abandonné, il était devenu tout-à-fait sauvage. Lifard y vécut d'abord avec un seul compagnon nommé Urbicius. Marcus, évêque d'Orléans, ayant été obligé de résider quelque temps à Cléri, entendit parler des vertus du solitaire, se rendit à sa cellule, l'ordonna prêtre, et lui fit bâtir un petit oratoire. La cellule de Lifard se changea en monastère, qu'il édifia de ses vertus, et dont il laissa le gouvernement à Urbicius.

Un très grand nombre des saints dont nous venons de retracer la vie furent aidés dans l'établissement de leurs monastères par Hildebert.

Ce roi comprit beaucoup mieux que les autres enfants de Hlodowig l'importance des travaux législatifs des évêques et des institutions monastiques pour le bien de la société : c'est une preuve de haute sagesse.

Sa femme Ultrogothe suivait ses exemples. On voit souvent leurs noms unis dans les récits des légendaires, et ils fondèrent de concert le célèbre monastère de Saint-Vincent, nommé depuis Saint-Germain-des-Prés. Voici à quelle occasion.

Hildebert, dit Grégoire de Tours [1], entra en Espagne avec Hloter, et tous deux ils entourèrent et assiégèrent avec leur armée la cité de Sarragosse. Mais les habitants se tournèrent vers Dieu avec une grande

[1] Greg., Tur. Hist., lib. 3, c. 29.

humilité, se revêtirent de cilices, s'abstinrent de boire et de manger, et se mirent à faire le tour des murs en chantant des psaumes et en portant la tunique du bienheureux martyr Vincent. Les femmes marchaient par-derrière en pleurant, enveloppées de longs manteaux, les cheveux épars et couverts de cendre; on eût vraiment dit qu'elles assistaient aux funérailles de leurs maris. La ville entière avait tellement mis sa confiance dans le Seigneur, qu'on pouvait bien comparer leur jeûne à celui des Ninivites, et tous les habitants ne croyaient avoir plus rien à faire, dans l'extrémité où ils étaient, que de fléchir par leurs prières la miséricorde divine. Les assiégeants, qui les voyaient tourner autour des murs, ne comprenaient rien à ce qu'ils faisaient, et croyaient qu'ils exerçaient quelque maléfice. Ayant donc pris un paysan du lieu, ils lui demandèrent ce qu'on faisait ainsi dans la ville. Il leur répondit : « Ils portent la tunique du bienheureux Vincent, et le prient de demander à Dieu qu'il ait pitié d'eux. »

Saisis d'une crainte respectueuse, les deux rois levèrent le siége, et Hildebert obtint [1] des habitants l'étole de saint Vincent. A son retour, il fit commencer une belle église pour y placer cette précieuse relique.

Cette église fut bâtie dans un faubourg de Paris, nommé Lucotitius [2], auprès des jardins où Hildebert aimait à cultiver des arbres fruitiers qu'il avait plantés lui-même. On donna à cette église la forme d'une croix, et elle fut ornée de colonnes de marbre. Les fenêtres étaient grandes et artistement travaillées; la voûte, en bois, était dorée et chargées de sculpture; les murailles étaient décorées de peintures qui tranchaient sur un fond d'or; le pavé était composé de morceaux de marbre de diverses couleurs, qui formaient des figures par leur assemblage symétrique; le toit était de cuivre doré, et avait l'éclat du feu quand le soleil dardait sur lui ses rayons. On ne pouvait regarder cette basilique sans être ébloui, et, comme elle semblait toute d'or, elle fut appelée Saint-Germain-le-Doré, car elle ne conserva pas long-temps son vocable de Saint-Vincent.

La description de cette basilique peut donner une idée de l'art chrétien au VI.e siècle; on y avait conservé évidemment les traditions du cinquième.

[1] Gest. rer. Franc.

[2] Vit. S. Droctov.; apud Bolland., 10 mart. — Fortunat., lib. 6, carm. 8; lib. 2, carm, 11.

Hildebert fit construire auprès de l'église un monastère, et chargea saint Germain d'y établir une communauté de moines [1]. Le saint évêque en fit venir de Saint-Symphorien, entre autres, Anthaire et Droctovée, qui avaient été ses disciples.

Hildebert mourut deux jours avant la dédicace de la basilique de Saint-Vincent, qu'il sembla n'avoir bâtie que pour lui servir de tombeau. Saint Germain fit la dédicace le jour de Noël 558, et le roi fut inhumé le lendemain dans le chœur. Ultrogothe fut, dans la suite, ensevelie à côté de lui.

[1] Aimoin, liv. 2, c. 20.

LIVRE TROISIÈME.

(561—595)

I.

Les fils de Hloter. — Gunthramn. — Haribert et ses criminelles amours. — Sighbert et Brunehilde. — Hilpérik et Galswinte. — Frédégonde fait mourir Galswinte et devient l'épouse de Hilpérik. — Guerre de Hilpérik et de Sighbert. — Lettre de saint Germain à Brunehilde pour détourner cette guerre. — Mort de saint Germain. — Sa prédiction à Sighbert. — Mort de Sighbert. — Brunehilde à Paris. — Elle est exilée à Rouen. — Mérowig, fils de Hilpérik, va à Rouen et épouse Brunehilde. — Frédégonde persécute Mérowig. — Il est ordonné prêtre et dirigé sur le monastère d'Anisle. — Il s'enfuit à la basilique de Tours. — L'évêque Grégoire. — Mérowig dans la basilique de Tours. — Il s'enfuit en Austrasie et n'y est pas reçu. — Il erre dans la Champagne et il est trahi. — Prætextatus, évêque de Rouen, est accusé de l'avoir protégé. — Concile de Paris (5e) assemblé contre lui. — Son jugement. — Il est défendu courageusement par Grégoire de Tours. — Il est exilé. — Grégoire de Tours accusé. — Concile de Braine. — Grégoire est justifié. — Ses calomniateurs, Leudaste et Rikulf. — Le prêtre Rikulf protégé par Félix de Nantes. — Lettre de Grégoire à cet évêque.

561—580.

Des quatre fils de Hlodowig, Hloter de Soissons resta le dernier. Hlodoald, fils de Hlodomir, ne pensait qu'à mériter le royaume céleste; Hildebert était mort sans enfants, et Théodebert, fils de Théodorik, n'avait laissé qu'un fils, Théodebald, qui mourut jeune comme lui et sans postérité.

Hloter fut quelque temps roi de tous les Franks. Le cruel époux de Radegonde ne jouit pas long-temps de sa puissance. Il fut pris de la fièvre, dit Grégoire de Tours [1], et tomba bientôt dangereusement malade. Il comprit que sa mort était proche, et il disait : « Hélas! que pensez-vous que soit ce Roi du ciel, qui fait mourir de si puissants rois? » Et il rendit l'esprit accablé d'un profond chagrin.

Ses quatre fils se partagèrent les royaumes des Franks. Hilpérik, aussi cruel que son père, eut son royaume de Soissons; le bon et pacifique Gunthramn, le royaume d'Orléans et de Burgundie; Sighbert, celui d'Austrasie; Haribert, le royaume de Paris.

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 21, 22.

Ce roi sembla d'abord avoir hérité des vertus de Hildebert aussi bien que de son royaume. Il était doux, bienveillant et instruit; il parlait latin aussi bien que les Romains [1]. Il eût été un bon roi, si la volupté n'eût eu sur son cœur un trop fatal empire.

Il avait pris pour femme [2] Ingoberge, de qui il eut une fille qui fut ensuite mariée et conduite au pays de Kent [3]. Ingoberge avait à son service deux jeunes filles d'un pauvre homme, dont la première s'appelait Marcofève et portait l'habit religieux [4], l'autre s'appelait Méroflède. Le roi était très épris d'amour pour elles. Or leur père était ouvrier en laine. Ingoberge, jalouse de ce que le roi les aimait, donna secrètement à leur père de l'ouvrage à faire, croyant bien que le roi le voyant travailler ne voudrait pas s'abaisser jusqu'à aimer ses filles. Lorsqu'il fut au palais occupé à travailler les laines, Ingoberge appela son mari qui accourut bien vite croyant qu'elle voulait lui montrer quelque chose de nouveau. En voyant le pauvre ouvrier occupé de son travail, il comprit la pensée de son épouse, et sur-le-champ il la répudia pour épouser Méroflède. Il eut en même temps pour maîtresses la fille d'un berger nommée Théodhilde, et Marcofève sœur de Méroflède.

Les Pères du concile de Tours qui se tenait alors, sans craindre la disgrâce de Haribert, appuyèrent surtout, dans leurs décrets, sur la défense si souvent renouvelée, des mariages incestueux et des mariages de religieuses [5]. Ils citent sur ce point les autorités du pape Innocent, des conciles d'Arles, de Milan, d'Epaone et de la loi romaine, c'est-à-dire du code Théodosien. Ils voulaient sans doute faire comprendre à Haribert la gravité de son crime; mais leur zèle et leur science furent inutiles, et, à son retour du concile, saint Germain fut obligé d'excommunier le roi et sa maîtresse Marcofève, qui déshonorait l'habit religieux qu'elle portait.

Ils moururent l'un et l'autre peu de temps après.

Le partage de son royaume fut une première cause de dissensions entre ses frères, surtout entre Hilpérik et Sighbert. Il y en eut bien-

[1] Fortunat., lib. 6, c. 40.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 26.

[3] Elle s'appelait Berthe ou Eldeberge; elle épousa Ethelbert, roi de Kent et contribua puissamment à sa conversion.

[4] Il y avait donc des religieuses dans les maisons particulières, employées dans le monde comme d'autres filles.

[5] II Concil. Tur., can. 20, 21; apud Sirm., t. I, p. 329.

tôt une autre qui enfanta un des plus horribles drames que nous offre l'histoire.

Sighbert, dit Grégoire de Tours [1], envoya des ambassadeurs en Espagne, chargés de beaucoup de présents, pour demander en mariage Brunehilde, fille du roi Athanagild. C'était une jeune fille de manières élégantes, belle de figure, honnête et décente dans ses mœurs, de bon conseil et d'agréable conversation. Le roi son père consentit à l'accorder et l'envoya à Sighbert avec de grands trésors. Celui-ci, à son arrivée, rassembla les seigneurs, fit des réjouissances et la prit pour épouse avec très grande joie. Elle était soumise à la loi arienne, mais les prédications des prêtres et les exhortations du roi l'amenèrent à la foi catholique dans laquelle elle persévéra.

Sighbert était vertueux, il eût été un grand roi, si Hilpérik son frère ne l'eût forcé de passer sa trop courte vie au milieu des combats. Aussitôt qu'il fut roi, il rappela saint Nicetius de Trèves exilé par Hloter. Il ne voulait pas, lui écrivit-il, commencer son règne sans avoir l'amitié d'un saint évêque qui pouvait l'aider si efficacement par ses prières et ses conseils.

Hilpérik était un monstre d'immoralité et de cruauté. Il avait déjà plusieurs femmes [2] quand Sighbert épousa Brunehilde; mais, jaloux de la puissance que cette union apportait à son frère, il voulut en contracter une aussi avantageuse et demanda en mariage la sœur même de Brunehilde, l'infortunée Galswinte. Comme il promit de renvoyer ses autres femmes, Athanagild la lui accorda et l'envoya, comme Brunehilde, avec de grands trésors. Hilpérik aima d'abord sa nouvelle épouse, mais bientôt il revint à Frédégonde, qui avait été, avant son mariage, une de ses maîtresses. Galswinte délaissée, abreuvée de mépris, ne soupirait qu'après son retour au palais de son père. Elle offrait de s'en retourner et de laisser tous ses trésors. Hilpérik, qui craignait Athanagild et Sighbert, cherchait à l'apaiser; mais enfin il ordonna à un esclave de l'étrangler en secret, et on la trouva morte dans son lit.

Hilpérik fit mine de la pleurer, et quelques jours seulement après sa mort, il épousa Frédégonde. Le nom de cette femme rappelle la plus atroce cruauté. C'était la seule épouse digne de Hilpérik.

Brunehilde ne s'était pas fait illusion sur la mort de sa sœur. Elle

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 27.

[2] *Ibid.*, c. 28.

excita Sighbert à en tirer vengeance. Le roi d'Austrasie avait du reste à punir son frère des ravages qu'il avait commis dans son royaume pendant qu'il faisait la guerre aux Awares. Saint Germain, effrayé des malheurs qu'allaient attirer sur les peuples ces guerres intestines, entreprit de les prévenir et écrivit à Brunehilde la lettre suivante [1].

« A très douce, très excellente et très pieuse dame, la reine Brunehilde, fille de l'Église catholique, Germanus pécheur :

» La charité, qui aime la vérité et est prête à tout souffrir, me donne la hardiesse de vous exposer la douleur dont mon cœur est oppressé. Les premiers fidèles disaient avec les Apôtres : Voici le temps favorable, voici les jours de salut; mais nous, à la vue des temps malheureux où nous sommes, nous crions les larmes aux yeux : Voici les jours de tribulation et de calamités; malheur à nous, car nous avons péché !

» Si la douleur qui a saisi mon ame à la pensée des malheurs prêts à tomber sur nous, n'eut affaibli mon corps, je serais allé à vous, car, j'ose le dire, mon cœur ressent pour vous une bien vive affection. Et vous savez qu'on ne doit pas taire à ceux qu'on aime ce qui est de leur intérêt pour le temps et pour l'éternité. On doit leur en écrire, si on ne peut faire mieux.

» Serait-il vrai, comme on le dit, que vous exciteriez vous-même le très glorieux seigneur roi Sighbert à porter le ravage et la désolation dans notre province? Nous ne pouvons vraiment croire à ce bruit répandu dans le peuple. Ah ! si Dieu m'eût écouté, il m'eût enlevé de ce monde et je n'aurais jamais été témoin de tant de calamités ! J'ai les yeux remplis de larmes en vous écrivant cette lettre; je gémis en voyant les rois et les peuples courir à leur perte, en se jetant dans les voies de l'iniquité. Je vous en supplie, considérez combien est triste la victoire qu'on remporte sur un frère, combien il est affreux de désoler sa famille et l'héritage de ses pères ! »

Radegonde unit sa douce voix à celle de Germain pour conjurer l'orage qui commençait à gronder. Elle redoubla ses jeûnes et ses prières pour désarmer la colère divine. Le bon roi de Burgundie, Gunthramn, engagea les évêques du quatrième concile de Paris à travailler à la réconciliation de ses deux frères, mais tout fut inutile. La mort déplorable de Galswinte parlait trop haut au cœur de Bru-

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 355.

nehilde, et le saint évêque de Paris ne mourut qu'après avoir été témoin des premiers malheurs qu'il redoutait.

Il avait environ quatre-vingts ans lorsqu'il s'en alla dans la gloire éternelle. La science, le zèle, l'éloquence vive et pénétrante de ce grand évêque, lui avaient acquis, dans toute l'Église Gallo-Franke, une réputation méritée. Sa piété surtout était admirable. Sa conversation [1] roulait toujours sur des sujets édifiants. Il sanctifiait ses voyages par le chant des psaumes et des hymnes. Il ne disait jamais l'office sans avoir la tête découverte, même lorsqu'il tombait de la pluie ou de la neige. Il se levait ordinairement pendant la nuit et allait chanter à l'église cinquante psaumes avant d'éveiller ses clercs pour l'office nocturne. Lorsqu'il était transi de froid, il allait se coucher afin que personne ne s'aperçût qu'il était depuis si long-temps à l'église. Souvent aussi il restait à l'église depuis la troisième heure de la nuit (neuf heures du soir) jusqu'au matin, tandis que ses clercs se succédaient pour chanter l'office tour-à-tour.

Hilpérik lui-même vénérait le grand évêque de Paris et lui fit cette épitaphe :

« Ci-gît Germain, le miroir de l'Église, la force de la patrie, l'autel des coupables; le père et le médecin, le pasteur et l'amour de son troupeau; illustre par sa vertu, sa foi, son éloquence, sa charité. Son corps est enfermé dans ce tombeau, mais son ame est dans la gloire céleste. Il n'a point subi la cruelle nécessité de la mort, car il vit, et la mort qui l'a ravi le craint et le vénère. »

Lorsque Sighbert, marchant contre son frère, traversait la cité de Paris, Germain lui avait dit [2] : « Si tu retournes à ton royaume et si tu n'as pas intention de tuer ton frère, tu vivras et tu seras victorieux; mais si tu poursuis ton dessein, tu mourras. Car c'est ainsi que Dieu a parlé par la bouche de Salomon : *Tu tomberas dans la fosse que tu auras creusée pour ton frère.* »

Sighbert méprisa les paroles prophétiques du saint évêque. Il dut s'en réjouir d'abord, car, arrivé au village de Vitry, l'armée de son frère accourut à lui, l'éleva sur le bouclier et le proclama roi. Mais pendant ce temps-là, Frédégonde trempait dans le poison deux poignards qu'elle remit à deux esclaves dévoués. Ceux-ci s'approchèrent de Sighbert sous quelque prétexte et le frappèrent chacun dans un des flancs. Il poussa un cri, tomba et peu de temps après rendit

[1] Fortunat., Vit. S. Germ.; apud Bolland., 28 maii.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 51.

l'esprit. Brunehilde n'eut que le temps de s'enfuir jusqu'à Paris, où elle s'enferma avec son jeune fils Hildebert, à peine âgé de cinq ans. Accablée sous le poids de sa douleur [1], elle ne savait ce qu'elle avait à faire. Le duc Gundobald, qui l'accompagnait, arracha son fils à la mort que lui eût certainement donnée Hilpérik, et l'emmena jusqu'en Austrasie, où il le fit proclamer roi.

Cependant Hilpérik arriva à Paris, et ayant dépouillé Brunehilde de ses trésors, il l'envoya en exil à Rouen.

Or le roi de Soissons avait eu de sa femme Andovère, que Frédégonde avait fait enfermer dans un monastère de la cité du Mans, trois fils nommés Théodebert, Mérowig et Hlodowig. Frédégonde étant devenue mère, avait juré la mort des trois enfants de son ancienne rivale.

Lorsque Hilpérik était à Paris, Mérowig s'était ému de compassion à la vue de Brunehilde si jeune encore et déjà si malheureuse. Ses regards compatissants n'échappèrent pas à la veuve de Sighbert; elle comprit qu'elle était aimée de Mérowig qui, comme elle, abhorrait Frédégonde. Quelque temps après, Hilpérik envoya Mérowig avec quelques troupes au territoire de Poitiers. Mais lui, oubliant les ordres de son père, passa à Tours les fêtes de Pâques, et puis, sous prétexte d'aller voir sa mère exilée au Mans, se rendit à Rouen pour épouser Brunehilde.

Cette cité avait alors pour évêque Prætextatus. Depuis le jour où Prætextatus avait levé Mérowig des fonts du baptême, il s'était regardé comme son père et il l'aimait d'une tendresse paternelle. Son amour le rendit faible et il bénit une union contraire aux lois de l'Église [2].

A la nouvelle du mariage de son fils avec l'ennemie de Frédégonde son épouse, Hilpérik courut à Rouen l'ame en proie à une amère douleur. Mérowig et Brunehilde apprenant qu'il avait l'intention de les séparer, se réfugièrent dans une basilique dédiée à saint Martin et construite en bois sur les murs de la cité. Le roi employa mille artifices pour les tirer de leur asile; mais voyant qu'il ne réussirait pas, il fit le serment solennel de ne les point séparer. Mérowig et Brunehilde, après ce serment, sortirent de la basilique, et Hilpérik les reçut avec tendresse, les embrassa et leur fit fête.

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 1, 2, 3, 14.

[2] Mérowig ne pouvait se marier licitement à Brunehilde, parce qu'elle était la veuve de son oncle.

Peu de jours après, il retourna à Soissons, emmenant avec lui Mérowig.

Ils étaient encore à Rouen, lorsqu'une troupe de gens de la Champagne attaqua la ville de Soissons et en chassa Frédégonde et Hlodowig, fils du roi. Hilpérik marcha contre cette troupe, coucha à terre la plus grande partie de ces forts et vaillants hommes et mit le reste en fuite. C'était Godin, transfuge de l'armée de Sighbert, qui avait excité cette révolte; mais, à l'instigation sans doute de Frédégonde, le roi en accusa son fils Mérowig et commença à entrer en soupçon contre lui à cause de son mariage avec Brunehilde. Il lui ôta ses armes et le fit garder à vue jusqu'à ce qu'il eût définitivement statué sur son sort. Quelque temps après, il le fit tonsurer, ordonner prêtre et revêtir de l'habit ecclésiastique, puis l'envoya au monastère d'Anisle (Saint-Calais) pour y être instruit de la règle sacerdotale.

Il y avait alors dans la basilique de saint Martin, à Tours, un réfugié nommé Gunthramn Boson. C'était un intrigant sans bonne foi, qui n'avait pu trouver qu'en ce saint asile un abri contre la colère de Hilpérik. Quand il eut appris que Mérowig était conduit au monastère d'Anisle, il lui envoya le sous-diacre Rikulf pour lui conseiller secrètement de se réfugier aussi à la basilique de saint Martin. Mais pendant que Mérowig était en route pour Anisle, Gaïlen, le plus dévoué de ses serviteurs, vint à sa rencontre, tomba sur ceux qui le gardaient et le délivra. Mérowig se couvrit la tête pour cacher sa tonsure, et s'étant revêtu d'habits laïques, il s'enfuit en toute hâte à la basilique de saint Martin.

Grégoire était alors évêque de Tours depuis trois ans [1]. Il était né en Arvernie et avait reçu les noms de Georgius Florentius. L'un était le nom de son aïeul et l'autre celui de son père; ce ne fut qu'au moment où il monta sur le siége de Tours qu'il prit le nom de Gregorius, qui était celui de saint Grégoire, évêque de Langres, son bisaïeul. Sa famille était depuis long-temps distinguée par sa noblesse, ses dignités et sa fortune. Armentaria, sa mère, était de la famille de Vettius Epagatus, l'un des premiers et des plus illustres martyrs des Gaules, et son père Florentius était frère de saint Gallus, évêque d'Arvernie. Grégoire comptait encore entre ses parents saint Nicetius de Lyon, et tous les évêques de Tours, à l'exception de cinq, avaient été choisis dans sa famille.

[1] Grégoire fut évêque de Tours depuis l'an 573 jusqu'en 595. (Vit. S. Greg. Tur., auct. Odon. Clun. inter op. S. Greg. Tur., edit. Ruinart.)

Son père mourut peu de temps après sa naissance; mais sa mère, femme d'un mérite distingué, prit un soin particulier de l'éducation d'un fils dont la complexion délicate alarmait chaque jour sa tendresse. Il fut confié, dans son enfance, à saint Gallus son oncle. Saint Avitus, évêque d'Arvernie, l'ordonna diacre, et ce fut ainsi à l'école épiscopale d'Arvernie qu'il se forma à la science et à la vertu. Il y acquit des connaissances variées, mais il préférait les livres sacrés aux poètes profanes. « Je ne me suis point occupé, dit-il lui-même, de la fuite de Saturne, ni de la colère de Junon, ni des adultères de Jupiter. Je méprise toutes ces choses dont le règne est passé, et j'aime mieux m'occuper des choses divines et des miracles de l'Évangile. » Une grave maladie dont il fut atteint lui fit entreprendre un pélerinage au tombeau de saint Martin qui était vénéré d'une manière particulière dans toute l'Église Gallo-Franke. Le clergé, la noblesse et le peuple de Tours le prirent en grande estime pendant son séjour en leur cité et l'élurent évêque à la mort de saint Euphronius.

Grégoire était au palais de Sighbert lorsque les clercs de Tours y apportèrent le décret de son élection. Il refusa d'abord; mais il céda aux sollicitations de Sighbert et de Brunehilde qui se joignirent aux députés pour le presser de donner son consentement. Il fut sacré par Ægidius, évêque de Reims.

Fortunat apprit avec grande joie, dans sa retraite de Poitiers, l'élévation de Grégoire qu'il aimait tendrement, et il adressa un poème [1] aux habitants de Tours pour les féliciter de ce que la Providence leur donnait un si digne évêque. Il y prédit que Grégoire fera revivre Athanase et Hilaire, Grégoire de Nazianze et Ambroise, Martin, Augustin et Césaire. Le nom de Grégoire de Tours n'est pas indigne, en effet, de figurer parmi ceux des plus grands évêques.

Grégoire [2] célébrait la messe dans la basilique de saint Martin lorsque Mérowig, ayant trouvé la porte ouverte, y entra. Après la messe, Mérowig s'approchant de l'autel dit à l'évêque qu'il devait lui donner les eulogies. C'était le signe de la communion. Grégoire eut scrupule sans doute d'admettre dans sa communion celui qui reniait son sacerdoce, il refusa. Mérowig entra alors en fureur : « C'est une injustice, s'écriait-il, de me séparer de la communion sans avoir été jugé; » et il menaçait de se jeter l'épée à la main sur les

[1] Fortunat., Poem., lib. 10, c. 2.
[2] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 14.

fidèles qui étaient dans la basilique. Grégoire avait auprès de lui Ragnemod, évêque de Paris et successeur de saint Germain. Les deux évêques se consultèrent ensemble, et après avoir discuté canoniquement le cas où se trouvait le pauvre fugitif, ils s'accordèrent à lui donner les eulogies. D'ailleurs ils craignaient de l'exaspérer et d'être cause du meurtre de plusieurs fidèles. Leur décision attira bien des malheurs sur le pays de Tours.

Grégoire avait cependant pris la précaution d'envoyer à Hilpérik son diacre et Nicetius son neveu, pour lui apprendre la fuite de Mérowig; mais Frédégonde connaissait déjà et cette fuite et la conduite de Grégoire; aussi, en les voyant arriver : « Ce sont des espions, s'écria-t-elle, ils viennent observer ce que fait le roi afin de le rapporter à Mérowig. » Et aussitôt elle les fit conduire en exil après les avoir dépouillés de tout ce qu'ils avaient. Hilpérik envoya en même temps dire à Grégoire : « Chasse l'apostat de ta basilique, autrement je vais livrer tout le pays aux flammes. » L'évêque refusa et Hilpérik marcha sur Tours à la tête d'une armée.

Mérowig, apprenant les desseins de son père, songea à fuir en Austrasie vers Brunehilde, avec Gunthramn Boson : « A Dieu ne plaise, disait-il, que la basilique de mon seigneur Martin soit violée ou que le pays soit ravagé à cause de moi. » Il se disposait à partir, lorsque Frédégonde envoya à Gunthramn Boson un message secret pour lui dire : « Si tu peux faire sortir Mérowig de la basilique afin qu'on le tue, je te ferai un grand présent. » Frédégonde aimait Gunthramn Boson, parce qu'on l'avait accusé d'avoir tué Théodebert, le fils aîné d'Audovère. Pour la même raison, Hilpérik le détestait, mais Frédégonde était plus puissante que le roi. Gunthramn Boson avait toujours une trahison au service de ses amis. Croyant, d'après les paroles de Frédégonde, que les assassins n'étaient pas loin, il dit à Mérowig : « Pourquoi restons-nous ici comme des lâches, et sommes-nous assez imbéciles pour nous cacher ainsi dans cette basilique? Faisons venir des chevaux, prenons nos faucons et nos chiens et allons à la chasse respirer un peu le grand air. » Le traître ne parlait ainsi que pour le faire sortir de la sainte basilique. Mérowig s'y laissa prendre; mais quoique Frédégonde fût habile dans le crime, le coup manqua et personne ne fit de mal au prince malheureux.

Hilpérik étant arrivé sur le territoire de Tours, écrivit à saint Martin une lettre dans laquelle il le priait de lui dire s'il lui était permis ou non de tirer Gunthramn Boson de sa basilique. Le diacre

Baudégisil fut chargé de déposer cette lettre sur le tombeau du saint, et il eut grand soin de mettre à côté une feuille de papier blanc, afin que saint Martin pût y écrire sa réponse. Après l'avoir attendue trois jours inutilement, Baudégisil retourna vers Hilpérik.

Mérowig voulut, à son tour, consulter saint Martin sur le sort qui l'attendait. Il mit sur son tombeau trois livres, savoir : le Psautier, le Livre des Rois et l'Évangile, et passant toute la nuit en prières, il conjura le bienheureux confesseur de lui faire connaître l'avenir, et s'il serait roi [1]. Il passa trois jours dans le jeûne, les veilles et la prière; après quoi, s'approchant du saint tombeau, il ouvrit un des livres, qui était celui des Rois. Le premier verset de la page sur laquelle il tomba était celui-ci : « Parce que vous avez abandonné » le Seigneur votre Dieu pour suivre des dieux étrangers, et que » vous n'avez pas fait le bien en sa présence, le Seigneur votre Dieu » vous a livré entre les mains de vos ennemis. » Dans le livre des Psaumes, le premier verset qu'il dut lire était celui-ci : « A cause » de leur perfidie, vous les avez accablés de maux; vous les avez » renversés lorsqu'ils s'élevaient. Comment sont-ils donc tombés » dans la désolation? Ils sont tombés tout-à-coup, et ils ont péri à » cause de leurs iniquités. » Enfin il prit le livre des Évangiles, et, à l'endroit où il l'ouvrit, lut ces paroles : « Vous savez que la pâ- » que se fera dans deux jours, et que le Fils de l'Homme sera livré » pour être crucifié. »

Le pauvre Mérowig fut atterré sous ces réponses de malheur : il pleura long-temps sur le tombeau du saint évêque, et sortit ensuite de la basilique avec le duc Gunthramn Boson. Il fut accompagné dans sa fuite par environ cinq cents hommes. Comme il passait sur le territoire d'Auxerre, il fut pris par Erpon, un des ducs du roi Gunthramn; mais il parvint à s'échapper de ses mains, et se réfugia dans la basilique de Saint-Germain. Il y resta deux mois, après lesquels il parvint à rejoindre Brunehilde; mais les Austrasiens n'ayant pas voulu le recevoir, il se jeta dans la Champagne, où l'armée de son père se mit à le poursuivre, après avoir ravagé le territoire de Tours. Mérowig fut trahi par les habitants de Térouenne. Ils lui dirent [2] que s'il voulait venir à eux, ils abandonneraient son père pour se soumettre à lui. Mérowig les crut, et,

[1] On appelait cette manière de consulter les saints, *le sort des saints*. Cette superstition fut défendue en plusieurs conciles.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 18.

accompagné d'hommes courageux, il arriva auprès de Térouenne. Les traîtres le saisirent, l'enfermèrent dans une métairie, et en donnèrent avis à Hilpérik, qui se mit en route sans retard pour se rendre sur les lieux. Mérowig savait bien qu'il n'avait à attendre que des supplices atroces s'il tombait entre les mains de ses ennemis : appelant donc son fidèle Gaïlen, il lui dit : « Nous n'avons eu jusqu'à présent qu'une ame et une volonté ; ne souffre pas, je t'en conjure, que je sois livré entre les mains de mes ennemis ; prends cette épée et tue moi. » Gaïlen, sans hésiter, lui enfonça l'épée dans le cœur. Le roi, en arrivant, le trouva mort. Il prit Gaïlen, et lui fit couper les pieds, les mains, les oreilles et le dessus des narines, et le fit ainsi périr misérablement. On attribua la trahison qui perdit Mérowig à Gunthramn-Boson et à l'évêque de Reims, Ægidius. Cet évêque était cher à Frédégonde depuis longtemps : c'était pour lui un triste honneur.

Tandis que Mérowig fuyait à travers les forêts de la Champagne, l'évêque de Rouen, Prætextatus, qui l'aimait, cherchait à lui faire des partisans [1]. Hilpérik le fit arrêter, lui prit des effets que lui avait autrefois confiés la reine Brunehilde, et ordonna de le retenir en exil jusqu'à ce qu'il eût été jugé par les évêques. Il convoqua un concile à Paris, et les séances eurent lieu dans la basilique de Saint-Pierre. Prætextatus y fut amené. Le roi, faisant l'office d'accusateur, lui adressa ces paroles en présence des évêques : « Dis-moi, évêque, pourquoi as-tu marié Mérowig qui a été mon ennemi et qui eût dû plutôt être mon fils, avec la veuve de son oncle? Ignorais-tu qu'une telle alliance était contraire aux canons? Mais ce n'est pas là ton seul crime : tu as encore travaillé par des présents, de concert avec lui, à me faire tuer. Tu as fait d'un fils un ennemi de son père ; tu as répandu de l'argent parmi le peuple pour le séduire et le porter à la trahison ; tu as voulu livrer mon royaume dans les mains d'un autre. » A ces paroles, la multitude des Franks qui étaient dehors frémit d'indignation, et voulait briser les portes de la basilique pour en tirer l'évêque et le lapider. Le roi les apaisa. Prætextatus niant avoir fait ce que le roi lui reprochait, il vint de faux témoins qui montrèrent quelques effets en disant : « C'est toi qui nous as donné cela pour nous faire promettre fidélité à Mérowig. — C'est vrai, répondit l'évêque, je vous ai souvent fait des présents, mais non dans le but de vous faire trahir le roi. Puisque vous veniez vous-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 18.

mêmes m'offrir de très bons chevaux ou d'autres choses, je ne pouvais pas me dispenser de vous faire aussi des présents. »

Les candides réponses de Prætextatus avaient déjoué l'astuce de Hilpérik; il se retira pour aviser, avec Frédégonde, à d'autres moyens d'accusation. Les évêques, pendant ce temps-là, étaient assis et causaient ensemble dans la sacristie de la basilique de l'église de Saint-Pierre. Tout-à-coup arriva Aëtius, archidiacre de l'église de Paris, qui, après avoir salué très respectueusement les évêques, leur dit : « Écoutez-moi, prêtres du Seigneur réunis en ce lieu; c'est aujourd'hui que vous pouvez couvrir votre nom d'éclat et de gloire. Certes, personne ne vous regarderait plus comme des prêtres de Dieu, si vous ne saviez pas vous conduire avec sagesse, et si vous laissiez périr votre frère. » A ces mots, les évêques gardaient un profond silence. Ils soupçonnaient un piége de Frédégonde et craignaient sa fureur. Comme ils demeuraient là immobiles, le doigt sur la bouche, Grégoire de Tours se leva et leur dit : « Très saints prêtres de Dieu, vous surtout qui semblez être les confidents du roi, écoutez bien ce que je vais vous dire. Portez-lui un conseil salutaire et vraiment sacerdotal, de peur qu'en poursuivant avec colère un ministre du Seigneur, il n'attire sur lui la colère divine et ne perde en même temps son royaume et la gloire. » Tous, après ces paroles, gardaient encore le silence; Grégoire ajouta : « Souvenez-vous, mes seigneurs évêques, de cette parole du prophète : *Si la sentinelle voit l'iniquité d'un homme et ne l'avertit pas, elle sera coupable de la perte de cet homme.* Ne gardez donc pas le silence; au contraire, parlez haut, mettez devant les yeux du roi ses péchés, de peur qu'il ne lui en arrive malheur et que vous ne soyez coupables de sa perte. Ignorez-vous ce qui est arrivé, il n'y a pas long-temps encore, lorsque Hlodomir fit prisonnier Sighismond? Le prêtre de Dieu Avitus lui dit : « N'apesantis pas ta main » sur lui et tu reviendras victorieux de Burgundie. » Mais lui, après avoir méprisé les paroles du prêtre et avoir fait périr Sighismond avec sa femme et ses enfants, partit pour la Burgundie où il fut tué. Ne savez-vous pas ce qui est arrivé à l'empereur Maxime? Il avait forcé le bienheureux Martin à communiquer avec un évêque homicide, et le saint y avait consenti pour obtenir de cet empereur impie la délivrance de plusieurs personnes condamnées à mort. Mais poursuivi par le jugement du Roi éternel, Maxime fut chassé de l'empire et périt de la mort la plus cruelle. »

Aucun des évêques ne répondit à ces paroles; ils étaient tous in-

quiets et pensifs. Ils se levèrent, s'en allèrent de côté et d'autre, et il se trouva parmi eux deux flatteurs qui coururent dire au roi que, dans cette affaire, il n'avait pas de plus grand ennemi que Grégoire.

Aussitôt Hilpérik envoya à l'évêque de Tours un officier du palais chargé de l'amener devant lui.

Lorsque Grégoire arriva, le roi était sous une tente de feuillage; à sa droite il avait Bertramn de Bordeaux, à sa gauche Ragnemod de Paris, deux évêques franks de haute noblesse. Devant eux était une petite table couverte de pain et de différents mets. « Évêque, dit Hilpérik à Grégoire, tu dois à tout le monde la justice et voici que moi je ne puis l'obtenir de toi. Évidemment, tu consens à l'iniquité et en toi s'accomplit le proverbe : Le corbeau n'arrache pas l'œil du corbeau. » L'évêque de Tours répondit : « Si quelqu'un de nous est injuste, tu peux, ô roi, le corriger. Mais si c'était toi qui serais injuste, à qui appartiendrait-il de te reprendre? Nous pouvons bien te parler, mais tu nous écoutes si tu veux. Si tu ne le veux pas, qui te condamnera, si ce n'est celui qui s'est dit la justice même. »

Les flatteurs de Hilpérik l'avaient fortement indisposé contre Grégoire : « J'ai trouvé de la justice en tous les autres, lui dit-il, il n'y a qu'en toi que je n'en trouve pas. Mais je sais ce que je ferai afin que tu sois noté et reconnu de tous comme un homme injuste; j'assemblerai le peuple de Tours et je lui dirai : Criez contre Grégoire, dites qu'il est injuste et qu'il n'accorde la justice à personne; quand ils crieront ainsi, je leur répondrai : Et moi, qui suis roi, je n'ai bien jamais pu en obtenir justice, comment, vous autres, plus petits, voudriez-vous l'obtenir? »

Grégoire, avec un calme tant soit peu malin, répondit : « Si je suis injuste, tu ne peux le savoir; celui-là seul le sait, qui voit dans ma conscience. Quant à ces cris mensongers dont tu me menaces, je les redoute peu, car tout le monde les saura commandés par toi. Ce n'est donc pas moi, mais toi plutôt qui seras noté par ces clameurs. Mais à quoi bon tant de paroles? Tu as la loi et les canons. Consulte-les avec soin, et si tu n'observes pas ce qu'ils prescrivent, sache que le jugement de Dieu pèsera sur toi. »

Hilpérik vit bien que son air furieux n'avait pas réussi. Prenant donc un ton doucereux et montrant à Grégoire un bouillon qui était sur la table[1] : « J'ai fait préparer ce bouillon pour toi, lui dit-il, il n'a été fait qu'avec de la volaille et quelques pois chiches. »

[1] C'était la coutume de prendre toujours quelque chose avant de sortir de la

Grégoire était plus fin que Hilpérik et n'était pas homme à se laisser prendre par des flatteries; il lui répondit avec la spirituelle bonhomie qui le caractérise : « Notre nourriture doit être de faire la volonté de Dieu, non de prendre ces mets délicieux; et nous devons avoir grand soin de ne jamais transgresser les ordres du Seigneur. Mais toi, qui accuses les autres d'injustice, promettrais-tu bien de suivre scrupuleusement la loi et les canons? Ce n'est qu'à cette condition que nous croirons que tu veux la justice. » Hilpérik leva aussitôt la main droite et jura par le Dieu tout-puissant d'observer toutes les prescriptions de la loi et des canons. Grégoire alors, après avoir pris du pain et avoir bu du vin, se retira. La nuit suivante, il venait de rentrer chez lui après avoir chanté Matines, lorsqu'il entendit frapper à grands coups à la porte de sa demeure. Il envoya un serviteur qui vint lui dire que c'étaient des envoyés de la reine Frédégonde. Il les fit introduire, et ceux-ci, après l'avoir salué de la part de la reine, le prièrent de ne point se déclarer contre elle dans l'affaire de Prætextatus; ils lui promirent même deux cents livres d'argent s'il le faisait condamner. « Nous avons déjà, ajoutèrent-ils, la parole de tous les autres évêques. On vous demande seulement de ne pas aller à l'encontre. — Quand vous me donneriez mille livres d'or, répondit Grégoire, je ne puis faire autre chose que ce que le Seigneur ordonne; je ne vous promets qu'une chose, de m'unir aux autres évêques en ce qu'ils statueront conformément aux canons. »

La réponse était claire. Cependant les envoyés ne la comprirent pas et s'en allèrent en faisant à Grégoire de grands remercîments. Dès le matin, l'évêque de Tours vit arriver chez lui plusieurs de ses confrères qui lui firent les mêmes propositions et reçurent la même réponse. Ils se rendirent ensemble à la basilique de Saint-Pierre; Hilpérik y arriva aussitôt que les évêques. Il avait changé ses moyens d'attaque et il ouvrit la séance en disant avec beaucoup de gravité : Les canons ordonnent qu'un évêque convaincu de vol soit déposé. — A quel évêque impute-t-on le crime de vol, dit Grégoire? — Vous avez vu, répartit le roi, ce que Prætextatus m'a volé.

maison d'un grand personnage. Refuser était rompre avec lui et lui faire la plus grave incivilité. Hilpérik dit à Grégoire que le bouillon qu'il lui offrait avait été fait avec de la volaille, parce que les plus saints évêques, comme les moines, ne mangeaient jamais de grosse viande, beaucoup plus appréciée alors que la volaille.

Hilpérik avait en effet, trois jours auparavant, montré aux évêques deux ballots remplis de choses précieuses estimées plus de trois mille sous d'or et un sac qui en contenait bien deux mille en espèces; il prétendait que Prætextatus lui avait volé ces choses.

Prætextatus répondit au roi : « Tu te souviens, je pense, que la reine Brunehilde ayant quitté Rouen, j'allai te trouver et te dis qu'elle m'avait confié ses trésors contenus en cinq ballots; que ses serviteurs venaient souvent me les demander, mais que je ne voulais pas les remettre sans ton avis. Tu m'as dit alors : « Renvoie tout cela et rends à cette femme ce qui lui appartient, de » peur que ce ne soit une cause d'inimitié entre moi et mon neveu » Hildebert. » De retour à Rouen, je remis aux serviteurs un des ballots seulement, car ils ne pouvaient en porter davantage. Ils revinrent demander les autres, je consultai de nouveau Votre Magnificence. Tu m'ordonnas la même chose, disant : « Rejette, rejette » loin de toi ces trésors, ô évêque, de peur qu'ils ne fassent naître » quelque querelle. » Je rendis donc encore deux ballots; les deux autres me restèrent. Mais toi, pourquoi me calomnies-tu maintenant et m'accuses-tu de vol, puisque tu sais que je n'avais ces objets qu'en dépôt? » A cela le roi dit : « Puisque ces ballots n'ont été remis qu'en dépôt entre tes mains, pourquoi en as-tu ouvert un et coupé une frange tissue de fils d'or et l'as-tu donnée à des gens que tu voulais par-là engager à me chasser de mon royaume? » L'évêque Prætextatus répondit : « Je t'ai déjà dit que j'avais reçu de ces hommes des présents. Comme je n'avais rien alors à leur offrir en retour, je pris cette frange pour la leur donner. Je regardais comme à moi ce qui était à mon fils Mérowig que je levai des fonts du baptême. »

Hilpérik, voyant que toutes ses calomnies échouaient contre l'innocence de Prætextatus, se retira confus et plein de dépit; puis il manda au palais quelques-uns de ses flatteurs auxquels il dit : « Je l'avoue, je suis vaincu par les réponses de l'évêque et je sais bien que ce qu'il dit est vrai. Qu'ai-je à faire maintenant pour satisfaire la reine? Allez-le trouver, ajouta-t-il après un instant de réflexion, et dites-lui comme si vous lui donniez de vous-mêmes ce conseil : Tu sais que le roi Hilpérik est bon et sensible, qu'il se laisse facilement toucher. Humilie-toi en sa présence, avoue-toi coupable de ce qu'il te reproche. Nous nous prosternerons tous à ses pieds et nous obtiendrons ton pardon. »

Les lâches évêques firent ce que demandait Hilpérik, et le candide Prætextatus se laissa prendre au piége.

Le lendemain matin, les évêques étaient réunis au même lieu. Le roi fit encore l'office d'accusateur et dit à Prætextatus : « Si tu n'as fait de présents à ces hommes que dans l'intention de t'acquitter envers eux, pourquoi leur as-tu fait jurer fidélité à Mérowig ? » L'évêque répondit : « C'est vrai, j'ai demandé leur amitié pour lui, et s'il m'eût été possible j'aurais appelé à son secours non-seulement les hommes, mais les anges du ciel ; car, je le répète, il était mon fils spirituel par le baptême. »

Le roi et l'évêque s'animèrent et l'altercation était devenue fort vive, lorsque Prætextatus, se rappelant la promesse qu'il avait faite aux évêques, se jeta à genoux et s'écria : « O roi très miséricordieux, j'ai péché contre le ciel et contre toi. Je suis un détestable homicide ; j'ai voulu te faire périr et élever ton fils sur ton trône. » A ces mots Hilpérik, se prosternant aux pieds des évêques, s'écria : « Vous l'entendez, très pieux évêques, le coupable a confessé son exécrable crime. » Les évêques, qui n'étaient pas dans le secret, furent dupes de cette hypocrisie. Émus jusqu'aux larmes, ils s'empressèrent de relever le roi qui fit chasser Prætextatus de l'église. Lui-même se retira au palais et envoya aux évêques un recueil de canons auquel on avait ajouté un quatrième livre contenant des canons soi-disant apostoliques, où se trouvaient ces paroles : « L'évêque convaincu d'homicide, d'adultère et de parjure, doit être déposé de l'épiscopat. » Lorsqu'on les eut lus, Prætextatus se tenait là debout, stupéfait de l'indigne comédie qu'on lui avait fait jouer. L'évêque Berthramn, un de ses perfides conseillers, lui dit alors : « Écoute, frère et co-évêque, comme tu n'es pas dans les bonnes grâces du roi, tu ne peux pas jouir non plus de notre charité. Il faut auparavant que tu mérites son indulgence. » Après cela, le roi demanda qu'on déchirât la robe de Prætextatus ou qu'on récitât sur sa tête le psaume cent huitième qui contient les malédictions contre Judas Iscariote, ou qu'on portât contre lui un jugement d'excommunication perpétuelle.

Grégoire, comme plusieurs autres, croyait vraiment Prætextatus coupable depuis son aveu. Mais ce que le roi demandait était contraire aux canons, et il fit valoir la promesse qu'il lui avait faite de les suivre scrupuleusement. Hilpérik n'insista pas ; mais Prætextatus fut saisi par des soldats aux yeux même des évêques, et comme il essaya de s'enfuir pendant la nuit, il fut cruellement frappé et relégué dans une île près de la ville de Coutances.

A travers tous les incidents de ce scandaleux procès, on voit ap-

paraître le nom terrible de Frédégonde qui faisait mouvoir et le roi et d'indignes évêques. Elle ne perdit pas de vue Prætextatus et trouva aussi moyen de mettre en jugement l'évêque de Tours; elle ne pouvait lui pardonner d'avoir été juste. Pour arriver à ses fins, elle se servit de Leudaste qui avait lui-même à se venger de l'évêque. Leudaste était[1] le fils d'un esclave chargé de cultiver quelques vignes du fisc, et il fut d'abord employé dans les cuisines du palais de Haribert, roi de Paris. Comme il avait les yeux chassieux et que la fumée leur était contraire, on le fit passer du pilon au pétrin. Il parut d'abord se plaire au travail de la pâte fermentée, mais un beau jour il disparut, et comme il s'enfuit ainsi deux ou trois fois, on lui coupa l'oreille pour le punir. Marcofève, maîtresse de Haribert, le prit en affection et le fit comte de ses écuries. Quelque temps après il fut nommé comte de Tours. Il ne traversa pas sans secousse les diverses révolutions qu'enfantèrent les querelles de Sighbert et de Hilpérik; mais enfin, après la mort de Sighbert, il était resté en possession de sa charge sous la protection du roi de Soissons. Se croyant solidement affermi, il poussa l'insolence jusqu'au dernier degré, au point d'entrer dans la maison de l'Église couvert de sa cuirasse, la lance à la main et le casque en tête.

Hilpérik, instruit de tout le mal que faisait Leudaste, et à l'Église et au peuple, envoya à Tours Ansowald qui, après avoir consulté l'évêque et les citoyens, mit à sa place Eunomius. Leudaste soupçonna Grégoire d'avoir, plus que tout autre, contribué à lui faire perdre sa place, et il saisit avec joie l'occasion d'en tirer vengeance. Il ourdit son intrigue de concert avec un prêtre nommé Rikulf, aussi pervers que lui, et un autre Rikulf qui était sous-diacre, et il partit pour le palais de Hilpérik. « Jusqu'à présent, excellent roi, lui dit-il, j'ai été là pour garder la ville de Tours, mais aujourd'hui que je n'y suis plus, prends garde à la manière dont elle sera gardée; car tu sauras que l'évêque Grégoire veut la livrer au fils de Sighbert. — Tu mens, répartit Hilpérik, et tu parles ainsi parce que tu as été destitué. — L'évêque, reprit Leudaste, fait encore bien autre chose contre toi. Il a dit que ta femme vivait en adultère avec l'évêque Berthramn. » A ces mots, Hilpérik plein de fureur tomba sur Leudaste, et après l'avoir frappé à coups de pied et à coups de poing, le fit jeter en prison et charger de chaînes. Leudaste ne s'attendait pas sans doute à cette récompense. Il ne se

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 47, 48, 49.

déconcerta pas cependant, et il criait comme un malheureux en recevant les coups du roi : « Je tiens cela d'un clerc nommé Rikulf. Si on faisait mettre à la question Platon l'archidiacre et Gallienus, l'ami de Grégoire, on verrait que j'ai dit la vérité. »

Le sous-diacre Rikulf avait, en effet, promis à Leudaste d'accuser Grégoire; mais ce clerc était plus léger que méchant, et lorsqu'il réfléchit au mauvais pas qu'il avait fait, il en fut effrayé et vint se jeter aux pieds de Grégoire. « Si tu ne me secoures promptement, lui dit-il, je suis perdu. Voici qu'à l'instigation de Leudaste j'ai dit ce que je ne devais pas dire. Envoie-moi dans un autre royaume; autrement le roi va me faire prendre, et je serai livré aux derniers supplices. — Si tu as fait quelque sottise, répondit Grégoire, tu la paieras, et je ne t'enverrai point dans un autre royaume, de peur de devenir suspect au roi. » Le pauvre Rikulf fut bientôt pris en effet et chargé de chaînes. Leudaste, au contraire, fut relâché, et il vint même à Tours, se saisit de Gallianus et de l'archidiacre Platon, et les fit conduire à Frédégonde, enchaînés et dépouillés de leurs vêtements.

Grégoire fut désolé des mauvais traitements que l'on faisait subir à ses amis et le prêtre Rikulf, qui s'entendait avec Leudaste, prenait à tâche d'augmenter encore son chagrin. Son complice lui avait promis l'épiscopat, et il comptait si bien sur l'heureux succès du complot, qu'il accablait son évêque des plus indignes outrages.

Mais c'était surtout Grégoire que Frédégonde eût voulu tenir sous sa puissance. Elle chargea le duc Bérulf et le comte Eunomius de lui tendre un piége, afin qu'il pût donner prise sur lui et se mettre dans le cas d'être poursuivi directement.

Bérulf et Eunomius feignirent donc que la ville de Tours était en danger d'être prise par le roi Gunthramn, et, sous prétexte de la défendre, ils mirent des gardes à toutes les portes de la ville. Ils firent ensuite donner secrètement à Grégoire le conseil de s'enfuir en Arvernie avec les trésors les plus précieux de son église, lui laissant à entendre que cet appareil de force n'était que pour s'assurer de lui, et que sa fuite était encore possible. Grégoire ne donna pas dans le piége, et Frédégonde, voyant qu'elle ne pourrait en arriver à ses fins par des moyens détournés, engagea Hilpérik à convoquer les évêques pour juger cette affaire.

Grégoire fut convoqué comme les autres, et se rendit à Soissons.

Pendant ce temps-là, on faisait subir au clerc Rikulf de fréquents interrogatoires. Un jour qu'il avait déposé de nombreuses calom-

nies contre son évêque, un certain Modestus, ouvrier en bois, lui dit à demi-voix : « Malheureux, qui vomis tant d'atroces calomnies contre ton évêque, il eût bien mieux valu te taire et lui demander pardon. » A ces mots, Rikulf se mit à crier : « En voilà un qui me conseille de garder le silence et de taire la vérité; c'est un ennemi de la reine, puisqu'il ne veut pas qu'on informe ceux qui l'ont accusée. » On courut le dire à Frédégonde, et sur-le-champ Modestus fut appliqué à la torture, flagellé et chargé de chaînes. Tandis qu'au milieu de la nuit, il était entre deux gardes, enchaîné et retenu dans les ceps, il pria Dieu de venir, dans sa puissance, visiter un malheureux, et l'évêque saint Martin vint avec saint Médard délier celui qu'on avait enchaîné injustement. Ses gardes étaient endormis : il ouvrit les portes, et s'enfuit dans la basilique de Saint-Médard, où Grégoire passait la nuit en prières.

Le roi avait désigné, pour la réunion du concile, la maison royale de Braine; il s'y rendit au jour fixé, et, après avoir donné le salut à tous les évêques et en avoir reçu la bénédiction, il prit séance avec eux. Alors Berthramn, évêque de Bordeaux, qui était impliqué dans l'accusation portée contre la reine, exposa l'affaire et interpella Grégoire, l'accusant d'avoir dit les calomnies révélées par Leudaste. Grégoire nia les avoir dites et les avoir jamais entendues.

Tandis que Berthramn accusait Grégoire, le peuple qui était dehors faisait grand bruit : « Pourquoi, disait-on, imputer ces calomnies à un prêtre de Dieu? Pourquoi le roi poursuit-il de telles affaires? Un évêque aurait-il pu dire de semblables choses, même d'un esclave? Ah! ah! Seigneur Dieu, prête secours à ton serviteur. » En entendant ces clameurs, le roi disait aux évêques : « L'accusation portée contre ma femme est pour moi un opprobre; je m'en rapporterai cependant à votre sagesse. Si vous jugez à propos qu'on produise des témoins contre l'évêque, les voilà ici; mais si vous pensez que cela ne doive pas se faire et qu'il faille s'en rapporter à la parole de l'évêque, je me conformerai à votre avis. » Tous admirèrent la sagesse et la douceur du roi, et s'accordèrent à dire : « Un clerc inférieur ne peut être cru dans ses accusations contre un évêque. » Grégoire dut seulement célébrer trois messes sur trois autels différents, après avoir attesté par serment son innocence. Ce fut le roi qui demanda cette épreuve, et, pour lui plaire, les évêques y consentirent, quoique ce fut contraire aux canons.

Pendant ce procès, Grégoire fut entouré des plus vives sympathies, non-seulement de la part du peuple qui priait pour lui, mais

de la part de Rigonthe elle-même, la fille de Frédégonde, qui jeûna avec toute sa maison jusqu'au moment où il lui envoya dire qu'il avait accompli tout ce qui lui avait été imposé.

Lorsque Grégoire eut dit ses trois messes, les évêques retournèrent vers le roi et lui dirent : « O roi, toutes les choses imposées à l'évêque sont accomplies; que reste-t-il à faire, si ce n'est de t'excommunier, ainsi que l'évêque Berthramn, qui a accusé un de ses frères? — Ce n'est pas moi, dit Hilpérik, qui ai intenté cette accusation; je n'ai fait que répéter ce que j'avais entendu dire. — Et qui vous l'avait dit? répartirent les évêques. — C'est Leudaste, dit le roi. » On envoya chercher l'accusateur; mais il n'était plus là, il avait pris la fuite. Alors les évêques le condamnèrent comme calomniateur de la reine et accusateur d'un évêque, écrivirent une lettre à tous les évêques absents pour leur faire part de l'excommunication lancée contre Leudaste, et chacun ensuite se retira chez soi.

Le clerc Rikulf fut condamné à mort, comme calomniateur, par l'autorité civile. Grégoire intercéda pour lui, eut beaucoup de peine à lui sauver la vie, et ne put l'exempter des tourments. « Je ne crois pas, dit Grégoire, qu'aucune chose inanimée, aucun métal même eût pu résister à tous les coups que supporta ce misérable. A la troisième heure, on le suspendit à un arbre, les mains liées derrière le dos. On le détacha à la neuvième, et on l'étendit sur des roues où il fut frappé à coups de bâton, de verges et de courroies mises en double; et ce n'était pas par un ou deux qu'il était frappé, mais par tous ceux qui pouvaient approcher de lui. Dans ces tourments, il découvrit la vérité, et révéla le secret du complot. Il dit qu'on avait accusé la reine d'adultère afin de la faire chasser du trône. Alors, Hlodowig, troisième fils de Hilpérik et d'Audovère, aurait été roi, Leudaste duc, le prêtre Rikulf évêque de Tours, et lui Rikulf archidiacre.

Ces prétendues révélations étaient sans doute inspirées par Frédégonde, qui voulait perdre le malheureux Hlodowig. Si les conjurés voulaient convaincre Frédégonde d'adultère, pourquoi accusaient-ils donc Grégoire de calomnie, et voulaient-ils le faire déposer pour avoir parlé mal de la reine? Ses imprudences eussent servi leur dessein.

Frédégonde s'en prit à Leudaste de n'avoir pu perdre Grégoire, et elle le poursuivit sans relâche. Ce misérable erra dans les diocèses de Tours, de Bourges et de Poitiers, traqué comme une bête

sauvage et ne trouvant d'asile que dans les basiliques, qu'il souillait de ses infamies et dont il se faisait chasser. Il lui était resté au palais de Soissons quelques amis qui obtinrent sa grâce, et il put revenir à Tours. Il y arriva porteur d'une lettre de communion qu'avaient signée plusieurs évêques, et il vint la présenter à Grégoire.

L'évêque de Tours était prudent et connaissait Frédégonde. « C'est surtout à cause d'elle que tu as été excommunié, lui dit-il [1]; j'attendrai donc ses ordres pour avoir des rapports avec toi. » Et il envoya vers Frédégonde, qui lui répondit : « Je n'ai pu refuser à de nombreuses sollicitations la permission qui a été donnée à Leudaste d'aller à Tours; mais je te demande de ne point lui donner la paix ni les eulogies, jusqu'à ce que j'aie pris sur lui une dernière résolution. » Dans le langage de Frédégonde, ces paroles signifiaient que Leudaste vivrait tout juste autant de temps qu'il en faudrait à cette affreuse femme pour s'en défaire. Grégoire, n'écoutant que sa charité, fit venir le beau-père de Leudaste et lui donna connaissance de la lettre de Frédégonde, afin que son gendre se tînt sur ses gardes. Leudaste méprisa le conseil de l'évêque, et se rendit même vers le roi, qui était aux environs de Melun avec son armée. A sa prière, les soldats demandèrent sa grâce, et Hilpérik permit qu'il se présentât devant lui. Leudaste se jeta à ses pieds et lui demanda pardon. « Tiens-toi sur tes gardes encore quelque temps, lui dit le roi, jusqu'à ce que tu aies vu la reine, envers qui tu t'es rendu si coupable, et qu'elle t'ait dit les moyens de rentrer en grâce auprès d'elle. » Mais lui, imprudent et léger, se crut délivré de tout danger parce qu'il avait été admis en la présence du roi, et il suivit l'armée à Paris. Un dimanche, Frédégonde étant venue avec Hilpérik à la sainte église, Leudaste vint s'y jeter à ses pieds et lui demanda pardon. A sa vue, Frédégonde fut prise d'un accès de rage; elle le repoussa du pied, et s'écria, les larmes aux yeux : « Oh! puisque je n'ai pas d'enfants pour prendre ma cause, je te la remets à toi, Seigneur Jésus! » Puis, se jetant à terre devant le roi : « Malheur à moi! criait-elle, je vois mon ennemi, et je ne puis l'écraser. » On saisit Leudaste et on le chassa de la basilique; après quoi on célébra la messe. Le roi étant sorti de l'église avec la reine, Leudaste les suivit jusqu'à la place, ne se doutant pas de ce qui allait arriver; et là il se mit à aller de boutique en boutique, examinant en amateur des pièces d'argenterie et autres bijoux : « J'achè-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 6, c. 32.

terai ceci et cela, disait-il, car il me reste beaucoup d'or et d'argent. »

Frédégonde l'avait aperçu en sortant de l'Église. Arrivée au palais, elle envoya sur-le-champ ses serviteurs, avec ordre de le lui amener chargé de chaînes. Leudaste comprit enfin le danger où il était; il saisit son épée et frappa un des serviteurs, ce qui mit les autres en furie. Ils tombèrent tous sur lui à coups d'épée, et il y en eut un qui lui enleva d'un coup presque toute la peau de la tête. La partie n'était pas égale, et il lui fallut prendre la fuite; mais, comme il passait sur le pont, son pied se prit entre deux ais mal joints, et il se cassa la jambe. On lui lia les mains derrière le dos, et on le jeta en prison. Le roi voulait le faire soigner, afin que, guéri de ses blessures, il eût la force de supporter de plus longs supplices; mais, comme on le conduisait à une maison du fisc, la pourriture se mit dans ses plaies, et il fut bientôt à l'extrémité. Alors, par ordre de Frédégonde, on le coucha par terre sur le dos, la nuque appuyée sur une barre de fer; on le frappa ensuite avec une autre barre de fer, sur le visage et sur la gorge. C'est ainsi, dit Grégoire, que ce malheureux finit, par une mort bien méritée, sa vie tissue de perfidies.

L'évêque de Tours était délivré d'un dangereux ennemi, mais il restait encore ce prêtre Rikulf qui s'attendait si bien à le remplacer sur son siége épiscopal.

Pendant que Grégoire était à Braine, Rikulf s'installa impudemment dans la maison de l'Église comme s'il eût déjà été évêque, fit l'inventaire de l'argenterie et se mit à la tête de toute l'administration. Il faisait des présents aux clercs supérieurs, et leur donnait des vignes et des prés. Quant aux clercs inférieurs, il ne leur donnait que des coups de bâton et leur disait : « Reconnaissez votre maître qui a su l'emporter sur ses ennemis et qui a eu assez d'esprit pour nettoyer Tours de cette race d'Arvernie. » — Il ne savait pas, le misérable, dit Grégoire [1], que tous les évêques de Tours, excepté cinq, avaient été choisis dans ma famille. Lorsque Rikulf vit arriver Grégoire de l'assemblée de Braine, il fut bien obligé d'évacuer la maison épiscopale; mais il n'en diminua rien de ses prétentions et de son orgueil; il ne vint point saluer son évêque avec les autres citoyens et il menaçait même de le tuer. Grégoire ayant pris l'avis de ses comprovinciaux, l'enferma dans un monastère.

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 49.

Rikulf était soutenu dans ses projets ambitieux par un saint évêque qu'on s'étonne de rencontrer en si mauvaise cause ; c'était Félix de Nantes. Déjà il avait eu avec Grégoire, son métropolitain, des rapports peu charitables. Comme il désirait [1] un domaine de l'Église de Tours que Grégoire refusa de lui donner, il lui écrivit une lettre pleine d'injures qui méritait cette réponse : « Souviens-toi, lui écrivit Grégoire, de cette parole du Prophète : Malheur à ceux qui joignent maison à maison et champ à champ ; veulent-ils donc habiter seuls sur la terre ? Oh ! c'est vraiment dommage que tu ne sois pas évêque de Marseille ; les vaisseaux n'y apporteraient plus ni huile ni autre épice, mais seulement du papier [2] pour te donner toute la facilité désirable de diffamer les gens de bien. Il n'y a que le papier qui ait fait défaut à ta loquacité. »

Félix n'avait pas oublié la lettre de Grégoire, et lorsque Rikulf fut enfermé dans un monastère, il y envoya des gens qui trompèrent l'abbé et amenèrent Rikulf à Félix, qui le reçut avec empressement.

Quelque temps après Félix fut attaqué de la peste [3]. Ayant alors appelé les évêques du voisinage, il les pria de confirmer le choix qu'il avait fait de son neveu Burgundio pour lui succéder ; ils y consentirent et envoyèrent Burgundio à Grégoire qui était métropolitain de la province, afin de le prier de venir à Nantes faire l'ordination. Burgundio n'avait encore que vingt-cinq ans. Grégoire refusa de faire cette ordination qui était contraire aux canons. « Mon fils, dit-il au jeune homme, il est écrit dans les canons que personne ne pourra parvenir à l'épiscopat sans avoir d'abord passé par les degrés de la hiérarchie ecclésiastique. Retourne donc, mon très cher fils, et demande à celui qui t'a élu de te tonsurer. Quand tu auras reçu la dignité du sacerdoce, sois assidu à l'église, et lorsque ton oncle sera sorti de ce monde, tu monteras facilement à la charge épiscopale. » A son retour à Nantes, Burgundio trouva son oncle beaucoup mieux et négligea de suivre le conseil de Grégoire. Mais cependant quelque temps après, Félix mourut et son cousin Nonnichius lui succéda par ordre du roi.

Félix ne peut être excusé d'avoir voulu transgresser les canons en choisissant son neveu pour lui succéder, et peut-être ne fut-il

[1] Greg. Tur., Histt, lib. 5, c. 5.

[2] Le papier, ou papyrus, se fabriquait surtout en Égypte.

[3] Greg. Tur., Hist., lib. 6, c. 15.

pas exempt de faute dans ses procédés vis-à-vis de Grégoire de Tours. Cependant il fut un grand et saint évêque, fort instruit et très zélé pour le bien de l'Église. Il travailla avec succès à la conversion de quelques bandes de Saxons qui s'étaient établis sur le territoire de son diocèse, et bien souvent il adoucit les comtes des Bretons qui n'étaient pas toujours reconnaissants de l'hospitalité qu'ils avaient trouvée dans l'Armorike. Félix se distingua aussi par de grands travaux d'utilité publique. Ses immenses richesses appartenaient aux pauvres, et il fit achever une belle église qu'avait commencée à Nantes son prédécesseur Eumerius.

On voit par la description qu'a laissée Fortunat de cette basilique, qu'on n'avait pas oublié les traditions artistiques du V.e siècle. Elle avait deux belles ailes de chaque côté de la nef. Le toit en était d'étain et les murs étaient enrichis de fresques. Du milieu de l'édifice s'élevait très haut une tour carrée terminée par un toit fait en forme de dôme. L'autel principal était dédié à saint Pierre, celui de l'aile droite à saint Hilaire et à saint Martin, celui de l'aile gauche à saint Ferréol.

Félix était particulièrement lié avec Fortunat de Poitiers, qui lui adressa plusieurs de ses poésies [1] où il donne les plus grands éloges à son éloquence, à son talent pour la poésie, et le félicite de la profonde connaissance qu'il avait de la langue grecque. Félix avait fait, en prose et en vers, plusieurs ouvrages qui sont perdus [2].



II.

Grégoire de Tours. — Ses discussions théologiques avec Hilpérik sur la Trinité. — Avec le Juif Priscus. — Avec les ariens Agilan et Oppila. — Avec un prêtre de son Église sur la résurrection des corps. — L'hérétique Théodulf. — Grégoire et certains imposteurs. — Il va à Poitiers faire les funérailles de sainte Radegonde. — Lettre écrite par sainte Radegonde avant sa mort. — Troubles du monastère de Sainte-Croix de Poitiers. — Révolte de Hlodhilde et de Bazine.

580—590.

Lorsque Grégoire était à Braine, il eut avec Hilpérik une discussion théologique.

Hilpérik se croyait très fort en théologie, en liturgie et en droit-

[1] Fortunat., lib. 3, carm. 5, 6, 7, 8.

[2] Hist. litt. de France par les Bénédictins, t. III.

canon; il avait même des prétentions à la poésie. Lorsqu'il avait composé une hymne, une messe ou une dissertation, il aimait à en faire part à l'évêque de Tours, qu'il voulait bien croire capable de les apprécier. Il voulait des compliments, sans doute; mais le bon évêque de Tours n'était pas flatteur, et il accordait rarement son approbation aux œuvres royales. A son avis, les messes de Hilpérik étaient insoutenables; dans ses hymnes, il était loin de Sedulius, qu'il prétendait imiter; et il ignorait tellement la quantité, qu'il mettait des syllabes brèves pour des longues, et réciproquement; de sorte que ses pauvres vers, perclus de tous leurs membres, ne pouvaient se tenir sur les pieds [1].

Le roi et l'évêque étaient surtout rarement d'accord dans les dissertations théologiques. Hilpérik s'était imaginé un jour qu'on avait tort, dans l'Église, de croire qu'en Dieu il y eût trois personnes. Selon lui, il ne devait plus être question de Trinité, et on devait se servir tout simplement du mot *Dieu*. «C'est une indignité, disait-il [2], d'appeler Dieu une personne, comme s'il était un homme de chair. Le Père est le même que le Fils, et le Saint-Esprit le même que le Père et le Fils; c'est ainsi qu'il s'est révélé aux prophètes et aux patriarches; c'est ainsi que la Loi l'a annoncé. »

Hilpérik avait mis, à développer cette thèse, tout son savoir théologique, et fit lire son travail à Grégoire en sa présence. La lecture finie, il ajouta : « Je veux que tu croies ainsi, toi et tous les autres docteurs de l'Église. » La prétention était tant soit peu exagérée. « Excellent roi, répondit Grégoire, je croirais que ce serait à toi de suivre la doctrine que nous ont enseignée, d'après les Apôtres, les Docteurs de l'Église, et en particulier Hilaire et Eusèbe, et que tu as confessée toi-même à ton baptême. — Ah! fit le roi en colère, il paraît qu'en cette cause j'ai principalement pour ennemis Hilaire et Eusèbe » ; et il allait sans doute les excommunier, lorsque Grégoire l'interrompit : « Prends garde, lui dit-il, d'offenser Dieu et ses saints; sache bien qu'en personnalité, autre est le Père, autre le Fils, autre le Saint-Esprit. Ce n'est pas le Père qui a pris chair; ce n'est pas non plus le Saint-Esprit, mais bien le Fils. C'est lui, le Fils de Dieu, qui s'est fait le fils d'une Vierge pour racheter l'homme. Ce n'est pas le Père qui a souffert; ce n'est pas non plus le Saint-Esprit, mais le Fils qui a pris un corps en ce monde afin

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 44; lib. 6, c. 46.
[2] *Ibid.*, lib. 5, c. 44.

de l'offrir pour le monde. Quant à ce que tu dis des personnes, tu te trompes, en ce que tu prends au corporel ce qui ne doit être pris qu'au spirituel. Dans la Trinité, il n'y a qu'une seule gloire, une seule éternité, une seule puissance. — Je vois, dit Hilpérik passablement ému, que tu ne peux pas comprendre ma pensée; j'en parlerai à de plus sages que toi, et je suis sûr qu'ils seront de mon avis. — Celui qui sera de ton avis, ajouta Grégoire, ne sera pas sage, mais un vrai imbécille. » Le roi frémit à ces mots; mais il vit bien qu'il ne l'emporterait pas, et ne dit plus rien. Quelques jours après survint Salvius [1], évêque d'Albi, qui dut aussi se résoudre à entendre la thèse du royal théologien. Il partagea, sur son mérite, le sentiment de Grégoire, et il en fut même si indigné que, s'il eût pu saisir le papier sur lequel elle était écrite, il l'eût déchiré en morceaux. Hilpérik s'aperçut enfin qu'il aurait bien pu se tromper, et abandonna son projet de réformer le dogme de la Trinité.

Grégoire nous a conservé le récit d'une autre discussion théologique qu'il eut, en présence de Hilpérik, avec un Juif nommé Priscus. Ayant appris que le roi devait quitter Nogent, où il était venu le visiter, Grégoire s'était rendu au palais pour lui faire ses adieux [2]. Il s'y trouva avec un Juif nommé Priscus, que le roi aimait beaucoup et dont il se servait pour faire du commerce. Hilpérik, prenant gaiement le Juif par les cheveux, l'amena aux pieds de Grégoire en disant : « Viens, prêtre de Dieu, et impose-lui les mains. » Le Juif se débattait de son mieux, et manifestait une peur effroyable de la bénédiction. « O esprit dur, dit alors le roi, race incrédule qui ne veut pas comprendre que le Fils de Dieu lui a été promis dans les prophéties, et que les mystères de l'Église ont été figurés dans ses sacrifices! » Priscus releva la tête à ces mots. « Quoi, dit-il au roi, tu donnes un fils à Dieu? mais il n'est pas marié? Il ne veut point non plus avoir de compagnons de sa puissance; car il a dit, par la bouche de Moïse : « Voyez, » voyez que je suis le Seigneur, et qu'il n'est pas d'autre dieu que » moi; c'est moi qui fais mourir et qui fais vivre, qui blesse et qui » guéris. » Le roi était en veine de théologie : « Mais, dit-il, c'est d'une manière spirituelle que Dieu a engendré son Fils, éternel et puissant comme lui. C'est de ce Fils qu'il a dit lui-même : « Je t'ai » engendré de mon sein avant l'étoile du jour. » Ce Fils, il l'a en-

[1] Vulgairement nommé saint Salvi ou saint Sauve.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 6, c. 5.

voyé dans ces derniers temps pour guérir le monde, comme le dit ton prophète : « Il envoya son Verbe, et il les guérit. » Peux-tu dire qu'il n'engendre pas, quand il a dit, par la bouche d'un autre de tes prophètes : « Moi qui ai donné aux autres la puissance d'en- » gendrer, ne le pourrai-je pas? » — Enfin, répondit le Juif, dis-moi si Dieu a pu se faire homme, naître d'une femme, être frappé de verges et condamné à mort? » La science de Hilpérik était à bout, et il fallut que Grégoire vînt à son aide. « Remarque bien, dit l'évêque au Juif, que si le Fils de Dieu s'est fait homme, il n'y a pas été forcé. Ce n'est que pour nous qu'il est venu dans le monde, et il n'eût pu racheter l'homme captif du péché, s'il n'eût pris l'humanité. Je ne prendrai pas, pour prouver cette vérité, mes témoignages dans les évangiles ou les épîtres, tu n'y crois pas, mais dans tes livres eux-mêmes, afin de te percer de ta propre épée, comme on lit qu'autrefois David fit à Goliath. Tu demandes si Dieu a pu se faire homme? Écoute un de tes prophètes; il va te répondre : « Dieu est homme; et qui ne le connaît pas?... C'est » lui qui est notre Dieu, et il n'en est pas d'autre que lui; c'est lui » qui a trouvé toutes les voies de la science, et qui l'a donnée à » Jacob son serviteur, et à Israël son bien-aimé. Il a été vu sur la » terre, et il a conversé parmi les hommes. » Tu veux savoir maintenant s'il est né d'une vierge? écoute encore un de tes prophètes : « Une vierge concevra et enfantera un fils qui sera appelé Emma- » nuel, c'est-à-dire Dieu avec nous. » Tu demandes s'il a été frappé de verges, crucifié avec des clous, et soumis à d'autres injures? un autre prophète te répond : « Ils ont percé mes mains et mes pieds, » ils ont partagé mes vêtements, ils m'ont donné du fiel pour nour- » riture, et dans ma soif, ils m'ont abreuvé de vinaigre. En parlant » de la croix, David a dit : Dieu régnera par le bois. »

Priscus avait rencontré son maître, il se sentit percé de sa propre épée, comme le lui avait dit Grégoire. Aussi, au lieu de rester sur le terrain des témoignages de l'Écriture, il se lança dans des questions purement rationnelles où l'esprit orgueilleux peut se donner plus large carrière.

« Qui obligeait Dieu à souffrir tout cela? s'écria le Juif. — Je te l'ai déjà dit, reprit Grégoire, Dieu ayant créé l'homme innocent et l'homme étant devenu coupable, le fils de Dieu a souffert pour le reconcilier avec Dieu le père. — Mais, ajouta le Juif, ne pouvait-il pas envoyer des apôtres et des prophètes pour ramener l'homme dans la voie du salut, et avait-il besoin de se rabaisser lui-même

jusqu'à se faire homme? — C'est justement ce qu'il a fait, dit Grégoire, et inutilement puisque les Juifs les ont tués au lieu de faire pénitence à leur voix. » Le bon évêque reprit ensuite sa thèse et prouva, par les prophéties, que J.-C. était bien le Messie promis.

Toute son érudition vint se briser sur la tête dure de Priscus, comme les flots sur un rocher. L'indigne enfant d'Abraham ne trouva rien à répondre et n'en resta pas moins dans son opinion. Son entêtement lui tint lieu de raison, comme à beaucoup d'autres.

La discussion finie, Hilpérik songea à partir. Mais s'adressant auparavant à Grégoire : « Évêque, lui dit-il gracieusement, je te dirai ce que dit Jacob à l'ange qui était venu s'entretenir avec lui : « Je ne vous laisserai point aller que vous ne m'ayez béni. » Puis il ordonna qu'on lui apportât de l'eau. S'étant lavé les mains, il fit la prière et prit le pain en rendant grâces à Dieu. Grégoire le reçut de ses mains, le bénit et le présenta au roi. Ils burent ensuite un peu de vin ensemble et se séparèrent après s'être dit adieu.

Les discussions de Grégoire sont des documents pleins d'intérêt et très propres à nous donner une idée juste de la théologie à cette époque. Nous en rapporterons encore quelques-unes.

Leuvigild, roi des Wisigoths, envoya en ambassade à Hilpérik un certain Agilan. C'était un arien [1] dénué d'esprit et de logique et qui n'avait pour tout mérite qu'une haine prononcée contre la foi catholique. En passant par Tours, il se mit à attaquer Grégoire et à combattre les dogmes catholiques. L'évêque de Tours n'était pas homme à refuser le combat.

« Ce fut, lui dit Agilan avec beaucoup de gravité, une sentence bien impie que celle des anciens évêques qui déclarèrent le Fils égal au Père ; car n'a-t-il pas dit lui-même : Mon Père est plus grand que moi. Donc le Père lui est supérieur. »

Le brave champion croyait avoir dit une chose magnifique, il savait par cœur quelques phrases de l'Écriture et il était très disposé à dérouler devant Grégoire toutes les splendeurs de sa science.

« Crois-tu, répondit l'évêque, que J.-C. soit la sagesse de Dieu, sa lumière, sa vérité, sa vie, sa justice? — Oui, dit Agilan. — Dis-moi donc, ajouta Grégoire, quand est-ce que le Père fut sans sagesse, sans lumière, sans vérité, sans vie, sans justice. Il me semble que si le Père n'a pu être sans ces attributs, il n'a pu être sans le Fils ;

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 43.

et que sans le Fils il n'existerait pas. Tu remarques qu'il a dit : Mon Père est plus grand que moi ; mais il a dit aussi : Moi et mon Père nous sommes une même chose. Il a proclamé son infériorité quant à son humanité. Il voulait qu'on le crût Dieu égal au Père et homme inférieur au Père. »

« On est inférieur à celui dont on fait la volonté, dit Agilan sans se douter le moins du monde qu'il avait affaire à un adversaire si supérieur ; le Fils est inférieur au Père, puisqu'il fait sa volonté. » Grégoire exposa tranquillement plusieurs textes de l'Écriture prouvant que le Fils était égal au Père en dignité. « Il fut un temps, ajouta l'arien, où J.-C. n'existait pas encore. — Écoute Jean l'Évangéliste, dit Grégoire : Au commencement était le Verbe, et le Verbe était Dieu, et le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous. »

Agilan s'en prit au Saint-Esprit. « Ne dites-vous pas que le Saint-Esprit est Dieu ? — Oui, répondit Grégoire, il n'y a dans les trois personnes de la Trinité qu'une seule volonté, une seule puissance, une seule action. » Le défenseur de l'arianisme fit contre le Saint-Esprit des objections aussi redoutables que celles qu'il avait dirigées contre le Fils. Grégoire lui fournit des témoignages de l'Écriture contre toutes ses assertions et finit en disant : « Évidemment, vous autres ariens, vous n'avez pas une idée juste de la Trinité ; la mort d'Arius prouve bien, du reste, la perversité impie de sa secte. — Ne blasphème pas ce que tu n'adores pas, s'écria Agilan, nous ne blasphémons pas votre croyance ; et même c'est un proverbe parmi nous de dire à celui qui passe entre une église et un temple païen : ce n'est pas mal de les révérer l'un et l'autre. »

Agilan était philosophe, à ce qu'il paraît, et daignait faire de Dieu un être absurde, indifférent à l'erreur ou à la vérité. Grégoire vit bien que c'était peine perdue de discuter avec un être aussi sot et finit par lui insinuer, d'un air un peu malin, qu'il pourrait, sans trop s'humilier, suivre une doctrine que d'autres, plus spirituels que lui, n'avaient pas dédaigné d'admettre. Agilan ne goûta pas extrêmement ce conseil. Il se mit en colère et prononça cette imprécation sur un ton des plus sublimes : « Que mon âme se détache des liens de mon corps, si jamais j'accepte la communion d'un prêtre de ta religion. — Que Dieu, dit Grégoire sur le même ton, ne permette pas que notre foi s'avilisse au point de jeter les saints mystères aux chiens et les perles précieuses devant les pourceaux. »

Agilan trouva le compliment peu flatteur, leva la séance et s'en alla.

Quelque temps après, un autre ambassadeur arien nommé Oppila passa par Tours [1]. Comme il y arriva le saint jour de Pâques, Grégoire lui demanda s'il était de la religion catholique. Je crois, lui dit-il, tout ce que croient les catholiques, et il accompagna l'évêque à l'église. Il y entendit la messe solennelle, mais ne reçut ni la paix ni la communion, ce qui fit bien voir qu'il était arien. Grégoire l'invita cependant à sa table et pendant le repas lui demanda ce qu'il croyait. La question était posée nettement et le pauvre Oppila, qui n'avait pas à ce qu'il paraît une très grande confiance en son savoir théologique, prit encore le parti de dissimuler autant que possible. « Je crois, répondit-il, le Père, le Fils et le Saint-Esprit unis dans une même puissance. — Si tu crois ainsi, ajouta Grégoire, quel motif t'a empêché de participer au sacrifice que nous avons offert à Dieu? — C'est que, répondit Oppila, vous ne dites pas bien le *Gloria*. Conformément aux paroles de l'apôtre Paul, nous disons, nous, *Gloire à Dieu le Père par le Fils*, et vous, vous dites : *Gloire au Père*, *au Fils*, *au Saint-Esprit*. Vous savez bien cependant que le Fils a été envoyé dans le monde pour annoncer le Père, et que saint Paul a dit : Au Roi des siècles, immortel, invisible, à l'unique Dieu soit honneur et gloire dans les siècles des siècles. — Il n'y a pas un catholique, dit Grégoire, qui ignore que le Père ait été annoncé par le Fils; mais en même temps qu'il annonçait son Père, le Fils prouvait par ses miracles sa propre divinité. Il a fallu que Dieu le père envoyât son Fils en ce monde afin de rendre Dieu sensible pour l'homme, et afin que l'homme qui avait refusé de croire les paroles des Patriarches et des Prophètes, crût au moins celles de son Fils. Il est, selon nous, nécessaire de rendre gloire au Dieu unique sous le nom des trois personnes, et de dire : Gloire à Dieu le père, qui a envoyé son Fils; gloire à Dieu le fils, qui a racheté les hommes; gloire au Saint-Esprit, qui sanctifie l'homme racheté. » Le savant évêque accumula ensuite les textes afin de prouver la divinité de J.-C. Puis il conseilla à son adversaire d'appliquer un bon collyre sur ses yeux tant soit peu troubles, s'il voulait entendre ce Paul qu'il avait cité sans le comprendre. Oppila vit bien qu'avec un tel adversaire le mieux pour lui était de garder le silence. Il s'arrêta à ce parti et se remit en route le plus tôt qu'il lui fut possible.

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 6, c. 40.

La conférence la plus curieuse de Grégoire est celle qu'il eut avec un prêtre de son Église sur la résurrection des corps. Nous le laisserons la raconter lui-même [1].

« Un de nos prêtres, dit-il, s'étant laissé infecter de l'hérésie sadducéenne, niait la résurrection future. Comme je lui affirmais qu'elle avait été prédite par les Saintes-Écritures et enseignée par l'autorité des traditions apostoliques, il répondit : « Je sais qu'on en » fait grand bruit, qu'on la donne comme une vérité incontestable; » cependant on ne peut en avoir de certitude, surtout quand on réflé- » chit à ces paroles qu'adressa le Seigneur dans sa colère à l'homme » coupable : Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage jusqu'à » ce que tu retournes dans la terre d'où tu es sorti; car tu es pous- » sière, et tu retourneras en poussière. Qu'avez-vous à répondre à » cela, vous qui prêchez la résurrection future? Évidemment, Dieu » ne promet pas de ressusciter l'homme réduit en poussière. » — Je réponds, lui dis-je, qu'aucun catholique n'ignore ce qu'ont dit sur ce point le Seigneur lui-même et les Pères qui nous ont précédés. I est clair d'abord dans l'Écriture que les ames ne meurent pas. Quand elle parle de la résurrection, il ne s'agit donc que des corps. Or, Job ne dit-il pas qu'il ressuscitera à la résurrection des morts? Le prophète David ne prévoit-il pas la résurrection des morts dans ces paroles : Celui qui dort du sommeil de la mort ne se réveillera-t-il pas? Isaïe, Ézéchiel ne vous enseignent-ils pas cette vérité? Enfin J.-C. n'est-il pas ressuscité et n'en a-t-il pas ressuscité d'autres? Le prêtre dit : « Je ne doute pas que le Seigneur fait homme ne soit » mort et ressuscité, mais je n'en conclus pas que les autres ressus- » citeront. » — Et moi je lui dis : Pourquoi donc le Fils de Dieu s'est-il fait homme, si ce n'est pour racheter l'homme tout entier? — « Quoique vous disiez, ajouta le prêtre, je ne pourrai jamais » croire que des os réduits en poussière puissent redevenir ce qu'ils » étaient auparavant et former de nouveau le corps d'un homme » vivant. » — Et moi, je crois, lui répondis-je, qu'il n'est pas très difficile à Dieu, qui a créé les corps, de leur donner une nouvelle vie, quand bien même ils seraient en poudre, engloutis au fond des mers ou dispersés par les vents. — « Et moi, dit le prêtre, je » crois que vous vous trompez d'une manière étrange en prêchant » et en cherchant à persuader que nos corps dévorés par des ani- » maux sauvages ou des poissons, qui ont subi le travail de la di-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 13.

» gestion et sont devenus fumier, puissent de nouveau revenir à la » vie. » — Je lui répondis : Il paraît que tu as oublié ces paroles de saint Jean dans l'Apocalypse : Alors la mer rendra ses morts ; ce qui veut dire que les corps dévorés par les monstres marins comme ceux qui l'ont été par d'autres bêtes féroces, seront rappelés à la vie par le Seigneur. Il me semble que Dieu pourra facilement réunir des éléments qui ne sont pas anéantis, lui qui a créé les corps de rien; mais c'est en outre une vérité clairement exprimée dans l'Évangile. Marthe ne dit-elle pas en parlant de son frère : Je sais qu'il ressuscitera au dernier jour ; le Seigneur ne dit-il pas lui-même : Je suis la résurrection et la vie. — « Pourquoi donc, ajouta le prêtre, lisons-» nous dans le psaume : Les impies ne ressusciteront pas pour le » jugement. » — Et je répondis : Ils ne ressusciteront pas pour juger avec les justes, mais ils ressusciteront pour être jugés. — « Cepen-» dant, dit le prêtre, le Seigneur parle ainsi dans l'Évangile : Celui » qui ne croit point est déjà jugé. Il n'a donc point besoin de res-» susciter pour subir le jugement. » — Je répondis : Il est déjà jugé, c'est-à-dire que sa condamnation n'est pas douteuse, mais il viendra cependant subir le jugement avec son corps qui devra souffrir avec l'ame les tourments qu'il aura mérités. — « Mais, dit encore » le prêtre, nous lisons dans un psaume ces paroles ; Leur ame » étant sortie de leur corps, ils retourneront dans la terre d'où ils » sont sortis, et ce jour-là même toutes leurs vaines pensées péri-» ront. » — Tu dis vrai, lui répondis-je, quand l'esprit est sorti du corps de l'homme et que le corps est couché dans la terre, l'homme ne pense plus guère probablement aux choses du monde, à bâtir, à planter, à cultiver son champ, à amasser des richesses. Mais qu'en peux-tu conclure contre la résurrection? Peux-tu douter de cette vérité, lorsque saint Paul l'exprime d'une manière si claire par ces paroles : Nous ressusciterons tous.... la trompette sonnera et les morts ressusciteront en un état incorruptible.... Tous nous comparaîtrons devant le tribunal de J.-C. pour y rendre compte des bonnes ou des mauvaises actions que chacun aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps. Saint Paul ne dit-il pas encore dans son épître aux Thessaloniciens : Je ne veux pas, mes frères, vous laisser dans l'ignorance touchant ceux qui dorment du sommeil de la mort, de peur que vous ne soyez attristés comme ceux qui n'ont pas d'espérance..... Au son de la trompette le Seigneur descendra du ciel et les morts ressusciteront. Je pourrais te citer d'autres témoignages; mais vraiment je ne comprends pas pourquoi tu doutes

de la résurrection que les saints attendent avec bonheur et que les pécheurs seuls redoutent à cause de leurs crimes. N'entends-tu pas le langage de la nature entière qui te l'annonce en se dépouillant aux approches de l'hiver, et en se couronnant au printemps de verdure et de fleurs? Ne crains-tu pas, impie que tu es, la terrible sentence que J-C. prononcera au dernier jour : Allez, maudits, au feu éternel? »

La péroraison du bon évêque de Tours ne fut pas sans effet sur le prêtre incrédule qui s'en alla fort triste et en promettant de croire à la résurrection comme le lui enseignait l'Écriture.

Ce prêtre de Tours avait peut-être été séduit par un diacre de Paris nommé Théodulf[1], qui cherchait à répandre les mêmes erreurs. C'était un demi-savant qui aimait passionément à disputer, comme c'est ordinaire à cette sotte engeance. Il avait connu à l'école épiscopale de Paris l'évêque d'Angers Audoveus. Il vint s'installer chez lui et refusa de retourner à Paris, malgré les excommunications de Ragnemod son évêque. Audoveus était un bon évêque, mais il était d'un caractère faible et il fermait les yeux non-seulement sur les erreurs de Théodulf, mais sur sa conduite qui était fort mauvaise, car il aimait le vin et les femmes. Audoveus avait fait construire sur les murs de la ville une petite terrasse afin d'y venir respirer l'air frais après le souper. Il y montait un jour appuyé sur Théodulf, qui était tellement ivre qu'il pouvait à peine avancer. Arrivé sur le haut, cet ivrogne eut la fantaisie, on ne sait pourquoi, de donner un coup de poing par la tête du serviteur qui marchait devant portant la lumière. Mais comme il ne pouvait se soutenir, l'impulsion qu'il se donna pour frapper le fit tomber du haut du mur. Il avait saisi, dans sa chute, le mouchoir suspendu à la ceinture d'Audoveus, et peut-être l'évêque lui-même serait-il tombé avec lui, si un abbé qui se trouvait là ne l'eût retenu vite par les pieds. Théodulf étant tombé sur la pierre, se brisa les os et les côtes et rendit l'esprit en vomissant du sang et de la bile.

Théodulf eut peu de partisans et son erreur mourut avec lui. Les peuples n'étaient pas alors portés à discuter sur les dogmes de l'Église, ils se laissaient plutôt séduire par des charlatans qui, par l'apparence du merveilleux, avaient beaucoup plus d'empire que les raisonneurs sur ces ames simples et candides. Il en parut plusieurs à cette époque; le plus habile fut un paysan du terri-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 14.

toire de Bourges [1]. Un jour qu'il était allé dans une forêt couper du bois dont il avait besoin, il fut entouré d'un essaim de mouches et il en demeura fou pendant deux ans. Après cela, il voulut se donner comme inspiré, parcourut les villes voisines et s'avança jusques à la province d'Arles. Il se vêtit de peaux, se mit à prier comme un religieux et à s'attribuer le pouvoir de lire dans l'avenir. Après avoir parcouru la province d'Arles, il entra dans le diocèse de Gabales, se donnant pour le Christ et se faisant accompagner d'une femme qu'il disait sa sœur et qu'il appelait Marie. Le peuple accourait en foule après le nouveau Christ et lui apportait des malades. Il les guérissait [2] en les touchant, et on lui donnait en retour de l'or, de l'argent et des vêtements qu'il distribuait aux pauvres, afin de séduire plus facilement les peuples; dans le même but, il faisait avec sa prétendue sœur de longues prières et se faisait ensuite adorer. Il prédisait aussi l'avenir et annonçait à quelques-uns des malheurs, à d'autres des maladies; rarement il parlait du salut à venir. Il séduisit, par ses prestiges diaboliques une foule immense de peuple et même des prêtres de l'Église. Il avait toujours à sa suite plus de trois mille personnes. Escorté de cette armée fanatique, il pillait ceux qu'il rencontrait sur son chemin et distribuait leurs dépouilles aux plus pauvres de sa troupe; il menaçait de mort, surtout les évêques et les citoyens notables, parce qu'ils ne voulaient pas l'adorer. Étant entré sur le territoire de la cité du Velay, il arriva dans un endroit appelé Anicium (le Puy), s'arrêta avec son armée dans une basilique voisine, et là rangea son armée en bataille pour livrer combat à Aurelius, évêque du Velay. Il envoya d'abord pour lui annoncer sa venue des hommes entièrement nus qui arrivèrent jusqu'à lui en dansant et en gambadant comme des gens dénués de sens commun. L'évêque ne fut pas peu surpris de l'arrivée de ces étranges ambassadeurs et envoya à la rencontre du nouveau prophète des hommes courageux pour lui demander ce qu'il voulait. Un d'eux, qui était un de premiers de la cité, se prosterna devant lui en arrivant, comme s'il eût voulu l'adorer; et le prenant par les jambes, il le fit tomber. Lorsque ses compagnons l'eurent dépouillé, il tira

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 25.

[2] Ces guérisons pouvaient être quelquefois l'effet d'une influence diabolique, comme le pense Grégoire de Tours, et d'autres fois, seulement apparentes et effectuées sur des adeptes dévoués, qui feignaient d'être malades, pour fournir à l'imposteur un moyen facile de faire des miracles.

son épée et le coupa en morceaux. Aussitôt les adeptes du prétendu Christ se dispersèrent : Marie, mise à la torture, découvrit les prestiges dont il s'était servi pour fasciner les esprits. Ses principaux partisans ne revinrent pas à la raison, et ils se répandirent dans les Gaules, traînant après eux des femmes qui les proclamaient des saints. « J'en ai vu plusieurs, dit Grégoire de Tours, que je me suis efforcé de faire revenir de leur erreur. »

Grégoire nous a raconté l'histoire de deux autres fanatiques qui parurent au diocèse de Tours. L'un d'eux se nommait Desiderius [1].

Il se disait un grand personnage, affirmait qu'il avait le pouvoir de faire beaucoup de miracles, et se vantait de correspondre, par des messagers, avec les apôtres Pierre et Paul. Grégoire était absent lorsqu'il vint à Tours. Il séduisit un assez grand nombre de personnes grossières qui lui amenaient des aveugles et des boiteux afin qu'il les guérît. Cet imposteur cherchait à les tromper par les artifices de la nécromancie. Lorsqu'on lui amenait des paralytiques, ses gens les prenaient, les uns par les bras, les autres par les pieds, et les tiraient chacun de son côté, de telle sorte qu'on aurait cru que leurs nerfs allaient se rompre. Il en guérit ainsi quelques-uns et il en tua un plus grand nombre. Ce misérable était tellement gonflé d'orgueil qu'il s'égalait aux Apôtres et ne trouvait que saint Martin qui lui fût un peu supérieur. Il portait une tunique et une cuculle de poil de chèvre, devant le monde il s'abstenait de boire et de manger. Il s'en dédommageait lorsqu'il était seul à l'hôtellerie, et là il s'empiffrait tellement, que le valet pouvait à peine suffire à lui apporter tout ce qu'il demandait. Les clercs de Tours le surprirent un jour, dévoilèrent son hypocrisie et il fut chassé du territoire.

Quelque temps auparavant, il avait paru un autre imposteur qui avait trompé beaucoup de gens par ses fourberies. Il était vêtu d'une tunique sans manches et s'enveloppait par-dessus d'un suaire. Il portait une croix de laquelle pendaient des fioles qu'il disait contenir de l'huile sainte; il prétendait venir d'Espagne et en apporter des reliques de saint Vincent et de saint Félix, martyrs. Il arriva sur le soir à la basilique de saint Martin, à Tours. « Comme j'étais à prendre mon repas, dit Grégoire, il m'envoya dire : « Qu'on » vienne vite au-devant des saintes reliques. » Je lui fis répondre : L'heure est trop avancée, dépose les bienheureuses reliques sur l'autel et demain matin nous irons les recevoir. Le pélerin était

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 6.

sur pied au point du jour et il arriva avec sa croix dans ma cellule au moment où je l'attendais le moins. Je fus vraiment stupéfait d'une telle hardiesse et lui demandai ce que cela voulait dire. Aussitôt, grossissant sa voix, il me dit avec un air d'autorité vraiment prodigieux : « Tu aurais dû nous faire un meilleur accueil. Mais » j'en dirai un mot au roi Hilpérik et il te punira du peu d'égards que » tu as eu pour moi. » Puis, entrant dans mon oratoire sans s'occuper davantage de moi, il dit successivement trois capitules et un oremus, éleva sa croix et s'en alla. Il était fort grossier dans son langage, très fécond en mots ignobles et obscènes, et ne disait rien qui eut le moindre bon sens. De Tours, il se rendit à Paris. On y faisait les Rogations, qu'on a coutume de célébrer pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension. Tandis que l'évêque Ragnemod allait en procession vers les lieux saints, il arriva avec sa croix suivi de femmes publiques et autres femmes de la dernière classe avec lesquelles il commença à faire aussi une procession. Ragnemod lui envoya dire par son archidiacre : « Si tu portes » des reliques de saints, dépose-les dans une basilique et célèbre » avec nous les saints jours ; la fête passée, tu continueras ta route. » Mais lui, pour toute réponse, chargea l'évêque des plus grossières injures. L'évêque, voyant que c'était un imposteur, le fit enfermer dans une cellule. On examina tout ce qu'il portait et on lui trouva un grand sac rempli de racines de diverses plantes, de dents de taupes, d'os de souris, d'ongles et de graisse d'ours. On jeta à la rivière tous ces instruments de maléfices. On lui ôta sa croix et on lui ordonna de quitter le diocèse de Paris. Mais lui, s'étant fait une autre croix, se livra de nouveau à ses pratiques ordinaires. Alors l'archidiacre le fit charger de chaînes et garder à vue. J'étais alors à Paris, dit Grégoire, et j'étais logé à la basilique de saint Julien [1]. La nuit suivante, le misérable ayant échappé à ses gardes, se réfugia dans cette basilique, se jeta sur le pavé à l'endroit où j'avais coutume de me placer, et comme il était plein de vin, il s'y endormit. Ne me doutant de rien, j'entrai au milieu de la nuit dans l'église pour y dire l'office et je le trouvai ainsi plongé dans le sommeil ; il répandait une telle puanteur qu'elle surpassait celle de tous les cloaques et de tous les privés. Je n'y pus tenir et je fus obligé de

[1] Il y avait, auprès des basiliques, une maison où demeuraient les clercs et où ils devaient l'hospitalité aux membres du clergé qui voyageaient, aux pèlerins et à ceux qui se réfugiaient dans les basiliques.

sortir de l'église. Un des clercs y étant arrivé s'approcha de cet ivrogne en se bouchant les narines et ne put jamais parvenir à l'éveiller; alors vinrent quatre autres clercs qui le traînèrent dans un coin de la basilique, lavèrent le pavé et le couvrirent d'herbes odoriférantes. Ce ne fut qu'après ces précautions que l'on put commencer l'office. Nos chants n'éveillèrent pas l'ivrogne et le soleil était déjà bien haut lorsqu'il commença à ouvrir les yeux. Plusieurs évêques étaient à Paris en même temps que moi. Comme nous étions à table, je leur racontai cette histoire et je fis venir le misérable afin qu'il reçût la correction de son évêque. Amelius, évêque de Bigorre, ne fut pas peu surpris en reconnaissant dans le prétendu prophète un de ses serviteurs qui s'était enfui de chez lui. Il le reprit et l'emmena après avoir promis de ne lui faire aucun mal. »

Il n'est pas rare, continue Grégoire de Tours, de voir de ces imposteurs qui cherchent à séduire le peuple des campagnes.

Les saints étaient très nombreux à cette époque et Dieu opérait par leur moyen beaucoup de miracles, Il n'est pas étonnant qu'il se soit élevé des misérables qui aient cherché à abuser de la disposition à croire au merveilleux qu'entretenaient dans les esprits les fréquents prodiges dont on était témoin. Les classes supérieures de la société, le clergé surtout, ne se laissaient pas illusionner par ces prestiges qu'il était ordinairement facile de distinguer des vrais miracles. Mais les ignorants s'y laissaient prendre et le succès des prophètes ridicules que nous a dépeints Grégoire n'aura rien de surprenant, si on réfléchit à l'état des populations, dont la foi était franche et sincère, mais aussi, naïve et candide comme celle de tous les peuples enfants.

Mais disons avec Grégoire, en parlant de ces faux prophètes : C'est assez sur ces gens-là! et portons nos regards vers le monastère de Sainte-Croix, où terminait sa vie la douce et pieuse Radegonde.

Grégoire, qui fit ses funérailles, nous en a fait un récit plein d'intérêt et nous a aussi conservé la lettre qu'elle écrivit quelque temps avant sa mort à tous les évêques pour leur recommander son monastère. Elle est ainsi conçue [1] :

« A tous les seigneurs évêques, saints et très dignes du siége apostolique, mes pères en J.-C., Radegonde, pécheresse :

» On doit nécessairement croire au succès et à l'affermissement d'une entreprise, lorsqu'on la recommande aux pères, aux médecins, aux pasteurs du troupeau; qu'on s'en rapporte à leur sagesse,

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 42.

et qu'ils y interviennent par leur charité, leurs conseils et leurs prières.

» Or, délivrée autrefois des chaînes de la vie du monde et guidée par la divine Providence au sein de la religion pour y marcher à la suite de J.-C., j'ai pensé à faire partager à d'autres mon bonheur et à leur être utile, et j'ai établi à Poitiers un monastère de vierges, avec l'aide de mon très excellent seigneur le roi Hloter. Je l'ai doté de tout ce que m'avait accordé la munificence royale, et aussi de la règle sous laquelle vécut sainte Césarie et qui fut recueillie dans les saints Pères par le bienheureux Césaire, évêque d'Arles. Du consentement de tous les bienheureux évêques, et en particulier de celui de la cité de Poitiers, d'après le choix de notre congrégation, j'ai institué abbesse ma dame et ma sœur Agnès, que j'ai élevée comme ma fille dès sa plus tendre enfance, et je me suis soumise à lui obéir après Dieu et conformément à la règle. Voulant aussi imiter les Apôtres, nous avons abandonné entre ses mains, et par écrit, tout ce que nous avions possédé en ce monde, et nous n'avons rien conservé, de peur d'avoir le sort d'Ananie et de Saphire.

» Mais les choses humaines sont bien mobiles et bien incertaines, en ces temps particulièrement où l'on cherche plus à faire sa propre volonté que celle de Dieu; c'est pour cela qu'au nom de J.-C. j'ose adresser cette lettre à Votre Apostolat.

» Prosternée en esprit à vos pieds, je vous conjure, par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et par le jour du jugement redoutable, que si, après ma mort, quelqu'un, fût-il même évêque de cette cité ou roi, voulait troubler ma congrégation ou changer la règle; établir une autre abbesse que ma sœur Agnès, consacrée par saint Germain en présence de plusieurs évêques, ou s'attribuer une autorité et des priviléges auxquels il n'aurait pas droit; si quelqu'un voulait ravir au monastère les biens que je lui ai cédés d'après le consentement du très excellent seigneur roi Hloter, consigné dans une charte approuvée par ses fils, les très excellents seigneurs rois Haribert, Gunthramn, Hilpérik et Sighbert; de même si quelqu'un, même roi ou évêque, ou quelqu'une des sœurs osait vouloir envahir et réclamer comme sa propriété le bien que les sœurs ou autres personnes auraient donnés au monastère pour le salut de leur ame; je supplie Votre Sainteté et celle de vos successeurs de défendre en ces occasions, auprès de Dieu, la cause de notre congrégation, et de priver de votre faveur les spoliateurs de ses biens.

» Je vous en conjure aussi, lorsque le Seigneur voudra retirer de ce monde ma dame et sœur Agnès, ayez soin qu'on élise, pour lui succéder, une abbesse qui garde notre règle et ne retranche rien des moyens de sainteté que nous avons établis. Si, ce qu'à Dieu ne plaise! quelqu'un voulait commettre des injustices envers le monastère ou faire de la peine à ma sœur Agnès, je le dénonce à Dieu, à sa sainte croix, à la bienheureuse Marie et aux saints confesseurs Hilaire et Martin, auxquels, après Dieu, j'ai confié la défense de mes sœurs.

» Je vous en prie, saints Pontifes, ô rois, nos illustres seigneurs, et vous tous, enfants de J.-C., je vous en supplie par la foi catholique dans laquelle vous avez été baptisés, ayez soin, lorsque Dieu aura fermé mes yeux à la lumière de ce monde, d'ensevelir mon corps dans la basilique de Sainte-Marie, dont j'ai fait commencer la construction, et dans laquelle reposent déjà quelques-unes de nos sœurs. Je vous conjure, les larmes aux yeux, de conserver cette lettre dans vos églises, afin que si ma sœur Agnès et la congrégation étaient obligées de recourir à votre protection, vous vous souveniez de les protéger, et qu'elles ne se disent pas abandonnées de moi, qui, avec l'aide de Dieu, réclame pour elles votre bienveillance.

» Je vous adresse cette prière par celui qui, du haut de sa croix glorieuse, recommanda la Vierge, sa mère, au bienheureux apôtre Jean, afin que, comme il a accompli l'ordre du Seigneur, vous daigniez accomplir ce que moi, humble et indigne, j'ose vous recommander à vous, mes seigneurs, pères de l'Église et hommes apostoliques.

» Daigne, le Seigneur, vous accorder la grâce de conserver précieusement le dépôt qu'il vous a confié, et de participer aux mérites de celui dont vous continuez l'œuvre apostolique, en suivant les exemples qu'il vous a donnés. »

En lisant cette lettre touchante, on serait tenté de croire que Radegonde avait quelque pressentiment des troubles qui devaient désoler son monastère.

Peu de temps après l'avoir écrite, elle s'en alla au ciel recevoir la couronne qu'avait méritée ses vertus. On ne saurait peindre la douleur des pieuses filles du monastère de Sainte-Croix, au moment de perdre leur mère. « O mère chérie, s'écrie Baudonivia [1],

[1] Baudoniv., Vit. S. Radegund., c. 4.

plût à Dieu que tu eusses conduit devant toi au ciel les brebis que tu avais rassemblées! Je ne puis, sans verser des larmes, raconter sa mort, et les sanglots étouffent ma voix. A ses derniers moments, nous étions toutes réunies autour de sa couche, et nous disions en frappant nos poitrines : « Ah! Seigneur, ne permettez pas qu'un » si grand malheur nous arrive; voudriez-vous nous ravir notre » lumière et nous laisser dans les ténèbres? » Dieu n'exauça pas nos prières, et notre bienheureuse mère s'en alla de ce monde à la quatrième férie (mercredi), jour qu'elle affectionnait particulièrement, parce que le Sauveur y est né. Malheur à nous! ce sont nos péchés qui nous ont privées sitôt de notre mère. Lorsqu'elle rendit le dernier soupir, ajoute la pieuse Baudonivia, un cri douloureux partit de notre monastère, émut le ciel lui-même, et des ouvriers, qui taillaient la pierre dans une carrière voisine, entendirent un ange qui disait : « Que faites-vous là? Laissez Radegonde sur la » terre, car les cris plaintifs de ses enfants sont parvenus jusqu'aux » oreilles du Seigneur. » Et d'autres anges lui répondaient : Com» ment faire? elle est déjà en paradis, au sein de la gloire de Dieu, » et le Seigneur ne nous laissera jamais lui ravir celle qui, sur la » terre, n'a cherché qu'à lui plaire. »

» Radegonde est donc au ciel, continue Baudonivia, et si nous avons perdu une mère en ce monde, nous possédons une protectrice auprès de Dieu. »

L'évêque de Poitiers était absent lorsque mourut Radegonde; on envoya donc avertir le seigneur évêque de Tours, Grégoire, qui partit sur-le-champ pour le monastère de Sainte-Croix [1].

« A mon arrivée, dit Grégoire lui-même [2], je trouvai la sainte dans un cercueil découvert. Son visage était si beau qu'il surpassait les lis en blancheur, et il était en même temps plus vermeil que les roses. Autour du cercueil se pressait une grande foule de vierges, au nombre d'environ deux cents. Beaucoup d'entre elles étaient de familles sénatoriales, plusieurs même de race royale, et toutes avaient embrassé la vie religieuse à l'imitation de Radegonde. Elles pleuraient en disant : « O notre mère, pourquoi nous laisses-tu or» phelines? A qui irons-nous dans notre désolation? Ne te souviens» tu pas que nous avons quitté, pour te suivre, nos parents, nos » richesses, notre patrie? et tu nous abandonnes! Ah! nos larmes

[1] Baudoniv., Vit. S. Radegund., c. 4.

[2] Greg. Tur., De Glor. Conf., c. 106.

» ne se sècheront pas; notre douleur vivra toujours au fond de nos » cœurs. Jusqu'à présent ce monastère nous a semblé plus spacieux » que les campagnes et les cités. Partout où nous allions, nous » pouvions voir ton aimable visage, et il nous faisait oublier les » coteaux couronnés de vignes, les moissons et les prés fleuris! Tu » étais pour nous le lis et la rose; tes paroles étaient comme des » rayons lumineux qui pénétraient et éclairaient nos ames. Main- » tenant la terre entière est triste et sombre pour nous; il est bien » resserré, ce monastère où nous ne pouvons plus te voir! Hélas! » nous n'avons plus notre sainte mère! Heureuses celles qui l'ont » précédée dans l'autre monde! Nous le savons, ô pieuse mère, tu » es au ciel, unie au chœur des vierges! Cette pensée nous console, » mais ne diminue pas la douleur que nous ressentons de ne te plus » revoir. »

» En entendant de si tristes gémissements, je ne pus retenir mes larmes, et je dis à l'abbesse : Donnez, je vous en prie, quelque trève à votre douleur, afin d'aviser à ce qu'il faut faire. Notre frère Marowig n'est pas ici et fait sa visite dans les paroisses; mais il ne faudrait pas cependant différer plus long-temps d'inhumer ce saint corps. Faites les apprêts de la sépulture. — Comment ferons-nous, dit l'abbesse, si notre évêque n'arrive pas? car le lieu où on doit l'inhumer n'est pas encore béni. — Les citoyens et tous ceux qui étaient accourus pour assister aux funérailles de la bienheureuse reine, me dirent : « Présume bien de la charité de ton confrère, et » bénis cet autel de la basilique où on doit l'inhumer. Nous sommes » bien certains qu'au lieu d'en être fâché, l'évêque Marowig t'en » remerciera. » Je me rendis à leurs prières, et je consacrai la pierre de l'autel dans la cellule même où était le corps de la bienheureuse.

» Lorsque nous conduisions le saint corps au lieu de la sépulture, les religieuses qui ne pouvaient pas nous suivre dans la basilique se mettaient aux fenêtres des tours et sur les murs qui entouraient le monastère; elles poussaient des cris déchirants, et personne, en les entendant, ne pouvait retenir ses larmes. Les clercs eux-mêmes qui devaient chanter l'office pouvaient à peine proférer quelques paroles entrecoupées de sanglots. »

Avant d'entrer dans la basilique, il fallut arrêter le convoi [1] à la prière des religieuses qui ne pouvaient détacher leurs yeux du cer-

[1] Baudoniv., Vit. S. Radegund., c. 5.

cueil de leur mère bien-aimée. Quand on fut arrivé au lieu de la sépulture, les religieuses non cloîtrées qui suivaient le convoi en portant des cierges se mirent en cercle autour du sépulcre.

« Après avoir fait les prières, ajoute Grégoire, je laissai le corps de la sainte dans le tombeau sans le couvrir, réservant à l'évêque du lieu l'honneur de terminer les funérailles. Après la cérémonie, je revins au monastère, et l'abbesse, accompagnée des autres religieuses, me conduisit dans tous les lieux où Radegonde avait coutume de lire et de prier. Voici sa cellule, me disait-elle les larmes aux yeux, mais notre mère n'y est plus; c'est ici le lieu où elle se prosternait et faisait ces prières qui allaient au cœur de Dieu; voici le livre dans lequel elle nous faisait la lecture; mais hélas! sa douce voix ne frappe plus nos oreilles. Voilà le fuseau sur lequel elle filait pendant les longues heures du jeûne et de la pénitence, mais nous ne voyons plus se mouvoir ses doigts chéris. A mesure qu'elle parlait, des larmes plus abondantes tombaient de tous les yeux, et la douleur de ces pieuses filles m'avait tellement ému, que je ne pourrais, en y pensant, m'empêcher de pleurer moi-même, si je ne savais que la bienheureuse Radegonde ne quitta son monastère que pour s'en aller demeurer dans les cieux. »

Agnès ne survécut pas deux ans à sa douce mère Radegonde, et on élut après elle Leubovera pour gouverner le monastère de Sainte-Croix.

Ce choix irrita une religieuse pleine d'ambition nommée Hlodhilde [1], qui se disait fille du roi Haribert. Elle était fière de sa naissance qui eût dû plutôt l'humilier, et regardait comme une sanglante injure qu'on lui eût préféré Leubovera. Quarante religieuses environ prirent son parti et s'engagèrent par serment à imputer à Leubovera des crimes capables de la faire déposer et d'élire à sa place Hlodhilde. Elles sortirent du monastère ayant à leur tête Hlodhilde et Basine, fille de Hilpérik. Ces deux vierges folles disaient : « Nous allons trouver les rois nos parents afin de leur faire connaître les outrages qu'on nous a faits. On nous a traité dans ce monastère moins en filles de rois qu'en filles de mauvaises servantes. »

Elles étaient loin de l'humilité de Radegonde qui, elle aussi, était fille de rois et qui s'était abaissée au-dessous de toutes les autres pour imiter J.-C.

Arrivée à Tours à la tête de sa troupe, Hlodhilde vint trouver

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 39.

l'évêque Grégoire, et après l'avoir salué, elle lui dit : « Saint évêque, ces filles que tu vois à ma suite ont été persécutées par l'abbesse Leubovera; je te prie de les loger et de les nourrir pendant que j'irai vers les rois nos parents leur exposer ce que nous avons souffert. » Grégoire lui répondit : « Si l'abbesse est en faute et a trangressé quelque point de la règle, allons trouver mon frère Marowig. J'examinerai avec lui sa conduite et nous lui ferons, de concert, les réprimandes qu'elle aura méritées. Quant à vous, ce que vous avez à faire, c'est de rentrer dans votre monastère, et prenez garde que l'amour du monde ne disperse le troupeau que sainte Radegonde a rassemblé, grâce à ses jeûnes, à ses prières et à ses abondantes aumônes. — Pas du tout, répondit Hlodhilde, nous irons trouver les rois.—Pourquoi, dit Grégoire, résister à mes conseils, et pour quel motif refusez-vous d'écouter l'avis d'un évêque? Je crains bien que mes confrères ne se réunissent et ne vous retranchent de la communion de leurs Églises. Ils ont promis, dans la lettre qu'ils écrivirent à sainte Radegonde, d'en agir ainsi contre ceux qui mettraient le trouble dans sa communauté. »

Grégoire donna lecture aux religieuses révoltées de cette lettre écrite par les évêques du concile de Tours et que nous avons rapportée; mais, après l'avoir entendue, Hlodhilde dit : « Rien ne peut nous arrêter et nous allons de ce pas vers les rois nos parents.» Et comme Grégoire leur avait parlé de Marowig, elle se mit à en dire beaucoup de mal et le peignit comme l'auteur des troubles du monastère [1]. Cet évêque s'était en effet toujours montré assez mal disposé envers le monastère de sainte Radegonde sur lequel il eût voulu une juridiction plus directe.

Grégoire, voyant qu'il ne pourrait persuader à Hlodhilde et à sa troupe de retourner à leur monastère, leur conseilla d'attendre au moins une saison plus favorable pour continuer leur voyage. Le temps était affreux, il tombait depuis long-temps des pluies violentes qui avaient couvert d'eau tous les chemins. Malgré cela, elles étaient venues à pied de Poitiers, et comme personne n'avait voulu, pendant la route, ni leur prêter des chevaux, ni leur donner de quoi manger, elles étaient arrivées à Tours exténuées de fatigue et dans le plus triste équipage. Elles en furent mieux disposées à écouter les propositions de Grégoire : « Votre projet, leur dit-il, est certainement déraisonnable, et vous avez tort de ne pas écouter un

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 40.

conseil qui vous épargnerait beaucoup de blâme. Mais enfin, puisque vous ne voulez pas écouter la raison, considérez au moins qu'il est impossible que vous voyagiez pendant cette saison d'hiver. Quand le printemps sera venu et que la température sera plus douce, vous pourrez aller où vous voudrez. »

Elles accédèrent à ce conseil, et ce ne fut que l'été suivant que Hlodhilde, laissant à Basine la conduite des religieuses, se mit en route pour le palais de Burgundie. Gunthramn la reçut bien, lui fit des présents et lui promit de nommer des évêques pour examiner ses difficultés avec l'abbesse. Hlodhilde, au comble de la joie, laissa dans un monastère d'Autun la sœur Constantina, fille de Burgolin, pour y attendre les évêques, et revint en toute hâte à Tours pour annoncer cette bonne nouvelle à ses religieuses. Elle les trouva moins nombreuses qu'à son départ. Plusieurs, en effet, s'étaient mariées pendant son absence. Après avoir attendu quelque temps les évêques, Hlodhilde ne les voyant pas venir, se remit en route pour Poitiers à la tête des débris de l'étrange armée qui l'avait choisie pour général. A son arrivée, elle campa dans la basilique de Saint-Hilaire et appela pour auxiliaires les voleurs, les meurtriers, les adultères et tous les criminels, afin de pouvoir soutenir un siége s'il le fallait : « Nous sommes filles de rois, répétaient Hlodhilde et Basine, et nous ne rentrerons pas au monastère que l'abbesse n'en soit chassée. »

Leur troupe s'augmenta bientôt d'une certaine recluse qui, du vivant de sainte Radegonde, s'était enfuie du monastère par-dessus le mur et avait été se réfugier dans la basilique de Saint-Hilaire, vomissant contre l'abbesse beaucoup d'accusations que Grégoire de Tours fut appelé à juger et qu'il trouva calomnieuses. Contrite de son péché, la religieuse avait demandé à rentrer dans le monastère, et on l'avait tirée avec des cordes pour la faire rentrer par le même endroit qu'elle était sortie. « Comme j'ai beaucoup péché, avait-elle dit alors, et comme j'ai offensé Dieu et ma dame Radegonde, je désire être séparée de la communauté et finir ma vie dans la pénitence. » On l'enferma dans une cellule. Mais lorsqu'elle eut entendu dire que Hlodhilde était revenue du palais de Gunthramn, elle brisa la porte de sa cellule pendant la nuit et s'enfuit à la basilique de Saint-Hilaire.

Pendant ce temps-là [1], Gondégisil, évêque de Bordeaux, réunis-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 41.

sait ses suffragants, Nicasius d'Angoulême, Saffarius de Périgueux et Marowig de Poitiers. Il se rendit avec eux et avec plusieurs clercs à la basilique de Saint-Hilaire pour y admonester les religieuses révoltées et les sommer de rentrer dans leur monastère. Celles-ci refusèrent avec opiniâtreté et les évêques lancèrent contre elles la sentence d'excommunication, conformément à la lettre écrite par les Pères du concile de Tours à sainte Radegonde. Au même instant, les brigands que Hlodhilde avait appelés à son aide se jetèrent sur les évêques et les frappèrent si cruellement, qu'ils en tombèrent sur le pavé et eurent beaucoup de peine à se relever. Les diacres et autres clercs sortirent de la basilique meurtris et roués de coups. Tous furent si épouvantés, que, sans même songer à se dire adieu, ils s'enfuirent à pied et par le premier chemin qu'ils rencontrèrent. Desiderius, diacre de Syagrius, évêque d'Autun, qui s'était trouvé dans ce désordre, sauta à cheval; il avait tellement perdu la tête, qu'il alla se jeter dans le Clein sans aviser s'il était au gué, et fit passer son cheval à la nage de l'autre côté de cette rivière.

Hlodhilde victorieuse redoubla d'audace. Elle s'empara des biens du monastère, nomma des administrateurs, obligea à force de coups les esclaves et les colons à lui obéir, et disait hautement que si elle parvenait à entrer dans le monastère, elle en jetterait l'abbesse par-dessus le mur.

Cependant Hildebert II, roi d'Austrasie, ayant appris ce qui se passait à Poitiers, ordonna au comte Macco, qui y commandait en son nom, de réprimer tous ces désordres. D'un autre côté, Gondégisil, de concert avec ses suffragants, écrivit aux évêques du royaume de Gunthramn qui étaient alors assemblés, une lettre pour leur faire part de l'excommunication qu'ils avaient lancée contre les religieuses rebelles. Ils en reçurent la réponse suivante :

« A leurs frères et seigneurs très dignes du siége apostolique, Gondégisil, Nicasius et Saffarius : Ætherius, Syagrius, Aunahar, Hesichius, Agricola, Urbicus, Félix, Veranus, Félix et Berthramn, évêques :

« Nous avons reçu la lettre de Votre Béatitude, et tout en nous réjouissant de vous savoir en bonne santé, nous avons été bien affligés en apprenant les mauvais traitements qu'on vous a fait souffrir, le mépris qu'on a fait de la règle et les outrages dont la religion a été l'objet.

» Vous nous dites que des religieuses sont sorties du monastère de Radegonde de sainte mémoire, qu'elles ont refusé d'entendre vos

admonitions, qu'elles ont profané la basilique du seigneur Hilaire par les mauvais traitements qu'elles vous ont fait souffrir à vous et aux vôtres, et que pour cela vous les avez excommuniées. Sur quoi vous demandez l'avis de notre humilité.

» Nous reconnaissons que vous avez suivi très fidèlement les saints canons d'après lesquels ceux qui se rendent coupables de tels excès doivent être excommuniés et contraints de satisfaire par la pénitence. Ainsi donc, en vous priant d'agréer l'assurance de notre respect et de notre sincère dilection, nous déclarons être d'accord avec vous, en attendant que nous puissions aviser aux moyens de prévenir de pareils scandales, dans le synode que nous tiendrons aux calendes de novembre.

» Cependant, comme le seigneur apôtre Paul nous avertit de travailler à temps et à contre-temps, par nos prédications continuelles, à corriger les pécheurs, et comme il nous assure aussi que la piété est utile à tout, nous vous engageons à supplier la miséricorde du Seigneur d'inspirer à ces pécheresses l'esprit de componction, afin qu'elles satisfassent, par de dignes pénitences, pour les péchés qu'elles ont commis, qu'elles conçoivent la bonne pensée de rentrer dans leur monastère, et que le Seigneur qui rapporta sur ses épaules la brebis errante, puisse se réjouir en voyant tout son troupeau rassemblé.

» Nous avons confiance que vous nous accorderez aussi le suffrage de vos prières.

» Moi, votre ami Ætherius pécheur, j'ose vous saluer; moi, Hésychius votre client, je vous salue respectueusement; moi, Syagrius qui vous chéris, je vous offre mes respectueuses salutations; moi, Urbicus pécheur qui vous vénère, je vous salue humblement; moi, Veranus évêque plein de vénération pour vous, je vous salue avec respect; moi, Félix votre serviteur, je me permets de vous saluer; moi, Félix votre très humble et très affectionné, j'ose vous saluer; moi, Berthramn évêque votre très humble et obéissant, j'ose vous offrir mes salutations. »

Dans les circonstances déplorables où elle se trouvait, l'abbesse[1] lut à haute voix à sa communauté la lettre que sainte Radegonde avait écrite à la fin de sa vie et elle en envoya une nouvelle copie à tous les évêques des cités voisines.

Elle n'était pas soutenue de l'évêque de Poitiers, Marowig, qui re-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 42.

doutait Hlodhilde et n'avait pas signé la lettre que ses comprovinciaux avaient adressée à leurs frères de Burgundie. Il envoya [1] même à Gondégisil son métropolitain, Porcarius abbé de la basilique de Saint-Hilaire, pour demander l'autorisation de réintégrer les rebelles en communion et d'écouter leurs réclamations. Il ne put l'obtenir.

Cependant Hildebert, fatigué des plaintes continuelles des deux partis, envoya à Poitiers le prêtre Theuthar avec mission de juger définitivement ces querelles. Celui-ci ayant cité à comparaître devant lui Hlodhilde et ses adhérentes, elles lui firent répondre : « Nous ne pouvons pas comparaître parce que nous sommes excommuniées. Qu'on nous réconcilie, et nous nous rendrons sur-le-champ à votre tribunal. » Theuthar s'en alla trouver les évêques, mais il ne put obtenir qu'elles fussent admises en communion et il retourna à Poitiers, fort embarrassé de sa mission. Il trouva le parti de Hlodhilde beaucoup moins formidable. Presque toutes ses religieuses s'étaient dispersées; les unes étaient rentrées chez leurs parents, les autres dans leurs propriétés; plusieurs étaient retournées au monastère. Leur courage n'avait pas tenu contre la rigueur de l'hiver et toute l'armée s'était débandée faute de bois pour se chauffer. Les plus braves restèrent seules autour de Hlodhilde et de Basine qui ne s'accordèrent pas long-temps entre elles, ambitionnant l'une et l'autre la gloire du commandement.

Hlodhilde l'ayant emporté sur sa rivale, résolut de faire une irruption dans le monastère de Sainte-Croix [2] et d'en tirer l'abbesse Leubovera. Elle confia cette attaque à la troupe de malfaiteurs dont elle avait demandé le patronage. Ceux-ci se jetèrent sur le monastère pendant la nuit. L'abbesse était alors tourmentée des douleurs de la goutte. Lorsqu'elle entendit le tumulte, elle se fit porter devant la châsse de la sainte Croix, afin d'en obtenir assistance. Cependant les agresseurs ayant pénétré jusques dans l'intérieur du monastère, allumèrent un flambeau de cire et, les armes à la main, coururent de côté et d'autre à la recherche de l'abbesse. Ils entrèrent dans l'oratoire et la trouvèrent prosternée à terre devant la sainte Croix. Un d'eux, plus cruel que les autres, se disposait à la couper en deux d'un coup d'épée, lorsqu'il reçut lui-même dans le flanc un coup de couteau et tomba baigné dans son sang. Au même instant, Justina, prieure du monastère, arriva dans l'oratoire avec plusieurs

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 43.
[2] *Ibid.*, lib. 10, c. 15.

autres sœurs, elle éteignit le flambeau et cacha l'abbesse sous la palle de l'autel qui était devant la châsse de la sainte Croix. Mais d'autres agresseurs arrivèrent dans l'oratoire l'épée à la main, livrèrent un lâche combat aux religieuses qui formaient comme un rempart autour de leur mère, déchirèrent leurs vêtements, les accablèrent de coups et se saisirent de la prieure qu'ils prirent pour l'abbesse. Ils lui arrachèrent son voile et la traînaient par les cheveux vers la basilique de Saint-Hilaire, lorsqu'à la faveur des premières lueurs du jour qui commençait à poindre, ils s'aperçurent de leur erreur. Ils retournèrent sur-le-champ au monastère, s'emparèrent de l'abbesse et l'enfermèrent dans un des bâtiments dépendants de la basilique de Saint-Hilaire, à côté de celui qu'habitait Basine.

Pendant cette même nuit, les infâmes soldats de Hlodhilde avaient pillé le monastère, et comme ils n'avaient pu trouver de flambeaux pour s'éclairer, ils avaient tiré du cellier une tonne enduite de poix sèche et y avaient mis le feu. A l'aide de cette lumière ils parcoururent toute la maison et emportèrent tout ce qu'ils trouvèrent à leur convenance.

Ces scènes scandaleuses arrivèrent avant les sept jours des fêtes de Pâques. L'évêque Marowig, qui en était profondément affligé et n'avait pu parvenir à les empêcher, envoya dire à Hlodhilde : « Relâche l'abbesse et pendant ces jours ne la retiens pas prisonnière, autrement je ne célébrerai pas la pâque du Seigneur; aucun cathécumène ne recevra même le baptême dans cette ville. Si tu ne mets pas l'abbesse en liberté, j'assemblerai les citoyens et irai l'enlever. » A ces mots, Hlodhilde envoya à la prison de l'abbesse quelques-uns de ses soldats et leur dit : « Si on tente de l'enlever de force, tuez-la d'un coup d'épée. » Leubovera dut la vie à un eslave du monastère nommé Flavianus, qui la fit entrer dans la basilique elle-même de Saint-Hilaire : c'était un asile inviolable.

Les succès de Hlodhilde augmentaient toujours de plus en plus son audace et celle des malfaiteurs qu'elle avait à ses ordres. Ces hommes féroces allaient souvent au monastère et tuèrent plusieurs personnes auprès du tombeau de sainte Radegonde et devant la châsse de la sainte Croix. Enfin la cruauté et l'orgueil de Hlodhilde allèrent si loin, que Basine, méprisée par elle, commença à se repentir et se dit à elle-même : « J'ai erré en suivant l'orgueilleuse Hlodhilde; je ne reçois d'elle maintenant que des mépris pour récompense et je vis en rébellion contre mon abbesse. » Cette pensée salutaire porta ses fruits; elle rentra dans le devoir, alla trouver

l'abbesse dans son asile et s'humilia devant elle. Leubovera lui pardonna et la reçut avec bonté.

Comment raconter, dit Grégoire, tous les maux qui se commirent! A peine se passait-il un jour sans un meurtre, une heure sans querelles, un instant sans pleurs!

Le roi Hildebert d'Austrasie, pour mettre un terme à ces atrocités, pria Gunthramn son oncle de s'entendre avec lui, afin que des évêques des deux royaumes pussent s'assembler, prononcer un jugement canonique et remédier au désordre. Hildebert nomma pour juges Grégoire de Tours, Ebrégisil de Cologne et Marowig de Poitiers; Gunthramn désigna Gondégisil de Bordeaux et ses suffragants. Mais ces évêques, se souvenant de la manière dont on avait traité ceux qui avaient entrepris les premiers de comprimer la révolte, refusèrent de se rendre à Poitiers, jusqu'à ce que les séditieux fussent mis à la raison. Hildebert envoya alors à Macco, comte de la ville, l'ordre d'employer la force si on faisait résistance. Hlodhilde, l'ayant appris, mit sa troupe en bataille et en plaça une partie devant la porte de l'oratoire du monastère, qui était devenu comme sa forteresse. Macco se dirigea de ce côté, et voyant les révoltés sous les armes tomba sur eux à coups de barres de fer, de javelots et d'épées. A cette vue, Hlodhilde saisit la croix du Seigneur que tout-à-l'heure encore elle méprisait et s'avança au-devant des soldats en s'écriant : « Ne me faites aucune violence; je suis reine, fille de roi et cousine de roi. Veillez à ce que vous allez faire, un temps pourrait venir où je saurais en tirer vengeance. » Les soldats, sans s'occuper de ce qu'elle disait, continuaient à s'emparer de ses criminels complices et à les jeter, chargés de chaînes, hors du monastère. On les attacha à des poteaux, et, après les avoir accablés de coups, on coupa aux uns la peau de la tête, aux autres les mains, les oreilles ou les narines. La sédition fut ainsi apaisée.

Alors les évêques se rendirent à Poitiers, et ayant pris séance, citèrent les deux partis à paraître devant eux. Hlodhilde accusa l'abbesse des crimes les plus infâmes et ne put en prouver aucun. Leubovera se défendit avec une candeur qui attestait son innocence. Les évêques, après avoir examiné scrupuleusement l'affaire, déclarèrent Leubovera innocente et la rétablirent dans sa charge. Pour Hlodhilde et Basine, il fut aisé de constater leurs crimes et elles furent excommuniées. Basine s'était reconciliée avec Hlodhilde. Au lieu de se soumettre, elles allèrent trouver le roi Hildebert, renouvelèrent devant lui les accusations que les évêques avaient jugées calomnieuses, et, pour s'attirer ses bonnes grâces, lui nommèrent

certaines personnes qu'elles prétendaient en relations avec son ennemie Frédégonde. Hildebert fit arrêter ceux qu'elles lui avaient désignés et les trouva innocents.

Les évêques du royaume d'Austrasie s'étant, vers ce temps-là, réunis à Metz pour juger l'évêque de Reims Ægidius, Hlodhilde et Basine se présentèrent au concile. Basine se jeta aux pieds des évêques, demanda pardon de tout ce qui s'était passé et promit de rentrer à son monastère pour y vivre en charité avec l'abbesse et observer exactement la règle. Hlodhilde protesta, au contraire, qu'elle n'y rentrerait jamais tant que Leubovera serait abbesse. Les évêques ne devaient pas désirer l'y voir rentrer, et comme le roi Hildebert intercéda pour elle, on leva l'excommunication. Basine retourna au monastère de Sainte-Croix et Hlodhilde s'en alla dans une maison que le roi lui avait donnée [1].

Ainsi se terminèrent ces querelles qui durent étonner à une époque où l'état monastique était si florissant.



III.

Le roi Gunthramn et l'Église de Burgundie. — Gunthramn à Paris. — Meurtre de Prætextatus. — Cruautés de Frédégonde. — Son hypocrisie. — Gunthramn veut tirer vengeance de la mort de Prætextatus. — Il en est empêché par la conjuration de Gondobald. — Plusieurs évêques impliqués dans cette conjuration. — Gunthramn à Orléans. — Son entrevue avec les évêques qu'il soupçonne d'avoir favorisé la conjuration. — Grégoire de Tours vient lui demander la grâce de deux conjurés. — Gunthramn et Grégoire. — Rapports de Gunthramn et des évêques pendant son séjour à Orléans. — Concile assemblé pour juger les évêques impliqués dans la conjuration. — Berthramn de Bordeaux et Palladius de Saintes. — Saint Théodore de Marseille. — Ursicinus de Cahors, sa condamnation. — Grands évêques du royaume de Burgundie. — École du palais de Gunthramn. — Ætherius. — Aunahar et Austregisil. — École épiscopale de Syagrius d'Autun. — Conciles du royaume de Burgundie. — Législation. — Amour de Gunthramn pour le peuple. — Il est obligé de déclarer la guerre aux Wisigoths pour venger la mort d'Ingonde et de son époux Hermenigilde. — Ravages de son armée. — Procès fait aux ducs de cette armée. — Rekared, roi des Wisigoths, se fait catholique et demande la paix. — Hildebert envoie à Gunthramn une ambassade pour l'engager à faire la paix avec Rekared. — Grégoire de Tours, chef de l'ambassade — Son entrevue avec Gunthramn. — Union de Hildebert et de Gunthramn. — Frédégonde en est jalouse. — Elle veut capter la bienveillance de Gunthramn et lui demande de présenter au baptême son fils Hloter qui n'était pas encore baptisé. — Gunthramn y consent et reste cependant uni avec Hildebert. — Mort de Gunthramn. — Son caractère.

584—593.

Hilpérik était mort lorsque éclatèrent les troubles du monastère de Sainte-Croix, et il n'avait laissé qu'un fils âgé de quatre mois nom-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 16, 17, 20.

mé Hloter. C'était un faible appui pour Frédégonde. Cette femme atroce qui avait fait assassiner l'infortunée Galswinte, le roi Sighbert et les enfants d'Audovère, était encore accusée d'avoir fait tuer Hilpérik lui-même, dans la crainte qu'il ne punît ses amours adultères avec Landri. Le peuple était furieux contre elle. Aussi, dès qu'elle fut veuve, dit Grégoire de Tours [1], elle se hâta de gagner la basilique de Paris, où elle fut protégée par l'évêque Ragnemod.

Voyant plusieurs des Franks du palais de Soissons passer à celui d'Austrasie, elle songea à réclamer l'appui de Gunthramn et à lui confier la tutelle de son fils.

Le bon roi de Burgundie était aussi pacifique que ses frères Hilpérik et Sighbert avaient été remuants et ambitieux. Au milieu des discordes qu'excitèrent entre Hloter et Hildebert leurs mères Frédégonde et Brunehilde, il n'apparut que pour offrir son arbitrage à ces deux implacables ennemies et faire des menaces qu'il n'exécutait pas.

Frédégonde, abandonnée et prévoyant que Hildebert ne laisserait pas impunis le meurtre de son père et la mort cruelle de Galswinte, sœur de sa mère, implora Gunthramn dont elle connaissait la bonté, et lui envoya des députés pour lui dire [2] : « Que mon seigneur vienne et prenne le gouvernement du royaume de son frère; j'ai un petit enfant que je désire mettre dans ses bras et moi-même je me soumets humblement à sa puissance. » C'était la première nouvelle que le bon roi de Burgundie recevait de la mort de son frère; il le pleura amèrement et marcha sur Paris avec son armée. Tandis qu'il arrivait d'un côté, Hildebert arrivait de l'autre; mais les Parisiens ne reçurent que Gunthramn qui s'appliqua à réparer les injustices de Hilpérik. Il rendit tous les biens que les leudes du roi son frère avaient injustement ravis, fit beaucoup de présents aux églises et confirma les testaments des morts qui avaient institué les églises leurs héritiers, testaments autrefois supprimés par Hilpérik; il se montra bienveillant envers tout le monde et fit beaucoup de bien aux pauvres. Il ne se fiait pas cependant aux hommes au milieu desquels il était obligé de vivre, et il n'allait jamais à l'église ou ailleurs sans être accompagné d'une garde considérable. Un dimanche, après que le diacre eût fait faire silence au peuple [3] afin

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 7, c. 4.

[2] *Ibid.*, c. 5, 6, 7, 8.

[3] Nous avons fait remarquer, dans l'exposé de la liturgie gauloise, que le diacre imposait silence au peuple après l'antienne de *prælegere* ou introït.

qu'il écoutât les messes [1], le roi Gunthramn se tourna vers les assistants et dit : « Je vous en conjure, hommes et femmes qui êtes ici présents, gardez-moi une fidélité inviolable et ne me tuez pas comme vous avez tué dernièrement mes frères. Laissez-moi au moins pendant trois ans élever mes neveux que j'ai faits mes fils adoptifs, de peur qu'après ma mort, ce qu'à Dieu ne plaise, vous ne périssiez avec eux, n'ayant plus personne de notre famille capable de vous défendre. » A ces mots, tout le peuple tomba à genoux et fit une prière pour le roi.

Tandis que Gunthramn était à Paris [2], Prætextatus de Rouen vint l'y trouver pour le prier de faire reviser son jugement. Après la mort de Hilpérik, les citoyens de Rouen avaient rappelé ce saint évêque de son exil et l'avaient reçu avec des transports de joie et comme en triomphe. Frédégonde, en le voyant arriver à Paris, sentit renaître toute sa haine. Elle prétendait qu'on ne devait pas recevoir un homme qui avait été déposé du ministère épiscopal par quarante-cinq évêques. Le roi allait convoquer un concile pour examiner cette cause, lorsque l'évêque de Paris, Ragnemod, lui dit : « Sachez que les évêques lui ont infligé une pénitence, mais ne l'ont pas déposé de l'épiscopat. » Dès-lors le roi le reçut et l'admit à sa table [3]. Avant de quitter Paris, Gunthramn ordonna à Frédégonde de se retirer dans le domaine de Reuil situé au territoire de Rouen [4]. Elle y fut accompagnée par les hommes les plus considérables du royaume de Hilpérik qui l'y laissèrent ensuite avec l'évêque Melantius qu'elle avait placé sur le siége de Rouen après le jugement de Prætextatus, et qui venait d'en être chassé.

Frédégonde, se voyant comme abandonnée au fond de ce domaine, passa son temps à former les plus noirs complots, et contre Brunehilde, dont la position au palais d'Austrasie était plus brillante que

[1] On appelait *messes* les leçons dites au pupitre ; nous l'avons fait observer dans les notes du premier volume de cette Histoire. On donnait aussi ce nom aux différentes parties de l'office.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 7, c. 16.

[3] Promotus, qui avait été maintenu dans son évêché de Châteaudun par Sighbert, fut déposé après la mort de ce roi. Il vint à Paris prier Gunthramn de lui rendre son évêché. Pappolus, évêque de Chartres, s'y opposa, et montra au roi le décret du concile de Paris. Promotus ne put donc obtenir de Gunthramn que les biens qui lui appartenaient dans le Dunois, où il demeura avec sa mère. (Greg. Tur., Hist., lib. 7, c. 17.)

[4] Greg. Tur., Hist., lib. 7, c. 19.

la sienne, et contre Gunthramn qui ne lui avait fait que du bien, et contre tous ceux enfin qu'il lui prenait fantaisie de faire périr. Comme elle avait une habitation à Rouen [1], elle voyait souvent l'évêque Prætextatus et lui faisait des menaces : « Un temps viendra, lui dit-elle un jour, que je te ferai revoir le lieu de ton exil. » Et Prætextatus lui répondit : « En exil et hors de l'exil, j'ai toujours été, je suis et je serai évêque, et toi, tu ne jouiras pas toujours de la puissance royale. Moi, par la grâce de Dieu, je passerai de l'exil dans le royaume des cieux, et toi, de ton royaume tu tomberas dans l'abîme. Au lieu de faire des menaces, il serait plus sage à toi d'en finir avec tes méchancetés et tes folies, de te convertir, de renoncer à cet orgueil qui bouillonne toujours dans ton cœur, de chercher enfin à mériter la vie éternelle et à élever l'enfant que tu as mis au monde. »

Frédégonde s'en alla furieuse contre l'évêque, dissimulant cependant la rage qui dévorait son ame.

Or le jour de la résurrection du Seigneur [2] étant arrivé, l'évêque s'était rendu de bonne heure à l'église pour y chanter l'office. Il avait entonné l'antienne selon la coutume, et il s'appuyait sur son siége pendant le chant des psaumes, lorsqu'un cruel meurtrier s'approcha et lui enfonça un couteau sous l'aisselle. Il jeta un grand cri, appelant les clercs à son aide ; mais aucun de ceux qui étaient là en grand nombre ne vint le secourir et il se traîna seul jusqu'à l'autel. Il y fit sa prière, étendit vers la sainte Eucharistie ses mains teintes de sang, se munit du viatique du corps et du sang du Seigneur et lui rendit grâces à genoux sur les degrés de l'autel [3]. Pendant ce temps-là, des fidèles plus courageux que les clercs étaient accourus ; ils l'emportèrent entre leurs bras et le couchèrent dans son lit. Bientôt Frédégonde arriva pour lui faire visite avec le duc Beppolène et Answald ; elle osa lui adresser ces paroles : « O saint évêque, nous déplorons avec ton peuple le malheur qui vient de t'arriver. Plût à Dieu qu'on pût nous faire connaître celui qui s'est rendu coupable d'un tel forfait, il expierait son crime dans les supplices qu'il a mérités. » L'évêque, indigné de tant d'hypocrisie, lui répondit : « Eh ! qui m'a donc frappé, si ce n'est celle qui a tué tant de rois, qui a répandu si souvent le sang innocent, qui a causé au royaume

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 8, c. 31.

[2] C'est-à-dire le dimanche.

[3] Greg. Tur., Hist., lib. 8, c. 31. — Act. Episcop. Rhotomag.

tant de malheurs? — J'ai d'habiles médecins, répondit tranquillement Frédégonde, ils pourront guérir ta blessure, accepte leurs soins. — C'est inutile, ajouta l'évêque, Dieu veut que je quitte ce monde; mais toi, qui as commandé tant de crimes, tu seras maudite sur la terre et Dieu vengera mon sang sur toi. » Frédégonde se retira satisfaite du succès de son crime, et Prætextatus, après avoir mis ordre aux affaires de sa maison, rendit l'esprit. Il fut enseveli par Romakar, évêque de Coutances, qui l'avait connu et aimé pendant son exil.

Tous les citoyens de Rouen et surtout les principaux d'entre les Franks qui habitaient cette ville furent remplis d'une grande douleur. Un de ces seigneurs franks vint à Frédégonde et lui dit : « Tu as déjà commis bien des crimes en cette vie, mais tu n'as rien fait de pire que d'ordonner le meurtre d'un prêtre de Dieu. Que le Seigneur venge bientôt le sang innocent! Nous poursuivrons ce forfait, et désormais tu ne pourras plus exercer de telles cruautés. » Comme le Frank se retirait après avoir dit ces paroles, un serviteur de Frédégonde accourut à lui pour le convier à sa table, et celui-ci ayant refusé, elle le fit prier d'accepter au moins un coup à boire, afin qu'il ne sortît pas d'une maison royale sans avoir pris quelque chose. C'eût été, en effet, contre les règles. Le Frank ne put refuser, il reçut un breuvage composé à la manière des peuplades germaniques, de vin, d'absinthe et de miel. Ce breuvage était empoisonné. A peine l'eût-il bu qu'il ressentit d'atroces douleurs, comme si on lui eut déchiré les entrailles. Voyant ses compagnons sur le point de boire comme lui la liqueur empoisonnée : « Fuyez, fuyez, malheureux! s'écria-t-il, où vous mourrez avec moi. » A ces mots, ils jettent la coupe et s'enfuient. Le Frank courageux monta aussi sur son cheval et les suivit; mais bientôt sa vue s'obscurcit, il chancela, et à la troisième stade, il tomba mort.

Leudowald, évêque de Bayeux, à la nouvelle de l'attentat commis contre Prætextatus son métropolitain, envoya des lettres à tous les prêtres, et, après avoir pris conseil, fit fermer toutes les églises de Rouen, afin que le peuple n'assistât point aux divines solennités, jusqu'à ce qu'on eût découvert le coupable. Il fit saisir quelques personnes qui, dans les tourments de la question, avouèrent que le crime avait été commis, d'après les ordres de Frédégonde. Elles ajoutaient que cette reine avait envoyé des meurtriers pour le tuer luimême, et qu'il n'avait dû la vie qu'à ses clercs qui l'entouraient toujours et le gardaient soigneusement.

Le roi Gunthramn, ayant eu connaissance du crime dont on accusait Frédégonde, envoya au palais de Hloter trois évêques, Arthemius de Sens, Veranus de Cavaillon et Agræcius de Troyes, chargés de rechercher le coupable et de le lui amener. Mais les Franks chargés de la tutelle de Hloter leur répondirent : « De tels crimes nous déplaisent et nous voulons en tirer vengeance. Mais, s'il est parmi nous quelque coupable, on ne doit pas le conduire devant votre roi, puisque nous pouvons nous-mêmes, avec la sanction royale, en faire justice. » Alors les évêques répondirent : « Sachez que si la personne qui a commis ce crime n'est pas mise en jugement, notre roi viendra et mettra tout votre pays à feu et à sang. Il est évident que c'est la même qui a tué l'évêque et empoisonné le Frank. » Après avoir ainsi parlé, ils s'en allèrent sans avoir pu obtenir de réponse raisonnable et en protestant que jamais Melantius, qui déjà avait été mis à la place de Prætextatus pendant son exil, n'exercerait dans l'Église de Rouen les fonctions épiscopales.

Cependant la mort cruelle de Prætextatus faisait grand bruit dans tout le pays[1], et il n'y avait qu'une voix pour accuser Frédégonde de ce crime. Cette femme conçut, pour s'en laver, un projet qui ne pouvait naître qu'en son infernal génie, ce fut d'en poursuivre elle-même la vengeance. Ayant donc fait saisir le malheureux esclave qui n'avait été que l'instrument de sa cruauté, elle le fit rouer de coups. « C'est toi, lui disait-elle, qui as fait tomber sur moi cette accusation en tuant Prætextatus, évêque de la ville de Rouen. » Et elle le livra au neveu de l'évêque. Celui-ci l'ayant fait mettre à la torture, il avoua tout et dit : « Pour commettre le crime, j'ai reçu de la reine Frédégonde cent sous d'or, cinquante de l'évêque Melantius, cinquante de l'archidiacre de la cité. En outre, on me promit que je serais affranchi avec ma femme. » En entendant ces paroles, le neveu de Prætextatus se jeta comme un furieux sur l'esclave et le coupa en morceaux. Pour Frédégonde, son crime resta impuni et elle fit même replacer Melantius sur le siége épiscopal encore teint du sang qu'il avait contribué à faire verser.

Gunthramn ne put exécuter ses menaces. Ce fut peut-être la conjuration de Gondobald qui l'empêcha de poursuivre un crime dont il connaissait bien le véritable auteur.

Gondobald se donnait pour fils de Hloter I.er, roi de Soissons, et prétendait avoir droit à la puissance royale au même titre que son

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 8, c. 41.

frère Gunthramn et ses neveux Hloter et Hildebert. Après des courses aventureuses à travers les Gaules et l'Italie, il s'était réfugié à Constantinople, d'ou le rappelèrent plusieurs personnages importants, entre autres le patrice Mummolus, de famille gallo-romaine, et les Franks Garakar et Bladaste, ainsi que plusieurs évêques qui prirent son parti. Gunthramn soupçonnait principalement Théodore de Marseille, Berthramn de Bordeaux [1], Palladius de Saintes, Nicasius d'Angoulême et Antidius d'Agen. Il mit une armée à la poursuite de Gondobald. Les conjurés furent bientôt sans espoir, sacrifièrent leur prétendant et périrent presque tous. Garakar et Bladaste se réfugièrent dans la basilique de Saint-Martin.

Or, Gunthramn étant venu à Orléans, Grégoire de Tours s'y rendit afin d'obtenir leur grâce.

« Lorsque Gunthramn vint à Orléans, dit Grégoire [2], il se montra vraiment grand aux citoyens. Il allait dans les maisons de ceux qui l'invitaient et acceptait les repas qui lui étaient offerts. Il reçut beaucoup de présents et en fit de plus grands encore avec une touchante bonté. Il arriva dans la ville un jour de fête de Saint-Martin, c'est-à-dire le quatre des nones du cinquième mois [3]. Une foule immense de peuple alla au-devant de lui avec des bannières et des drapeaux en chantant ses louanges. Les uns chantaient en langue syriaque, les autres en langue latine; les Juifs eux-mêmes, dans leur langage, criaient avec les autres : « Vive le roi! qu'il vive sur » ses peuples pendant de longues années! Et ils ajoutaient : Que » toutes les nations t'adorent, fléchissent le genou devant toi et » qu'elles te soient soumises. »

Ces éloges exagérés ne plurent pas au roi, et, lorsqu'après avoir assisté à l'office il se mit à table, il dit : « Malheur à cette mauvaise race des Juifs, toujours perfide et hypocrite! Ils ont voulu, par leurs flatteries, m'amener à rebâtir leur synagogue qui a été détruite par les chrétiens, mais je ne le ferai pas, Dieu le défend. » Les évêques qui étaient alors à Orléans étaient à table avec le roi. Au

[1] Berthramn fut évêque de Bordeaux avant Gondégisil, dont nous avons parlé à propos de la révolte des religieuses de Poitiers. Pour mettre de l'ordre dans les récits confus de l'époque mérowingienne, on ne peut pas suivre scrupuleusement l'ordre chronologique.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 8, c. 1, 2, 3, 6, 7.

[3] 4 juillet, fête de la Translation du corps de saint Martin. Grégoire fait commencer l'année au mois de mars.

milieu du repas, il leur dit : « Je vous prie de venir demain me bénir dans ma maison ; votre présence sera pour moi une grâce et la faveur céleste coulera sur moi avec les paroles de votre bénédiction. »

Dès le matin, le roi ayant visité les lieux saints pour y faire sa prière, entra chez Grégoire qui logeait à la basilique du saint abbé Avitus. L'évêque de Tours accourut tout joyeux à sa rencontre et le pria d'accepter, dans sa maison, les eulogies de saint Martin. Le bon roi ne refusa pas, but un coup, invita Grégoire à sa table et s'en alla gaîment. Parmi les évêques qui étaient à Orléans, on distinguait Berthramn de Bordeaux et Palladius de Saintes, que le roi n'aimait pas, parce qu'ils avaient pris le parti de Gondobald. On eût beaucoup de peine à obtenir qu'il les invitât, et il ne céda qu'aux prières des autres évêques. Berthramn s'étant rendu à l'invitation, le roi demanda en le voyant : « Quel est celui-ci? » car il y avait long-temps qu'il ne l'avait vu. On lui dit : « C'est Berthramn, évêque de la ville de Bordeaux. — Ah! dit le roi, mille actions de grâces, mon très cher père, de ce que tu as été si fidèle à ta famille. Tu aurais dû savoir que tu étais mon parent par ma mère, et tu n'aurais pas dû attirer sur ta famille une peste étrangère. » Après d'autres reproches semblables, le roi se tourna vers Palladius et lui dit : « Évêque Palladius, je n'ai pas de grands remercîments à te faire; car (ce qui n'est pas très beau pour un évêque) tu m'as trompé trois fois en m'envoyant des avis mensongers. En même temps que tu m'écrivais des lettres d'excuse, tu appelais mon frère par d'autres lettres. C'est Dieu lui-même qui a pris ma cause, car tandis que je vous traitais comme les Pères de l'Église, vous cherchiez à me tromper. » Il dit ensuite aux évêques Nicasius et Antidius : « Et vous, très saints Pères, veuillez dire ce que vous avez fait pour le bien du pays et l'avantage de notre royaume. » Les évêques ne répondirent pas et le roi se lava les mains, reçut la bénédiction des évêques et se mit à table d'un air joyeux, comme s'il n'eût pas été question des affronts qu'il avait reçus.

On était à la moitié du repas, lorsque Gunthramn, se tournant vers Grégoire, lui demanda de faire chanter son diacre qui, la veille à l'office, avait chanté le psaume responsoir. Lorsqu'il eut fini, le roi voulut que Grégoire fît chanter tous les évêques qui étaient à table; chacun fit de son mieux et chanta devant le roi un psaume responsoir. Le reste du repas se passa en causeries amicales.

Le lendemain, le roi alla à la chasse. A son retour, Grégoire vint

lui présenter Garakar et Bladaste, autrefois partisans de Gondobald. Gunthramn refusa de les voir.

Le lendemain le spirituel évêque, voyant encore ses prières inutiles, prit tout-à-coup un ton solennel et dit : « O roi, que Ta Puissance m'écoute! C'est mon maître qui m'a envoyé en ambassade vers toi; que pourrai-je rapporter à celui qui m'a envoyé, puisque tu ne veux me donner aucune réponse? » Le roi, très étonné, lui dit : « Eh! quel est ce maître qui t'a envoyé? — C'est saint Martin, répondit Grégoire en souriant. Le bon Gunthramn ne put refuser plus long-temps, permit de lui représenter Garakar et Bladaste, puis, après leur avoir reproché vivement leurs ruses et leurs perfidies, finit par leur pardonner et leur fit rendre les biens qu'on leur avait enlevés.

Le jour du Seigneur étant arrivé, le roi se rendit à l'église pour y assister aux solennités des messes. Les évêques cédèrent à Palladius l'honneur d'officier. Comme il entonnait la Prophétie[1], le roi demanda qui était l'officiant. Quand il eut appris que c'était Palladius : « Quoi, s'écria-t-il en colère, c'est cet homme toujours infidèle et perfide envers moi qui prononcera en ma présence les paroles divines! Je sors de l'église et je ne veux pas entendre prêcher mon ennemi. » Et il se levait en effet pour sortir. Les évêques, émus de l'affront que recevait leur frère, accoururent au roi et lui dirent : « Nous l'avons vu à ta table et tu as reçu de lui la bénédiction, pourquoi veux-tu le mépriser maintenant? Si nous avions su qu'il te fût odieux, nous en aurions choisi un autre pour célébrer l'office; mais puisqu'il a commencé, permets qu'il termine; si tu as quelque grief contre lui, tu le porteras devant un tribunal qui prononcera une sentence canonique. » Pendant ce temps-là, Palladius, tout confus, s'était retiré dans le sacrarium. Gunthramn ayant consenti à ce qu'il fût rappelé, il continua l'office. Il fut même de nouveau invité à la table du roi ainsi que Berthramn, et ces deux évêques s'y échauffèrent tellement l'un contre l'autre, qu'ils se reprochèrent mutuellement force adultères, fornications et parjures. Beaucoup en riaient; mais d'autres, plus sages et plus clairvoyants, gémissaient de voir entre des prêtres de Dieu cette altercation diabolique[2]. En

[1] C'est-à-dire le cantique *Benedictus*, qui se disait à la place du *Gloria in excelsis* dans plusieurs églises.

[2] Palladius pouvait avoir à se reprocher quelque duplicité dans sa conduite politique; mais il était vertueux, et est reconnu comme saint. Berthramn de Bordeaux était un fort mauvais évêque, d'une conduite plus que suspecte, et très orgueilleux.

quittant le roi, ils s'engagèrent à se rendre au concile qui devait les juger, et ils en donnèrent des cautions.

Ce concile se tint à Mâcon et fut présidé par le saint patriarche [1] Priscus de Lyon, qui ouvrit ainsi la première séance [2] :

« Frères et co-évêques, rendons grâces à Dieu de nous avoir réunis et de nous avoir accordé la consolation de nous voir en bonne santé. » Les autres métropolitains [3] lui répondirent : « Très saint frère, nous avons beaucoup de joie de voir assemblés en concile tous les évêques du royaume du roi Gunthramn ; prions la majesté divine de nous conserver ce roi pendant de longues années, et de nous accorder, à nous qui ne sommes qu'un même corps dont J.-C. est la tête, la grâce de ne jamais rien faire qui soit contraire à la divine volonté. » Tous les évêques du concile dirent en s'adressant aux métropolitains : « Très saints Pères, nous ressentons aussi une grande joie de nous voir réunis, après avoir été si long-temps sans nous voir ; nous vous prions de faire en sorte qu'on traite avec le plus de diligence qu'il sera possible les différentes affaires qui devront être proposées, de peur que l'hiver ne nous surprenne et ne nous retienne long-temps éloignés de nos Églises, dont plusieurs sont très éloignées. » Les métropolitains répondirent : « Nous réglerons ensemble, avec l'aide du Seigneur, les points sur lesquels nous jugerons nécessaire de délibérer, et nous avons l'espoir que vous ne ferez aucune difficulté de vous soumettre à ce que l'Esprit Saint nous aura inspiré. C'est l'indivisible Trinité qui nous a réunis à ce concile ; travaillons donc avec accord à faire de sages régle-

[1] On donnait quelquefois, au VI.ᵉ siècle, le nom de patriarche aux métropolitains.

[2] II Concil. Matiscon.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 381.

[3] Les métropolitains qui assistèrent à ce concile étaient : Evantius de Vienne, Prætextatus de Rouen, Berthramn de Bordeaux, Artemius de Sens, Sulpitius de Bourges. Ce concile se tint en 585, c'est-à-dire un an avant la mort de saint Prætextatus de Rouen. Nous avons fait remarquer qu'on ne pouvait suivre l'ordre chronologique, pendant l'époque mérowingienne, sans jeter dans les récits la plus étrange confusion. Saint Prætextatus lut dans le concile plusieurs prières qu'il avait composées pendant son exil. Il désirait sans doute les faire adopter pour les offices de l'Église ; mais, quoiqu'elles fussent bien écrites, elles ne plurent pas à tous les évêques, et quelques-uns trouvèrent qu'on n'y avait pas assez observé les règles de l'art.

Sylvestre de Besançon et Emeritus d'Embrun ne sont point nommés dans les Actes du concile parmi les métropolitains. Besançon était donc encore de la province de Lyon, et Embrun de la province d'Arles.

ments, de peur que notre silence ne nous rende coupables devant Dieu, et ne soit une cause de chute pour les peuples. »

Le concile, suivant les intentions de Gunthramn, commença par instruire le procès des évêques partisans de Gondobald, et surtout de Théodore de Marseille, de Berthramn, de Palladius et d'Ursicinus de Cahors.

Berthramn, Palladius et Oreste de Bazas furent condamnés à nourrir pendant toute sa vie Faustianus, qu'ils avaient ordonné évêque d'Acqs, et qui avait été nommé à ce siége par Gondobald. Il ne fut pas prouvé qu'ils eussent directement fait partie de la conjuration, et ils furent déclarés innocents sur ce point. Ursicinus de Cahors fut seul condamné pour cette cause; on lui imposa une pénitence de trois ans, pendant laquelle il lui fut défendu de se couper la barbe et les cheveux, de manger de la viande et de boire du vin, de célébrer la messe, d'ordonner des clercs, de bénir le chrême et de donner des eulogies. Il conserva cependant l'administration temporelle de son Église.

Théodore de Marseille, que Gunthramn regardait comme un des plus chauds partisans de Gondobald, se justifia pleinement devant le concile. Ce saint évêque eut pendant sa vie bien des persécutions à supporter de la part des rois franks, qui avaient l'œil ouvert sur Marseille, un des points les plus importants des Gaules, et la porte par laquelle pouvaient y entrer les empereurs d'Orient, qui n'avaient point renoncé aux provinces du vieil empire d'Occident. Théodore fut exilé et emprisonné plusieurs fois. Ses vertus et ses miracles vinrent toujours prouver son innocence. Il se conduisit d'une manière sublime pendant une peste qui ravagea son Église. A la première nouvelle qu'il eut du fléau, il quitta le palais de Hildebert, où il était alors, et accourut se dévouer au soulagement de son peuple. Malgré ses soins, la cité fut dépeuplée, et il fut réduit à s'enfermer, avec le petit nombre d'habitants qui restait, dans la basilique de Saint-Victor, où il passa les jours et les nuits en prières pour fléchir la miséricorde du Seigneur et désarmer sa colère [1].

Lorsque le concile eut terminé l'examen de l'affaire relative à la conjuration de Gondobald, un évêque, qui se croyait très habile, se leva et entreprit de démontrer aux Pères du concile que le nom d'*homo* ne pouvait convenir à la femme. On lui prouva par l'Écriture que ce mot était applicable à l'espèce humaine tout entière, et

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 22.

on passa à la rédaction des canons disciplinaires, beaucoup plus utiles que les vaines discussions d'une prétendue subtilité.

Nous donnerons ces réglements dans l'exposé de la législation ecclésiastique établie dans les conciles assemblés par les soins de Gunthramn. Ce roi, bien inspiré par la piété qui est utile à tout, travailla activement à la réforme des abus que rendaient assez communs les mœurs à demi-sauvages des Franks et leurs lois encore barbares. Il tint, de concert avec les évêques et les seigneurs de son royaume, un assez grand nombre de ces assemblées qu'on a appelées des conciles, et qui étaient aussi politiques que religieuses. Les principaux de ces conciles sont : le premier de Mâcon [1], un de Lyon, spécialement convoqué pour aviser aux moyens d'apaiser les troubles qui agitaient le royaume [2]; un autre qui se tint deux ans après dans la même cité; le concile de Valence, le deuxième de Mâcon, et plusieurs autres mentionnés par Grégoire de Tours.

Gunthramn se trouva, dans ces conciles, entouré d'un grand nombre d'évêques distingués, non-seulement par leur sainteté, mais aussi par leurs lumières [3]. L'Église ne participait pas autant qu'on pourrait le croire à l'ignorance trop répandue parmi les Franks : les sciences ecclésiastiques étaient cultivées avec soin, surtout dans le royaume de Burgundie, où les évêques gallo-romains, plus nombreux que dans les royaumes de Neustrie et d'Austrasie, avaient conservé plus d'amour pour la science.

Gunthramn avait subi sur ce point leur influence, et l'école de son palais était florissante. Elle était sous la direction d'Ætherius, homme plein de sagesse et de prudence, qui était en même temps cher au roi, qui lui confiait les secrets les plus importants, et au peuple, qui lui décerna le titre de *père de la patrie* [4]. Sous un maître aussi distingué, l'école du palais de Burgundie eut

[1] I Concil. Matiscon. (581). — Concile de Lyon (581). — Autre concile de Lyon (583). — Concile de Valence (584). — 2.e Concile de Mâcon (585).

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 6, c. 1.

[3] Parmi les évêques du premier concile de Mâcon, on remarque un certain Hiconius, qui fut probablement le premier évêque de Maurienne. Cette ville fut érigée en siége épiscopal sous le règne de Gunthramn, qui ne voulait pas qu'une partie de ses sujets fût soumise à l'évêque de Turin. Maurienne prit à cette époque le nom de Saint-Jean, parce qu'une femme y apporta d'Orient un doigt de saint Jean-Baptiste.

[4] Bolland., ad diem 27 aug., de S. Ætherio.

beaucoup d'éclat, et on en vit sortir deux hommes qui firent la gloire de l'Église Gallo-Franke : Aunahar et Austrégisil.

Aunahar[1] naquit à Orléans d'un père gallo-romain, nommé Pastor, et d'une mère franke qui s'appelait Ragnoare. Recommandé dès son enfance au roi Gunthramn, il fut élevé au palais; mais il se sentit de bonne heure plus de goût pour l'Église que pour les honneurs du monde. Il s'enfuit un jour du palais dans la basilique de Saint-Martin, bâtie à Châlons par le roi Gunthramn, et s'y fit tonsurer.

Autun avait alors un grand évêque, c'était Syagrius[2]. Aussitôt qu'il eut appris la fuite d'Aunahar à la basilique de Saint-Martin, il conçut le désir d'en enrichir son école épiscopale et l'envoya chercher. Aunahar se rendit avec joie à Autun, et Syagrius se plut à lui communiquer tous les trésors de science qu'il possédait lui-même. Il fit de rapides progrès dans les sciences et dans la vertu, et on le choisit pour remplir le siége d'Auxerre, qu'avait illustré saint Germain. Il fut le digne successeur de ce grand évêque par sa charité et son zèle pour la discipline ecclésiastique. Il abandonna à son Église les grands biens qu'il possédait dans les territoires d'Orléans et de Blois, régla en détail les prières publiques qui devaient être en usage dans son Église, et tint avec tous ses clercs un synode dont il nous reste de sages et curieuses décisions. Nous les ferons connaître dans l'exposé des travaux législatifs des évêques de Burgundie.

Aunahar conserva aussi les bonnes traditions de l'école de Syagrius, et son école épiscopale devint très célèbre. On y remarquait surtout un Africain, nommé Stephanus, qui écrivait avec facilité en prose et en vers. Nous avons une lettre que lui adressa Aunahar pour l'engager à écrire en prose la Vie de saint Amator, et en vers celle de saint Germain, les plus célèbres de ses prédécesseurs.

« Comme j'ai eu mille preuves de ta science, lui dit-il[3], j'ai

[1] Bolland., 25 septemb. — On appelle vulgairement ce saint, Aunaire ou Aunacaire.

[2] Bolland., 27 aug., de S. Syagrio.

[3] Bolland., ad 25 septemb. — Les Bollandistes (*Comment. præv.*, *ad Vit. S. Aunahar.*, § 4.) donnent deux lettres adressées par le pape Pélage à S. Aunahar. Par la première, on voit que l'évêque d'Auxerre lui avait demandé des reliques, et qu'il avait déploré les malheurs de l'Italie désolée par les Lombards. Pélage lui répond qu'il ne faut pas se contenter de pleurer, mais exciter les rois

pensé à t'imposer une obligation ; elle ne sera pas pour toi une peine, un fardeau écrasant, mais un honneur et un moyen de t'élever jusqu'au ciel. Tu sais, très cher frère, que les goûts sont très diversifiés dans la nature humaine, et que, parmi les savants eux-mêmes, on distingue la même variété que dans la masse : les uns préfèrent la prose, et les autres, les syllabes mesurées et cadencées des vers. J'ai conçu l'idée de satisfaire ces goûts différents, et d'écrire plusieurs Vies de saints, les unes en style ordinaire, et les autres en vers. Je réclame ton concours pour cette œuvre, et j'attends de ton amitié que tu m'écriras en vers la Vie du très bienheureux évêque Germain, et en prose celle de saint Amator. »

Stephanus promit les ouvrages que lui demandait Aunahar ; mais il est probable qu'il ne put composer que la Vie de saint Amator [1]. Parmi les disciples du saint évêque d'Auxerre, il faut mentionner son neveu Lupus, qui fut depuis évêque de Sens ; Teterius, qui joignit à l'étude des belles-lettres celle de la philosophie, et saint Austrégisil, qu'il avait connu à l'école du palais de Burgundie.

Austrégisil [2] avait été recommandé à Gunthramn comme Aunahar. Il reçut les leçons d'Ætherius. Le roi l'affectionnait beaucoup, et lui avait donné la charge de lui présenter le linge lorsqu'il se lavait les mains. Ætherius avait aussi conçu pour Austrégisil une affection particulière. Aucun de ses disciples n'avait à un plus haut degré l'amour de la prière et des saintes rigueurs de la pénitence. Par amour pour la chasteté, Austrégisil refusa un mariage avantageux, et tout son désir était d'entrer dans le clergé. Il obtint du roi, par le moyen d'Ætherius, la permission de quitter le palais, et il se retira auprès de son ami Aunahar d'Auxerre, qui le tonsura et l'initia aux sciences ecclésiastiques.

Ætherius ayant été élevé sur le siége de Lyon après la mort de saint Priscus, Austrégisil se mit sous la discipline de son ancien maître, qui le fit prêtre et abbé de la basilique du bienheureux

franks à lui porter secours. Dans sa seconde lettre, Pélage félicite Aunahar de son zèle pour construire des églises, et lui envoie les nouvelles reliques qu'il lui avait demandées pour ces églises. Il le remercie de ses efforts pour procurer du secours à l'Italie, et de son amour pour Rome, où Aunahar serait allé si les Lombards ne lui eussent pas rendu ce voyage impossible.

[1] Bolland., ad 25 septemb. — Hist. litt. de France par les Bénédictins, t. III.

[2] Il était né à Bourges. (*V. ejus Vit. apud Bolland.*, 20 *maii.*) On le nomme vulgairement saint Outrille.

confesseur Nicetius (S. Nizier de Lyon). Il fut ensuite élevé sur le siége de Bourges.

L'école épiscopale de cette cité avait conservé l'éclat que lui avait donné le grand évêque Sulpitius, surnommé *le sévère*. Saint Remi de Bourges étant mort, dit Grégoire de Tours [1], Sulpitus fut fait évêque, grâce surtout au roi Gunthramn. Comme plusieurs lui offraient des présents pour obtenir cet évêché, le roi leur répondit: « Ce n'est pas notre habitude de vendre l'épiscopat, et c'est très mal à vous de vouloir l'acheter. Un tel marché nous rendrait digne d'encourir l'infamie d'un gain honteux, et vous ferait comparer à Simon-le-Magicien. Comme Dieu l'a fait connaître, Sulpitius sera évêque de Bourges. » Sulpitius était un homme très noble et des premiers sénateurs des Gaules, distingué par son éloquence, et sans égal dans la poésie.

Austrégisil fut un de plus dignes successeurs de Sulpitius, et il eut la gloire de former à son école épiscopale Sulpitius, surnommé le Pieux [2], qui lui succéda et dont nous parlerons ailleurs.

Outre ces grands évêques, le royaume de Gunthramn possédait encore Austrène d'Orléans, frère de saint Aunahar d'Auxerre [3]; Desiderius de Vienne [4], qui avait tant d'ardeur pour la science, qu'il donnait lui-même des leçons publiques de grammaire dans sa cité épiscopale. Il avait été élevé aux Ordres successivement par saint Philippe, saint Evantius et saint Verus auquel il succéda. Saint Aregius de Gap [5] n'était pas moins célèbre que Desiderius, et avait été élevé à l'école épiscopale de Châlons, illustrée principalement par saint Agricola. L'école d'Autun avait donné à l'Église Marius d'Avenche, qui continua la Chronique de saint Prosper [6], et Virgilius, le digne ami de Syagrius, qui, après l'avoir fait abbé du monastère de Saint-Symphorien, contribua puissamment à le faire élire évêque d'Arles [7], à la place de Licerius, qui avait été référendaire du roi Gunthramn [8]. Ces évêques, et beaucoup d'autres

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 6, c. 39.
[2] Vit. S. Austreg.; apud Bolland., 20 maii.
[3] Bolland., 25 septemb.
[4] *Ibid.*, 23 maii.
[5] *Ibid.*, 1 maii.
[6] Hist. litt. de France par les Bénédictins, t. III.
[7] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 23.
[8] *Ibid.*, lib. 8, c. 39.

moins célèbres, souvent réunis en concile par Gunthramn, établirent des réglements pleins de sagesse dont nous devons offrir l'analyse. On peut les rapporter à quatre titres principaux : 1.° le clergé; 2.° les pratiques religieuses et la liturgie ; 3.° les institutions sociales et la répression des abus; 4.° la réforme des superstitions [1].

1.° Canons relatifs au clergé :

La continence était toujours la vertu recommandée aux clercs majeurs. Les conciles défendent aux évêques, aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres d'habiter avec d'autres femmes que leur aïeule, leur mère, leur sœur, leur tante ou leur nièce. Le premier concile de Mâcon dit même qu'ils ne pourront demeurer avec ces proches parentes qu'en cas de nécessité. C'est qu'on aimait beaucoup mieux voir tous les clercs d'une paroisse vivre en commun, que de les voir disséminés avec leurs parents au milieu du monde. Il est défendu aux évêques de laisser entrer une femme dans leur chambre, si ce n'est en présence de deux prêtres ou de deux diacres. Les clercs convaincus de n'avoir pas gardé la continence seront dégradés, et si l'archiprêtre n'avertit pas l'évêque ou l'archidiacre des péchés qu'il sait avoir été commis par les prêtres, les diacres ou les sous-diacres soumis à sa juridiction, il sera excommunié un an, et les coupables seront déposés [2].

On sait qu'on donnait alors le titre d'archiprêtre à des prêtres placés à la tête de paroisses importantes. Ils avaient droit de surveillance sur les clercs exerçant le saint ministère, dans un rayon plus ou moins étendu, et avaient la direction d'écoles ecclésiastiques quelquefois fort importantes. On doit remarquer qu'ils pouvaient faire leur rapport à l'archidiacre aussi bien qu'à l'évêque, ce qui prouverait que ce fonctionnaire avait dans ses attributions, avec l'administration générale du temporel et des revenus de la maison épiscopale, l'examen des causes ecclésiastiques.

Il était sans doute, sous la surveillance de l'évêque, le chef du tribunal qui existait dans toutes les églises épiscopales, et où devaient être jugées toutes les causes des clercs. Ceux-ci étaient obligés de soumettre leurs causes à ce tribunal, et il leur était défendu d'avoir recours aux tribunaux laïques, sous peine de trente-

[1] Les canons de ces conciles sont dans le Recueil du père Sirmond. (Concil. antiq. Gall., t. I.)

[2] I Concil. Matiscon., can. 1, 3, 11. — III Lugdun., can. 1. — Synod. Autessiod., can. 20.

deux coups de fouet pour les clercs mineurs, et d'un mois de prison pour les clercs majeurs. Les juges laïques ne pouvaient mettre les clercs en prison que pour des causes très graves, comme l'homicide, le vol ou le maléfice; le tribunal épiscopal jugeait tout le reste [1].

Les évêques ne pouvaient être jugés que dans le concile de la province. Si quelqu'un avait des plaintes à porter contre un évêque, il devait s'adresser au métropolitain, qui assemblait ses comprovinciaux, afin d'examiner l'affaire. Celui qui ne procédait pas ainsi pour se faire rendre justice contre un évêque était excommunié [2].

On regardait, avec raison, comme indigne d'un évêque d'être traîné devant les tribunaux laïques, et les conciles, dans leurs réglements, ne perdaient jamais de vue la considération dont le clergé devait jouir pour l'honneur de l'Église et le bien de la société. C'est dans ce but qu'ils défendent à tous les clercs d'assister au jugement ou à l'exécution des criminels; de chanter ou de danser dans les festins, de porter des saies et d'autres vêtements ou chaussures à l'usage des laïques [3].

Plusieurs clercs voulaient sans doute adopter la chaussure et les habits courts des barbares. Le concile d'Agde en avait déjà fait la défense. Le vêtement romain était plus modeste que le vêtement des barbares et devait ainsi attirer aux clercs plus d'égards. Le deuxième concile de Mâcon fit un canon fort curieux sur le respect que les laïques devaient aux ecclésiastiques [4]: « Si un laïque, dit-il, rencontre sur son chemin un clerc dans les Ordres majeurs, il doit lui faire une profonde salutation. Si le clerc et le laïque sont à cheval, le laïque se découvrira pour saluer le clerc; mais si ce dernier est à pied, le laïque devra descendre de son cheval pour lui rendre hommage. »

2.° Canons relatifs aux pratiques religieuses et à la liturgie :

L'archevêque [5] ne devait point célébrer l'office divin sans être

[1] I Concil. Matiscon., can. 8, 7. — II Matiscon., can. 10. — On appela depuis ces tribunaux *officialités*.

[2] II Concil. Matiscon., can. 9.

[3] *Ibid.*, can. 19. — Synod. Autessiod., can. 33, 34, 40. — I Concil. Matiscon., c. 5.

[4] II Concil. Matiscon., c. 15.

[5] C'est la première fois que nous remarquons le mot d'archevêque pour dési-

revêtu du *pallium*[1], et il était défendu aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres de remplir leurs fonctions à la messe ou d'y assister sans être à jeun.

Il est ordonné à tous les prêtres des paroisses d'envoyer quelqu'un à la maison épiscopale pour y demander quel jour on devra célébrer la pâque, afin de pouvoir l'annoncer au peuple le jour de l'Épiphanie. Ils s'y rendront eux-mêmes, vers le milieu du carême, pour recevoir le saint-chrême; et s'ils ne le peuvent, ils y enverront leur archidiacre ou leur archi-sous-diacre. On devait porter le saint-chrême avec le même respect que les reliques des saints, dans un vase destiné à cet usage et qu'on avait soin d'envelopper d'un linge[2].

Le carême était suivi des fêtes de Pâques, qui devaient durer six jours, pendant lesquels il était défendu de travailler. Les évêques ne pouvaient pas célébrer ces fêtes hors de leur Église, non plus que les fêtes de Noël.

Ces fêtes étaient, comme celles de Pâques, précédées d'un carême qui commençait à la fête de Saint-Martin, et pendant lequel on devait jeûner trois jours par semaine : les lundi, mercredi et vendredi. Dans ces jours de jeûne, on suivait à la messe le même rit que dans le carême, et on devait y instruire le peuple des canons. Les veilles ou vigiles de Pâques, de Noël et des autres grandes solennités, on devait s'abstenir de manger pendant la nuit et jeûner jusqu'à la deuxième heure du jour, c'est-à-dire sept heures du matin. Les fidèles avaient coutume d'assister à l'office de la nuit aux grandes fêtes, et le deuxième concile de Mâcon les engage même à y assister dans la nuit du samedi au dimanche[3].

Pour sanctifier le dimanche, il fallait s'abstenir de tous les travaux spécialement défendus par les canons, comme d'atteler des bœufs, de travailler à la terre, etc. Il était même défendu de plai-

gner un métropolitain. On le trouve bien en quelques légendes et dans le testament de saint Césaire; mais cette dernière pièce ne nous est peut-être pas parvenue dans toute sa pureté, et les légendes où le nom d'archevêque se trouve sont évidemment postérieures au VI.e siècle.

[1] Il faut entendre ici un ornement différent du pallium donné par le pape; car les archevêques ou métropolitains n'avaient pas tous reçu du pape la permission de le porter. On donnait le nom de pallium à l'étole.

[2] I Concil. Matiscon., can. 6. — Synod. Autessiod., can. 19, 2, 6.

[3] II Concil. Matiscon., can. 2, 1. — II Lugdun., can. 5. — I Matiscon., can. 9. — Synod. Autessiod., can. 11.

der ce jour-là; si un avocat transgressait ce précepte, il était chassé pour toujours du barreau, et son client perdait sa cause. Si un habitant de la campagne ou un esclave travaillait le dimanche, il devait être condamné à recevoir un certain nombre de coups de bâton; le clerc ou le moine qui ne respectait pas cette défense était excommunié pour six mois [1].

Dans leurs canons sur la liturgie, les évêques traitèrent principalement de ce qui avait rapport à l'administration du baptême et de l'Eucharistie.

C'était la coutume, dans l'Église primitive, de donner le baptême d'une manière solennelle pendant les fêtes de Pâques; mais peu-à-peu les fidèles avaient pris l'habitude de faire baptiser leurs enfants à toutes les fêtes des martyrs, et à peine si on avait à Pâques deux ou trois personnes à baptiser. Les conciles de Burgundie ordonnèrent de ne faire baptiser les enfants qu'à Pâques, hors le cas de nécessité. Pendant le carême, à des jours déterminés, les parents devaient apporter leurs enfants à l'église, afin qu'on leur imposât les mains et qu'on leur fit l'onction de l'huile des catéchumènes. Les jours où on devait présenter les enfants s'appelaient jours d'examens ou de scrutins, parce qu'on y interrogeait les adultes pour connaître s'ils étaient capables d'être baptisés.

Quant à l'Eucharistie, le synode d'Auxerre signale un abus déplorable qui s'était introduit dans *la consécration du sang du Seigneur*, et qui consistait à prendre, pour matière de la consécration, du vin mêlé de miel. Comme les fidèles apportaient ordinairement à l'église la matière du sacrifice, les Franks ou Burgundes apportaient leurs boissons ordinaires, c'est-à-dire des liqueurs fermentées ou du vin mêlé de miel et d'absinthe. Le synode défend de se servir, pour le saint-sacrifice, d'autre liqueur que de vin mêlé d'eau.

Il est défendu de dire deux messes sur le même autel, dans un même jour. Un prêtre ne devait pas surtout dire la messe sur un autel le jour où un évêque l'y avait dite. Il fallait être à jeun pour célébrer la messe, excepté le jour de la Cène du Seigneur ou Jeudi-Saint. Ce jour-là, on la disait après le repas du soir, pour imiter plus parfaitement Notre Seigneur J.-C., qui institua la sainte Eucharistie après le repas pascal. Les fidèles devaient être aussi à jeun pour communier, ainsi que les enfants, auxquels on donnait,

[1] Synod. Autessiod., can. 16. — II Concil. Matiscon., can. 1.

trempées dans du vin, les particules de la sainte Eucharistie qui restaient après le sacrifice. Ces particules étaient distribuées aux enfants deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi [1].

Quand les femmes venaient communier, elles ne pouvaient ni recevoir l'Eucharistie dans la main comme les hommes, ni toucher à la palle du Seigneur ou nappe d'autel. Elles devaient avoir un linge blanc sur lequel elles recevaient la sainte hostie, qu'elles portaient elles-mêmes à leur bouche. Il leur était défendu de communier sans avoir sur la tête un voile nommé *dominical*, et celle qui ne l'avait pas était obligée de remettre sa communion au dimanche suivant [2]. La plupart des fidèles communiaient chaque dimanche.

Ce jour-là, à la messe, ils étaient tenus, sous peine d'excommunication, de faire des offrandes de pain et de vin. On faisait aussi des offrandes semblables aux messes des morts; mais l'Église ne recevait pas celles qu'on aurait voulu faire pour ceux qui étaient morts hors de son sein, comme ceux qui s'étaient suicidés [3].

Ces offrandes étaient un des moyens de subvenir aux dépenses du culte et à la subsistance des clercs et des pauvres. Tous les fidèles étaient en outre obligés, comme dans l'ancienne Loi, de donner à l'Église la dixième partie de leurs revenus chaque année. Il paraît qu'au VI.e siècle on n'observait pas très scrupuleusement cette loi, suivie religieusement dans les premiers siècles, suivant les Pères du deuxième concile de Mâcon. Ce concile frappe d'excommunication ceux qui ne paieront pas cette contribution, que le clergé devait employer à soulager les pauvres et à racheter les captifs [4].

3.° Institutions sociales et répression des abus :

Le soin des pauvres et de tous les malheureux est fortement recommandé, par les conciles que nous analysons, aux évêques qui étaient les administrateurs généraux des biens et des revenus ecclésiastiques.

L'évêque, dans son diocèse, était obligé de nourrir et vêtir tous les lépreux. *Afin d'empêcher le vagabondage*, il lui est ordonné de recueillir les voyageurs sans asile. La maison de l'évêque devait être

[1] Synod. Autessiod., can. 18, 8, 10. — II Concil. Matiscon., can. 3, 6.

[2] Synod. Autessiod., can. 36, 37, 42.

[3] II Concil. Matiscon., can. 4. — Synod. Autessiod., can. 17. — Ces offrandes de pain sont l'origine des offrandes du pain bénit.

[4] II Concil. Matiscon., can. 5.

ouverte à tous, sans distinction. Il était défendu d'y nourrir des éperviers, ce qui eût été une dépense inutile, et des chiens, de peur que les malheureux qui y viendraient demander des secours ne fussent mordus [1].

Il était difficile de pousser plus loin la sollicitude pour les pauvres. Ce fut toujours le privilége de l'Église d'*aimer* les êtres souffrants. On peut remarquer que, pour éteindre la mendicité et arrêter le vagabondage, l'Église avait établi, dès les premiers siècles, la contribution de tous ceux qui possédaient, ce qu'on a voulu faire passer comme une admirable invention des gouvernements modernes les plus parfaits. Elle avait même dépassé ces gouvernements en établissant, pour le soulagement des pauvres, *l'impôt en nature, proportionnel aux revenus*, moyen bien préférable à l'impôt en argent, toujours le même, sans égard aux diverses circonstances qui devraient le modifier pour chaque individu. Cet impôt en argent peut quelquefois atteindre dans son nécessaire le petit propriétaire qui se trouve obligé de concourir au soulagement des pauvres d'une manière disproportionnée avec son revenu, diminué accidentellement par des malheurs imprévus, et lorsque lui-même aurait besoin des secours de la charité.

Nous avons exposé les réglements faits, dans les conciles antérieurs, pour l'affranchissement des esclaves; mais il arrivait souvent que des héritiers avides réclamaient, devant les tribunaux laïques, les esclaves affranchis par l'Église suivant la volonté des testateurs. Le deuxième concile de Mâcon décida que les causes de ceux qui avaient été affranchis dans l'église seraient de la compétence de l'évêque, qui pourrait appeler le juge ordinaire ou quelque autre laïque pour l'assister dans le jugement. De plus, l'asile de l'église était ouvert aux esclaves malheureux, et ils trouvaient là, comme tous les opprimés, du pain, un logement et des amis disposés à prendre en main leur cause et à les défendre [2].

Auprès des basiliques épiscopales et des sanctuaires les plus vénérés, il y avait un local plus ou moins vaste, attenant à l'église et à la maison de l'évêque. C'était l'asile des réfugiés que l'Église prenait sous sa protection.

Que d'injustices et de violences l'Église a comprimées! Plus on approfondit les admirables lois qu'elle établit dans ces temps de com-

[1] III Concil. Lugdun., c. 6. — II Matiscon., can. 11, 13.

[2] II Concil. Matiscon., can. 7, 8.

motions sociales, plus on voit à découvert le doigt de la Providence, qui l'entoura d'influence et de force, vis-à-vis des peuples et des gouvernements, pour protéger le faible et diriger les forts et les puissants. Elle fut placée comme un contrepoids nécessaire à la prédominence de cette race victorieuse qui eût dépouillé, comprimé la race vaincue engourdie et sans vigueur, si sa férocité naturelle n'eût trouvé un frein dans une autorité que sa foi lui rendait vénérable et sacrée.

L'Église ne protégeait pas seulement la personne mais aussi le bien des faibles; elle frappait d'excommunication les seigneurs qui s'emparaient de force des biens des particuliers, ou demandaient au roi d'en être mis en possession. Les veuves et les orphelins étaient le plus ordinairement dépouillés de ce qu'ils possédaient, et les tribunaux ordinaires leur rendaient bien peu justice. Le deuxième concile de Mâcon réserva leurs causes à l'évêque, et défendit, sous peine d'excommunication, aux juges laïques d'en connaître, si ce n'est en présence de l'évêque ou de son archidiacre, qui se constituaient ainsi les avocats des malheureux [1].

4.° Canons sur la réforme des superstitions :

L'Église a eu dans tous les temps un aussi grand zèle pour extirper la superstition du cœur des peuples que pour répandre les pratiques salutaires du véritable culte.

C'était une mauvaise coutume conservée du paganisme, de se déguiser, le premier jour de janvier, en s'affublant de peaux de vache ou de cerf. On n'osait pas ce jour-là prêter quelque chose à son voisin, mais, en revanche, on mettait à sa porte des tables chargées de viandes que venaient dévorer ceux qui faisaient d'ignobles mascarades.

On condamna ces *étrennes diaboliques* et on interdit, sous des peines sévères, les déguisements. On défendit aussi de se réunir, aux veilles des fêtes, en des maisons particulières, pour y acquitter les vœux qu'on aurait faits aux buissons, aux arbres et aux fontaines. On ne devait acquitter de vœux que dans l'église en donnant son aumône aux pauvres inscrits sur la matricule. Il paraît que c'était principalement aux Vigiles de la fête de saint Martin, que ces superstitions avaient lieu. Le synode d'Auxerre abolit ces Vigiles et défendit de faire des figures de pieds ou de petites figures d'hommes pour les jeter sur les chemins dans un but superstitieux;

[1] II Concil. Matiscon., can. 14, 12.

il défendit encore de consulter les sorciers, les devins ou les augures, d'interroger les sorts des saints ou d'exercer certaines divinations à l'aide du bois et du pain [1].

L'Église a toujours cherché à entretenir dans l'ame des fidèles le sentiment chrétien dans toute sa pureté. Dans ses lois, il est facile de voir avec quelle énergie elle lutta contre la superstition et la barbarie dans ces siècles mêmes que l'on faisait, assez gratuitement toutefois, absolument barbares, et dont on faisait, plus gratuitement encore, retomber sur l'Église la barbarie et les superstitions.

Nous ne finirons pas l'analyse des décrets des conciles de Burgundie, sans donner un aperçu de ceux qu'ils promulguèrent au sujet des Juifs, très nombreux dans les Gaules, comme nous l'avons déjà remarqué.

Le premier concile de Mâcon leur défendit d'exercer aucune charge de judicature envers les chrétiens et d'être collecteurs d'impôts. Ils ne devaient pas sortir de leurs maisons depuis le jour de la Cène ou Jeudi-Saint, jusqu'au premier jour des fêtes de Pâques. Il leur était ordonné de respecter le clergé et de ne s'asseoir en présence des évêques qu'après en avoir obtenu la permission. Un chrétien ne devait jamais manger avec un Juif, et si un Juif avait un esclave chrétien, il était obligé de le céder pour une somme d'argent très modique [2].

Parmi les canons de ces conciles, nous en voyons plusieurs qui règlent certains points appartenant au domaine purement civil et administratif. C'est une preuve que les conciles n'étaient plus simplement des assemblées religieuses. Les évêques étaient législateurs de l'Église et de l'État, les rois eux-mêmes réclamaient leur concours pour la confection des lois. Nous avons sur ce point un document intéressant. C'est un discours prononcé par le roi Gunthramn au deuxième concile de Mâcon; il est ainsi conçu [3] :

« Après avoir mûrement considéré ce qui pouvait être le plus utile à notre royaume et à nos peuples, nous avons reconnu que ce sont les crimes si nombreux qui se commettent aujourd'hui qui ont excité la colère du Seigneur et attiré sur nous tous ces fléaux qui nous accablent, toutes ces maladies qui font périr les hommes et les troupeaux.

[1] Synod. Autessiod., can. 1, 3, 4, 5, 12, 13.

[2] I Concil. Matiscon., can. 13, 14, 15, 16.

[3] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 391.

» C'est à vous surtout que je m'adresse, ô saints évêques, à vous, qui avez reçu de Dieu la charge et l'autorité paternelles! J'espère de votre sollicitude que vous travaillerez, par vos fréquentes prédications, à diriger et à corriger les peuples confiés à vos soins. Tous cherchant à mieux vivre, Dieu sans doute sera désarmé, nous délivrera des maux qui nous accablent, et nous donnera des jours plus sereins.

» Je le sais, nous pouvons faire des lois; mais c'est vous surtout, prêtres de Dieu, qui avez reçu la mission de prêcher ses commandements, et je dois vous faire souvenir que vous vous rendez coupables des péchés des autres si vous gardez un criminel silence et si vous cessez de vous élever contre les crimes de vos enfants. Et moi aussi, établi par Dieu dépositaire de l'autorité royale, je ne pourrais éviter sa colère si je ne prenais pas soin de ceux qui me sont soumis.

» C'est pourquoi nous défendons expressément de travailler et de plaider les dimanches et les fêtes. Il ne sera permis de faire, ces jours-là, que les choses de première nécessité, comme de préparer à manger.

» Secondez-nous, saints évêques, et de concert avec vos prêtres, les juges et les hommes probes et notables, travaillez à la réforme des mœurs. Inspirez l'amour du bien, et que l'Église ait la consolation de voir ses enfants purifiés des souillures de leurs péchés. Si quelqu'un, clerc ou laïque, méprise vos avis, il faut qu'il éprouve la rigueur des canons et des lois. Les magistrats civils doivent réprimer, suivant les lois, ceux que les évêques ne peuvent corriger. »

L'alliance des deux pouvoirs s'établissait d'elle-même, et par la force même des choses, avant d'être réglée et définie d'une manière positive.

Gunthramn publia en forme de décret le discours qu'il avait prononcé devant les Pères du concile. Il l'accompagna de recommandations importantes sur la manière de rendre la justice et finit en disant : « Nous voulons que tous ces articles que nous publions soient observés, parce que nous les avons arrêtés dans le saint concile de Mâcon. »

Gunthramn semble vouloir donner par là à ses lois un caractère plus respectable. L'autorité ecclésiastique était en effet alors plus forte que l'autorité royale elle-même, aussi fit-elle confirmer au concile de Valence toutes les donations et fondations qu'il avait faites. Les monastères qui avaient eu le plus de part à ses libéralités étaient ceux de Saint-Symphorien d'Autun et de Saint-Bénigne de Dijon.

Il bâtit en outre une église magnifique en l'honneur de saint Marcel [1] et un monastère à Châlons-sur-Saône [2].

Craignant que par la suite les églises et les monastères qu'il avait fondés ou dotés fussent dépouillés de leurs biens, il fit écrire aux évêques du concile de Valence par son référendaire Asclépiodote, une lettre dans laquelle il les priait de confirmer de leur autorité les donations que lui, sa femme et ses filles avaient faites.

Le concile de Valence rendit à ce sujet le décret suivant [3] :

« Étant assemblés dans la ville de Valence par ordre du très glorieux roi Gunthramn, pour aviser aux moyens d'apporter remède aux souffrances des pauvres, nous avons cru devoir rendre d'abord le décret qu'il a fait demander au saint concile par son référendaire Asclépiodote. Comme il nous a témoigné le désir de voir confirmées par notre autorité apostolique et par nos signatures les donations que lui, son épouse Austrehilde d'heureuse mémoire, et ses deux filles Hlodberge et Hlodhilde ont faites ou feront dans la suite aux églises; nous avons jugé que des évêques ne pouvaient qu'autoriser et encourager la dévotion louable dont ils ont donné l'exemple. Aussi, le saint concile, assisté de Dieu, a décrété à l'unanimité par cette présente constitution, que toutes les donations faites par ledit seigneur roi, par son épouse ou ses filles, et qui pourront être faites dans la suite à la basilique de Saint-Marcel, au monastère de Saint-Symphorien ou à d'autres lieux saints, ne pourront être aliénés ni par les évêques des lieux, ni par les rois futurs, même du consentement des évêques.

» Si quelqu'un est assez téméraire pour usurper quoique ce soit de ces biens, qu'il soit frappé d'anathême, par le jugement de Dieu, comme meurtrier des pauvres, et qu'il soit, comme sacrilége, condamné aux supplices éternels. »

On ignore quels furent les moyens adoptés au concile de Valence pour apporter remède à la misère du peuple qu'accablaient deux fléaux, la peste et la famine. Gunthramn s'efforça, par tous les moyens possibles, de soulager son peuple. Non-seulement il convoqua dans ce but le concile de Valence, mais il prit soin, comme

[1] Saint Marcellus, martyrisé à Châlons avec saint Valerianus. (*V.* liv. 1.er de cette Histoire.)

[2] Fredeg., Chron., c. 1.

[3] Apud Sirm., *op. cit.*, t. I, p. 379.

l'aurait fait un bon évêque, dit Grégoire de Tours [1], d'ordonner des remèdes capables de guérir les maux que les péchés avaient attirés sur le monde. Il fit assembler tout le peuple à l'église, voulut qu'on y célébrât des Rogations avec grande dévotion, que personne ne prît pour nourriture que du pain d'orge et ne bût que de l'eau pure, et il ordonna que tous assistassent assidûment aux Vigiles. On fit pendant trois jours cette pénitence comme il l'avait prescrit. Pour lui, il répandit des aumônes plus abondamment encore que de coutume. Il montrait tant de sollicitude pour tout son peuple, qu'on le considérait, non-seulement comme un roi, mais comme un évêque du Seigneur.

C'était le plus grand éloge que le peuple pût faire de ce bon roi, qui partageait les sentiments vraiment chrétiens du clergé pour le peuple, pour tous les malheureux et les opprimés : le vrai chrétien les place toujours, dans son cœur, avant les grands et les puissants du monde. Le peuple conçut tant de reconnaissance pour Gunthramn, qu'il le vénérait et lui attribuait des miracles.

Gunthramn fut obligé d'interrompre ses œuvres charitables et ses travaux législatifs pour porter la guerre chez les Wisigoths [2].

Ces peuples, chassés des Aquitaines par Hlodowig, s'étaient maintenus dans la Narbonnaise. Ils étaient restés ariens, et avaient vécu cependant en assez bonne harmonie, surtout avec les Franks-Austrasiens, depuis le mariage de Brunehilde. La fille de cette reine, nommée Ingonde, avait épousé Herménigild, fils aîné du roi Leuvigild. Or, Ingonde était catholique, et Gonswinte, femme de Leuvigild, était une arienne fanatique qui mit tout en œuvre pour gagner Ingonde à sa secte. Elle commença par employer les paroles les plus affectueuses et les plus douces pour l'engager à se faire rebaptiser; mais Ingonde, ferme dans sa foi, et ennuyée des obsessions de la vieille reine, lui dit d'un ton ferme et décidé : « Il me suffit d'avoir été une fois purifiée de la tache originelle par un baptême salutaire ; j'y ai confessé l'égalité des trois personnes de la Trinité : c'est là ma foi, je m'y tiens et je n'en changerai pas.» A ces mots, Gonswinte entra dans une telle fureur, qu'elle se jeta sur Ingonde, la saisit par les cheveux, la terrassa et la foula aux pieds avec tant de cruauté qu'elle la mit tout en sang. Elle la fit ensuite dépouiller de ses vêtements et jeter dans une piscine, comme pour la baptiser malgré elle. Ingonde resta ferme dans sa foi, et Leuvi-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 21.
[2] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 38; lib. 8, c. 30.

gild, pour mettre fin aux scènes qui se renouvelaient chaque jour dans son palais, donna à son fils Herménigild une ville où il se retira avec son épouse.

Ingonde y entreprit la conversion de son mari, qui, après bien des résistances, se fit catholique. Sa constance dans la foi prouva que sa conviction était ferme et sincère. Leuvigild, son père, fut si irrité de sa conversion, qu'il se saisit de lui et le fit mourir. Ingonde fut livrée aux Grecs, et mourut en Afrique. Gunthramn voulut venger sa nièce et déclara la guerre aux Wisigoths.

Des bandes indisciplinées, conduites par des ducs sans autorité, se dirigèrent sur leur pays, et, chemin faisant, commirent les plus affreux ravages, pillèrent les églises et tuèrent les prêtres eux-mêmes au pied des autels. C'était le Frank dans toute sa férocité. Leuvigild ne tenta point de résister à une telle invasion; il laissa ces bandes se charger de butin, et lorsqu'il les vit reprendre le chemin de leur pays sans ordre et sans songer à se tenir sur leurs gardes, il tomba sur elles et en fit une affreuse boucherie. Gunthramn fut désolé de cette défaite, et plus encore des crimes et des ravages commis pendant l'expédition. Les ducs ne trouvèrent de refuge contre son indignation que dans la basilique de Saint-Symphorien, à Autun. Le roi, s'y étant rendu pour la fête du saint martyr, consentit à les voir, mais à condition qu'ils se présenteraient pour l'examen juridique de leur cause. Ils le promirent, et Gunthramn convoqua quatre évêques et les principaux seigneurs pour les juger. Les ducs ayant comparu, le roi parla ainsi dans l'assemblée : « Comment pourrions-nous aujourd'hui gagner des victoires, nous qui sommes si peu fidèles à suivre les exemples de nos pères? Pour eux, ils bâtissaient des Églises, plaçaient en Dieu leur espérance, vénéraient les martyrs, honoraient les prêtres; voilà pourquoi ils soumirent tant de nations ennemies avec le secours de Dieu. Mais nous, nous ne craignons point Dieu, nous pillons les choses saintes, nous tuons les ministres, nous dispersons avec mépris les reliques des saints. Il est impossible de gagner la victoire lorsque l'on commet de tels crimes; aussi, nos bras sont-ils sans force, nos glaives sont-ils émoussés, nos boucliers inutiles à notre défense. Si le mal doit m'être imputé, que Dieu m'en punisse; mais si c'est vous, dit le roi en s'adressant aux ducs, qui avez méprisé mes ordres et négligé d'obéir à mes commandements, vos têtes tomberont sous la hache. C'est un exemple pour toute l'armée, quand un des chefs est puni de mort. Examinons ce que nous avons à faire;

il faut suivre la justice, et celui qui la mépriserait mériterait que la vengeance du peuple tombât sur sa tête. Sachez qu'il vaut mieux qu'un petit nombre de coupables périsse que d'exposer tout le pays à la colère divine. » Le roi ayant ainsi parlé, les ducs répondirent : « Très bon roi, il ne serait pas facile d'exprimer la grandeur de ta bonté ; de dire ce qu'il y a en toi de crainte de Dieu, d'amour pour l'Église, de respect pour les prêtres, de compassion pour les pauvres, de libéralité envers les malheureux. Tout ce que Votre Gloire a dit est vrai et juste ; mais que pouvons-nous faire quand tout le peuple se plonge dans les vices et se complaît dans l'iniquité ? Nul ne craint ni roi, ni duc, ni comte. Si quelqu'un désapprouve le mal et s'efforce de le réprimer pour prolonger ta vie, aussitôt le peuple se soulève, se jette sur cet homme sage, et sa vie est en danger s'il ne prend pas la fuite, ou ne consent pas à se taire. » Le roi dit ensuite : « Je ne veux pas que le blâme des désordres qui ont été commis me poursuive plus long-temps. Ainsi, que celui qui a suivi la justice, vive ; que celui qui a transgressé mes ordres soit condamné à mort. » On ignore quel fut le sort des ducs ; car la séance fut subitement interrompue par un courrier qui vint annoncer que le second fils de Leuvigild, Rékared, était entré avec son armée sur le territoire de la province d'Arles. Gunthramn y envoya le duc Leudegisil, avec des troupes, pour garder ses frontières. Rékared y commit quelques ravages ; mais bientôt il embrassa la foi catholique, et envoya demander au palais d'Austrasie la paix et la main de Hlodswinte, fille de Brunehilde et sœur d'Ingonde. Brunehilde et son fils Hildebert n'osèrent accepter ces propositions sans en avoir donné avis à Gunthramn, avec qui ils vivaient en parfaite intelligence depuis le traité qu'ils avaient fait ensemble à Andelot.

Gunthramn cependant avait fait quelques plaintes relativement à l'observation de ce traité, et désirait assembler un concile de tous les évêques de Burgundie et d'Austrasie pour les lui soumettre. Hildebert et Brunehilde ne jugeaient pas cette assemblée nécessaire ; mais ils voulaient ménager Gunthramn, et pour l'amener à leur avis, ils lui envoyèrent en ambassade Grégoire de Tours et un seigneur nommé Félix. Grégoire [1] trouva Gunthramn à Châlons-sur-Saône, et lui dit en l'abordant : « Roi illustre, ton neveu, le très glorieux Hildebert, t'envoie un très ample salut et rend d'immenses grâces

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 20.

à Ta Piété, de ce que tu lui donnes souvent des conseils pour que ses actions plaisent à Dieu, te soient agréables et soient utiles au peuple. Il promet d'accomplir toutes les choses dont vous avez parlé ensemble, et de ne violer aucun des engagements dont vous êtes convenus. » Le roi répondit : « Moi, je n'ai pas à le remercier beaucoup de ce qu'il viole tous ses engagements; » et, après avoir exposé ses griefs, il fit relire le traité d'Andelot. Cette lecture finie, Gunthramn dit : « Que je sois frappé du jugement de Dieu, si j'ai violé quelque point de ce traité. » ; et se tournant vers Félix : « Dis-moi, Félix, tu as sans doute pleinement réussi à reconcilier ma sœur Brunehilde avec Frédégonde, l'ennemie de Dieu et des hommes?» Félix le nia, et Grégoire, prenant la parole : « Le roi ne peut douter, dit-il, qu'elles ne conservent entre elles cette inimitié dont elles ont donné des preuves depuis long-temps. Sache donc bien que la haine qui règne entre elles ne fait que s'accroître, au lieu de diminuer. Plût au Ciel, roi très glorieux, que tu n'eusses pas pour Frédégonde plus de bienveillance! Nous avons appris que tu avais reçu son ambassade beaucoup mieux que la nôtre. — Prêtre de Dieu, répondit Gunthramn, sache que je n'ai reçu son ambassade que de manière à ne pas blesser l'amitié que j'ai pour mon neveu, le roi Hildebert. Évidemment je ne puis être uni d'amitié avec celle qui a envoyé souvent des gens pour m'ôter la vie de ce monde.»

Frédegonde avait en effet cherché plusieurs fois à faire tuer Gunthramn [1].

Lorsque Félix eût parlé à Gunthramn du projet de mariage entre Rékared et Hlodswinte, et qu'il lui eût demandé de porter la guerre en Italie contre les Lombards, Grégoire de Tours prit la parole en ces termes [2] : « Tu as fait connaître à ton neveu qu'il devait rassembler tous les évêques de son royaume, parce qu'il y a beaucoup de choses qu'ils doivent examiner. Mais ton neveu très glorieux désirerait que, suivant l'usage canonique, chaque métropolitain se réunît avec ses suffragants, afin de remédier, dans sa province, aux abus qui pourraient y exister, en établissant des réglements pour les combattre. Car, pourquoi rassembler un si grand nombre d'évêques? la foi de l'Église n'est pas en péril, il ne s'élève pas de nouvelle hérésie; quelle nécessité donc de réunir tant de prêtres du Seigneur? — Ils auront beaucoup d'iniquités à

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 8, c. 44; lib. 9, c. 3.
[2] *Ibid.*, lib. 9, c. 20.

juger, répondit Gunthramn, bien des mariages incestueux surtout, sans compter les différends qui existent entre nous. Mais l'affaire de Dieu est la plus grande de toutes, et vous aurez à rechercher comment l'évêque Prætextatus a été tué dans son église. Beaucoup d'infamies devront être aussi examinées et jugées définitivement. » Le roi fixa ce concile au commencement du quatrième mois [1], mais il est probable qu'il n'eut pas lieu. On n'en trouve nulle part aucune mention.

Après cet entretien, le roi, accompagné des deux ambassadeurs, se rendit à l'église, car c'était le jour de la Résurrection du Seigneur. Après la messe, il les invita à sa table; le repas fut splendide et très gai. Gunthramn y ramenait souvent la conversation sur Dieu, la construction des églises et la défense des pauvres. Mais il entremêlait des sujets aussi graves de mots spirituels qu'il aimait beaucoup à dire et à entendre, et de confidences qui causaient une grande joie aux ambassadeurs : « Si mon neveu garde ses promesses, disait-il, tout ce que je possède est à lui. Pourquoi s'effarouche-t-il que je reçoive les envoyés de mon neveu Hloter? Je ne suis pas assez sot pour ne pas chercher à entretenir la paix entre eux. Afin de ne pas donner occasion aux troubles, quand je ne serai plus, je donnerai à Hloter, si toutefois je dois le regarder comme mon neveu, deux où trois villes, pour de ne pas paraître le déshériter. »

Après ces paroles et d'autres discours très aimables, il combla Grégoire des marques de la plus vive amitié, le chargea de présents et lui recommanda de toujours donner à Hildebert les conseils les plus utiles pour diriger sa vie avec sagesse.

Frédégonde ne voyait pas sans dépit la bonne intelligence qui existait entre Gunthamn et Hildebert, et comprenait enfin que ses violences et ses intrigues n'auraient pas pour son fils un heureux résultat. Elle convoitait pour lui le royaume de Burgundie, et elle le voyait avec rage passer aux mains du fils de Brunehilde, qui avait su mériter l'amour de Gunthramn. Il ne lui restait qu'une espérance, celle de séduire le roi de Burgundie par une amitié hypocrite; elle essaya de ce moyen et le pria de venir lever des fonts son fils Hloter, qui n'était pas encore baptisé. Elle lui envoya dire : « Que mon seigneur roi vienne jusqu'à Paris, y fasse venir mon fils son neveu, et ordonne de le consacrer par la grâce du baptême;

[1] Au commencement de juin.

afin qu'après l'avoir levé des fonts sacrés, tu daignes le regarder comme ton propre enfant. » Gunthramn ayant entendu ces paroles, fit partir Ætherius, évêque de Lyon, Syagrius d'Autun, Flavius de Châlons-sur-Saône et quelques autres évêques, et leur ordonna de se rendre à Paris pour annoncer qu'il y arriverait bientôt. Il s'y rendit en effet, puis alla à sa maison de Ruel où il fit venir l'enfant, et ordonna de faire les préparatifs de son baptême au village de Nanterre.

Hildebert, apprenant que Gunthramn avait consenti à être le père spirituel de Hloter, lui envoya faire des reproches de ce qu'il ne tenait pas les engagements qu'il avait contractés envers lui. « Je ne manque point à la promesse que j'ai faite à mon neveu Hildebert, répondit-il; si je lève des fonts sacrés son cousin, fils de mon frère, il ne doit pas le trouver mauvais, c'est un devoir qu'aucun chrétien ne doit refuser de remplir. Puisque les maîtres lèvent bien leurs esclaves eux-mêmes des fonts du baptême, comment ne me serait-il pas permis de faire, de mon proche parent, mon fils spirituel? Allez et dites à votre maître : « Je veux observer exactement le traité que j'ai fait avec toi, et si tu ne le violes pas, je ne le violerai pas non plus. »

Après avoir ainsi parlé, il présenta l'enfant au baptême, puis l'invita à un festin et lui fit des présents. Après avoir été invité lui-même à un autre festin par Hloter, et en avoir reçu quelques dons, il s'en retourna dans son royaume.

Il mourut deux ans après (593). On n'a pas donné, dans l'histoire, à Gunthramn la place qu'il mérite. On a préféré généralement faire des réputations brillantes à ces guerriers, dont le nom rappelle tant de malheurs, qu'à ces rois pacifiques et religieux qui ne pensaient qu'au bonheur du peuple. C'est une injustice, et le bon Gunthramn occupé, pendant toute sa vie, à faire des lois, à soulager et civiliser ses peuples, à seconder les institutions sociales les plus utiles, fut certainement un des plus remarquables entre les rois mérowingiens. « Il gouverna heureusement, dit Frédégaire[1] le royaume de Burgundie. Plein de douceur et de bonté, il montrait comme un évêque au milieu des évêques. Il était en bonne intelligence avec ses leudes, faisait aux pauvres d'abondantes aumônes, et régnait enfin avec tant de sagesse et de prospérité, que les nations voisines elles-mêmes chantaient ses louanges. » Dieu trouva

[1] Fredeg., Chron., c. 1.

ses œuvres bonnes et le couronna dans le ciel ; son nom, digne d'être inscrit parmi ceux des meilleurs rois, le fut dans le livre de vie et dans le catalogue des saints [1].

Cependant toute la vie de Gunthramn ne fut pas sainte, et il dut pleurer plusieurs fautes graves. Il eut dans sa jeunesse un amour coupable pour Veneranda qu'il abandonna afin de contracter un mariage légitime avec Mercatrude. Il répudia cette femme à cause de sa cruauté [2] et quand elle fut morte il épousa Austrehilde, qui mourut jeune. Lorsqu'elle se vit bien malade, dit Grégoire de Tours [3] et qu'elle vit qu'elle n'en pourrait échapper, elle poussa un profond soupir et dit au roi : « Je pouvais espérer de vivre encore si je n'étais tombée entre les mains de mauvais médecins. Ce sont leurs potions qui m'arrachent la vie et me précipitent trop tôt dans le tombeau ; que ma mort ne reste pas sans vengeance ! je t'en prie, promets-moi avec serment de les tuer aussitôt que j'aurai fermé les yeux à la lumière. Puisque je ne peux vivre plus long-temps, qu'au moins ils ne demeurent pas après ma mort pour s'en glorifier, et que leurs amis soient, en même temps que les nôtres, plongés dans la douleur. » Après avoir ainsi parlé, elle rendit son ame malheureuse.

Gunthramn se crut obligé par son serment, et accomplit les désirs de sa cruelle épouse. Il fit périr les médecins, ce que, dans leur sagesse, beaucoup de gens ont pensé qu'il n'avait pu faire sans péché, dit Grégoire de Tours.

Il y avait encore du sang barbare dans les veines de Gunthramn, et il en donna une preuve nouvelle vers la fin de sa vie.

Chassant un jour [4] dans la forêt des Vosges, il trouva les restes d'un bufle qu'on avait tué. Le garde de la forêt, interrogé sévèrement, accusa de ce délit, Hundo, chambellan du roi. Gunthramn fit conduire le garde à Châlons-sur-Saône, afin de le confronter avec Hundo. Celui-ci soutenant qu'il n'avait pas fait l'action qu'on lui reprochait, le roi ordonna le combat, qui, suivant un usage frank, était le moyen de connaître la vérité. Hundo présenta son neveu pour combattre à sa place contre le garde. Les deux champions se rendirent au champ désigné. Le neveu de Hundo ayant jeté sa

[1] Martyrol. Rom., ad diem 28 mart.
[2] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 25.
[3] *Ibid.*, lib. 5, c. 35.
[4] *Ibid.*, lib. 10, c. 10.

lance contre le garde de la forêt, lui perça le pied, et comme il le vit tomber à la renverse, il tira le couteau qu'il avait à sa ceinture et se rua sur lui pour lui couper la gorge. Mais le garde, faisant un dernier effort, lui enfonça son propre couteau dans le ventre, et tous deux tombèrent morts. Ce que voyant, Hundo s'enfuit au plus vite vers la basilique de Saint-Marcel. Mais le roi se mit à crier de le saisir avant qu'il n'atteignît le seuil de l'église; il fut arrêté en effet, attaché à un poteau et lapidé. Le roi se repentit beaucoup d'avoir fait tuer un homme fidèle et qui lui était nécessaire, pour une cause aussi futile et qui méritait si peu la mort.

C'est une arme dangereuse que l'autorité absolue, même dans les mains d'un saint.

IV.

Église de la Narbonnaise. — Conversion de Rékared et des Wisigoths. — Concile de Tolède. — Concile de Narbonne.

Église d'Austrasie. — Saint Nicetius de Trèves. — Ses ouvrages. — Son successeur Magnéric. — Péril que court Magnéric à l'assemblée d'Andelot, de la part de Gunthramn Boson. — Mort de ce traître. — Magnéric assiste au concile de Metz où est jugé et déposé Ægidius de Reims (Gilles). — Cet Ægidius avait sacré évêque, Grégoire de Tours, mais il n'imita pas ses vertus. — Amour de Grégoire pour son peuple. — Études sur ses ouvrages — Son voyage à Rome. — Son éloge. — Sa mort. — Ses rapports avec Fortunat. — Études sur la vie et les ouvrages de Fortunat,

587—595.

Pour achever l'histoire du VI.e siècle, si riche de faits importants et d'hommes illustres par leur science et leur sainteté, il nous reste à jeter un coup-d'œil sur l'Église de la Narbonnaise, encore soumise aux Wisigoths, et sur l'Église d'Austrasie.

Après la mort d'Herménigild, converti à la foi par son épouse Ingonde, Leuvigild, son père, se prit à détester une hérésie qui l'avait rendu si cruel. Le sang de son fils intercédait pour lui. Se voyant près de mourir, il fit, dit-on, pénitence de son erreur, pleura tout ce qu'il avait fait contre Dieu, et embrassa la foi catholique [1]; il voulut même que son fils Rékared, qui devait lui succéder, quittât l'arianisme, et, avant de rendre le dernier soupir, il recommanda à saint Léandre, évêque de Séville, de lui faire ce

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 8, c. 46.

qu'il avait fait à Herménigild, c'est-à-dire de le rendre catholique.

Rékared, une fois assis sur le trône, se fit instruire, abjura publiquement l'erreur, et en donna avis aux Goths qui habitaient la Narbonnaise. Ils suivirent presque tous son exemple : l'évêque catholique de Narbonne, Migetius, en eut autant de joie que l'évêque arien Athalocus en eut de dépit. Cet hérétique, que l'on nommait le nouvel Arius, ne voulut jamais imiter les évêques ariens ses confrères, qui entrèrent franchement dans l'Église, et il tenta même d'organiser dans la Narbonnaise un parti contre Rékared. Il ne put réussir et en mourut de chagrin.

Pour affermir la foi des Goths, Rékared convoqua à Tolède tous les évêques des pays soumis à sa domination. Ils s'y rendirent au nombre de soixante-douze, dont huit de la province Narbonnaise, ayant à leur tête leur métropolitain Migetius. Ce fut ce concile de Tolède [1] qui porta le dernier coup à l'arianisme dans les Gaules et l'Espagne. De retour du concile de Tolède, les évêques de la Narbonnaise se réunirent à Narbonne. Ils étaient au nombre de huit, savoir : Migetius, métropolitain ; Sedatus de Béziers, dont on possède plusieurs homélies [2] ; Benenatus d'Elne [3], Boetius de Maguelone, Pelagius de Nîmes, Sergius de Carcassone, Agrippinus de Lodève, et Tigridius d'Agde, dont l'école épiscopale était illustrée par Roterius, qui composa une élégante histoire des invasions des barbares [4].

Ces évêques firent quinze canons, principalement sur les devoirs des clercs ; en voici l'analyse : Il est défendu aux ecclésiastiques de porter des habits de pourpre, de s'arrêter ou de se promener dans les places publiques pour y entretenir de vaines conversations, et cela sous peine d'excommunication et de déposition pour les prêtres, les diacres et les sous-diacres. Les clercs rebelles seront enfermés

[1] C'est à ce troisième concile de Tolède qu'on ordonna de chanter à la messe le symbole de Constantinople, qu'on y chante aujourd'hui dans tout l'univers catholique.

[2] *V.* Hist. Litt. de France, par les Bénédictins, t. III.

[3] Ce siége épiscopal a été transféré à Perpignan, et celui de Maguelone à Montpellier.

[4] C'est l'auteur de la Vie de saint Sévère d'Agde qui nous fait connaître cet historien et son ouvrage, qui est malheureusement perdu. Tigridius d'Agde avait remplacé Fronimus, chassé de son siége par Leuvigild, pour avoir exhorté Ingonde à se tenir ferme dans la foi.

dans un monastère; où l'abbé sera obligé, sous peine de suspense, de les traiter comme l'évêque l'aura ordonné. Un clerc qui aura désobéi à son évêque sera privé de la rétribution de l'église et de la communion pendant un an. Il est défendu aux évêques d'ordonner un diacre ou un prêtre ne sachant pas lire. Les prêtres ou diacres qui ne sauraient pas lire sont obligés de l'apprendre, sous peine d'être privés de la rétribution et enfermés dans un monastère. Ce canon nous fait connaître un étrange abus. Il est défendu aux prêtres de sortir du sanctuaire pendant la messe, et aux diacres, aux sous-diacres et aux lecteurs, de quitter leur aube avant que le saint-sacrifice soit achevé. Il est ordonné aux sous-diacres, aux portiers et autres clercs inférieurs de lever les rideaux des portes des églises lorsque les clercs supérieurs entrent. Si les sous-diacres négligent de s'acquitter de ce devoir, ils seront privés de la rétribution, et les autres clercs mineurs recevront des coups de fouet s'ils ne remplissent pas bien cette fonction [1].

Le concile de Narbonne ordonna, conformément à la décision du deuxième concile de Vaison, que l'on chanterait la doxologie *Gloria Patri*, etc., à la fin de chaque psaume et à chaque division des psaumes, que l'on partageait à l'office à cause de leur longueur [2].

Le quatrième canon est remarquable en ce qu'il étend aux Juifs et aux Syriens, comme aux Goths et aux Romains qui étaient chrétiens, l'obligation de s'abstenir du travail, le dimanche. Le concile de Narbonne n'était pas une assemblée purement religieuse, et on y fit des réglements qui prouvent évidemment qu'il avait une autorité civile et politique; il est probable même que les magistrats laïques s'y trouvaient unis aux évêques, comme l'avait ordonné le dix-huitième canon du concile de Tolède. Ainsi, le Juif comme le chrétien, l'homme libre comme l'esclave, étaient tenus de ne point travailler, sous peine d'une amende de six sous d'or pour l'homme libre, et de cent coups de fouet pour l'esclave. Il fut défendu dans le même concile aux Juifs de porter leurs morts en terre en chantant des psaumes, sous peine de payer six onces d'or. Celui qui recelait chez lui des magiciens ou des sorciers devait être condamné à payer six onces d'or au comte de la ville. Pour les magiciens, devins ou sorciers, on devait les fouetter publiquement

[1] Concil. Narbonn., can. 1, 3, 5, 6, 10, 11, 12, 13.
[2] *Ibid.*, can. 2.

et les vendre au profit des pauvres, même ceux qui n'étaient pas de condition servile[1].

Par le dernier canon, il est défendu de fêter le jeudi. C'était un reste des superstitions païennes, et plusieurs chrétiens ignorants ne travaillaient pas ce jour-là qui était autrefois consacré à Jupiter, le chef des dieux. Le concile défend cette superstition sous peine d'excommunication et d'un an de pénitence pour les personnes libres, sous peine de coups de fouet pour les esclaves.

Il est remarquable que le concile ne donne à peu près que des peines temporelles pour sanction à ses décrets. C'est une preuve que les juges laïques y assistaient et que les canons étaient lois de l'État.

La Narbonnaise resta soumise aux rois wisigoths jusques à Karle-Martel qui compléta la conquête de Hlodowig.

L'Église de la Narbonnaise nous est beaucoup moins connue que celle d'Austrasie, où l'on remarque à cette époque des écoles épiscopales très célèbres, entre autres celles de Grégoire à Tours, de Fortunat à Poitiers, d'Ægidius à Reims et celle de Trèves illustrée surtout par saint Nicetius, un des plus saints évêques du VI.e siècle. Ce grand homme avait été, comme nous l'avons dit, exilé par Théodorik et rappelé par Théodebert. Exilé de nouveau par Hloter I.er et rappelé par Sighbert, la persécution ne put jamais refroidir son zèle qui lui fit étendre sa sollicitude jusque sur l'Église d'Orient. On possède encore une belle lettre qu'il écrivit à l'empereur Justinien pour le prémunir contre les diverses sectes qui agitaient l'Église orientale. Il écrivit aussi à la fille de Hloter, Hlodowinde, qui avait épousé Alboin, roi des Lombards, pour l'exciter à marcher sur les traces de son aïeule Hlodhilde qui avait converti son mari Hlodowig. Outre ces deux lettres, on possède encore du saint évêque de Trèves deux petits traités, l'un intitulé *Des Veilles des serviteurs de Dieu*, et l'autre *De l'utilité de la psalmodie*. Dans le premier, il montre combien la pratique des veilles ou prières nocturnes est utile et ancienne; dans le second, il établit l'utilité, l'antiquité et l'excellence de la psalmodie. Ces deux traités liturgiques sont courts et écrits d'un style simple et clair. Saint Nicetius avait sans doute composé d'autres ouvrages qui sont perdus. Sa réputation était grande, et plusieurs des hommes les plus distingués qui vivaient de son temps rendent hommage à son mérite et à ses vertus. Florianus fait de lui de

[1] Concil. Narbonn., can. 9, 14. — *V.* Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 399.

grands éloges dans les deux lettres qu'il lui adressa; on possède deux autres lettres, l'une d'un évêque d'Italie nommé Rufus, l'autre d'un anonyme, qui sont à sa louange; Grégoire de Tours lui consacra une partie de son livre des *Vies des Pères*[1]. Enfin, Fortunat de Poitiers, le chantre de toutes les gloires de son temps, fit de lui un éloge magnifique dans ces vers[2] : « Nicetius! glorieux défenseur de la foi, toi, que l'univers entier aime et vénère et que les évêques regardent comme leur chef! Toi, qui déjà illustre par le troupeau dont la garde te fut confiée, unis à cet éclat celui de tes mérites! Tout entier à l'œuvre divine, tu méprises les choses de la terre; mais si pour toi le monde est mort, toi tu ne mourras jamais. Puisque les bons ne périssent pas, tu seras certainement immortel. Économe pour toi, tu es libéral envers les pauvres. Que de captifs qui, grâce à toi, ont revu leur foyer et leur patrie! Que d'exilés tu as secourus! Celui qui vient à toi mourant de faim, s'en retourne rassasié; tu sèches les larmes de ceux qui pleurent, tu rends la joie et le bonheur aux affligés et tu fais renaître l'espérance dans les ames abattues par le chagrin. Pasteur vigilant, tes brebis et tes agneaux paissent bien tranquilles et n'ont point à redouter les ravages des loups; les temples du Seigneur tombant de vétusté se relèvent par tes soins; tu sais donner à la maison de Dieu une splendeur nouvelle. Puisses-tu y prier long-temps pour tes brebis! »

Parmi les disciples de saint Nicetius, on distingue saint Aredius, que nous avons fait connaître, et Magneric qui fut son successeur.

Ce fut un saint évêque, particulièrement vénéré de Hildebert d'Austrasie qui l'emmena avec lui lorsqu'il se rendit à Andelot pour y faire un traité avec Gunthramn. Il arriva alors à l'évêque de Trèves une aventure étrange que nous fait connaître Grégoire de Tours[3].

Gunthramn Boson, ce perfide ami de l'infortuné Mérowig, s'était retiré en Austrasie après l'avoir trahi, et il s'était, par ses méfaits, attiré la haine de Hildebert et de Brunehilde comme celle de Gunthramn. Pour échapper à la mort qu'il avait mille fois méritée, il s'était réfugié dans la basilique épiscopale de Verdun, espérant bien obtenir son pardon par le moyen du saint évêque Agéric, qui avait levé Hildebert des fonts du baptême. Agéric obtint en effet sa grâce,

[1] Greg. Tur., De Vit. PP., c. 17.

[2] Fortunat., lib. 3, c. 9.

[3] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 8, 10.

mais à condition que le coupable se présenterait devant le roi Gunthramn. Il se rendit donc à Andelot; mais Hildebert n'emmena point ave lui Agéric, afin que si Gunthramn Boson était jugé digne de mort, il ne fût pas là pour le défendre. Un saint évêque avait alors une autorité qui faisait souvent plier la volonté des rois. Hildebert et Gunthramn, après avoir conclu leur traité, s'occupèrent de Gunthramn Boson et le condamnèrent à mort. Lorsque celui-ci eut appris cette sentence, il courut à la demeure de l'évêque Magneric, en ferma les portes, et le prenant à part, lui dit : « Je sais, bienheureux évêque, que les rois ont beaucoup de respect pour toi; je me réfugie donc auprès de toi pour que tu me sauves la vie. Ceux qui doivent me tuer sont à ta porte. Il faut que tu saches que si tu ne veux pas me sauver, je commencerai par te tuer et je sortirai ensuite pour me faire tuer moi-même. Comprends bien que nous mourrons tous deux ou que nous vivrons tous deux. O saint évêque! je sais que le fils du roi t'a pour père spirituel et que tu peux obtenir tout ce que tu lui demanderas. Le roi ne refusera rien à ta sainteté; ainsi, obtiens mon pardon, ou nous mourrons tous deux. » En disant ces paroles, il tenait à la main son épée nue. L'évêque eut peur, mais reprenant bientôt son assurance : « Comment veux-tu que je prie pour toi, lui dit-il, si tu me retiens ici? Laisse-moi sortir, j'irai implorer la miséricorde des rois, et peut-être auront-ils pitié de toi. — Non pas, vraiment, dit Boson, mais envoie tes abbés et tes hommes de confiance rapporter aux rois ce que je t'ai dit. » Magneric envoya donc des serviteurs qui dirent seulement aux rois qu'il prenait la défense de Boson. « Si l'évêque ne veut pas sortir de sa maison, s'écria le roi Gunthramn irrité, qu'il périsse avec le coupable. » Magneric ayant eu connaissance de ces paroles, envoya de nouveau au roi pour lui faire connaître ce qui se passait, Gunthramn ne les écouta pas : « Qu'on mette le feu à la maison, dit-il, et si l'évêque ne veut pas sortir, qu'il brûle avec Boson. » Cependant les clercs de Magneric voyant le danger qu'il courait, brisèrent la porte et parvinrent à le mettre dehors. Alors Boson, se voyant entouré de flammes, ceignit son épée et se précipita vers la porte. Comme il mettait le pied sur le seuil, un trait lancé par un homme de la foule l'atteignit au front. Étourdi du coup, il chancela, et comme il cherchait à tirer son épée, il fut assailli de mille coups, et il avait un si grand nombre de lances enfoncées dans le corps, qu'elles le soutinrent et l'empêchèrent de tomber par terre. Le petit nombre de leudes qui s'étaient attachés à sa fortune périrent avec lui. On jeta

leurs corps à la voirie, et ce ne fut qu'à grand'peine qu'on obtint des rois la permission de les couvrir d'un peu de terre.

Magneric fut sans doute un des évêques qui déposèrent, au concile de Metz, Ægidius de Reims.

Ægidius était un évêque distingué par son éloquence et très charitable envers les pauvres[1]; mais l'ambition le perdit. Il se jeta en des intrigues politiques avec Gunthramn Boson et il devint un mauvais évêque et un traître. Il fut l'ami de Frédégonde, c'en est assez pour flétrir sa mémoire. Il avait eu beaucoup de part au gouvernement pendant la minorité de Hildebert[2], et on lui confia plusieurs ambassades dans lesquelles il fut accusé d'avoir trahi le roi. Un jour, entre autres, qu'il était dans le camp, les soldats firent entendre de grands murmures contre lui et les autres seigneurs qui gouvernaient pour Hildebert : « Otons, s'écriaient-ils, de devant les yeux du roi ces hommes qui vendent son royaume, soumettent ses cités à la domination d'un autre et livrent à un étranger et le roi et son peuple. » Dès le matin, ils coururent aux armes pour se saisir de l'évêque et des autres seigneurs, A cette nouvelle, Ægidius sauta à cheval et s'enfuit vers la cité de Reims. Le peuple le poursuivit avec de grands cris, jetant après lui des pierres et vomissant des injures; mais, grâce à sa monture, il fut bientôt hors de leurs atteintes. Il était tellement effrayé qu'une de ses chaussures étant sortie de son pied, il ne s'arrêta point pour la ramasser.

Accusé de nouveau d'avoir pris part à une conjuration, il fut obligé de se rendre au palais de Hildebert pour se justifier. Il ne partit qu'après qu'on lui eut promis avec serment de ne lui faire aucun mal pendant la route; et comme il offrit des présents magnifiques à Hildebert, il obtint ses bonnes grâces. Il était coupable cependant, et fut dénoncé plus tard par Sunnigisil, un de ces agents secrets de Frédégonde qui se trouvaient mêlés à tous les meurtres, à toutes les trahisons. Arrêté au moment où il allait tuer Hildebert, Sunnigisil dénonça, non-seulement ses complices, mais encore les chefs de la conjuration dont Ægidius avait été soupçonné de faire partie. Ægidius était alors atteint d'une grave maladie, ce qui n'empêcha pas de le transporter à Metz. Là on le mit sous bonne garde, et le roi ordonna aux évêques de se rendre au commencement du hui-

[1] Fortunat., lib. 3, c. 18.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 18; lib. 6, c. 3, 31; lib. 9, c. 14; lib. 10, c. 19.

tième mois [1], dans la ville de Verdun, pour le juger. Les évêques trouvèrent mauvais que le roi eût fait ainsi saisir et jeter en prison un homme qui n'avait pas été entendu. Hildebert fut obligé de le renvoyer à sa ville épiscopale, et adressa de nouvelles lettres aux évêques pour leur ordonner de se rendre, au milieu du neuvième mois, dans la cité de Metz. Il tombait à cette époque de très fortes pluies; la terre était couverte d'eau, le froid était intolérable, les chemins étaient détrempés et impraticables, les rivières enfin étaient sorties de leurs lits; cependant les évêques n'osèrent pas désobéir au roi et se rendirent à Metz, où Ægidius arriva aussi. Le roi l'accusa d'être son ennemi et traître au pays, et chargea le duc Ennodius de la poursuite de l'affaire. Les évêques s'étant réunis en concile, Ennodius parla ainsi à Ægidius : « Dis-moi, évêque, pourquoi as-tu trahi le roi dans la ville duquel tu jouissais de l'honneur de l'épiscopat, en te liant d'amitié avec le roi Hilpérik, qui s'est toujours montré ennemi de notre seigneur roi, qui a tué son père, qui a condamné sa mère à l'exil, ravagé son royaume? Comment as-tu pu mériter de sa part des biens provenant du fisc et situés dans les villes qu'il a injustement enlevées au royaume? » Ægidius répondit : « J'ai été ami du roi Hilpérik, je ne puis le nier; mais cette amitié ne m'a point fait trahir les intérêts du roi Hildebert. Quant aux biens dont tu parles, je les ai obtenus par des chartes du roi Hildebert lui-même. » Les chartes furent produites publiquement, et Hildebert nia les avoir accordées. On fit venir Othon, alors référendaire et dont on croyait reconnaître la signature. Il nia les avoir signées, et il fut prouvé qu'on avait contrefait son écriture. L'évêque fut déclaré faussaire. On produisit ensuite des lettres écrites par lui à Hilpérik, et dans lesquelles il disait bien des choses injurieuses de la reine Brunehilde. On possédait en outre des lettres de Hilpérik à Ægidius, dans l'une desquelles on remarquait cette phrase : « Quand la racine n'est pas coupée, la tige qui s'élève au-dessus de terre ne se dessèche pas : » ce qui signifiait qu'il fallait d'abord tuer Brunehilde, pour en venir ensuite à Hildebert son fils. Ægidius voulut nier avoir écrit ou reçu ces lettres; mais un de ses secrétaires avait tenu note des lettres qu'il avait adressées et reçues; cette pièce était accablante pour lui. Hildebert fit mettre ensuite devant les yeux des évêques de faux traités écrits par Ægidius lui-même, et dans lesquels Hildebert était sensé allié à Hilpérik pour ravager le royaume

[1] Mois d'octobre.

du roi Gunthramn. Hilpérik et les traîtres avaient eu pour motif, dans ces faux traités, de mettre en mauvaise intelligence Hildebert avec son oncle, afin de pouvoir l'accabler plus facilement. Ægidius fut obligé d'en convenir et de reconnaître qu'il avait aussi reçu de Hilpérik deux mille pièces d'or et beaucoup de présents pour lui rester fidèle.

Les Pères du concile furent accablés de douleur en voyant un prêtre de Dieu convaincu de tant de crimes, et ils prièrent le roi de lui accorder trois jours afin que, s'il trouvait quelque moyen de défense, il pût le présenter. Le troisième jour, ils se réunirent de nouveau dans l'église, et demandèrent à Ægidius s'il avait quelque chose à dire pour sa justification; celui-ci répondit : « Ne différez pas plus long-temps de prononcer la sentence d'un coupable. Je me reconnais digne de mort pour crime de lèse-majesté : j'ai toujours agi contre le roi et contre sa mère; par mon conseil, beaucoup de combats ont eu lieu, et plusieurs pays des Gaules ont été dépeuplés. » Les évêques pleurèrent l'opprobre de leur frère, et, après avoir obtenu qu'on lui conservât la vie, le dégradèrent, suivant les canons, de l'honneur du sacerdoce. Il fut exilé dans la ville de Strasbourg, et Romulf fut établi évêque à sa place.

C'était Ægidius qui avait sacré Grégoire, évêque de Tours. Heureux s'il eût imité les exemples de ce digne évêque! Grégoire, qui par ses vertus avait déjoué la malice de Frédégonde et forcé Hilpérik à l'estimer, était aimé et vénéré au palais d'Austrasie; toutefois, il n'était pas courtisan et savait prendre, contre le roi lui-même, l'intérêt de son peuple. Il le prouva bien [1] dans une circonstance où Hildebert avait envoyé à Tours Florentianus, major ou maire de la maison du roi, et Romulf, comte du palais, pour établir un nouvel impôt. Grégoire prit chaudement les intérêts de sa cité, qui ne fut pas imposée.

C'est par leur dévouement aux intérêts du peuple que les évêques devinrent peu-à-peu les premiers magistrats et, plus tard, les princes de leurs cités. A l'époque où nous sommes arrivés, leur autorité n'était pas définie clairement, et cependant elle contrebalançait celle du comte et du duc, les deux magistrats civil et militaire imposés aux villes par les rois franks; ordinairement même elle l'emportait sur celle de ces fonctionnaires.

Grégoire se montra toujours l'ami et le protecteur de son peuple;

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 30.

aussi en était-il aimé comme un père, tandis que toute l'Église l'admirait pour les nombreux et savants ouvrages qu'il trouva moyen de composer au milieu des occupations multipliées du saint ministère. Il a eu soin d'en dresser lui-même la liste, et tous ceux qu'il y marque sont heureusement venus jusqu'à nous, excepté deux.

Le plus important de tous et le premier dans l'ordre de l'édition de ses œuvres donnée par le savant D. Ruinart[1] est son *Histoire* divisée en dix livres. Elle est tantôt appelée dans les manuscrits : *Histoire des Franks, Gestes des Franks*, *Chroniques* ou *Histoire ecclésiastique des Franks*. C'est ce dernier nom qu'on lui donne communément. Il est probable que cette histoire est le dernier ouvrage de Grégoire dans l'ordre des temps, car il y cite tous ses autres ouvrages, et dans ceux-ci, il ne fait jamais allusion à son histoire. Elle fut publiée en deux fois. La première fois, elle ne contenait que les six premiers livres qui vont jusqu'à la mort de Hilpérik; il y ajouta plus tard les quatre derniers qui se terminent à la mort du roi Gunthramn (593 ou 594).

Après une préface et sa profession de foi, Grégoire commence son histoire à la création du monde et va dans le premier livre jusqu'à la mort de saint Martin. Le second livre se termine à la mort de Hlodowig (511), le troisième à celle de Théodebert (548), le quatrième à celle de Sighbert (575), le cinquième finit après le récit de l'assemblée de Braine (580), le sixième se termine à la mort de Hilpérik (584). Les quatre derniers livres contiennent les événements qui se sont accomplis depuis la mort de Hilpérik jusqu'à celle de Gunthramn. Grégoire termina son histoire par un abrégé des vies de tous les évêques de Tours, depuis saint Gatien jusqu'à lui qui était le dix-neuvième, et par la liste de ses ouvrages.

Le second ouvrage de Grégoire de Tours et le plus important après son histoire, est celui qui a pour titre : *De la Gloire des Martyrs*. Il est divisé en deux livres. Le premier contient cent sept chapitres qui sont autant de petites légendes. Le deuxième livre, divisé en cinquante chapitres, est consacré tout entier au récit des miracles de saint Julien de Brioude.

Le troisième ouvrage de Grégoire est celui qui a pour titre : *De la Gloire des Confesseurs*. Il est divisé en cent douze chapitres. Il y parle d'un grand nombre de saints de l'Église des Gaules; mais l'his-

[1] 1 vol. in-f.°

toire y trouve peu de renseignements. Le but du pieux évêque dans cet ouvrage, comme dans le précédent, était de raconter des miracles.

Il en est de même du traité intitulé : *Des Miracles de saint Martin*, et qui est divisé en quatre livres. On trouve à la fin de ce traité une préface ou *Contestatio* et une *Collecte* en l'honneur de saint Martin ; on les croit de Grégoire de Tours.

Le cinquième ouvrage de Grégoire est intitulé : *Des Vies des Pères*. Les vingt chapitres qui le composent contiennent des notices quelquefois assez longues sur vingt-deux saints ou saintes de l'Église des Gaules.

On a voulu élever quelques doutes sur l'authenticité du livre *Des Miracles de saint André*, mais ces doutes sont mal fondés, et cet ouvrage est bien de Grégoire.

Ses ouvrages perdus sont : un livre de commentaires sur les psaumes et un traité intitulé : *De cursibus ecclesiasticis* ou *Offices de l'Église*. On doit vivement regretter la perte de cet ouvrage qui nous eût donné une connaissance parfaite de la liturgie de l'Église des Gaules. Nous devons en dire autant d'une préface qu'il avait mise au livre des messes de Sidonius. Grégoire ne compte pas cette préface parmi ses ouvrages, à la fin de son histoire, mais il en parle au second livre [1] et dans le *Traité de la Gloire des Confesseurs* [2]. Il nous apprend qu'à l'aide d'un interprète il avait fait une traduction des Actes de sept frères martyrs connus sous le nom des *Sept-Dormants* [3].

On a de plus attribué à Grégoire de Tours des ouvrages qui ne sont pas de lui. Nous avons fait ressortir ailleurs [4] le mérite de Grégoire de Tours et apprécié à leur juste valeur les reproches qui lui ont été faits. Nous ajouterons seulement cette remarque : c'est que, dans tous ses écrits, le saint évêque de Tours se montre profond théologien. Il connaissait très bien l'Écriture-Sainte et il l'appli-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 22.

[2] *Ibid.*, De Glor. Confess., c. 95.

[3] L'histoire des *sept dormants*, qu'avait traduite Grégoire de Tours, les faisait martyriser à Éphèse. Dans la suite, on fabriqua une autre pièce, ayant le même titre, et qui fait venir les *sept dormants* à Marmoutier, pour y voir saint Martin, leur parent. On y fait descendre saint Martin des rois huns, et on y parle du pèlerinage de Saint-Jacques-en-Galice. C'est évidemment une histoire apocryphe.

[4] *V.* Coup-d'œil général, au commencement de ce volume.

quait avec justesse, comme il est facile de s'en convaincre dans les discussions qu'il nous a conservées et que nous avons reproduites en partie. On estimait tant ces discussions, que dans la suite on les inséra dans une collection destinée à être le manuel des prêtres, et qui était composée, outre ces discussions, du Symbole de saint Athanase et d'un choix de canons.

Grégoire avait aussi une connaissance approfondie des Pères. Il les considérait comme suscités de Dieu pour continuer dans l'Église l'enseignement apostolique, et il donne leur témoignage unanime comme formant, avec l'Écriture-Sainte, la règle de la foi catholique. Grégoire parle toujours avec une exactitude théologique très rigoureuse ; on sent qu'il était profondément instruit de tout ce qui tient à la religion ; il connaissait particulièrement le droit canonique et la liturgie.

Lorsqu'il parle de lui dans l'histoire, il s'exprime avec cette candide simplicité qui atteste beaucoup mieux sa véracité que la retenue hypocrite ou la morgue orgueilleuse de bien d'autres chroniqueurs. Il raconte, et laisse aux autres à admirer l'esprit et la finesse dont il donna des preuves dans ses négociations ; le courage qu'il déploya en plusieurs circonstances et surtout dans le jugement de saint Prætextatus et à l'assemblée de Braine.

Grégoire nous a laissé ignorer les vertus dont il édifia son peuple et qui le firent placer au nombre des saints. Il nous dit seulement quelque chose des églises qu'il bâtit ou embellit pendant son épiscopat. Nous donnons en entier ce fragment qui termine son histoire [1] :

« Le dix-neuvième évêque de Tours fut moi, Grégoire indigne. Je trouvai l'église de la ville de Tours dans laquelle le bienheureux Martin et les autres prêtres du Seigneur avaient été consacrés évêques, brûlée et toute détruite. Je l'ai rebâtie plus grande et plus belle et l'ai dédiée la dix-septième année de mon ordination. J'appris de plusieurs anciens prêtres que les reliques des martyrs d'Agaune [2] y avaient été autrefois déposées, et j'en retrouvai même la châsse dans le trésor de la basilique de Saint-Martin. Elle ne contenait que des reliques consumées de vétusté. Mais le jour de leur fête, il me

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 31.

[2] C'est-à-dire de saint Maurice et de ses soldats de la légion Thébéenne, massacrée tout entière par Maximien. (V. Hist. de l'Église de France, période gallo-romaine, liv. 1.er)

vint dans l'esprit de visiter de nouveau la crypte et j'y descendis avec une lumière. Tandis que je les examinais avec attention, le gardien de la basilique me dit : « Il y a ici une pierre fermée par un » couvercle; j'ignore ce qu'elle renferme et n'ai pu le savoir de » ceux de mes prédécesseurs commis à la garde de ce trésor. Je vais » vous l'apporter et vous verrez vous-même ce qu'elle contient. » Quand il me l'eut apportée, je l'ouvris et y trouvai une boîte d'argent dans laquelle étaient renfermées non-seulement des reliques des bienheureux martyrs de la sainte légion, mais celles de beaucoup d'autres saints martyrs et confesseurs. Nous trouvâmes encore quelques autres pierres creusées dans lesquelles étaient des reliques des saints apôtres et d'autres martyrs. Bien joyeux de ce présent que venait de me faire la volonté divine, je célébrai des vigiles et des messes et plaçai ces reliques dans l'église épiscopale. Je déposai dans un oratoire [1] contigu à la basilique de saint Martin, les corps des saints Côme et Damien. Je trouvai aussi, au commencement de mon épiscopat, les basiliques de saint Perpetuus consumées par les flammes. Je les fis repeindre et orner par mes ouvriers avec tout l'éclat qu'elles avaient eu auparavant. Je fis faire en outre à la basilique épiscopale un nouveau baptistère dans lequel je mis des reliques de saint Jean-Baptiste et du martyr Sergius. Je plaçai dans l'ancien baptistère des reliques de saint Bénigne. De plus je dédiai ou enrichis de reliques beaucoup d'églises et d'oratoires dans le diocèse de Tours. Il serait trop long de les citer en détail. »

Après avoir donné la liste de ses ouvrages, Grégoire continue ainsi : « Quoique ces livres aient été écrits sans art, cependant, évêques du Seigneur qui gouvernerez après moi l'Église de Tours, je vous en conjure tous, par la venue de Notre Seigneur J.-C. et le jour du jugement, qui sera si terrible pour les coupables, gardez-les en leur entier; ne les faites point retoucher, n'en retranchez rien et n'y ajoutez rien, si vous ne voulez, au jour du jugement, être remplis de confusion et condamnés. Si, évêque de Dieu, qui que tu sois, notre Martianus [2] t'a initié aux sept sciences; s'il t'a appris à lire par sa grammaire, à argumenter par sa dialectique,

[1] Ou *cellule*. C'est le nom qu'on donnait alors à ce qu'on a depuis appelé chapelle.

[2] Martianus Capella, qui écrivit, dans le v.e siècle, un ouvrage intitulé *Satyricon*, espèce d'encyclopédie long-temps adoptée dans les écoles. Les sept sciences dont parle Grégoire formaient alors le cours des études civiles.

à connaître la mesure des syllabes par sa rhétorique, à mesurer les lignes par sa géométrie, à calculer les nombres par son arithmétique; s'il t'a appris enfin à unir les doux accents des vers aux modulations de la musique, en t'enseignant les règles de l'harmonie; quand tu serais habile en tous ces arts et que tu trouverais mon style grossier, je t'en supplie, ne touche point à ce que j'ai écrit. Si tu y trouves quelque chose qui te plaise, je consens seulement, en laissant mon travail tel qu'il est, que tu l'imites en vers.»

Grégoire ne nous a rien dit du pélerinage qu'il fit à Rome à la fin de sa vie; mais nous le regardons comme certain, sur le témoignage du vénérable Odon de Cluny, qui nous a laissé la Vie du saint évêque de Tours [1].

Il y avait alors sur la chaire de saint Pierre un pape du même nom que lui, saint Grégoire-le-Grand, dont nous parlerons bientôt. Quelques années avant d'aller lui-même à Rome en pélerinage, Grégoire de Tours y avait envoyé son diacre, qui fut témoin de l'élection et de l'ordination de Grégoire. Le diacre raconta à son évêque le dévouement du nouveau pape pendant la peste qui ravageait Rome au moment de son élection; les vertus et la science qui avaient acquis à ce grand homme une réputation méritée [2]. Ces récits augmentèrent le désir qu'il avait déjà d'aller en pélerinage au tombeau des saints apôtres Pierre et Paul.

Le pape le reçut avec distinction, et le conduisit lui-même à la Confession de saint Pierre [3]. Grégoire de Tours s'y agenouilla avec respect, et tandis qu'il était en prières, le pape admirait en lui-même les secrètes dispensations de Dieu, qui avait déposé dans un corps si petit et si chétif tant de grâces divines. L'évêque, intérieurement averti par la volonté d'en-haut de la pensée qui préoccupait le pape, se leva, et le regardant avec beaucoup de douceur: «C'est le Seigneur qui nous a faits, lui dit-il, et non pas nous-mêmes. Il est le même dans les petits et dans les grands.»

Grégoire était, en effet, de très petite taille et d'une santé délicate. Saint Odon raconte que le pape conçut pour l'évêque de Tours tant d'estime et de vénération, que, pour lui en donner un témoignage, il lui fit présent d'une chaire d'or, que l'on conservait encore de son temps dans l'église de Tours.

[1] Vit. S. Greg. Tur., inter ejus op., edit. Ruin.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 1.

[3] C'est-à-dire le tombeau de saint Pierre.

Grégoire mourut un an après son pélerinage à Rome (595), le dix-septième jour de novembre, jour auquel sa fête est marquée dans le Catalogue des Saints. Il n'était âgé que de cinquante-un ans, et il fut évêque environ vingt-deux ans[1]. Par humilité, il avait voulu être inhumé dans un endroit de la basilique de Saint-Martin où il pût être foulé aux pieds des passants; mais on lui éleva depuis un tombeau à gauche de celui de saint Martin.

Grégoire était intimement lié avec Fortunat, et ce fut lui qui, le premier, l'engagea à publier ses poésies; aussi Fortunat lui dédia-t-il le premier livre par une épitre dans laquelle il lui donne les titres d'homme apostolique, aussi illustre par l'éclat de ses vertus et de ses mérites que par sa dignité. Il n'y parle qu'avec beaucoup de modestie de ses vers, et prie Grégoire de les garder pour lui seul, ou de ne les communiquer qu'à des amis sages et prudents. Il lui adressa encore dans la suite un grand nombre de lettres et de poèmes.

Les poésies de Fortunat sont partagées en onze livres. Le premier contient vingt-une pièces de vers; le second, dix-sept; le troisième, quarante, avec lesquelles on trouve quelques lettres en prose. Le quatrième livre renferme vingt-huit épitaphes, entre lesquelles on en distingue onze qui jettent beaucoup de lumières sur autant d'évêques célèbres dans les Gaules au VI.e siècle. On trouve dans le cinquième livre vingt-trois lettres, dont trois sont en prose; plusieurs sont adressées à Grégoire de Tours, et on remarque celle dans laquelle il salue le célèbre abbé Aredius (S. Iriez) en son nom et au nom de sainte Radegonde et de l'abbesse Agnès. Le sixième livre contient douze poèmes; le plus beau et le plus considérable est le septième, où sont racontés les malheurs de l'infortunée Galswinte; le deuxième est l'épithalame de Sighbert et de Brunehilde. Le septième livre de Fortunat contient trente-un petits poèmes adressés à toutes sortes de personnes et sur différents sujets. On compte dans le huitème livre vingt-trois pièces de vers adressées à saint Grégoire de Tours et à sainte Radegonde; on y remarque surtout la quatrième, sur la virginité, et la cinquième, sur l'enfantement de la Sainte Vierge. Le neuvième livre contient seize poèmes sur divers sujets. Le dixième est composé de pièces en prose, ou en vers; celles-ci sont au nombre de dix-huit : la seconde est consacrée à chanter la nouvelle église de Saint-

[1] Les érudits diffèrent un peu sur l'âge de Grégoire et la durée de son épiscopat. Nous suivons les Bénédictins. (Hist. litt. de France, t. III.)

Martin, bâtie par Grégoire. Dans les pièces en prose, on remarque l'explication de l'Oraison Dominicale, le meilleur des écrits de Fortunat, et celui qui accuse le plus de piété et de théologie. Le style de cet ouvrage n'est pas guindé et embarrassé comme celui de ses autres ouvrages en prose; on y trouve de la clarté, de la netteté et de la précision; il y donne à chaque demande de l'Oraison Dominicale autant de sens spirituels que le texte en peut présenter à l'esprit; il applique en particulier à la communion du corps de J.-C. la demande du pain quotidien, et il exprime le désir de voir les fidèles s'approcher tous les jours de la sainte Eucharistie.

Il serait à désirer que l'on connût davantage cet excellent ouvrage de Fortunat, si propre à nourrir la piété. Il le composa étant évêque de Poitiers, et il n'est que le résumé des homélies qu'il adressa aux fidèles sur ce sujet.

On trouve, au commencement du onzième et dernier livre des poésies de Fortunat, une explication du Symbole des Apôtres, qui est, comme l'explication du *Pater*, le résumé de ses homélies. Le reste du livre se compose de vingt-cinq petits poèmes, tous adressés à sainte Radegonde ou à l'abbesse Agnès. Le sujet de la plupart de ces pièces de vers est frivole; il ne les composa, en grande partie, que pour remercier ses pieuses amies des petits présents qu'elles lui envoyaient: c'étaient des fleurs, des châtaignes, du lait, des prunes, des œufs, etc. Il s'égayait souvent à la vue de friandises aussi délicieuses, et il chantait, avec le plus grand sérieux du monde, les excès qu'elles le forçaient à faire en dépit des médecins et de sa mauvaise santé [1].

Après les onze livres des poésies diverses de Fortunat, on trouve la Vie de saint Martin en vers hexamètres; elle est distribuée en quatre livres. Fortunat y suit pas à pas la vie de saint Martin et les Dialogues de Sulpice-Sévère. Il composa cet ouvrage à la prière de Grégoire de Tours, auquel il le dédia.

Fortunat composa aussi un grand nombre de Vies de saints, entre autres celles de saint Germain de Paris, de saint Aubin d'Angers, de saint Paterne d'Avranches, de saint Remi de Reims, de saint Médard de Noyon et de sainte Radegonde [2]. La plupart de ces Vies

[1] M. Guizot a pris au sérieux ces fantaisies de Fortunat, aussi bien que M. Aug. Thierry. Notre étonnement fut grand en lisant les réflexions étranges qu'elles ont inspirées à ces deux hommes, si dignes, à bien des titres, de leur célébrité. (*V.* Guizot, Hist de la Civil. en France, t. II, p. 81. — Aug. Thierry, Hist. des temps Mérowingiens, cité plus haut.)

[2] Apud Bolland., 28 maii, 1 mart., 16 april., 1 octob., 8 jun., 13 aug.

n'étaient que des légendes, destinées probablement à être lues à l'office; celle de sainte Radegonde est la plus longue et la meilleure. La sœur Baudonivia composa la sienne pour lui servir de supplément.

Les ouvrages de Fortunat sont très importants pour l'histoire de l'Église, et les quinze pièces de poésies qu'il a consacrées à décrire des églises construites de son temps, nous donnent des renseignements précieux sur l'art chrétien au VI.e siècle. Fortunat fut, sans contredit, un des hommes les plus distingués de l'époque mérowingienne. Il avait pour la poésie une facilité merveilleuse, et il faisait ses vers, sur-le-champ, sans travail : aussi, à côté de vers d'une beauté remarquable, en trouve-t-on de faibles et quelquefois même de mauvais. Il avait beaucoup d'imagination, et il excelle particulièrement dans les descriptions. Il avait fait un grand nombre d'hymnes qui furent adoptées dans les offices de l'Église, et on croit que les Pères du concile de Tours l'avaient en vue lorsqu'ils décidèrent [1] qu'il serait permis de chanter à l'office d'autres hymnes que celles de saint Ambroise. Saint Germain de Paris et saint Euphronius de Tours, les deux évêques les plus célèbres de ce concile, étaient en effet les amis de Fortunat.

Ce ne fut que vers la fin du VI.e siècle que Fortunat fut fait évêque de Poitiers; il occupa ce siége peu de temps, et mourut plein de jours et de mérites. Au VIII.e siècle, Paul, célèbre diacre d'Aquilée, ne voulut point passer à Poitiers sans prier sur son tombeau. Il composa son épitaphe à la prière d'Aper, abbé de l'église de Saint-Hilaire, où Fortunat était inhumé. Cette épitaphe est ainsi conçue [2] :

« Dans ce tombeau repose Fortunatus, célèbre par son génie et » par ses vertus, poète illustre qui sut tirer de sa lyre de si mélo- » dieux accents! Sa langue pieuse était digne de nous apprendre les » actions des saints, et de nous montrer dans leur vie la voie qui » conduit aux cieux. Heureuse Gaule, qui es couronnée de tels dia- » mants! Ils ne laisseront jamais la nuit étendre sur toi ses voiles. » Homme saint! j'ai fait ces humbles vers pour faire éclater ta gloire » parmi les peuples. Paie-moi de retour, et par tes mérites, ô bien- » heureux! obtiens-moi, je t'en prie, de n'être point méprisé par » le souverain juge. »

[1] II Concil. Tur., can. 23.

[2] Hist. litt. de France par les Bénédictins, t. III.

LIVRE QUATRIÈME.

(595—659)

I.

Saint Grégoire-le-Grand. — Ses rapports avec l'Église Gallo-Franke. — Abus qu'il y aperçoit. — Il va droit à la racine du mal. — Ses lettres aux évêques, à Brunehilde et à Hildebert. — Zèle de Hildebert pour la religion. — Ses lois. — Sa mort. — Saint Grégoire recommande aux évêques et aux rois franks saint Augustin et les autres missionnaires qu'il envoie en Angleterre. — Ses lettres à ce sujet. — Il reprend ses travaux de réforme surtout contre la simonie. — Ses lettres pour hâter la réunion d'un concile. — Rapports de saint Grégoire avec Syagrius à ce sujet. — Le pape envoie le pallium à Syagrius et le charge de travailler spécialement à la réunion du concile. — Mort de Syagrius. — Ses fondations. — Priviléges que leur accorde saint Grégoire à la prière de Brunehilde. — Priviléges donnés aux monastères par le siége apostolique. — Priviléges aux églises. — Saint Desiderius de Vienne demande le pallium. — Réponse de saint Grégoire. — Privilége accordé à saint Aregius de Gap. — Notice sur ce saint évêque. — Il aide les nouveaux missionnaires qui partent pour l'Angleterre. — Réponses de saint Grégoire à deux questions de saint Augustin relatives à l'Église Gallo-Franke. — Lettres de saint Grégoire à Serenus de Marseille.

595—604.

On a cherché à rabaisser le VII.e siècle, dont nous commençons l'histoire; Mabillon cependant l'a appelé un *siècle d'or* [1]. Entre des préjugés ignares et le génie, nous n'avons pas à hésiter, et, pour nous, le VII.e siècle fut vraiment un *siècle d'or*. Il n'a pas, il est vrai, de ces hommes dont les œuvres intellectuelles font à juste titre l'orgueil des nations; mais, en revanche, il est couronné d'une brillante auréole de saints, et nous ne voyons pas vraiment pourquoi un siècle de saints ne marcherait pas au moins l'égal d'un siècle d'hommes de génie. L'héroïsme de la vertu vaut bien l'héroïsme de l'intelligence.

Le nom du pape Grégoire sert de péristyle à ce beau siècle. C'était un de ces hommes que la Providence destine à de grandes choses, et qu'elle façonne d'avance pour la mission qu'elle doit leur confier. Nous n'avons pas à raconter sa vie tout entière; nous n'aurons à faire observer que des traits épars de cette figure sur

[1] Mabill., Act. SS. ordin. S. Bened., præf. sæcul. II, n.° 1.

laquelle se dessine dans toute sa pureté la foi candide simplicité des âges de foi, rehaussée de l'éclat du génie. Mais, étudié seulement dans ses rapports avec l'Église Gallo-Franke, le pape Grégoire nous apparaîtra digne du titre de grand que lui ont décerné tous les siècles chrétiens.

A peine fut-il élevé sur ce trône pontifical qui domine le monde, qu'il parcourut d'un coup-d'œil rapide mais profond les nombreuses provinces du royaume de J.-C. qu'il devait surveiller et défendre. Il découvrit partout le vrai principe des luttes que l'Église avait à soutenir, des abus qui menaçaient de ternir son éclat, et, dans l'Église Gallo-Franke en particulier, il mit vigoureusement le doigt sur la plaie.

Au VII.e siècle, la grande commotion, résultat nécessaire de la juxta-position des races, était passée, et l'Église avait travaillé ces races avec tant d'énergie qu'elles avaient déjà dépouillé une partie de leur nature sauvage; mais, en même temps qu'elle agissait sur ces cœurs barbares, qu'elle cherchait à les transformer, à naturaliser en eux le sentiment chrétien, elle subissait, elle aussi, contre son gré, leur influence en sens contraire.

Déjà nous avons fait remarquer l'action immédiate que s'attribuaient les rois franks dans les élections épiscopales. Elle s'agrandit en raison de la prépondérance des Franks sur les Gallo-Romains, et les élections ne furent bientôt plus qu'une forme vaine et sans valeur. Il en résulta deux inconvénients graves. D'abord les rois franks choisirent de préférence des hommes de leur race pour en faire des évêques; ensuite ils choisirent, au lieu des plus vertueux, ceux qui leur étaient plus dévoués ou leur donnaient plus d'argent. Or, l'invasion trop précipitée des Franks dans les rangs du clergé ralentit le mouvement civilisateur qu'avaient produit dans la société les idées chrétiennes; car c'était par les évêques qu'il s'opérait, et les Franks n'étaient pas encore assez fortement empreints du christianisme pour marcher en tête de la civilisation; ils étaient trop jaloux de leur prépondérance pour présider au travail d'assimilation des races, qui devaient se fondre sous l'influence chrétienne. L'action immédiate des rois franks fut aussi un malheur pour l'Église, et y enfanta nécessairement la *simonie*[1]. Ils vendirent

[1] On appelle *simonie* le commerce des Ordres et des choses saintes en général, du nom de Simon-le-Magicien, qui proposa à saint Pierre de lui vendre l'épiscopat ou le pouvoir de conférer le Saint-Esprit.

l'épiscopat au plus offrant, et, dès la fin du VI.e siècle, cet abus déplorable régnait déjà dans l'Église Gallo-Franke. Grégoire-le-Grand ouvre glorieusement la phalange des papes qui l'ont si courageusement attaqué pendant tant de siècles.

Il y avait cinq ans à peine qu'il était assis sur la chaire de saint Pierre, lorsqu'il jeta le premier cri d'alarme dans une lettre à Virgilius. Cet évêque d'Arles, de concert avec Hildebert qui avait hérité de son oncle Gunthramn le royaume de Burgundie, avait prié le pape de lui donner le pallium et de confirmer les priviléges de son Église. Grégoire lui répondit[1] :

« Oh! que c'est une bonne chose que la charité, qui dépeint dans notre esprit ce qui est absent et nous attache par les liens de l'amour à ce que nous avons sous les yeux! Elle unit ce qui est divisé, met de l'harmonie dans le désordre, et de l'unité dans la variété; elle purifie de son feu toutes les imperfections. C'est à bon droit que le grand apôtre l'appelle le *lien de la perfection*. Les autres vertus, en effet, perfectionnent; mais la charité seule attache les vertus au cœur de celui qui aime d'une manière si indissoluble qu'il ne peut plus s'en séparer.

» Je sais, frère bien-aimé, que vous êtes plein de cette vertu. Tous ceux qui viennent des Gaules vous rendent ce témoignage, et vos lettres en sont pour moi une nouvelle preuve. Je suis donc bien éloigné de croire qu'en demandant, suivant l'ancienne coutume, le droit de porter le pallium et les prérogatives attachées au titre de vicaire du siége apostolique, vous n'avez eu en vue que d'obtenir une puissance passagère et un ornement extérieur. Votre Fraternité, en demandant ce que le siége apostolique avait coutume d'accorder à ses prédécesseurs, n'a eu d'autre motif que de recourir comme un bon fils au sein de sa mère; car tout le monde sait que l'Église Romaine a enfanté à la foi l'Église des Gaules. Nous vous accordons bien volontiers ce que vous nous demandez, et nous ne voudrions pas vous priver d'un honneur qui vous est dû et que sollicite pour vous notre très glorieux fils le roi Hildebert.

» Mais, avec l'honneur, s'accroît pour vous l'obligation d'avoir plus de sollicitude, de zèle et de vigilance, et de donner, dans votre vie, des exemples plus parfaits. Votre Fraternité ne doit user des honneurs qu'elle reçoit que pour gagner la céleste patrie, et non pour rechercher ses intérêts ici-bas. Vous savez ce que dit en gé-

[1] Greg. pap., Epist., lib. 4, Epist. 50 ad Virgil., edit. rom.

missant le bienheureux Apôtre : « Tous cherchent leurs intérêts, » et non ceux de J.-C. » C'est ce qui arrive dans les Gaules et la Germanie [1], où personne, comme on nous l'a rapporté, ne parvient à l'épiscopat qu'en l'achetant par des présents. S'il en est ainsi, je le dis en gémissant et en versant des larmes : *L'ordre sacerdotal est déjà tombé intérieurement, et sa chute extérieure ne peut tarder long-temps*. L'Évangile nous apprend que le Sauveur lui-même, après être entré dans le temple, renversa les siéges de ceux qui vendaient des colombes. Vendre des colombes, c'est retirer un gain temporel de l'Esprit Saint que le Dieu tout puissant communique aux hommes par l'imposition des mains. Or, Dieu a déjà renversé les siéges de ceux qui ont ainsi vendu des colombes dans son temple.

» On nous a dénoncé encore un autre désordre : c'est que des laïques, par une ambition coupable, se font tonsurer et, en même temps, ordonner évêques, à la mort de ceux auxquels ils veulent succéder. Une triste expérience nous a déjà appris ce que sont ces évêques qui passent ainsi immédiatement de l'état laïque à la charge pastorale. Comment celui qui n'a pas été soldat peut-il oser se faire ainsi tout-à-coup général de l'armée sainte? Comment peut-il prêcher, celui qui n'a jamais entendu peut-être la sainte parole? Comment peut-il corriger les vices des autres, celui qui n'a pas encore pleuré ses propres péchés?

» Il faut que Votre Fraternité avertisse notre fils très glorieux, le roi Hildebert, d'extirper de son royaume cet abus déplorable. Le Seigneur le comblera de ses bienfaits à proportion du soin qu'il aura de faire ce qui lui plaît, et d'éviter ce qui lui déplaît.

» Nous accordons, au nom de Dieu et suivant l'ancien usage, à Votre Fraternité, le privilége d'être notre vicaire dans toutes les Églises du royaume de notre très illustre fils Hildebert, sauf toujours les droits des métropolitains, et nous vous envoyons le pallium avec permission de le porter dans les solennités des messes.

» Aucun évêque ne pourra donc, sans votre autorisation, faire de longs voyages. S'il s'élève quelque discussion sur un point de foi, ou sur tout autre sujet, entre les évêques, vous en convoquerez douze pour juger avec vous ce différend; si on ne peut s'accorder sur la décision, on aura recours, après la discussion, à notre jugement.

[1] C'est-à-dire l'Austrasie, qui s'étendait sur les deux rives du Rhin.

» Que le Dieu tout-puissant vous couvre de sa protection, et vous accorde la grâce d'être toujours, par votre vie, digne de l'honneur que vous avez reçu. »

Le pape Grégoire écrivit en même temps à tous les évêques du royaume de Hildebert. Après des considérations générales sur la nécessité des différents degrés hiérarchiques pour le maintien de l'ordre, il ajoute [1] :

« Nous avons cru devoir accorder, suivant l'ancien usage, à notre frère Virgilius, évêque de la cité d'Arles, le privilége d'être notre vicaire dans toutes les Églises du royaume de notre fils très illustre, le roi Hildebert. Nous avons eu pour motif de conserver pure et intacte la foi catholique, c'est-à-dire celle qui a été définie dans les quatre grands conciles [2]. S'il s'élevait donc quelque différend entre les évêques nos frères, il est chargé, comme dépositaire du pouvoir du siége apostolique, d'employer les moyens que le zèle, la sagesse et la prudence lui inspireront pour le terminer. »

Après avoir exposé aux évêques les avis qu'il a donnés à Virgilius sur la manière de procéder dans l'examen des discussions qui pourraient s'élever, saint Grégoire termine ainsi sa lettre : « Nous désirons ardemment, Frères bien-aimés, que le Dieu tout-puissant accorde à Votre Dilection la grâce d'être toujours de plus en plus fermes et ardents dans son amour ; de vivre dans la paix de l'Église, et d'entretenir toujours parmi vous un parfait accord. On nous a dit que plusieurs avaient été élevés aux Ordres par simonie. C'est pourquoi nous avons ordonné à notre frère et co-évêque Virgilius de s'opposer à ce crime par tous les moyens qui seront en son pouvoir ; et afin que Votre Fraternité n'en ignore pas et observe religieusement cette prescription, il sera bon que vous preniez connaissance de la lettre que nous lui avons écrite. »

Saint Grégoire ne se contenta pas d'exciter le zèle des évêques contre un abus qui, suivant ses énergiques paroles, détruisait intrinsèquement l'épiscopat et tendait à en faire un corps de fonctionnaires purement politiques ; il ne craignit pas d'aller à la source même du mal, et il entreprit de détourner les rois franks du commerce impie qu'ils faisaient des siéges épiscopaux.

Hildebert et Bunehilde sa mère aimaient l'Eglise ; le pape espéra

[1] Greg. pap., Epist., lib. 4, Epist. 52 ad univ. Episcop. reg. Hild.

[2] Ces quatre grands conciles étaient : le premier de Nicée, le premier de Constantinople, celui d'Éphèse et celui de Chalcédoine.

que sa voix aurait sur eux de l'autorité, et il écrivit ainsi à Hildebert en réponse à la lettre qu'il lui avait adressée en faveur de Virgilius [1].

« La lettre de Votre Excellence nous a comblé de joie et nous est une preuve de votre sollicitude pour l'honneur de l'Ordre sacerdotal. Or, en aimant, en honorant les évêques, vous faites voir votre zèle pour la gloire et le service de Dieu. Nous avons accordé volontiers à notre frère Virgilius, évêque de la cité d'Arles, les priviléges que Votre Excellence à sollicités pour lui. Mais, nous devons le dire, nous savons qu'il se commet en votre royaume des péchés qui offensent Dieu bien grièvement, et nous vous conjurons d'user de votre puissance pour les réprimer, de peur que ces crimes, bien odieux sans doute à Votre Piété, mais que d'autres commettent, ne causent quelque malheur à votre royaume ou à votre ame. Dieu vous en garde !

» Nous avons donc appris qu'à la mort des évêques on donne précipitamment la tonsure à des laïques, et qu'on les élève à l'épiscopat sans les avoir fait passer par les épreuves nécessaires. Ainsi, celui qui n'a pas encore été disciple, devient tout-à-coup maître, et comme il ne peut enseigner ce qu'il n'a pas appris, il s'ensuit qu'il n'a d'évêque que le nom, et qu'il continue d'être laïque dans ses paroles et dans ses œuvres ; comment pourra-t-il intercéder pour les péchés des autres, celui qui n'a pas encore pleuré les siens ? Un tel pasteur ne peut évidemment guider son troupeau, il l'égare au contraire, car il ne peut être assez impudent pour prêcher aux autres ce qu'il ne fait pas lui-même ; et ainsi le peuple du Seigneur reste exposé aux ravages des voleurs et des loups, et il trouve la mort là où il devait trouver un principe de vie et de salut.

» Votre Excellence peut juger par elle-même, et d'après sa conduite dans l'administration de son royaume, combien le désordre dont je lui parle est criminel et pernicieux. Vous ne mettez certainement à la tête de votre armée que des ducs dont l'habileté, la valeur et la fidélité vous sont connus ; jugez de là quelles précautions il faut prendre pour choisir ceux qui doivent être les guides et les défenseurs des ames. Je rougis de le dire, mais nous voyons à la tête de l'armée sainte des généraux qui n'ont seulement pas fait leurs premières armes.

» Un autre abus exécrable qui nous a été dénoncé, c'est qu'on

[1] Greg. pap., Epist., lib. 4, Epist. 53 ad Hild.

vend et qu'on achète à prix d'argent les Ordres sacrés. C'est un crime énorme et réprouvé dans l'Eglise universelle de conférer ainsi les Ordres à ceux qui sont riches et non à ceux qui en sont dignes. Nous supplions Votre Excellence de détruire en son royaume un si détestable commerce. Sachez bien que celui-là se montre indigne de l'épiscopat qui ose marchander le don de Dieu, et propose d'acheter ce qu'il ne mérite pas de recevoir gratuitement.

» Très illustre fils, si je vous donne cet avis, c'est que je désire le salut de votre ame. Il y a déjà long-temps que je vous aurais écrit, si mes innombrables occupations n'y eussent mis obstacle; mais puisque l'occasion s'en est présentée, je n'ai pas voulu faillir à mon devoir. Après avoir prié Votre Excellence d'agréer le témoignage de mon respect et de mon amour paternel, je vous conjure de veiller à l'exécution de tout ce que nous avons prescrit à notre frère et co-évêque Virgilius. Comme en toutes choses, nous voulons vous obéir, nous espérons que, pour Dieu et le bienheurex Pierre, chef des apôtres, Votre Excellence veillera à l'exécution de nos décrets. »

Hildebert était religieux et ami du bien. Il comprit la haute sagesse des recommandations de saint Grégoire, et travailla à corriger la législation des Franks conformément aux lois chrétiennes.

Voici un extrait des ordonnances qu'il fit de concert avec les principaux des Franks [1].

« Hildebert, roi des Franks, homme illustre.

» Assemblés aux calendes de mars, au nom de Dieu, nous avons arrêté avec nos leudes les ordonnances qui suivent et qui devront parvenir à la connaissance de tous.

» Il a été convenu, entre nous et nos leudes, qu'aucun des chevelus [2] ne contracterait de mariage incestueux; c'est-à-dire, qu'il ne pourrait épouser ni la veuve de son frère, ni la sœur de son épouse, ni la veuve de son oncle, ni une autre femme de ses parents. Si quelqu'un se marie à la veuve de son père, il sera puni de mort. Quant aux mariages incestueux contractés avant cette loi, nous ordonnons qu'on s'en rapporte à la décision des évêques. Celui qui ne voudra pas écouter son évêque et aura encouru l'excomunication, outre la condamnation éternelle qu'il aura méritée, sera étranger

[1] Baluz., Capitul., t. I, p. 18, n.os 2, 4, 14.

[2] Seigneurs franks de première qualité.

pour notre palais; celui qui refusera d'obéir à son évêque perdra ses biens qui iront à ses parents légitimes.

» Celui qui sera assez impie pour commettre un rapt, sera puni de mort. Si celui qui aura commis ce crime se réfugie dans l'église, il sera rendu par l'évêque et exilé, aussi bien que la femme qui aurait consenti à son crime. S'il ne s'est pas réfugié dans l'église, il sera tué avec la femme qui aura consenti à la séduction; leurs biens seront donnés à leurs parents légitimes, sauf les droits de notre fisc.

» Nous avons décidé qu'on observerait le jour du dimanche, et qu'on ne pourrait y faire que l'ouvrage nécessaire pour apprêter les repas; celui qui transgressera cette loi paiera, s'il est Frank, quinze sous d'or; s'il est Romain, sept sous et demi; s'il est esclave, trois sous, à moins qu'il n'aime mieux payer sur son dos la faute commise contre la loi. »

Le pape Grégoire donna à Hildebert les éloges que méritait son zèle pour la réforme chrétienne qu'il cherchait à introduire dans la législation.

« Votre royaume, lui écrivit-il [1], est aussi élevé au-dessus des autres royaumes du monde, que la dignité royale est élevée au-dessus des autres conditions humaines. Ce n'est pas cependant votre titre de roi que j'admire, beaucoup d'autres l'ont comme vous; c'est le titre de roi catholique que vous portez, lorsque tant d'autres en sont indignes. Ce que j'admire en vous, c'est votre foi qui rayonne au milieu de l'incrédulité des autres nations, comme un brillant flambeau dans les ténèbres d'une nuit obscure. Tout ce que les rois se glorifient de posséder vous l'avez, et de plus, vous possédez un bien inestimable qu'ils n'ont pas. Surpassez-les par vos œuvres comme par votre foi, et que Votre Excellence soit toujours pleine de bonté pour les peuples qui lui sont soumis; ne jugez pas avec précipitation les injures que vous croiriez avoir reçues, et si vous voulez plaire au roi des rois, c'est-à-dire un Dieu tout puissant, vous devez user modérément de votre pouvoir, et vous bien persuader que tout ce qui vous est possible ne vous est pas permis. »

Après ces éloges et ces conseils, saint Grégoire recommande à Hildebert le prêtre Candidus qu'il envoyait dans les Gaules administrer les biens qu'y possédaient l'Eglise Romaine. Depuis plusieurs années, le patrice Dynamius en avait pris soin. C'était un fervent

[1] Greg. pap., Epist., lib. 5, Epist. 6.

chrétien que saint Grégoire aimait d'une amitié particulière, et qui chercha à faire oublier par ses éminentes vertus les troubles dont il fut cause dans l'élection du successeur de saint Ferréol d'Uzès, et les persécutions qu'il fit endurer au saint évêque Théodore de Marseille [1]. Après avoir été quelque temps gouverneur de Provence, Dynamius se chargea de l'administration des biens de l'Église Romaine, qui étaient principalement dans cette province; il ne quitta cet emploi que pour se consacrer tout entier à Dieu dans la retraite avec son frère Aurelius. Nous avons une lettre que leur écrivit saint Grégoire, en Austrasie où ils s'étaient retirés [2]. Une des principales occupations de Dynamius, après avoir quitté le monde, fut de composer des vies de saints. On a de lui les Vies de saint Maximus de Riez et de saint Marius, abbé de Bodane [3]. Il avait du talent pour la poésie, et avait des relations avec Fortunat [4].

Ce fut au moment de sa retraite que saint Grégoire envoya dans les Gaules le prêtre Candidus.

« Nous le recommandons à Votre Excellence, écrivit-il à Hildebert en l'envoyant [5], et nous la prions de faire restituer les biens du patrimoine de l'Église de Rome, qui pouraient avoir été aliénés. Que votre justice, comme votre foi, brille aux yeux des nations. »

Grégoire recommanda aussi Candidus à Brunehilde, toute puissante au palais d'Austrasie.

« L'administration du royaume, lui dit-il [6], et l'éducation de votre fils attestent la sagesse de Votre Excellence. Votre prévoyante sollicitude n'a pas seulement conservé à votre fils la dignité royale, mais vous avez pourvu à son bonheur éternel en l'affermissant dans la foi, et c'est par cette foi vive et sincère qu'il a surpassé les autres rois de la terre. Par vos conseils, animez-le toujours d'avantage à la pratique de la vertu.

» Nous avons bien des raisons de nous confier en Votre Excellence. Nous oserons donc vous prier, après vous avoir présenté l'hommage de notre paternelle affection, de favoriser notre bien-aimé fils, le prêtre Candidus qui vous porte cette lettre, et de protéger le

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 6, c. 7.
[2] Greg. pap., Epist., lib. 6, Epist. 33, edit. rom.
[3] Bolland., 27 jan.
[4] Fortunat., lib. 6, c. 11, 12.
[5] Greg. pap., Epist., lib. 5, Epist. 6.
[6] *Ibid.*, Epist. 5.

patrimoine qu'il va administrer. Nous vous le demandons au nom du bienheureux Pierre, prince des Apôtres pour lequel nous connaissons votre particulière dévotion. »

Le saint pape Grégoire avait pour Brunehilde beaucoup d'estime et d'affection ; saint Germain de Paris et saint Grégoire de Tours avaient pour cette reine les mêmes sentiments. L'opinion de ces hommes vénérables auxquels nous pourrions en ajouter bien d'autres, doit l'emporter sur les récriminations d'un mauvais chroniqueur et de quelques légendaires qui lui font les reproches les plus absurdes [1]. Le meurtre de sa sœur Galswinte et de Sighbert, son époux, suffit bien pour expliquer sa haine contre Frédégonde, cette femme d'une infernale malice qui passa toute sa vie dans les intrigues les plus ténébreuses et les plus noirs projets [2]. La jalousie que conçurent contre Brunehilde les Francs Austrasiens, eut pour principe son influence sur son fils Hildebert. Brunehilde avait humilié les leudes pendant la minorité de son fils et elle avait su concentrer dans ses mains toute la puissance. Mais dès qu'il fut mort, et il mourut trop tôt pour le bonheur et la gloire des Franks [3], ils travaillèrent à la faire exiler d'Austrasie.

Hildeberd avait laissé deux fils en bas-âge, Théodebert qui régna en Austrasie, et Théodorik (Thierri) qui régna en Burgundie. Chassée d'Austrasie par les leudes, Brunehilde se retira auprès de Théodorik. Nous ne la suivrons pas au milieu des divisions qui devaient nécessairement éclater entre les deux frères et nous n'avons à enregistrer que ce qu'elle fit pour la Foi et l'Église.

Brunehilde trouva en Burgundie un grand évêque qui sut mériter sa confiance, Syagrius d'Autun. Elle le seconda dans tous les projets que lui inspirèrent son amour pour l'Église et sa charité pour les pauvres, et surtout dans la fondation du célèbre hôpital d'Autun, auquel saint Grégoire accorda de grands priviléges.

Ce grand pape fut spécialement secondé par Syagrius et Brunehilde dans le projet qu'il avait conçu depuis long-temps de convertir la nation des Angles.

Avant son pontificat, il avait vu un jour en passant sur le marché de Rome, de jeunes Angles d'une grande beauté, qu'on y vendait

[1] Frédégaire, et en particulier le légendaire de saint Desiderius, qui la fait arienne et protectrice des ariens, reproche d'une absurdité incontestable.

[2] Frédégonde mourut en 597.

[3] En 596, à l'âge de 26 ans.

comme de vils animaux. Son cœur s'était ému en les voyant, et sa pitié s'était encore augmentée en apprenant que l'état de leur ame était aussi triste que celui de leur corps et qu'ils étaient ensevelis dans les ténèbres du paganisme. Il avait dès-lors conçu le projet de passer en Angleterre afin de travailler à la conversion de toute la nation des Angles. Élevé sur le siége de saint Pierre, il dut renoncer à y aller lui-même, mais il n'abandonna pas pour cela son dessein.

Il en était préoccupé lorsqu'il envoya Candidus dans les Gaules, et il lui écrivait [1] quelque temps après son départ : « Mon cher fils, nous te donnons commission d'acheter, avec les revenus de notre patrimoine dans les Gaules, des vêtements pour les pauvres [2], et de délivrer de leur captivité de jeunes Angles de dix-sept à dix-huit ans qui aient quelque disposition à vivre dans les monastères et à apprendre à connaître Dieu. En nous les envoyant, tu les feras accompagner par un prêtre, pour les baptiser s'ils tombaient malades pendant le chemin. »

Il voulait faire de ces jeunes Angles des auxiliaires pour les missionnaires qu'il fit partir alors pour l'Angleterre. Comme ces missionnaires devaient traverser les Gaules, il leur donna des lettres de recommandation pour Serenus de Marseille, Virgilius d'Arles, Desiderius de Vienne, Syagrius d'Autun, Palladius de Saintes [3] et Pelagius de Tours, successeur de Grégoire. Les nouveaux porteurs de la bonne nouvelle avaient à leur tête Augustin, prévôt du monastère de Saint-André à Rome. Ils abordèrent en Provence.

Arrivés là, ils se laissèrent décourager par le tableau qu'on leur fit des obstacles qu'ils allaient rencontrer pour aller annoncer l'Évangile à une nation barbare dont ils ignoraient la langue. Ils résolurent donc d'un commun accord de retourner à Rome, et ils prièrent Augustin de s'y rendre d'abord pour supplier le pape de les dispenser d'un voyage si pénible, si dangereux et d'un succès si incertain.

[1] Greg. pap., Epist., lib. 5, Epist. 10.

[2] Nous avons déjà vu les papes affecter à cette bonne œuvre ces revenus. Saint Grégoire ne pense qu'aux pauvres en recommandant le patrimoine de l'Église Romaine aux rois et aux hommes puissants. Nous avons une lettre aux percepteurs des revenus, dans laquelle il leur fait les plus fortes recommandations sur l'intégrité et la moralité dont ils doivent donner l'exemple. (V. lib. 12, Epist. 12, et lib. 9, Epist. 62 ad Aregium.

[3] Il envoyait en même temps à cet évêque des reliques pour quatre autels d'une vaste basilique qu'il avait fait construire, et dans laquelle il y avait treize autels.

Augustin passa par Lérins, et Étienne, abbé de ce monastère, profita de cette occasion pour envoyer au pape des cuillers et des plats de bois pour les distribuer aux pauvres de Rome. Ces ouvrages étaient faits par les moines de Lérins.

Grégoire ranima le courage d'Augustin et le renvoya avec une lettre pour ses compagnons. « Il eût mieux valu, leur disait-il [1], ne pas commencer cette sainte entreprise que de retourner en arrière. Il faut, mes très chers fils, que vous accomplissiez, avec le secours du Seigneur, le bien que vous avez commencé. Ne vous laissez effrayer, ni par les fatigues du voyage, ni par les paroles d'hommes opposés à votre pieux dessein. Faites courageusement ce que vous avez entrepris par la volonté de Dieu. Sachez bien qu'un grand travail sera couronné d'une grande récompense dans les cieux. Obéissez à Augustin et que le Dieu tout-puissant vous protége; que je puisse un jour voir au ciel le fruit de nos travaux ! je les appelle nôtres, car si je ne travaille pas réellement avec vous, Dieu, je l'espère, me tiendra compte de mes désirs. »

Les paroles du saint Pontife réveillèrent le courage des missionnaires. Grégoire avait remis à Augustin une lettre pour Étienne, abbé de Lérins, et une autre pour Protasius d'Aix [2]. Elles sont bienveillantes, mais il ne leur recommande point ses missionnaires comme il le fait dans toutes ses autres lettres, ce qui pourrait faire penser qu'ils n'étaient pas favorables à la mission d'Angleterre.

Outre les lettres de recommandation dont nous avons parlé, Augustin en avait encore pour le patrice Aregius, la reine Brunehilde et ses deux fils Théodebert et Théodorik [3]. Il fut reçu partout avec bienveillance et surtout par Brunehilde. Grégoire écrivit à cette reine pour l'en remercier et il lui attribue dans sa lettre une part des succès qu'obtinrent les missionnaires. Elle les avait sans doute recommandés à Berthe, fille de Haribert, qui avait épousé Ethelbert, roi de Kent. Voici un extrait de la lettre de saint Grégoire à Brunehilde : « Je rends grâces au Seigneur de ce qu'il a inspiré à Votre Excellence un si grand amour pour la religion, que vous embrassez

[1] Greg. pap., Epist., lib. 4, Epist. 57.

[2] Dans sa lettre à Étienne, saint Grégoire loue la régularité de ses moines, et le remercie de son envoi. (Lib. 5, Epist. 56.) Dans sa lettre à Protasius, il prie cet évêque d'obtenir de Virgilius d'Arles de rendre les revenus du patrimoine de saint Pierre, dont s'était emparé son prédécesseur Licerius. (Lib. 5, Epist. 55.)

[3] Greg. pap., Epist., lib. 5, Epist. 52, 53, 54, 57, 58, 59, edit. rom.

avec ardeur tout ce qui peut contribuer au salut des ames et à la propagation de la foi. Nous savons combien vous avez aidé notre frère Augustin. Ceux qui ne connaissent pas votre piété pourront s'étonner en l'apprenant ; pour nous qui sommes accoutumé à en avoir des preuves, nous pouvons seulement nous en réjouir et vous en féliciter de nouveau. Vous connaissez, sans doute, les miracles éclatants opérés par le Seigneur pour la conversion des Angles, et ce doit être pour Votre Excellence un grand sujet de consolation, puisque personne n'a eu plus de part qu'elle à cette bonne œuvre. Si cette nation a eu le bonheur d'entendre la prédication de l'Évangile, c'est à vous, après Dieu, qu'elle en est redevable. »

Brunehilde, flattée sans doute des éloges d'un grand pape, songea à lui demander une faveur pour le saint évêque Syagrius qui était son guide et son conseil. Elle écrivit donc à saint Grégoire pour solliciter pour lui l'honneur du pallium, et le pape se hâta de lui répondre [1] : « Nous avons reçu votre lettre et nous saisissons avec joie l'occasion de faire plaisir à Votre Excellence et à notre frère et coévêque Syagrius, en lui envoyant le pallium ; nous avons l'agrément du sérénissime empereur, et nous le lui accordons d'autant plus volontiers, qu'il remplit parfaitement les devoirs d'un saint évêque et que nous savons tout ce qu'il a fait pour notre frère Augustin. »

Syagrius, en effet, avec Ætherius de Lyon, étaient ceux des évêques qui avaient donné au saint apôtre des Angles le plus de témoignages d'affection et d'encouragement. Aussi saint Grégoire, ayant envoyé en Angleterre un nouveau renfort d'ouvriers évangéliques, les recommanda à Ætherius [2] et témoigna sa reconnaisance à Syagrius, dans une lettre dont il les chargea [3] :

« Je suis bien joyeux, lui dit-il, d'apprendre que votre cœur est si plein de charité, que vous accomplissez tous les devoirs d'un véritable évêque et que votre vie peut être proposée pour modèle. J'ai appris aussi, frère bien-aimé, avec quelle bienveillance vous avez reçu notre frère Augustin, que nous avons envoyé prêcher l'Évangile aux Angles. Vous l'avez aidé avec tant de dévouement que je reconnais avoir contracté une dette immense vis-à-vis de Votre Fraternité. »

Saint Grégoire annonce à Syagrius que, pour lui témoigner sa

[1] Greg. pap., Epist., lib. 7, ser. 1, Epist. 5.

[2] *Ibid.*, lib. 9. Epist. 50.

[3] *Ibid.*, lib. 7, ser. 2, Epist. 113.

reconnaissance il lui accorde le pallium, mais que ne l'ayant pas demandé lui-même, ce qui était une formalité requise, il l'envoyait au prêtre Candidus qui était chargé de le lui remettre, lorsqu'il aurait fait sa demande dans toute les formes.

Grégoire, en adressant le pallium à Syagrius, le pria d'user de son influence pour faire réunir en concile les évêques d'Austrasie et de Burgundie, afin de travailler à la réforme des abus. « Nous connaissons, lui dit-il, l'affection qu'ont pour vous nos très illustres fils, les rois des Franks ; usez de l'influence que cette affection vous donne pour faire assembler un concile. Nous vous choisissons spécialement pour traiter cette affaire et nous espérons que vous répondrez par votre zèle à la confiance que nous avons en vous. »

Saint Grégoire écrivit dans le même temps une lettre commune à Syagrius, à Ætherius, à Virgilius et à Desiderius, les quatre premiers évêques de Burgundie, pour leur signaler les abus que le concile aurait à corriger. Il leur dit [1] :

« Suivant la volonté de J.-C. notre chef, nous devons être si intimement unis par les liens de la foi et de la charité, que nous ne fassions qu'un seul corps avec lui ; mais nous ne pouvons être unis à lui, si nous ne détruisons en nous la cupidité qui est la racine de tous les maux.

» C'est pour exciter votre zèle contre ce vice, que nous écrivons cette lettre à Votre Fraternité. Je voudrais que dans la maison du Seigneur il n'y eût rien de vicieux et de souillé. Or, j'ai appris que dans les Gaules, les Ordres sacrés sont conférés par simonie. Je ressens une vive douleur de voir l'argent considéré comme un titre pour obtenir les charges ecclésiastiques. Celui qui achète ainsi le sacerdoce, ce n'est pas l'Ordre qu'il désire, c'est l'honneur ; il ne veut pas être évêque, mais seulement en avoir le nom. Eh quoi ! il ne faudra donc plus examiner la vie et les mœurs de ceux qu'on destine aux Ordres, mais uniquement s'ils ont de quoi les payer ? Si on réfléchit, on comprendra facilement que celui-là se montre indigne des Ordres, qui veut y arriver par des voies iniques. Il suffit qu'il les désire pour prouver qu'il ne les mérite pas. On doit choisir celui qui a le sentiment de son indignité, qui résiste aux instances, qui s'enfuit même pour éviter le fardeau qu'on veut lui imposer. On doit rejeter bien loin celui qui se présente pour recevoir l'Ordre, qui le désire, qui met tout en œuvre pour y arriver.

[1] Greg. pap., Epist., lib. 7, ser. 2, Epist. 111.

» Très chers frères, travaillez de toutes vos forces à ramener les ordinations aux conditions véritables; que les sujets soient vraiment *élus*, et que dans les élections on n'ait aucun égard à l'argent, de peur qu'ils ne semblent plutôt avoir obtenu l'épiscopat à l'enchère que par le jugement de Dieu. On se ferait une grande illusion si on croyait se laver de la tache de simonie, en distribuant aux pauvres l'argent qu'on reçoit pour les Ordres. La seule aumône qui soit agréable aux yeux du Rédempteur est celle qui vient d'une source pure, et quand bien même, avec cet argent, on bâtirait des hôpitaux et des monastères, le crime de l'avoir reçu n'en serait pas moins grand. On doit faire des aumônes pour obtenir le pardon de ses péchés, et non pas commettre des péchés pour faire des aumônes.

» Un abus non moins détestable que la simonie, c'est que plusieurs, conduits par une aveugle ambition, sont passés précipitamment de l'état de laïque à l'épiscopat; quand bien même ces hommes auraient été d'une vie édifiante, on eût dû les faire passer par les différents degrés de la hiérarchie. Celui qu'on veut élever aux Ordres doit avoir eu d'avance sous les yeux les vertus qu'il devra mettre en pratique, apprendre ce qu'il sera appelé à enseigner, s'affermir dans la foi qu'il devra garder, afin qu'il ne tombe pas dans l'erreur, lui qui doit guider les autres dans la vérité. Il faut d'abord qu'il s'applique à la méditation des choses saintes et qu'il se perfectionne afin qu'il puisse être agréable à Dieu et aux hommes, et que sa lumière soit si bien allumée que la violence des vents, au lieu de l'éteindre, lui donne une nouvelle activité. Celui qui veut recevoir le sacerdoce doit avoir pour motif, non la vaine gloire, mais l'utilité de l'Église. Qu'il examine donc sérieusement s'il a les épaules assez fortes pour soutenir un si lourd fardeau; s'il reconnaît n'avoir pas les forces suffisantes, qu'il ne s'en charge pas; s'il se croit assez fort, qu'il approche, mais avec crainte et en tremblant; quand on veut bâtir, on choisit dans les forêts des bois propres à la construction, mais on ne les emploie pas lorsqu'ils sont encore verts, autrement l'édifice s'écroulerait bientôt, et les poutres qu'on aurait mises pour le soutenir seraient cause de sa ruine. Ainsi, les prêtres destinés à prendre soin des ames ne doivent pas se hâter, mais se mûrir et ne point écouter les inspirations d'une aveugle ambition. »

On reconnaît dans ces admirables paroles l'auteur du *Pastoral*. Après avoir signalé aux évêques un autre abus qu'ils devaient travailler à corriger, en observant dans toute leur rigueur les canons

portés contre les clercs habitant avec des femmes autres que leurs parentes, saint Grégoire leur rappelle ensuite les règles établies pour la tenue des conciles :

« Je ne veux pas, leur dit-il, oublier de rappeler à votre sollicitude les règles établies avec tant de sagesse pour l'utilité de l'Eglise. Afin qu'il n'y ait pas de discussions fâcheuses entre les évêques, et de désaccord entre les dépositaires de l'autorité et ceux qui doivent obéir, il est nécessaire que les évêques s'assemblent pour juger les causes qui peuvent se présenter, et pour s'exciter mutuellement à l'observation des canons. Les conciles ont le grand avantage de corriger les abus qui tendent à s'introduire, de faire observer les canons avec plus d'exactitude, et Dieu tire certainement sa gloire de la concorde qu'ils établissent entre les frères. Vous savez que les Pères avaient établi que les conciles se tiendraient deux fois par an. Il ne serait peut-être pas possible d'en réunir aujourd'hui aussi fréquemment, mais nous voulons qu'ils aient lieu au moins une fois l'année régulièrement. C'est le moyen d'empêcher bien des fautes ; car ceux qui ne seraient point guidés par l'amour de la justice, seront arrêtés par la crainte de voir leurs actions soumises à l'examen des conciles.

» Nous voulons qu'on assemble un synode pour rétablir l'exacte discipline sur les points que je vous ai indiqués. Nous recommandons surtout à notre vénérable frère et co-évêque Syagrius, et à notre bien-aimé fils l'abbé Cyriacus, qui vous porte cette lettre, de faire condamner à ce concile tout ce qui serait contraire aux saints canons. Notre frère Syagrius, au nom de tout le concile, aura soin de nous envoyer par notre fils Cyriacus, lorsqu'il reviendra vers nous, les décisions qui y seront prises. »

Le pape Grégoire écrivit en même temps à Brunehilde et à ses petits-fils Théodebert et Théodorik, pour les engager à favoriser la tenue du concile et à le seconder [1]. Mais les troubles qui éclatèrent dans les royaumes d'Austrasie et de Burgundie, et la mort de Syagrius vinrent contrarier les vues du pape. Il n'était pas homme à céder aux obstacles, et quelque temps après il écrivait de nouveau à Théodorik [2] : « C'est dans votre intérêt que je viens encore vous conjurer d'ordonner la tenue d'un concile, afin que la simonie et les autres vices des clercs soient frappés d'anathème par tous les

[1] Greg. pap., Epist., lib. 7, Epist. 114, 115.

[2] *Ibid.*, lib. 9, Epist. 53.

évêques. » Il écrivait [1] en même temps à Théodebert : « Que Votre Excellence prenne soin de faire assembler un concile afin de déraciner les vices et la simonie dans son royaume. Craignons que Dieu, qui a laissé jusqu'à présent transgresser ses préceptes, n'en tire enfin vengeance. »

Le zélé pontife écrivait dans le même sens à Brunehilde, à Hloter, fils de Frédegonde et roi de Neustrie, aux saints évêques Virgilius d'Arles, Ætherius de Lyon et Arigius de Gap [2].

Brunehilde ayant eu occasion d'envoyer en ambassade au pape Burgoald et Warmarikar, pour solliciter sa médiation auprès de l'empereur d'Orient, avec lequel elle voulait faire alliance, les chargea d'une lettre dans laquelle elle promettait au pape de faire tenir le concile qu'il désirait, et lui demandait des priviléges pour les hôpitaux et les monastères qu'elle avait fondés à Autun avec saint Syagrius.

Grégoire lui promit sa médiation [3]; lui dit qu'il enverrait quelqu'un présider le conseil quand il aurait avis de l'époque où il serait assemblé.

On ignore si ce concile se tint en effet; il n'en est resté aucune trace dans l'histoire. Cependant le pape avait signalé énergiquement les abus et l'impulsion qu'il donna ne fut pas inutile; nous en verrons plus tard les résultats.

Grégoire accorda en outre à Brunehilde les priviléges qu'elle demandait. Voici l'acte [4] de ceux qui furent accordés à l'hôpital d'Autun ; il est adressé à Senator, qui en avait été établi abbé par saint Syagrius :

« Conformément à la demande de notre très excellent fils, le roi Théodorik, et de son aïeule Brunehilde, nous concédons par ce décret et en vertu de notre autorité, les priviléges suivants à l'hôpital fondé dans la cité d'Autun par l'évêque Syagrius de vénérable mémoire, et notre très illustre fille, la reine Brunehilde.

» Nous voulons qu'aucun roi, aucun évêque ou qui que ce soit, ne détourne ou n'applique à d'autres œuvres les biens qui ont été donnés au susdit hôpital par les rois nos fils très illustres, ou lui seront donnés légitimement par la suite.

» Nous voulons qu'à la mort du prêtre abbé du susdit hôpital et

[1] Greg. pap., Epist., lib. 9, Epist. 54.
[2] *Ibid.*, Epist. 57, 55, 49, 50, 51.
[3] *Ibid.*, lib. 11, Epist. 8.
[4] *Ibid.*, Epist. 10.

du monastère qui y est joint, son successeur, élu par les moines, soit nommé par le roi de la province; et afin que l'avarice n'ait aucune part dans cette nomination, nous défendons aux rois, aux évêques et à tous autres, de recevoir à cette occasion aucun présent. Nous défendons aussi à l'abbé élu d'en offrir, de peur de dépenser ainsi les biens donnés par les fidèles dans un but religieux.

» Nous défendons de suspendre ou de déposer l'abbé si ce n'est pour un crime notoire, et alors l'évêque d'Autun ne le jugera pas seul, mais il convoquera six autres évêques, pour examiner soigneusement l'affaire avec lui.

» Selon les désirs des fondateurs, nous défendons à tout prêtre abbé dudit hôpital, de chercher, par des présents, à s'élever à la dignité épiscopale, de peur que, dépensant de cette manière inique les biens de l'hôpital et du monastère, il ne fasse tort aux pauvres, aux voyageurs et à tous ceux en faveur desquels ils ont été donnés.

» Le présent décret vaudra à perpétuité.

» Si donc quelque roi, évêque, juge ou tout autre ose le violer, qu'il soit privé de sa puissance et de sa dignité, et qu'il sache qu'il rendra compte de son crime au jugement de Dieu [1]. S'il ne restitue pas les biens qu'il aurait injustement ravis et s'il ne fait pas de son péché une pénitence convenable, qu'il soit privé du très saint corps et du sang de J.-C. notre Dieu, notre Seigneur et Rédempteur.

» Que la paix de Notre Seigneur J.-C. soit au contraire sur ceux qui seront justes et charitables envers cet hôpital et ce monastère. Qu'ici-bas, ils soient récompensés de leur bonne action, et que le souverain juge les couronne dans la vie éternelle. »

Le pape adressa les mêmes priviléges à Thessalia, abbesse du monastère de Sainte-Marie, et au prêtre Luppon, abbé de la basilique de Saint-Martin [2]. Cette église et ce monastère avaient été fondés par saint Syagrius et par Brunehilde, aussi bien que l'hôpital et le monastère de saint Andochius.

[1] Pour comprendre ces paroles de saint Grégoire, il faut se souvenir qu'on était loin d'avoir au VI.e siècle, sur l'autorité royale, les idées qu'on a eues depuis. On a eu tort de voir dans les paroles de saint Grégoire une preuve de la supériorité du pouvoir spirituel sur les rois et les juges. Le pape veut seulement faire entendre que les rois et les juges, comme les évêques ou tout autre dignitaire, qui attaqueront les priviléges qu'il accorde, seront indignes de leur charge, et qu'on fera bien de les déposer. Les papes ne songeaient pas encore à la puissance temporelle que les circonstances leur apportèrent et dont ils n'usèrent, du reste, que pour le bien de la société.

[2] Greg. pap., Epist., lib. 11, Epist. 11, 12.

On peut remarquer que les priviléges accordés par saint Grégoire, comme ceux accordés autrefois à saint Césaire par le pape Hormisdas pour son monastère de vierges, n'étaient pas de véritables exemptions. L'évêque conservait sur ces lieux privilégiés toute sa juridiction; seulement, il ne pouvait administrer leurs biens comme le reste du domaine ecclésiastique. Il lui était défendu de toucher à leur règle intérieure, et l'élection de l'abbé ou de l'abbesse appartenait aux membres de la congrégation.

Les priviléges concédés à un monastère d'Arles, fondé autrefois par Hildebert et renouvelés par saint Grégoire, sont à-peu-près les mêmes que ceux des monastères d'Autun; il en est ainsi de ceux qui furent accordés par le même pape Grégoire aux religieuses du monastère de Saint-Cassien de Marseille [1], à la requête de Dynamius et de son frère Aurelius.

Certaines églises obtenaient, comme les monastères, des priviléges, du siége apostolique. Saint Grégoire, en envoyant le pallium à saint Syagrius, lui avait dit [2] : « Nous ne voulons pas seulement vous accorder un ornement extérieur et nous avons décidé que l'Église d'Autun, dont le Dieu tout-puissant vous a fait évêque, aurait le premier rang dans votre province après l'Église métropolitaine de Lyon. »

Saint Desiderius de Vienne demanda au pape l'honneur du pallium qu'il avait accordé à saint Syagrius, et qui avait été, suivant lui, donné autrefois à ses prédécesseurs.

« Nous avons fait soigneusement chercher dans les archives de notre Église, lui répondit Grégoire [3], pour découvrir les actes des

[1] Greg. pap., Epist., lib. 6, Epist. 12; lib. 7, Epist. 116. — Ce monastère de Marseille est évidemment celui que fonda Cassien, auquel saint Grégoire donne la qualité de saint.

On trouve parmi les lettres de saint Grégoire (*Lib.* 2, *post Epist.* 38, *edit. rom.*) un acte par lequel ce saint pape aurait donné de grands priviléges au monastère de Saint-Médard de Soissons. Cette pièce est rejetée comme fausse par un grand nombre d'érudits, à cause des erreurs de détail qu'on y rencontre. Ces erreurs incontestables prouvent qu'elle aura été falsifiée, mais non qu'elle soit fausse de tout point : il est facile d'y remarquer le style et la manière de saint Grégoire. Nous croyons qu'il a réellement accordé des priviléges au monastère de Saint Médard, mais que l'acte qui nous en est resté aura été modifié par quelque copiste du monastère de Saint-Médard, qui se sera cru plus habile qu'il ne l'était réellement, et y aura mis quelques erreurs en croyant en corriger.

[2] Greg. pap., Epist., lib. 7, Epist. 113.

[3] *Ibid.*, lib. 7, Epist. 117.

priviléges que vous dites avoir été accordés à votre Eglise par le siége apostolique, et on n'a rien pu trouver. Cherchez dans les chartes de votre Église, et si vous trouvez quelque titre, nous vous accorderons volontiers ce que vous nous demandez. » On ignore si Desiderius en trouva; mais Grégoire, qui aimait à donner des preuves de son affection aux évêques qui se distinguaient par leurs vertus, allait lui envoyer le pallium, lorsqu'il apprit qu'il donnait lui-même des leçons publiques de grammaire dans sa cité épiscopale.

Les louables efforts de l'évêque de Vienne pour conserver les derniers débris de l'ancienne littérature, sur le point de disparaître complètement, avaient été présentés au pape sous un jour défavorable. Il lui écrivit[1] : «On nous avait dit tant de bien de votre zèle, que nous avions conçu dans notre cœur une grande joie et que nous ne pouvions refuser à Votre Fraternité ce qu'elle avait demandé. Mais on vient de nous dire que vous donniez des leçons de grammaire, et aussitôt notre joie s'est changée en tristesse. Une même bouche ne peut, en effet, chanter les louanges de Jupiter et celles de J.-C. Considérez vous-même combien il est honteux pour un évêque de dire des choses qui ne conviendraient pas dans la bouche d'un laïque religieux. J'ai demandé à notre cher fils le prêtre Candidus, qui vient d'arriver ici, des renseignements sur ce fait. Il a cherché à vous excuser, mais ses raisons ne nous ont point convaincu. Si vous pouvez nous prouver la fausseté des rapports qui nous ont été faits et nous convaincre que vous ne vous occupez pas de ces études frivoles et mondaines, nous vous accorderons ce que vous avez sollicité. »

La littérature païenne était tombée bien bas, aussi est-il plus que probable que saint Desiderius ne suivait pas dans ses leçons les exemples des rhéteurs qui en étaient encore à Jupiter et à toutes les niaiseries du polythéisme. On peut croire que saint Grégoire revint de sa prévention et qu'il lui accorda le pallium. On possède des lettres postérieures de saint Grégoire à Desiderius, dans lesquelles il lui donne des témoignages d'une profonde estime[2].

Saint Aregius de Gap demanda comme Desiderius, à saint Grégoire, des priviléges pour son Église.

Aregius était un évêque d'une éminente sainteté, et depuis ses plus tendres années jusqu'à sa vieillesse, toute sa vie fut consacrée

[1] Greg. pap,, Epist., lib. 9, Epist. 48.

[2] *Ibid.*, lib. 10, Epist. 39.

au service de l'Église [1]. Aprocasius son père et Sempronia sa mère l'avaient offert à Dieu dès l'âge de deux ans devant l'autel de saint Vincent à Châlons-sur-Saône, et ils confièrent son éducation à l'évêque Desiderius, prédécesseur de saint Agricola. Aregius fit à l'école de ce saint évêque de rapides progrès dans la science et la piété, et après avoir passé par les différents degrés de la hiérarchie ecclésiastique, il fut ordonné prêtre et chargé d'une église de village. Ses vertus le firent élever sur le siége de Gap où il fut pendant vingt ans l'exemple et les délices de son troupeau. Il se distinguait particulièrement par les soins qu'il donnait à l'éducation des jeunes clercs, afin de les former à la pratique de toutes les vertus et d'en faire de dignes ministres du Seigneur. Son école épiscopale devint très célèbre et on y accourait des différentes provinces des Gaules et de l'Italie.

Aregius, tendrement aimé de saint Grégoire, ne voulut pas quitter le monde sans avoir été à Rome vénérer les reliques des Apôtres et rendre ses hommages à son illustre ami. Grégoire le reçut avec une affection vraiment fraternelle, et Aregius en fut si touché qu'il versait des larmes en le quittant pour revenir à son église. Grégoire lui prédit, pour le consoler, qu'ils se reverraient bientôt dans le ciel.

Ce fut pendant son voyage à Rome que saint Aregius sollicita pour lui et pour son archidiacre le privilége de porter la dalmatique et il laissa sa requête entre les mains du diacre Pierre. Grégoire lui accorda ce qu'il demandait dans une lettre touchante qu'il lui écrivit peu après et dans laquelle il cherche à le consoler de la perte de plusieurs de ses parents qu'il aimait avec tendresse.

« La charité, lui dit-il [2], n'a fait qu'une ame de la vôtre et de la mienne, aussi mon cœur a-t-il vivement ressenti l'affliction que la perte de vos parents vous a causée. Cependant je me suis consolé, au souvenir de la sagesse de Votre Sainteté. Je suis certain que vous supporterez cette affliction avec patience et que l'espérance de l'autre vie sèchera les larmes que l'affection vous a fait verser. Que votre cœur ne soit plus dans la tristesse! nous ne devons pas pleurer si long-temps ceux que nous savons être arrivés, par la mort, à une véritable vie.

» Ils peuvent s'abandonner à une inconsolable douleur ceux qui ne croient pas à une autre vie, qui n'espèrent pas une vie meil-

[1] Vit. S. Areg., apud Bolland., 1 maii.
[2] Greg. pap., Epist., lib. 7, Epist. 112.

leure après cette vie terrestre. Mais nous, qui croyons à son existence, qui l'espérons et l'enseignons aux autres, nous ne devons pas nous attrister à l'excès du départ de nos proches pour cette autre vie. Une longue et inconsolable douleur peut être, chez d'autres, une marque de tendresse, chez nous, ce serait une faute.

» Au lieu de pleurer les morts, il vaut mieux, frère bien-aimé, nous occuper des vivants pour leur être utiles par nos avis, nos exhortations, nos consolations et les marques de notre amour. Travaillons sans relâche à animer les bons, à reprendre les méchants, à rendre humbles les orgueilleux, à adoucir ceux qui sont irrités, à aiguillonner les paresseux et les lâches, à ramener ceux qui sont éloignés, à diriger les caractères difficiles, à consoler ceux qui sont tombés dans le découragement et le désespoir. On nous donne le nom de guides, marchons donc en tête dans la voie du salut; veillons, avec sollicitude, sur le troupeau qui nous est confié afin d'en éloigner tous les piéges de l'ennemi, et si parfois une de nos brebis s'égare dans les sentiers de l'erreur, ne négligeons rien pour la faire rentrer dans la bergerie du Seigneur, afin que notre titre de pasteur soit le titre de notre gloire, et non celui de notre confusion.

» Notre commun fils, le diacre Pierre nous a dit que Votre Fraternité avait sollicité pendant qu'elle était ici la prérogative de porter la dalmatique. En considération de vos mérites, nous vous l'accordons, à vous et à votre archidiacre. Nous avons remis à notre bien-aimé fils, l'abbé Cyriacus, les dalmatiques dont vous ferez usage. »

Saint Aregius vit bientôt arriver le jour de sa mort, comme le lui avait prédit saint Grégoire. Affligé [1], pendant sa dernière maladie, de ne pouvoir célébrer les saints mystères, il disait souvent : « O Sauveur Jésus! ne livrez pas au démon une ame qui vous confesse et vous a toujours prié depuis qu'elle est dans ce corps mortel! » Le saint évêque redoutait d'être la proie du démon en se voyant privé du pain des anges. Se sentant pris de sa dernière heure, il se fit porter à l'église devant l'autel de saint Eusèbe. Ce fut là que, couché sur la cendre et sur un cilice, il reçut le viatique du corps de J.-C. des mains de l'évêque de Grenoble, Esichius, et le sang du Seigneur des mains du prêtre Diconcius. Alors rempli de consolation, il s'écria : « O Seigneur Jésus! grâces vous soient rendues de ce que le jour de ma mort est arrivé! » Puis son ame sainte partit pour le ciel.

[1] Vit. S. Areg., apud Bolland., 1 maii.

Le pape Grégoire regardait Aregius comme un des plus saints évêques des Gaules, et ce ne fut pas en vain qu'il réclama le secours de sa charité en faveur des missionnaires qu'il envoyait aux Angles [1].

Augustin avait eu parmi ces peuples un succès étonnant, et Laurentius, un de ses compagnons, était allé en rendre compte à Grégoire. Le saint pape le renvoya avec un renfort d'hommes apostoliques, qui passèrent par les Gaules comme les deux premières troupes qu'il avait déjà envoyées.

Laurentius avait des lettres de recommandation pour les rois Hloter, Théodorik et Théodebert, pour Brunehilde et pour les évêques Desiderius de Vienne, Virgilius d'Arles, Ætherius de Lyon, Mennas de Toulon, Serenus de Marseille, Lupus de Châlons-sur-Saône, Agilius de Metz, Simplicius de Paris, Melantius de Rouen, et Lirinius d'Angers [2]. Ce fut sans doute par le moyen de Laurentius que saint Grégoire envoya à Augustin la réponse à plusieurs questions qu'il lui avait adressées. Nous en rapporterons deux seulement qui ont rapport à l'Église Gallo-Franke.

« Je vous demande, dit Augustin au pape Grégoire [3], comment je dois me conduire vis-à-vis des évêques des Gaules. »

Pour comprendre cette question, il faut savoir que saint Augustin était venu dans les Gaules, après ses premiers travaux, afin de se faire ordonner évêque par saint Ætherius. C'était à l'époque où Brunehilde avait promis d'assembler le concile dont nous avons parlé, et le pape Grégoire avait songé à le faire présider par saint Augustin. Il lui en avait donné avis sans doute, et Augustin pouvait ignorer s'il le déléguait seulement pour présider le concile, ou s'il le nommait son vicaire.

Le pape lui répondit : « Nous ne vous avons donné aucune autorité sur les évêques des Gaules. Depuis bien long-temps, nos prédécesseurs ont accordé le pallium à l'évêque d'Arles, et nous ne devons pas le priver de l'autorité dont il est en possession. S'il arrive que Votre Fraternité passe par les provinces des Gaules, elle devra s'entendre avec l'évêque d'Arles, si elle remarque dans les évêques certaines choses à corriger. Si cet évêque est tiède dans l'application des règles de la discipline, Votre Fraternité doit réveiller son

[1] Greg. pap., Epist., lib. 7, Epist. 112 ; lib. 9, Epist. 51, 62.

[2] *Ibid.*, lib. 9, Epist. 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55,

[3] *Ibid.*, lib. 12, Epist. 31, Interrogat. 9.

zèle. Nous lui avons écrit [1] de s'entendre avec vous pour réformer ce qu'il pourrait y avoir de défectueux dans les mœurs sacerdotales. Mais vous, de votre propre autorité, vous n'avez pas le droit de juger les évêques des Gaules; vous pouvez seulement, par vos conseils, vos prières et vos bons exemples, travailler à ramener dans le chemin de la sainteté ceux qui s'en seraient écartés. Il est écrit : « En pas» sant par la moisson d'autrui, on ne doit pas y mettre la faulx, » mais on peut seulement froisser quelques épis dans ses mains pour » en manger le grain. » Vous ne devez donc pas mettre la faulx de votre jugement dans une moisson qui a été confiée à un autre. Seulement, par amour pour le bien, nettoyez de sa paille le froment du Seigneur, et, par vos avertissements et vos conseils, transformez-le au corps de l'Église. Tout ce que vous ferez d'autorité, faites-le de concert avec l'évêque d'Arles; car on ne peut changer une institution établie depuis si long-temps par nos pères. »

Saint Augustin avait fait au pape cette autre question [2] :

« Puisque la foi est une, pourquoi les coutumes des Églises sont-elles si différentes? pourquoi l'usage de l'Église Romaine, dans la célébration des messes, et l'usage de Églises des Gaules sont-ils si différents? »

Le pape répondit : « Votre Fraternité connaît la coutume de l'Église Romaine, dans laquelle elle se souvient d'avoir été élevée; mais je suis d'avis que si vous trouvez, soit dans la sainte Église Romaine, soit dans les Églises des Gaules, soit dans toute autre Église, quelque chose que vous croyiez plus agréable au Dieu tout-puissant, vous le choisissiez avec soin, et que vous établissiez dans l'Église des Angles, encore nouvelle dans sa foi, les coutumes que vous aurez pu ainsi recueillir dans plusieurs Églises. Nous ne devons pas aimer les choses à cause des lieux, mais les lieux à cause des bonnes choses que nous y trouvons. Choisissez donc, dans chaque Église, les usages qui vous paraîtront pieux, religieux et justes, et, après en avoir fait comme un faisceau, enseignez-les aux Angles, afin qu'ils passent en coutumes parmi eux. »

Nous avons vu, au v.e siècle, l'origine de plusieurs des liturgies particulières auxquelles saint Augustin fait allusion dans sa question au pape. La diversité liturgique qui régnait dans les Églises des Gaules déplaisait au saint apôtre des Angles, qui eût désiré sur ce

[1] Greg. pap., Epist., lib. 9, Epist. 63 ad Virgil.

[2] *Ibid.*, lib. 12, Epist. 31, interrogat. 3, edit. rom.

point une parfaite unité comme dans les choses de foi. Il n'avait pas réfléchi que dans la liturgie, comme dans tout ce qui est de pure discipline ecclésiastique, la diversité est *nécessaire*, à cause de la différence des mœurs. Le pape voyait les choses de plus haut, et comprenait que le caractère des peuples étant très différent, les règles disciplinaires doivent se modifier suivant les lieux, et que c'est à l'évêque à les accommoder aux besoins de l'Église particulière dont la conduite lui a été confiée.

C'est la règle qu'on a suivie de tout temps dans l'Église, surtout par rapport à la liturgie. L'Église Romaine a adopté plusieurs usages de l'Église de France, comme cette Église a adopté plusieurs usages de l'Église Romaine. De tout temps, chaque Église particulière a modifié sa liturgie, parce que, plus peut-être encore que le reste de la discipline ecclésiastique, la liturgie a besoin d'être en rapport avec les mœurs et l'état des esprits, qui se modifient en raison des temps, des lieux et de mille autres circonstances.

Le pape saint Grégoire, dans plusieurs autres lettres qu'il écrivit à des évêques gaulois, montre la même sagesse que dans ses réponses à saint Augustin. Elles n'ont pas assez d'intérêt, sous le rapport historique, pour nous y arrêter, et nous finirons l'exposé des rapports de saint Grégoire avec l'Église Gallo-Franke par les extraits suivants de deux lettres qu'il écrivit à Serenus de Marseille. Cet évêque avait cru remarquer que certains fidèles rendaient un culte superstitieux aux images qu'il était d'usage de mettre dans les églises, et il les avait fait détruire.

« Nous louons votre zèle, lui dit le sage Grégoire [1], pour empêcher qu'on n'adore l'ouvrage de la main des hommes; mais vous n'auriez pas dû détruire ces images; car c'est l'habitude d'en mettre dans les églises, afin que ceux qui ne savent pas lire puissent voir représenté sur les murailles ce qu'ils ne peuvent comprendre dans les livres. Votre Fraternité devait donc les conserver et enseigner en même temps au peuple qu'on ne doit pas les adorer. Les ignorants auraient ainsi eu un moyen d'apprendre les saintes histoires, et le peuple n'eût plus péché en adorant ces images. »

Serenus répondit au pape une lettre au commencement de laquelle il montrait beaucoup de soumission; mais il cherchait ensuite à excuser sa conduite, et affectait même de douter que la lettre qu'il avait reçue au nom du pape fût réellement de lui.

[1] Greg. pap., Epist., lib. 7, Epist. 110.

« Le commencement de votre lettre, lui répondit Grégoire [1], attestait en Votre Fraternité une humilité vraiment sacerdotale, et nous en avions ressenti beaucoup de joie; mais la fin n'y répond pas, et nous serions tentés de croire votre lettre écrite par deux personnes différentes. Vous montrez peu de sagesse en voulant douter que notre lettre soit réellement de nous. Outre que Cyriacus, qui vous l'a remise, n'est pas un faussaire, vous auriez pu voir, en la lisant, qu'elle ne vous disait bien que ce que vous deviez faire, que ce dont la prudence sacerdotale vous faisait un devoir. En méprisant les avis salutaires que nous vous avons donnés, vous prouvez que votre action n'était pas seulement mauvaise en elle-même, mais aussi dans votre intention. Nous avions cru que vous n'aviez détruit les images que sous l'inspiration d'un zèle exagéré contre l'adoration superstitieuse qu'on leur rendait; nous voyons qu'il n'en est pas ainsi.

» Or, dites-moi, mon frère, a-t-on jamais entendu dire qu'un autre évêque ait agi comme vous? Cette simple considération aurait dû, ce semble, vous suffire, et à part tout autre motif, vous eussiez pu estimer assez vos confrères pour ne pas vous croire seul en possession de quelque sagesse et de quelques vertus; vous eussiez pu comprendre qu'autre chose est d'adorer une peinture, autre chose d'apprendre ce qu'il faut adorer par le sujet qu'elle représente. La peinture est, pour les ignorants qui la regardent, ce qu'est l'écriture pour ceux qui savent lire; elle est le principal livre des nations barbares. Il vous était facile de faire cette remarque, à vous qui vivez au milieu de ces nations; si vous l'eussiez faite, vous n'eussiez pas scandalisé ces ames ignorantes par un zèle mal entendu. Ce n'est pas sans raison que l'antiquité a fait peindre dans les basiliques les histoires des saints. En agissant prudemment, vous eussiez éclairé votre peuple, et vous l'auriez resserré autour de vous, au lieu de le disperser. Vous avez, dit-on, tellement scandalisé vos enfants, qu'ils se sont en grande partie séparés de votre communion. Nous vous exhortons à faire tout votre possible pour les ramener; dites-leur avec douceur : Si vous voulez avoir, comme autrefois, des images dans les églises, je le veux bien; ce n'est pas l'image qui m'a déplu, mais l'adoration qu'on lui rendait. Si quelqu'un veut ensuite faire des peintures dans l'église, ne l'en empêchez pas. Apprenez seulement à votre peuple qu'il ne faut pas les adorer;

[1] Greg. pap., Epist., lib. 9, Epist. 9.

qu'elles ne sont faites que pour inspirer des sentiments d'adoration pour la seule toute-puissante et sainte Trinité. »

Les efforts du grand pape Grégoire, pour ramener le clergé aux règles de la pure discipline, produisirent d'heureux fruits dans l'Église Gallo-Franke au VII.e siècle.

II.

Saint Colomban. — Sa vie en Irlande. — Il passe en Gaule. — Il y est reçu par Gunthramn et il fonde le monastère d'Anégrai, puis ceux de Luxeuil et des Fontaines. — Instructions de Colomban à ses moines. — Sa règle — Son pénitentiel. — Il établit à Luxeuil l'usage d'Irlande sur la célébration de la pâque. — Il est repris par les évêques. — Il écrit à saint Grégoire. — Concile tenu dans les Gaules à son sujet. — Il écrit aux Pères du concile. — Il s'adresse de nouveau au siége apostolique. — Colomban persécuté par le roi de Burgundie, Théoderik, et la reine Brunehilde. — Il est chassé de Luxeuil et exilé à Besançon. — Il revient à son monastère et en est chassé une seconde fois par des soldats qui le mènent jusqu'à Nantes pour le faire embarquer. — Sa lettre aux moines de Luxeuil. — Les vents contraires empêchent le vaisseau de sortir du port jusqu'à ce qu'on ait mis Colomban à terre. — Colomban va avec ses disciples trouver Hloter, roi de Neustrie. — Il va en Austrasie et bénit pendant son voyage saint Faron, son frère saint Kanoald et sa sœur sainte Fare. — Il bénit aussi saint Audoen encore enfant. — Il est bien reçu de Théodebert, roi d'Austrasie, et après plusieurs courses, il s'établit à Bregents. — Vision de saint Colomban au moment de la bataille de Tolbiac. — Théodorik vainqueur. — Colomban se retire en Italie et fonde le monastère de Bobio. — Hloter, vainqueur de Théodorik, tue les enfants de ce roi et la reine Brunehilde — Il devient roi de tous les Franks et envoie saint Eustase prier Colomban de revenir en Gaule. — Colomban refuse — Saint Eustase successeur de saint Colomban à Luxeuil. — Ses disciples Amat et Romarik. — Fondation de Remiremont et de Fare-Moutier. — Agrestinus, moine apostat de Luxeuil. — Il séduit saint Romarik et saint Amat. — Il est repoussé par sainte Fare. — Concile pour juger Agrestinus. — Sa mort. — Mort de saint Eustase.

590—626.

Tandis que saint Grégoire-le-Grand travaillait à la réforme du clergé, saint Colomban travaillait à celle de l'institution monastique. Elle était florissante encore aussi bien que le corps clérical; de graves abus cependant déshonoraient certains monastères et quelques églises; c'est pourquoi la Providence suscita deux réformateurs qui accomplirent leur mission avec persévérance et énergie.

Colomban était né en Irlande [1], dans la province de Lagenie ou

[1] La Vie de saint Colomban a été écrite par Jonas, qui embrassa la vie monastique à Bobio, sous saint Attale, disciple de saint Colomban. Jonas fit en outre la Vie de saint Attale, de saint Bertulf, de saint Eustase, successeur de saint Colomban à Luxeuil. Ces divers ouvrages sont comme une suite de

Leinster. Sa mère prit un soin particulier de son éducation, et il étudia dans son enfance, avec beaucoup de succès, la grammaire, la rhétorique et la géométrie. Comme il joignait aux dispositions intellectuelles toutes les grâces extérieures, il craignit de succomber aux attaques de la volupté et prit la résolution de quitter le monde. Sa mère, qui l'aimait avec tendresse, chercha en vain à l'arrêter par ses larmes et ses prières. Les voyant inutiles, elle se concha sur le seuil de la porte au moment de son départ; mais Colomban passa par-dessus le corps de sa mère et s'enfuit dans une autre province où il se mit sous la conduite d'un homme vénérable nommé Silenus ou Sinellus. Il étudia, sous sa direction, les livres saints, et il fit en cette science de si rapides progrès, qu'il composa, étant encore fort jeune, un traité sur les psaumes et quelques autres ouvrages. Il entra ensuite dans le monastère de Bankor [1], le plus fameux de l'Irlande, gouverné alors par l'abbé Kongal. Après quelques années passées à Bankor dans les exercices de la mortification, Colomban conçut le projet de passer, à l'exemple d'Abraham, dans une région étrangère, afin d'y travailler à la gloire de Dieu. L'abbé Kongal ne consentit qu'avec peine à se priver d'un religieux dont il appréciait la vertu; mais craignant de résister à la volonté de Dieu, il donna la permission que sollicitait Colomban, et celui-ci, après avoir reçu sa bénédiction, partit avec douze compagnons pour la Grande-Bretagne, d'où il passa dans la Gaule. Il était alors âgé de trente ans.

Colomban prêchait dans tous les lieux où il passait, ses vertus ajoutaient encore à la force de ses instructions. Les peuples accouraient en foule pour l'entendre et admiraient le désintéressement des nouveaux apôtres et la charité qui les unissait. Colomban et ses compagnons n'avaient, en effet, comme les premiers fidèles, qu'un cœur et qu'une ame. Une pieuse lutte existait entre eux et c'était à qui aurait plus de modestie, de patience et de douceur. Si quelqu'un tombait dans la plus petite faute, tous ensemble se réunissaient pour la réparer. Il n'y avait entre eux ni contradiction ni parole dure, et partout où ils passaient, leur exemple inspirait la piété.

La réputation de Colomban vint jusqu'au palais du roi de Bur-

mémoires qui donnent beaucoup de renseignements sur l'état monastique au VII.e siècle.

[1] Il y avait un autre monastère du même nom en Grande-Bretagne, dans la province de Galles.

gundie, Gunthramn [1], qui le pria de se fixer dans son royaume et lui offrit tout ce dont il pourrait avoir besoin. « On n'a besoin de rien, répondit Colomban, lorsqu'on ne désire rien, et toute mon ambition est de suivre J.-C. en portant sa croix. — Si vous ne désirez que porter la croix de J.-C., reprit Gunthramn, il faut vous établir dans un monastère. Je vous prie de choisir un emplacement dans mon royaume, afin que nous ne soyons pas privés du secours de vos prières. » Colomban y consentit et choisit le désert de Vosge, où il trouva, au milieu des rochers et dans l'endroit le plus sauvage, les ruines d'un vieux château nommé Anegrai. Il n'y vécut avec ses compagnons que des fruits et des herbes sauvages qu'ils trouvaient dans la forêt; et malgré leur abstinence, ils manquèrent souvent de vivres. Un d'entre eux étant tombé malade, ils étaient bien affligés de ne pouvoir lui procurer du soulagement. Ils se mirent en prières, et après trois jours d'un jeûne absolu, ils virent arriver à leur monastère un homme avec plusieurs chevaux chargés de pain et d'autres vivres. Cet homme dit aux solitaires qu'il avait été subitement inspiré de leur porter du secours, et il les pria de demander à Dieu la guérison de sa femme malade de la fièvre depuis un an. Colomban et ses compagnons prièrent pour elle. Cette femme était guérie lorsque son mari fut de retour d'Anegrai. Une autre fois, Colomban et ses moines passèrent neuf jours entiers sans prendre d'autre nourriture que l'écorce des arbres et quelques herbes sauvages. Dieu fit connaître le besoin où ils étaient à Karamtok, abbé du monastère de Salice qui était dans le voisinage. Celui-ci envoya aussitôt à Anégrai, Markulf, son cellerier, qui y conduisit d'abondantes provisions.

La sainteté et les miracles de Colomban attirèrent dans son désert une grande foule de peuple; mais ce concours blessait son humilité et troublait le repos de sa retraite; afin donc de vivre dans une plus parfaite solitude, il se cacha dans une grotte sauvage d'où il chassa un ours qui y avait établi sa demeure. Il n'en sortait que pour visiter ses moines et veiller au gouvernement de sa communauté. Elle s'était tellement accrue en peu de temps, qu'il dût songer à établir un second monastère.

Il y avait à huit milles d'Anegrai un vieux château abandonné, nommé *Luxovium*. On y voyait les ruines de thermes magnifiques et des statues de pierre que les païens avaient adorées. Ce lieu avait

[1] Jonas (*Vit. S. Colomb.*, *lib.* 1.) dit que ce fut Sighbert qui reçut saint Colomban; il se trompe évidemment, ou c'est plutôt une faute de copiste.

sans doute été célèbre, mais il n'était plus qu'un repaire d'animaux sauvages ; grâce à Colomban, il devint la demeure des saints, et sous le nom de monastère de Luxeuil, il acquit plus de célébrité qu'il n'en avait eu autrefois. Quelque temps après, Colomban fut obligé de fonder un troisième monastère qu'il nomma *Fontaines* à cause des sources qui arrosaient le lieu qu'il avait choisi. Il donna à chacun de ces monastères des supérieurs dont il connaissait la piété ; mais ceux d'Anegrai et de Fontaines furent soumis à l'abbé de Luxeuil. Colomban les visitait tour-à-tour et faisait souvent à ses enfants des instructions sur les devoirs du saint état qu'ils avaient embrassé. Il nous reste seize de ces instructions [1] dans lesquelles on admire une grande connaissance des choses spirituelles, une piété tendre, beaucoup d'onction, mais en même temps des élans d'imagination pleins d'originalité et l'énergie d'une ame passionnée pour le bien ; c'était là comme le fond du caractère de Colomban. Voici un fragment d'une instruction sur le mépris du monde. « O vie passagère, s'écrie-t-il, combien d'hommes n'as-tu pas séduits, aveuglés ! si je considère la rapidité de ta course, tu ne me parais rien ; ton existence n'a guères plus de réalité qu'une ombre. Ceux qui s'attachent à toi ne te connaissent point, tu n'es véritablement connue que de ceux qui méprisent tes plaisirs ; à peine viens-tu d'apparaître que tu t'évanouis comme un fantôme. A quoi puis-je te comparer? à la course légère d'un voyageur, au vol rapide de l'oiseau, au nuage qui s'enfuit, à la vapeur nébuleuse qui disparaît dans l'espace. »

C'est ainsi que Colomban cherchait à faire comprendre à ses moines qu'ils devaient unir les vertus intérieures aux rigueurs de la mortification corporelle.

« Ne croyons pas qu'il nous suffise d'accabler de jeûnes et de veilles cette poussière que nous appelons notre corps ; il faut aussi réformer nos mœurs. Mortifier la chair sans faire produire à l'ame des fruits de vertus, c'est labourer la terre sans lui faire porter de moisson ; c'est faire une statue qui serait d'or en dessus et de boue en dedans. A quoi bon faire la guerre autour de la cité, quand l'intérieur tombe en ruine ? Que diriez-vous d'un homme qui travaillerait sa vigne tout à l'entour et la laisserait au-dedans pleine de ronces et d'épines? Une religion qui n'est qu'extérieure est vaine. La souffrance du corps, si elle est seule, ne sert de rien ; il est inutile que

[1] Biblioth. PP. (Edit. Lugdun.) — Les œuvres de saint Colomban sont dans ce recueil, depuis la page 1 jusqu'à la page 36 du t. XII.

l'homme s'occupe de l'extérieur, si en même temps il ne prend soin de son ame. C'est dans l'humilité du cœur et non dans celle du corps que la vraie piété réside. Dites-moi, si le serviteur seul livre combat aux passions, et qu'elles soient en paix avec le maître, à quoi ce combat servira-t-il ? »

Colomban ne se contentait pas d'instruire ses moines de vive voix, il leur donna une règle [1], courte mais pleine de l'esprit de Dieu. Elle ne contient que dix chapitres qui traitent de l'obéissance, du silence, de la nourriture, de la pauvreté, de la vanité, de la charité, de l'office divin, de la discrétion, de la mortification, de la perfection du moine. Touchant la nourriture, il dit [2] : « Les moines ne prendront leur repas que vers le soir, leur nourriture doit être grossière et jamais assez abondante pour les rassasier ; elle consistera en légumes, en un peu de farine détrempée d'eau, avec un petit pain. Il faut néanmoins régler l'abstinence avec discrétion. On doit jeûner chaque jour, mais il faut aussi chaque jour manger, prier, travailler, lire et croître en vertus. » Au chapitre de la pauvreté [3], saint Colomban dit qu'un moine doit non-seulement ne pas avoir de superflu, mais n'en point désirer, et que le dénument absolu n'est que le premier degré de la perfection monastique. Il règle ainsi la psalmodie [4] : à Tierce, à Sexte et à None, trois psaumes avec des versets ; aux vêpres, douze psaumes. L'office de la nuit est différent, le samedi et le dimanche, des jours ordinaires.

Les jours ordinaires, pendant les six mois d'hiver, on disait trente-six psaumes sous douze antiennes. C'était la coutume de ne dire qu'une antienne pour trois psaumes. Pendant les six mois d'été, comme les nuits étaient moins longues, on récitait seulement vingt-quatre psaumes sous huit antiennes.

Le samedi et le dimanche, le nombre de psaumes, à l'office de la nuit, variait suivant la saison. Pendant les trois mois de décembre, de janvier et de février où les nuits sont plus longues, on disait vingt-cinq antiennes et soixante-quinze psaumes, ce qui faisait tout le Psautier dans les deux nuits. Dans les deux mois de mai et de juin, l'office de la nuit se composait seulement de douze antiennes et trente-six psaumes, douze pour l'office nocturne et vingt-quatre

[1] Biblioth. PP., t. XII.
[2] Reg. Colomb., c. 3.
[3] *Ibid.*, c. 4.
[4] *Ibid.*, c. 7.

pour l'office du matin, car l'office de la nuit se divisait ainsi en deux parties.

Pendant les autres mois de l'année, l'on augmentait où l'on diminuait l'office de la nuit de trois psaumes par semaine, selon que les jours diminuaient ou augmentaient. Saint Colomban tenait ces réglements, sur la psalmodie, de ses Pères, c'est-à-dire des moines de Bankor. Il a bien soin, après avoir réglé la prière vocale, d'ajouter qu'elle serait complètement inutile si on n'y joignait la prière du cœur et l'union continuelle avec Dieu.

La règle de saint Colomban est suivie de son *Pénitentiel*. C'est un recueil des pénitences qu'on imposait aux moines pour les différentes fautes où ils tombaient, quelque légères qu'elles fussent. Les coups de fouet sont la punition la plus ordinaire. On donnait six coups de fouet à celui qui ne répondait pas *Amen* à la prière, qui causait pendant le repas, qui souriait à l'office, au prêtre qui disait la messe sans s'être coupé les ongles, au diacre qui servait à l'autel sans s'être fait la barbe. Celui qui ne faisait pas le signe de la croix sur sa cuiller, qui ne ramassait pas les miettes pendant le repas, qui ne demandait pas d'ouvrage après avoir fini sa tâche, qui, dans ses voyages, couchait dans une maison où il y avait une femme [1], étaient également soumis à diverses pénitences. Pour les fautes légères, la pénitence était ordinairemeut six coups de fouet, pour celles qui sont plus graves, douze, cinquante et même deux cents. Mais on n'en donnait jamais plus de vingt-cinq à la fois. Quelquefois on prescrivait pour pénitence des jeûnes ou des psaumes à réciter.

Le Pénitentiel de saint Colomban contient plusieurs particularités remarquables. Les moines faisaient le signe de la croix sur tout ce qu'ils prenaient, comme une cuiller, une lampe, etc. En sortant de leurs cellules, ils demandaient la bénédiction et allaient se présenter devant la croix. Lorsqu'ils sortaient du monastère, ils portaient sur eux un petit vase appelé *chrysmal*, dans lequel il y avait de l'huile bénite ou l'Eucharistie. Il y avait des pénitences pour celui qui laissait tomber une hostie consacrée, la perdait ou la laissait manger des vers. Saint Colomban ne se servait que de vases de cuivre pour le

[1] M. Michelet (Hist. de France, t. I.) n'entend pas ce passage comme les autres. Comme saint Colomban met pour cette faute une pénitence assez légère, cet historien aurait pu, sans un grand effort de génie, comprendre qu'il ne s'agissait pas d'une faute grave. Saint Colomban était trop chaste et recommande trop la chasteté pour n'infliger qu'une légère pénitence pour un péché infâme.

saint Sacrifice, et ses moines faisaient eux-mêmes le pain qui servait à la consécration.

Les moines couchaient habillés, mais ils avaient un vêtement particulier pour la nuit; pour le prendre ou le quitter, ils étaient obligés de demander chaque fois permission. Leur vêtement du jour était blanc. Ils se lavaient souvent la tête, mais ceux qui étaient en pénitence ne pouvaient se laver que le dimanche. Il y avait dans chaque monastère deux économes. Le premier, appelé aussi *prévôt*, était chargé des choses extérieures, le second, du détail de l'intérieur; le supérieur ou abbé ne s'occupait que du spirituel.

Saint Colomban avait établi parmi ses moines l'usage de l'Église d'Irlande sur la célébration de la pâque, et il faisait cette fête le quatorzième de la lune de mars, quand ce jour tombait un dimanche. Son usage différait ainsi de celui des quarto-décimans [1] qui célébraient toujours la fête de Pâques le quatorzième de la lune, et de l'usage de l'Église qui ne la célébrait jamais que le dimanche après ce jour. Les évêques des Gaules, de concert avec Candidus, administrateur des biens de l'Église Romaine, ne crurent pas devoir tolérer un usage contraire à la discipline suivie généralement dans l'Église Catholique; mais Colomban refusa de se soumettre et il en écrivit ainsi au pape Grégoire [2].

« A mon seigneur saint, à mon père en J.-C., le Pontife de Rome, l'honneur de l'Église; l'humble Bar-Jona [3], salut en J.-C. :

» Que la grâce et la paix soient avec vous, saint pape, de la part de Dieu le père et de J.-C.; j'espère qu'il ne vous semblera pas trop audacieux que je m'adresse à vous, puisqu'il est dit dans la sainte Écriture: *Interroge ton père et il t'instruira, tes ancêtres et il te répondront.* »

Après ce préambule, Colomban demande au pape son avis sur la pâque, et il cherche à lui prouver que les calculs d'Anatolius de Laodicée, loués par Eusèbe de Césarée et par saint Jérôme, sont préférables à ceux de Victorius.

« Comment, lui dit-il, vous qui êtes si sage, vous dont les lumières éclairent tout l'Univers, pouvez-vous suivre le cycle de Victorius et célébrer ainsi une pâque ténébreuse? Vous craignez sans

[1] Hérétiques qui avaient conservé l'ancien usage de l'Église Orientale sur la célébration de la pâque, et y avaient ajouté plusieurs erreurs.

[2] Biblioth. PP., t. XII. (Edit. Lugd.)

[3] Bar-Jona, en hébreu, signifie *fils de la colombe*; le mot Colomban a le même sens.

doute la nouveauté et vous respectez l'autorité de vos prédécesseurs, surtout celle du pape Léon; mais je vous en prie, ne vous fiez pas trop à cette autorité et à votre humilité; *un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort*[1].

» Dites-moi aussi ce que vous pensez des évêques ordonnés par simonie? Faut-il communiquer avec eux? Il y en a beaucoup dans cette province connus pour tels, et il en est d'autres aussi qui ont été élevés à l'épiscopat après avoir été incontinents dans le diaconat.

» Enfin, si je ne suis pas importun, dites-moi encore, je vous prie, ce qu'il faut faire des moines qui, en vue de Dieu et dans le désir d'une vie plus parfaite, abandonnent leurs monastères malgré les abbés et leurs vœux?

» J'aurais encore à vous proposer tant de questions que je ne puis les renfermer dans une lettre. J'irais vous demander votre avis sur tous ces points, si ma mauvaise santé et la conduite de mes moines ne m'empêchaient point d'aller à la source de la sagesse, y puiser cette eau vive qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle. Si mon corps pouvait suivre mon cœur, j'irais à Rome, et à Rome, c'est vous que je chercherais plutôt que Rome elle-même. J'ai lu votre Pastoral, si court en paroles et si abondant en science. Veuillez étancher la soif que j'ai de vos ouvrages et m'envoyer votre travail sur *Ézéchiel* et sur le *Cantique des cantiques*. Appliquez-vous maintenant à éclairer les obscurités de *Zacharie*. Je vous importune et je vous demande bien des choses, mais vous savez qu'on ne demande beaucoup qu'à ceux qui ont beaucoup.

» Quant à la question de la pâque, si vous me répondez, comme me l'a dit votre Candidus, qu'on ne peut pas changer ce qui a été établi anciennement; sachez que cette ancienne institution n'est qu'une vieille erreur et que la vérité est encore plus ancienne. »

Cette lettre de Colomban fut bientôt suivie d'une seconde, mais saint Grégoire ne répondit ni à l'une ni à l'autre. Colomban s'en plaignit et s'adressa à l'évêque de Lyon Aredius. Puis, ayant appris que plusieurs évêques étaient assemblés à son sujet, il leur adressa une lettre[2] dont nous donnons l'abrégé :

« Aux seigneurs saints, à mes pères en J.-C. et à mes frères, évêques, prêtres et autres ministres de la sainte Église :

» Je rends grâces au Seigneur mon Dieu de ce qu'à mon sujet

[1] Allusion au nom du pape Léon : *Leo* signifie lion ou Léon.

[2] Biblioth. PP., t. XII.

tant de saints sont réunis pour traiter ensemble de la foi et des bonnes œuvres. Plût au Ciel que vos assemblées eussent été plus fréquentes ! Les troubles de ce temps ne permettent pas, il est vrai, de tenir des conciles une ou deux fois par an comme le veulent les canons ; n'auriez-vous pas pu cependant en tenir plus souvent que vous ne l'avez fait ? Je prie Dieu que le concile aujourd'hui réuni, le soit pour le bien de l'Église, et que le Seigneur J.-C., le prince des pasteurs, vous inspire de traiter non-seulement de la pâque, mais encore de plusieurs points de discipline qui sont très négligés.

» Examinez l'Évangile, et je ne doute pas que vous ne trouviez de la contradiction entre ses préceptes et les mœurs de quelques-uns. Qu'il me suffise de vous rappeler l'exemple du Rédempteur, qui a prêché si haut l'humilité, et a placé la pauvreté d'esprit au premier rang des béatitudes. Que chacun de vous examine donc si l'on peut reconnaître en lui un vrai disciple de J.-C. ; je ne vous en dis qu'un mot, et comme en passant ; mais puisque vous devez nous enseigner, il faut vous souvenir que les brebis n'écoutent pas celui dont la voix ne s'accorde pas avec celle du vrai pasteur et dont la vie n'est pas l'expression de la sienne. Qui que nous soyons, clercs ou moines, commençons tous par observer les règles que le Seigneur a prescrites ; soyons humbles et pauvres d'esprit à l'exemple de *celui qui s'est fait pauvre lorsqu'il était riche*, et bientôt nous serons en paix et en charité parfaite.

» Dans le seul désir de trouver la vérité, examinons, mes très chers pères et mes frères, et voyons quelle est la meilleure tradition, la vôtre où celle de vos frères d'Irlande. »

Après l'exposition de ces deux traditions sur la pâque, Colomban termine sa lettre en demandant qu'on le laisse suivre en paix la coutume de son pays.

« Je ne vous demande qu'une chose, dit-il aux Pères du concile, c'est que vous supportiez avec charité mon ignorance ou mon orgueil, comme disent quelques-uns. Puisque je ne suis pas l'auteur de cet usage, qu'il me soit permis de le suivre au fond de ces bois, auprès des ossements de dix-sept de nos frères. Souffrez que nous demeurions dans la Gaule avec vous, puisque, comme nous l'espérons, nous devons un jour demeurer ensemble dans le ciel. Voudriez-vous persécuter des vieillards étrangers, de pauvres vétérans. Il vous sied mieux, croyez-moi, de les protéger que de les troubler.

» Je n'ai pas voulu me rendre au concile, parce que saint Paul ordonne d'éviter les discussions : « Si quelqu'un veut discuter, dit-il,

» il faut qu'il sache que ce n'est pas notre coutume ni celle de l'Église
» de Dieu. »

» Du reste, si Dieu permet que vous nous chassiez de ce désert où je me suis retiré pour l'amour de J.-C., je me soumettrai et je dirai avec le prophète : Prenez-moi et jetez-moi à la mer. »

Saint Colomban finit sa lettre par une vive exhortation à la charité mutuelle qui doit unir tous les chrétiens dans l'amour de J.-C.

Les évêques condamnèrent l'usage de Colomban, qui adressa au siége apostolique une nouvelle lettre. Saint Grégoire était mort depuis quelque temps, et ce fut sans doute Sabinien, son successeur, ou Boniface III qui la reçut.

Colomban s'y plaint d'avoir adressé plusieurs lettres à saint Grégoire et de n'en avoir pas reçu de réponse. Il demande la permission de suivre en paix, dans son monastère, l'usage de son pays, puisqu'il n'est pas contraire à la foi. Il nous apprend aussi dans cette lettre que les évêques des Gaules n'avaient pas goûté ses raisons; ce qui nous instruit de la décision du concile auquel avait écrit Colomban. On ignore si le pape répondit à cette lettre.

Dans cette discussion sur la pâque, Colomban se révèle tout entier avec son caractère énergique, mais âpre et impétueux. Son ame, fortement trempée et d'une vertu à toute épreuve, ne reculait devant aucun obstacle; il marchait droit à son but et avec courage, mais cette énergie de volonté n'est que la première condition de la sagesse; la seconde lui manquait, et il ne savait pas disposer ses moyens avec douceur, et les plier aux circonstances. Ainsi, tandis que ses vertus lui attiraient une vénération bien méritée, son caractère trop acerbe lui suscitait des ennemis.

Vers l'an 609, un violent orage s'éleva contre lui au palais de Burgundie. Théodorik en était roi, et il avait avec lui Brunehilde son aïeule, depuis que cette reine avait été exilée d'Austrasie. Théodorik avait des qualités brillantes; il était bon guerrier, mais il se déshonorait par d'infâmes débauches. Frédégaire accuse Brunehilde de les avoir favorisées; mais il le dit d'une manière si haineuse, et il donne à cette reine de si pauvres motifs, que nous ne croyons pas devoir ajouter foi à son témoignage. Voici comment ce chroniqueur raconte les persécutions suscitées à saint Colomban [1] :

« La quatorzième année du règne de Théodorik, la réputation du bienheureux Colomban s'était accrue dans toutes les provinces des

[1] Fredeg., Chron., c. 36.

Gaules et de la Germanie. Tous le louaient et le vénéraient, au point que le roi Théodorik lui-même venait souvent à Luxeuil lui demander, avec grande humilité, le suffrage de ses prières. Comme il y allait très souvent, l'homme de Dieu commença à lui faire de grands reproches de ce qu'il s'abandonnait à des concubines, au lieu de jouir des douceurs d'un mariage légitime. Le roi fut touché des paroles de l'homme de Dieu, et lui promit de s'abstenir de toutes choses illicites; mais l'antique serpent se glissa dans l'ame de son aïeule Brunehilde, qui excita l'orgueil de son petit-fils contre le saint de Dieu [1]. Il arriva qu'un jour saint Colomban alla vers Brunehilde, qui était au domaine royal de Bourcheresse; la reine l'ayant vu venir, lui amena les fils que Théodorik avait eus de ses concubines; celui-ci les ayant regardés, demanda ce qu'ils lui voulaient. « Ce sont » les fils du roi, dit Brunehilde, fortifie-les de ta bénédiction. — » Sache qu'ils ne règneront pas, répondit Colomban, car ce sont » les fruits de l'incontinence. » Brunehilde devint furieuse, fit retirer les enfants, et songea aux moyens de se débarrasser de Colomban. Elle fit défendre d'abord aux voisins du monastère de Luxeuil de laisser sortir les moines et de leur donner des secours. Colomban fut obligé de revenir au palais pour tâcher d'adoucir le roi. Théodorik était alors à la maison d'Epoisse; Colomban y arriva au soleil couchant, et on annonça au roi qu'il était là, mais qu'il ne voulait pas entrer. Théodorik, après en avoir délibéré, dit qu'il valait mieux honorer le saint abbé que d'irriter Dieu en traitant avec mépris son serviteur, et il fit tout préparer afin de le recevoir avec une magnificence royale. Les officiers du palais se rendirent donc à l'endroit où était Colomban, et lui offrirent leurs présents. Celui-ci les voyant venir portant des mets délicieux et des coupes, en grande pompe, leur demanda ce qu'ils lui voulaient. « C'est ce que le » roi t'envoie, » lui dirent-ils. Mais lui, repoussant toutes ces choses avec malédiction, s'écria : « Il est écrit : le Très-Haut réprouve les » dons des impies; il n'est pas permis à un serviteur de Dieu de se » souiller des présents d'un homme qui a interdit non-seulement » sa demeure, mais encore celle des autres, aux serviteurs de » Dieu. » A ces mots, les vases furent mis en pièces, le vin et la

[1] Frédégaire prétend que Brunehilde avait pour motif la crainte que, si Théodoric avait une femme légitime, elle ne perdît une partie de sa dignité et de ses honneurs. Nous ôtons de notre récit toutes les épithètes injurieuses dont Frédégaire accompagne presque toujours le nom de Brunehilde.

bière répandus à terre, et toutes les autres choses jetées çà et là. Les officiers, pleins d'épouvante, coururent annoncer au roi ce qui se passait. Celui-ci se rendit, dès le point du jour, avec son aïeule Brunehilde, auprès de l'homme de Dieu. Ils le supplièrent de leur pardonner ce qui avait été fait, et lui promirent de se corriger. Colomban, apaisé par ses promesses, retourna à son monastère; mais après son départ, le roi continua la même vie qu'auparavant. Colomban l'ayant appris, lui écrivit une lettre pleine de reproches, le menaçant de l'excommunier s'il ne voulait pas se corriger. Cette démarche alluma de nouveau la colère de Brunehilde; elle s'adressa aux leudes et à tous les officiers du palais, réclama leur secours pour perdre Colomban, et elle engagea même les évêques à attaquer la règle qu'il avait donnée à ses moines. Les seigneurs du palais s'unirent en effet à Brunehilde, et Théodorik, excité par eux contre le saint, se rendit au monastère de Luxeuil. « Pourquoi, dit-il à Co- » lomban, ne suis-tu pas la coutume des évêques, et fermes-tu aux » chrétiens l'entrée de l'intérieur du monastère? » Colomban, qui était fier et intrépide, répondit au roi qu'il n'avait pas l'habitude d'ouvrir la demeure des serviteurs de Dieu à des hommes séculiers, et qu'il l'ouvrirait encore moins à des hommes sans religion; mais qu'il y avait des endroits destinés à recevoir les hôtes. Le roi lui dit : « Si tu veux avoir part à nos largesses et jouir de notre protec- » tion, tu nous permettras à tous de visiter ton monastère. — Je » renonce à tes dons et à ta protection, répondit Colomban, si tu » ne me les accordes qu'à la condition de violer nos règles. Si tu » es venu ici pour détruire la retraite des serviteurs de Dieu, » transgresser notre discipline, sache que ton royaume s'écroulera, » et que tu périras avec toute ta race. » Le roi, pendant ce temps-là, était déjà arrivé jusqu'au réfectoire; mais effrayé de ces dernières paroles, il retourna sur ses pas. « Tu voudrais, dit-il à Co- » lomban, que je te donnasse la couronne du martyre; mais je ne » suis pas si sot que de commettre ce crime; tu feras bien du reste, » si tu ne veux pas agir avec plus de sagesse et vivre comme les au- » tres, de reprendre le chemin par où tu es venu. » Les officiers du roi s'écrièrent en même temps tous d'une voix, qu'ils ne souffriraient pas en ces lieux un homme qui vivait autrement que tous les autres. Colomban tint bon contre l'orage, et dit qu'il ne sortirait pas du monastère, à moins d'en être arraché par force. Le roi s'éloigna, laissant un certain seigneur nommé Baudulf, qui chassa le saint de Dieu, et le conduisit en exil en la ville de Besançon.

Colomban s'aperçut qu'il n'était là ni gardé ni outragé par personne; car tout le monde voyait briller en lui la vertu de Dieu, et on ne lui faisait aucune injure dans la crainte de participer au crime commis contre lui. Il monta donc un dimanche au sommet de la montagne sur le penchant de laquelle la ville était bâtie, et attendit jusqu'au milieu du jour, regardant au loin si quelqu'un était posté pour l'empêcher de retourner à son monastère. N'ayant vu personne, il reprit avec les siens le chemin de sa retraite. Lorsque Théodorik et Brunehilde eurent appris qu'il avait quitté le lieu de son exil, ils envoyèrent sur-le-champ à Luxeuil une troupe de guerriers sous les ordres de Berther et de Baudulf. Ces guerriers trouvèrent Colomban dans l'église, occupé à chanter des psaumes avec ses frères; ils lui dirent : « Nous te prions d'obéir aux ordres du roi et aux nôtres, et de retourner dans ton pays. — Je ne crois pas, répondit Colomban, qu'il plaise à Dieu que je retourne dans ma patrie, que je n'ai quittée que pour la crainte de J.-C. » Berther, voyant que l'homme de Dieu n'était pas disposé à obéir, se retira, laissant les plus hardis de la troupe pour exécuter les ordres du roi. Ceux-ci conjurèrent l'homme de Dieu d'avoir pitié d'eux, lui firent remarquer qu'ils avaient été malheureusement laissés pour le faire sortir du monastère, et qu'ils couraient risque de la mort s'ils ne l'enlevaient de force. « Je vous ai répété assez de fois, leur dit Colomban, que la force seule me chasserait d'ici. » Les soldats se jetèrent à ses pieds, saisirent le bord de son manteau et le supplièrent avec larmes de leur pardonner le péché qu'ils allaient commettre, puisqu'ils ne faisaient qu'obéir aux ordres du roi. Colomban comprit enfin qu'il ne devait pas écouter sa fière nature, et il sortit en pleurant, accompagné des gardes, qui avaient ordre de ne le quitter qu'après l'avoir mis hors du royaume.

Il s'arrêta [1] à quelque distance du monastère, pria pour sa communauté, et, comme tous ses frères le suivaient, il leur demanda quels étaient ceux qui auraient le courage de l'accompagner dans son exil. Tous répondirent qu'ils aimaient mieux tout souffrir que d'abandonner leur père ; mais les gardes avaient ordre de ne laisser partir avec lui que les moines d'Irlande et d'Angleterre : il fallut donc se séparer; ce ne fut qu'après avoir versé de part et d'autre bien des larmes.

Ragamond, le chef des gardes, conduisit Colomban par Auxerre,

[1] Jon., Vit. S. Columb.

jusqu'à Nevers, où il le fit embarquer sur la Loire. A Orléans, le saint homme n'eut pas la permission d'entrer dans la ville pour y visiter les églises, et les habitants refusèrent même des vivres à ses disciples, tant on craignait la colère du roi. Il n'y eut qu'une femme syrienne qui eut pitié d'eux et leur donna ce dont ils avaient besoin. En passant à Tours, Colomban demanda la permission de descendre à terre pour visiter le tombeau de saint Martin. Ses gardes la lui refusèrent; mais le bateau s'étant arrêté, ils furent obligés de gagner le rivage, et le serviteur de Dieu put passer la nuit en prières auprès des reliques du saint évêque de Tours. Le lendemain, l'évêque Leoparius l'invita à sa table. Un seigneur frank, nommé Krodoald, s'étant trouvé au repas, Colomban, qui le savait ami de Théodorik, lui dit: « Ton Théodorik, ce chien, me chasse de son royaume; mais va lui dire que dans trois ans il sera exterminé avec toute sa race. » Arrivé à Nantes, Colomban y fit quelque séjour, et ce fut de là qu'il écrivit à ses moines de Luxeuil une lettre pleine de tendresse [1].

« A ses chers fils, à ses disciples bien-aimés, Colomban pécheur, salut: Que la paix, le salut et la charité soient avec vous! Je supplie la Trinité de vous accorder ces trois dons. Le désir que j'ai de votre perfection et de votre progrès dans la science divine est connu de celui-là seul qui me l'a inspiré; mais comme la tribulation s'est élevée contre vous et que vous êtes persécutés, je n'ai qu'une chose à vous dire: Ne soyez pas comme ce terrain pierreux qui ne peut fournir aucune substance à la semence qu'il a reçue, de peur que le Seigneur ne dise de vous: *Au moment de la tribulation et de la tentation, ils sont tombés.*

» Ne croyez pas que les hommes vous persécutent d'eux-mêmes; ils sont excités par le démon qui est en eux et qui est envieux du bien que vous faites. Combattez contre eux avec ces armes spirituelles dont parle l'Apôtre, et que vos ferventes prières soient autant de flèches que vous lanciez contre eux. N'ayez surtout qu'un cœur et qu'une ame; car, autrement, il vaudrait mieux pour vous ne pas habiter ensemble. Je veux que tous ceux qui m'aiment et qui partagent mes sentiments obéissent à Attale, mon cher disciple. Je lui laisse la liberté de rester ou de me venir trouver. S'il vous quitte, Valdolen sera votre supérieur. S'il en est parmi vous qui n'ont pas les sentiments des autres, chassez-les du monastère.

[1] Biblioth. PP., t. XII. (Edit. Lugd.)

» Mon cher Attale, retiens toujours Valdolen auprès de toi, et embrasse-le pour moi, puisque je n'ai pu l'embrasser avant mon départ. Si tu crois que ce soit pour le bien du monastère, restes-y; mais si tu prévois des dangers, viens me trouver. J'entends des dangers du côté de la discorde; car je crains bien qu'il n'y aît parmi vous des troubles au sujet de la pâque. »

Après avoir donné à Attale des conseils pour le bien de son monastère, Colomban, attendri, s'arrête tout-à-coup. « Les larmes me coulent des yeux, dit-il; mais tâchons de les sécher : un soldat ne doit pas pleurer au moment du combat. On vient m'avertir que le vaisseau qui doit me transporter dans mon pays est prêt. Comme Jonas, dont le nom en hébreu signifie *colombe* comme le mien, je suis jeté à la mer; mais priez pour que votre Jonas revienne bientôt à sa terre chérie. »

Attale alla rejoindre Colomban, et fut, après lui, abbé du monastère de Bobio. Valdolen refusa d'être abbé de Luxeuil, et le choix des moines tomba alors sur Eustasius (S. Eustase), qui en était digne.

Tandis que saint Colomban demeurait à Nantes, il ne reçut aucune consolation de la part de Sophronius, qui en était évêque; au contraire, cet évêque et le comte Théobald pressèrent son départ, suivant les ordres du roi. Le vaisseau qui devait le transporter en Irlande étant prêt à faire voile, Colomban s'embarqua avec ses compagnons; mais à peine le vaisseau eut-il quitté la côte qu'il fut repoussé vers le port, et l'on comprit que Dieu s'opposait au départ de son serviteur. Le maître du vaisseau le fit remettre à terre avec ses compagnons et tout ce qui leur appartenait, et aussitôt il continua sa route avec un vent favorable. Après cette manifestation de la volonté divine, personne n'osa troubler Colomban, qui profita de la liberté qu'on lui laissait pour aller trouver Hloter, roi de Neustrie.

Hloter avait hérité des sentiments de Frédégonde, sa mère, contre les fils de Hildebert et leur aïeule Brunehilde. Il avait en outre été dépouillé d'une partie de son royaume par le roi de Burgundie : c'en était assez pour qu'il reçût bien Colomban. Il lui fut d'autant plus cher qu'il était plus odieux à son ennemi; aussi lui fit-il les plus belles promesses s'il voulait s'établir dans son royaume. Mais Colomban craignit d'attirer de nouveau sur Hloter les armes de Théodorik, et il accepta seulement une escorte qui dut l'accompagner jusqu'au royaume de Théodebert, d'où il voulait se rendre en Italie. En passant à Meaux, il fut reçu avec de grands honneurs par

un Burgunde, nommé Kanerik, qui était comte de la ville au nom de Théodebert. Ce seigneur avait trois enfants : deux fils nommés Burgundofaron et Kanoald [1], et une fille nommée Burgundofare, qui était fort jeune alors et fut consacrée au Seigneur par saint Colomban. Kanoald se mit à la suite du saint abbé. En passant au village d'Ulciac (Eussy-sur-Marne), Colomban logea dans la maison d'un seigneur frank nommé Auther. Il avait deux fils encore jeunes, nommés Adon et Dadon, ou Audoen. Sa femme Aiga les présenta à l'homme de Dieu, qui leur donna sa bénédiction. Ils devinrent l'un et l'autre célèbres par leur sainteté. Audoen est connu dans l'Église sous le nom de saint Ouen. Nous aurons souvent occasion d'en parler.

Colomban étant arrivé au palais d'Austrasie avec les compagnons de son exil et quelques moines de Luxeuil qui étaient venus le rejoindre, fut bien reçu par Théodebert, qui les engagea, lui et ses disciples, à s'établir dans les contrées de son royaume les plus rapprochées des nations idolâtres, auxquelles ils pourraient prêcher la foi. Colomban et ses compagnons s'embarquèrent donc sur le Rhin, et évangélisèrent les peuplades de la rive droite du fleuve. Ils campèrent çà et là en diverses solitudes, et s'arrêtèrent enfin dans les ruines d'une petite ville nommée Brigantium (Bregents). Ils y trouvèrent un oratoire qui avait été profané par les païens, et que saint Colomban bénit de nouveau. Le saint homme séjourna trois ans dans cet endroit; il y fonda un petit monastère où ses disciples travaillaient, les uns au jardin potager, d'autres à cultiver des arbres fruitiers, d'autres à pêcher. Il faisait lui-même des filets.

Pendant son séjour à Bregents, Théodorik déclara la guerre à Théodebert. Colomban courut en Austrasie, et conseilla à Théodebert de se faire clerc, de peur de perdre la vie éternelle avec son royaume. Sa proposition fit rire le roi et ses leudes. « On n'a jamais entendu parler, lui dirent-ils, qu'un descendant de Mérowig se soit fait clerc de son gré. » Colomban retourna à Bregents, et un jour qu'il lisait seul, assis sur le tronc d'un vieux chêne, il s'endormit. En s'éveillant, il appela son disciple Konoald, et lui dit en poussant un profond soupir, que les deux rois en étaient aux mains, et qu'il y avait beaucoup de sang répandu. « Mon père, répondit Kanoald, aide le roi Théodebert de tes prières, afin qu'il remporte la victoire sur Théodorik, notre ennemi. — Tu me donnes un mauvais conseil,

[1] Vulgairement nommés saint Faron et saint Cagnou. Burgundofare est connue sous le nom de sainte Fare.

répartit Colomban. Le Seigneur nous a ordonné de prier pour nos ennemis, et il est le maître de faire de ces rois ce qu'il lui plaira. »

Théodorik et Théodebert se livraient à l'heure même la bataille de Tolbiac. Théodebert fut vaincu, pris et envoyé à Brunehilde, qui le fit raser, et peu de jours après mourir.

Théodorik unit à son royaume de Burgundie celui d'Austrasie, et Colomban fut obligé de quitter son monastère de Bregents. Il se dirigea vers l'Italie; mais un de ses disciples, saint Gal, qui était venu d'Irlande avec lui et l'avait toujours suivi dans ses courses apostoliques, lui demanda la permission de rester. Colomban la lui accorda, et Gal se mit à la recherche d'une solitude où il put fonder un nouveau monastère. L'ayant trouvée, il fit une croix de bois, la planta en terre, y suspendit son reliquaire, et se mettant à genoux devant, il dit : « Voici le lieu de mon repos pour toujours, j'y demeurerai puisque je l'ai choisi. » Telle fut l'origine du célèbre monastère de Saint-Gal.

Pendant ce temps-là, Colomban cheminait vers l'Italie. Il fut bien reçu d'Agilulf[1], roi des Lombards, qui lui accorda un endroit très fertile situé dans les Alpes cottiennes. Colomban y fonda un monastère qu'on nomma Bobio, d'un petit ruisseau de ce nom qui arrosait cette vallée.

Il y avait à peine une année que Colomban était à Bobio, lorsque Théodorik, son ennemi, périt avec toute sa famille. Hloter devint roi de tous les Franks; mais il ternit sa victoire par des cruautés. Brunehilde, trahie par les leudes de Burgundie, lui fut livrée[2]. Enflammé de haine contre elle, il lui reprocha la mort de dix rois franks, y compris les enfants de Théodorik qu'il avait fait tuer lui-même, et il mit sur son compte toutes les atrocités de sa mère Frédégonde. L'ayant ensuite tourmentée pendant trois jours, il la fit conduire à travers toute l'armée assise sur un chameau, puis atta-

[1] Saint Colomban, à la prière de ce roi et de son épouse Théodelinde, écrivit au pape Boniface IV une lettre en faveur des Trois Chapitres, qui avaient encore un grand nombre de partisans. Il y blâme fortement le pape Vigile, qu'il regarde comme hérétique, et il rejette le cinquième concile général, comme ayant approuvé l'erreur d'Eutychès en condamnant les Trois Chapitres. Colomban était évidemment dans l'erreur sur ce point, comme au sujet de la pâque. Il proteste, dans la même lettre, de toute sa soumission à l'Église Romaine, et, malgré ses erreurs, il est mort dans la foi catholique. L'homme le plus éclairé peut errer; mais Colomban était trop saint pour ne pas être dans l'erreur de bonne foi.

[2] Fredeg., Chron., c. 41.

cher par les cheveux, par un pied et par un bras, à la queue d'un cheval fougueux qui l'eut bientôt mise en pièces.

Quand on voit Hloter s'abaisser jusqu'à une fureur aussi inutile et aux calomnies les plus étranges, il est facile de comprendre pourquoi l'infortunée Brunehilde fut rabaissée par les légendaires [1] et le chroniqueur qui écrivirent sous son règne ou sous celui de ses enfants. Il n'est pas de notre sujet de faire l'apologie de toutes les actions de Brunehilde; mais nous dirons franchement que nous admirons cette femme que saint Germain de Paris aimait, que saint Grégoire de Tours admirait, dont le pape saint Grégoire-le-Grand louait la piété jusque dans les dernières années de sa vie.

Il ne faudrait pas, du reste, juger Hloter d'après ses cruautés envers Brunehilde. Ordinairement il était doux et pacifique. Il était aussi savant dans les belles-lettres, pieux, ami des évêques et des églises, bon aux pauvres et bienveillant envers tout le monde. Après cet éloge, Frédégaire ajoute qu'il aimait trop la chasse et les femmes, ce qui lui attira, dit-il, le blâme de ses leudes.

Aussitôt après la guerre (613), Hloter pensa à faire revenir Colomban d'Italie. Il manda à son palais Eustase, abbé de Luxeuil, et le chargea d'aller de sa part, avec plusieurs seigneurs, prier son saint maître de revenir dans les Gaules. Colomban reçut Eustase avec tendresse, le retint quelque temps auprès de lui à Bobio, lui recommanda de faire observer exactement sa règle, mais refusa de retourner dans les Gaules. Il lui remit seulement une lettre pour Hloter dans laquelle il lui donnait quelques avis et le priait de protéger son monastère de Luxeuil.

Colomban mourut quelque temps après. Outre ses homélies, ses lettres et sa règle que nous avons fait connaître, on a de lui quelques pièces de poésie. Saint Colomban fut un des meilleurs écrivains de son temps. Sa phrase, un peu dure, est vive, pressante, animée. Ses pensées sont naturelles, il sait les rendre avec précision et netteté. On n'a peut-être pas de monuments des VI.e et VII.e siècles où l'on trouve plus de science ecclésiastique que dans ses cinq lettres. Il savait le grec et l'hébreu, possédait bien les mathématiques, et son

[1] Le légendaire de saint Desiderius de Vienne, qui lui reproche d'avoir été *arienne*, la charge du meurtre de ce saint évêque. Le fait est possible; mais il était d'usage de charger Brunehilde de tous les forfaits, sous le règne de Hloter ou de Dagobert, époque à laquelle écrivit probablement ce légendaire. Son témoignage ne nous suffit pas pour croire Brunehilde coupable du meurtre de ce saint évêque.

érudition ne comprimait point en lui cette éloquence énergique qui lui était naturelle, ce style qui, dans sa tournure originale, était toujours poétique et élégant pour l'époque où il vivait.

Le successeur de saint Colomban à Bobio, fut saint Attale, qui garda fidèlement les traditions de son maître, aussi bien que saint Eustase à Luxeuil [1].

Ce dernier monastère fut, sous la direction d'Eustase, comme un foyer lumineux pour le reste des Gaules. Saint Omer [2], évêque de Boulogne et de Térouenne; saint Aicher de Noyon et de Tournai; saint Donat de Besançon; Ragner d'Augst, sortirent de cette école monastique, ainsi que saint Kanoald, ce fils de Kanérik qui avait quitté la maison de son père pour suivre saint Colomban, et qui devint évêque de Laon. Son frère Burgundofaron fut un des plus puissants protecteurs du nouvel ordre monastique, et sa sœur Burgundofare fut la première qui fonda une communauté de religieuses suivant la même règle. On appela depuis ce monastère Fare-Moustier.

Ce fut aussi à Luxeuil que saint Valleri [3] se forma aux vertus apostoliques. Il parcourut avec Valdolen, qui avait refusé d'être abbé de Luxeuil, les côtes de l'Océan-Britannique, et après avoir éclairé plusieurs contrées encore ensevelies dans les superstitions du paganisme, ils se séparèrent pour fonder chacun un monastère suivant la règle de saint Colomban. Valleri fonda celui de Leuconaüs à l'embouchure de la Somme, et Valdolen celui de Bèze au territoire de Dijon; il fut aidé dans cette fondation par Amalgar, son père. Tandis que Valleri et Valdolen évangélisaient une partie de la Neustrie, un autre enfant de Luxeuil, saint Amat évangélisait l'Austrasie. Après avoir vécu assez long-temps dans le creux d'un rocher [4], Amat avait suivi saint Eustase à son retour d'Italie, et comme le saint abbé reconnut dans son nouveau disciple beaucoup de talent pour annoncer la parole de Dieu, il lui avait confié cette mission. Amat, au milieu de ses courses apostoliques, logea chez un seigneur frank

[1] Ces deux abbés abandonnèrent l'usage de saint Colomban sur la pâque, si même saint Colomban ne l'avait pas abandonné lui-même.

[2] Saint Omer ou Odomarus, Aicher ou Akar, Ragner ou Raknar, Kanoald, connu sous le nom de saint Cagnou. (*V.* Vit. S. Eustas., c. 1; apud Bolland., 29 mart.)

[3] Vit. S. Valar., apud Bolland., 1 april.

[4] Bolland., Vit. S. Amat., 13 septemb.

nommé Romarik. Comme il était à table, il dit à son hôte : « Vous voyez bien ce plat d'argent? combien a-t-il eu déjà de maîtres ou plutôt d'esclaves? combien en aura-t-il encore par la suite? Vous-même vous en êtes plus l'esclave que le maître, puisque vous ne le possédez que pour le conserver? Sachez qu'on vous en demandera compte un jour, car il est écrit : *Votre or est rouillé ainsi que votre argent, mais la rouille qui le ronge servira de témoignage contre vous.* » Romarik était préoccupé depuis long-temps de pensées salutaires. Les paroles du saint apôtre furent pour lui un trait de lumière, et il lui répondit : « Saint homme, demeure quelques jours avec moi, afin de m'apprendre ce que je dois faire ; je vois s'accomplir en moi ce que je souhaitais depuis long-temps. — Je m'étonne, reprit Amat, qu'un homme aussi instruit que vous ignore ce que J.-C. répondit au jeune homme qui voulait se faire son disciple : « *Vas, vends ce que tu possèdes et donne-le aux pauvres.* »

Romarik suivit le conseil de l'Évangile et se retira à Luxeuil. Après y avoir observé dans toute sa rigueur la règle de saint Colomban, et d'après le conseil de saint Eustase et de saint Amat, il bâtit dans une terre, la seule qui lui restât encore, un double monastère, un de religieuses dont sainte Makteflède fut la première abbesse, et l'autre d'hommes qui fut gouverné par saint Amat et après lui par Romarik lui-même; ce monastère, nommé d'abord Habend, prit dans la suite le nom de Remiremont [1].

Saint Eustase eut sans doute bien de la joie de voir ainsi s'étendre l'Ordre de son cher maître Colomban, mais il eut aussi la douleur de voir un de ses moines se révolter contre la règle, et chercher à entraîner les autres dans ses erreurs. Ce moine se nommait Agrestinus [2].

Il avait été notaire, c'est-à-dire secrétaire du roi Théodorik. Touché de componction, il avait vendu tout ce qu'il possédait et s'était mis à Luxeuil sous la discipline de saint Eustase. Il n'y était que depuis peu de temps, lorsqu'il demanda au saint abbé la permission d'aller annoncer aux infidèles la parole du salut. Eustase chercha en vain à lui persuader qu'il fallait avoir des vertus plus solides que les siennes pour remplir une mission dont Jérémie lui-même se trouvait indigne et incapable, Agrestinus ne voulut rien entendre et on le laissa partir. Il alla évangéliser les Bavarois, mais sans

[1] *Romarici mons*, mont de Romarik ; en allemand, *Romberg* ou *Romaricberg*.

[2] Jon., Vit. S. Eustas., c. 2 ; apud Bolland., 29 mart.

aucun résultat. « Pareil à un platane élevé, dit Jonas, ses paroles n'étaient que des feuilles agitées par le vent, et il ne portait point de fruits. » Il passa de là à Aquilée, alors séparée du Saint-Siége dans la question des Trois Chapitres. Il embrassa le schisme et écrivit à saint Attale, abbé de Bobio, pour le gagner à cette cause. Le saint homme trouva sa lettre ridicule et la remit à Jonas comme un document très curieux dont il pourrait se servir en écrivant ses ouvrages sur l'Ordre de saint Colomban. Agrestinus ne se découragea point et revint à Luxeuil dans l'intention de séduire saint Eustase lui-même. La prétention était tant soit peu exagérée. Le bon abbé eut pitié de lui, chercha à le ramener à la vérité par les paroles les plus affectueuses; mais voyant qu'il s'opiniâtrait, il le chassa de son monastère.

Agrestinus ne pouvant faire de prosélytes en faveur des Trois Chapitres, attaqua la règle de saint Colomban, et mit dans sa cause Abbelinus, évêque de Genève, qui était son parent. Celui-ci chercha à inspirer aux autres évêques les préventions qu'il avait reçues, et il réussit même jusqu'à un certain point, car plusieurs d'entre eux s'unirent pour indisposer le roi Hloter contre cette règle. Ils ne purent y parvenir. Hloter connaissait par lui-même et la sainteté de Colomban et la doctrine de ses disciples. Il prit hautement leur parti et convoqua à Mâcon un concile des évêques de Burgundie, pour examiner juridiquement les accusations élevées contre eux. Celui qui devait les soutenir était un certain Warnahar, ennemi particulier de saint Eustase; mais il mourut le jour que le concile devait se rassembler, et Agrestinus fut obligé de venir lui-même devant le concile soutenir ses accusations. Il eut peur, et tout ce qu'il put dire d'une voix tremblante et mal assurée, c'est que la règle de Colomban prescrivait certaines pratiques superflues, comme de faire le signe de la croix sur sa cuiller ou de demander la bénédiction en entrant et en sortant de sa cellule. Les évêques jugèrent ces accusations trop frivoles pour s'en occuper, et demandèrent à Agrestinus s'il avait autre chose à dire; il répondit que Colomban avait ajouté dans les messes beaucoup de prières et de collectes, que l'on devait exécrer comme des hérésies.

Eustase, entendant formuler un reproche d'hérésie contre son maître, contre lui et les siens, se leva et dit [1] en s'adressant aux évêques : « C'est à vous, qui êtes la gloire du sacerdoce, de décider

[1] Jon., Vit. S. Eustas., c. 2.

quels sont ceux qui jettent dans les Églises des semences de trouble, et attaquent la justice et la vérité ; c'est à vous de juger si ce qu'on nous reproche est opposé aux Saintes-Écritures. — Nous voulons cependant, dirent les évêques, entendre de votre bouche les réponses que vous avez à faire à Agrestinus. » Alors Eustasius continua ainsi : « Je ne crois pas qu'il soit contraire à la religion de faire le signe de croix sur sa cuiller ou sur un vase quelconque, puisque ce signe met en fuite l'ennemi du salut. Je crois très bon qu'un moine demande la bénédiction en entrant ou en sortant, car le psalmiste a dit : *Que le Seigneur garde ton ame de tout mal ; qu'il te garde, soit que tu entres soit que tu sortes, aujourd'hui et toujours.* Je crois que la multiplication des prières dans les saints offices ne peut être qu'utile aux Églises ; car, plus on cherche le Seigneur, mieux on le trouve, et plus on prie, plus on obtient de grâces. Nous n'avons rien de plus important à faire que de prier ; car le Seigneur a dit : Veillez et priez afin que vous n'entriez point en tentation. »

Confondu par ces paroles, Agrestinus se rejeta sur d'autres reproches frivoles et insignifiants. Il trouvait fort mauvais, par exemple, que les disciples de saint Colomban eussent les cheveux coupés autrement que les autres [1]. Eustase ne crut pas digne de lui de descendre à d'aussi misérables questions, et il se contenta de dire à Agrestinus. « En présence de ces évêques, moi le disciple et le successeur de celui dont tu condamnes la discipline et les institutions, je te donne rendez-vous au tribunal de Dieu, avant la fin de cette année, pour y plaider avec Colomban lui-même, et y entendre la sentence du souverain juge. » Ces paroles pénétrèrent de frayeur les partisans d'Agrestinus, et ils le pressèrent de se reconcilier avec le saint abbé. Agrestinus y consentit enfin, et Eustase, qui était plein de douceur, lui donna le baiser de paix. Agrestinus n'avait pas été sincère dans sa soumission, et il se mit à parcourir les monastères pour s'y faire des partisans.

Il alla trouver saint Romarik et saint Amat qui étaient indisposés contre Eustase [2], parce qu'il leur avait reproché quelque négligence dans l'observation de la règle. Agrestinus réussit à leur faire rejeter

[1] Ils avaient sans doute une tonsure comme on en portait en Irlande, c'est-à-dire une demi-couronne seulement, tous les cheveux du devant de la tête étant rasés.

[2] Jon., Vit. S. Eustas., c. 3.

la règle de saint Colomban, et il se dirigea vers le monastère de sainte Fare, qu'il espérait aussi séduire. Mais la vierge de J.-C. lui dit courageusement : « Ennemi de la vérité et inventeur de mensonge, n'es-tu venu ici que pour souiller de ton venin impur le miel qui nous a toujours nourries, et changer en amertume notre douce nourriture? Je connais les vertus de ceux que tu calomnies, dont j'ai reçu la doctrine salutaire, dont les pieux enseignements ont conduit au ciel tant d'élus. Souviens-toi de cette parole d'Isaïe : Malheur à celui qui appelle le mal bien et le bien mal, et qui ne se hâte pas de quitter sa folie! » Ainsi repoussé par la servante de J.-C., Agrestinus revint trouver Amat et Romarik ; tous les moines que dirigaient ces deux saints consentirent à abandonner leurs anciennes règles; mais la vengeance divine tomba sur eux, dit Jonas, et un très grand nombre périrent en peu de temps. Agrestinus lui-même fut tué d'un coup de hache par son serviteur, dont il avait, dit-on, violé l'épouse. Il mourut un mois avant la fin de l'année ou saint Eustase l'avait cité à comparaître au tribunal de Dieu.

Amat et Romarik ouvrirent enfin les yeux et implorèrent leur pardon de saint Eustase. Abbellinus de Genève et tous les autres évêques des Gaules se déclarèrent pour la règle de saint Colomban qu'ils avaient d'abord attaquée, et dès ce jour, beaucoup d'entre eux, dit Jonas [1], construisirent des monastères, suivant la règle de saint Colomban, et y réunirent un grand nombre de moines.

Eustase fut heureux de l'extension que prit son Ordre; son monastère de Luxeuil s'accrut tellement qu'il fut obligé de commencer à élever d'autres monastères que termina son successeur Waldebert.

[1] Jon., Vit. S. Eustas., c. 3.

III.

Résultat des efforts de saint Grégoire pour la réforme du clergé dans l'Église Gallo-Franke. — Le clergé au commencement du VII.e siècle. — Saint Licinius et l'école épiscopale d'Angers. — Saint Berthramn et les écoles du Maine. — Saint Cerau et l'école de Paris. — Saint Lupus de Sens. — Saint Lupus de Châlons-sur-Saône et son école épiscopale. — Autres écoles de Burgundie, celle de Gap. — Saint Protadius de Besançon et son école; saint Donat son successeur. — Écoles du diocèse de Poitiers. — École de Chartres, Leobinus (saint Lubin), Pappolus, Betharius. — Saint Betharius chef de l'école du palais de Hloter avant d'être évêque. — Tableau de l'école Palatine sous Hloter. — Les hommes illustres qu'elle a produits. — Saint Rusticus succède à saint Betharius dans la direction de l'école Palatine. — Desiderius frère de Rusticus; lettres que lui adresse au palais sa mère Herchen-Freda. — Sulpitius-le-Pieux succède au palais à Rusticus qui est fait évêque de Cahors. — Vie de Sulpitius; il guérit Hloter et devient évêque de Bourges après saint Austrégisile. — Influence de l'école du palais sur l'Église par les grands évêques qu'elle a produits. — Elle propage ainsi les idées de réforme de saint Grégoire. — Hloter, dans le même but, assemble un concile national à Paris. — Canons du V.e concile de Paris sur les élections épiscopales. — Autres décrets importants. — Ordonnance de Hloter pour confirmer les décrets de ce concile. — 1.er concile de Reims, canon sur les élections. — Dernières actions de Hloter. — Il donne à Dagobert son fils le royaume d'Austrasie. — Palais de Dagobert en Austrasie. — Le bienheureux Pépin de Landen. — Saint Arnulf. — Saint Faron. — Dagobert succède à son père et ne laisse à son frère Haribert que l'Aquitaine. — Meurtre de saint Rusticus de Cahors. — Nouvelle lettre d'Herchen-Freda à Desiderius. — Desiderius élu à la place de son frère. — Décret de Dagobert pour confirmer son élection. — Nouveaux empiétements de l'autorité royale sur les élections épiscopales. — Dagobert abandonne la voie de la justice. — Pépin est envoyé en Austrasie avec Hunibert de Cologne et le duc Adalgise, pour prendre soin de ce royaume avec le jeune roi Sighbert.

613—633.

Nous avons fait connaître saint Grégoire et saint Colomban, les deux réformateurs que suscita la Providence pour purifier l'Église Gallo-Franke des taches qui commençaient à ternir son éclat. Avant de suivre plus loin les résultats de la réforme de saint Colomban, nous devons exposer ceux de la réforme de saint Grégoire.

Outre les grands évêques de Burgundie, Syagrius d'Autun Virgilius d'Arles, Ætherius de Lyon, Desiderius de Vienne, Aregius de Gap, auxquels s'adressa plus particulièrement saint Grégoire, l'Église Gallo-Franke possédait encore en Neustrie, en Austrasie et en Aquitaine [1] de grands et saints évêques, capables d'apprécier et de seconder les projets du pape. On doit placer à leur tête

[1] C'étaient les noms qu'on donnait alors aux quatre parties principales des Gaules. La Neustrie et l'Austrasie comprenaient les provinces au nord de la Loire et étaient particulièrement habitées par les Franks. L'Aquitaine n'était guère habitée que par les Gallo-Romains, excepté dans les contrées méridionales où les Goths s'étaient maintenus. La Burgundie était habitée par les Gallo-Romains et les Burgundes. Les rois franks avaient des comtes et des ducs dans les cités d'Aquitaine: ils en étaient rois; mais ils y avaient moins d'influence qu'en Neustrie et en Austrasie.

saint Licinius d'Angers [1] (Saint Lézin); il était parent des rois mérowingiens, et avait rempli au palais les charges les plus importantes. Ayant été fait comte d'Angers, il résolut, à la sollicitation de ses amis, de s'engager dans le mariage ; mais Dieu qui lui avait inspiré dès sa jeunesse beaucoup d'amour pour la continence, n'approuva pas son dessein, et frappa de la lèpre, la veille même de son mariage, celle qu'il devait épouser. Licinius vit dans cette accident une expression de la volonté divine ; il entra dans le clergé, comme il en avait depuis long-temps le désir. Il fut bientôt le modèle de tous les clercs qui se trouvèrent avec lui à l'école épiscopale d'Angers, et il les surpassa tous en piété, en mortification, en assiduité à lire et à méditer les Saintes-Écritures. Il devint très instruit, très éloquent; et les fidèles d'Angers, qui avaient goûté les douceurs de son administration pendant qu'il était leur comte, l'élurent évêque après la mort d'Audoenus. Licinius remplit parfaitement tous les devoirs de la charge pastorale, et donna à l'école épiscopale d'Angers un éclat qu'elle n'avait pas eu avant lui. Le plus célèbre de ses disciples fut Magbode (saint Mainbœuf), auteur de la Vie de saint Maurilius d'Angers [2], et qui devint son successeur. Saint Licinius composa plusieurs ouvrages qui sont perdus [3], et, comme tous les grands évêques du VII.e siècle, il seconda les progrès de l'institution monastique. Non content de créer ou de protéger les monastères de son diocèse, il voulut contribuer à la fondation de celui de la *Couture* [4], établi au Mans par le saint évêque Berthramn, et il lui donna à cet effet des terres et des vignobles [5].

Saint Berthramn, évêque du Mans, à l'exemple de ses prédécesseurs, et surtout de saint Innocent, protégea les moines qui avaient établi dans son diocèse des écoles florissantes. Le monastère, connu depuis sous le nom de Saint-Pavin, et qui avait été fondé par saint Domnole, un des plus illustres prédécesseurs de Berthramn, était

[1] Vit. S. Licin., apud Bolland., 13 feb., auct. coæv.

[2] Cet ouvrage fut falsifié au commencement du X.e siècle.

[3] Hist. litt. de France par les Bénédictins, t. III, p. 430. — L'université d'Angers avait choisi S. Licinius pour son patron.

[4] *De culturâ Dei*. — Ce monastère fut ainsi nommé du *culte* qu'on y rendait à Dieu, ou parce qu'il était le *Champ de Dieu*.

[5] Testament. S. Berth., apud Mabill. Analect. — Ce testament de saint Berthramn passe pour une pièce authentique ; il y donne la plus grande partie de ses biens, qui étaient très considérables, à la basilique épiscopale et au monastère de la Couture, qu'il avait fondé.

devenu une école célèbre; et c'est là sans doute que fut élevé saint Siviard, qui était très docte dans toutes les sciences utiles [1]. Siviard, devenu abbé d'Anisle, donna, par sa science, un nouveau lustre à l'école de saint Calais, dont il écrivit la vie. La sienne fut écrite par un de ses disciples, qui se montre, en cet ouvrage, très instruit de la doctrine de saint Augustin, ce qui prouve qu'on faisait à Anisle de bonnes études théologiques. Dans le courant du VII.e siècle, saint Serené vint d'Italie dans le diocèse du Mans, où il établit une nouvelle école qui eut de la réputation.

Berthramn encourageait par son exemple l'amour de l'étude. Son école épiscopale était une des plus célèbres, et il aimait la littérature; il composa plusieurs pièces de poésie qu'appréciait beaucoup Fortunat [2]; mais le saint évêque du Mans était surtout recommandable par ses vertus. Il avait succédé à Baudégisil, qui avait souillé pendant cinq ans le beau siége de saint Julien. Ce Baudégisil était un indigne évêque, plein d'avarice et de cruauté. Au lieu de protéger son peuple [3], il le dépouillait de ses biens; secondé dans ses vices par son épouse, plus méchante encore que lui, il était toujours en querelle et en procès, ne passait aucun instant sans commettre des injustices, et frappait souvent lui-même ceux auxquels il avait affaire. Il mourut au moment où il faisait les apprêts d'un grand festin, pour fêter le sixième anniversaire de son épiscopat. Berthramn fut d'autant plus aimé des fidèles, que son prédécesseur avait été plus détesté. Il fut honoré de la confiance de Gunthramn, roi de Burgundie, et de Hloter II qui lui rendit les biens dont l'avait dépouillé Théodorik, pour le punir de la fidélité qu'il avait gardée à Hloter, son ennemi.

Berthramn était sorti de la célèbre école de saint Germain de Paris, dont il avait été archidiacre. Il continua au Mans les bonnes traditions de ce grand évêque, tandis qu'un de ses condisciples les conservait précieusement dans l'école de Paris. C'était saint Ceran qui nous est particulièrement connu par son zèle à rechercher les actes des martyrs. Les légendes et les vies des saints étaient le goût dominant de cette époque, qui fut le siècle des saints; et les plus grands évêques comme les hommes les plus instruits cultivaient ce genre de littérature, recueillaient les pieuses traditions, ou mettaient en

[1] Vit. S. Siviard., apud Bolland., 1 mart.

[2] Fortunat., lib. 3, c. 21.

[3] Greg. Tur., Hist. lib. 8, c. 39; lib. 9, c. 18.

vers des ouvrages qui existaient déjà. Saint Aunahar avait précédé saint Ceran, et comme l'évêque d'Auxerre, l'évêque de Paris engageait les clercs les plus distingués à retracer les vertus des héros chrétiens qui étaient plus particulièrement honorés dans leurs églises [1]. Désirant avoir les actes des trois jumeaux et de saint Desiderius de Langres (saint Didier), il s'adressa à un clerc de cette Église, nommé Warnahar, qui recueillit les traditions qui s'y étaient conservées, et qui dédia son ouvrage à saint Ceran lui-même : « Vous ne cessez, lui dit-il dans son épitre dédicatoire [2], de marcher sur les traces des plus saints évêques, et vous les égalez en mérite par votre vie toute sacerdotale, et par le soin que vous apportez à ne point chercher d'autre gloire que celle de la religion. Déjà très instruit dans les saintes lettres, vous voulez mettre le comble à votre célébrité, en réunissant dans votre Église de Paris les actes des martyrs. Vous imitez en cela Eusèbe de Césarée. Je ne suis pas assez éloquent pour vous donner les louanges qui vous sont dues, et je me contente de vous prouver mon obéissance en vous envoyant, comme vous me l'avez demandé, les actes des trois jumeaux de Langres [3], et de saint Desiderius, évêque et martyr de la même cité [4]. »

L'école de Sens, sous la direction de saint Lupus (S. Leu), n'était pas moins florissante que celle de Paris sous celle de saint Ceran.

Lupus [5] était neveu d'Aunahar d'Auxerre et d'Austrenius d'Orléans. Ces deux saints évêques avaient soigneusement cultivé les heureuses dispositions qu'il avait reçues du ciel pour l'étude et

[1] Ces travaux étaient quelquefois très erronés, surtout quand ils étaient faits sur des saints très éloignés de l'époque. Cependant les légendes, faites par des hommes instruits, à la demande des évêques et sur les traditions des Églises, sont pleines de renseignements très intéressants pour l'histoire des Églises particulières. On conçoit que nous n'ayons pu nous appuyer sur elles dans une histoire générale, que nous composons seulement sur les documents contemporains des faits ; mais nous sommes loin de mépriser pour cela les vraies légendes dont on connaît l'origine, et qui ont été composées sur les traditions des Églises. Quelques erreurs de détail ne nous empêchent point de les regarder comme des monuments très précieux. Il en est cependant d'apocryphes qui ne méritent aucune espèce de considération.

[2] Apud Bolland., 17 jan., Act. SS. Tergem.

[3] *V.* Hist. de l'Église de France, t. I, Notes et éclaircissements, n.° 4.

[4] *Ibid.*, p. 48.

[5] Vit. S. Lupi, apud Bolland., 1 septemb.

la vertu. Élevé sur le siége métropolitain de Sens, par le suffrage unanime du clergé et du peuple, il se distingua particulièrement par sa patience et sa charité. Il montra aussi beaucoup de courage dans les circonstances difficiles qu'il eut à traverser.

Après la mort de Théodorik, roi de Burgundie, Lupus prit parti pour son fils Sighbert, et lorsque Hloter eut envoyé le duc Blidebolde pour prendre possession de Sens, Lupus courut à la basilique de Saint-Étienne, sonna la cloche [1] pour appeler les habitants et les exciter à repousser les troupes de ce duc. Cependant Sighbert, le seul des enfants de Théodorik qui ait essayé de se maintenir sur le trône de son père, ayant été tué, Sens avec toute la Burgundie tomba au pouvoir de Hloter, qui y envoya un seigneur nommé Farulf pour y commander en son nom. Cet officier trouva mauvais que l'évêque ne fût pas venu au-devant de lui avec des présents, et lorsqu'il fut entré dans la ville, il lui en fit des reproches: « Le devoir d'un évêque, lui répondit Lupus, est de gouverner le peuple, et d'apprendre aux grands de la terre les ordres de Dieu. Ainsi, c'est à eux de le venir trouver, et non à l'évêque d'aller au-devant d'eux. » Farulf, encore plus irrité, conçut le projet de perdre Lupus, et il fut secondé dans ses intrigues par Madegisil, abbé du monastère de Saint-Remi de Sens, qui voulait être évêque de cette cité.

Hloter, déjà prévenu contre Lupus, crut aisément leurs calomnies, et exila le saint à Ansène, village situé sur la rivière d'Eu [2]. Il y fut conduit par un Frank encore païen, nommé Londegisil, et il trouva dans son exil des temples où une assez grande quantité de Franks venaient encore adorer les idoles. Lupus se crut envoyé de Dieu pour travailler à leur conversion; il eut la consolation d'en éclairer plusieurs, entre autres le duc Londegisil.

Cependant les fidèles de Sens, indignés qu'on leur eût enlevé leur évêque, se jetèrent sur le monastère de Saint-Remi, tuèrent Madegisil, et députèrent l'archidiacre Ragnegisil à saint Winebaud, pour le prier d'aller demander au roi Hloter le rappel du saint évêque.

Winebaud était abbé du monastère de Saint-Lupus de Troyes. Il était intimement lié avec Lupus de Sens, et ses vertus et

[1] C'est au VII.e siècle que l'on commence à faire mention des cloches dans les monuments de notre histoire.

[2] Cette rivière donna son nom à la ville d'Eu; on l'appelle aujourd'hui la Bresle.

ses miracles lui avaient acquis une grande autorité. Il se chargea volontiers de l'honorable mission qui lui était confiée, et se rendit au palais de Hloter. Il détrompa aisément ce roi, qui l'envoya lui-même chercher Lupus au lieu de son exil. Winebaud amena son saint ami à Hloter, qui fut joyeux de le voir, mais affligé en même temps en remarquant la maigreur de son visage. Le saint évêque avait laissé croître sa barbe et ses cheveux pendant son bannissement. Malgré cet extérieur négligé, le roi vit reluire sur son visage des traits éclatants de sainteté ; il se jeta à ses pieds, lui demanda pardon, et après lui avoir fait faire les cheveux et la barbe, l'admit à sa table, et le renvoya à son Église avec de grands présents. Lupus y fut reçu en triomphe et aux acclamations du peuple, qui sortit de la ville à sa rencontre, en chantant des hymnes pour remercier Dieu de son retour.

L'Église Gallo-Franke possédait à-peu-près dans le même temps un autre évêque célèbre, du nom de Lupus, qui gouvernait l'Église de Châlons-sur-Saône. Il dirigeait lui-même son école épiscopale [1], et il avait grand soin d'y faire fleurir les sciences divines. A l'exemple de saint Césaire d'Arles, il faisait souvent à ses clercs des questions sur la sainte Écriture, afin de leur en donner une plus grande intelligence. Dans la même province de Burgundie, les écoles de Vienne, d'Auxerre, d'Autun, de Gap conservaient leur réputation; celle de Gap surtout, où accouraient des élèves d'Italie et des diverses provinces des Gaules. On y élevait les enfants dès leur plus tendre jeunesse, et lorsqu'ils étaient plus avancés, ils partageaient leur temps entre la psalmodie, la méditation de la loi de Dieu et les études les plus sérieuses. C'était saint Aregius qui avait le plus fortement contribué à donner cet éclat à l'école de Gap [2]. A Besançon, saint Protadius [3], le fléau des simoniaques, trouvait, au milieu des travaux du saint ministère, le moyen de composer un ouvrage sur les rits ecclésiastiques, dans lequel il réglait toutes les cérémonies des offices de l'Église. Saint Donat, son successeur, élevé au célèbre monastère de Luxeuil, encouragea fortement les études et composa pour les religieuses une règle qu'il avait tirée de celles de saint Benoît et de saint Colomban [4].

[1] Hist. litt. de France par les Bénédictins, t. III, p. 433.
[2] Bolland., 1 maii.
[3] Vit. S. Protad., apud Bolland., 10 febr.
[4] Vit. S. Donat., apud Bolland., 7 aug.

Parmi les écoles ecclésiastiques les plus célèbres dans la première moitié du VII.e siècle, il faut placer celle de Poitiers, où l'exemple de Fortunat développa le goût de la littérature. Outre l'école épiscopale, le diocèse de Poitiers avait plusieurs écoles monastiques, entre autres, celle de saint Hilaire et celle de Ligugé, dont la bibliothèque possédait presque tous les Pères grecs et latins [1].

L'école de Chartres, dirigée au VI.e siècle par le prêtre Chérémir, et illustrée par saint Laumer, continua depuis à jouir d'une très grande réputation. Saint Lubin, qui avait succédé à saint Ætherius sur le siége de Chartres, lui avait donné un nouveau lustre. Il avait été initié dès sa jeunesse aux sciences ecclésiastiques dans lesquelles il s'était rendu fort habile [2]; et il avait encore accru ses connaissances pendant son séjour aux monastères de l'Ile-Barbe et de Saint-Avit. Établi par Ætherius, abbé du monastère de Brou : il avait fait, avec saint Aubin, évêque d'Angers, le voyage d'Arles, et avait visité les écoles monastiques les plus célèbres qu'il avait rencontrées sur sa route. Aussi, lorsqu'il fut évêque de Chartres, se distingua-t-il autant par son amour de l'étude que par ses vertus. Saint Calétric et saint Pappolus, ses successeurs, marchèrent sur ses traces, et l'école épiscopale de Chartres était devenue si célèbre sous ce dernier évêque, que saint Leutfroi, après avoir étudié à l'école monastique de Saint-Taurin d'Evreux, vint s'y perfectionner dans les hautes sciences qu'on y enseignait avec éclat [3].

Ce fut vers le même temps qu'y vint d'Italie un jeune Romain nommé Betharius. Pappolus, qui conçut pour lui une affection vraiment paternelle, l'éleva à la cléricature, et, sous sa direction, Betharius fit de si grands progrès dans les sciences, qu'on l'appelait ordinairement le docteur des divines lettres et le maître de toute la cité [4].

Effrayé des honneurs que lui attirait sa science, Betharius sollicita de Pappolus la permission de s'ensevelir dans la solitude, et après l'avoir obtenue, il se retira dans une forêt peu éloignée de Blois, et s'y bâtit une cellule sur les bords de la Cisse. C'est là que Hloter le vint chercher pour le faire son archi-chapelain. En cette qualité, Betharius dut prendre soin des reliques dont les rois franks avaient

[1] Hist. litt., t. III, p. 429.
[2] Vit. S. Leob., apud Bolland., 14 mart.
[3] Vit. S. Leufred., apud Bolland., 21 jun.
[4] Vit. S. Bethar., apud Bolland., 2 aug. — Ce saint est appelé vulgairement saint Bohair.

coutume de se faire accompagner, et que l'on conservait dans leur chapelle [1]. Il eut en même temps la direction de l'école du palais. Il y fit fleurir les saintes études, cultivant les cœurs en même temps que les esprits, et dirigeant avec une tendresse toute maternelle les fils des leudes *recommandés* au roi.

Betharius compta parmi ses disciples la plupart des grands hommes qui firent plus tard la gloire de l'Église. On voyait à son école trois jeunes frères gallo-romains, Rusticus, Syagrius et Desiderius [2], fils de Salvius et de la pieuse Herchen-Freda; à côté d'eux brillaient deux autres frères, Nivard et Gumbert [3]; Paul [4], l'ami intime de Desiderius; Romain [5], qui fut plus tard chancelier de Hloter; Gaugérik [6], qui fut le distributeur de ses aumônes; Landerik [7], frère de Gundeland, maire du palais.

[1] Les rois franks faisaient toujours porter devant eux dans les combats, par des clercs attachés au palais, une châsse dans laquelle étaient renfermées des reliques de saints. La principale de ces reliques était un vêtement de saint Martin, appelé *cappa* ou *cappella*, petite cappe. Sulpice Sévère (Dial. 2.) raconte que saint Martin allant un jour à l'église, un pauvre à demi-nu lui demanda des vêtements. Le saint ordonna à son archidiacre d'en aller acheter et de les lui donner; mais l'archidiacre n'en fit rien, et le pauvre vint s'en plaindre à saint Martin, dans le sacrarium de l'église où il s'était revêtu de ses ornements pour célébrer l'office. Sans hésiter, le saint quitta sa tunique, la donna au pauvre et fit appeler son archidiacre, auquel il ordonna d'aller sans retard acheter le vêtement qu'il avait promis au mendiant. L'archidiacre, qui ne s'était pas aperçu que saint Martin avait donné sa propre tunique, courut à la première boutique, acheta une cappe du moindre prix, très courte, couverte de longs poils, et la jeta en colère devant le saint, qui la ramassa tranquillement et s'en revêtit comme il put. Ce pauvre vêtement fut depuis vénéré sous le nom de cape ou cappelle de saint Martin. Les rois franks mérowingiens, qui avaient beaucoup de dévotion pour le saint évêque de Tours, conservèrent précieusement cette relique dans l'oratoire de leur palais, qui prit de là le nom de cappelle ou chapelle, nom qui passa à tous les oratoires particuliers. De là aussi on donna le nom de chapelain aux clercs chargés du ministère de l'oratoire ou chapelle, et le nom d'archi-chapelain au chef de ces clercs chargés de desservir la chapelle mérowingienne. L'archi-chapelain avait aussi le titre d'abbé; il était en effet l'abbé de ces clercs, qui vivaient ensemble comme dans un monastère. L'abbé, outre la direction de ses clercs, avait aussi celle de tous les enfants *recommandés* au roi et qui étaient à l'école du palais.

[2] Vit. S. Desid., apud Labb., Biblioth., t. I, p. 699.

[3] Vit. S. Nivard., apud Bolland., 1 septemb. — Flodoard., Hist. Eccl. Rem.

[4] Vit. S. Paul. Virdun., apud Bolland., 8 febr.

[5] *V.* Lecointe, Annal. — Martène et Durand, Thesaur. nov. anecdot., t. III.

[6] Vulgairement saint Géry. — Vit. S. Gauger., apud Bolland., 11 aug.

[7] Vit. S. Lander., apud Bolland., 10 jun.

Lorsque Hloter eut réuni sous son autorité tous les royaumes des Franks, son palais s'enrichit de nobles Austrasiens distingués par leurs vertus. Tels étaient Arnulf [1], depuis évêque de Metz et qui recommanda au roi ses deux fils Hlodulf [2] et Anségise; Hunibert [3], qui devint évêque de Cologne; Modoald [4] de Trèves, Rémakle [5] de Maëstricht, et ce Pépin de Landen [6], le premier des leudes d'Austrasie, dont la femme Itta et les deux filles Begga et Gertrude furent mises, comme lui, au nombre des saints.

C'est alors aussi qu'entrèrent au palais de Neustrie Burgando Faron, béni autrefois par saint Colomban [7]; Adon et Audoen [8], qui avaient eu la même faveur; Eligius ou Eloi, qui n'avait avec Audoen qu'un cœur et qu'une ame; Sigirran [9], Wandrégisil [10], de la famille de Pépin; Adalgise de celle de Mérowig, et enfin Léodgar [11], qui tiendra bientôt une large place dans cette histoire.

A la vue de ce palais de Hloter, si riche de saints et d'hommes illustres, un vieux légendaire [12] s'écrie tout émerveillé : « Que j'aime à contempler ces temps si beaux et si purs où des hommes justes et remplis de la crainte de Dieu régnaient avec les rois et faisaient régner avec eux la justice, la foi, la vérité, la modestie! Oh! comme il était auguste et saint, ce palais qui fournissait à l'Église de si grands évêques! Imitateurs de Pierre, vrais ministres de J.-C. et non mercenaires, ils ne recherchaient point le palais des rois, c'étaient les rois qui les recherchaient; ils ne couraient pas après les honneurs, au contraire, ils les fuyaient. Hommes saints et amis de Dieu, leur foi était la force de l'Église, leur doctrine sa lumière, leur humilité sa grandeur, leur charité son appui, leurs vertus sa beauté. »

[1] Vit. S. Arnulf., apud Bolland., 18 jul. — Vulgairement saint Arnoux.
[2] Vit. S. Clodulf., apud Bolland., 8 jun. — Vulgairement saint Cloud.
[3] Lecointe, Annal. — Fredeg. — Vit. B. Pippin.
[4] Vit. S. Modoald., apud Bolland., 12 maii.
[5] Vit. S. Rem., apud Bolland., 3 septemb.
[6] Vit. B. Pippin., apud Bolland., 21 febr.
[7] Vit. S. Colomb.
[8] Vit. S. Audoen., apud Bolland., 24 aug. — Vulgairement saint Ouen; on l'appelait aussi Dadon.
[9] Hagiog., 4 décemb. — Vulgairement saint Ciran.
[10] Vit. S. Wandreg., apud Bolland., 22 jul. — Vulgairement saint Vandrille.
[11] Vit. S. Leodeg., apud Bolland., 2 octob. — Vulgairement saint Léger.
[12] Vit. S. Modoald., apud Bolland., 12 maii.

Betharius n'était plus au palais, lorsqu'y arriva cette brillante colonie d'Austrasiens. Les fidèles de Chartres ne l'avaient point oublié et l'avaient réclamé pour évêque après la mort de Pappolus. Il eut pour successeur dans la direction de l'école Palatine, Rusticus, l'aîné des fils d'Herchen-Freda. Cette pieuse mère eut alors avec ses enfants des rapports plus fréquents et plus faciles ; elle en profita pour donner de sages avis à son plus jeune fils Desiderius. Rien de touchant comme les lettres qu'elle lui écrivit. Ce sont de précieux renseignements sur la discipline intérieure de l'école vraiment chrétienne du palais de Hloter. A ce titre, nous devons les faire connaître[1] :

« A son très doux et très aimé fils Desiderius, Herchen-Freda :

» Je rends grâces au Dieu tout-puissant qui m'a accordé la possibilité d'écrire à ta tendresse. Je te salue donc et de tout cœur ; je prie la divine miséricorde de m'accorder la joie de te voir toujours vivre saintement. Pour cela, très doux fils, je te recommande d'avoir toujours Dieu en pensée, qu'il soit toujours présent à ton esprit ; aime-le de tout ton cœur et crains toute action qui pourrait l'offenser. Sois fidèle au roi, aime tes compagnons, ne fais jamais rien de mal, afin qu'on n'ait point occasion de parler mal de toi. Que tous au contraire, en voyant ta sagesse, se sentent portés à glorifier le Seigneur. Mon fils ! n'oublie point ce que j'ai promis pour toi au Seigneur et marche toujours avec crainte de l'offenser. Je te salue, très doux fils, avec toute la tendresse dont mon cœur est rempli. »

On ne pourrait pas donner des conseils d'une plus haute perfection aux élèves de l'école monastique la plus fervente.

La seconde lettre d'Herchen-Freda n'est pas moins belle.

« A son très doux et très désiré fils Desiderius, Herchen-Freda :

» Je rends au Dieu tout-puissant d'immenses grâces de m'avoir donné l'occasion de t'écrire. J'en profite pour te faire connaître ce que je désire te voir accomplir au nom de Dieu, et ce que je demande tous les jours pour toi au Seigneur dans mes prières. Je t'en prie, seconde mes efforts et mes prières, travaille sans cesse à perfectionner ton ame, à conserver la charité et surtout la chasteté ; sois toujours prudent dans tes paroles et dans tes œuvres, et si tu commets quelque péché, hâte-toi de t'en purifier. Lis souvent la première lettre que je t'ai adressée, retiens-la, grave-la dans ton cœur, afin que je te voie accomplir, mon très doux fils Desiderius, ce que

[1] Vit. S. Desid., apud Labb., Biblioth., t. 1, p. 702.

j'ai promis pour toi au Seigneur; qu'il daigne t'accorder cette grâce, le Seigneur tout-puissant, qui est béni par-dessus tout. Dis-moi dans ta réponse tout ce qui t'est nécessaire au palais, et j'aurai soin de te l'envoyer sans retard. Écris-moi toi-même bientôt, pour me donner de tes nouvelles. Que le Seigneur te conserve en bonne santé et te fasse un jour héritier de son royaume. »

Le frère de Desiderius ne fut pas long-temps abbé du palais. Il fut élu évêque de Cahors, et Sulpitius le remplaça. Sulpitius [1], dès sa plus tendre enfance, avait été prévenu des grâces du Seigneur. Il aimait la lecture des livres divins, et en même temps qu'il fortifiait son esprit par les enseignements de la foi, il nourrissait son cœur des sentiments pieux que développaient en lui une prière habituelle et les rudes exercices de la pénitence; son bonheur était de passer les nuits dans un oratoire solitaire, revêtu du cilice des pénitents. C'étaient là ses premiers essais et comme les jeux de son enfance. Déjà il méritait le beau surnom de *Pieux* par lequel on le distingue de tous ceux qui portent le même nom que lui dans l'histoire.

Sulpitius entra de bonne heure à l'école épiscopale de Bourges, sa patrie. Le grand évêque Austrégisil l'aima comme son fils, l'éleva successivement aux Ordres ecclésiastiques et le fit enfin son archidiacre; il exerçait cette charge importante, lorsque Hloter le demanda à saint Austrégisil pour lui confier la direction des clercs de sa chapelle et de l'école du palais. Sulpitius, au milieu des honneurs, resta humble et pieux comme dans la maison de l'église de Bourges, et tous ses enfants adoptifs, comme les dignitaires du palais, conçurent pour lui tant de vénération, qu'ils n'hésitèrent pas à lui demander un miracle dans une maladie grave dont le roi fut atteint.

Pour leur obéir, Sulpitius se mit humblement en prières et se condamna au jeûne le plus rigoureux. Cinq jours se passèrent ainsi, et la maladie semblait s'aggraver; les officiers du palais conjurèrent alors Sulpitius de prendre quelque nourriture, mais il répondit: « Je ne mangerai pas que je n'aie obtenu de J.-C. mon maître la santé du roi. » Cependant Hloter était sur le point de mourir et Sulpitius espérait encore. « Je ne mangerai que le septième jour, disait-il, et ce sera avec le roi. » Le septième jour arriva, et le roi, subitement guéri, ordonna un joyeux banquet où il fêta sa guérison, comme l'avait prédit Sulpitius.

[1] Vit. S. Sulpit. Pii, apud Bolland., 17 jan.

Après avoir gouverné plusieurs années l'école du palais, Sulpitius succéda sur le siége de Bourges à saint Austrégisil dont il retraça les vertus.

La plus grande partie des élèves du palais, formés à la perfection par Betharius, Rusticus et Sulpitius, devinrent d'illustres évêques. Toutes les cités désiraient les avoir pour pasteurs. Elles ne pouvaient en effet en choisir de plus propres à les protéger et à les guider au chemin du ciel. C'est de là que sortirent les deux frères Rusticus et Desiderius de Cahors, Nivard de Reims, Paul de Verdun, Romain de Rouen, Gougerik de Cambrai, Landerik de Paris, Hlodulf de Metz, Audoen de Rouen, Faron de Meaux, Léodgar d'Autun et bien d'autres. L'école du palais exerça ainsi une influence salutaire sur toute l'Église Gallo-Franke, et en formant de saints évêques, elle seconda les projets de réforme de saint Grégoire.

Hloter, aussitôt qu'il fut seul roi des Franks, résolut d'assembler un concile national comme l'avait désiré ce grand pape. Il le convoqua à Paris pour la mi-octobre de l'année 615. Les évêques s'y trouvèrent au nombre de soixante-dix-neuf, et commencèrent par traiter la grande question des élections qui était le point important d'où dépendait la vie où la mort du clergé, comme l'avait fait remarquer saint Grégoire. Ils firent sur ce sujet les deux canons suivants [1] :

1.° Tous doivent avoir soin, à l'avenir, d'observer les anciens canons sur les élections; ainsi, à la mort d'un évêque, celui-là devra être ordonné, qui aura obtenu gratuitement le suffrage du métropolitain à qui appartient le droit de faire l'ordination, ainsi que le suffrage des évêques comprovinciaux, du clergé et du peuple de la cité; si quelqu'un a été élevé à l'épiscopat par l'autorité et n'a pas été élu par le métropolitain, le clergé et les citoyens, son ordination sera nulle suivant la décision des Pères. 2.° Aucun évêque ne pourra, de son vivant, choisir son successeur, et il ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, ordonner et mettre quelqu'un à sa place, à moins qu'il ne soit évident qu'il ne puisse plus régir son Église ni son clergé.

Les douze autres canons du concile sont de même très importants et nous croyons utile de les faire connaître. 3.° Il est défendu aux clercs d'avoir recours aux rois ou aux hommes puissants pour en ob-

[1] Concil. Paris., apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. 1, p. 470.

tenir protection contre les évêques. 4.° Aucun juge laïque ne pourra condamner même le plus simple clerc sans l'agrément de l'évêque. 5.° Les affranchis seront sous la protection de l'évêque qui prendra, au besoin, leur défense. 6.° Il est défendu de soustraire quelque chose des legs faits pour l'entretien de l'Église. 7.° Personne ne pourra, après la mort d'un évêque, d'un prêtre, d'un diacre ou d'un simple clerc, se mettre en possession des biens qui leur appartiendront en propre, ou des biens de l'Église. L'archidiacre veillera sur ces biens jusqu'à ce qu'on ait ouvert le testament, et que l'héritage soit partagé légalement. 8.° Les évêques ou archidiacres ne pourront s'emparer des biens que les abbés ou les prêtres laisseront aux Églises particulières ; ces biens appartenant aux Églises auxquelles ils les ont légués. 9.° Il est défendu d'usurper ou de retenir, sous quelque prétexte que ce soit, les biens d'un évêque ou d'une Église. 10.° Il est de même défendu de casser les testaments que les évêques, les clercs ou les personnes pieuses feraient en faveur de l'Église, quand bien même il leur manquerait quelque formalité requise par la loi.

Tous ces canons relatifs aux biens ecclésiastiques nous font très bien connaître les abus qui régnaient sur ce point. Le clergé avait besoin de plus de richesses au VII.° siècle que dans les siècles précédents, puisqu'il était plus nombreux : mais ses richesses s'accrurent d'une manière disproportionnée avec ses besoins, et devinrent la source de bien des maux.

Dans le onzième canon, les évêques décident que toutes les contestations qui s'élèveront entre les évêques seront jugées par le métropolitain, et non par le juge laïque. Dans le quinzième, ils décrètent que les Juifs ne pourront exercer aucune charge, soit civile, soit militaire, à moins qu'ils ne se fassent baptiser.

Ce dernier canon avait une portée toute civile. Il faut se rappeler que ce concile, comme tous les autres de l'époque mérowingienne, était une assemblée aussi politique que religieuse. Hloter y assista avec les principaux de ses leudes, et y rédigea l'ordonnance par laquelle il en confirma les réglements.

Il la commence ainsi[1] : « Il n'est pas douteux que le moyen d'augmenter toujours de plus en plus le bonheur de notre royaume, est d'apporter tous nos soins à faire observer exactement ce qui a été sagement défini et décrété, et à corriger par la teneur de cet édit,

[1] Apud Sirm., *op. cit.*, p. 474.

avec l'aide de J.-C., tout ce qui avait été auparavant fait ou ordonné de contraire au bien. C'est pourquoi nous ordonnons d'observer les canons, même les plus anciens, et dans toutes leurs prescriptions. Ainsi, à la mort d'un évêque, son successeur devra être élu par le peuple, ordonné par le métropolitain et les comprovinciaux; mais on ne pourra procéder à l'ordination qu'après que le roi aura donné son autorisation. Si l'élu est du palais, son mérite et sa science seront des raisons suffisantes pour qu'il soit ordonné sur-le-champ. »

On peut remarquer que Hloter, tout en cherchant à rendre aux élections épiscopales toute leur valeur, se réserve cependant de donner, pour l'ordination, l'autorisation qu'avait accordée, comme un droit, aux rois franks, le cinquième concile d'Orléans. C'était comme une garantie qu'il voulait avoir. Les évêques, en effet, étaient si puissants dans la cité et dans l'État, que le roi devait tenir à ne point voir élever à l'épiscopat des hommes dont il pouvait se défier. Les officiers du palais, recommandables par leurs vertus et leur mérite, pouvaient être ordonnés sans l'autorisation du roi, s'ils étaient du reste légitimement élus, parce que ces officiers, élevés au palais dès leur enfance, pour la plupart, avaient pour le roi une fidélité à toute épreuve; ils étaient, comme on disait alors, ses *fidèles*, et lui étaient entièrement dévoués.

Dans le reste de son ordonnance, Hloter fait plusieurs défenses afin de réprimer quelques abus contraires aux décrets du concile. Il confirme les canons qui interdisent aux clercs d'avoir recours au juge laïque, et à l'évêque de se donner un successeur pendant sa vie. Il ordonne que le tribunal soit mixte, si un clerc a des discussions avec un laïque; il défend de juger un affranchi sans l'évêque qui est institué son défenseur.

Il termine cet édit par ces paroles : « Quiconque osera transgresser cette ordonnance que nous avons délibérée en concile avec les évêques, les seigneurs et nos fidèles, subira une sentence capitale, afin que d'autres ne soient pas tentés de l'imiter. Nous avons signé cet édit de notre main, afin qu'il soit valable à perpétuité. »

Il se tint encore, sous le règne de Hloter, un concile où se trouvèrent quarante-un évêques. Il avait été convoqué à Reims et on y fit vingt-cinq décrets relatifs, pour la plupart, aux biens ecclésiastiques, et tirés des conciles précédents[1].

Dans le troisième canon, les Pères du concile de Reims décrètent

[1] Apud Sirm., *op. cit.*, p. 479.

que l'on observera religieusement les réglements du concile de Paris, qu'ils appellent général, parce que tous les évêques des Gaules y avaient été convoqués.

Le vingt-cinquième canon complète ceux du concile de Paris sur les élections; il est ainsi conçu : « A la mort d'un évêque, on ne lui donnera qu'un habitant du pays pour successeur et l'élection se fera par tout le peuple et devra être agréée par les comprovinciaux. Celui qui sera promu à l'épiscopat par une autre voie, sera déposé d'un siége qu'il aura plutôt usurpé que reçu, et nous décidons que ceux qui l'auront ordonné soient suspendus pendant trois ans des fonctions de leur ministère [1]. »

Trois ans avant le concile de Reims (622), c'est-à-dire la trente-neuvième année de son règne, Hloter, dit Frédégaire [2], associa à son royaume son fils Dagobert et l'établit roi sur les Austrasiens. Il lui donna pour maire du palais, Pépin, surnommé de Landen, homme plein d'intégrité et de sagesse. Le biographe du bienheureux Pépin nous fait ainsi le tableau de son administration [3] : « Dans la dignité de maire du palais, peu différente de la suprême grandeur des rois, il administrait tout avec sagesse et il excellait en courage dans la guerre, comme en justice pendant la paix. Fidèle au roi, il était en même temps d'une inflexible équité envers le peuple. D'un esprit ferme et judicieux, il ne prenait pas sur les droits du roi en faveur du peuple, mais aussi il n'étouffait point la justice due au peuple en faveur du roi. Il mettait le Seigneur, roi souverain, bien au-dessus des rois de la terre; il savait qu'il défend d'adorer servilement la face des puissants et d'avoir égard, dans les jugements, à la richesse ou à la pauvreté. Il rendait ainsi au peuple ce qui était au peuple, et rendait à César ce qui était à César. Il s'étudiait à toujours conformer ses arrêts aux règles de la divine justice, chose attestée par le témoignage de tout le peuple et par le soin qu'il prit d'associer à tous ses conseils et à toutes les affaires le bienheureux

[1] Sonnace était évêque métropolitain de Reims à l'époque de ce concile. On lui attribue des statuts synodaux dans lesquels on recommande aux fidèles de s'instruire des mystères de la foi; aux pasteurs, d'administrer les sacrements gratuitement. On y ordonne aux fidèles d'assister à la messe les dimanches et les fêtes, et on y fait la nomenclature des fêtes d'obligation, parmi lesquelles on met la fête de la Nativité de la Sainte Vierge. (Labb., Concil., t. v, p. 1693.) Ces statuts synodaux sont certainement postérieurs au VII.e siècle.

[2] Fredeg., Chron., c. 47.

[3] Vit. B. Bippin., apud Bolland., 21 febr.

Arnulf, évêque de Metz, distingué par sa crainte et son amour pour Dieu. S'il arrivait que, par ignorance, Pépin fût moins en état de juger des choses, celui-ci, fidèle interprète de la divine volonté, les lui faisait connaître avec exactitude. Arnulf était en effet bien capable d'expliquer le sens des Saintes-Écritures, et de plus, avant d'être évêque, il avait exercé sans reproche les fonctions de maire du palais. »

Arnulf, plus connu sous le nom de saint Arnoulx, fut sans contredit un des plus grands hommes du VII.e siècle. Dieu sembla prendre à tâche de le faire passer dans toutes les conditions de la vie, pour lui donner occasion de faire briller les précieux talents et les solides vertus dont il l'avait orné. Il fut tour-à-tour brave guerrier, magistrat équitable, ministre habile, grand évêque, humble solitaire. Issu d'une des plus nobles familles frankes, il fut, dans sa jeunesse, recommandé au roi Théodebert, fils de Hildebert II, et il fut élevé à l'école du palais d'Austrasie où il se lia d'amitié avec saint Romarik, que nous avons vu se faire moine à Luxeuil et fonder le monastère de Remiremont.

Après la mort de Théodebert d'Austrasie et de Théodorik de Burgundie, Arnulf passa au palais de Hloter qui eut en lui beaucoup de confiance, et il suivit Dagobert en Austrasie avec Pépin de Landen, lorsque Hloter eut donné ce royaume à son fils. Arnulf était engagé dans le mariage et avait eu de sa femme Doda deux enfants, Hlodulf, connu sous le nom de saint Clou de Metz, et Anségise; mais au milieu des soins que réclamaient de lui sa famille et les affaires dont il était chargé, il soupirait sans cesse après la solitude où il lui semblait qu'il ferait plus facilement son salut. Il nourrissait le projet de se retirer à Lérins. Lorsqu'il fut élu évêque de Metz, il fut obligé d'accepter cet honneur qui n'était à ses yeux qu'un fardeau redoutable, et il ne put renoncer en même temps aux charges qu'il exerçait au palais. Cependant, à force de sollicitations, il obtint la permission de suivre son attrait pour la solitude. Son épouse Doda s'était retirée dans un monastère de Trèves aussitôt qu'il avait été élu évêque, ses deux fils étaient à la pieuse école du palais de Neustrie, rien ne l'attachait donc plus au monde. Romarik, ayant appris la résolution de son ami, courut à Metz pour l'en féliciter et lui indiquer une solitude proche de son monastère. Arnulf s'y retira après avoir fait élire saint Goérik évêque à sa place, et il y passa le reste de sa vie.

Dagobert avait encore à son palais d'Austrasie un autre saint il-

lustre, Burgundo Faron [1], son référendaire. Faron avait été béni autrefois par saint Colomban, avec son frère aîné Khanoald qui devint évêque de Laon, et avec sa sœur Burgundo Fara, connue sous le nom de sainte Fare. Nous avons vu comment sainte Fare avait établi son monastère de religieuses, suivant la règle de saint Colomban, et comment elle avait repoussé les suggestions d'Agrestinus. Saint Faron partagea le zèle de sa sœur pour l'Ordre du saint abbé de Luxeuil, et lorsqu'il fut élu évêque de Meaux, il établit dans cette ville le monastère de Sainte-Croix, qu'il destinait à servir d'asile aux Irlandais qui venaient alors en grand nombre dans les Gaules, à l'imitation de saint Colomban. Il y reçut en particulier saint Fiacre, auquel il donna ensuite un endroit nommé Breuil, où ce saint homme vécut solitaire. La sœur de saint Fiacre, nommée Syre, se sanctifia au monastère de sainte Fare, ainsi que les saintes Edelburge, Ercongothe et Setfride, qui y étaient venues d'Angleterre où d'Irlande.

Guidé par les conseils de saint Faron, de saint Arnulf et du bienheureux Pépin, Dagobert eut beaucoup d'amour pour la justice, au commencement de son règne.

Après la mort de son père (628), il fut reconnu roi d'Austrasie, de Neustrie et de Burgundie, et il ne laissa à son frère Haribert que l'Aquitaine. Faron fut alors remplacé par Audoen ou saint Ouen, dans la charge de référendaire, et Pépin, qui continua à être maire du palais, en Neustrie, s'associa, après la retraite d'Arnulf, dans l'administration des affaires, saint Hunibert, évêque de Cologne [2].

Pendant plusieurs années après la mort de son père, Dagobert continua à suivre leur direction, et on reconnut en lui le bon roi qui s'était fait chérir en Austrasie. Étant allé en Burgundie, son arrivée frappa d'épouvante les évêques, les grands et tous les leudes qui n'étaient pas sans reproches; mais en retour, il donna aux pauvres une grande joie en leur rendant justice. Aucun présent ne pouvait le faire dévier de la voie de l'équité; il ne faisait point acception des personnes, et il travaillait avec tant de zèle à rendre la justice dans tout son royaume, qu'il se donnait à peine le temps de prendre sa nourriture et son repos.

Dagobert ne régnait que depuis un an sur tous les royaumes des

[1] Vit. S. Faronis, apud Hagiog., ad diem 28 octob.

[2] Vit. B. Pippin. — Gest. Dagobert., apud D. Bouquet. — Fredeg., Chron., c. 58.

Franks, lorsque saint Rusticus, évêque de Cahors et ancien abbé de la chapelle du palais, fut tué par quelques misérables, on ne sait pour quelle cause. Ce meurtre fut un coup terrible pour le cœur de la pieuse Herchen-Freda qui avait perdu déjà depuis peu de temps son mari et son fils Syagrius. Elle épancha en ces termes sa douleur dans le cœur de son cher Desiderius, qui était alors trésorier du palais [1].

« A mon fils à jamais désirable, à mon très doux Desiderius, Herchen-Freda, malheureuse mère :

» Tu as sans doute appris déjà comment ton bien-aimé frère, le seigneur Rusticus, a été tué par de perfides habitants de sa cité. C'est pourquoi, très cher fils, puisque ton père est mort, puisque ton frère Syagrius n'est plus, c'est à toi à prendre en main cette cause et à faire punir les coupables. Pour moi, mère infortunée, que deviendrais-je si je venais à te perdre comme tes frères! Ah! très cher gage d'amour! conserve-toi pour moi, veille à ne pas suivre au tombeau les frères dont tu es aujourd'hui privé. Évite surtout la voie large et spacieuse qui te conduirait à la perdition et marche toujours dans le sentier de Dieu. Je crois que mon immense douleur me fera mourir, prie donc pour moi, mon fils, afin qu'à son départ de ce monde, mon ame soit bien accueillie par celui pour l'amour duquel je soupire nuit et jour. »

Les fidèles de Cahors, désolés du meurtre de leur bon évêque Rusticus, ne crurent pas devoir lui donner d'autre successeur que son frère Desiderius : Dagobert confirma, par ce décret, leur acte d'élection [2] :

« Aux évêques, aux ducs, à tout le peuple des Gaules, Dagobert, roi des Franks :

» Nous devons veiller à ce que nos choix soient agréables à Dieu et aux hommes, et puisque le Seigneur nous a confié le gouvernement des royaumes, nous ne devons donner les dignités qu'à ceux qui sont recommandables par la sagesse de leur conduite, leur moralité et leur noblesse. C'est pourquoi, ayant reconnu que Desiderius, notre trésorier, s'est distingué par sa piété dès sa jeunesse, qu'il s'est conduit dans le monde comme un vrai soldat de J.-C., que la bonne odeur de ses angéliques vertus et de sa vie vraiment digne

[1] Vit. S. Desiderii, apud Labb., Biblioth., t. I.

[2] *Ibid.*

d'un prêtre, s'est répandue jusque dans les provinces les plus éloignées, nous l'accordons pour évêque aux suffrages des citoyens et des abbés de Cahors.

» Nous croyons suivre en cela le choix et la volonté de Dieu, car ce n'est qu'avec peine que nous nous privons d'un homme qui nous est si nécessaire; mais quoiqu'il nous en puisse coûter, nous devons procurer aux Églises des pasteurs capables de conduire, selon Dieu, les peuples que nous confions à leurs soins. Donc, conformément à la demande des citoyens, et par notre volonté qui s'accorde avec la leur, nous voulons et ordonnons que Desiderius soit sacré évêque de Cahors, afin qu'il prie pour nous et pour tous les Ordres de l'Église; nous espérons que les prières d'un aussi saint évêque nous obtiendront de Dieu une plus longue vie. »

Dagobert envoya en même temps à saint Sulpitius de Bourges, métropolitain de Cahors, l'ordre de se réunir avec ses comprovinciaux, pendant les solennités de Pâques, pour l'ordination de Desiderius [1].

Ces pièces officielles, que le biographe de Desiderius nous a conservées, nous découvrent clairement les prétentions des rois franks sur les ordinations épiscopales. Dagobert ne se réservait pas une simple autorisation comme son père Hloter. Il considérait la nomination comme un droit lui appartenant, et il se mettait ainsi à la place du métropolitain et des évêques comprovinciaux, qui seuls, dans le véritable droit ecclésiastique, avaient le pouvoir de confirmer l'élection et de proclamer l'élu, comme aussi le pouvoir de l'ordonner. A dater de Dagobert, les empiétements des rois reprirent une progression ascendante, comme depuis Hlodowig jusqu'à Hloter II, et nous en verrons au VIII.e siècle les déplorables résultats.

Pépin, Arnulf et Hunibert avaient appris à Dagobert qu'un roi chrétien n'est que le serviteur de son peuple; mais le prince oublia trop vite leurs enseignements, et dès-lors il regarda comme un privilége de la royauté de pouvoir satisfaire toutes ses passions, même les plus honteuses. Pépin en conçut une amère douleur, et lui en fit des réprimandes avec la liberté que lui permettaient son âge et ses titres à la reconnaissance du roi. Quelques leudes austrasiens, jaloux de son influence, en prirent occasion pour le rendre odieux à Dagobert; mais le pieux maire du palais était aussi habile que vertueux, et, dit Frédégaire, l'amour de Pépin pour la justice et sa

[1] Vit. S. Desid., apud Labb., Biblioth., t. I.

crainte de Dieu le préservèrent de tout mal. Dagobert mit sa fidélité à l'épreuve, et ne put jamais le faire tomber dans les piéges qu'il lui tendit. Considérant en même temps que son trône serait ébranlé s'il faisait périr un homme noble, puissant, agréable au peuple à cause de sa justice, il abandonna toutes les préventions qu'on avait cherché à lui inspirer, conçut même pour l'illustre duc plus de respect encore qu'auparavant, et il envoya sans défiance son fils Sighbert régner en Austrasie, sous la tutelle de celui qui l'avait si bien dirigé lui-même dans son enfance, et l'avait mis en possession de son royaume [1] (633).

Sighbert n'avait alors que trois ans ; Dagobert adjoignit à Pépin, pour l'administration et la défense du royaume le duc Adalgise et l'évêque Hunibert, que Pépin avait choisi lui-même pour son conseil [2].

IV.

Saint Eloi. — Son éducation. — Son entrée au palais. — Il devient monétaire de Dagobert. — Son amitié pour Audoen ou saint Ouen. — Sa piété, sa charité pour les pauvres et les captifs. — Il fonde le monastère de Solignac et un autre monastère à Paris pour des religieuses. — Audoen et son frère Adon l'imitent. — Les monastères de Jouarre-en-Brie et de Rebais. — Saint Agil, abbé de Rebais. — Saint Eloi envoyé en ambassade à saint Judikaël, roi des Bretons. — Judikaël à Paris refuse la table du roi et va dîner chez le référendaire Audoen. — Les débauches du roi sont cause de cette préférence. — Portrait de Dagobert. — Ses libéralités envers les églises. — Travaux d'art qu'il fait exécuter sous la direction de saint Eloi. — Eloi se plaît à orner les tombeaux des saints. — Sa dévotion envers les saints. — Ses pélerinages — Confiance de Dagobert pour saint Eloi. — Les pieux exemples d'Eloi lui inspirent le repentir de ses fautes. — Discours de Dagobert à l'assemblée de Garches pour exprimer son repentir et faire signer son testament par les évêques et les leudes. — Mort de Dagobert. — Ses deux fils, Sighbert d'Austrasie et Hlodowig de Neustrie. — Sighbert perd le maire de son palais, le bienheureux Pépin de Landen. — Éloge de ce pieux duc. — Eloi, monétaire de Hlodowig. — Il use de son crédit, de concert avec son ami Audoen le référendaire, pour faire assembler à Orléans un concile contre le monothélisme et un autre concile contre la simonie. — Il est élu, dans ce concile, évêque de Noyon, et Audoen évêque de Rouen. — Ils sont sacrés le même jour. — Vie de saint Eloi dans l'épiscopat. — Ses travaux apostoliques. — Extraits de ses discours. — Deux autres apôtres évangélisent les contrées septentrionales en même temps que saint Eloi. — Saint Omer, ses travaux, ses fondations monastiques; école de Sithiu ou de Saint-Bertin. — Saint Amand, ses travaux apostoliques. — Ses rapports avec le pape Martin. — Autres grands évêques ; saint Landrik de Paris; Markulf. — Saint Desiderius de Cahors ; sa correspondance.

633--684.

Tandis que Pépin et Hunibert jetaient dans l'ame du jeune roi d'Austrasie la semence des vertus qui en ont fait un saint, deux

[1] Vit. B. Pippin.
[2] Vit. S. Sigibert., apud Bolland., 1 febr.

amis, Éloi et Audoen, édifiaient le palais de Neustrie et faisaient, par leurs vertus, comme un contrepoids aux scandales de Dagobert.

Éloi était né près de Limoges, d'une famille gallo-romaine, comme le prouve son nom (Eligius) et ceux de son père et de sa mère, Eucherius et Tedrigia [1]. Après avoir reçu, dans la maison paternelle, une éducation très religieuse, Éloi, qui montrait beaucoup d'adresse naturelle pour travailler les métaux, fut confié à Abbon, monétaire de la cité de Limoges et orfèvre très habile. Il passa ensuite en Neustrie, où Bobbon, trésorier de Dagobert, le prit en affection et trouva bientôt moyen de l'introduire au palais.

Hloter ayant désiré avoir un siége d'or bien travaillé et orné de pierreries, ne trouvait pas en son palais d'artiste assez habile pour exécuter l'ouvrage dont il avait l'idée. Bobbon en parla à Eloi qui promit de faire l'ouvrage si on voulait l'en charger, et Hloter l'ayant agréé lui fit remettre la quantité d'or qu'il jugeait nécessaire. Eloi travailla avec tant de délicatesse, qu'il fit deux siéges au lieu d'un avec la quantité d'or qu'on lui avait confiée. Il n'en présenta qu'un d'abord au roi, qui admira hautement l'élégance de l'ouvrage et ordonna de récompenser l'artiste comme il le méritait. Eloi fit alors apporter le second siége, et Hloter donna les plus grands éloges à son adresse et à sa probité. Dès-lors Eloi fut regardé, dit son historien, comme l'orfèvre le plus habile et le plus docte dans son art. Il devint monétaire du palais de Neustrie, et l'on voit encore son nom sur des monnaies d'or frappées sous les règnes de Dagobert et de son fils Hlodowig II [2].

Eloi se lia au palais d'une étroite amitié avec Audoen le référendaire. « Tous deux fortement attachés à la foi chrétienne et remplis de la doctrine de l'Évangile, pouvaient bien servir d'exemple aux nobles franks. Ils s'élevaient parmi eux comme deux oliviers très féconds ou comme deux candélabres d'or éclairés par le soleil de justice. »

Eloi, parvenu à l'âge mûr [3], voulut mettre sa conscience dans un repos parfait, confessa à un prêtre tous les péchés qu'il avait commis depuis son enfance et s'imposa une pénitence sévère. Après la mort

[1] Vit. S. Eligii à S. Audoeno scripta, lib. 1, c. 1 et seq.; apud D. Luc d'Acheri, spicileg., t. II, 2e édit. in-folio. — La Vie de saint Eloi ne peut être plus authentique, ayant été écrite par Audoen, son ami.

[2] Son nom y est ainsi en abrégé : ELIGI. Sur une monnaie frappée sous le règne de Dagobert on lit : *Eligius. mone.*

[3] Vit. S. Elig., lib. 1, c. 7 et sed.

de Hlotér, il fut en si grand crédit auprès de Dagobert, que plusieurs seigneurs du palais en étaient jaloux. Le saint s'en préoccupait bien peu et continuait tranquillement à s'acquitter de sa charge de monétaire et à faire pour le roi divers ouvrages en or et en pierreries. Il se faisait surtout aider par un esclave saxon nommé Tillon, qui devint, sous sa direction, un saint illustre [1]. En travaillant, Eloi avait toujours sous les yeux un livre ouvert, afin de s'instruire en même temps de la loi de Dieu. Autour de sa chambre étaient plusieurs autres livres disposés sur une planche, principalement les Saintes-Ecritures, qu'il lisait après la psalmodie et l'oraison. Il chantait les offices du jour et de la nuit avec ses serviteurs, parmi lesquels plusieurs devinrent des saints honorés d'un culte public dans l'Église, tels sont, outre saint Tillon ou Theau, les saints Bauderik, Tituenus, Buchinus qui devint abbé de Ferrières; André, Martin et Jean, qui, par la suite, devinrent clercs.

Eloi rendait un culte particulier aux saintes reliques. Il en avait beaucoup dans sa chambre et il se prosternait sur un cilice pour faire ses prières. Il y passait quelquefois la nuit. Après l'oraison, il chantait des psaumes et faisait ensuite une lecture pieuse qu'il interrompait souvent pour lever les yeux au ciel et pour verser des larmes. Rien ne pouvait lui faire omettre ces pieuses pratiques; et quoique assez souvent le roi le fît mander dès le matin et lui envoyât message sur message, il ne sortait pas de chez lui qu'il n'eût donné à la prière et à la lecture le temps qu'il s'était prescrit. Avant de sortir, il faisait le signe de la croix et une prière; il faisait la même chose en rentrant.

Dans les premiers temps, lorsqu'il allait au palais, il se revêtait d'habits de soie brochés d'or, qui rehaussaient encore la beauté de ses formes. Il était de haute taille, avait une belle tête, les cheveux et la barbe frisés et le teint coloré. Ses yeux exprimaient la prudence et en même temps une aimable simplicité. Il méprisa bientôt ces avantages corporels, donna aux pauvres ses habits tissus d'or, au point qu'il venait quelquefois au palais n'ayant qu'une corde pour ceinture. Le roi, qui le voyait ainsi dépouillé de tout pour l'amour de J.-C., lui donnait souvent son propre manteau et sa ceinture. Les aumônes d'Eloi étaient immenses; il donnait tout ce qu'il recevait de la libéralité du roi. Lorsqu'un étranger demandait sa demeure, on lui répondait : « Allez dans telle rue, à l'en-

[1] Vulgairement S. Theau. — Bolland., 7 jan.

droit où vous verrez beaucoup de pauvres. » Il en avait toujours un grand nombre à sa suite et chaque jour il en nourrissait chez lui une certaine quantité, les servait lui-même et mangeait leurs restes.

Il serait impossible de compter le nombre de captifs auxquels il rendit la liberté. Dès qu'il savait qu'il y en avait d'exposés en vente, il accourait et en rachetait quelquefois vingt, trente et même cinquante à la fois. Ces esclaves étaient pour la plupart des Saxons que l'on vendait alors comme un vil bétail. Il allait les attendre à la descente du bateau qui les amenait à Paris, et s'il n'avait pas assez d'argent pour les acheter, il donnait ses meubles, sa ceinture, son manteau et jusqu'à ses souliers. Il conduisait ces esclaves en présence du roi, leur faisait jeter à terre chacun un denier pour les affranchir solennellement, suivant un usage reçu parmi les Franks pour mettre l'esclave en liberté; quand ils étaient ainsi affranchis, il leur donnait le choix de retourner dans leur pays, de demeurer avec lui ou d'entrer dans des monastères. Il avait un soin particulier de ceux qui prenaient ce dernier parti, et ce fut en leur faveur qu'il fonda le monastère de Solignac au diocèse de Limoges (631).

Étant un jour [1] allé au palais, il dit à Dagobert en l'abordant: « Seigneur roi, je viens te demander une grâce; donne-moi la terre de Solignac, afin que j'en fasse une échelle par laquelle nous puissions tous deux monter au ciel. » Le roi aimait trop Éloi pour le refuser et la terre de Solignac devint un beau monastère où Éloi fit transporter de Paris, sur des charriots, des meubles, des outils et des volumes des Saintes-Écritures. Le monastère de Solignac devint fort nombreux en peu de temps; on y compta jusqu'à cent cinquante moines qui travaillaient à divers métiers. Saint Rémakle, plus tard évêque de Maëstrich, le gouverna d'après les règles de saint Colomban et de saint Benoît et les y fit observer si religieusement, qu'Audoen, ayant visité Solignac, le proclama un des plus fervents monastères des Gaules.

Outre le domaine de Solignac, Dagobert avait donné à Éloi une vaste maison à Paris. Le saint avait eu d'abord l'idée d'en faire un hôpital, mais il changea d'avis et il en fit un monastère dans lequel il réunit plus de trois cents religieuses auxquelles il donna sainte Aure

[1] Vit. S. Elig., lib. 1, c. 15 et seq.

pour abbesse [1]. Comme il fallait, pour la régularité des bâtiments, empiéter sur une place publique, Éloi après en avoir fait mesurer l'étendue l'alla demander au roi qui la lui accorda; à son retour il mesura de nouveau l'emplacement et trouva un pied de plus qu'il n'avait déclaré; il se rendit en toute hâte au palais pour en demander pardon au roi; Dagobert, édifié de sa délicatesse de conscience, dit à ses officiers, lorsque le saint se fut retiré : « Voyez comme la foi en J.-C. est belle et vénérable! Mes ducs et les autres seigneurs me volent tous les jours sans scrupule de vastes domaines, et ce serviteur de Dieu tremble d'avoir un pouce de terrain qui m'appartienne. »

Audoen, l'intime ami d'Éloi, et son frère Adon l'imitaient dans le pieux usage qu'il faisait de ses biens. Adon fonda un monastère de religieuses en un lieu nommé alors Jotrum et depuis Jouarre-en-Brie. Il y mit pour première abbesse sainte Théodhilde, sœur de saint Agilbert, évêque de Paris. Audoen fonda à Resbacum ou Rebais, un monastère d'hommes qu'il appela Jérusalem [2], par le conseil de saint Faron, son ancien condisciple au palais, qui était devenu évêque de Meaux. Il fit venir de Luxeuil saint Agil pour gouverner son nouveau monastère. Agil édifiait le monastère de Luxeuil depuis son enfance [3]. Le saint abbé Eustase avait pour lui une affection particulière et l'emmena avec lui prêcher l'Évangile. Sous sa direction, Rebais devint une des plus célèbres écoles monastiques de l'ordre de saint Colomban [4].

[1] Il fit bâtir hors de la ville une église dédiée à saint Paul, pour la sépulture des religieuses. C'est aujourd'hui l'église paroissiale dédiée au même apôtre.

[2] Le nom de Rebais lui est resté.

[3] Vit. S. Agil., apud Bolland., 30 aug.

[4] Les Bollandistes nous ont conservé cette ancienne séquence en l'honneur de saint Agil : (30 aug., comm. præv., Vit. S. Agil., § 1, n.° 5.)

Anni revolvens circulus
Festum reducit militis
Qui est ob agiles motus
Vocatus jure Agilus.

Quem tulit sanguis nobilis,
Sed fides auxit meritis;
Omittens fastum sæculi,
Christo adhæsit principi.

Attingens annos puberes,
Actus exercens celebres,
Qualis extabat pectore
Mox patefecit opere.

Furenti in se juveni
Signum crucis opposuit,
Cui statim manus aruit
Quam sanam Sanctus reddidit.

Christum in formâ pauperis
Suis subvexit humeris,
Tali donatus munere
Christo portatur bajulo.

Astitit Christus famulo
Fesso jàm longo senio,
Quem pius pater Agilus
Voce precatur supplici :

Audoen et Éloi étaient unis d'amitié avec Judikaël, un des rois des Bretons d'Armorike. Or, les Bretons ayant fait quelques incursions sur les terres des Franks, Dagobert envoya Eloi et plusieurs autres députés à Judikaël, pour l'avertir de réparer promptement le mal que ses sujets avaient fait. Judikaël était pieux, ami de la paix et de la justice : il se rendit à Clichy où demeurait Dagobert, et promit de rendre tout ce qui avait été injustement enlevé aux leudes des Franks; mais il ne voulut pas, dit Frédégaire [1], prendre son repas avec le roi, parce qu'il était religieux et rempli de la crainte de Dieu. Lorsque Dagobert se fut mis à table, Judikaël sortit du palais, et alla dîner chez le référendaire Audoen, qu'il savait attaché à la sainte religion.

Judikaël, qui pour l'amour de J.-C. échangea son palais pour une humble cellule au monastère de Saint-Jean de Gaël [2], devait préférer la table d'un saint à celle du voluptueux Dagobert qui prenait à tâche d'ensevelir sous d'infâmes débauches les qualités brillantes qu'il avait reçues de la nature.

«Le roi Dagobert [3], dit son biographe, était un prince très adroit et d'un esprit plein de finesse, doux envers ceux qui lui étaient fidèles, mais terrible pour les perfides et les rebelles. Il tint avec fermeté le sceptre royal, se montra plein de bonté pour les hommes sages, s'éleva comme un lion contre les factieux, et par son courage et sa bravoure, triompha souvent de la férocité des nations étrangères. Il était très libéral envers les églises, les prêtres, les pauvres et les pélerins, aimait beaucoup la chasse et les exercices virils, où il se montrait d'une agilité et d'une force incomparables. Accablé par le poids du gouvernement, et entraîné par la vivacité de la jeunesse, il fit bien quelques actions répréhensibles aux yeux de la religion, et moins sages qu'il n'eût fallu, car personne n'est parfait;

« Memento mei, Domine,
» Quem redemisti sanguine,
» Fac me tuorum concivem
» Gaudiorumque consortem.

» Tuere, Pastor maxime,
» Gregem istum continuè
» Pro quo affixus es ligno
» Restitue paradiso. »

Jam nunc conjunctus intimis
Sacer sanctorum gaudiis,
Nostri memor assiduè
Esto, pater piissime.

O alma Deus Trinitas,
Venerandaque Unitas,
Largire tuis servulis
Æternis frui præmiis.

[1] Fredeg., Chron., c. 78.

[2] Appelé depuis monastère de Saint-Méen.

[3] Gesta Dagobert., apud D. Bouquet.

cependant il est à croire que tant d'aumônes qu'il fit, et les prières des saints dont il orna les tombeaux et enrichit les églises, dans la vue de sauver son ame, lui auront sans peine obtenu le pardon du Dieu très miséricordieux. »

Nous ne savons si Dieu traita aussi doucement Dagobert que le bon moine de Saint-Denis, son biographe, qui s'est un peu trop souvenu, à notre avis, des dons que Dagobert avait faits à son monastère.

Il l'avait en effet enrichi avec une espèce de profusion. Non content d'avoir fait reconstruire la basilique, et de l'avoir ornée d'or, d'argent, de pierreries et des marbres les plus rares, il lui concéda un nombre considérable de droits et de domaines. Après le monastère de Saint-Denis, ce fut le tombeau de saint Martin de Tours qu'il orna avec le plus de magnificence. Saint Éloi dirigeait tous les travaux d'art que commandait Dagobert et ces travaux, à l'église de Saint-Denis surtout, furent exécutés avec tant d'élégance qu'il n'y en avait pas dans les Gaules de plus parfaits [1]. Saint Éloi orna dans la suite les tombeanx de plusieurs autres saints, de saint Germain, de saint Severin, de sainte Géneviève, de sainte Colombe.

Éloi avait beaucoup de confiance en cette dernière sainte, et son vénérable historien raconte [2] qu'un jour le clerc chargé de prendre soin de l'oratoire qui était à Paris, dédié à sainte Colombe, étant venu lui apprendre qu'on avait volé tous les ornements pendant la nuit, il se rendit à l'oratoire et dit en y entrant : « Sainte Colombe, écoutez bien ce que je vais vous dire ; j'en prends à témoin mon Rédempteur, si vous ne faites pas restituer ce qu'on a enlevé de votre oratoire, j'en ferai boucher l'entrée avec des épines, afin qu'on n'y vienne plus vous y honorer. » Dès le lendemain, ajoute saint Ouen, on retrouva tout ce qui avait été pris.

Un autre jour [3], le feu menaçait de prendre à la basilique de son monastère de religieuses, qui était dédié à saint Martial, et le vent poussait de ce côté des tourbillons de flammes. « Saint Martial, s'écria Éloi à cette vue, pourquoi ne secourez-vous pas votre maison ? Si vous la laissez brûler, vous saurez qu'Éloi ne la rebâtira pas. » Le vent changea aussitôt, et l'église fut sauvée.

Cette familiarité d'Éloi envers les saints ne diminuait rien du respect qu'il avait pour eux. Le roi ayant voulu l'obliger à lui jurer

[1] Vit. S. Elig., lib. 1, c. 32.
[2] *Ibid.*, c. 30.
[3] *Ibid.*, c. 19.

fidélité sur les saintes reliques, comme c'était alors l'usage, Éloi se mit à pleurer et à le supplier de le dispenser d'un tel serment [1]. Le roi comprit le motif qui le faisait agir, admira la délicatesse de sa conscience, et lui dit qu'il s'en rapporterait mieux désormais à sa simple parole qu'aux serments des autres. Le respect d'Éloi pour les saints se manifestait surtout pendant ses pélerinages [2]. Avant d'arriver à la basilique du saint qu'il voulait honorer, il marchait à pied environ une lieue, s'astreignait à un jeûne rigoureux, et envoyait devant lui ses serviteurs pour faire assembler des pauvres et des malades dans la maison où il devait loger. Aussitôt qu'il était arrivé, il leur faisait préparer un repas, les servait lui-même, s'asseyait ensuite au milieu d'eux, pour prendre sa nourriture habituelle, c'est-à-dire, un peu de pain et d'eau vinaigrée, puis il faisait leurs lits. Quand tout le monde était couché, il sortait secrètement pour aller visiter les églises ou passait la plus grande partie de la nuit en prières dans sa chambre; il aimait surtout à aller à Luxeuil s'édifier des pieux exemples des disciples de saint Colomban.

Telle fut la vie de saint Éloi au palais de Dagobert. Ce roi eut en lui pleine confiance jusqu'aux dernières années de sa vie, et peut-être dut-il à ses pieux exemples les sentiments de repentir qu'il manifesta à la fin de sa vie. Le moine de Saint-Denis, auteur des *Gestes de Dagobert*, nous a conservé le discours que fit ce roi pour exprimer son repentir dans l'assemblée générale des leudes, qu'il tint au palais de Garches trois ans avant sa mort. Ce document est trop curieux et nous peint avec trop de fidélité la foi simple et candide de l'époque, pour que nous ne le donnions pas en cette histoire.

Le roi étant donc assis sur son trône [3], la couronne sur la tête, selon la coutume des Franks, et ses deux fils, Sighbert et Hlodowig, ainsi que tous les grands du royaume, étant rangés devant lui, il parla en ces termes :

« Écoutez bien, vous rois, mes très chers fils, et vous tous grands » et vaillants ducs de notre royaume : avant que la mort ne nous » appelle, il faut aviser au salut de son ame, de peur qu'en nous » trouvant mal préparés, elle ne nous enlève, sans aucun égard, la » lumière du jour, pour nous livrer aux ténèbres et aux tourments » éternels. Lorsque nous sommes encore maîtres de nous, nous de-

[1] Vit. S. Elig., lib. 1, c. 6.

[2] *Ibid.*, c. 22.

[3] Gesta Dagobert., apud D. Bouquet.

» vons employer nos biens fragiles à acheter dans les tabernacles » des cieux une vie éternelle; à obtenir, au milieu des justes, une » place bienheureuse, et à nous assurer les récompenses du Sei- » gneur. Que pouvons-nous faire de mieux que de consacrer nos » richesses passagères à secourir les pauvres par des aumônes dans » les lieux saints? C'est le moyen de mériter que le Seigneur nous » accorde un jour les fruits toujours renaissants du paradis, et cette » source d'eau vive qui ne s'épuise jamais, qui inonde d'une dou- » ceur céleste et embaume des plus suaves parfums ceux qui vien- » nent y étancher leur soif de bonheur.

» Examinant donc ma conscience et les péchés de mon cœur, » songeant au compte que j'aurai à rendre au Roi suprême, j'ai re- » douté son jugement et craint de subir les peines qui attendent les » malheureux mortels; j'ai désiré aussi la gloire immense des » justes, et n'ai pas voulu que le dernier jour qui me sera accordé » par la volonté du Seigneur me trouvât coupable d'un criminel » oubli des saints et de tous ceux qui ont besoin de consolation. » Suivant donc les pieux avertissements de ma conscience et dans le » désir de mériter les grâces de l'Éternel, j'ai résolu, aujourd'hui » que je jouis encore de toutes mes forces et de toute ma liberté d'es- » prit, de faire un testament par lequel je lèguerai les biens qui » m'appartiennent en propre, aux basiliques des saints fondées de » notre temps dans notre royaume. Afin que ma volonté soit exé- » cutée à perpétuité, je me suis décidé à faire écrire, à votre con- » naissance et dans le même moment, trois copies de mon testa- » ment; l'une sera déposée à Lyon cité de la Gaule, une autre à » Paris dans les archives de la cathédrale, la troisième à Metz entre » les mains du seigneur Abbon, et l'original que je tiens ici sera » déposé dans notre trésor. C'est là notre pieuse volonté, et j'es- » père que notre Seigueur recevra avec bonté les dons que je lui » offre : or, au dernier jour, celui qui aura fait l'aumône aux lieux » saints, aux prêtres et aux pauvres, pourra se présenter avec con- » fiance, puisque, d'après le temoignage de l'Écriture, celui qui » fait l'aumône prête au Seigneur, et le souverain du ciel lui rendra » avec usure. Ainsi, pour le salut de notre ame, notre volonté est » qu'après notre mort, qui arrivera quand il plaira à Dieu, les » prêtres qui se trouveront alors chargés des offices sacrés dans les » lieux ci-dessus désignés, soient mis immédiatement en posses- » sion, sans aucun retranchement, de tous les biens que nous leur » concédons et qui devront rester à perpétuité libres de toute

» chargé. Lorsque chacune desdites églises aura reçu les biens que
» nous leur donnons, nous désirons que ses prêtres inscrivent
» notre nom dans le Livre de Vie [1]; et que tous les dimanches, ainsi
» qu'aux principales fêtes des saints, ils prient pour nous le Sei-
» gneur; en outre, et c'est là ce que nous regardons comme le plus
» important pour notre salut, vous prêtres, qui vous trouverez à
» cette époque dans les susdits lieux saints, vous aurez soin, lorsque
» vous aurez reçu nos legs, de célébrer des messes pour nous,
» chaque jour, pendant trois ans, et d'offrir des sacrifices au Dieu
» miséricordieux pour en obtenir la rémission de nos péchés. Au
» nom du souverain Seigneur, témoin et juge, avec le consente-
» ment de vous tous qui êtes ici présents, nous confions l'exécu-
» tion de notre testament à nos chers fils Sighbert et Hlodowig,
» que la bonté du Christ nous a donnés pour postérité, afin que de
» concert avec vous, ils fassent observer exactement nos dernières
» volontés, et que nul ne tente d'enlever aux églises ce que nous
» leur léguons. Par la toute-puissante Trinité, par les vertus des ar-
» changes, des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs
» et de tous les saints, par le redoutable jour du jugement, par la
» venue du Seigneur J.-C. en présence duquel nous apparaîtrons
» après la résurrection, nous vous conjurons de veiller à ce que
» nos volontés, contenues dans le présent écrit, soient gardées à
» jamais. Pour qu'il en soit ainsi, je vais signer de ma main ce tes-
» tement, et je veux que vous tous ici présents, évêques, abbés et
» hommes illustres, y apposiez aussi votre signature et votre sceau.
» Nous vous conjurons de nouveau, vous rois mes chers fils, de ne
» jamais porter atteinte en aucune manière à notre volonté, si vous
» voulez que les choses que vous réglerez vous-mêmes après votre
» mort demeurent aussi fermes et stables; car, sachez que vous
» aurez aussi à votre tour des successeurs, et que si vous ne main-
» tenez pas nos décrets, les vôtres ne seront pas non plus res-
» pectés. »

Le roi ayant ainsi très sagement parlé, dit le biographe de Dagobert, tous, après l'avoir écouté attentivement, lui souhaitèrent de bon cœur une longue vie, et avec le roi signèrent le testament.

Trois ans après, Dagobert mourut. Le moine de Saint-Denis raconte très sérieusement, et d'après un écrit qu'il prétend digne de foi, que le roi fut condamné aux tourments de l'enfer, et que les

[1] Les Dyptiques.

noirs esprits l'entraînaient déjà, lorsque les bienheureux martyrs Denis et Maurice et le saint confesseur Martin accoururent pour le délivrer, arrachèrent son ame des griffes des démons, et l'emmenèrent au sein d'Abraham en chantant des psaumes. Le bon moine se chargea sans doute d'exprimer la reconnaissance qu'il supposait naturellement dans les trois saints dont Dagobert avait le plus enrichi les basiliques et les monastères.

Après la mort de Dagobert, son plus jeune fils Hlodowig lui succéda en Neustrie, sous la tutelle d'Œga, maire du palais; et son fils aîné Sighbert continua de régner en Austrasie, par les conseils de Pépin et de Hunibert. Mais un an après la mort de son père, Sighbert eut la douleur de perdre le bienheureux Pépin, cet illustre chef, ce véritable père de la patrie, comme en parle son historien: « Sa mort, continue cet auteur [1], accabla l'Austrasie d'une telle douleur, qu'elle en fit paraître un deuil dont n'approche point le deuil de la mort des rois; car Pépin avait été un homme de vie très honnête et d'une réputation sans tache. Il était la demeure de la sagesse, le trésor des bons conseils, le gardien des lois, la borne contre laquelle venaient échouer toutes les dissensions, le rampart de la patrie, l'honneur des assemblées, le modèle des ducs, le docteur des rois. Si, comme le saint homme Job, il eut voulu célébrer ses louanges, il eût pû dire en toute vérité: « C'est par moi que les rois règnent » et que les législateurs rendent de justes arrêts. »

Grimoald succéda à Pépin, son père, dans la charge de maire du palais d'Austrasie (639).

En Neustrie, Eloi avait conservé auprès de Hlodowig et d'Œga la faveur dont il avait joui auprès de Dagobert. Il resta monétaire, et Audoen son ami référendaire. Ces deux saints encore laïques montrèrent, à cette époque, plus de zèle pour la pureté de la foi et de la discipline ecclésiastique que les évêques eux-mêmes.

L'Orient, si fécond en hérésies, venait d'en enfanter une qui n'était au fond qu'une forme nouvelle donnée à l'eutychianisme. On sait qu'Eutychès, en prenant le contre-pied de Nestorius qui distinguait en J.-C. deux personnes, avait tellement fait prédominer la divinité sur l'humanité de J.-C., qu'il en était arrivé à ne reconnaître en J.-C. qu'une nature, sa nature divine, et à nier son humanité. Une conséquence nécessaire de cette hérésie était que, J.-C. n'ayant qu'une nature, ne pouvait avoir qu'une volonté. Les par-

[1] Vit. B. Pippin., apud Bolland., 21 febr. et ap. D. Bouquet.

tisans d'Eutychès tirèrent cette conséquence de sa doctrine, et leur opinion reçut le nom de monothélisme [1].

Dagobert venait de descendre dans la tombe, lorsqu'un adepte de la secte nouvelle parut dans la Gaule. Il dogmatisa d'abord à Autun, mais secrètement, jusqu'à ce qu'il eût fait quelques prosélytes. L'hérésie manifesta bientôt sa présence par le trouble qu'elle produit toujours nécessairement. Eloi et Audoen jetèrent le cri d'alarme et agirent si efficacement auprès des évêques et des grands de Neustrie que le roi convoqua un concile à Orléans [2]. C'est le sixième qui se tint en cette ville. On y amena le chef de l'hérésie nouvelle, et on lui fit plusieurs questions pour le convaincre de ses erreurs; mais l'hérétique était un esprit rusé et fort habile. Il répondit avec tant d'art, qu'au moment où on croyait le serrer, il glissait comme un serpent et revenait à la charge avec plus de vigueur; mais enfin, un évêque très instruit nommé Salvius [3], ayant pris la parole, l'attaqua si vigoureusement et avec tant d'adresse, qu'il mît à nu tous ses artifices. L'hérétique, condamné solennellement, fut chassé des Gaules, et les Pères du concile adressèsent à toutes les Églises la sentence qu'ils avaient prononcée.

Eloi fit chasser de Paris un autre novateur qui cherchait à séduire le peuple, et mit en prison un troisième qui se disait évêque, et le fit ensuite bannir du royaume. Il avait une si grande horreur des hérétiques et de tous ceux qui voulaient mettre la division dans l'Église, qu'il les poursuivait partout, et ne cessait, par ses discours, de précautionner les peuples contre les dangereuses nouveautés [4].

Il n'avait pas moins de zèle pour réformer dans l'Église les abus que les passions humaines tendent sans cesse à y introduire, et un an après le concile d'Orléans, il pria le roi, de concert avec Audoen, de convoquer un concile pour flétrir de nouveau la simonie.

[1] De deux mots grecs : *μονον θελημα*, *volonté unique*. La vraie doctrine catholique a toujours été qu'en J.-C. il n'y a qu'une personne; que cette personne a les deux natures divine et humaine, et qu'en J.-C. il y a, par conséquent, deux volontés correspondant à ses deux natures : une volonté divine et une volonté humaine. Il suffit d'ouvrir l'Évangile pour reconnaître en J.-C. des œuvres dont les unes ont pour principe sa volonté divine, comme les miracles; les autres, sa volonté humaine, comme toutes ses actions ordinaires. La divinité et l'humanité apparaissent, à chaque page de l'Évangile, réunies dans une même personne, qui est J.-C., fils de Dieu.

[2] Vit. S. Elig., lib. 1, c. 35.

[3] On ne sait d'où ce Salvius fut évêque.

[4] Vit. S. Elig., lib. 1, c. 36.

Le concile se tint [1], et on y renouvela les décrets si souvent portés contre ceux qui vendaient ou achetaient l'épiscopat ; mais les deux amis ne s'attendaient pas à l'honneur qu'on leur fit dans ce concile, de les élire évêques [2] : Audoen de Rouen, et Eloi de Noyon, Vermand et Tournai qui n'avaient qu'un seul évêque depuis saint Médard. Ils furent obligés d'accepter l'épiscopat; mais comme ils étaient encore laïques, ils voulurent passer au moins quelques mois dans les divers Ordres ecclésiastiques. Ils se rendirent à Rouen le 14 de mai de l'an 640, et furent ordonnés le 21 du même mois, qui était le dimanche avant les Rogations.

Audoen succéda sur le siége de Rouen à saint Romain, qui avait été avant lui chancelier ou référendaire au palais de Neustrie. Eloi succéda à saint Achaire, qui avait été formé à Luxeuil au zèle apostolique.

Le diocèse de Noyon était le plus vaste de toutes les Gaules, et s'étendait jusqu'aux extrémités septentrionales de la deuxième Belgique, habitées autrefois par les peuplades des Morins et des Nerviens. Ces régions, évangélisées d'abord par plusieurs disciples de saint Denis, puis par saint Victricius de Rouen, avaient été replongées dans les ténèbres du paganisme par les Franks, qui s'y étaient fixés en plus grand nombre qu'ailleurs et y formaient la masse de la population. Saint Remi et ses disciples Eleutherius et Médard travaillèrent courageusement cette terre où les préjugés idolâtriques s'étaient fortement enracinés; mais, malgré leur zèle et leurs succès, il y restait encore beaucoup d'idolâtres au VII.ᵉ siècle. Saint Achaire, prédécesseur de saint Eloi, avait appelé à son aide un grand apôtre, saint Amand; mais il avait encore laissé beaucoup à faire; c'est ce qui contribua le plus à consoler Eloi de la nécessité où il se vit d'accepter l'épiscopat; il ne voulait pas être évêque pour ne rien faire et pour satisfaire une vanité ou une ambition coupables, mais pour travailler à l'œuvre de Dieu et donner l'exemple de toutes les vertus. Aussi ne changea-t-il rien à son ancienne manière de vivre. Toujours ami des pauvres, il quittait parfois ses clercs pour s'enfermer avec eux. Il avait un lieu exprès pour les recevoir, et là, à certains jours, il leur rendait les plus humbles services; il leur lavait le visage et leur coupait les cheveux; après quoi il les faisait manger avec lui. D'autres évêques eussent cru ainsi ra-

[1] On ne sait en quel lieu.

[2] Vit. S. Elig., lib. 2, c. 1, 2.

baisser leur dignité; lui croyait s'ennoblir et s'élever, suivant ces paroles du Sauveur : « Si vous voulez être le plus grand, soyez le plus petit et le serviteur de tous. »

Aussitôt que saint Eloi fut ordonné évêque, il partit pour visiter toutes les villes et les différentes peuplades de Franks, de Suèves et de Frisons répandues çà et là dans son immense diocèse [1]. Il était accompagné de plusieurs ouvriers évangéliques, parmi lesquels on remarque surtout Thillon, un de ses anciens serviteurs, qu'il avait envoyé au monastère de Solignac, mais qu'il rappela pour le seconder dans ses missions. Les barbares reçurent d'abord Eloi comme des bêtes féroces, et voulaient le mettre en pièces; mais le bienheureux apôtre ne s'effraya point : il ne désirait rien tant que le martyre. Peu-à-peu il vint à bout de les apprivoiser, de leur inspirer de l'admiration pour sa bonté, sa douceur, sa frugalité. L'admiration fut bientôt suivie de l'amour; or, une fois les cœurs conquis à l'apôtre, les esprits et les cœurs sont bientôt soumis à Dieu. Eloi, avec une patience admirable, cherchait, par des discours simples et pleins de charité, à faire naître dans ces ames grossières et apathiques pour le bien quelque désir de la vertu, quelque idée des choses spirituelles : il eut la consolation de voir ses efforts couronnés de succès. Chaque année, à Pâques, il baptisait une foule nombreuse, qui était le fruit de ses travaux de l'année. On voyait alors, au milieu d'un grand nombre d'enfants, des hommes et des femmes d'une extrême vieillesse, à la tête blanche et aux membres tremblottants, qui venaient aux fonts sacrés reprendre une nouvelle vie et recevoir l'habit blanc des néophytes. De grands pécheurs, qui avaient déshonoré leur foi, accouraient confesser leurs crimes; le bon pasteur les recevait avec le cœur d'un père, et il exhortait ses anciens et ses nouveaux enfants à fréquenter les églises, à faire l'aumône, à mettre leurs esclaves en liberté, à faire toutes sortes de bonnes œuvres; il persuada même à plusieurs de s'élever jusqu'à la pratique des conseils de l'Évangile, et d'embrasser la vie monastique.

Audoen [2] nous a conservé un abrégé de la doctrine de saint Eloi,

[1] Vit. S. Elig., lib. 2, c. 3, 4.

[2] *Ibid.*, c. 15, 16. — On trouve dans la Bibliothèque des Pères, d'autres homélies attribuées à saint Eloi. (T. XII, edit. Lugdun.) Les meilleurs critiques, tout en reconnaissant du mérite à ces homélies, ne les croient pas de saint Eloi. — *V.* Hist. litt., t. III, p. 598 et suiv.

composé en entier de fragments de ses homélies. On y trouve les principaux devoirs de la vie chrétienne expliqués d'une manière simple et toute paternelle. Ces fragments de saint Eloi sont tirés en grande partie des sermons de saint Césaire, qui étaient alors très répandus dans les Gaules et l'Espagne. Nous en donnerons quelques extraits :

« Je vous en prie, très chers frères, veuillez écouter avec attention ce que j'ai à vous dire pour votre salut. Le Seigneur tout-puissant m'est témoin que l'amour seul que j'ai pour vous me fait vous parler; et si je ne le faisais pas, je manquerais à mon devoir. Ce n'est point pour moi que vous devez écouter, mais pour vous, et vous devez accomplir dans vos œuvres ce que vous écoutez ici d'une oreille attentive, afin que je puisse me réjouir un jour avec vous, dans le royaume céleste, des progrès que vous aurez faits dans les vertus. S'il déplaisait à quelqu'un de me voir prêcher si souvent, je le prie de ne m'en point vouloir, mais de considérer plutôt le péril où je suis, et d'écouter ces menaces terribles que le Seigneur fait au prêtre : « Si tu n'annonces pas au pécheur son » iniquité, il mourra dans son péché, et je te demanderai compte » de son sang...... Crie, ne cesse point, élève ta voix comme une » trompette, et annonce à mon peuple ses crimes. » Considérez donc, mes frères, qu'il me faut toujours vous exciter à craindre le jugement de Dieu et à désirer la récompense céleste, pour que je puisse mériter de jouir avec vous de l'éternelle paix dans la compagnie des anges. »

Voici comment saint Eloi explique aux fidèles la nécessité des bonnes œuvres :

« Vous avez été faits chrétiens afin que vous agissiez toujours chrétiennement. Vous devez donc aimer la chasteté, et fuir la luxure et l'ivrognerie; pratiquer l'humilité, et fuir l'orgueil, parce que le Seigneur J.-C. nous a enseigné l'humilité par ses paroles et par ses exemples : « Apprenez de moi, dit-il, que je suis doux et » humble de cœur, et vous trouverez du repos pour vos ames. » Repoussez bien loin l'envie, ayez de la charité les uns pour les autres, et ayez toujours en pensée le siècle futur et l'éternelle béatitude. Travaillez plus pour votre ame que pour votre corps; car la chair ne sera que bien peu de temps en ce monde, au lieu que l'ame, si elle a fait le bien, régnera éternellement dans le ciel, et, si elle a fait le mal, brûlera sans miséricorde dans l'enfer. Celui qui ne pense qu'à cette vie ressemble aux animaux. Qu'il ne vous suffise

donc pas, mes très chers, d'avoir reçu le nom de chrétien; le titre de chrétien ne sert qu'à celui qui retient dans son cœur et exprime par ses actions les préceptes du Christ. »

Saint Eloi fait ainsi le détail des actions que doit faire un chrétien pour pratiquer comme il faut la religion :

« Faites l'aumône selon votre pouvoir, ayez avec vos frères la paix et la charité; réconciliez ceux qui sont en querelle, fuyez le mensonge, ayez en horreur le parjure, ne dites point de faux témoignage, ne commettez jamais le vol. Offrez vos dons à l'Église, mettez des luminaires dans les lieux saints, suivant vos facultés; retenez par cœur le Symbole et l'Oraison Dominicale, et apprenez-les à vos enfants. Instruisez et châtiez ceux qui sont devenus vos fils par le baptême, et sachez que vous vous êtes faits leur caution aux yeux de Dieu. Venez fréquemment à l'église, demandez humblement le patronage des saints ; sanctifiez le jour du dimanche par respect pour la résurrection du Seigneur, et n'y travaillez point; célébrez aussi pieusement les solennités des saints. Aimez votre prochain comme vous-même, faites aux autres ce que vous voulez qu'ils vous fassent, et ne faites point à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse à vous-mêmes. Surtout, ayez la charité; car la charité couvre une multitude de péchés. Soyez hospitaliers, humbles, confiants en Dieu; visitez les malades et les prisonniers, recevez les pélerins, donnez du pain à ceux qui ont faim, des habits à ceux qui n'en ont pas, et fuyez les sorciers et les magiciens. »

Saint Eloi revient souvent sur la nécessité de fuir ces êtres ridicules ou malfaisants qu'avait engendrés le paganisme, et qui résistèrent pendant si long-temps aux efforts que fit le clergé dans tous les temps pour détruire leur influence sur l'esprit des populations.

« Je vous en prie, je vous en conjure, disait saint Eloi à son peuple, n'observez aucune des sacriléges coutumes des païens : n'allez point aux devins, aux sorciers, aux enchanteurs; ne les consultez jamais dans vos maladies. Que personne d'entre vous n'invoque des démons comme Neptune, Pluton, Diane, et ne croie à de telles absurdités. Ne fêtez point le jour de Jupiter (jeudi), ni le mois de mai, à moins qu'en ces jours-là ne tombe la fête de quelque saint. Aucun chrétien ne doit mettre de luminaires, ni aux temples, ni aux pierres, ni aux fontaines, ni aux arbres, ni aux bornes des héritages, ni dans les chemins. On ne doit point non plus suspendre de talismans au cou des hommes, ou des animaux, quand bien même ces objets superstitieux seraient faits par des clercs et seraient censés

ne contenir que des choses saintes ou des paroles de l'Écriture : tout cela n'est point remède de J.-C., mais poison du démon. Veillez à ne point vous servir d'eau lustrale, à ne pas chercher par des enchantements à donner à des herbes des propriétés occultes; à ne pas faire passer vos bestiaux près d'un arbre creux ou dans un trou fait dans la terre; car toutes ces pratiques sont diaboliques. Aucune femme ne doit ni porter des colliers d'ambre [1], ni mettre cet objet superstitieux dans ses effets domestiques. Quand la lune est obscurcie, personne ne doit faire entendre de vociférations [2], parce que c'est Dieu qui a voulu que cet obscurcissement se fît à des époques réglées. Il ne faut point avoir peur de commencer son travail à la nouvelle lune, parce que c'est Dieu qui a fait la lune pour marquer le temps et éclairer l'obscurité de la nuit, et non pour empêcher le travail et rendre l'homme hébété, comme le croient ces insensés qui s'imaginent que la lune est capable de produire sur eux cet effet déplorable. »

Ce passage nous fait voir combien les superstitions païennes étaient vivaces dans les habitudes des peuples.

Les vertus que recommande le plus saint Éloi, sont : la concorde, la charité, la chasteté. Il emprunte les plus beaux passages de saint Césaire pour recommander ces vertus dont la pratique devait être si hautement eencouragée à cette époque où il y avait dans la société tant de germes de dissentions et d'antipathies, tant de captifs et de malheureux.

Au moment où saint Éloi évangélisait avec courage et activité les nombreuses tribus de son vaste diocèse, deux autres apôtres parcouraient aussi les provinces septentrionales des Gaules. C'étaient saint Omer et saint Amand.

Omer ou Audomar [3] avait d'abord été moine de Luxeuil. Saint Achaire, prédécesseur de saint Éloi sur le siége de Noyon, qui l'avait connu dans ce monastère où lui-même s'était formé aux vertus apostoliques, obtint de Dagobert son élévation sur le siége de Terouane et de Boulogne. Ce diocèse était sans pasteur depuis un siè-

[1] Chez les Gaulois, comme chez les peuplades germaniques, l'ambre était un talisman très commun.

[2] Les peuples croyaient alors que les éclipses étaient le résultat d'un combat que la lune avait à soutenir contre un dragon; ils prenaient le parti de la lune et criaient à l'envi, pour l'encourager et effrayer le dragon : *Vince, luna* !!...

[3] Vit. S. Audom., apud Bolland., 9 septemb.

ele, et était devenu un champ inculte qui avait besoin d'un ouvrier aussi laborieux qu'Audomar. Le saint évêque appela à son secours trois moines de Luxeuil, Bertin, Mommolin et Ebertramn. A l'exemple de saint Victricius de Rouen, qui avait autrefois évangélisé les mêmes contrées, les nouveaux apôtres jugèrent qu'un des moyens les plus efficaces d'affermir leurs conquêtes était d'établir un monastère qui serait comme une pépinière d'hommes apostoliques. Un seigneur du pays, nommé Androald, converti par Audomar, lui ayant donné une terre nommée Sithiu, le saint évêque y bâtit un monastère auquel il donna Mommolin pour premier abbé. Le second abbé fut saint Bertin, qui laissa son nom à cette célèbre abbaye.

Saint Amand[1] évangélisa les mêmes contrées que saint Omer et saint Éloi, mais il les quitta ensuite pour se rapprocher des bords du Rhin.

Le très saint et très religieux Amand, dit Baudemond son disciple, était né en Aquitaine, non loin des bords de l'Océan. Son père se nommait Serenus, et sa mère Amantia. Comme avec les années s'affermissait en lui le désir d'être tout entier à J.-C., il quitta ses parents et sa patrie, et se retira dans l'île d'Ogia[2], éloignée d'environ quarante milles du rivage de l'Océan. Il y fut reçu avec grande joie par les moines qui y avaient établi leur demeure; et comme il avait commencé à apprendre les saintes lettres dès son enfance, il y fit de grands progrès, aussi bien que dans la vertu. Son père alla le trouver dans sa retraite, et le menaça de le déshériter s'il ne rentrait dans le monde : « Mon père, lui répondit Amand, je regarde comme le premier des biens de pouvoir servir J.-C., qui est ma part et mon héritage; je ne désire pas votre succession, tout ce que je vous demande, c'est la permission de combattre pour J.-C. » Afin de se soustraire à de nouvelles sollicitations, Amand se mit en route pour Tours, se fit tonsurer et aggréger dans l'armée cléricale auprès du tombeau de saint Martin : il se retira ensuite à Bourges, auprès de saint Austrégisil qui était alors, dit le biographe, regardé comme admirable et célèbre dans les choses de Dieu. Il fut reçu avec bonté par l'évêque et par son archidiacre Sulpitius, qui lui donnèrent une petite cellule où il passa plusieurs années dans les exercices de la plus rigoureuse pénitence.

Comme il était là, il lui vint en pensée d'aller en pélerinage aux

[1] Vit. S. Amand., apud Bolland., 6 febr.
[2] Ile d'Yeu.

tombeaux des saints apôtres, Pierre et Paul, et il partit pour Rome avec un seul compagnon. Il y parvint après de grandes fatigues, et il employa le temps qu'il y resta à visiter, pendant le jour, toutes les églises. Chaque soir il revenait à l'église de saint Pierre pour y passer la nuit.

De retour dans les Gaules, Amand fut ordonné évêque apostolique, c'est-à-dire, avec la mission d'aller prêcher la foi aux peuples encore idolâtres. Il fit, après son ordination, un second voyage à Rome, et se rendit ensuite au territoire de Gand et de Tournai, pour y remplir son laborieux ministère; il y eut beaucoup à souffrir, et après y avoir établi plusieurs monastères afin d'entretenir et d'accroître ses premières conquêtes, il partit pour la terre des Sclaves. Ces peuples ne l'écoutèrent pas, et le saint apôtre voyant qu'il ne pouvait ni les convertir, ni obtenir la couronne du martyre qu'il désirait avec ardeur, revint en Gaule.

Dagobert était roi alors, et semblait avoir complètement oublié les sages conseils de Pépin et d'Arnulf. Amand osa reprocher au roi ses débauches. Son zèle lui mérita l'exil. Cependant Dagobert avait su apprécier les vertus du grand apôtre; il le manda pour baptiser son fils Sighbert. Amand se rendit aux ordres du roi, et Dagobert, plein de joie de le voir, se jeta à ses pieds : « Je me repens, lui dit-il, d'avoir agi si sottement à votre égard. Je vous en prie, oubliez l'injure que je vous ai faite, et ne me refusez pas la grâce que j'ai à vous demander. Le Seigneur m'a donné un fils, daignez consentir à le baptiser et à le prendre pour fils spirituel. » Amand refusa et sortit du palais; mais Dagobert lui envoya l'illustre Audoen et le vénérable Éloi, qui le supplièrent avec tant d'instance de se rendre aux désirs du roi, qu'il y consentit.

Après avoir baptisé Sighbert, saint Amand retourna à ses missions dans les contrées septentrionales des Gaules, établissant çà et là des monastères. Il en fonda au territorre de Gand deux qu'il dédia à saint Pierre : le premier, dans la ville, a pris dans la suite le nom de Saint-Bavon, un des plus célèbres disciples de saint Amand; l'autre hors de la ville, sur la montagne de Blandin, fut nommé Blandinberg. C'est là que fut abbé Baudemond, l'auteur de la vie de saint Amand. Le saint évêque bâtit encore au territoire de Tournai le monastère d'Elnone, qui porta ensuite le nom de Saint-Amand et dont il institua abbé le célèbre Jonas [1].

[1] Chron. Elnon., apud Bolland., 6 febr., comm. præv. Vit. S. Amand., § 12. — Hist. litt. de France, t. III.

L'an 647, le roi Sighbert, qui aimait saint Amand comme son père, l'obligea d'accepter le siége épiscopal de Tongres, transféré alors à Maëstricht. Le saint apôtre entreprit aussitôt de visiter toutes les villes et toutes les bourgades de son diocèse. Cependant, malgré son zèle et ses travaux, la moisson n'y fut pas abondante. Des prêtres et des clercs en assez grand nombre ne voulurent pas même écouter ses conseils et méprisèrent ses avertissements. Saint Amand, suivant le conseil de l'Évangile, secoua la poussière de ses pieds et s'en alla ailleurs annoncer l'Évangile. Tandis qu'il travaillait la terre ingrate qui lui avait été donnée en partage, saint Amand avait écrit au pape Martin, avec lequel il s'était lié sans doute, pendant son séjour à Rome, pour déposer dans son cœur les chagrins que lui faisait éprouver l'endurcissement de ses clercs. Le pape lui répondit [1] :

« Vos travaux apostoliques nous ont donné beaucoup de consolation, mais nous avons été profondément affligé de l'endurcissement des prêtres de votre diocèse, qui ne se soucient point de leur salut, méprisent le service de notre Rédempteur et se plongent dans l'ordure des vices. Mais, plus nous avons reçu du ciel, plus nous sommes obligés de travailler, par nos exhortations, à corriger ceux qui s'égarent, au risque de leur devenir odieux. Or, on nous a dit que vous étiez si affligé de la conduite des prêtres, diacres et autres ministres de votre Église qui déshonorent leur caractère par des actions honteuses, que vous vouliez quitter votre siége épiscopal pour mener une vie paisible dans la solitude. Je vous en prie, mon très cher frère, que le dégoût et le chagrin ne vous fassent pas abandonner l'œuvre sainte que vous avez entreprise. Considérez les outrages et les affronts que notre Seigneur a soufferts pour nous racheter. Mais tout en souffrant patiemment, il ne faut pas avoir pour les coupables une indulgence qui tende à affaiblir la discipline canonique. Celui qui est tombé une seule fois dans une faute grave, doit être déposé sans espérance d'être promu dans la suite à un ordre supérieur. Son devoir sera de pleurer pendant toute sa vie ses péchés, dans les exercices de la pénitence. Si l'on a soin de n'élever aux ordres que des hommes purs, sans tache et sans reproche, on ne doit pas non plus souffrir que ceux qui sont tombés après leur ordination administrent les sacrements du salut avec des mains impures et souillées. Nous exhortons de nouveau Votre Charité à rester ferme à son poste, à l'exemple de celui qui a voulu

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 486. — Bolland., 6 febr.

souffrir et mourir pour nous. Ne redoutez pas des chagrins temporels pour le nom de J.-C., et que les récompenses éternelles vous animent à souffrir patiemment les peines de ce monde. Car il est écrit : « Que rendrai-je au Seigneur pour tous ses bienfaits? Je recevrai le calice du salut et j'invoquerai le nom du Seigneur. »

Saint Amand avait demandé, dans sa lettre au pape, des renseignements sur les affaires de l'Église, troublée alors par l'hérésie du monothélisme. Le pape lui expose rapidement ce qui s'est passé depuis que le mauvais évêque de Constantinople, Sergius, avait donné naissance à cette erreur.

« Nous avons cru nécessaire, ajoute-t-il, de réunir à Rome une assemblée générale de nos frères et co-évêques. Nous y avons examiné les coupables écrits de ces hérétiques, nous avons mis au grand jour leurs erreurs, et tous, d'une voix unanime, nous les avons frappées du glaive apostolique et condamnées sur les définitions des Pères, afin que tous, connaissant l'erreur, ne soient point exposés à se laisser séduire. C'est pour cela que nous avons soin de vous envoyer les décrets arrêtés dans ce concile, ainsi que notre lettre encyclique, qui vous mettront à même de connaître clairement tout ce qui s'est passé. Nous espérons que, comme de vrais enfants de lumière, vous nous aiderez à dissiper les ténèbres que les hérétiques ont fait naître.

» Que Votre Fraternité ait donc soin de donner à tous les autres évêques connaissance de ces pièces, afin que tous exècrent avec nous une si abominable hérésie. Que nos frères et évêques de vos provinces se réunissent en concile, suivant la teneur de notre encyclique, qu'ils nous envoient leurs décisions signées par eux comme preuve qu'ils adhèrent à notre décision, et qu'ils confirment ce que nous avons fait pour la défense de la foi orthodoxe. Priez aussi notre très illustre fils Sighbert, roi des Franks, de nous envoyer quelques-uns de nos frères bien-aimés des Gaules, que nous puissions faire nos légats auprès de l'empereur, pour lui porter les décrets de votre concile avec ceux du concile que nous avons tenu à Rome. »

D'après le vœu du souverain pontife, les évêques d'Austrasie s'assemblèrent à Nantes [1] (650). Le pape avait envoyé vers le même

[1] Flodoard., lib. 2, c. 1. — On possède vingt canons de discipline dressés dans un concile de Nantes dont on ignore l'époque. Ils pourraient avoir été dressés dans ce concile tenu en 650. Il n'y a rien dans les canons qui s'oppose à ce

temps au roi de Neustrie Hlodowig, les décrets du concile de Rome contre le monothélisme, et lui demandait, comme à Sighbert, de faire assembler un concile, et de lui envoyer des évêques capables d'être ses légats auprès de l'empereur.

Eloi et Audoen[1] eussent bien consenti à s'acquitter de cette honorable mission, mais des raisons d'une haute gravité les retinrent dans les Gaules. Hlodowig se contenta de convoquer les évêques de son royaume à Châlons-sur-Saône[2].

« Il a été établi par les anciens canons, disent les Pères du concile, que les métropolitains devraient se réunir chaque année avec leurs comprovinciaux. Étant donc assemblés aujourd'hui, d'un commun accord, sur la convocation et l'ordre du très glorieux seigneur roi Hlodowig guidé en cela par son zèle pour la religion et son amour pour la foi orthodoxe; nous avons pris séance dans la ville de Châlons, et dans l'église de Saint-Vincent. Après avoir imploré l'intercession du saint martyr, afin d'obtenir pour le susdit prince une longue vie, nous avons prié J.-C. de nous faire connaître ce qui aurait été oublié dans les réglements antérieurs, ou vicié par un effet de la négligence ou de l'ignorance, et de nous accorder en même temps les moyens de le réformer.

» Nous avons d'abord décidé unanimement que tous devaient conserver la règle de foi établie au concile de Nicée, transmise par les saints Pères, exposée par eux, et confirmée par le saint concile de Chalcédoine. »

Après cette décision relative à la foi, les évêques firent dix-neuf canons de discipline, qui nous révèlent d'étranges abus. Le quatrième canon défend qu'il y ait deux évêques dans la même ville; le cinquième interdit aux laïques de gouverner les paroisses. Cet abus était porté si loin, que certains laïques faisaient les fonctions d'archiprêtres; cet abus comme celui que nous fait connaître le quatrième canon, était sans doute un résultat de l'influence du roi ou des seigneurs qui venaient se mettre à l'encontre du droit de l'évêque et l'entraver. Le concile attaqua la racine même du mal, en renouvelant, dans le dixième canon, la loi en vertu de laquelle

qu'on ne le fasse remonter à cette époque. Les canons 1, 4, 6, 9 sont intéressants sous le rapport liturgique, et les canons 3, 8, 11, 16 sous le rapport de la discipline des clercs; le 20.e traite des superstitions.

[1] Vit. S. Elig., lib. 1, c. 33.

[2] Apud. Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 489.

les élections épiscopales ne devaient être faites que par les évêques comprovinciaux, le clergé et le peuple de la cité. Dans leur seizième décret, les évêques renouvellent les canons portés contre la simonie, en même temps que dans le quinzième ils défendent, sous peine d'excommunication, aux abbés, aux moines et aux procureurs des monastères, de recourir à la protection des laïques ou d'aller au palais. Les Pères du concile de Châlons voyaient bien les abus et en connaissaient la cause et les remèdes ; ils semblent avoir eu pour but, dans la plupart de leurs décisions, d'annuler l'action des laïques dans les choses de l'Église ; dans le onzième canon, ils interdisent aux magistrats civils les visites qu'ils faisaient dans les églises et les monastères ; à l'exemple des évêques, ces magistrats avaient bien soin de donner avis de leur visite, afin qu'on leur préparât de bons repas. Les évêques leur rappellent qu'ils ne doivent jamais aller dans une église ou un monastère, à moins qu'ils ne soient invités par l'archiprêtre ou par l'abbé.

Théodose, évêque d'Arles, ayant été accusé de plusieurs crimes, crut avoir trouvé un excellent moyen d'éviter le jugement qu'il méritait, en envoyant au concile un écrit, signé de lui et de ses comprovinciaux, dans lequel il déclarait embrasser la pénitence.

Les Pères ne s'y laissèrent point prendre, et répondirent à Théodose, que les canons ne permettant pas à celui qui s'imposait la pénitence de faire les fonctions épiscopales, ils lui ordonnaient de s'en abstenir jusqu'au prochain concile, et jusqu'à ce que sa cause fût examinée et jugée.

Le concile de Châlons est remarquable par la vigueur de ses décrets.

Trente-huit évêques y assistèrent, cinq y envoyèrent des députés. Les plus remarquables sont : saint Audoen de Rouen, saint Eloi de Noyon, saint Hadoind du Mans, successeur de saint Berthramn, saint Palladius d'Auxerre, saint Vulfolède, successeur de saint Sulpitius le pieux sur le siége de Bourges.

Cette cité métropole était alors du royaume de Hlodowig, et quelques-unes des cités épiscopales qui en dépendaient étaient dans le royaume de Sighbert, entre autres, Cahors. Vulfolède ayant invité ses comprovinciaux à se rendre à un concile qu'il convoqua dans un lieu situé dans le royaume de Sighbert, ce roi trouva mauvais qu'on ne lui eût pas demandé permission de tenir cette assemblée provinciale, et écrivit à Desiderius, évêque de Cahors, pour lui défendre de s'y rendre. Sa lettre confirme notre observation sur la

marche progressive des empiétements du pouvoir civil dans le domaine religieux; elle est ainsi conçue [1] :

« Nous avons appris par le bruit public et par les rapports de plusieurs de nos sujets, que vous avez été convoqué par l'évêque Vulfolède, notre père, pour tenir un concile dans notre royaume, le 1.er septembre, avec les autres évêques de votre province. Nous voulons certainement, à l'exemple de nos prédécesseurs, maintenir l'observation des canons; mais, comme on ne nous a pas donné auparavant connaissance de cette assemblée, nous avons décidé, d'après l'avis de notre conseil, qu'on ne tiendrait aucun concile à notre insu dans notre royaume, et qu'il serait défendu à tous les évêques de notre royaume de se rendre à celui qui a été indiqué pour le 1.er septembre. Par la suite, si on nous avertit à temps du motif qu'on pourrait avoir d'assembler un concile, que ce soit pour régler la discipline de l'Église, pour le bien de l'État ou toute autre affaire, nous n'empêcherons pas qu'on ne le tienne; mais nous voulons qu'on nous en donne avis auparavant. Nous vous écrivons donc cette lettre, d'abord pour nous recommander à vos prières, et ensuite pour vous défendre d'aller à la susdite assemblée avant que nous vous ayons notifié notre volonté à ce sujet; et, afin que vous ne puissiez prétexter d'ignorance, nous avons signé de notre main : Sighbert, roi. »

La diversité des royaumes pouvait bien inspirer aux rois quelque défiance; mais, en outre, ils tendaient à ériger en droit les priviléges que leur avait accordés l'Église dans le domaine religieux. Les évêques, de leur côté, tendaient à ériger en droit l'action que les circonstances leur avaient donnée dans le domaine politique : on marchait à grands pas à la fusion des deux puissances.

Nous trouvons la lettre adressée par Sighbert à Desiderius dans un recueil de lettres qui renferment des renseignements pleins d'intérêt sur les relations qu'avaient entre eux les grands évêques de cette époque. Cette pieuse correspondance est divisée comme en deux livres. Le premier contient les lettres de Desiderius, ce très doux fils d'Herchen-Freda; quelques-unes sont adressées aux rois Dagobert et Sighbert ou à quelques grands personnages, comme Grimoald, maire du palais; les autres aux plus illustres évêques, Sulpitius de Bourges, Eloi de Noyon, Audoen de Rouen, Modoald de Trèves, Paul de Verdun, Goérik, nommé aussi Abbon, de

[1] And. Duchêne, Rer. Franc. Script., t. I, p. 887.

Metz. Le second livre contient les lettres adressées à Desiderius lui-même.

Cette correspondance ne nous révèle aucun fait important pour l'histoire; mais on aime à voir ces anciens amis de l'école du palais de Hloter cultiver leurs amitiés d'enfance, les entretenir par des présents, des fêtes communes, des lettres fréquentes.

Desiderius avait fait un voyage au palais de Sighbert, et il avait reçu de Modoald de Trèves, son vieil ami, des témoignages d'une vive et touchante affection.

« Je n'aurais pas le sens commun, lui écrivit-il à son retour [1], si je voulais t'adresser des remercîments dignes d'être comparés à tes bontés pour moi. Tu m'as si bien adouci les fatigues du voyage, que vraiment, auprès de toi, j'ai oublié et ma belle patrie et les douceurs de ma famille. Je suis trop pauvre pour être en état de reconnaître tes bienfaits, et j'en charge Notre Seigneur J.-C., pour l'amour duquel tu as été si gracieux pour moi. Pense quelquefois à moi dans tes prières, et reçois avec bonté l'abbé Claudius, notre commun fils, et les petits présents que je l'ai chargé de te porter. »

« Qu'il me serait doux, écrit Desiderius à Abbon de Metz [2], de causer avec toi des doux préceptes de J.-C., comme autrefois, lorsque nous étions ensemble au palais du très illustre Hloter! Mais, puisque mes désirs ne peuvent être satisfaits, je veux au moins te dire combien j'ai ressenti de joie de l'amitié que tu m'as témoignée pendant mon voyage. Conserve au fond de ton cœur, je t'en prie, une place pour celui que tu as reçu avec tant de charité. »

Desiderius était lié d'amitié surtout avec Audoen, Eloi et ce Paul de Verdun qui, mieux que tout autre au palais, savait écrire en beaux caractères et composer un discours selon les règles [3]. Il écrit à Audoen [4]:

« Il y a bien long-temps que je suis séparé de toi, et je suis heureux de l'occasion qui se présente de t'écrire. J'en profite pour te prier de me conserver toujours cet Audoen, cet ami que j'aimais d'un amour unique dans la première fleur de la jeunesse. Qu'elle dure toujours cette vieille amitié qui nous unissait jadis avec ton Eloi, il faudrait plutôt dire notre Eloi; conservons tous trois ces

[1] Epist. Desid. ad Modoald., apud Duchêne, Rer. Franc. Script., t. I.
[2] Epist. Desid. ad Abbon., *ibid.*
[3] Vit. S. Pauli, apud Bolland., 8 febr.
[4] Epist. Desid. ad Dadon.

doux liens qui faisaient de nous des frères. Aidons-nous de prières mutuelles, afin que, comme nous avons été unis autrefois au palais d'un roi de la terre, nous méritions de vivre ensemble au palais du Roi du ciel. Déjà notre famille a perdu deux de ses membres [1]; mais nous avons encore le vénérable Paul et Sulpitius, qui l'égale en mérites. Faisons ensemble de louables efforts pour atteindre au degré de perfection auquel Dieu nous appelle. Pour y arriver, j'ai moins de confiance dans mes forces que dans vos prières. Priez donc pour moi; la bonté de Notre Seigneur J.-C. vous accordera certainement ce que vous lui demanderez. »

Desiderius, ayant bâti à Cahors un monastère et sa basilique épiscopale, invita pour la dédicace plusieurs évêques, et, entre autres, son ami Paul de Verdun.

« Tu sais déjà, lui dit-il [2], que j'ai entrepris de bâtir un monastère, et que ma basilique est terminée; je te prie de venir à la dédicace. Nous serons quelques jours ensemble, et nous reprendrons nos douces causeries d'autrefois sur cette vie éternelle qui fait l'objet de nos désirs. Tu trouveras ici plusieurs évêques dont les exemples et les paroles nous aideront beaucoup à travailler à notre perfection. Viens donc, mon cher ami. Un long espace nous sépare; c'est une raison de te hâter davantage. Viens réchauffer cette vieille amitié qu'une trop longue séparation aurait pu rendre moins vive. Le Seigneur sera avec nous; car il vient sans doute auprès de ceux qui parlent de lui, comme au milieu de ceux qui le prient. »

Parmi les lettres adressées à Desiderius, on en trouve deux de Paul de Verdun [3]. Dans la première, il le remercie de dix tonnes d'excellent falerne qu'il lui avait envoyées, au lieu d'une seule amphore qu'il lui avait demandée. Dans la seconde, il lui annonce la mort de l'évêque de Laon, Khanoald, leur commun ami. Desiderius avait aussi de fréquents rapports avec Sulpitius de Bourges, et on voit, par une réponse de Sulpitius, qu'ils avaient conservé entre eux cette pieuse coutume des anciens évêques, de s'édifier mutuellement en s'écrivant la manière dont ils avaient célébré les grandes fêtes chrétiennes [4].

Eloi trouvait, au milieu de ses travaux apostoliques, le temps

[1] Les deux frères de Desiderius, Rusticus et Syagrius.

[2] Epist. Desid. ad Paul., apud Duch., *loc. cit.*

[3] Epist. Paul. ad Desid., apud Duch., *loc. cit.*

[4] Epist. Sulpit. ad Desid., *ibid.*

d'écrire à son ami Desiderius; la seule lettre qui nous reste de lui atteste qu'ils avaient ensemble des rapports assez fréquents.

« Je suis toujours plus heureux, dit Eloi à son ami [1], chaque fois que je trouve occasion de t'écrire; car j'aime à me rappeler à ton souvenir et à te demander de penser un peu à moi lorsque ton esprit s'élève au-dessus des choses de ce monde pour s'en aller, par avance, au séjour du bonheur. Ne crois pas cependant que je t'accuse de m'oublier; non tu ne m'oublies pas plus que je ne t'oublie moi-même. Ce n'est pas mal cependant de raviver souvent notre mutuel souvenir. Pense donc souvent, mon très cher Desiderius, à ton Eloi, et prie pour lui. En dépit de la distance trop longue qui nous sépare, réunissons-nous dans le cœur de J.-C., et faisons en sorte d'être un jour ensemble, en corps et en ame, dans l'éternelle vie. Daigne nous accorder cette grâce ce très clément Seigneur J.-C. auquel soit gloire dans les siècles éternels. Je te salue de tout mon cœur, et pour ma part et au nom d'Audoen, notre tendre ami. »

Ces fragments doivent nous faire regretter la perte de la plus grande partie de cette intéressante correspondance, qui eût jeté tant de lumière sur l'histoire intime de ce VII.e siècle si injustement envisagé comme *le point le plus bas où soit descendu l'esprit humain* [2].

[1] Epist. Elig. ad Desid., *ibid.*

[2] Guizot, Hist. de la Civil. en France, t. II, p. 179.

LIVRE CINQUIÈME.

(629—714)

I.

INSTITUTION MONASTIQUE AU VII.e SIÈCLE.

Progrès de la réforme de saint Colomban. — Évêques qui la propagent. — Saint Eloi et saint Omer. — Saint Amand, saint Humbert, abbé de Maroilles, et saint Guislain, abbé de la Celle des Apôtres. — Saint Aubert et saint Landelin, abbé de Lobbes. — Saint Audoen et les abbés Germer de Flai, Wandrégisil de Fontenelle, Philibert de Jumièges. — Saint Nivard; monastère de Haut-Villiers. — Saint Desiderius, saint Donat de Besançon et leurs monastères. — Ragnégisil de Troyes et saint Frodebert, abbé de Moutier-la-Celle. — Principaux monastères fondés par les rois Dagobert et Sighbert; par les seigneurs Gondoin et Flaocate. — Flaocate et saint Ciran; monastère de Saint-Ciran au diocèse de Bourges. — Saint Théodulf-Babolen. — Moines irlandais; saint Vendelin; les saints Caidok et Friker gagnent à l'état monastique saint Riquier. — Monastère de Saint-Riquier. — Saint Fursi; monastère de Lagny. — Monastères de Saint-Maur-des-Fossés et de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire. — Translation des reliques de saint Benoît au monastère de Fleury. — Règles de saint Benoît et de saint Colomban; la règle du maître. — Ermites et reclus deviennent rares; saint Gilles, saint Goar, saint Bavon et saint Livin. — Monastères de religieuses. — Sainte Rusticula. — Monastères des provinces méridionales. — Sainte Fare, sainte Salaberge et sainte Austrude; monastères de Bon-Moutier et d'Estival. — Monastère de Nivelle; la bienheureuse Itta, ses filles Gertrude et Begga. — Monastères de Marchiennes fondé par saint Amand; d'Évron, par saint Hadoind du Mans. — Monastère de Saint-Palladius d'Auxerre, de Saint-Pierre de Reims et d'Avenai. — Règle de saint Donat de Besançon pour les religieuses. — Tous les monastères fondés ou encouragés par les évêques. — Priviléges accordés à divers monastères. — Au monastère de Saint-Denis par Hlodowig II. — Par saint Landerik, évêque de Paris. — Saint Landerik et Markulf. — Formules de Markulf. — Fondation de l'Hôtel-Dieu de Paris par saint Landerik. — Monastères fondés dans la seconde moitié du VII.e siècle. — Monastère de Fescamp, de Pavilly. — Chanoinesses de Mons, de Maubeuge; sainte Valdetrude et sainte Aldegonde. — Différence entre les chanoines ou chanoinesses et les moines proprement dits. — Sainte Odile et le monastère de Hohembourg. — Monastères de Homblières, Blangi, Ham, Chamallère. — Saint Préject ou Priest. — Monastères de Monti-Villiers, de Croix-Saint-Leufroi, de Renti, de Villière, de Samer, de Breuil, de Fontenai. — Monastères des Vosges. — Saint Gombert de Sens et le monastère de Senones. — Saint Dié et le Val-de-Galilée. — Saint Hydulf et Moyen-Moutier. — Monastères des provinces méridionales déchus de leur ferveur primitive. — Crime commis à *Lérins*. — Meurtre de saint Aigulf.

629—700.

S'IL y avait des vices dans le clergé au VII.e siècle, il y avait aussi d'admirables vertus, et nous avons pu remarquer que la législation ecclésiastique se maintint jusqu'à cette époque à toute la hauteur des idées chrétiennes les plus pures. On voit, par les décrets des conciles, que les évêques étaient parfaitement entrés dans les vues du pape saint Grégoire-le-Grand. La simonie aurait complètement disparu de l'Église Gallo-Franke, et les élections épiscopales se-

raient certainement revenues à leurs règles primitives, si les rois, au lieu de vouloir dominer l'Église, lui eussent laissé la liberté de se diriger elle-même.

Les idées de réforme de saint Grégoire étaient comprises aussi bien que celles de saint Colomban, cet autre réformateur que la Providence avait chargé de purifier l'état monastique des taches qui commençaient à lui faire perdre sa première beauté.

En tête des propagateurs de la règle de saint Colomban, il faut placer saint Eloi, saint Omer, saint Audoen et saint Amand.

Outre les monastères de saint Bavon, de Blandinberg et d'Elnone, dont nous avons parlé, saint Amand en fonda plusieurs autres dans les provinces septentrionales. Il inspira à ses disciples son amour pour la vie monastique. Un des plus célèbres est saint Humbert. Il était déjà prêtre lorsque saint Amand, se rendant à Rome [1], vint lui demander l'hospitalité dans sa terre de Mazières. Humbert suivit saint Amand à Rome, et après l'avoir aidé dans ses travaux, se retira au monastère de Maroilles, dont il devint abbé, et auquel il donna sa terre de Mazières. Un autre disciple de saint Amand fut saint Guislain [2]. Saint Amand allait quelquefois le visiter dans son monastère appelé *la Celle des Apôtres*; on y pratiquait bien à la lettre la pauvreté apostolique, car Guislain et ses religieux ne purent un jour trouver de quoi donner à manger à leur hôte. Ils le reconduisaient, bien désolés de n'avoir pu faire au saint apôtre une meilleure réception, lorsqu'ils aperçurent dans la rivière de Haine un gros poisson qui se laissa prendre. Les bons religieux le regardèrent comme un présent du ciel et engagèrent saint Amand à retourner au monastère pour en manger sa part. La Celle des Apôtres prit par la suite le nom de Saint-Guislain [3]; saint Amand avait assisté à la dédicace de ce monastère avec saint Aubert, évêque de Cambrai.

Ce fut sous l'épiscopat de ce saint que fut fondé au diocèse de Cambrai le monastère de Lobbes, par Landelin son disciple. Landelin [4] était de famille noble, avait été baptisé et élevé par saint Aubert, qui reconnut en lui d'heureuses dispositions, et voulut l'engager dans son clergé; mais prévenu par quelques-uns de ses parents contre les saintes obligations de la vie cléricale, Landelin ne voulut pas

[1] Vit. S. Humb., apud Bolland., 25 mart.

[2] Vit. S. Guisl., apud Bolland., 9 octob.

[3] Il s'y est formé une ville du même nom (en Hainault).

[4] Vit. S. Landel., apud Bolland., 15 jan.

renoncer aux plaisirs du monde avant d'en avoir goûté les douceurs; il s'enfuit secrètement de la maison de saint Aubert et fut trop fidèle à suivre les maximes auxquelles l'avaient initié des parents anti-chrétiens. Il fit dans le mal des progrès si rapides, qu'il oublia tous ses devoirs, se jeta dans les plus criminels excès, et finit même par se faire voleur de profession.

Cependant, saint Aubert pleurait tous les jours ce nouveau prodigue, qui avait quitté la maison paternelle pour suivre les sentiers si âpres du vice. Dieu écouta ses larmes et ses prières et toucha le cœur de son fils spirituel au milieu même de ses égarements. Contrit et repentant, Landelin vint se jeter aux pieds du saint évêque, qui l'embrassa avec tendresse, le pressa sur son cœur, et lui conseilla de se retirer dans un monastère pour y expier ses péchés. Fidèle à ses avis, Landelin répara si bien, par la ferveur de sa pénitence, le scandale de sa vie licencieuse, qu'il mérita d'être élevé aux Ordres. Lorsqu'il fut prêtre, il vint se jeter aux pieds de saint Aubert, et après avoir reçu sa bénédiction, se retira à Lobbes, où il bâtit un monastère en l'honneur de saint Pierre. Il fonda ensuite ceux d'Anne et de Vaslers, de concert avec son disciple Ursmare, auquel il confia la direction de Lobbes, lorsqu'il eut conçu le projet de se retirer dans une forêt du Hainaut. Deux de ses disciples, saint Adelin et saint Domitien, le suivirent dans cette nouvelle solitude, et ils donnèrent ainsi naissance au monastère de Crépin. Landelin y mourut dans la pratique de la plus austère pénitence.

Dans le même temps, et aussi dans les provinces septentrionales, saint Omer, fondateur de Sithiu, ou Saint-Bertin, établissait plusieurs autres monastères ainsi que saint Éloi. On doit à ce dernier évêque celui de Saint-Martin à Tournai, et celui de Saint-Loup à Noyon, qui prit ensuite le nom de Saint-Eloi. Saint Audoen de Rouen marchait sur les traces de son ami; comme lui, il peupla son diocèse de ferventes communautés et il appela pour l'aider dans cette œuvre les abbés Germer, Philibert et Wandrégisil qu'il avait connus au palais de Dagobert.

Germer [1], étant encore laïque et engagé dans les liens du mariage, avait fondé par les conseils d'Audoen le monastère de l'Isle; après la mort de Dagobert, il fut libre de renoncer au monde. Du consentement de son épouse, il abandonna ses biens à son fils Amalbert et reçut la tonsure des mains d'Audoen. Cet évêque avait

[1] Vit. Geremar.; apud Bolland., 24 septemb.

dans son diocèse le monastère de Pentale bien déchu de sa ferveur première; il en confia la direction à Germer dont il connaissait la prudence et les vertus. Le nouvel abbé entreprit courageusement la réforme, mais la sévérité dont il dut user quelquefois irrita les moines au point qu'ils conçurent le projet de le tuer.

Germer, instruit de leur complot, voulut leur épargner un crime. Il quitta la direction du monastère et se retira dans une grotte sur le bord de la Seine. Ce fut là qu'il apprit la mort de son fils Amalbert. Il se rendit au territoire de Beauvais, où son fils était mort, afin de lui rendre les derniers devoirs; fit construire une église dédiée à saint Jean, dans l'endroit où son corps avait été quelque temps déposé, et le fit transporter au monastère de l'Isle. La mort d'Amalbert fit rentrer Germer dans la possession de ses biens; il ne les reprit que pour en doter le nouve au monastère de Flai qu'il bâtit, et dont il fut le premier abbé.

Wendrégisil [1], vulgairement nommé saint Vandrille, était comme saint Germer ami d'Audoen, et comme lui, avait édifié le palais de ses éminentes vertus. Il était de la famille de Pépin de Landen; mais son illustre alliance, ses charges au palais et le mariage qu'on l'avait obligé de contracter, ne purent affaiblir en lui l'invincible penchant qu'il avait toujours eu pour la retraite. Il en fit même part à son épouse qui lui répondit : « Eh! seigneur, pourquoi ne me l'avoir pas dit plus tôt? Moi aussi, je désire me donner à Dieu; ne différez donc point de faire ce que vous avez résolu. » Au comble de la joie, Wandrégisil mit son épouse dans une communauté de religieuses, donna ses biens aux pauvres et se retira au monastère de Montfaucon [2]. Wandrégisil avait quitté le palais sans la permission de Dagobert. Ce roi, après l'avoir forcé d'y revenir, fut si touché de son humilité et de toutes ses vertus, qu'il lui permit de suivre ses pieuses inclinations. Wandrégisil retourna à Montfaucon, et après y avoir fait quelque séjour, entreprit le pélerinage de Rome. Chemin faisant, il visita un endroit du diocèse de Bâle, sanctifié par un disciple de saint Colomban, nommé Ursicin [3]. Il s'y arrêta, y jeta les fondements d'un monastère, et se rendit ensuite à Bobio pour se perfectionner dans la pratique des vertus monastiques. Après avoir visité Rome, il revint dans les Gaules et demeura dix ans au monas-

[1] Vit. S. Wandreg., apud Bolland., 22 jul.

[2] Ce monastère avait été fondé depuis peu de temps par saint Balderik.

[3] Vulgairement Ursitz. Il s'est formé en cet endroit une ville de ce nom.

tère de saint Romain, dans les montagnes du Jura. Il le quitta pour se rendre auprès d'Audoen. Ce saint évêque conçut le dessein de l'attacher à son Église, l'éleva malgré lui au diaconat et le fit même ordonner prêtre par saint Omer. Mais la vie monastique avait trop d'attrait pour Wandrégisil. Le maire du palais de Neustrie, Erchinoald, lui ayant donné la terre de Fontenelle, il s'y retira, et avec l'aide de son neveu saint Godon, y établit la célèbre école monastique connue sous le nom de Fontenelle ou de Saint-Vandrille.

Godon quitta depuis son oncle pour s'en aller dans un lieu du diocèse de Troyes, nommé Oye, où il bâtit un monastère dont il fut abbé. Pour Wandrégisil, il resta définitivement à Fontenelle. Ce monastère devint si considérable qu'il y éleva trois églises. La première, dédiée à saint Pierre, était longue de deux cent quatre-vingt-dix pieds et large de trente-sept. La seconde, dédiée à saint Paul, était construite avec beaucoup d'art. La troisième était dédiée à saint Laurent. Il y avait en outre à Fontenelle trois oratoires. Wandrégisil avait envoyé à Rome son neveu Godon qui en rapporta des reliques pour ses églises, et les ouvrages de saint Grégoire-le-Grand.

Quelques années après la fondation du monastère de Saint-Vandrille, saint Philibert [1] bâtissait au même diocèse de Rouen le monastère de Jumiège où on compta jusqu'à neuf cents moines. Philibert s'était étroitement lié au palais avec Audoen et il avait appris à mépriser les vanités du monde à l'école de ce pieux référendaire qui venait de fonder le monastère de Rebais. Philibert s'y fit moine et en fut élu abbé après la mort de saint Agil. Mais des troubles qui s'y élevèrent décidèrent le pieux abbé à renoncer à une charge qui lui devenait chaque jour plus pesante, et il partit pour visiter les plus célèbres monastères des Gaules et d'Italie. Il revint ensuite à Rouen auprès d'Audoen qui en était devenu évêque, et ayant obtenu du roi la terre de Jumièges, il en fit un monastère qu'il dédia à la Sainte Vierge, et qui devint un des plus célèbres des Gaules [2].

A l'exemple d'Audoen, les plus saints évêques des Gaules multipliaient les monastères dans leurs diocèses. Nous avons parlé de celui de Sainte-Croix bâti par saint Faron. Son frère Kanoald, d'abord disciple de saint Colomban et ensuite évêque de Laon, partageait

[1] Vit. S. Philib., apud And. Duchêne, Rer. Franc. Script., t. I.

[2] Saint Philibert, persécuté par Ebroin, se retira au diocèse de Poitiers, où il fonda le célèbre monastère de Noirmoutier, comme nous le verrons dans la suite.

son zèle. Saint Nivard de Reims fit sortir de ses ruines l'antique monastère de Haut-Villiers [1]. Saint Desiderius de Cahors orna sa cité épiscopale du monastère de Saint-Amand où il choisit sa sépulture, et d'un autre qu'il dédia à la Sainte Vierge, où il mit pour abbé Claudius [2]. Saint Donat de Besançon [3], levé des fonts du baptême par saint Colomban, transforma en monastère les ruines d'un vieux château; et Ragnégisil, évêque de Troyes, fit élever à Luxeuil saint Frodebert qui revint dans son diocèse donner naissance au *Moutier-la-Celle* [4].

A l'exemple des évêques, les rois et les seigneurs encourageaient l'établissement de nouvelles communautés religieuses. Outre les biens immenses donnés par Dagobert à Saint-Denis de Paris et à Saint-Maurice d'Agaune, il fit élever les monastères de Tholei, de Weissembourg, de Cligen-Munster. On attribue à Sighbert d'Austrasie la fondation de douze monastères, entre autres de Cougnon, de Malmedi, de Stavelo et de Saint-Martin de Metz [5]. Le duc Gondoin fit bâtir au territoire de Bâle le monastère de Grandfel, où l'abbé de Luxeuil, Valdebert, envoya un de ses plus saints religieux nommé Germain [6]; enfin le maire du palais de Burgundie, Flaocate, donna à Sigirran les deux terres de Meaubec et de Lonrei pour y établir de pieuses communautés.

Sigiran [7] vulgairement nommé saint Ciran, était né au diocèse de Bourges. Flaocate l'avait fait entrer à l'école du palais de Neustrie, et il était devenu échanson du roi. Sigilaïk, son père, étant devenu évêque de Tours, voulut le marier à la fille d'un riche seigneur nommé Adoal; mais Sigirran avait résolu de garder la continence et n'aspirait qu'à sortir du palais pour se consacrer tout entier à Dieu. Après la mort de son père, il se rendit à Tours; Modégisil, le nouvel évêque, l'admit dans son clergé et le fit même son archidiacre. Sigirran s'acquitta de sa charge avec beaucoup de fermeté, de vigilance, et une si tendre charité pour les pauvres, qu'il leur distribuait ses propres biens avec une sorte de prodigalité.

Étienne, comte de Tours, ne comprenant pas le principe d'un si

[1] Vit. S. Nivard., apud Bolland., 1 septemb.
[2] Vit. S. Desid., apud Labb., Biblioth., t. I.
[3] Vit. S. Donat., apud Bolland., 7 aug.
[4] Vit. S. Frodob., apud Bolland., 8 jan.
[5] Vit. S. Sigib., apud Bolland., 1 febr.
[6] Vit. S. German., apud Bolland., 21 febr.
[7] Vit. S. Sigiran., apud Labb., Biblioth., t. II.

sublime désintéressement, le prit pour de la folie, et fit emprisonner le pieux archidiacre.

On fut obligé d'avouer qu'il n'était atteint que de la folie de la croix, et on le mit en liberté. Sigirran en profita pour donner le reste de ses biens aux pauvres, et il partit pour Rome avec un évêque irlandais nommé Flavius. A son retour, il alla trouver Flaocate, son ancien protecteur, et en obtint deux propriétés dont il fit deux monastères. Celui de Lonrei prit le nom de Saint-Ciran après la mort du saint abbé.

Le diocèse de Bourges possédait dans le même temps saint Théodulf[1], surnommé Babolen, qui établit quatre monastères : les deux premiers pour des moines, et situés, l'un sur la rivière de la Marmande, l'autre à Goudiac. Les deux autres pour des religieuses, et dédiés à la Sainte Vierge. Un des deux était à Charanton sur la Marmande, et l'autre à Nevers.

L'état florissant des établissements monastiques dans l'église Gallo-Franke y attira un grand nombre de moines d'Irlande où d'Angleterre, et saint Faron avait établi pour eux son monastère de Sainte-Croix de Meaux, comme nous l'avons remarqué. Les plus célèbres de ces pieux pélerins, imitateurs de saint Colomban, sont : Saint Vendelin, premier abbé de Tholei; saint Fursi et les saints Caidok et Frikor, qui gagnèrent à l'état monastique un seigneur, nommé Rikar, connu dans l'Église sous le nom de saint Riquier[2].

Riquier était né à Centule et y possédait une propriété où il reçut charitablement, à leur arrivée en Gaule, les deux moines irlandais Caidok et Frikor. Les exemples et les pieux entretiens de ses hôtes firent sur son cœur une vive impression, et il partagea bientôt leur mépris pour toutes les vanités du monde. Il entra dans le clergé, fut élevé au sacerdoce, et fit plusieurs excursions apostoliques en Angleterre. A son retour dans les Gaules, il transforma sa terre de Centule en un monastère qu'il gouverna avec beaucoup de sagesse.

Sur la fin de sa vie, il le quitta pour vivre solitaire dans la forêt de Cressy. Mais deux seigneurs, Gislemar et Mauronte, lui donnèrent en cet endroit assez de terre pour y établir un monastère qui prit le nom de Forest-Moutier. Saint Riquier y mourut et y fut enterré, n'ayant pour cercueil que le tronc d'un vieux chêne. Quelques mois après, Ocialde, abbé de Centule alla avec sa commu-

[1] Jonas, Vit. S. Eustas., c. 3; apud Bolland., 29 mart.

[2] Vit. S. Richar., apud Bolland., 26 april.

nauté lever le corps du saint qu'il transporta dans son monastère, qui fut appelé Saint-Riquier, ainsi que la ville qui s'y forma.

Une terre de l'abbaye de Saint-Riquier donna naissance à une autre ville qui fut appelée la Villa-de-l'Abbé, d'où on a fait Abbeville.

Les moines irlandais Caidok et Frikor se sanctifiaient à Centule, tandis que le célèbre saint Fursi leur compatriote travaillait, comme un autre Colomban, au développement de l'institution monastique.

Fursi [1] était fils de Fintan, roi d'une partie de l'Irlande. Après avoir gouverné quelque temps un monastère dans sa patrie, il parcourut l'Angleterre avec saint Foilan et saint Ultan, ses frères. Il y bâtit, avec l'aide de Sighbert, roi des Saxons orientaux, un monastère dont il laissa la direction à Foilan, pour aller rejoindre Ultan qui s'était enseveli dans une profonde solitude. Il passa ensuite en Gaule, où il fut bien reçu par le roi Hlodowig II et le maire du palais de Neustrie, Erchinoald, qui lui donna sa terre de Lagni pour y établir une communauté religieuse. L'évêque de Paris, qui sut apprécier le mérite de Fursi, l'associa au gouvernement de son diocèse en qualité de chorévêque. Il est probable que saint Fursi avait été élevé, suivant la coutume de l'Église Bretonne, à la dignité épiscopale, sans avoir été attaché à aucun siége.

Après avoir fondé le monastère de Lagni, le saint abbé se disposait à faire un voyage dans sa patrie, lorsqu'il mourut à Froheins, dans le diocèse d'Amiens. Son corps fut transporté à Péronne, où il avait fait commencer un monastère destiné aux Irlandais qui l'avaient suivi en grand nombre. Outre ses deux frères Foilan et Ultan, on compte, au nombre de ses disciples : Emmien, qu'il établit abbé de Lagni ; Eloquius, Mummolus, Etton et Madelgisil, qui sont tous honorés comme saints. Saint Fursi mourut en 650.

A la même époque, on vit commencer deux monastères qui devinrent très célèbres : saint-Maur-des-Fossés et Fleury, plus connu sous le nom de Saint-Benoît-sur-Loire. Le premier remplaça un vieux castrum fortifié autrefois par les Bagaudes, et qu'obtint de Hlodowig l'archidiacre de Paris Blidégisil [2]. Saint Babolein en fut le premier abbé. Il fut dédié, dans le principe, à la Sainte Vierge et à saint Pierre; mais il prit le nom de Saint-Maur lorsqu'on y eut transporté les reliques de ce disciple de saint Benoît.

[1] Vit. S. Furs., apud Bolland., 16 jan.

[2] Mabillon, Annal. ordin. S. Benedict., t. 1.

Le monastère de Fleury [1] eut pour fondateur Léodebode, abbé de Saint-Anian d'Orléans, et, pour premier abbé, Rigomar, qui eut pour successeur Mummolus. Ce saint, lisant un jour les Dialogues de saint Grégoire, fut frappé de la prédiction de saint Benoît sur les ravages des Lombards et la désolation du Mont-Cassin. Il pensa que les reliques du saint abbé pourraient bien être demeurées ensevelies sous les ruines de ce monastère, et il conçut le projet de les faire enlever [2]. Il chargea de cette pieuse et difficile expédition un de ses moines, natif de Blois, nommé Aigulf [3]. Celui-ci partit avec joie, et, arrivé au milieu des ruines du monastère du Mont-Cassin, trouva un vieillard qui lui fournit d'exacts renseignements sur l'endroit où reposaient les corps de saint Benoît et de sa sœur Scholastique. Aigulf y pratiqua des fouilles et trouva le trésor qu'il cherchait. Il revint à Fleury avec la plus grande partie des ossements du saint patriarche, qui y furent déposés. Ceux de sainte Scholastique furent donnés à saint Bérar, évêque du Mans, qui les déposa dans le monastère de religieuses qu'il venait de faire bâtir, et qui prit le nom de la sœur de saint Benoît.

Nous ne devons pas dissimuler que l'histoire de cette translation n'a pas tous les caractères d'une incontestable authenticité. Le savant Baronius [4], avant d'en parler, s'écrie : « Je frémis d'entrer dans cette inextricable controverse, et je ne puis même l'envisager de loin sans être saisi d'effroi. » Nous regardons cependant cette translation comme très probable. A dater de cette époque, le culte de saint Benoît fut plus répandu dans l'Église Gallo-Franke, et sa règle beaucoup plus connue. On l'observait il est vrai auparavant, en quelques monastères, conjointement avec celle de saint Colomban, comme à Solignac; mais elle n'était qu'au second rang, et encore le plus grand nombre de monastères suivaient-ils exclusivement la règle de saint Colomban ou une autre qui fut composée à cette époque et qui porte le nom de *règle du maître*. On remarque dans cette dernière règle deux choses extraordinaires pour l'époque : l'abolition des élections pour le choix de l'abbé, et la défense de travailler à la terre. Les monastères, selon cette règle, devaient affermer leurs terres. Ce point fut trop généralement adopté, et le travail

[1] Mabillon, annual. ordin. S. Benedict., t. I.

[2] Mabillon, Annal. et Act. S. Bened. — Bolland., 21 mart. et 1 septemb.

[3] Vulgairement saint Ayou.

[4] Baron., Annal. eccl., ad ann. 666, § 24.

manuel eût prévenu bien des abus, si on y eût toujours appliqué les moines incapables des travaux intellectuels.

Les règles suivies le plus généralement au VII.e siècle, dans la Gaule, ne regardent que les moines vivant en communauté, ou cénobites, et font à peine mention des ermites ou reclus. Ces religieux, si communs aux V.e et VI.e siècles, étaient devenus très rares. Nous n'en trouvons, au VII.e siècle, que trois qui se soient rendus très célèbres : saint Gilles, saint Goar et saint Bavon.

Saint Gilles[1] (Ægidius) était originaire de la Grèce; après avoir habité plusieurs solitudes dans les provinces méridionales des Gaules, il se fixa dans une forêt du diocèse de Nîmes, à l'endroit où s'est formée la ville qui porte son nom.

Saint Goar[2] était prêtre. Il passa de l'Aquitaine, sa patrie, dans le diocèse de Trèves, où il se construisit une cellule et un petit oratoire. Il édifia toute la contrée de ses pieux exemples, et il quittait en certaines circonstances son ermitage pour travailler au salut des ames. Il s'était fait une loi de célébrer tous les jours la messe et de réciter le psautier avant de prendre son repas. Cependant, comme il exerçait l'hospitalité, il mangeait quelquefois dès le matin par complaisance pour ses hôtes, ce qui donna lieu de l'accuser auprès de Rusticus, évêque de Trèves. Celui-ci ayant fait assembler son clergé, Goar comparut devant ce tribunal avec beaucoup d'humilité. Il commençait à parler pour sa défense, lorsqu'un pieux fidèle apporta un enfant qu'il venait de trouver exposé, et dont il consentait à se charger[3] : « Voici, dit l'évêque, une belle occasion pour Goar de nous prouver qu'il est aussi saint qu'on le dit. Pour moi, je croirai tout ce qu'on m'a dit contre lui, à moins qu'il ne fasse déclarer à cet enfant quel est son père. »

Goar avait peine à consentir à demander à Dieu le miracle que l'évêque exigeait comme preuve de son innocence; mais enfin, vaincu par les sollicitations des clercs, il se mit à genoux. A peine avait-il commencé sa prière, que l'enfant dit fort distinctement que l'évêque Rusticus était son père. Rusticus était loin sans doute de s'attendre à une telle révélation. Au moins, la confusion dont elle le

[1] *V.* Bolland., 1 septemb.

[2] Bolland., 6 jul. — On nomme aussi ce solitaire saint Guwer.

[3] C'était l'évêque qui avait soin, dans chaque cité, de ces enfants; il les confiait à des fidèles qui consentaient à s'en charger et auxquels ils appartenaient.

couvrit lui fut salutaire. Il se jeta aux pieds de Goar qui le consola et lui promit de faire pour lui sept années de pénitence.

Cet événement fit grand bruit. L'évêque quitta son siége et s'en alla pleurer son péché dans un monastère. Le roi d'Austrasie Sighbert voulut mettre Goar à sa place; mais le saint homme refusa constamment, et pria Dieu de l'exempter d'un si redoutable fardeau. Le Seigneur exauça sa prière ; il lui envoya une maladie grave, et le pieux solitaire ne fit plus que languir pendant sept ans qu'il vécut encore, comme pour accomplir la pénitence qu'il avait promis de faire pour l'évêque Rusticus [1].

Saint Bavon [2] eut plus de réputation encore que saint Goar. Il avait d'abord mené dans le monde une vie très licencieuse ; mais touché des prédications de saint Amand, il vint se jeter aux pieds du saint apôtre et lui confessa tous ses péchés. Il distribua ensuite ses biens aux pauvres, reçut la tonsure, et suivit saint Amand dans ses courses apostoliques, afin de réparer, autant qu'il lui serait possible, les scandales qu'il avait donnés.

Après avoir édifié ainsi les contrées qu'il avait scandalisées, Bavon se retira dans le monastère que saint Amand avait fait bâtir à Gand, et que dirigeait saint Florbert. On ne saurait dire avec quelle ardeur il s'y livra à toutes les rigueurs de la pénitence. Ayant vu un jour venir à lui un esclave qu'il avait maltraité, lorsqu'il menait encore la vie du siècle, il ressentit une douleur amère d'avoir commis un si grand crime envers ce malheureux, et se prosternant devant lui, il lui dit : « Oublie, je t'en conjure, le mal que je t'ai fait, et traite-moi comme je t'ai traité autrefois ; frappe mon corps de verges, rase-moi la tête comme on fait aux voleurs, et conduis-moi en prison les pieds et les mains liés. Peut-être, si tu fais cela, la clémence divine m'accordera-t-elle mon pardon. » L'esclave lui répondit qu'il n'oserait jamais agir ainsi envers son maître ; mais l'homme de Dieu lui parla si éloquemment qu'il le fit consentir à ce qu'il lui demandait. Contraint enfin, et comme malgré lui, l'esclave lui lia les mains, lui rasa la tête, lui attacha les pieds à un bâton, et le conduisit ainsi à la prison publique, où Bavon resta quelque temps, déplorant dans l'amertune de son cœur ces jours de la vie mondaine qui pesaient sur sa conscience comme un lourd fardeau.

[1] Il s'est formé autour de la cellule de saint Goar une ville nommée Saint-Guwer.

[2] Apud Bolland., 1 octob.

Un tel fait, étrange si on veut, était une protestation éloquente contre la servitude et toutes les souffrances qu'avaient toujours à endurer tant d'esclaves, que le christianisme et les saints n'avaient encore pu délivrer.

Bavon ne croyait jamais en avoir assez fait pour obtenir le pardon de ses crimes. Il était couvert d'un cilice, couchait sur la terre, n'avait qu'une pierre pour siége et pour oreiller, et tenait souvent ses pieds dans des entraves semblables à celles dont on se servait pour tourmenter les coupables. Avec ces austérités, la vie cénobitique lui parut encore trop douce. Il s'enfonça dans la forêt, et n'y eut que le tronc d'un gros arbre pour demeure. Il consentit cependant à revenir au monastère, à condition qu'on lui bâtirait une cellule où il pourrait vivre reclus. Lorsque la cellule fut construite, saint Amand et l'abbé Florbert s'y rendirent avec le clergé et le peuple, pour faire la cérémonie de la réclusion.

Bavon ayant promis, en présence de l'évêque et du clergé, de rester en sa cellule jusqu'à la mort, saint Amand lui administra la sainte communion et fit murer la porte de la cellule. Il ne resta au saint reclus qu'une petite fenêtre, par laquelle il recevait la sainte Eucharistie et la nourriture absolument nécessaire pour ne pas mourir de faim. Bavon survécut peu de temps à sa réclusion. Dès qu'il sentit la mort approcher, il fit venir un ami qu'il avait dans le monastère de Turhault, et qui se nommait Domlin. Il reçut de ses mains le corps et le sang de J.-C., puis s'en alla au ciel.

L'épitaphe de saint Bavon fut composée à la prière de l'abbé Florbert, par saint Livin, qui passait pour un des meilleurs poètes du temps. C'est Livin lui-même qui nous apprend cette particularité de sa vie :

» Sic ego qui quondam studio florente videbar
» Esse poeta. . . . . .

Livin était venu d'Irlande dans les Gaules, et avait reçu dans le monastère de Gand une touchante hospitalité. Après y avoir passé quelque temps, il alla du côté de Hauthem et d'Alost en Brabant, pour s'y livrer aux rudes travaux de l'apostolat. Il y trouva des peuples si féroces, qu'il eut bientôt un pressentiment du martyre ; « Peuple ingrat, s'écrie-t-il dans ses vers, que t'ai-je fait? Je te » porte des paroles de paix, et tu me fais la guerre! La palme du » martyre me fera triompher de ta férocité; mon espérance ne sera » point trompée; quand Dieu lui-même m'en assure, pourrais-je en » douter! »

Livin reçut au milieu de ses travaux apostoliques la lettre que lui adressa Florbert, pour lui demander l'épitaphe de saint Bavon. Le saint apôtre la lui envoya avec une lettre en vers, le seul ouvrage qui nous reste de lui. On y trouve des beautés qu'on ne rencontre pas dans les poésies de cette époque, ce qui doit faire vivement regretter la perte des autres poèmes qu'il avait composés.

Livin fut martyrisé. Il était évêque régionnaire comme tant d'autres apôtres qui vinrent d'Irlande ou de Bretagne dans les Gaules.

Il serait impossible d'enregistrer dans cette histoire tous les monastères qui s'élevèrent dans l'Église Gallo-Franke dans la première moitié du VII.e siècle. Nous devons nous borner à cet aperçu général, que nous compléterons par le récit de la fondation des principaux monastères de religieuses.

Depuis long-temps il en existait, surtout dans les provinces méridionales. Celui qu'avait fondé à Arles saint Césaire, semble y avoir été le plus célèbre au commencement du VII.e siècle. Après la mort de Césarie, Liliola et Marcia Rusticula en furent successivement abbesses. La vie de cette dernière sainte a été écrite peu de temps après sa mort, par un prêtre de Saint-Paul-trois-Châteaux, nommé Florentius. Elle est composée d'une manière trop gracieuse pour que nous n'en citions pas quelques fragments [1].

Rusticula était née au territoire de Vaison. « Une nuit que sa mère Clementia était endormie, elle se vit en songe, nourrissant avec une grande affection deux petites colombes. L'une était blanche comme la neige, l'autre de couleur variée. Comme elle s'en occupait avec beaucoup de plaisir et de tendresse, il lui sembla que ses serviteurs venaient lui annoncer que saint Césaire était à sa porte. Entendant cela, elle courut joyeuse au-devant du saint, et le saluant avec empressement, le pria d'accorder à sa maison la bénédiction de sa présence; il entra et la bénit. Après lui avoir rendu les honneurs qu'il méritait, Clementia pria le saint évêque de prendre quelque nourriture, mais il lui répondit : « Ma fille, je désire » que tu me donnes auparavant cette colombe que je t'ai vu élever avec tant de soin. » Hésitant en elle-même, elle cherchait comment il pouvait savoir qu'elle eut cette colombe, et elle finit par nier qu'elle la possédât. Saint Césaire reprit alors : « Je te dis que » je ne sortirai pas d'ici que tu ne m'aies accordé ce que je te de-

[1] Vit. S. Rust., apud Bolland., 11 aug.

» mande. » Elle ne put s'en défendre plus long-temps; elle montra ses colombes et les offrit à l'homme de Dieu. Celui-ci prit avec grande joie celle qui était blanche, la mit dans son sein, et après avoir salué Clementia, sortit de la maison. Clementia s'étant réveillée, et réfléchissant à ce que signifiait tout ce qui s'était passé, se demandait pourquoi celui qui n'était plus lui était ainsi apparu; elle ignorait que le Christ avait choisi sa fille pour épouse. »

Rusticula n'avait que dix-huit ans lorsqu'elle succéda à l'abbesse Liliola. Elle avait reçu de Dieu toutes les grâces extérieures, mais en même temps une ame virginale et une angélique modestie. Elle était la plus instruite de la communauté, et savait par cœur tous les livres de la Sainte Écriture. Elle fit bien voir par sa sagesse et sa prudence, que la vertu peut aisément remplacer l'expérience que donnent les années. Elle avait pour ses religieuses le cœur d'une mère, aussi leur inspira-t-elle une affection vraiment filiale, pendant cinquante-huit ans qu'elle fut leur abbesse.

« Or, il arriva un jour de sixième férie (vendredi), qu'après avoir chanté, selon son habitude, les vêpres avec ses filles, elle se sentit fatiguée. Elle voulut cependant faire la lecture accoutumée. Le samedi matin, elle eut un peu froid et perdit toute force dans ses membres. Se couchant alors sur son petit lit, elle fut prise de la fièvre; elle ne cessa pourtant pas de louer Dieu. Les yeux fixés au ciel, elle recommanda au Seigneur ses filles qu'elle laissait orphelines, et consola celles qui pleuraient autour d'elle. Le dimanche, elle se trouva plus mal, et comme on avait coutume de ne lui faire son lit qu'une fois l'an, les servantes de Dieu la supplièrent d'en accepter un autre un peu moins dur; mais elle ne voulut pas y consentir. Le lundi, jour de saint Laurent martyr, elle perdit encore des forces, et sa poitrine était engagée. A cette vue, les vierges de J.-C. répandirent des pleurs et poussèrent des gémissements. A la troisième heure du jour, la communauté disait l'office à voix basse, lorsque la sainte mère demanda pourquoi elle n'entendait pas la psalmodie. Ses filles lui répondirent qu'elles ne pouvaient chanter à cause de leur douleur. « Ne chantez que plus haut, dit la pieuse » mère, votre voix m'est si douce! elle me donnera du courage. » Le jour suivant, elle n'avait plus de mouvement et ne pouvait plus parler; mais ses yeux avaient conservé tout leur éclat; elle les tournait avec tendresse vers celles qui pleuraient, et leur faisait signe de se consoler. Une des sœurs lui ayant touché les pieds pour voir s'ils étaient chauds ou froids, elle dit : « Ce n'est pas encore

» l'heure. » A la sixième heure du jour, ses yeux se fixèrent au ciel, une douce sérénité embellit son visage, un sourire effleura ses lèvres, et son ame bienheureuse alla s'unir aux chœurs innombrables des saints.

La vie de sainte Salaberge n'est pas moins édifiante que celle de sainte Rusticula. Le vénérable abbé de Luxeuil, Eustase [1], ayant logé, dans une de ses missions, chez un seigneur nommé Gondoin, le pria, après l'avoir béni, de lui présenter ses enfants. Celui-ci lui en présenta deux. « Vous en avez encore un autre, lui dit le saint abbé. — Oui, répondit Gondoin, j'ai encore une fille appelée Salaberge et qui est aveugle. » Quand la jeune enfant fut en sa présence, Eustase lui demanda si elle ne voudrait pas se donner courageusement au service de Dieu; et comme Salaberge lui répondit que tel était son désir, l'homme de Dieu se mit en prières, jeûna deux jours, et lui rendit la vue en lui mettant de l'huile bénite sur les yeux.

Salaberge n'oublia point la promesse que, bien jeune encore, elle avait faite au bienheureux Eustase : elle prit dans son cœur la résolution de rester toujours vierge. Son père la força cependant d'épouser un jeune seigneur nommé Rikran, qui mourut deux mois après son mariage. Salaberge crut pouvoir alors embrasser la vie religieuse, et se retira au monastère de vierges de Remiremont [2]; mais son père eut recours au roi Dagobert pour l'obliger de quitter sa retraite et d'épouser en secondes noces un officier du palais, nommé Blandin.

Salaberge fut heureuse au milieu de la famille que le Seigneur lui accorda. Elle pensait cependant toujours à la promesse qu'elle avait faite à saint Eustase, et elle eût bien désiré pouvoir suivre sa première vocation. Comme son mari était pieux, elle en obtint enfin la permission de se faire religieuse, et l'engagea lui-même à renoncer au monde. Blandin, après avoir consenti à se séparer d'une épouse qu'il aimait tendrement, n'eut pas de peine à sacrifier tout le reste. Salaberge se retira d'abord dans un monastère qu'elle fit

[1] Vit. S. Eustas., apud Bolland., 21 mart. — Vit. S. Salaberg., apud Bolland., 22 septemb.

[2] Il y avait à Remiremont un monastère de vierges, suivant la même règle que le monastère d'hommes qu'y avait établi saint Romarik. On mettait ainsi souvent un monastère de religieuses près d'un monastère de moines. Dans la suite, ce rapprochement donna lieu à des abus et à de mauvais discours.

bâtir au territoire de Langres, et où plus de cent religieuses vinrent se ranger sous sa conduite. L'église était presque achevée lorsque la sainte abbesse fit réflexion que son monastère, situé sur les limites des deux royaumes d'Austrasie et de Burgundie, serait exposé aux ravages des guerres civiles, si fréquentes alors, et qu'ainsi l'endroit qu'elle avait choisi ne convenait point à une communauté de religieuses. Après en avoir conféré avec son mari et l'abbé de Luxeuil, saint Valdebert, elle prit la résolution d'aller se fixer à Laon. Elle se mit en route avec les saintes reliques et ses filles. Attilon, évêque de Laon, alla avec son clergé, et en chantant des psaumes, au-devant de cette troupe angélique, qu'on reçut dans la ville avec des transports de joie. On travailla activement à leur bâtir un monastère que la réputation de l'abbesse rendit très florissant. On y éleva sept églises, où trois cents religieuses environ se succédaient jour et nuit pour la psalmodie perpétuelle. Cette psalmodie, d'abord établie à Agaune, fut adoptée en plusieurs monastères à cette époque, et en particulier à Remiremont. Salaberge gouverna, jusqu'à la fin de sa vie, sa nombreuse communauté avec fermeté et douceur, pratiquant toujours la première ce qu'elle commandait aux autres.

Sainte Austrude, sa fille, lui succéda. Salaberge eut la consolation, avant de mourir, de voir presque tous les membres de sa famille pratiquer, comme à l'envi, les plus admirables vertus. Gondoin son père, Blandin son mari, ses deux fils Eustase et Baudoin, sa fille Austrude et son frère Bodon sont honorés comme saints. Bodon, nommé aussi Leudwin, après avoir renoncé au monde, de concert avec sa femme Odila, devint évêque de Toul, et fonda au milieu des Vosges un monastère de religieuses qui, de son nom, fut appelé Bon-Moutier; on lui attribue aussi la fondation du monastère d'Estival.

Une autre famille de saints édifiait l'Église Gallo-Franke à la même époque; c'était celle du bienheureux Pépin de Landen. Son épouse Itta était sœur de saint Modoald de Trèves et de sainte Severa, première abbesse d'un monastère bâti par saint Modoald et dédié à saint Symphorien[1]. Voici ce que dit de la bienheureuse Itta le biographe de Pépin[2] : « Je ferai assez connaître quelle fut cette pieuse femme en racontant comment elle vécut après la mort

[1] Vit. S. Sev., apud Bolland., 20 aug.

[2] Vit. B. Pippin., apud D. Bouquet.

de son époux. Devenue veuve, la bienheureuse Itta forma la résolution de garder la continence, afin de mériter au moins la couronne des veuves, puisqu'elle ne pouvait plus espérer celle des vierges; mais, considérant les nombreux obstacles que trouve en son cœur et dans le monde celui qui veut mener une vie innocente, elle conçut le projet d'embrasser la vie religieuse. Elle était dans ces pensées lorsque le saint évêque Amand, vraiment digne de l'amour de Dieu et des hommes, se dirigea vers sa maison avec l'intention de la consoler de la mort de son époux. La bienheureuse Itta le reçut avec grande joie. Déjà, du vivant de son mari, elle avait coutume de recevoir ainsi les pauvres et les saints, de leur laver les pieds, de secourir les affligés et d'exercer les autres œuvres de piété que l'Apôtre recommande aux saintes veuves. Elle découvrit à l'homme de Dieu les résolutions de son ame, et le pria de lui donner le voile sacré en signe de chaste viduité et de continence. Alors le saint évêque, élevant les mains et les yeux au ciel, bénit le Seigneur d'avoir jeté dans l'ame de sa servante les bonnes pensées qu'il avait lui-même intention de lui inspirer, et s'adressant ensuite à la bienheureuse Itta : « Je rends grâces à Dieu et à Notre Seigneur J.-C., lui dit-il, d'avoir rendu la gloire du monde méprisable à tes yeux, et d'avoir affermi dans ton cœur les racines de son amour. Accomplis, sainte femme, ce que tu as entrepris par l'inspiration de Dieu. Tu as pris là une sage résolution, de devenir l'épouse de J.-C. Mets en pratique ce que ton esprit a conçu, et la miséricorde divine, qui t'a inspiré le désir de la continence, t'accompagnera de son secours pour te donner la force d'être fidèle à ta résolution. »

Par les conseils de l'évêque, Itta fit bâtir à Nivelle un monastère, afin de s'y retirer avec sa fille Gertrude qui, dès sa plus tendre enfance, avait promis de n'avoir jamais d'autre époux que J.-C. [1] Le monastère étant achevé, Itta reçut le voile des mains de saint Amand, et présentant ensuite elle-même sa fille à l'autel, elle lui coupa les cheveux en forme de couronne et la fit déclarer abbesse quelque temps après.

Elle dirigea cependant le monastère jusqu'à la fin de sa vie, donnant à toutes les sœurs l'exemple d'une patience à toute épreuve, d'une charité, d'une foi, d'une humilité admirables, d'une application constante au jeûne, à la prière et à la méditation des psaumes.

[1] Vit. S. Gertrud., apud Bolland., 17 mart.

Elle vécut douze ans depuis la mort du bienheureux Pépin [1], et Gertrude, après sa mort, fut seule chargée de la direction de la communauté qui était devenue fort nombreuse.

Gertrude n'avait alors que vingt-six ans [2]. Elle gouverna cependant son monastère avec tant de prudence que les personnes les plus consommées dans la vertu en étaient dans l'étonnement. Elle vivait, ainsi que ses religieuses, dans la plus grande pauvreté, et elle donnait l'exemple de la fidélité à la règle, de la persévérance dans la prière et de la plus rigoureuse mortification. Pleine de tendresse et de charité pour ses filles, son affection ne dégénérait point en faiblesse; elle reprenait avec fermeté celles qui transgressaient la règle. Elle suivait principalement dans le gouvernement de sa communauté les conseils des deux frères de Saint-Fursi, Foilan et Ultan, qui étaient venus avec lui d'Irlande.

Gertrude se démit à l'âge de trente ans de la charge d'abbesse, et mourut dans sa trente-troisième année. Elle est honorée comme sainte, aussi bien que sa sœur Begga.

Celle-ci [3] avait d'abord épousé Ansegise, fils de saint Arnulf de Metz. Son mari ayant été tué à la chasse, elle résolut de se consacrer à Dieu. Après avoir fait le pélerinage de Rome, elle se fixa à Aden-sur-Meuse où elle bâtit sept églises et un monastère. Elle y vécut saintement avec un grand nombre de vierges chrétiennes qu'elle forma à la pratique des conseils de l'Évangile.

Le célèbre monastère de Marchiennes fut fondé dans le même temps par saint Amand, et avec les libéralités de saint Adalbald dont la famille était toute composée de saints comme celles de Salaberge et du bienheureux Pépin.

Adalbald était petit-fils de sainte Gertrude [4], fondatrice du monastère d'Hamai et différente de l'abbesse de Nivelle, qui portait le même nom. Il épousa Rictrude et en eut quatre enfants qui sont honorés comme saints, aussi bien que le père et la mère. Ces enfants sont : saint Mauronte, sainte Eusébie qui fut abbesse d'Hamai,

[1] Vit. B. Pippin., apud Bolland., 21 febr., et apud D. Bouquet.

[2] Vit. S. Gertrud., apud Bolland., 17 mart.

[3] Vit. B. Pippin., apud Bolland., 21 febr. — Vit. S. Begg., apud Hagiog., 17 decemb. — Sainte Begga eut pour fils Pépin de Héristal, père de Karl-Martel et souche des rois karolingiens.

[4] Vit. S. Gertrud., apud Hagiog., 6 decemb.

sainte Hlodsende, abbesse de Marchiennes, et sainte Aldesende qui mourut dans sa jeunesse [1].

Adalbald, chef de cette famille sainte, fut tué dans un voyage qu'il fit au pays des Wascons (Gascogne); il est vénéré comme martyr [2]. Après sa mort, Rictrude se retira à Marchiennes où saint Amand avait établi saint Jonas pour abbé. C'était un monastère d'hommes, mais en considération de la fondatrice, Jonas y joignit une communauté de religieuses, qui occupèrent seules le monastère après la mort du saint abbé.

On voit, d'après toutes les fondations que dirigea ou encouragea saint Amand, que ce grand évêque doit être considéré comme un des plus actifs propagateurs de l'institution monastique. Plusieurs autres évêques célèbres l'imitaient dans l'établissement de monastères de religieuses, entre autres saint Hadoind [3] du Mans, fondateur du monastère d'Evron; saint Nivard de Reims, qui dirigea sainte Berthe, l'épouse de son frère saint Gombert, dans l'établissement du monastère d'Avenai; saint Palladius d'Auxerre [4] et saint Donat de Besançon [5], qui enrichirent leurs cités épiscopales, chacun d'une communauté de religieuses. Saint Donat fut secondé par sa mère Flavia, qui gouverna le monastère de Notre-Dame de Besançon avec beaucoup de sagesse, sous la règle que le saint évêque lui-même avait composée d'après celles de saint Césaire, de saint Benoît et de saint Colomban.

Une remarque importante et qui ressort de tout ce que nous avons dit de l'histoire de l'institution monastique, c'est que les monastères de moines ou de religieuses s'établirent tous du consentement des évêques et même presque toujours par leurs soins. Les monastères étaient tous placés sous la surveillance de l'autorité ecclésiastique. L'évêque nommait très souvent les abbés, modifiait les règles, administrait les biens. On comprit cependant de bonne heure que le bien des communautés exigeait certains priviléges,

[1] Vit. SS. Adalb., Ritrud., Mauront., Euseb., Clodsend.; apud Bolland., 2 febr., 12 maii, 5 maii, 16 mart., 30 jun. — Vit. S. Aldes., apud Hagiog., 24 decemb.

[2] On donnait, à cette époque, le titre de martyr aux personnages pieux tués injustement.

[3] Apud Mabill., Analect.

[4] Hist. Episcop., Autessiod., c. 21.

[5] Hist. litt. par les Bénéd., t. III.

l'exemption de la juridiction ecclésiastique par rapport aux élections, à la règle et à l'administration des biens. Il est nécessaire, en effet, dans une communauté religieuse, que l'abbé soit vénéré comme un père, et qu'on ne puisse envisager sa nomination comme le résultat de la faveur. Il n'est pas moins important que la règle reste immuable, et que les biens ne puissent pas être détournés de leur destination primitive : aussi les évêques furent-ils les premiers à accorder aux monastères cette indépendance intérieure dont ils comprenaient la nécessité.

Nous avons vu saint Césaire d'Arles la réclamer du pape pour son monastère de religieuses, et le pape saint Grégoire-le-Grand l'accorder à plusieurs autres. Les évêques de l'Église Gallo-Franke entrèrent franchement dans cette voie.

Nous trouvons, dans les formules de Markulf, le modèle d'un privilége accordé par un évêque à un monastère de son diocèse. Il nous fait parfaitement comprendre les rapports qui existaient alors entre l'état monastique et le clergé [1]. Voici cette formule :

« Au saint seigneur et vénérable frère en J.-C., l'abbé un tel, ou à toute la congrégation réunie en tel lieu, etc., un tel, évêque :

» L'amour que nous avons pour vous nous a porté, par l'inspiration divine, à régler, pour votre tranquillité, des choses qui nous méritent la vie éternelle, et à établir des lois justes et sages qui obtiennent, avec l'aide du Seigneur, une éternelle durée; car on mérite également récompense, et en assurant avec prévoyance ce qui devra arriver, et en donnant dans le temps présent des secours aux pauvres.

» Nous croyons devoir insérer dans cette charte ce que vous et vos successeurs devez faire avec l'assistance du Saint-Esprit, ou plutôt ce à quoi est tenu l'évêque de la sainte Église lui-même.

» Donc, ceux de votre congrégation qui doivent exercer parmi vous les saints ministères, quand ils seront présentés par l'abbé et toute la congrégation, recevront de nous et de nos successeurs les Ordres sacrés, sans que, pour cet honneur, il soit perçu aucun don. L'évêque susdit, par respect pour le lieu, et sans en recevoir aucun argent, bénira l'autel du monastère, et accordera, si on le lui demande, le saint-chrême, chaque année.

» Lorsque, par la volonté divine, un abbé aura passé du monastère dans l'autre monde, l'évêque du lieu élèvera gratuitement au rang

[1] Markulf., Formul., lib. 1, c. 1.

d'abbé le moine qui aura, par ses vertus, mérité d'être choisi, suivant la règle et unanimement par toute la congrégation.

» Que nos successeurs les évêques, que les archidiacres, administrateurs, ou qui que ce soit des habitants de cette cité, ne s'arrogent aucun autre pouvoir sur ledit monastère, ni dans l'ordination des personnes, ni sur les biens, ni sur les métairies déjà données ou qui seront données dans la suite par le roi ou par des particuliers; qu'ils n'osent pas non plus demander ou exiger, à titre de présent, quelque chose dudit monastère, comme cela est d'usage pour les autres monastères et paroisses; qu'ils ne s'emparent point de ce qui a été donné ou le sera dans la suite par des hommes craignant Dieu, soit que cela ait été offert sur l'autel, ou que ce soit des livres sacrés ou toute autre chose concernant la splendeur du culte divin. Qu'aucun de nous n'entre dans l'intérieur du monastère ou n'en franchisse l'enceinte, à moins d'être prié par l'abbé ou la congrégation d'y venir célébrer l'office. Si, après en avoir été prié par les moines, l'évêque est venu célébrer les saints mystères, ou s'il leur rend quelque service, il devra, après avoir pris un repas très simple, songer à regagner sa demeure sans en être requis par personne; de telle sorte que les moines, qui sont tenus pour des solitaires, puissent, sous la conduite de Dieu, passer leur temps dans un repos parfait, et que, vivant sous une règle sainte et imitant les saints Pères, ils puissent plus complètement implorer Dieu pour le bien de l'Église et le salut de la patrie. Si quelques moines se conduisent avec tiédeur et autrement qu'il ne faut, ils seront corrigés selon la règle par leur abbé; sinon l'évêque de la ville les contraindra à ne rien faire contre les lois établies, qui font la sécurité des croyants. Si quelqu'un de nos successeurs (ce qu'à Dieu ne plaise!), rempli de perfidie et poussé par la cupidité, voulait, dans un esprit téméraire, violer les choses contenues en cette charte, il devrait être soumis à l'anathême, livré à la vengeance divine, et exclus pour trois ans de la communion des frères; et ce privilége n'en sera pas moins éternellement inébranlable.

» Afin que cette constitution demeure toujours en vigueur, nous et nos frères, les seigneurs évêques, avons voulu la confirmer par nos signatures. »

Les rois, comme les évêques, accordaient parfois des priviléges aux monastères qu'ils fondaient ou enrichissaient, et ils les faisaient signer par un certain nombre d'évêques et de seigneurs laïques. Tel est le privilége accordé par Hlodowig II au monastère de Saint-

Denis, qui commença, dès le règne de Dagobert, à devenir un des plus célèbres des Gaules [1].

On croit que ce monastère reçut aussi de grands priviléges de saint Landerik, évêque de Paris, sous le règne de Hlodowig.

Ce saint évêque, ancien élève du palais de Hloter, se fit remarquer par une tendre charité pour les pauvres. Pendant une famine qui désola les royaumes des Franks, il fit vendre ses meubles et les vases sacrés de l'église pour venir en aide aux malheureux. On croit que ce fut alors qu'il fonda l'Hôtel-Dieu de Paris.

On doit déplorer que la vie d'un si grand évêque soit si peu connue [2]; il semble avoir eu beaucoup de zèle pour les sciences ecclésiastiques, et Markulf nous apprend, dans la préface de ses *Formules*, qu'il entreprit de composer ce recueil à la prière de l'évêque Landerik.

Markulf était un moine fort instruit qui n'est connu que par son ouvrage. Il le fit pour offrir des modèles à suivre dans la confection des différents actes. Il le divise en deux livres. Le premier contient les chartes qu'il appelle *Præceptiones regales;* le second les chartes des particuliers, qu'il nomme *Chartæ pagenses*.

Cet ouvrage contient des renseignements très précieux pour l'histoire.

Nous devons maintenant faire mention de plusieurs monastères qui furent fondés dans la seconde moitié du VII.e siècle, et dont nous ne pourrions parler plus tard sans interrompre le fil de l'histoire. La plupart sont des monastères de religieuses. Comme ces établissements étaient très rares en Angleterre, les personnes de ce pays qui voulaient se consacrer au Seigneur, passaient dans les Gaules et se fixaient particulièrement dans les monastères [3] de Fare-Moutier, de Jouarre, d'Andeli, et de Chelles fondé par sainte Bathilde dont nous parlerons bientôt.

A Fare-Moutier, on distinguait surtout Ercongothe, Edilburge et Setfride, toutes trois de race royale. Ces religieuses étrangères firent paraître tant de piété et de sagesse, que Setfride mérita de succéder

[1] Ce privilége a été l'objet d'interminables controverses, aussi bien que le privilége accordé par saint Landerik au même monastère. On peut consulter sur ce sujet : Lecointe, Annal. Eccl. Franc. ; Mabillon, De Re diplomat., et Annal. ordin. S. Bened.

[2] *V.* Bolland., 10 jun.

[3] Bed., Hist., lib. 3, c. 8.



à sainte Fare dans le gouvernement du monastère, et Edilburge à Setfride. Edilburge, étant abbesse, fit commencer une église en l'honneur de tous les Apôtres [1].

La célébrité qu'avaient acquise à cette époque les monastères de religieuses, inspira à quelques seigneurs la pensée d'en établir d'autres. Vaningue [2], qui avait été comte du palais sous le roi Hlodowig II, étant dangereusement malade, eut une vision dans laquelle sainte Eulalie, pour qui il avait une dévotion particulière, lui promit encore vingt années de vie, s'il faisait bâtir un monastère dans sa terre de Fescamp, sous la direction de saint Audoen de Rouen. Vaningue le promit et recouvra aussitôt la santé. Il fit prier saint Audoen et saint Wandregisil de Fontenelle de le venir trouver à Fescamp pour aviser ensemble aux mesures à prendre pour la fondation du monastère. Le roi, qui était alors Hloter III, s'y rendit aussi pour se convaincre, par ses propres yeux, de la guérison miraculeuse de Vaningue, et celui-ci, en exécution de sa promesse, donna la terre de Fescamp à saint Audoen, qui y établit un monastère dans lequel on vit peu de temps après plus de trois cents religieuses. Le saint évêque leur donna pour abbesse une pieuse fille nommée Hildemarche, qui dut gouverner la nouvelle communauté d'après les conseils de saint Wandregisil. Vaningue, qui en fut le premier fondateur, est honoré comme saint.

Un autre seigneur, nommé Amalbert, donna à saint Philibert, abbé de Jumièges, la terre de Pavilly, située dans le diocèse de Rouen, comme celle de Fécamp, pour y ériger aussi un monastère de religieuses. Le saint abbé y fit bâtir trois églises, dont la principale était dédiée à la Sainte Vierge, et les deux autres à saint Pierre et à saint Martin. Il confia la direction de la communauté à Austreberte.

Cette sainte était née [3] au territoire de Térouanne. Son père Barthefrid et sa mère Framehilde, distingués par leurs éminentes vertus, voulurent la marier dans sa jeunesse; mais la sainte voulant rester vierge, se réfugia auprès de saint Omer, qui lui donna le voile, et fit sans peine agréer à ses parents le parti qu'elle choisissait.

Austreberte vivait depuis quatorze ans dans le monastère du Port,

[1] V. Bolland., 7 jul.

[2] Vit. S. Vaning., apud Bolland., 9 jan. — Vit. S. Audoen., ibid., 24 aug.

[3] Vit. S. Austrebert., apud Bolland., 10 febr.

sous la conduite de l'abbesse Burgofiède, lorsque saint Philibert la fit prier de venir prendre le gouvernement de celui de Pavilly. Elle refusa d'abord la charge qu'on lui offrait, et le saint abbé fut obligé d'aller lui-même lui faire les plus vives instances. Elle céda enfin, mais elle eut à supporter bien des contradictions pour établir la régularité dans la nouvelle communauté, composée seulement de vingt-cinq religieuses. Celles-ci se révoltèrent contre elle et firent des rapports si calomnieux à Amalbert, le fondateur, que, dans un emportement de colère, il voulut la percer de son épée. La patience d'Austreberte la fit triompher de tous les obstacles, et l'éclat de sa vertu dissipa enfin tous les nuages. Elle mourut saintement, après avoir gouverné long-temps son monastère.

Dans le même temps, deux illustres sœurs, Valdetrude et Aldegonde fondèrent deux communautés, qui donnèrent naissance aux deux villes de Mons et de Maubeuge. Valdetrude [1] avait été mariée fort jeune au comte Maldegaire. Jamais alliance ne fut plus heureuse et plus sainte. L'époux et l'épouse, ainsi que leurs quatre enfants Landrik, Aldetrude, Madelberthe et Dentelin, sont tous honorés comme saints.

Valdetrude ayant inspiré à son époux l'amour de la continence, il alla se jeter aux pieds de saint Aubert, évêque de Cambrai, et le pria de lui couper les cheveux ; après quoi il se retira au monastère d'Haumont. Mais, pour se dérober aux visites que sa réputation lui attirait, il s'enfonça dans les bois de Soignies, et y fonda le monastère de ce nom. Il en fut le premier abbé, et Landrik, son fils, le second [2].

Valdetrude, à l'exemple de son mari, quitta le monde. Comme elle hésitait sur le lieu de sa retraite, saint Guislain lui conseilla de se retirer sur une montagne nommée alors *Castri locus*. Elle fit acheter cet endroit par un seigneur de ses parents nommé Hidulf, et s'y fit bâtir une petite cellule avec un oratoire dédié à saint Pierre. Ayant reçu le voile des mains de saint Aubert, elle vit accourir à elle un grand nombre de filles nobles, qui se consacrèrent à Dieu sous sa conduite. Ainsi commença la célèbre maison des chanoinesses de Mons en Hainaut [3].

Aldegonde, sœur de Valdetrude, demeura quelque temps dans

[1] Vit. S. Valdet., apud Bolland., 9 april.

[2] Vit. S. Maldeg., apud Bolland., 14 jul. — Vit. S. Land., *ibid.*, 17 april.

[3] Vit. S. Valdet., apud Bolland., 9 april.

cette communauté. Elle la quitta après avoir reçu de saint Aubert le voile des vierges, et alla fonder une communauté de religieuses dans un lieu nommé Malbode ou Maubeuge. La pieuse abbesse y donna l'exemple d'une tendre charité pour les pauvres. Elle leur distribua libéralement les richesses considérables dont elle avait hérité, et elle disait souvent qu'il valait mieux donner aux pauvres une somme légère pendant sa vie, que d'attendre la mort pour leur faire des legs plus considérables [1].

Il paraît que Valdetrude et Aldegonde, en prenant le voile, embrassèrent plutôt l'état canonique que l'état monastique; c'est-à-dire qu'elles se proposèrent d'imiter la vie régulière des clercs qui vivaient suivant les canons, soit dans les maisons des évêques, soit dans celles des archi-prêtres, soit enfin en quelques maisons particulières établies sur le modèle des monastères, comme celle de saint Tron en Belgique [2]. On appela depuis ces clercs canoniques *chanoines*, et les femmes qui formèrent leur vie sur les mêmes règles *chanoinesses*. On les distinguait de celles qui faisaient profession de la vie monastique et suivaient les règles de saint Césaire, de saint Benoît ou de saint Colomban; elles différaient surtout par leur costume. Sainte Aldegonde était représentée, dans une ancienne peinture, avec le voile des vierges, un manteau violet persemé de fleurs, une robe rouge et une tunique blanche. Il y a lieu de croire que sainte Odile, abbesse d'Hohembourg, en Alsace, suivit le même institut. Outre que l'auteur de sa vie l'assure, elle est représentée avec de longues tresses de cheveux dans un monument très ancien [3]. Or, les religieuses proprement dites avaient les cheveux courts.

Odile, fille du duc Athalrik et de Berswinde, était cousine de saint Léodgar, dont nous retracerons bientôt la dramatique histoire.

Berswinde, sœur de Sigrade, la mère de Léodgar, se distinguait

[1] Vit. S. Aldeg., apud Bolland., 30 jan.

[2] Vit. S. Trudon., apud Hagiog., 23 nov.

[3] Ce monument était une pierre du mont de Sainte-Odile (Othilberg). On y remarquait les trois figures gravées d'Ethikon ou Athalrik, père de sainte Odile; de cette sainte et de saint Léogdar (S. Léger), son cousin. — *V.* Mabillon, Annal. Bened., t. I.; Bolland., ad diem 2 octob.

[4] *V.* Bolland., Comment. præv. Vit. S. Leodg. — Grandidier, Hist. de l'Église de Strasbourg. — Hagiog., 13 decemb.

comme elle par sa piété, sa douceur et son amour pour les pauvres. Elle demanda long-temps des enfants au Seigneur ; mais Dieu n'écouta sa prière qu'après que le duc Athalrik eut bâti un oratoire auprès de son château d'Hohembourg. Le premier enfant de Berswinde fut Odile ; elle naquit aveugle. Athalrik, son père, en fut tellement désespéré, qu'il fallut cacher la pauvre enfant au monastère de Baume, dans les montagnes du Jura, pour la soustraire à sa fureur. Odile y montra beaucoup de piété et mérita de recouvrer la vue en recevant le baptême. Elle crut alors pouvoir espérer d'être bien reçue de son père ; elle écrivit à Hugues son frère, pour le conjurer de lui obtenir son retour au sein de sa famille.

Hugues ayant reçu la lettre de sa sœur, enveloppée dans un morceau d'écarlate, alla trouver son père : « Très aimé seigneur, lui dit-il, veuillez écouter votre serviteur. Consentez à recevoir en votre présence, votre fille bannie en terre étrangère. » Le père barbare devint furieux à cette demande, et frappa son fils avec tant de brutalité qu'il en mourut. Athalrik se repentit de sa violence, reçut quelque temps après sa fille avec bonté, et lui donna son château d'Hohembourg pour en faire un monastère. On y construisit sept oratoires, et l'un d'eux fut appelé l'*Oratoire des Larmes*, parce que le terrible Athalrik y pleura ses péchés. Sainte Odile fit bâtir un hôpital au bas de la montagne sur laquelle était élevé son monastère, et dans la vallée, un second monastère qui fut appelé Nidermunster.

Il faut rapporter à-peu-près à la même époque la fondation des monastères d'Hamblière, au territoire de Vermand ; de Blangi, au diocèse de Térouanne, et de Ham, au diocèse de Coutances. Les monastères de religieuses se multipliaient à la fin du VII.e siècle d'une manière étonnante ; il n'y avait peut-être que le diocèse d'Arvernie qui n'en possédât pas encore.

Le premier y fut fondé à Chamalière, par les soins de saint Préject. Ce saint [1] fut élevé à l'école d'Yssoire, où il fit de grands progrès dans les lettres et le chant. Il passa ensuite à l'école épiscopale, et devint si instruit dans les sciences ecclésiastiques, qu'il fut chargé de la paroisse d'Yssoire et de l'école qui y était établie. Après avoir été archidiacre d'Arvernie, il fut élu évêque, grâce à un sénateur très riche nommé Genesius, qu'on voulait élire, et qui fit réunir tous les suffrages sur Préject. Le saint évêque engagea

[1] Appelé vulgairement saint Prix ou saint Priest. (*V.* Bolland., 25 jan.)

Genesius, qui n'avait pas d'enfants, à fonder un monastère de religieuses à Chamalière, et donna à la nouvelle communauté une règle composée d'après celles de saint Césaire, de saint Benoît et de saint Colomban [1]. Saint Préject fit bâtir un second monastère près de sa cité épiscopale, et un hôpital dans un lieu nommé Colombier. Il y mit des médecins et assigna des revenus pour l'entretien de vingt malades.

La partie de la Neustrie qu'on a depuis appelée Normandie était beaucoup plus riche que l'Arvernie en communautés religieuses. Tandis que saint Philibert de Jumièges fondait un monastère de vierges à Montivilliers, saint Leufroi [2] établissait un nouveau monastère pour les hommes au diocèse d'Evreux. Après avoir terminé ses études à l'école de Chartres, Leufroi était revenu dans sa patrie, où, après avoir fait quelque temps l'école aux enfants, il fonda un monastère dans un endroit où saint Audoen de Rouen avait élevé une croix, en mémoire d'une croix miraculeuse qu'il y avait vue dans le ciel. Le monastère porta le nom de Croix-saint-Ouen, ou de Croix-saint-Leufroi.

En Belgique, dans le même temps, saint Bertulf établissait le monastère de Renti [3], saint Vilmer [4] ceux de Villière et de Samer, saint Mauronte [5] celui de Breuil, saint Evremond [6] celui de Fontenai, et plusieurs autres moins connus.

Mais c'était particulièrement dans les solitudes des Vosges que l'état monastique était florissant. Trois saints évêques des Gaules s'y retirèrent presque en même temps.

Tandis que saint Gombert [7] de Sens enrichissait ce désert d'un monastère qu'il nomma Sénones, en souvenir de sa ville épiscopale, saint Dié [8] (Déodat) de Nevers bâtissait, à la jonction [9] du Rotbach et de la Meurthe, un monastère qu'il appela le Val-de-Galilée, et qui donna naissance à la ville de Saint-Dié; saint Hidulf [1], aban-

[1] Probablement celle de saint Donat de Besançon.

[2] Vit. S. Leuf., apud Bolland., 20 jun.

[3] Vit. S. Bertulf., apud Bolland., 5 febr.

[4] Vit. S. Vilum., *ibid.*, 20 jul.

[5] Vit. S. Mauront., *ibid.*, 5 maii.

[6] Vit. S. Evremund., *ibid.*, 10 jun.

[7] Vit. S. Gomb.; Chron. Senon., c. 10.

[8] Vit. S. Deodat., apud Bolland., 19 jun.

[9] D'où on appela ce monastère Jointure.

donnant le siége épiscopal de Trèves, vint s'ensevelir au milieu d'eux à Moyen-Moutier. Ce monastère fut ainsi nommé, parce qu'il était situé entre Sénones, Estival, le Val-de-Galilée et Bon-Moutier, qui formaient comme une croix dont Moyen-Moutier était le centre. Hydulf y gouverna jusqu'à trois cents moines. Intimement uni à saint Dié, il ne quittait jamais sa retraite que pour le venir visiter. Saint Dié allait toujours à sa rencontre à l'époque de sa visite; c'est pourquoi ils fixèrent un rendez-vous à mi-chemin des deux monastères, et y bâtirent un oratoire. Après la mort de saint Dié, Hydulf revenait encore chaque année au rendez-vous, et les moines du Val-de-Galilée y apportaient en procession la tunique de leur père. Pendant vingt années, Hydulf recommença sa visite, et lorsqu'il eut lui-même quitté la terre, ses disciples continuèrent, avec ceux de son ami, à se rendre à leur oratoire. Les moines du Val-de-Galilée y apportaient la tunique de saint Dié; ceux de Moyen-Moutier le corps de saint Hydulf, et les deux familles monastiques, échangeant pour une journée ces précieuses reliques, unissaient leurs chants et leurs prières.

Saint Dié eut deux disciples célèbres, Arbogaste et Florent, qui furent successivement évêques de Strasbourg.

Les monastères des provinces septentrionales, dirigés d'après la règle sévère de saint Colomban, avaient presque tous conservé leur ferveur primitive. Plusieurs de ceux des provinces méridionales, beaucoup plus anciens, étaient tombés dans le relâchement. Lérins lui-même qui avait passé à juste titre, pendant plus de deux siècles, pour la première école monastique des Gaules, était bien déchu de sa ferveur, et il s'y trouva au VII.ᵉ siècle des moines capables d'exécuter un horrible attentat contre saint Aigulf, ce moine de Fleury qui avait été chargé d'aller au Mont-Cassin chercher les reliques de saint Benoît (676).

Comme les vertus [2] de l'homme de Dieu étaient connues au loin, les moines de Lérins, d'un consentement unanime, députèrent au monastère de Fleury quelques-uns de leurs frères pour le prier de venir se charger de la conduite de leur monastère; il était alors dans l'état le plus déplorable, et un grand nombre de moines ayant quitté l'île erraient çà et là comme des brebis sans pasteur. Après avoir refusé quelque temps, Aigulf donna enfin son consentement, et se

[1] Act. S. Hidulf., apud Bolland., 11 jul.

[2] Vit. S. Aigulf., auct. anonym., apud Bolland., 3 septemb.

rendit à Lérins. Il releva les cellules qui étaient tombées en ruines et rappela tous les moines qui revinrent en foule, charmés de sa douceur et de sa bonté. Comme un sage médecin, il appliqua à toutes les blessures des remèdes, capables non-seulement de guérir le mal, mais de prévenir les rechutes, et il travaillait à faire germer l'amour de Dieu dans les cœurs purifiés de leurs anciennes souillures. Oh! s'écrie le légendaire, qu'elle était redevenue heureuse cette île de Lérins sous la conduite d'Aigulf, ce brave soldat de J.-C.! quelle charité, quelle innocence y régnaient! Mais l'antique ennemi du genre humain, jaloux de tant de vertus, inspira aux deux moines Arcadius et Colombus une haine affreuse contre le saint de Dieu. Le nombre des fous est toujours le plus grand; les deux moines rebelles parvinrent à rallier à leur parti le plus grand nombre des moines de Lérins, auxquels la régularité était devenue odieuse. « Mes très doux fils, leur dit Aigulf, mes chers amis, pourquoi rompre ainsi les liens qui nous unissaient! Souvenez-vous, je vous en prie, de cette parole du Seigneur : Apprenez que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos ames. » Mais ceux-ci, toujours plus furieux, envahirent l'église de saint Jean-Baptiste où le bienheureux s'était retiré avec les moines fidèles: « Mes enfants, leur dit encore Aigulf, je ne suis venu en cette île que pour obéir à vos prières, si vous me croyez l'auteur de la discorde qui s'est élevée parmi vous, prenez-moi, et comme un autre Jonas, jetez-moi à la mer. » Les rebelles avaient appelé à leur aide un seigneur nommé Mommolus. Il était venu à Lérins avec un vaisseau sur lequel on mit le saint homme pour le conduire à l'île Caprasia avec les moines fidèles; pendant la route, on leur fit supporter les plus horribles tourments, et on leur coupa la langue. Colombus [1] et les autres rebelles ayant laissé Aigulf et ses compagnons à Caprasia, continuèrent leur voyage jusqu'à Ephèse. A leur retour, ils les conduisirent dans l'île Amatis, entre la Corse et la Sardaigne, et leur firent supporter la mort la plus cruelle.

Rigomir, abbé de Lérins, envoya quelque temps après recueillir les reliques de saint Aigulf, et les déposa dans son monastère, excepté la tête et le bras droit qu'il donna à l'abbesse Angarisma.

Aigulf avait dirigé cette pieuse vierge [2] dès son enfance. Il l'avait

[1] Vit. S. Aigulf., auct. Adrevald., apud Bolland., 3 septemb.

[2] Vit. S. Aigulf., auct. Andrevald., c. 5.

initiée à la connaissance des Saintes-Écritures et des vertus monastiques, et elle était devenue abbesse dans un monastère de religieuses, voisin de celui de Lérins, et nommé l'Oratoire; elle courut au-devant des saintes reliques de son bienheureux maître; elle eût bien désiré qu'il fût inhumé dans son monastère, mais Rigomir ne voulut pas priver Lérins du corps entier de son saint prédécesseur [1].

II.

Sainte Bathilde. — Esclave dans la maison d'Erchinoald. — Épouse du roi Hlodowig II. — Régente sous son fils Hloter III. — Elle fait venir au palais saint Léodgar. — Premières années de Léodgar à Poitiers. — Il prend part au gouvernement sous la régence de sainte Bathilde. — Principaux actes de cette régence. — Lois de Bathilde. — Ses fondations monastiques, Chelles et Corbie. — Monastère de Sainte-Godeberte à Noyon. — Mort de saint Eloi, évêque de Noyon. — Ses funérailles. — Bathilde y assiste et fait orner le tombeau du saint. — Mort de Sigoberrand de Paris. — Bathilde se retire du palais. — Léodgar à Autun. — Episcopat de Léodgar. — Ebroin, maire du palais de Neustrie. — Son orgueil. — Réaction contre lui en Burgundie. — Mort de Hloter. — Ebroin relégué à Luxeuil et Théoderik à Saint-Denis. — Hildérik, roi de tous les Franks. — Léodgar, maire du palais. — Intrigues contre Léodgar. — Il est relégué à Luxeuil où il se reconcilie avec Ebroin. — Mort de Hildérik. — Révolution. — Le parti de Léodgar et celui d'Ebroin. — Léodgar et Ebroin à Autun. — Léodgar en Neustrie. — Théoderik, roi. — Ebroin en Austrasie et son faux roi Hlodowig. — Léodgar assiégé à Autun. — Il est pris et a les yeux crevés. — Réaction en Austrasie contre Ebroin. — Dagobert, fils de saint Sighbert III, rappelé d'Irlande. — Ebroin en Neustrie. — Maire du palais de Théoderik. — Il accuse Léodgar de la mort de Hildérik. — Léodgar au palais avec son frère Warein. — Meurtre de Warein. — Léodgar remis à Waning. — Retiré au monastère de Fescamp. — Lettre de Léodgar à sa mère Sigrade. — Assemblée de Marly-le-Roi. — Ebroin accuse de nouveau Léodgar. — Il le fait dégrader. — Le remet aux mains de Hradobert. — Meurtre de Léodgar. — Fureurs d'Ebroin.

654--678.

L'institution monastique fut surtout favorisée au milieu du VII.e siècle par la reine de Neustrie, sainte Bathilde, fondatrice de

[1] Les Bollandistes semblent vouloir confondre l'abbesse Angarisma avec sainte Andragisma, abbesse de l'Oratoire au diocèse de Beauvais. Ils n'ont pas fait réflexion qu'Andrevald dit que le monastère de l'Oratoire, où Angarisma était abbesse, était proche de Lérins, ce qui ne peut évidemment convenir à l'Oratoire près Beauvais. On ne connaît plus ce monastère de l'Oratoire qui était proche de Lérins. On peut croire qu'Andrevald a donné ce nom à celui d'Arluc (*Ara lucis*), nom païen qu'on aurait bien pu remplacer par celui d'*Oratorium*,

Chelles et de Corbie. Le biographe à-peu-près contemporain de cette pieuse reine, commence ainsi sa vie[1] : « Béni soit le Seigneur qui, voulant sauver tous les hommes et les amener à la connaissance de la vérité, opère en eux la volonté, et sait rendre cette volonté efficace. On doit particulièrement chanter ses louanges dans les mérites et les vertus des saints qu'il a rendus grands de petits qu'ils étaient d'abord, et qu'il a tirés de la poussière pour les faire asseoir parmi les princes de son peuple. C'est ce qu'il a fait pour la glorieuse et vénérable dame la reine Bathilde. »

Elle était petite-fille d'Ethelbert, premier roi chrétien des Saxons. Un jour qu'elle se promenait dans une nacelle avec ses compagnes sur le bord de l'Océan, un coup de vent la jeta loin du rivage, et elle fut prise par des pirates, qui la vendirent au pays des Franks. Cette perle précieuse tomba entre les mains d'Erchinoald, maire du palais de Neustrie. Comme elle était douce, pleine de modestie et de réserve, elle trouva grâce aux yeux de son maître, qui la choisit pour offrir la coupe aux convives qu'il réunissait autour de sa table. Cette charge mettait Bathilde au premier rang des esclaves; elle n'en fut pas moins prévenante pour ses compagnes; elle s'humiliait jusqu'à délier et nettoyer les chaussures des plus âgées, et à leur laver les pieds. Comme elle était aussi belle et aussi gracieuse que modeste, Erchinoald, après la mort de sa femme Lanthilde, songea à l'épouser. Bathilde s'enfuit pour échapper à un honneur auquel elle préférait la virginité; mais à peine était-elle sortie de sa retraite, que le roi Hlodowig, épris de sa beauté, la choisit pour épouse.

Peu de temps après son mariage, Hlodowig perdit la raison, et tout le poids du gouvernement retomba sur Bathilde. Ce fut à elle surtout qu'on fut redevable de la paix qui régna au palais de Neustrie. Les principaux des Franks l'aimaient comme leur mère, dit son biographe, et les évêques comme leur fille. Elle était pleine d'amabilité pour tout le monde et montrait les sentiments d'une excellente nourrice pour les élèves de l'école du palais; elle sut

qui a le même sens à-peu-près. Vincent Baralis dit que l'abbesse Angarisma était de Blois, aussi bien que saint Aigulf. Comme Andrevald dit que le saint abbé de Lérins l'avait connue et instruite dès son jeune âge, nous regardons ce sentiment comme probable. (*V.* Bolland., Comment. præv. Vit. S. Aigulf., § 4.; et Comment. præv. Vit. S. Angad., ad 14 octob. — Mabillon, Annal. ordin. S. Bened., t. I.)

[1] Vit. S. Bathild., apud Bolland., 26 jan.

même donner à cette école un éclat qu'elle n'avait pas eu depuis Hloter II. L'abbé du palais Genesius, qui devint ensuite évêque de Lyon, l'aida de ses conseils. Cet homme vénérable lui fut donné pour aumônier par le roi ; par son moyen, elle répandit d'immenses aumônes dans le sein des pauvres.

Tandis que Bathilde gouvernait avec sagesse le royaume de Neustrie, le pieux roi Sighbert III mourut; il laissait un fils en bas-âge nommé Dagobert, et dont il avait confié l'éducation au maire de son palais, Grimoald, fils de Pépin de Landen. Grimoald ambitionna pour son fils la dignité royale, fit tonsurer Dagobert par Diddo, évêque de Poitiers, le fit transporter en Angleterre, et établit roi d'Austrasie son fils, sous le nom de Hildebert (654).

Mais les Franks Austrasiens s'unirent aux Neustrasiens contre Grimoald; il fut pris, emmené à Paris et jeté en prison où il mourut. Son fils disparut; l'insensé Hlodowig fut proclamé roi de tous les Franks. Il mourut bientôt après, laissant trois enfants, Hloter, Hildérik et Théodorik. Hildérik fut proclamé roi d'Austrasie, Hloter III de Neustrie, sous la régence de Bathilde (656).

La pieuse reine sentit le besoin d'avoir près d'elle un homme de haute prudence, capable de la diriger à travers les intrigues des leudes. Elle jeta les yeux sur Léodgar (saint Léger). Il était issu d'une famille franke très illustre [1]. Recommandé au roi Hloter II dès sa plus trendre enfance, il avait été élevé à cette école du palais qui avait jeté tant d'éclat. Son oncle Diddo, évêque de Poitiers, l'obtint ensuite du roi et le confia à un prêtre instruit qui dirigeait sans doute son école épiscopale, et qui, pendant plusieurs années, initia Léodgar à toutes les sciences ecclésiastiques. Diddo, qui voyait en son neveu son futur successeur, prit un soin particulier de développer les germes des vertus qui étaient en son ame, et cultiva surtout dans son sœur la chasteté. Léodgar répondit à ses soins; à vingt ans environ il fut jugé digne d'être élevé au diaconat. Bientôt il fut archidiacre, et dut, sous la direction de l'évêque, prendre soin de toutes les églises du diocèse.

Doué de tous les avantages du corps et de l'esprit, il gagna les cœurs par son amabilité, se fit admirer par la profondeur de sa science. Aussi habile dans les lois civiles que dans le droit canonique [2], il fut un juge terrible pour les séculiers, un docteur excellent pour les clercs.

[1] Vit. S. Leodeg., auct. Ursino, apud Bolland., 2 octob.

[2] Vit. S. Leodeg., auct. anonymo, c. 1; alt. Vit. auct. Ursin., c. 1.

L'abbé du monastère de Saint-Maixent[1] étant mort, Léodgar, par ordre de son oncle, prit le gouvernement de cette communauté; il le conserva pendant six ans. Il se fit tellement remarquer par sa sagesse, que sa réputation parvint jusqu'au palais de Neustrie. Bathilde, désirant l'avoir au palais, le demanda à l'évêque Diddo qui l'y envoya chargé de trésors et embelli des fleurs de la sagesse.

Le roi et la reine le reçurent avec de grands honneurs.

Le palais de Bathilde possédait alors des personnages de haute réputation. Chrodobert de Paris et son successeur Sigoberrand[2]; Annemond[3] qui avait baptisé Hloter, et Genesius d'abord aumônier de la reine, puis successeur d'Annemond sur le siége de Lyon; Landbert[4] qui fut plus tard évêque de la même cité; Ansbert[5] qui remplaça à Rouen le vénérable Audoen; Hermanland[6], Ebroïn[7] et plusieurs autres entouraient Bathilde de leurs respects et de leurs conseils. Bathilde avait aussi une confiance particulière dans les deux plus grands évêques des Gaules, Audoen de Rouen et Éloi de Noyon[8]. Tous les fonctionnaires du palais s'attachèrent à Léodgar, et lorsque le siége d'Autun fut vacant, ils le proclamèrent d'une voix unanime digne de la charge épiscopale.

Avant son épiscopat, Léodgar passa plusieurs années au palais, il dirigea l'école palatine et eut sa part des actes glorieux qui honorèrent la régence de Bathilde.

Cette grande reine s'appliqua à mettre franchement en pratique les vrais principes chrétiens. Elle commença d'abord, par les conseils des bons évêques[9], à détruire la simonie qui souillait toujours l'Église de Dieu; puis elle fit en sorte, ou plutôt, dit son biographe, le Seigneur ordonna par elle, qu'on mît fin à une coutume abominable et impie, qui consistait à tuer ses enfants plutôt que de les nourrir, de peur de voir augmenter ses impôts. Car la loi ancienne imposait des charges plus lourdes en raison du nombre des enfants,

[1] Vit. auct. Ursin.
[2] Vit. S. Bathild., c. 2.
[3] Vit. S. Annem., apud Bolland., 28 sept.
[4] Vit. S. Landbert., apud Bolland., 14 april.
[5] Vit. S. Ansbert., apud Bolland., 9 feb.
[6] Vit. S. Hermanl., apud Bolland., 25 mart.
[7] Vit. S. Bathild., c. 2.
[8] *Ibid.* — Vit. S. Elig., lib. 2, c. 36.
[9] Vit. S. Bathild., c. 2.

de sorte que les parents ne pouvaient les conserver sans un grave dommage pour leur fortune. Bathilde abrogea cette loi inique, et par là, elle mérita une grande récompense aux yeux de Dieu.

Ce qui mit le comble à la récompense de la sainte reine, ajoute son biographe, c'est d'avoir défendu de réduire des chrétiens en esclavage et d'avoir envoyé, dans tous les pays, la défense d'amener un chrétien captif dans le royaume des Franks. La première, elle donna l'exemple, et ayant fait acheter un grand nombre d'esclaves, elle leur rendit la liberté et leur laissa la faculté d'entrer, s'ils le voulaient, dans des monastères. Elle racheta surtout un grand nombre d'hommes de sa nation. Les jeunes filles esclaves étaient l'objet de sa sollicitude, elle en plaçait le plus qu'elle pouvait dans les monastères les plus réguliers, et se recommandait à leurs prières. Elle envoyait aussi fréquemment des offrandes aux basiliques de saint Pierre et de saint Paul à Rome, et faisait d'abondantes aumônes aux pauvres de cette cité.

On ne pourrait dire tout le bien qu'elle fit aux communautés religieuses. Le monastère était alors la grande institution sociale. Le pauvre y trouvait un asile, l'orphelin une famille, le malade des secours, l'opprimé un refuge, l'ignorant une école, l'esclave la liberté. Afin de mettre les monastères en état de remplir leur mission si vaste et si importante, Bathilde leur prodigua les plus belles métairies, les plus vastes forêts. Elle fonda elle-même à Chelles une communauté de vierges auxquelles elle donna pour abbesse sainte Bertile, et à Corbie un monastère de religieux dont elle confia la direction à un enfant de Luxeuil, le vénérable Théodfrid. Jouarre et Fare-Moutier, Jumièges et Curbion, les basiliques des saints Denis, Germain, Médard, Anian et Martin, eurent part surtout à sa munificence.

Les biens des monastères et des églises étaient le patrimoine de Dieu, des pauvres, de tous les infortunés; il ne faut pas perdre de vue cette idée pour apprécier l'utilité sociale de ces dons si fréquents des rois, des reines, des plus puissants seigneurs; l'abus qu'on fit depuis de ces biens ne doit pas nous empêcher de comprendre les excellents résultats que ces legs eurent, à l'origine, pour les pauvres et les êtres souffrants.

Hloter III s'associa à toutes les fondations de sa mère et céda en particulier à la pieuse vierge Godeberte[1] le palais qu'il possédait à

[1] Vit. S. Godeb., apud Bolland., 11 april.

Noyon avec l'oratoire de Saint-George, pour y établir une communauté de douze religieuses. Godeberte suivit, pour la direction de son monastère, les conseils de saint Éloi, qui la regarda comme sa fille spirituelle jusqu'à sa mort.

Ce fut l'année 659 que le saint évêque de Noyon quitta le monde. Voici comment son ami Audoen raconte les circonstances de sa mort [1].

« En ces jours-là, il arriva qu'Éloi, après avoir courageusement supporté les adversités et les peines de cette vie, exercé bien des œuvres de miséricorde, donné l'exemple de toutes les vertus; après avoir délivré d'innombrables captifs et consacré au Seigneur un grand nombre de moines et de vierges; après avoir distribué en aumônes la plus grande partie de ses biens et amassé des trésors de mérites, il arriva qu'il sentit approcher le moment de la dissolution de son corps. Il avait alors plus de soixante-dix ans. Passant un jour par les rues de Noyon avec ses disciples, il remarqua à l'église de Saint-Médard un pan de mur qui menaçait ruine. Il fit appeler sur-le-champ un ouvrier, et lui ordonna de réparer ce mur; comme ses disciples lui disaient : « Seigneur, veuillez attendre un temps » plus favorable pour cette réparation.—Mes enfants, leur répondit-il, » si ce mur n'est pas réparé maintenant, il ne le sera pas de mon » vivant. » A ces mots, ses disciples, pleins d'anxiété, disaient en soupirant : « Ah! seigneur, il n'en sera pas ainsi; Dieu permettra que » Votre Béatitude vive encore long-temps pour la gloire de son Église » et le soulagement des pauvres. » Mais lui, levant au ciel ses yeux suppliants, disait : « Que la volonté de Dieu se fasse et non la vôtre! » c'est une loi de la nature, qu'après les innombrables soucis de cette » vie, nous arrivions enfin au jour de la miséricorde. Ne cherchez » point à contrarier la volonté du Seigneur, mon temps est fini. » En entendant ces paroles, tous étaient accablés de tristesse. « Ne vous » affligez pas, mes enfants, leur dit-il, réjouissez-vous au contraire, » et félicitez-moi. Il y a bien long-temps que je soupirais après ce » jour et que je désirais recueillir la moisson qui doit être la récom» pense de mes travaux. »

» Peu de jours après, Éloi se sentit très faible; quoique sa maladie fit de grands progrès, il cherchait à la dissimuler et se promenait soutenu par un bâton. Il voulait achever ses jours dans l'exercice des bonnes œuvres, et il continuait ainsi jusqu'à la fin ce qu'il avait

[1] Audoen., Vit. S. Elig., lib 2, c. 38 et seq.

fait pendant toute sa vie. Cependant le jour de sa mort était proche; la veille des calendes de décembre, il fit assembler ses serviteurs et ses disciples, et leur dit : « Mes bien-aimés, écoutez les dernières » paroles de votre ami. Si vous m'aimez comme je vous aime, » faites tous vos efforts pour observer les commandements de Dieu. » Que le Seigneur Jésus soit toujours l'objet de vos désirs, gravez » ses préceptes en vos cœurs, chérissez le nom du Christ et tra- » vaillez sans cesse à votre perfection; redoutez les formidables ju- » gements de Dieu, pensez toujours à ce dernier jour où vous » aurez à comparaître devant le tribunal du souverain juge; pour » moi, je m'en vais, le Seigneur m'appelle, et je désire entrer dans » le séjour du repos. »

» Après qu'Éloi eût ainsi parlé, tous pleuraient, gémissaient, poussaient des cris déchirants : « Bon père, s'écriaient-ils, pour- » quoi nous abandonner, pourquoi t'en aller sitôt du milieu de » nous? A qui donc vas-tu confier ceux que tu laisses orphelins, » ce troupeau que tu as rassemblé? Depuis long-temps, il est vrai, » tu soupires après J.-C., mais ta récompense n'en sera que plus » grande si tu restes encore avec nous. O bon pasteur, prends pitié » de nous, et demande au Seigneur de différer ton départ. » C'est ainsi qu'ils parlaient, et le bon pasteur, en les entendant, versait beaucoup de larmes. « Ne vous abandonnez pas ainsi à votre dou- » leur, leur dit-il; si mon corps vous abandonne, mon cœur sera » toujours au milieu de vous, je vous confie au Seigneur. Si » vous m'aimez comme je vous aime, souvenez-vous des conseils » que je vous ai donnés, ayez soin des monastères que j'ai bâtis » avec l'aide de J.-C., Dieu vous en récompensera. Adieu, mes chers » enfants. »

» Le jour était alors à son déclin, le saint évêque, se jetant à genoux, tomba le visage contre terre; il priait le Seigneur d'envoyer après lui à son peuple un pasteur plein de charité. « Que mon peu- » ple, disait-il, ô éternel Pasteur! ne devienne pas comme un trou- » peau sans berger! je vous recommande ces brebis que vous m'a- » viez confiées; ô Jésus-Christ! guidez-les, gouvernez-les, couvrez- » les de votre puissance. » Puis il embrassa tous ses disciples et ses » amis : « Adieu leur dit-il, vous ne me verrez bientôt plus, vivez » toujours en paix, adieu. » Et après quelques instants s'adressant » au Seigneur : « C'est maintenant, dit-il, que vous laissez aller » votre serviteur en paix, suivant votre parole; je remets mon » ame entre vos mains, conduisez-moi dans les tabernacles pré-

» parés à vos serviteurs. » Après avoir dit ces mots, il rendit son ame que les saints attendaient pour l'emporter aux cieux.»

La mort des justes est précieuse aux yeux du Seigneur.

La reine Bathilde [1], ayant appris la maladie du saint évêque de Noyon, accourut avec ses fils, les principaux des Franks et une nombreuse suite. Il venait de mourir; lorsqu'elle arriva, elle en fut bien affligée. Elle voulut cependant le voir une dernière fois, et ayant levé le linge qui couvrait sa figure, elle la baisa respectueusement. Elle eût bien désiré posséder le corps du bienheureux dans son monastère de Chelles, mais il fut impossible de le transporter hors des murs de Noyon; le bon pasteur voulait rester au milieu de ses brebis.

Il fut porté au lieu de sa sépulture au milieu des larmes et des gémissements. Tous les malheureux pouvaient bien verser des pleurs, ils avaient perdu leur père.

Bathilde se chargea de décorer le tombeau de celui qui avait tant aimé pendant sa vie à embellir les tombeaux des saints.

Quelque temps après sa mort, dit saint Audoen [2], le saint apparut pendant la nuit à une personne habitant le palais, et lui ordonna d'aller trouver la reine Bathilde et de lui dire de déposer les ornements d'or et de pierreries dont elle avait coutume de se servir. Cet homme ayant négligé cet avis, le saint lui apparut une seconde et une troisième fois, et comme il n'obéissait pas, il fut pris d'une fièvre ardente. La reine étant venue le voir, il accomplit enfin sa mission et fut subitement guéri. Bathilde, sans hésiter un instant, se dépouilla de toutes ses parures, elle en distribua une partie en aumônes, et fit faire avec le reste une croix d'un travail élégant pour le tombeau du bienheureux. Elle fit en outre fabriquer en or et en argent une châsse magnifique pour y renfermer les membres du saint confesseur de J.-C. « Ce bienheureux, disait-elle, a fait les châsses d'un grand nombre de saints, il est juste que je me charge de faire orner son tombeau le plus qu'il me sera possible. »

Éloi avait en effet montré beaucoup de zèle pour décorer les tombeaux des saints. Ayant découvert le corps de saint Quentin [3], ce courageux disciple de Saint-Denis qui le premier avait évangélisé une partie de son diocèse, il lui fit une châsse d'un travail admirable

[1] Audoen., Vit. S. Elig., c. 36.
[2] *Ibid.*, c. 40.
[3] *Ibid.*, lib. 2, c. 6, 7.

en or, en argent et en pierres précieuses. Il découvrit de même le corps de saint Piaton, et de saint Lucien, aussi disciples de Saint-Denis; il leur fit de très-belles châsses. Il embellit encore de même les tombeaux d'un grand nombre d'autres saints.

Saint Éloi fut d'abord enseveli à côté de l'autel [1], mais son successeur Mommolin et la reine Bathilde firent construire derrière le sanctuaire comme une abside avec un tombeau magnifique. Quand le travail fut terminé, les évêques accoururent pour assister à la translation du corps du bienheureux. Ils le couvrirent des vêtements de soie que la reine avait faits elle-même, et le transportèrent en sa nouvelle demeure, au milieu d'une foule immense de peuple et de clercs qui chantaient des hymnes et dont les voix harmonieuses résonnaient comme les plus mélodieux instruments, dit Audoen.

Bathilde resta encore cinq ans au palais après la mort de saint Eloi. Elle désirait, il est vrai, bien ardemment, se retirer au monastère de Chelles qu'elle avait fondé, mais les Franks avaient pour elle tant d'amour, qu'ils ne voulurent pas consentir à sa retraite jusqu'au meurtre de l'évêque de Paris, Sigoberrand. Bathilde avait beaucoup de confiance en cet évêque; il en abusa et devint si orgueilleux vis-à-vis des Franks, qu'ils le tuèrent. Comme ils commirent ce meurtre contre la volonté de la reine, ils craignirent qu'elle n'en tirât vengeance et lui permirent de se retirer dans son monastère. La sainte ne se fit pas illusion sur leur motif; elle n'en profita pas moins de l'occasion de quitter la charge de régente qui l'empêchait de penser, autant qu'elle l'eût désiré, aux affaires de son salut. Elle ne se retira pas toutefois sans emporter en son cœur un peu de haine contre ces leudes qu'elle avait nourris au palais avec la tendresse d'une mère, et qui se montraient ingrats; mais, par le conseil des évêques, elle leur pardonna; la paix, troublée par le meurtre de Sigoberrand, fut rétablie (665).

Ebroïn, maire du palais à la place d'Erchinoald, prit en main l'administration du royaume de Neustrie. Le second fils de Bathilde, Hildérik, régnait en Austrasie.

Ebroïn était le Frank dans toute sa barbarie primitive. Ami des luttes et des combats, violent, cruel, il ne connaissait d'autre frein que ses désirs, d'autre droit que celui de son épée. Il n'eut pas de peine à dominer Hloter III qui n'était qu'un enfant. Il régna en

[1] Audoen, Vit. S. Elig., lib. 2, c. 47.
[2] Vit. S. Bathild., c. 3.

maître, sans s'occuper des autres leudes qui devaient avoir leur part dans le gouvernement.

Tandis qu'Ebroïn dominait au palais de Neustrie, Léodgar, que nous verrons tout-à-l'heure lutter contre lui, administrait avec sagesse son Église d'Autun. Il y était arrivé dans des circonstances difficiles. Deux compétiteurs s'étaient disputé ce siége épiscopal [1]. Les choses avaient été si loin, qu'on en était venu aux mains; l'un des deux prétendants avait été tué; l'autre, à cause de ce crime, avait été exilé. A l'arrivée de Léodgar, tous les ennemis de l'Église et de la cité furent remplis d'épouvante. Il sut rétablir la paix par sa douceur, sa justice et sa vigueur sacerdotale. Il serait trop long, dit son biographe, de raconter en détail avec quel soin le pieux Léodgar, élevé par le Seigneur à l'épiscopat, nourrit les pauvres; mais si nous nous taisons, ses œuvres parleront pour nous. L'hôpital qu'il a bâti à la porte de l'église, les vases d'or qui brillent dans le ministère de l'église, les ornements du baptistère exécutés avec tant d'art et d'élégance; la translation du corps du bienheureux Symphorien, qui atteste sa dévotion envers ce saint martyr; le pavé de l'église qu'il a renouvelé, les lambris qu'il a fait dorer, le portique, les murs de la ville et les maisons de l'église qu'il a réparés ou reconstruits entièrement, tout cela rend un éclatant témoignage à sa charité, à son habileté, à son intelligence.

Ce fut probablement aussi au commencement de son épiscopat que Léodgar fit assembler un synode dont il nous reste quelques décrets [2]; ils ont surtout rapport à l'état monastique. Ce que nous y trouvons de plus remarquable, c'est l'obligation imposée dans le quinzième canon, aux clercs et aux moines, de suivre ce que prescrivent soit l'Ordre canonique, soit la règle de saint Benoît. La règle de saint Benoît commençait donc à prévaloir sur les autres règles monastiques et les clercs avaient des réglements particuliers appelés *Ordre canonique*.

Tandis que Léodgar travaillait ainsi efficacement à renouveler tout ce qui tombait en ruines [3], à instruire ses clercs de leurs devoirs,

[1] Vit. S. Leodeg., auct. anonym., c. 1. — On a deux vies de saint Léger composées peu de temps après sa mort; l'une par un moine d'Autun dont on ignore le nom; l'autre par Ursin, abbé de Ligugé, au diocèse de Poitiers.

[2] *V.* Sirm., Conc. antiq. Gall., t. I; Bolland., Comment. præv., Vit. S. Leodeg. § 6.

[3] Vit. S. Leodeg., auct. anonym., c. 1.

à nourrir son peuple de la parole de vie, et qu'il versait dans le sein des pauvres d'abondantes aumônes, une réaction puissante se préparait contre Ebroïn dans la Burgundie. On parvint à faire croire à l'ambitieux maire du palais que Léodgar la dirigeait. Depuis longtemps il ne l'aimait pas, car Léodgar ne s'était jamais abaissé jusqu'à lui payer le tribut de flatteries dont il était fort avide, et n'avait jamais tremblé devant ses menaces.

Ebroïn, pour déjouer les intrigues des leudes de Burgundie, leur interdit l'entrée du palais. Ceux-ci alors, s'attendant à voir tomber sur eux la colère de leur ennemi, concentrèrent dans leur ame une haine qu'Ebroïn, par son orgueil, prit à tâche d'augmenter encore.

Hloter III mourut sur ces entrefaites (670). Le maire du palais eût dû solennellement convoquer tous les autres leudes, et, de concert avec eux, élever sur le trône Théodorik, frère de Hloter, mort sans enfants. Ebroïn trouva plus commode de faire seul un roi. Et comme un grand nombre de leudes, sans attendre sa convocation, étaient accourus au palais, il leur ordonna de rebrousser chemin. Ceux-ci, outrés de tant d'orgueil, s'assemblèrent, prirent conseil ensemble, abandonnèrent le parti de Théodorik, proclamèrent roi de Neustrie son frère Hildérik qui déjà était roi d'Austrasie, et marchèrent contre Ebroïn. Il fut effrayé et courut chercher un asile au pied des autels; il dut la vie à Léodgar et à plusieurs autres évêques qui le firent enfermer à Luxeuil. Hildérik fit venir son frère Théodorik; on le lui amena après lui avoir coupé les cheveux : « Que veux-tu que je fasse de toi, lui dit-il. — J'ai été injustement chassé du royaume, répondit Théodorik, et je ne veux que Dieu pour juge de ma cause. » Il fut enfermé au monastère de Saint-Denis.

Hildérik fut ainsi seul roi des Franks. Les leudes exigèrent qu'il rendît des décrets en vertu desquels chacun des trois royaumes[1] suivrait ses lois et ses coutumes, se gouvernerait par ses leudes, sans que personne pût désormais usurper la tyrannie d'Ebroïn et mépriser ses égaux. Il promit tout, mais plus tard il ne fut pas fidèle à ses promesses. Il avait d'abord retenu auprès de lui l'évêque Léodgar, parce qu'il le savait supérieur aux autres en sagesse. Il le fit maire de son palais[2], Léodgar n'usa de sa puissance que pour réformer et perfectionner la législation. Il administra les royaumes des

[1] La Neustrie, l'Austrasie et la Burgundie. — L'Aquitaine était toujours romaine.

[2] Ursin., Vit. S. Leodeg., c. 1.

Franks avec tant de sagesse, que tous se félicitaient d'avoir pour roi Hildérik, et Léodgar pour recteur du palais.

Mais ce qui fait la joie des bons fait le désespoir des méchants : Léodgar eut pour ennemis les leudes mêmes qu'il avait choisis pour le seconder dans le gouvernement. Ils semèrent des germes de discorde entre lui et le roi, qui voulut d'après leur conseil changer les lois établies.

L'homme de Dieu [1] vit la tempête qui se formait et s'apprêta à la soutenir. Comme un évêque courageux ne sait pas craindre les menaces d'un roi, il commença à reprendre Hildérik et à lui demander pourquoi il changeait si subitement les lois qu'il avait lui-même ordonné d'observer. On dit même qu'il reprocha au roi avec courage le mariage incestueux qu'il avait contracté avec Bilihilde, fille de son oncle, et le menaça de la vengeance divine s'il ne se corrigeait. Hildérik écouta d'abord le sage Léodgar; mais, bientôt après, trompé de nouveau par de perfides conseils, il songea à le faire mourir.

Cependant il consentit à suivre le pieux évêque à Autun [2], afin de célébrer avec lui les fêtes de Pâques. Dans le même temps arrivait à Autun Victor, patrice de Marseille, qui avait à demander une grâce au roi et espérait l'obtenir par l'entremise de Léodgar [3]. Le saint le reçut dans sa ville avec charité, en attendant qu'il pût le recommander à Hildérik; mais ses ennemis ourdirent contre lui, à cette occasion, une trame horrible. Ils firent entendre au roi que Victor n'était venu à Autun que pour se liguer avec l'évêque dans le but de le renverser du trône. Hildérik les crut; il résolut dès-lors de mettre à exécution le projet qu'il avait déjà conçu de faire mourir Léodgar.

Au lieu de se rendre, pour l'office des Vigiles de Pâques, à l'église épiscopale, il alla recevoir la communion des mains d'un hypocrite nommé Marcolin, qui vivait au monastère de Saint-Symphorien. Il était déjà ivre, lorsque les autres fidèles étaient à jeûn en attendant les saintes solennités. En sortant du monastère de Saint-Symphorien, Hildérik entra dans l'église épiscopale en criant à haute voix et en appelant par son nom Léodgar. « Me voici, dit l'évêque, » mais le roi ne l'entendit point, passa outre et alla dans la maison de l'église, qui avait été préparée pour lui.

Cependant on vint dire secrètement à Léodgar [4] : « Évêque, fais

[1] Vit. S. Leodeg., auct. anonym., c. 1.

[2] Ursin., Vit. S. Leodeg., c. 1.

[3] Vit. S. Leodeg., auct. anonym., c. 1.

[4] Ursin., Vit. S. Leodeg., c. 1.

attention à toi, car après la solennité des messes, le roi veut te tuer. C'est cette nuit qu'il satisfera la haine que tes ennemis travaillent depuis long-temps à lui inspirer contre toi. » Léodgar ne s'émut pas à cet avis, continua l'office avec un visage tranquille et sans la plus légère marque d'émotion. Aussitôt après, il délibéra avec les siens sur ce qu'il avait à faire, et résolut de s'enfuir pour épargner au roi un crime qui devrait nécessairement causer bien des troubles.

Hildérik, apprenant la fuite de Léodgar, envoya après lui des soldats avec quelques-uns de ses fidèles qui l'atteignirent et le ramenèrent à Autun. Les seigneurs du palais [1], presque tous jaloux du grand évêque, conseillèrent au roi de l'enfermer au monastère de Luxeuil, s'il voulait lui laisser la vie. Plusieurs évêques et prêtres donnèrent au roi le même conseil, afin de sauver la vie de leur frère, et Léodgar lui-même sollicitait [2] la permission de se retirer en cette pieuse solitude, afin de ne plus s'occuper que de Dieu.

Il y fut conduit et y trouva Ébroïn qui était tonsuré et portait l'habit de moine. Ils se demandèrent mutuellement pardon et vécurent en paix.

La même année (674), Hildérik fut massacré [3]. Sa mort fut suivie d'un tumulte effroyable. Quelques jours auparavant, deux seigneurs de son palais avaient reçu de lui l'ordre d'aller à Luxeuil, d'en tirer Léodgar et de le tuer ; mais dès qu'ils apprirent sa mort, ils annoncèrent dans tout le pays qu'ils avaient reconnu que la grâce divine était sur Léodgar, serviteur de Dieu. En ce moment en effet, dit l'historien anonyme de Léodgar, Dieu accorda à son serviteur une si grande autorité, que les ducs, leurs femmes, leurs fidèles et tout le peuple accoururent au saint évêque, offrant de se dévouer pour lui. Les leudes s'unirent pour sa défense et arrêtèrent que si, au milieu du trouble qu'allait susciter l'élévation de Théodorik sur le trône, Léodgar était attaqué, ils prendraient sa défense.

De son côté, Ébroïn sortit de Luxeuil, et ses anciens partisans se groupèrent autour de lui. Il avait, comme Léodgar, le projet de faire proclamer roi Théodorik, le troisième fils de Bathilde, et les deux partis se dirigeaient en même temps vers la cité d'Autun. Ébroïn eût désiré arrêter Léodgar malgré l'amitié qu'il lui avait jurée à Luxeuil; l'évêque de Lyon, Genesius l'en détourna; il

[1] Vit. S. Leodeg., auct. anonym., c. 1.
[2] Ursin., Vit. S. Leodeg., c. 1.
[3] Vit. S. Leodeg., auct. anonym., c. 2.

eut peur aussi de la troupe courageuse qui le protégeait; il se décida à lui donner des marques d'une amitié hypocrite, et les deux troupes s'étant mêlées, entrèrent ensemble dans la cité d'Autun.

Tout le peuple accourut au-devant de Léodgar le bon pasteur, les places publiques étaient décorées comme pour un jour de fête; les diacres l'accompagnaient en portant des cierges, les clercs chantaient des antiennes, la cité tout entière était dans la joie. Le lendemain, les deux troupes se remirent en marche et partirent ensemble vers Théodorik. Mais arrivé à moitié chemin, Ébroïn fit bande à part, disparut avec les siens et jeta le froc qu'il avait gardé jusqu'alors.

Léodgar poursuivit sa route, alla chercher Théodorik à Saint-Denis, et le replaça sur le trône. Le nouveau roi était en sûreté à Nogent, lorsqu'Ébroïn arriva à la tête d'une troupe d'Austrasiens. Léodgar n'y était plus : après avoir fait proclamer le roi et élire maire du palais Leudesius, fils d'Erchinoald, il était humblement reparti pour son église d'Autun. Ébroïn, se voyant frustré d'une charge qu'il ambitionnait, tua Leudesius, pilla le trésor du palais et les églises, repartit pour l'Austrasie où il fit proclamer roi un prétendu fils de Hloter III qu'il appelait Hlodowig, et complota avec Waimer, duc de Champagne, Diddon, évêque de Châlons-sur-Saône, et Bobon, évêque déposé de Valence, la perte de son rival Léodgar. Waimer et Didon partirent sur-le-champ avec une troupe de soldats pour Autun, où ils espéraient surprendre le saint évêque. Léodgar, apprenant qu'une armée s'avançait contre lui, ne voulut jamais consentir à prendre la fuite et préféra les attendre avec intrépidité. Ses amis, ses fidèles, ses clercs le pressaient de quitter la cité et d'emporter ses trésors; il refusa absolument. Il les conduisit même au lieu où étaient ses trésors, et en les leur montrant leur parla ainsi : « Mes frères, tout ce que vous voyez là, je l'ai fidèlement amassé pour la gloire et l'ornement de l'Église, pendant le temps que le Seigneur permit que je fusse en faveur dans les affaires du monde. Maintenant que les puissants du siècle sont irrités contre moi et que le Seigneur veut m'appeler aux biens du ciel, pourquoi emporterai-je avec moi ces choses qui ne m'y suivront pas? Si cela vous convient, voici le parti que je prendrai : Il vaut mieux donner ces richesses aux pauvres que d'errer à travers le monde, chargé de ce honteux fardeau. » Puis il ordonna aux gardiens de mettre dehors les plats d'argent et tous les vases précieux. Ayant fait venir ensuite les argentiers avec leurs marteaux, il leur fit briser ces trésors en

petits morceaux, afin de les distribuer aux pauvres; il donna aussi aux églises et aux monastères ce qui pouvait leur être utile. Après cela, il anima le peuple à se bien défendre, et il indiqua un jeûne de trois jours pendant lesquels il fit le tour des murailles, précédé de la croix et des saintes reliques; il se prosternait à chaque porte, priant avec larmes le Seigneur que s'il l'appelait au martyre, il ne permît pas que le peuple qu'il lui avait confié tombât en captivité. Ayant ensuite réuni tous les fidèles à l'église, il demanda publiquement pardon à tous ceux qu'il aurait pu offenser. Tous les cœurs étaient profondément émus de cette humilité du grand évêque.

Cependant les ennemis arrivèrent et livrèrent à la ville un assaut qui fut vigoureusement soutenu; mais les malheurs qu'entraînent toujours les combats désolèrent le bon pasteur qui parla ainsi à ses enfants : « Cessez, je vous en prie, de combattre ces gens; puisqu'ils sont venus seulement à cause de moi, je suis prêt à les satisfaire. Seulement, envoyons d'abord un de nos frères leur demander pour quelle cause ils assiégent la ville. » On descendit alors du haut des remparts l'abbé Moroald, qui alla trouver Diddon et lui dit : « Si nos péchés nous ont attiré le traitement que vous nous faites subir, je vous prie de vous souvenir de cette sentence de l'Évangile : Si vous ne pardonnez pas à ceux qui vous ont offensé, votre père ne vous pardonnera pas non plus vos offenses. » Il le pria ensuite de faire cesser l'attaque et lui promit l'argent qu'il pourrait désirer. Diddon répondit qu'il ne lèverait pas le siége de la cité jusqu'à ce qu'il eût pris Léodgar et qu'il eût versé son sang, à moins qu'il ne jurât fidélité à Hlodowig, son prétendu roi. Diddon envoya quelqu'un des siens porter ces paroles à Léodgar qui, après les avoir entendues, s'écria : « Sachez bien, mes frères et amis, et vous aussi qui êtes mes ennemis, que jamais, tant que Dieu voudra me conserver la vie, je ne m'écarterai de la fidélité que j'ai promise au roi Théodorik. J'aime mieux livrer mon corps au glaive, que de souiller mon ame d'une trahison. »

Les envoyés de Diddon lui ayant rapporté cette réponse, cet indigne évêque fit recommencer l'attaque et mettre le feu à la ville. Alors Léodgar dit adieu à ses frères, communia sous les espèces du pain et du vin, encouragea les faibles, recommanda à tous le souvenir de sa passion, à l'exemple de J.-C.; s'avança courageusement vers une des portes, la fit ouvrir et s'offrit à ses ennemis. Ils le reçurent comme le loup s'empare d'une innocente brebis. On rapporte qu'il dit alors : « Béni soit le Dieu tout puissant

qui daigne me glorifier aujourd'hui. » Ses ennemis lui arrachèrent cruellement les yeux de la tête, et plusieurs hommes illustres qui assistèrent à l'horrible supplice qu'on lui fit endurer, attestèrent qu'il ne voulut jamais permettre qu'on lui liât les mains, qu'il ne poussa pas le moindre gémissement, qu'au contraire il chanta des psaumes à l'instant même où on lui arracha les yeux.

Les ennemis de Léodgar, après avoir imposé à la cité d'Autun l'indigne évêque Bobbon qui lui fit payer une rançon énorme, confièrent leur victime à leur complice Waimer qui l'emmena dans son pays.

Bobbon et Diddon haïssaient leur ancien métropolitain, Genesius de Lyon, aussi bien que Léodgar. Ils s'en prenaient à eux de leur déposition au lieu de s'en prendre à leurs crimes. Genesius eût été traité comme le saint évêque d'Autun, si le peuple ne fût accouru en armes pour le défendre.

Pour Léodgar, il fut relégué par les ordres d'Ébroïn au fond d'une forêt où il eut à supporter toutes les horreurs de la faim. Waimer lui-même en fut touché; il fit revenir chez lui le bienheureux, qui le convertit au Seigneur, si bien que Waimer lui offrit pieusement l'argent de l'église qu'il avait reçu pour la rançon de la ville d'Autun. L'homme de Dieu accepta cet argent et le renvoya à Autun par un fidèle abbé nommé Berton, qui le distribua aux serviteurs de la foi.

Pendant ce temps-là, un parti puissant s'était formé en Austrasie contre Ébroïn et son prétendu roi Hlodowig. On avait appris que le fils de saint Sighbert III, Dagobert, n'était pas mort et qu'il avait été exilé en Irlande par l'ambitieux Grimoald [1]; on écrivit à Wilfrid d'Yorck qui connaissait sa retraite et l'avait assisté dans ses malheurs; Dagobert se mit en route pour l'Austrasie. A cette nouvelle, Ébroïn abandonna son faux roi [2] et revint en Neustrie où ses partisans le firent de nouveau créer maire du palais de Théodorik. Ébroïn profita de sa nouvelle puissance pour se ruer dans le crime et opprimer tous ses ennemis. Léodgar surtout lui était odieux, il envisageait toujours ce grand évêque comme un antagoniste qui jamais par crainte ou par flatterie ne se tairait devant ses crimes. Il résolut d'en finir avec lui (676).

Léodgar était sorti de la maison de Waimer et s'était retiré dans un monastère. Ebroïn ayant imaginé de faire une enquête sur la mort

[1] Vit. S. Wilfrid., apud Mabill., sæcul. Bened.

[2] Vit. S. Leodeg., auct. anonym., c. 3.

de Hildérik, trouva moyen d'intenter une accusation de meurtre contre Léodgar et contre Warein son frère. Il leur ordonna de se présenter au palais. A leur arrivée, il les accabla d'outrages [1]; mais Léodgar toujours courageux, surtout en présence de ses ennemis, lui adressa ces paroles : « Je ne me plains pas des souffrances que Dieu m'envoie, puisque j'ai offensé le Seigneur; j'admire plutôt sa clémence qui daigne m'appeler à la gloire du martyre. Mais toi, misérable Ebroïn, qui fais subir à la race des Franks tant de malheurs, tu amasses contre toi des trésors de vengeance. Tu en as trompé beaucoup, tu en as exilé un grand nombre de la terre de leurs pères; mais toi, tu seras bien autrement exilé, car tu perdras bientôt à la fois la gloire du temps et celle de l'éternité. Tandis que tu aspires à dominer tous ceux qui habitent la terre des Franks, tu détruis toi-même la gloire que tu as voulu usurper. »

A ces mots [2], Ebroïn, plein de fureur, ordonna de séparer Warein de son frère, afin de le faire mourir. Comme on l'emmenait : « Frère bien-aimé, lui dit Léodgar, aie bon courage au milieu des souffrances. Souviens-toi que les maux de cette vie ne sont rien comparés à la gloire éternelle qui nous est réservée. Nos péchés sont grands, il est vrai, mais la miséricorde du Tout-Puissant est plus grande encore; elle est toujours prête à laver les fautes de ceux qui la bénissent. Nous souffrons pour un temps, parce que nous sommes débiteurs de la mort. Mais si nous souffrons avec patience, nous serons bientôt dans cette vie ou nous jouirons sans fin de la gloire céleste. »

Les satellites d'Ebroïn ayant arraché Warein du palais, l'attachèrent au tronc d'un arbre, et l'accablèrent sous une grêle de pierres. Pendant ce temps-là, Warein priait le Seigneur et disait : « Bon Seigneur Jésus, qui es venu sauver les pécheurs et non les justes, reçois l'esprit de ton serviteur; et puisque tu daignes, par les coups de ces pierres, m'ôter la vie comme tu l'ôtais aux martyrs, accorde-moi, ô très clément! le pardon de mes fautes. » Il rendit, en priant ainsi, le dernier soupir. Le bienheureux Léodgar eût bien désiré terminer sa vie avec son frère, afin d'aller avec lui dans la vie bienheureuse. Mais, si nous en croyons l'auteur anonyme de sa vie, Ebroïn aurait entrepris de le pousser au désespoir à force de

[1] Ursin., Vit. S. Leodeg., c. 2.

[2] *Ibid.*, et anonym., c. 3.

supplices, afin de lui ravir en même temps cette vie mortelle et la vie de l'éternité.

Il ordonna qu'on le conduisît nu-pieds à travers une piscine semée de pierres aigues comme des clous; il lui fit ensuite couper les lèvres, les joues et la langue, afin que privé des yeux, les pieds percés, la langue et les lèvres coupées, ne pouvant plus ni reconnaître son chemin, ni marcher, ni chanter les louanges de Dieu, il tombât dans le désespoir et se ravît ainsi à lui-même le salut qu'il eût mérité d'obtenir par sa patience. Mais Dieu entend les sentiments de l'ame, et préfère un cœur qui aime dans le silence, aux beaux discours. Léodgar, au milieu des supplices, implora de toutes les forces de son ame la protection du Seigneur, et plus l'impiété des hommes s'efforçait de l'éloigner du ciel, plus son amour l'en rapprochait.

Voyant cela, Ebroïn fit dépouiller honteusement le saint du Seigneur, le fit conduire nu à travers les places publiques, et le livra enfin à Waning pour qu'il le fît mourir au milieu des tourments: « Reçois, lui dit-il, ce Léodgar que tu as vu si grand et si fier, et prends-le sous ta garde, bientôt tu recevras l'ordre de lui donner ce qu'il a mérité. » Comme la demeure de Waning était éloignée, on plaça l'homme de Dieu sur une vile bête de somme, ce qui rappela à Léodgar ce passage de l'Écriture : « Seigneur, je suis devenu comme une bête de somme en votre présence, et je suis cependant toujours uni à vous. » En le voyant couvert de sang, on crut qu'il en mourrait; un moine d'Autun, l'abbé Winobert, qui suivit le saint, obtint des gardes d'en approcher en secret. Il le trouva couché sur la paille, enveloppé d'un morceau de toile de tente et respirant à peine. Il croyait le voir expirer sous ses yeux, et il fut bien surpris de l'entendre parler tout-à-coup comme à son ordinaire, quoiqu'il n'eût plus de langue, et que l'incision de ses lèvres eût mis a nu les deux rangées de ses dents. Winobert courut aussitôt avertir du miracle Herménaire, qui fut le successeur de Léodgar, et qui rendit au saint martyr tous les soins que lui inspira sa charité.

Lorsque Léodgar fut arrivé à la demeure de Waning, sa langue et ses lèvres repoussèrent, et il commença à parler comme auparavant [1]. Waning, qui était pieux et que la politique seule avait rendu ennemi de Léodgar, ayant été témoin de ce miracle, reconnut un saint dans son prisonnier, et au lieu d'exécuter les ordres d'Ebroïn,

[1] Anonym., Vit. S. Leodeg., c. 3.

il le mit dans le monastère de vierges qu'il avait fait bâtir à Fescamp. Léodgar y ayant complètement recouvré l'usage de sa langue et de ses lèvres, répandit parmi les peuples la semence de la bonne doctrine, et eut la consolation d'offrir chaque jour le saint sacrifice. Au milieu de ses souffrances, Léodgar pensait souvent à sa mère, la pieuse Sigrade, qui vivait encore et qu'avaient plongée dans la douleur ses tourments atroces, et la mort cruelle de Warein son frère. Ebroïn l'avait dépouillée de ses biens, et elle s'était retirée dans un monastère. Aussitôt que Léodgar fut paisible au monastère de Fescamp, il lui adressa pour la consoler la lettre suivante[1] :

« A ma dame et très sainte mère Sigrade, qui, déjà ma mère par le lien du sang, l'est devenue encore par les liens de l'esprit, et en qui s'est accomplie cette parole de la vérité : « Quiconque fera la » volonté de mon père qui est dans les cieux ; celui-là est mon » frère, ma sœur et ma mère. »

» Léodgar, serviteur des serviteurs de notre Sauveur J.-C. :

» Grâces soient rendues à mon Dieu qui n'a point retiré de moi sa miséricorde, et m'a fait entendre au contraire une parole de joie et de consolation au milieu de ces tribulations qui nous sont communes, que Dieu lui-même nous envoie, que vous supportez avec foi et patience, à l'exemple de Dieu le juste juge, et afin d'être trouvée digne de son royaume.

» C'est pour cela que le Seigneur J.-C. notre Dieu vous a élue et vous a donné, non-seulement de croire en lui, mais de souffrir pour lui.

» Si vous avez placé votre consolation en J.-C., vous avez la plénitude de la joie des saints, et vous ne pouvez en aucune manière vous attrister suivant cette parole du bienheureux Pierre : « Si vous êtes en ce monde affligé de diverses tentations, c'est afin » que votre ame éprouvée devienne plus précieuse que l'or épuré au » feu. »

» O mère ! que votre joie doit être grande dans le Seigneur ! Nulle langue ne peut le dire, aucun écrit ne peut l'exprimer. Vous avez quitté ce que vous deviez abandonner, et vous avez trouvé ce que désirait votre ame ; le Seigneur a exaucé vos prières, et il a vu les larmes que vous avez si abondamment répandues en sa présence. Il vous a ôté ce qui aurait pu retarder votre marche vers la possession de la béatitude éternelle, il a rompu tous vos liens afin que dé-

[1] Apud Labb., Biblioth. nov., t. I.

gagée de tout ce qui pouvait vous attacher au monde, vous viviez uniquement pour Dieu, vous goûtiez combien le Seigneur est doux. Le Seigneur J.-C.! il est notre Dieu, notre roi, notre rédempteur! il est la voie, la vérité et la vie! C'est à lui qu'il faut obéir, lui dont le psalmiste a dit : « Que rendrai-je au Seigneur pour tout ce qu'il » m'a donné. » Ce qu'il faut lui rendre! il le dit en ajoutant : « J'accepterai le calice du salut et j'invoquerai le nom du Sei- » gneur. »

» O heureuse la mort qui donne la vie! heureuse la perte des biens qui mérite des richesses éternelles! heureuse l'affliction qui procure la joie des anges! vous avez éprouvé les miséricordes du très clément Seigneur Jésus, car il vous a inspiré le mépris du monde, vous a fait vivre sous une sainte discipline, et puis, il a délivré vos enfants des misères du siècle, des égarements de la vie présente, et leur a donné l'assurance de la vie éternelle. Vous eussiez pu les pleurer comme morts en les laissant après vous sur ta terre! que leur mort ne vous attriste donc pas, rendez-en plutôt mille actions de grâces à Dieu le père et au Seigneur J.-C.

» Elle va bientôt disparaître, la nuit qui obscurcit l'œil de l'ame! Les voici bientôt déposés, les fardeaux et les soucis de la vie présente! l'athlète n'a plus rien qui retienne son bras; il n'est plus chargé que du joug si doux, si léger de la croix. Suivons donc le Seigneur, sa miséricorde marche en avant, courons sans peur au combat, il est fidèle, il nous donnera la victoire, il combattra pour nous, il écrasera Satan sous nos pieds.

» Je vois s'ouvrir le champ de bataille où Dieu appelle ses soldats; je vois les couronnes qu'il leur prépare, je vois les armes qu'il mettra dans leurs mains. Les ennemis n'en ont pas de pareils, car c'est le bouclier de la foi, la cuirasse de la justice, le casque du salut; c'est l'armure qui éteint les traits enflammés de l'ennemi, c'est le glaive de l'esprit, c'est-à-dire, la parole de Dieu; c'est la prière continuelle du cœur.

» Notre roi ne veut rien de la vieille armure, rien de l'ancien vêtement; il veut des hommes nouveaux, éprouvés aux batailles.

» Si, ce qu'à Dieu ne plaise! il restait en nos cœurs quelque peu de haine contre nos ennemis, ce serait un grand malheur; car est-il rien de plus beau que de mériter d'être vraiment fils de Dieu en aimant nos ennemis, que de mériter le pardon de nos fautes en remettant celles d'autrui? Puisque l'auteur de la vie éternelle, celui qui a pris chair d'une vierge immaculée a prié pour ses ennemis,

ne faut-il pas que nous, souillés de tant de crimes, nous aimions nos ennemis, nous priions pour eux, si nous voulons imiter notre maître et mériter d'avoir part à son royaume avec les saints?

» O bonne mère! l'œil de l'homme n'a point vu, son oreille n'a point entendu, son cœur n'a point compris ce que le bon maître vous a préparé. Voyez combien il vous a déjà récompensée dès cette vie ; à la place d'une foule de servantes, il vous a donné des sœurs; il a remplacé les fatigues de la vie du monde par le repos du monastère, la perte de vos biens par l'Écriture divine et la prière continuelle; vos parents par la vénérable et sainte dame Ithéria, qui est en même temps votre mère, votre sœur et votre fille, avec laquelle vous n'avez en J.-C. qu'un cœur et qu'une ame.

» Ce que je vous ai dit en cette lettre, je l'ai emprunté aux Écritures sacrées. Lorsque vous l'aurez lue, vous rendrez donc grâces au Seigneur dans les siècles éternels. » Amen.

Pendant que Léodgar était au monastère de Fescamp, le Dieu tout puissant, dit son historien [1], manifesta clairement à tous sa faveur pour le bienheureux, car il commença à frapper ses ennemis. Ebroïn lui-même fut l'instrument dont le Seigneur se servit pour en tirer vengeance, et il convoqua, de concert avec Théodorik, le concile où ils devaient être condamnés.

Après avoir trahi Léodgar, Diddon de Châlons-sur-Saône, et Waimer, institué par Ebroïn évêque de Troyes, avaient souillé par toutes sortes de crimes leur dignité épiscopale. Ils avaient en outre encouru l'inimitié de celui dont ils avaient servi si cruellement la haine contre Léodgar. Les évêques, sur la convocation de Théodorik et d'Ébroïn, accoururent en foule à la maison royale de Marlacum [2]; à leur tête se trouvèrent cinq métropolitains, Genesius de Lyon, Blidramn de Vienne, Ternisc de Besançon, Landobert de Sens, Dadon ou Audoen de Rouen.

Diddon fut condamné, rasé et excommunié. Envoyé ensuite en exil, il y eut la tête tranchée. Waimer, aussi condamné et accablé de maux, fut pendu et envoyé ainsi en enfer dit le biographe,

[1] Anonym., Vit. S. Leodeg., c. 3.

[2] Placit. Theod. III, apud Mabill. (De re diplom.) — Le Père Mabillon place ce concile à Morlai, village sur les limites de Bourgogne et de Champagne. Le P. Pagi le place à Marly-le-Roi. (*V.* Sirm., Concil. antiq. Gall., t. 1, p. 510; Bolland., Comment. præv. Vit. S. Leodeg., § 15.)

par un supplice honteux et digne de celui qui avait trahi l'homme juste.

Léodgar apprit au fond de sa solitude de Fescamp que ses ennemis avaient été, les uns tués, les autres exilés. Il les pleura amèrement, et au lieu de se réjouir de se voir vengé, il s'affligea que le coup de la mort les eût atteints avant qu'ils eussent fait pénitence.

Mais Ebroïn, en punissant ses ennemis, ne l'avait pas oublié lui-même, et il vivait encore pour achever de fabriquer la couronne du saint martyr. Il le tira du monastère de Fescamp et le fit venir au palais, afin qu'on déchirât sur lui la robe épiscopale, et qu'ainsi dégradé et interdit, il ne lui fût plus permis de célébrer le saint sacrifice.

Lorsque Léodgar fut arrivé, Ébroïn et le roi s'efforcèrent de lui arracher quelques paroles par lesquelles il se reconnût complice de la mort de Hildérik ; mais il soutint courageusement qu'il n'était pas coupable, et annonça[1] à ses deux persécuteurs les malheurs qui tomberaient bientôt sur eux. « Tu parles avec cette témérité, lui répondit Ébroïn, parce que tu aspires à la couronne du martyre, mais tes désirs ne seront pas satisfaits. » On le conduisit ensuite au concile. Il resta, dit-on, à la porte de la salle où se tenait l'assemblée, et sans avoir été entendu, on lui déchira sa tunique de la tête aux pieds, en signe de dégradation. Ébroïn[2] remit ensuite sa victime à Hrodobert, comte du palais, qui eut ordre de l'emmener chez lui et de lui trancher ensuite la tête (678).

Presque tous ceux qui étaient dans la maison de Hrodobert conçurent tant de vénération pour le bienheureux, qu'ils se convertirent, confessèrent leurs péchés et firent pénitence. Le Seigneur se plaisait à glorifier son serviteur, et partout où il était conduit pour y être persécuté, il y était entouré de respect et d'honneurs.

Mais enfin, arriva le jour de la récompense, et on envoya du palais l'ordre de ne pas laisser vivre Léodgar plus long-temps. Hrodobert fut affligé ; sa femme surtout pleura amèrement de ce que son mari était forcé de commettre un tel crime; l'homme de Dieu la consola : « Je vous en prie, lui dit-il, ne pleurez pas sur ma mort, elle ne vous sera pas imputée. Au contraire, vous serez bénie du ciel, si vous déposez pieusement mon corps dans un tombeau. » Après avoir ainsi parlé, il fut conduit par quatre esclaves dans la

[1] Ursin., Vit. S. Leodeg., c. 2.
[2] Anonym., Vit. S. Leodeg., c. 3.

forêt où il devait terminer sa vie. Hrodobert ne voulut pas assister à son supplice. Trois de ses bourreaux se jetèrent à ses pieds, le suppliant de leur pardonner et de leur accorder sa bénédiction. Le quatrième se tenait debout, le glaive nu et prêt à frapper. L'homme de Dieu, ayant béni ses meurtriers, leur adressa quelques pieuses paroles, puis se mit à genoux et fit cette prière : « Seigneur, Dieu » tout puissant, père de notre Seigneur J.-C. qui nous a appris à » vous connaître! ô Dieu des vertus! père de toute créature, je » vous bénis, je vous glorifie de m'avoir amené à ce jour du com- » bat. O Seigneur! daignez, je vous en prie, répandre sur moi vos » miséricordes; rendez-moi digne de participer aux mérites de vos » saints et à la vie éternelle; pardonnez à mes ennemis, car c'est » par eux, ô Père très clément, que je serai, comme je l'espère, » glorifié en votre présence. »

Après avoir ainsi parlé, il se leva, tendit la tête au bourreau et reçut le coup de la mort.

L'épouse de Hrodobert fit enlever secrètement le corps du martyr, le transporta dans sa maison de Sarçin, et après avoir versé bien des larmes, l'inhuma dans un petit oratoire avec les vêtements qu'il avait au moment de sa mort (678). Bientôt on vit arriver à l'oratoire une foule de pélerins attirés par les nombreux miracles du saint martyr. Ébroïn l'ayant appris, envoya sécrètement quelqu'un pour s'informer de ce qui se passait [1] et lui dire la vérité. Son envoyé, arrivé sur le tombeau du saint, le frappa du pied en disant : « Un mort ne fait point de miracles. » Comme il s'en retournait, il mourut. Ce fait fut bientôt divulgué; Ébroïn, en l'apprenant, commença à trembler que la gloire toujours croissante de sa victime ne le fit décroître dans l'esprit des peuples. Il défendait avec menaces de raconter les merveilles qui s'opéraient au tombeau du bienheureux, son esprit se troubla, sa puissance chancela davantage de jour en jour. Mais il n'en persévéra pas moins dans son orgueil et ses cruautés.

Ce fut même alors qu'il fit tuer d'un coup de lance saint Ragnebert [2]; qu'il persécuta saint Amé [3]; qu'il chassa de son siége saint

[1] Anonym., Vit. S. Leodeg., c. 4.

[2] Vulgairement saint Rambert. Il fut enseveli au monastère de Bebron qui prit son nom. (V. Duchêne, Rer. franc. script., t. I.)

[3] Apud Bolland., 13 septemb.

Landbert de Maëstricht [1], et qu'il força le saint abbé de Jumièges, Philibert, à se réfugier au diocèse de Poitiers [2]. Philibert, aidé des libéralités de l'évêque Ansoald, successeur de Diddo, bâtit dans l'île Herio un monastère qui prit le nom de Hermoutier, d'où on a fait Noirmoutier, et ne revint à Jumièges que plusieurs années après la mort d'Ébroïn.

III.

Ebroïn et les Austrasiens. — Ebroïn persécute saint Wilfrid qui avait secouru Dagobert en Irlande. — Meurtre de Dagobert. — Les Austrasiens, conduits par les ducs Martin et Pépin, se jettent sur la Neustrie. — Bataille de Loixi. — Ebroïn vainqueur. — Sa cruauté toujours croissante. — Il est tué par Hermanfrid. — Gloire de Léodgar après la mort d'Ebroïn. — Sa translation à Poitiers. — Vie de Bathilde au monastère de Chelles. — Sa mort. — Bathilde et Ebroïn. — Waradon, successeur d'Ebroïn. — Troubles au palais de Neustrie, rupture avec les Austrasiens. — Gislemar. — Saint Audoen veut rétablir la paix. — Il meurt. — Berther, maire de Neustrie. — Réaction contre Berther. — Pépin appelé par les Neustriens. — Pépin d'Héristal, duc d'Austrasie et maire du palais de Neustrie. — Sa rigueur contre saint Ansbert de Rouen. — Notice sur saint Ansbert. — Autres grands évêques à la fin du VII.e siècle. — Landbert de Lyon. — Airar de Chartres. — Privilége donné par cet évêque à un monastère bâti à Blois en l'honneur de la Sainte Vierge. — Assemblée d'évêques à Blois. — Engilbert du Mans. — Assemblée d'évêques au Mans. — Privilége accordé par Engilbert. — Il protége saint Rikmir. — Saint Landbert de Maëstricht et son successeur saint Hubert. — Saints Willibrord et Wulframn, apôtres des Frisons. — Saint Tétric d'Auxerre. — Saint Bonitus (saint Bonet) d'Arvernie. — Vie de ce grand évêque. — Pépin d'Héristal protége la religion. — Il meurt en 714. — Son fils Karl-Martel, duc des Franks.

678—714.

Ébroïn avait satisfait sa haine contre Léodgar, le plus redoutable des adversaires qu'il eut en Neustrie et en Burgundie ; mais il avait d'autres ennemis qui n'étaient pas en sa puissance; c'étaient les leudes Austrasiens qui l'avaient chassé avec son fantôme de roi Hlodowig, pour élever sur le trône Dagobert II, digne fils du saint roi Sighbert III.

Il couvait de sinistres projets contre Dagobert, lorsqu'il reçut une lettre d'Ekfrid, un des rois des Anglo-Saxons, qui désignait à sa vengeance l'évêque d'Yorch, Wilfrid. Cet évêque, uni d'amitié autrefois avec Haunemont [3], évêque de Lyon, qu'Ébroïn avait fait massacrer, avait secouru Dagobert pendant son exil en Angleterre et

[1] Apud Bolland., 17 septemb.

[2] *Ibid.*, 20 aug.

[3] Vulgairement saint Chaumont. (*V.* Bolland., 28 sept.)

en Irlande [1]. C'en était bien assez pour qu'Ébroïn lui vouât une haine implacable.

Il envoya sur les côtes de l'Océan des émissaires pour s'emparer de Wilfrid aussitôt qu'il aurait mis le pied sur la terre des Franks, mais des vents contraires jetèrent le saint évêque vers le pays des Frisons.

Ébroïn, l'ayant appris, envoya de riches présents à Algise, roi de ces peuples, avec une lettre dans laquelle il le priait de lui livrer l'évêque étranger. Algise reçut gracieusement les députés d'Ébroïn, et leur donna un grand festin pendant lequel il se fit lire la lettre dont ils étaient porteurs. Indigné qu'on eût l'audace de lui demander une trahison, il jeta la lettre au feu en présence même des envoyés et dit : « Que Dieu détruise le règne des perfides, et qu'ils soient traités comme cette lettre. » Après avoir traversé la Frise, Wilfrid entra dans le royaume de Dagobert qui le reçut comme un père et le conjura d'accepter le siége épiscopal de Strasbourg qui était alors vacant. Wilfrid le refusa et continua son voyage vers Rome.

Il y fut accompagné d'Adéodat de Toul, député par les évêques d'Austrasie pour porter au pape leur décision au sujet du monothélisme. Dans l'église Gallo-Franke, on tint à cette époque plusieurs conciles à la prière du pape Agathon ; Adéodat de Toul pour l'Austrasie, et Félix d'Arles pour les autres provinces, en portèrent les décrets au concile convoqué à Rome pour l'année 679.

Wilfrid et Adéodat furent reçus avec bonté par le roi des Lombards, nommé Pertharite. Ébroïn avait cependant encore tendu là un piége de concert avec le roi Ekfrid. Mais le roi des Lombards, comme celui des Frisons, abhorrait la trahison.

Lorsque Wilfrid était à Rome, le roi Dagobert fut massacré [2]. Il l'ignorait encore, lorsqu'à son retour il entra dans le royaume d'Austrasie. Un évêque, qui avait fait partie de la conjuration tramée contre Dagobert, le reconnut et lui adressa les plus sanglants reproches. « Tu es bien audacieux, lui dit-il, de passer sur la terre des Franks; tu mérites la mort pour avoir contribué à élever sur le trône un roi qui a désolé les villes, qui a, comme Roboam, accablé son peuple d'impôts, qui a méprisé les églises et les évêques; il vient heureusement de payer pour sa mort la peine due à ses crimes. »

[1] Vit. S. Wilf., Mabill., secul. Bened.

[2] Plusieurs martyrologes ont mis Dagobert II au nombre des saints.

Wilfrid répondit à l'évêque rebelle : « J'ai secouru et nourri un roi exilé sur une terre étrangère, pour obéir aux préceptes du Seigneur et pour que ce roi fût le consolateur de son peuple et le défenseur des Églises. Si un roi de ma nation se refugiait auprès de Votre Sainteté, dites-moi, seigneur évêque, ne feriez-vous pas de même? »

Wilfrid put continuer son voyage en paix, mais les principaux des leudes Austrasiens se soulevèrent contre les conjurés qui n'avaient été que les instruments d'Ébroïn. A leur tête étaient les ducs Martin et Pépin [1], qui se jetèrent sur le royaume de Théodorik. Ébroïn marcha contre eux; les armées se rencontrèrent à Loixi et livrèrent en cet endroit un combat terrible. Ébroïn fut vainqueur, Pépin retourna en Austrasie, Martin s'enferma dans la ville de Laon, proche du champ de bataille; Ébroïn l'en fit sortir par ruse et le tua.

Alors vivait à Laon sainte Austrude, fille de sainte Salaberge. Ebroïn l'accusa d'avoir pris le parti des Austrasiens [2], et lui fit souffrir persécution. Sa victoire le rendit plus fier encore qu'auparavant; il opprima les Franks avec une cruauté toujours croissante, dit le continuateur de Frédégaire [3], jusqu'à ce qu'enfin il fût tué par un Frank nommé Hermanfrid, dont il voulait ravir les biens. Il lui en avait même déjà pris une grande partie [4], et de plus, il le menaçait de la mort. Hermanfrid prit l'avance, se concerta avec les siens, et leur donna rendez-vous devant la porte même d'Ebroïn. C'était un dimanche, Ebroïn sortait pour se rendre à matines. Dès qu'il eut mis le pied sur le seuil, Hermanfrid se jeta sur lui et le tua d'un coup d'épée (681).

« Ainsi, dit le biographe de Léodgar, la tyrannie cessa dans le royaume. Ainsi mourut par le glaive, ce misérable qui s'était élevé à de si grands honneurs, qui voyait briller dans les trois parties du monde la renommée de sa puissance. Il est bien à craindre que l'homme, dont la cruelle vengeance à fait périr tant d'évêques et de leudes, ne se soit préparé des peines éternelles, et qu'après avoir perdu un pouvoir immense que jamais n'avait possédé un autre Frank, il n'ait aussi perdu la vie bienheureuse que la douceur eût pu lui mériter. »

[1] Fredeg. Chron., c. 97.

[2] Vit. S. Austrud., apud Mabill., sæcul. Bened.

[3] Chron., c. 98.

[4] *Ibid.*, Vit. S. Leodeg., auct. anonym., c. 4.

Quand Ebroïn fut mort, la gloire du serviteur de Dieu Léodgar jeta au loin beaucoup d'éclat. Dès que le roi Théodorik eut appris la vérité sur les miracles du saint martyr, il conçut pour lui beaucoup de vénération. Dès-lors, celui dont naguère encore on ne pouvait prononcer le nom, fut magnifiquement honoré au palais. Il y avait là une multitude de grands du royaume, des évêques et des leudes qui conversaient ensemble sur Léodgar et admiraient ce qu'ils entendaient rapporter. Ansoald, homme d'une grande sainteté, évêque de Poitiers, dit un jour : « Plût à Dieu que je pusse avoir son corps près de moi ! Il est connu qu'il était mon parent et que c'est de mon diocèse qu'il est sorti pour monter aux honneurs. » Hermenaire, successeur de Léodgar sur le siége épiscopal d'Autun, l'entendit ainsi parler, et dit : « J'ai le droit d'avoir son corps, car il est juste qu'il repose dans le lieu où il fut évêque. » Alors Vindicianus, évêque d'Arras, dans le diocèse de qui Léodgar avait été tué, répondit : « Saints évêques, il n'en sera pas comme vous l'avez dit ; c'est moi qui posséderai ce saint corps, car il appartient au lieu où il daigne maintenant reposer. » L'assemblée des évêques décida qu'on ferait des jeûnes et des prières afin que le Seigneur daignât faire connaître en quel diocèse devrait reposer son serviteur. Tous consentirent à la proposition ; on jeûna, on pria et l'on écrivit trois petits billets qu'on posa sur l'autel, afin qu'après les prières le Seigneur déclarât par le sort à qui appartiendrait le corps du saint martyr. Le lendemain, après les solennités des messes, un des prêtres choisi par les évêques glissa, en détournant les yeux, la main sous la palle de l'autel, afin d'en tirer l'expression de la volonté de Dieu. Tous les assistants virent et proclamèrent que l'évêque Ansoald avait droit au corps du bienheureux, parce que le billet retiré le déclarait ainsi. La discussion terminée, Ansoald ordonna à son abbé qui était un homme de Dieu, et se nommait Audulf, d'aller en toute hâte chercher le saint corps, et de le conduire au territoire de Poitiers avec beaucoup de respect. A cette nouvelle, tous les moines des environs, beaucoup d'hommes et de femmes accoururent, et on emporta le corps du martyr comme l'avait ordonné le roi Théodorik. Pendant le chemin, des troupes de moines et de clercs accouraient de tous côtés des villes et des bourgs, portant des croix, des cierges allumés et répandant des parfums ; il y avait une telle foule que l'on pouvait à peine approcher du cercueil pour le placer sur les épaules de ceux qui devaient le porter.

Audulf composa l'histoire de cette translation triomphale et des nombreux miracles qui y furent opérés (683).

La reine Bathilde, qui avait su découvrir le mérite de Léodgar, qui l'avait appelé au palais, qui l'avait suivi sans doute, par la pensée, au milieu de ses rudes combats, ne put être témoin de sa gloire, elle était morte un an auparavant (680).

Depuis sa retraite dans le monastère de Chelles, elle avait complètement oublié les grandeurs, pour remplir au milieu des sœurs les plus humbles ministères. Elle aimait les religieuses comme ses sœurs, et l'abbesse comme sa mère [1]. Lorsqu'elle était encore au palais, elle aimait déjà à venir au milieu d'elles pratiquer l'humilité, la grande vertu des chrétiens. Mais lorsqu'elle eut choisi leur monastère pour demeure, elle se fit vraiment leur servante, pour l'amour de J.-C. Son cœur était toujours intimement uni à Dieu, souvent elle versait des larmes en faisant ses prières, et aucune des religieuses n'était plus assidue qu'elle à faire de saintes lectures.

Une de ses plus douces occupations était de visiter les sœurs qui étaient malades, et de leur prodiguer ses soins et ses consolations. L'abbesse, qui connaissait sa sagesse, ne gouvernait sa communauté que d'après ses avis. Le roi, la reine, les leudes du palais, venaient aussi souvent lui demander des conseils qu'ils ne suivaient pas assez fidèlement.

Bathilde mourut de la mort des justes, et sa mémoire est restée en bénédiction.

On doit déplorer que son historien nous ait si peu instruit des actes de sa régence. Le peu qu'il en a dit suffit cependant pour nous en faire apprécier le caractère vraiment chrétien. Pendant ce demi-siècle si confus, qui vit tomber la race des descendants de Mérowig, Bathilde et Léodgar furent les champions des idées chrétiennes et de la civilisation contre la force brutale personnifiée dans Ebroïn [2].

A la place d'Ebroïn, les Franks, après de longs débats, instituèrent maire du palais un homme illustre nommé Waradon [3], qui

[1] Vit. S. Bathild., c. 3.

[2] M. de Sismondi (Hist. des Français) a fait d'Ebroïn le champion de la liberté; le fait est qu'Ebroïn ne la voulut que pour lui et que son désir fut de tout dominer, peuple, rois et leudes. M. de Sismondi a travesti l'histoire de saint Léodgar. Nous ne trouvons là rien d'étonnant, la compilation lourde et ennuyeuse qu'il a intitulée *Histoire des Français*, semble avoir été faite pour rabaisser toutes les gloires de la France.

[3] Fredeg., Chron., c. 98.

s'appliqua d'abord à établir solidement la paix avec Pépin, qui depuis la mort de Dagobert II gouvernait l'Austrasie avec le titre de duc.

Ce Pépin était fils d'Anségise, fils de saint Arnulf et de Begga, fille de Pépin de Landen. Il est désigné dans l'histoire sous le nom de Pépin d'Héristal; il était digne de son aïeul par ses vertus, sa sagesse et son courage. La paix qu'il avait conclue avec Waradon fut bientôt troublée par le fils de Waradon lui-même, Gislemar, jeune intrigant qui vint à bout de supplanter son père et de mettre le désordre au palais de Neustrie. Ce fut en vain que le vénérable Audoen voulut rétablir la bonne harmonie, il mourut au palais même lorsqu'il y travaillait.

Il n'a manqué au grand évêque de Rouen qu'un ami capable d'écrire sa vie, comme il avait écrit lui-même celle d'Eloi. Il brilla au milieu des grands évêques si nombreux au VII.e siècle, et aucun ne le surpassa en sagesse, en prudence, en sainteté. Sa *Vie de saint Eloi*, le seul ouvrage qui nous reste de lui, est un des monuments historiques les plus intéressants de l'époque. Huit ans avant sa mort, il avait fait le pélerinage de Rome avec un moine irlandais du monastère de Jumièges, nommé Sidonius[1], qu'il établit à son retour abbé d'un monastère. Audoen fut vraiment le père des moines. Avec l'aide des saints abbés Wandrégisil, Philibert, Germer et tant d'autres, il fit de son diocèse une thébaïde, il le peupla d'écoles célèbres qui le couvrirent de gloire. Son nom est inséparable de celui d'Eloi avec lequel il n'avait qu'un cœur et qu'une ame.

Bien peu de temps avant sa mort, Audoen était allé à Cologne pour apaiser le duc Pépin auquel Gislemar avait déclaré la guerre. Mais Gislemar, après une course en Austrasie, était mort ainsi que son père, et Berther avait été créé maire du palais de Neustrie.

C'était un homme de petite taille[2] et d'aussi petite intelligence, colère, léger, dédaigneux de l'amitié et des conseils des Franks, qui s'indignèrent contre lui. Un grand nombre l'abandonnèrent, soulevèrent contre lui presque tous les Neustriens et firent amitié avec Pépin[3].

Celui-ci ayant levé une armée (687), s'avança contre le roi Théodorik et le maire Berther, les mit en fuite et soumit le pays à sa

[1] Vulgairement saint Saens.

[2] Fredeg. Chron., c. 99.

[3] *Ibid.*; Annal. Metens., apud D. Bouquet.

puissance. Berther fut tué par de faux amis et Pépin méprisa assez Théodorik pour le laisser vivre avec son titre de roi. Théodorik vécut encore trois ans éclipsé par l'illustre duc, qui laissa tranquillement lui succéder ses fils Hlodowig et Hildebert, mais qui régna véritablement sur tous les royaumes des Franks.

Il gouvernait avec prudence, mais en même temps avec une fermeté inflexible.

Le successeur d'Audoen, Ansbert l'éprouva. Ce saint évêque ayant été accusé [1] d'être entré dans quelque complot contre Pépin, il fut envoyé en exil à Haumont en Hainaut, et il y resta jusqu'à la fin de sa vie.

Ansbert fut un grand évêque. Il appartenait à une noble famille franke; son père voulut le marier dans sa jeunesse à la fille de Rodbert, qui avait été chancelier de Hloter III. La fille de Rodbert se nommait Angadrisma et désirait aussi bien qu'Ansbert conserver sa virginité. Elle pria le Seigneur de lui ôter des attraits qui la faisaient aimer du monde, et elle fut aussitôt couverte d'une lèpre affreuse. Son père ayant appris qu'elle avait fait vœu de garder la continence, lui donna la liberté de suivre sa vocation. Elle reçut le voile du saint évêque de Rouen, Audoen, et sa beauté reparut aussitôt qu'elle eut reçu la bénédiction des vierges. Elle devint abbesse de l'Oratoire [2] et est honorée comme sainte.

Pour Ansbert, il devint référendaire du roi Théodorik et renonça au palais pour embrasser la vie monastique à Fontenelle, sous l'abbé Wandrégisil [3]. Il se fit remarquer par son courage à pratiquer la vertu et à travailler des mains.

Lorsque saint Wandrégisil fut mort, Landbert fut chargé du gouvernement de Fontenelle, et cette école célèbre acquit encore un nouveau lustre. Ansbert avait connu Landbert au palais, il aida de ses conseils son ami devenu son père spirituel. Un autre de leurs amis du palais vint bientôt partager leur vie, c'était Hermanland, autrefois échanson de Hloter III.

Hermanland fit de si rapides progrès dans la vertu, que Paschasius [4], évêque de Nantes, ayant demandé une colonie religieuse à

[1] Vit. S. Ansbert., c. 8, apud Bolland, 9 feb.

[2] Loroer proche Beauvais. (*V.* Bolland., 14 octob. et Vit. S. Ansbert., c. 1.)

[3] Vit. S. Ansbert., c. 2, 3, 4.

[4] Vulgairement nommé saint Pâquier.

Landbert, le saint abbé mit à sa tête Hermanland, qui fonda un monastère dans une île de la Loire nommée Aindre.

Après la mort de Genesius de Lyon, Landbert[1] fut élu pour lui succéder. Un autre enfant de Fontenelle, Érembert, était élevé en même temps sur le siége de Toulouse, et Ansbert fut chargé du gouvernement du monastère. Pendant deux ans, il le dirigea avec sagesse, fit bâtir auprès du monastère un hôpital où il nourrit et soigna douze malades anciens et incurables, et deux maisons pour les autres malades pauvres.

Saint Audoen étant mort[2], Ansbert lui fut donné pour successeur. Le roi Théodorik, qui l'aimait avec tendresse, le choisit pour confesseur et l'obligea, aussitôt après son élection, de venir au palais où il fut sacré par Landbert, archevêque de Lyon. Le nouvel évêque se distingua par son amour pour les pauvres, et le soin qu'il eut de faire rétablir un grand nombre d'églises et d'animer ses prêtres à prêcher l'Évangile.

La cinquième année de l'épiscopat (687) d'Ansbert, il se tint à Rouen un concile nombreux où on fit plusieurs réglements très utiles à l'Église[3]. On connaît seize des évêques qui y assistèrent. Les plus célèbres sont Ansoald de Poitiers, Aquilin d'Évreux, Gérebald de Bayeux, Aunobert de Séez, Aired de Chartres nommé aussi Airard ou Aicard.

Cet évêque accorda des priviléges à un monastère dédié à la Sainte Vierge, et bâti par la mère d'Adéodat son prédécesseur, dans une ville de son diocèse située sur la Loire. Cette ville était probablement Blois, la seule du diocèse de Chartres située ainsi sur la Loire; ce fut là aussi sans doute que s'assemblèrent les quatorze évêques qui signèrent l'acte des priviléges[4].

Parmi les évêques qui assistèrent à l'assemblée de Blois, était Engilbert du Mans[5]. C'était un évêque distingué par son mérite et qui fut archi-chapelain du palais. Il fit bâtir, à quelque distance de sa cité épiscopale, un monastère de religieuses dédié à saint Aubin, et un autre dédié à la Sainte Vierge près des murs de la ville. Il y

[1] Nommé vulgairement saint Lambert.

[2] Vit. S. Ansbert., c. 5.

[3] *Ibid.*, c. 6. — Ces réglements ne sont pas connus.

[4] Mabillon, De re diplomat., lib. 6, c. 23, p. 478.

[5] *Ibid.*, Analect.

mit pour abbesse Adrehilde[1], sa parente, qui gouverna aussi le monastère du Pré.

Il réunit au Mans un synode de trente-deux évêques, dans lequel il donna des priviléges au monastère de Sainte-Marie. Il avait hérité du zèle de ses prédécesseurs Innocent et Berthramn, pour l'extension de l'institution monastique, et favorisa surtout deux saints moines nommés Flaceau et Rikmir, qui bâtit un monastère auprès du Loir, sur les confins de la Touraine et du Maine[2], dans un lieu nommé alors la *Tour du Seigneur*.

Parmi les évêques qui signèrent les priviléges donnés par Engilbert au monastère de Sainte-Marie, on remarque un Landbert qui pourrait être saint Landbert ou Lambert de Maëstricht.

Ce grand évêque[3], persécuté autrefois par Ébroïn, s'était retiré au monastère de Stavelo et y vécut pendant sept années soumis à la règle comme le plus fervent religieux. Il remonta sur son siége lorsque Pépin d'Héristal eut rétabli l'ordre dans les royaumes des Franks; et comme il y avait encore quelques idolâtres dans son diocèse, il alla leur prêcher l'Évangile, détruisit leurs temples et les baptisa.

Lambert visitait souvent saint Willibrord qui prêchait dans le même temps la foi aux Frisons.

Ce grand homme[4] avait été formé à la vertu par saint Wilfrid. Il quitta l'Angleterre sa patrie pour évangéliser les Frisons. Il avait avec lui dans ses courses apostoliques onze compagnons, parmi lesquels on distinguait saint Suitbert et saint Adalbert. Pour se mettre en état de faire plus de bien, Willibrord implora la protection du duc Pépin, qui l'envoya à Rome afin qu'il reçût sa mission du siége apostolique. Le pape Sergius l'ordonna évêque (696), et lui donna le nom de Clément. Willibrord établit son siége à Utrecht, dont il fut le premier évêque.

Les Frisons étaient évangélisés dans le même temps par saint Wulframn[5], noble Frank qui devint évêque de Sens après avoir été abbé du palais, et qui abandonna son siége épiscopal pour mener la vie apostolique.

[1] Vulgairement sainte Adenette.

[2] Vit. S. Ricm., apud Bolland., 17 jan.

[3] Vit. S. Landbert., apud Bolland., 17 septemb.

[4] Alcuin, Vit. S. Willib.,

[5] Vit. S. Wulf., apud Bolland., 20 mart.

En allant en Frise, il passa par le monastère de Fontenelle, et Hildebert qui en était abbé lui donna quelques-uns de ses religieux pour l'accompagner dans sa mission. Les travaux et les miracles de Wulframn gagnèrent à la foi un grand nombre d'idolâtres, et le fameux duc des Frisons, Ratbode, consentit à recevoir le baptême. Il était déjà dans le baptistère lorsqu'il s'avisa de demander à Wulframn si les ducs de Frise, ses prédécesseurs, étaient dans l'enfer ou dans le paradis : « Il est probable qu'ils sont en enfer, répondit le saint apôtre, puisqu'ils n'ont pas été baptisés. » Ratbode à ces mots sortit des fonts. « J'aime mieux, dit-il, être en enfer avec mes ancêtres, qu'en paradis avec quelques gens de rien. »

Ce Ratbode fit la guerre au duc Pépin et fut battu [1]. Saint Willibrord travailla à sa conversion comme saint Wulframn, mais inutilement. Il n'empêcha pas cependant les apôtres chrétiens d'annoncer la religion à son peuple.

A côté des grands apôtres Willibrord, Wulframn et Landbert, il faut placer saint Hubert, successeur de Landbert sur le siége de Maëstricht. Sa vie [2] est peu authentique, on sait seulement qu'il continua les missions de son prédécesseur. On prétend qu'un jour, lorsqu'il était encore dans le monde, poursuivant un cerf à la chasse, il vit un crucifix dans le bois de l'animal, et que ce fut la cause de sa conversion.

Parmi les évêques les plus célèbres de la fin du VII.e siècle, nous devons encore mentionner saint Tétric d'Auxerre [3], qui eut beaucoup de zèle pour faire célébrer dans son église les offices divins avec décence et régularité, et surtout le grand évêque d'Arvernie, Bonitus [4]. Il tenait par sa mère à l'illustre famille gallo-romaine des Syagrius. Après avoir fini ses études ordinaires, il fut initié, dit son biographe, à la science des décrets de Théodose, c'est-à-dire qu'il étudia le droit romain, et il laissa loin derrière lui tous ses compagnons aux écoles de la cité des Arvernes. Il les quitta pour entrer à l'école du palais du pieux roi Sighbert III, d'Austrasie, qui l'aima beaucoup, le fit son échanson, et peu après son référendaire. Il remplit si bien ses fonctions qu'il se fit chérir des leudes comme du roi. Il était beau de figure, dit son biographe, mais

[1] Fredeg., Chron., c. 102.

[2] V. Hagiog., 3 nov.

[3] Hist. episcop. Autessiod., apud Labb. Biblioth., t. I.

[4] Vulgairement saint Bonet. Vit. S. Bonit., apud Bolland., 15 jan.

plus beau encore de cœur, et se faisait surtout remarquer par sa chasteté.

Il traversa les révolutions qui suivirent la mort de Sighbert sans se jeter dans les intrigues politiques, et le roi Théodorik le nomma à la préfecture importante de Marseille. Il montra dans cette charge beaucoup de justice et de douceur, fit un décret pour abolir l'esclavage dans sa préfecture, et acheta de ses deniers tous les esclaves qu'il put trouver pour leur rendre la liberté.

Bonitus avait un frère aîné nommé Avitus, qui avait succédé à saint Projectus sur le siége d'Arvernie. Avitus était comme son frère très instruit dans les sciences sacrées et profanes. Après un épiscopat d'environ quinze ans, il sentit approcher le jour de sa mort et manifesta à son Église le désir d'avoir son frère Bonitus pour successeur. Les clercs et les fidèles y consentirent volontiers et envoyèrent des députés à Pépin, afin d'avoir son agrément selon l'usage. Le duc, qui connaissait parfaitement la capacité et les vertus du préfet de Marseille, l'accorda sans peine aux désirs des Arvernes, qui l'amenèrent aussitôt dans leur cité et le firent ordonner évêque.

Bonitus n'envisagea point l'épiscopat comme un honneur, mais comme un fardeau. Plus encore qu'auparavant, il se livra aux veilles, aux jeûnes, à la lecture. Il aimait si peu le faste, qu'à l'église on ne l'eut jamais pris pour un évêque, et qu'on eût presque pu marcher sur lui dans l'endroit où il se mettait pour psalmodier. Il pleurait beaucoup pendant le saint sacrifice, et il ne quittait jamais son amphibale [1] qu'elle ne fut tout humide de ses larmes. Sa charité n'était pas moins grande que sa piété; il aimait à exercer l'hospitalité envers les pélerins; il préférait toujours, dit son historien, celui qui n'avait que les haillons de la misère, à celui qui portait au doigt un anneau d'or. Il ne refusait jamais l'aumône, et il réunissait souvent ses prêtres afin de leur faire des conférences sur le droit canonique et sur les moyens qu'ils devaient employer pour mener une vie chaste et sacerdotale.

Malgré tant de bonnes œuvres et de vertus, Bonitus était effrayé à la vue des devoirs de l'épiscopat, et craignait pour son salut. Il alla donc trouver saint Thillon, pour le consulter sur le projet qu'il avait conçu de se retirer dans la solitude.

[1] Espèce de chasuble qui enveloppait le corps et qui avait un capuchon qu'on pouvait mettre sur la tête. Voici les expressions de l'auteur contemporain de la vie de saint Bonitus : Lacrymarum ei gratia, in sacro non deerat officio, ità ut amphibali summitas quà caput tegebatur ex profusione earum madida videretur.

Thillon était ce disciple de saint Eloi qui, après l'avoir aidé dans ses travaux d'artiste, l'avait secondé dans ses travaux d'apôtre. Après la mort de son saint maître, il s'était retiré dans une solitude d'Arvernie, puis au monastère de Solignac. Ce fut là que Bonitus alla le consulter.

Le saint homme jugea l'élection de Bonitus peu conforme aux canons, probablement parce qu'il avait été choisi du vivant de son frère, dont le désir n'avait pas laissé aux suffrages assez de liberté; Bonitus, qui n'ambitionnait que les douceurs de la solitude, fut ravi de cette décision qui lui permettait de suivre son attrait.

Il se retira au monastère de Manlieu. L'évêque Genesius avait bâti autrefois ce monastère dans un de ces sites charmants qu'on ne trouve qu'en Arvernie. Gracieuses collines [1], bois touffus, ruisseau limpide, prés verdoyants et fleuris, rien ne manquait de tout ce qui peut charmer les ames pieuses et méditatives. A ces beautés de la nature, l'art avait ajouté ses prodiges. Trois églises magnifiques s'élevaient au sein du monastère; une dédiée aux martyrs, une autre aux Apôtres; la plus belle, dédiée à la vierge Marie mère de Dieu, était surmontée de cinq dômes. Celui du milieu, beaucoup plus élevé que les autres, s'élançait sur des arceaux superposés, et semblait vouloir pénétrer dans les cieux. Des colonnes aux chapiteaux sculptés, des cintres élégants, des voûtes hardies, des fresques variées embellissaient l'intérieur des édifices.

Bonitus [2], après quelque séjour en ce charmant monastère, s'en alla en pélerinage aux tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul. Il passa à Lyon, où il reconcilia l'évêque et le duc de Burgundie, visita l'Ile-Barbe, puis le champ de bataille où les compagnons de Maurice gagnèrent, en mourant, la gloire éternelle; il laissa à Agaune des aumônes abondantes, et arriva au pays des Lombards, où le roi Aribert le reçut respectueusement. A Rome, après avoir visité les lieux saints, il racheta une foule de captifs, qui le ramenèrent comme en triomphe dans les Gaules leur patrie. Bonitus mourut en arrivant à Lyon (707).

Les évêques, comme saint Bonitus, devenaient bien rares à la fin du VII.e siècle; nous entrerons bientôt dans une époque d'ignorance et de relâchement.

On doit le dire à la gloire de Pépin d'Héristal. Il voulut s'opposer

[1] Vit. S. Bonit., c. 4.
[2] *Ibid.*, c. 5.

au fléau qui menaçait la société ; il encouragea et aida les missionnaires, réunit les évêques pour aviser avec eux aux besoins de l'Église, et à la défense des faibles et des pauvres [1] ; fonda de nouveaux monastères ; mais la prépondérance de la volonté royale dans les élections épiscopales avait amené dans les rangs du clergé des hommes pleins d'ambition, ignorants, vicieux. L'Église Gallo-Franke perdit pour un temps son éclat.

Pépin d'Héristal mourut en 714, après avoir gouverné avec gloire les Franks pendant vingt-sept ans. Il eut plusieurs enfants. Un seul fut héritier de sa gloire et de sa puissance. Il l'avait eu d'Alpaïde, dit la chronique [2], et le nomma dans sa propre langue, Karl ; cet enfant grandit ; il était beau et fort, il devint illustre. C'est Karl-Martel, le glorieux duc des Franks.

[1] Annal. Metens. — On ne sait où se tint ce concile dont parle les annales de Metz.

[2] Fredeg. Chron.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER.

LIVRE DEUXIÈME.

bert. — Mort de Sighbert. — Brunehilde à Paris. — Elle est exilée à Rouen. — Mérowig, fils de Hilpérik, va à Rouen et épouse Brunehilde. — Frédégonde persécute Mérowig. — Il est ordonné prêtre et dirigé sur le monastère d'Anisle. — Il s'enfuit à la basilique de Tours. — L'évêque Grégoire. — Mérowig dans la basilique de Tours. — Il s'enfuit en Austrasie et n'y est pas reçu. — Il erre dans la Champagne et il est trahi. — Prætextatus, évêque de Rouen, est acccusé de l'avoir protégé. — Concile de Paris (5.e) assemblé contre lui. — Son jugement. — Il est défendu courageusement par Grégoire de Tours. — Il est exilé. — Grégoire de Tours accusé. — Concile de Braine. — Grégoire est justifié. — Ses calomniateurs, Leudaste et Rikulf. — Le prêtre Rikulf protégé par Félix de Nantes. — Lettre de Grégoire à cet évêque.

II. Grégoire de Tours. — Ses discussions théologiques avec Hilpérik sur la Trinité. — Avec le Juif Priscus. — Avec les ariens Agilan et Oppila. — Avec un prêtre de son Église sur la résurrection des corps. — L'hérétique Théodulf. — Grégoire et certains imposteurs. — Il va à Poitiers faire les funérailles de sainte Radegonde. — Lettre écrite par sainte Radegonde avant sa mort. — Troubles du monastère de Sainte-Croix de Poitiers. — Révolte de Hlodhilde et de Bazine.

III. Le roi Gunthramn et l'Église de Burgundie. — Gunthramn à Paris. — Meurtre de Prætextatus. — Cruauté de Frédégonde. — Son hypocrisie. — Gunthram veut tirer vengeance de la mort de Prætextatus. — Il en est empêché par la conjuration de Gondobald. — Plusieurs évêques impliqués dans cette conjuration. — Gunthramn à Orléans. — Son entrevue avec les évêques qu'il soupçonne d'avoir favorisé la conjuration. — Grégoire de Tours vient lui demander la grâce de deux conjurés. — Gunthramn et Grégoire. — Rapports de Gunthramn et des évêques pendant son séjour à Orléans. — Concile assemblé pour juger les évêques impliqués dans la conjuration. — Bertramn de Bordeaux et Palladius de Saintes. — Saint Théodore de Marseille. — Ursicinus de Cahors, sa condamnation. — Grands évêques du royaume de Burgundie. — École du palais de Gunthramn. — Ætherius. — Aunahar et Austregisil. — École épiscopale de Syagrius d'Autun. — Conciles du royaume de Burgundie. — Législation. — Amour de Gunthramn pour le peuple. — Il est obligé de déclarer la guerre aux Wisigoths pour venger la mort d'Ingonde et de son époux Hermenigilde. — Ravages de son armée. — Procès fait aux ducs de cette armée. — Rekared, roi des Wisigoths, se fait catholique et demande la paix. — Hildebert envoie à Gunthramn une ambassade pour l'engager à faire la paix avec Rekared. — Grégoire de Tours, chef de l'ambassade. — Son entrevue avec Gunthramn. — Union de Hildebert et de Gunthramn. — Frédégonde en est jalouse. — Elle veut capter la bienveillance de Gunthramn et lui demande de présenter au baptême son fils Hloter qui n'était pas encore baptisé. — Gunthramn y consent et reste cependant uni avec Hildebert. — Mort de Gunthramn. — Son caractère.

IV. Église de la Narbonnaise. — Conversion de Rékared et des Wisigoths. — Concile de Tolède. — Concile de Narbonne.

Église d'Autrasie. — Saint Nicetius de Trèves. — Ses ouvrages. — Son successeur Magnéric. —Péril que court Magnéric à l'assemblée d'Andelot, de la part de Gunthramn Boson. — Mort de ce traître. — Magnéric assiste au concile de Metz où est jugé et déposé Ægidius de Reims (Gilles). — Cet Ægidius avait sacré évêque Grégoire de Tours, mais il n'imita pas ses vertus. — Amour de Grégoire pour son peuple. Études sur ses ouvrages. — Son voyage à Rome. — Son éloge. — Sa mort. — Ses rapports avec Fortunat. — Études sur la vie et les ouvrages de Fortunat.

LIVRE QUATRIÈME.

I. Saint Grégoire-le-Grand. — Ses rapports avec l'Église Gallo-Franke. — Abus qu'il y aperçoit. — Il va droit à la racine du mal. — Ses lettres aux évêques, à Brunehilde et à Hildebert. — Zèle de Hildebert pour la religion. — Ses lois. — Sa mort. — Saint Grégoire recommande aux évêques et aux rois franks saint Augustin et les autres missionnaires qu'il envoie en Angleterre. — Ses lettres à ce sujet. — Il reprend ses travaux de réforme surtout contre la simonie. — Ses lettres pour hâter la réunion d'un concile. — Rapports de saint Grégoire avec Syagrius à ce sujet. — Le pape envoie le pallium à Syagrius et le charge de travailler spécialement à la réunion du concile. — Mort de Syagrius. — Ses fondations. — Priviléges que leur accorde saint Grégoire à la prière de Brunehilde. — Priviléges donnés aux monastères par le siége apostolique. — Priviléges aux églises. — Saint Desiderius de Vienne demande le pallium. —Réponse de saint Grégoire. — Privilége accordé à saint Aregius de Gap. — Notice sur ce saint évêque. — Il aide les nouvaux missionnaires qui partent pour l'Angleterre. — Réponses de saint Grégoire à deux questions de saint Augustin relatives à l'Église Gallo-Franke. — Lettres de saint Grégoire à Serenus de Marseille.

II. Saint Colomban. — Sa vie en Irlande. — Il passe en Gaule. — Il y est reçu par Gunthramn et il fonde le monastère d'Anégrai, puis ceux de Luxeuil et des Fontaines. — Instructions de Colomban à ses moines. — Sa règle. — Son pénitentiel. — Il établit à Luxeuil l'usage d'Irlande sur la célébration de la pâque. — Il est repris par les évêques. — Il écrit à saint Grégoire. — Concile tenu dans les Gaules à son sujet. — Il écrit aux Pères du concile. — Il s'adresse de nouveau au siége apostolique. — Colomban persécuté par le roi de Burgundie, Théodorik, et la reine Brunehilde.—Il est chassé de Luxeuil et exilé à Besançon. — Il revient à son monastère et en est chassé une seconde fois par des soldats qui le mènent jusqu'à Nantes pour le faire embarquer. — Sa lettre aux moines de Luxeuil. — Les vents contraires empêchent le vaisseau de sortir du port jusqu'à ce qu'on ait mis Colomban à terre. — Colomban va avec ses disciples trouver Hloter, roi de Neustrie. — Il va en Austrasie et bénit pendant son voyage saint Faron, son frère saint Kanoald et sa sœur sainte Fare. — Il bénit aussi saint Au-

doen encore enfant. — Il est bien reçu de Théodebert, roi d'Austrasie, et après plusieurs courses, il s'établit à Bregents. — Vision de saint Colomban au moment de la bataille de Tolbiac. — Théodorik vainqueur. — Colomban se retire en Italie et fonde le monastère de Bobio. — Hloter, vainqueur de Théodorik, tue les enfants de ce roi et la reine Brunehilde. — Il devient roi de tous les Franks et envoie saint Eustase prier Colomban de revenir en Gaule. — Colomban refuse. — Saint Eustase successeur de saint Colomban à Luxeuil. — Ses disciples Amat et Romarik. — Fondation de Remiremont et de Fare-Moutier. — Agrestinus, moine apostat de Luxeuil. — Il séduit saint Romarik et saint Amat. — Il est repoussé par sainte Fare. — Concile pour juger Agrestinus. — Sa mort. — Mort de saint Eustase.

III. Résultat des efforts de saint Grégoire pour la réforme du clergé dans l'Église Gallo-Franke. — Le clergé au commencement du VII.ᵉ siècle. — Saint Licinius et l'école épiscopale d'Angers. — Saint Berthramn et les écoles du Maine. — Saint Ceran et l'école de Paris. — Saint Lupus de Sens. — Saint Lupus de Châlons-sur-Saône et son école épiscopale. — Autres écoles de Burgundie, celle de Gap. — Saint Protadius de Besançon et son école ; saint Donat son successeur. — Écoles du diocèse de Poitiers. — École de Chartres, Leobinus (saint Lubin), Pappolus, Betharius. — Saint Betharius chef de l'école du palais de Hloter avant d'être évêque. — Tableau de l'école Palatine sous Hloter. — Les hommes illustres qu'elle a produits. — Saint Rusticus succède à saint Betharius dans la direction de l'école Palatine. — Desiderius frère de Rusticus ; lettres que lui adresse au palais sa mère Herchen-Freda. — Sulpitius-le-Pieux succède au palais à Rusticus qui est fait évêque de Cahors. — Vie de Sulpitius ; il guérit Hloter et devient évêque de Bourges après saint Austrégisil. — Influence de l'école du palais sur l'Église par les grands évêques qu'elle a produits. — Elle propage ainsi les idées de réforme de saint Grégoire. — Hloter, dans le même but, assemble un concile national à Paris. — Canons du V.ᵉ concile de Paris sur les élections épiscopales. — Autres décrets importants. — Ordonnance de Hloter pour confirmer les décrets de ce concile. — I.ᵉʳ concile de Reims, canon sur les élections. — Dernières actions de Hloter. — Il donne à Dagobert son fils le royaume d'Austrasie. — Palais de Dagobert en Austrasie. — Le bienheureux Pépin de Landen. — Saint Arnulf. — Saint Faron. — Dagobert succède à son père et ne laisse à son frère Haribert que l'Aquitaine. — Meurtre de saint Rusticus de Cahors. — Nouvelle lettre d'Herchen-Freda à Desiderius. — Desiderius élu à la place de son frère. — Décret de Dagobert pour confirmer son élection. — Nouveaux empiétements de l'autorité royale sur les élections épiscopales. — Dagobert abandonne la voie de la justice. — Pépin est envoyé en Austrasie avec Hunibert de Cologne et le duc Adalgise, pour prendre soin de ce royaume avec le jeune roi Sighbert.

IV. Saint Éloi. — Son éducation. — Son entrée au palais. — Il devient monétaire de Dagobert. — Son amitié pour Audoen ou saint Ouen. — Sa

piété, sa charité pour les pauvres et les captifs. — Il fonde le monastère de Solignac et un autre monastère à Paris pour des religieuses. — Andoen et son frère Adon l'imitent. — Les monastères de Jouarre-en-Brie et de Rebais. — Saint Agil, abbé de Rebais. — Saint Éloi envoyé en ambassade à saint Judikaël, roi des Bretons. — Judikaël à Paris refuse la table du roi et va dîner chez le référendaire Audoen. — Les débauches du roi sont cause de cette préférence. — Portrait de Dagobert. — Ses libéralités envers les églises. — Travaux d'art qu'il fait exécuter sous la direction de saint Éloi. — Éloi se plaît à orner les tombeaux des saints. — Sa dévotion envers les saints. — Ses pèlerinages. — Confiance de Dagobert pour saint Éloi. — Les pieux exemples d'Éloi lui inspirent le repentir de ses fautes. — Discours de Dagobert à l'assemblée de Garches, pour exprimer son repentir et faire signer son testament par les évêques et les leudes. — Mort de Dagobert. — Ses deux fils, Sighbert d'Austrasie et Hlodowig de Neustrie. — Sighbert perd le maire de son palais, le bienheureux Pépin de Landen. — Éloge de ce pieux duc. — Éloi, monétaire de Hlodowig. — Il use de son crédit, de concert avec son ami Audoen le référendaire, pour faire assembler à Orléans un concile contre le monothélisme et un autre concile contre la simonie. — Il est élu, dans ce concile, évêque de Noyon, et Audoen évêque de Rouen. — Ils sont sacrés le même jour. — Vie de saint Éloi dans l'épiscopat. — Ses travaux apostoliques. — Extraits de ses discours. — Deux autres apôtres évangélisent les contrées septentrionales en même temps que saint Éloi. — Saint Omer, ses travaux, ses fondations monastiques; école de Sithin ou de saint Bertin. — Saint Amand, ses travaux apostoliques. — Ses rapports avec le pape Martin. — Autres grands évêques; saint Landrik de Paris; Markulf. — Saint Desiderius de Cahors; sa correspondance.

LIVRE CINQUIÈME.

I. *Institution monastique au VIIe siècle.*

Progrès de la réforme de saint Colomban. — Évêques qui la propagent. — Saint Éloi et saint Omer. — Saint Amant, saint Humbert, abbé de Maroilles, et saint Guislain, abbé de la Celle-des-Apôtres. — Saint Aubert et saint Landelin, abbé de Lobbes. — Saint Audoen et les abbés Germer de Flai, Wandrégisil de Fontenelle, Philibert de Jumièges. — Saint Nivard; monastère de Haut-Villiers. — Saint Desiderius, saint Donat de Besançon et leurs monastères. — Ragnégisil de Troyes et saint Frodebert, abbé de Moutier-la-Celle. — Principaux monastères fondés par les rois Dagobert et Sighbert; par les seigneurs Gondoin et Flaocate. — Flaocate et saint Ciran; monastère de Saint-Ciran au diocèse de Bourges. — Saint Théodulf-Babolin. — Moines irlandais; saint Vendelin; les saints Caidok et Frikor gagnent à l'état monastique saint Riquier. — Monastère de Saint-Riquier. — Saint Fursi; monastère de Lagny. — Monastères de Saint-Maur-des-Fossés et de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire. — Translation des reliques de saint Benoît au monastère de Fleury. — Règles de saint Benoît et de

saint Colomban ; la règle du maître. — Ermites et reclus deviennent rares; saint Gilles, saint Goar, saint Bavon et saint Livin. — Monastère de religieuses. — Sainte Rusticula. — Monastères des provinces méridionales. — Sainte Fare, sainte Salaberge et sainte Austrude ; monastères de Bon-Moutier et d'Estival. — Monastère de Nivelle ; la bienheureuse Itta, ses filles Gertrude et Begga. — Monastères de Marchiennes fondé par saint Amand ; d'Évron, par saint Hadoind du Mans. — Monastère de Saint-Palladius d'Auxerre, de Saint-Pierre de Reims et d'Avenai. — Règle de saint Donat de Besançon pour les religieuses. — Tous les monastères fondés ou encouragés par les évêques. — Priviléges accordés à divers monastères. — Au monastère de Saint-Denis par Hlodowig II. — Par saint Landerik, évêque de Paris. — Saint Landerik et Markulf. — Formules de Markulf. — Fondation de l'Hôtel-Dieu de Paris par saint Landerik. — Monastères fondés dans la seconde moitié du VII.ᵉ siècle. — Monastères de Fescamp, de Pavilly. — Chanoinesses de Mons, de Maubeuge ; sainte Valdetrude et sainte Aldegonde. — Différence entre les chanoines ou chanoinesses et les moines proprement dits. — Sainte Odile et le monastère de Hohembourg. — Monastères de Homblières, Blangi, Ham, Chamalière. — Saint Préject ou Priest. — Monastères de Monti-Villiers, de Croix-Saint-Leufroi, de Renti, de Villière, de Samer, de Breuil, de Fontenai. — Monastères des Vosges. — Saint Gombert de Sens et le monastère de Senones. — Saint Dié et le Val-de-Galilée. — Saint Hydulf et Moyen-Moutier. — Monastères des provinces méridionales déchus de leur ferveur primitive. — Crime commis à Lérins. — Meurtre de saint Aigulf.

II. Sainte Bathilde. — Esclave dans la maison d'Erchinoald. — Épouse du roi Hlodowig II. — Régente sous son fils Hloter III. — Elle fait venir au palais saint Léodgar. — Premières années de Léodgar à Poitiers. — Il prend part au gouvernement sous la régence de sainte Bathilde. — Principaux actes de cette régence. — Lois de Bathilde. — Ses fondations monastiques, Chelles et Corbie. — Monastère de Sainte-Godeberte à Noyon. — Mort de saint Eloi, évêque de Noyon. — Ses funérailles. — Bathilde y assiste et fait orner le tombeau du saint. — Mort de Sigoberrand de Paris. — Bathilde se retire au palais. — Léodgar à Autun. — Episcopat de Léodgar. — Ebroïn, maire du palais de Neustrie. — Son orgueil. — Réaction contre lui en Burgundie. — Mort de Hloter. — Ebroïn relégué à Luxeuil et Théodorik à Saint-Denis. — Hildérik, roi de tous les Franks. — Léodgar, maire du palais. — Intrigues contre Léodgar. — Il est relégué à Luxeuil où il se reconcilie avec Ebroïn, — Mort de Hildérik. — Révolution. — Le parti de Léodgar et celui d'Ebroïn. — Léodgar et Ebroïn à Autun. — Léodgar en Neustrie. — Théodorik, roi. — Ebroïn en Austrasie et son faux roi Hlodowig. — Léodgar assiégé à Autun. — Il est pris et a les yeux crevés. — Réaction en Austrasie contre Ebroïn. — Dagobert, fils de saint Sighbert III, rappelé d'Irlande. — Ebroïn en Neustrie. — Maire du palais de Théodorik. — Il accuse Léodgar de la mort de Hildérik. — Léodgar au palais avec son frère Warein. — Meurtre de Warein. — Léodgard remis à

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

ERRATA.

Page 130, ligne 32, au lieu de : ce qui était toujours, *lisez* or, l'obéissance était toujours.
Page 192, ligne 3, *ajoutez* prier saint Benoît de.
Page 235, ligne 6, au lieu de informe, *lisez* dénonce.
Page 268, ligne 30, au lieu de : à la troisième stade, *lisez* au troisième stade.
Page 287, ligne 37, au lieu de : fit-elle, *lises* fit-il.
Page 294, ligne 34, au lieu de : il montrait, *lisez* il se montrait.
Page 314, ligne 1, *ôtez* le mot simplicité.
Page 328, ligne 2, *ôtez* ensuite.
Page 335, ligne 13, au lieu de : Lirinins, *lisez* Licinins.
Page 363, ligne 2, après ces mots, saint Ceran, *ajoutez* dans le goût et l'étude des légendes.
Page 382, ligne 3, au lieu de : Tedrigia, *lisez* Terrigia.
Page 391, ligne 13, *ôtez* en.
Page 430, ligne 6, *lisez* Waning.
Page 439, ligne 13, au lieu de : Neustrasiens, *lisez* Neustriens.
Page 444, ligne 6, après mourir *ôtez* le point-virgule.




Digitized by Google

